BOUDDHISME CHINOIS



TOME I.



BOUDDHISME CHINOIS.

EXTRAITS DU TRIPITAKA, DES COMMENTAIRES, TRACTS, ETC.

PAR LE P. LÉON WIEGER S.J.

TOME I.

VINAYA. MONACHISME ET DISCIPLINE.

(HĪNAYĀNA, VÉHICULE INFÉRIEUR.)

河 間 府

IMPRIMERIE DE LA MISSION CATHOLIQUE

1910

De Superioris regularis Missionis licentiâ.

獻縣 Hien-hien, 11a Aprilis 1910.

Raphaël Gaudissart S.J.

PRÉFACE.

Chaque tome de cette série, sera consacré à un sujet spécial, avec sa bibliographie. Ce tome premier, contient l'Introduction générale. — Le but de l'ouvrage étant plutôt éthique que linguistique, j'ai traduit succinctement, supprimant les répétitions textuelles, si chères aux auteurs bouddhistes, et qui doublent ou triplent inutilement la longueur de leurs discours. — J'ai évité aussi, autant que possible, l'emploi déplaisant de termes étrangers, dans le corps de ma traduction, mettant en note les explications nécessaires.

Pour la transcription, j'ai employé les trois systèmes suivants. — Sanscrit, système du « Sanskrit-English Dictionary, by Sir Monier Monier-Williams », édition de 1899. — Pāli, système du « Dictionary of the Pāli language, by R.C. Childers », édition de 1909. — Chinois, système de ma « Collection des Rudiments », et de mes autres ouvrages, la diphtongue dialectique *eue* étant changée en *o*.

Je dois à mes deux chers Confrères, les RR. PP. Al. Hegglin, professeur à Bombay, et J. Dahlman professeur à Tokyo, de bons conseils et maint secours fraternel, dont je les remercie cordialement.

Il me reste à réclamer l'indulgence du lecteur, pour les lapsus qui n'auront pas manqué de m'échapper, dans un travail hérissé de difficultés de toute sorte.

獻縣 Hien-hien (Ho-kien-fou), le 11 avril 1910.

Léon Wieger S.J.



DISPOSITIF DU TOME I.

Introduction générale. Antécédents et conséquents du Bouddhisme.

Le Tripiṭaka chinois. Genèse. Composition. Editions et Catalogues. Auteurs et Traducteurs. Epoques.

Hīnayâna-Vinaya.

Monachisme et discipline du véhicule inférieur.



INTRODUCTION GÉNÉRALE.

Antécédents et conséquents du Bouddhisme.

I. Indo-iraniens. Le Mazdéisme.
II. Védisme. Brahmanisme.
III. Les Upanishad. Premiers essais de philosophie. Panthéisme réaliste.
IV. Le Vedanta. Systématisation. Panthéisme idéaliste.
V. Le Sāmkhya. Multi animisme athée.
VI. Le Yoga. Ascétisme théiste.
VII. Réaction pratique du Bouddha.
VIII. Hīnayāna et Mahāyāna, Véhicule inférieur et véhicule supérieur. Pseudo-Bouddhisme mystique (Amidisme), et tantrique (Tantrisme).
IX. Nomenclature des écoles bouddhiques indiennes et chinoises.
X. Bouddhisme chinois. Esquisse historique.

Nota : Le Bouddhisme n'est pas un fait isolé. Il est un anneau d'une chaîne. C'est dire qu'il eut des antécédents et des conséquents. La présente Introduction est consacrée à l'étude de son origine et de son évolution. Pour longue qu'elle soit, elle ne contient rien d'inutile. Si le Bouddhisme est souvent mal compris, c'est faute de ces données.

Le « comparez » dont j'ai fait un assez fréquent usage dans les notes, ne signifie pas que j'affirme absolument l'égalité des termes mis en comparaison, ou que l'un soit certainement dérivé de l'autre. Je laisse le lecteur libre de juger. J'avoue pourtant que, personnellement, je crois à l'origine indienne de bien des choses orientales et occidentales, pour cause d'identité et de synchronisme. Je sais bien que l'on a voulu expliquer ces simultanéités, par l'effet d'un soleil commun propice, agissant en divers lieux sur des cerveaux évolués à point, d'après une formule mondiale ou cosmique. Mais cette explication, qui rappelle trop l'incubation des poulets dans les couveuses artificielles, ne m'a jamais persuadé. Médecin, j'ai appris de mes maîtres, que, quand plusieurs cas identiques d'une affection pouvant se gagner d'homme à homme, se produisent simultanément, la présomption est pour la contagion ; et je ne me résous à les croire sporadiques, que quand il me conste de la non-transmission. J'applique volontiers ce principe médical, aux idées et aux croyances, les plus contagieuses de toutes les choses. D'autant que, se figurer le monde antique quadrillé de clôtures et de barrières, et les peuples parqués dans des récipients étanches, est une erreur qui a fait son temps. L'homme fut toujours curieux et remuant. La circulation, une circulation intense, est démontrée, pour les âges préhistoriques. Elle ne diminua pas, bien sûr, durant les temps historiques. Et dans ces contacts entre frères lointains de la grande famille humaine, on ne troquait pas seulement des denrées, j'imagine ; on échangeait aussi des idées, qu'on rapportait ensuite chacun chez soi. Car l'homme est homme par son intelligence, et imprime sa marque jusqu'à son négoce et à son métier. Sans doute personne ne relèvera jamais les étapes d'une idée portée de l'Inde à Alexandrie ou en Grèce, par quelque ancien colporteur qui n'a pas laissé de mémoires. Mais les idées circulaient, et sans payer aux douanes. Aucune des puissances qui commandèrent successivement le nœud des trois continents, ne les entrava. Seul l'Islam, au moment de sa brutale expansion, cassa pour un temps l'ancien monde en morceaux. Ce fut un épisode isolé, tardif et passager.

I

Indo-iraniens. Le Mazdéisme.

Consulter : **C. Schoebel.** Recherches sur la religion première de la race indo-iranienne, 1872. — **Fr. Spiegel.** Arische Studien, 1874, et autres ouvrages. — **Ch. de Harlez.** Etudes avestiques, 1870, et autres ouvrages. —

manō le mauvais esprit. — Principes physiques, disent les avocats de Zarathushtra ; lumière et ténèbres, jour et nuit, vie et mort, veille et sommeil, action et repos, combustible et feu, feu et cendre, etc. Emportés par l'esprit de système, les disciples en firent plus tard lés principes du bien et du mal moral. — Hélas! les textes de la première époque cités plus bas, obligent, me paraît-il, à faire remonter l'erreur à l'auteur même du système. Le dualisme primitif me semble indéniable. Dès l'origine, deux principes causent, l'un le bien, l'autre le mal. En tout cas, et sans aucun doute, moins de deux siècles après Zarathushtra, les deux principes étaient hypostasiés en deux entités ennemies, personnifiés, et considérés comme les auteurs de tout bien et de tout mal. Le bon esprit Speñtō-mainyush était confondu avec Ahura-Mazda, Ormazd, le dieu bienfaisant. Le mauvais esprit Angrō-mainyush, Ahriman, était devenu le dieu malfaisant, le démon. Dualisme équilibré provisoire, le mal et le bien se partageant le monde, Ahura-Mazda ne gardant qu'une prééminence de dignité[1]. Mais, à la fin des temps, le bien l'emportera, et Ormazd régnera sans conteste, Ahriman étant supprimé. Donc, une sorte de dieu unique et suprême promis, pour un temps à venir, après la fin de la création. Fut-il unique et suprême avant la création, si Zarathushtra le conçut vraiment comme éternel? A cette question, pas de réponse.

On a dit aussi que les Amshaspends, six grands archanges avestiques, membres du conseil d'Ormazd, gouverneurs de l'univers en son nom, propagateurs de la vie et de la vérité, auraient été, dans l'idée de Zarathushtra, six qualités d'Ahura-Mazda. C'est possible, sinon probable. En tout cas ces qualités furent tôt personnifiées. — L'ange Srōsh, protecteur de l'église mazdéenne, juge des morts, guide des bonnes âmes, serait une personnification du culte avestique.

Ahriman a, lui aussi, son conseil de six archidémons, les Darvands, personnifications des principaux vices; affublés, par esprit de vengeance, de noms de dieux védiques.

L'enfant était admis, à l'âge de quinze ans, dans la communauté mazdéenne, par l'imposition de la ceinture. — Premier précepte, conserver sa vie, don du dieu bon. Le suicide est un crime horrible, qui précipite en enfer. — L'âme doit être préservée de péché, et le corps de souillure. — L'agriculture était prescrite aux Mazdéens, comme un acte de religion, qui les distinguait des nomades impies.

Les textes avestiques parlent souvent de « deux intelligences », la première et la dernière. La première, c'est l'intuition innée de la vérité, don divin. La seconde, c'est la science acquise par l'instruction, acquêt humain. La première est supérieure, et donne seule l'intelligence des problèmes transcendants.

Le terme avestique « deux vies », a un double sens. Il signifie, ou la vie

1. D'après le dogme chrétien, Dieu ne cause pas le mal, mais le permet, sans que sa gloire en soit diminuée. Les anges déchus, les démons, ne causent pas non plus le mal, mais y instiguent. L'homme cause le mal, en abusant de son libre arbitre, en violant la loi morale.

de l'âme et la vie du corps, ou la vie présente jusqu'à la mort et la vie future après la mort. — L'immortalité de l'âme, est dogme fondamental dans le Mazdéisme. Le feu ni l'eau ne détruisent l'homme, dit le texte, mais le portent dans l'au-delà. Le ciel, garō-demāna, la maison des hymnes, qui retentit du chant des anges, est la résidence d'Ahura-Mazda et des pieux Mazdéens. Dans l'enfer, drūjō-demāna, la maison de ruine, sont logés les adhérents de la religion védique, spécialement les Brahmanes, les ascètes et les poètes. Un pont, chinvad-pūl, le pont du jugement, passant par dessus l'enfer, donne accès au ciel. Tous y viennent, bons et méchants. Seules les âmes des bons peuvent le franchir. Les autres tombent dans l'abîme. — Les textes anciens parlent déjà d'une résurrection générale, sur laquelle des textes modernes s'étendent longuement. Après le triomphe d'Ormazd sur Ahriman, les damnés seront réhabilités, l'univers sera restauré. — D'autres textes sont en contradiction avec les précédents. Ils disent que les âmes des morts, urvanō, fravashi ou fravardin, agissent dans la nature, protègent les hommes, et mendient d'eux des aumônes. Incohérences qui ne s'expliquent, que par la coexistence d'un système religieux officiel, avec des croyances populaires indépendantes. — Le cadavre d'un mort appartenant au dieu mauvais, est un objet néfaste. Des influences mortelles s'échappent de lui, et pénétreraient par les orifices naturels du vivant qui le toucherait. Il ne peut être brûlé, car il souillerait le feu. Il ne peut être enseveli, car il souillerait la terre et l'eau. Il est donc exposé, par des parias entretenus à cet effet, aux chiens et aux vautours qui le dévorent. Ceux qui ont assisté un mourant, doivent passer par de longues et minutieuses purifications, par l'urine de vache, par l'eau de pluie, par des fumigations et l'exposition aux rayons du soleil.

La voix de l'homme qui prie, est entendue au ciel, par Ahura-Mazda. Le meilleur talisman, c'est l'invocation de son nom: Ahmi yad ahmi Mazdāo, Mazda qui est celui qui est. « Si vous m'appelez par ce nom, de jour ou de nuit, je viendrai à votre aide; les esprits des eaux et des arbres, les âmes des justes défunts, iront à votre secours », est-il dit dans le Ormazd Yasht (texte de basse époque). Ce nom chasse les mauvais esprits, et rend les sorciers impuissants.

Le feu sacré, composé de feux pris à seize foyers différents, est entretenu jour et nuit. Il est le symbole et le médium d'Ahura-Mazda. Celui qui l'attise, se couvre la bouche, pour ne pas le souiller de son haleine. — Après un décès, aucun feu ne peut être allumé dans la maison devenue impure, durant neuf jours en hiver, durant un mois en été. La famille mange des aliments cuits par les voisins.

A Ahura-Mazda on offrait en sacrifice, sur une table, devant le feu sacré, une liqueur extraite du haoma, l'analogue du soma védique[1]; de l'eau, des gâteaux, du beurre, du lait, de la viande, et des poils du bœuf immolé. L'offrant tenait en main une verge de rameaux feuillus, le baresma ou barsom, auquel il est fait allusion dans Ezéchiel VIII, 16 et 17.

1. Primitivement du vin de vigne, probablement. D'après les Brahmanes modernes, asclepia acida, ou cynanchum viminale, ou? Ils ne s'accordent pas.

Les Mazdéens rendaient aussi un culte à divers êtres ou forces personnifiés. Gēush urvā (Armaiti), la fécondité de la terre. Rām, la respiration céleste, l'atmosphère. Anāhita, la fontaine céleste, les eaux d'en haut. Le soleil et la lune. Tous les chefs (ratus) du monde visible et invisible, des saisons, des lieux, des monts, des eaux, des animaux. — Lors des grandes assemblées périodiques, on leur offrait des grenades, du beurre, du lait, du pain, de la viande, en leur demandant leur bénédiction, des enfants, des bestiaux et des richesses. — Les esprits malins étaient tenus en respect, à force de conjurations et d'exorcismes.

Textes.

A. — Gātha ahunavaiti. Texte très ancien. Hommage à Ahura-Mazda. — Lui Ahura-Mazda créa d'abord, de sa propre lumière, la multitude des corps célestes lumineux... et, par participation de son intelligence, les bonnes créatures gouvernées par un bon esprit. C'est toi, Ahura-Mazda, esprit toujours existant, qui les as fait naître. — Quand mes yeux te contemplent (dans le feu, ton emblême), toi, essence de la vérité, auteur de la vie, qui manifestes ta vie dans tes œuvres; alors je reconnais que tu es l'esprit primitif, toi Mazda, sage auteur de l'univers, source du bon esprit.

B. — Gātha ushtavaiti. Texte très ancien. Profession de foi. — O Ahura-Mazda, daigne me donner le bonheur, la vérité, le bon esprit!.. Je crois que tu es le meilleur de tous les êtres, la source de la lumière de ce monde. Tout homme doit se déclarer pour toi, ô Mazda, esprit bienfaisant. Tu as créé toute vérité et bonté, dans tous les temps, par ton bon esprit. Tu as promis longue vie, à ceux qui s'attacheront à toi. — Je crois que tu es le bienfaiteur suprême, ô Mazda. Toi qui donnes des biens à mains pleines, au bon comme au méchant, par ton feu (principe vital) qui fait tout naître. — Je crois que tu es le rémunérateur suprême, ô Ahura-Mazda, cause de toute vie. Tu récompenses et punis les paroles et les actions, donnant des biens aux bons, infligeant des maux aux mechants. Je crois en toi, ô Ahura, en vue de la vie future. — Moi Zarathushtra je m'opposerai aussi aux méchants, et j'aiderai les bons. Aussi longtemps que je pourrai te louer et te glorifier, ô Mazda, j'encouragerai ceux qui, rompant avec la vie nomade, s'établiront cultivateurs. — Je crois en toi, ô Ahura-Mazda. Donne-moi ton bon esprit. Que le bonheur s'allume pour moi comme cette flamme. Que le nombre des adorateurs du mensonge (védistes) diminue! Que tous viennent aux prêtres du feu sacré (Mazdéisme)! Ainsi, ô Ahura-Mazda, prie Zarathushtra, avec tous ceux qui t'ont choisi pour leur chef, toi suprême bienfaiteur.

C. — Gātha speñtā-mainyū. Texte trés ancien. Les deux esprits. — Ahura-Mazda donne le bien et le bonheur à ce monde, par le bon esprit, qui se manifeste dans les bonnes pensées, paroles et actions. — De son bon esprit, tout bien est sorti, et a été révélé par la parole du bon esprit. Mazda est le père de toute rectitude. — Lui qui créa, par sa sagesse, le bon et le mauvais esprit, dans les pensées paroles et œuvres, il récompense ses fidèles, en leur donnant prospérité. N'est-ce pas toi, ô Mazda, qui es l'origine des deux esprits? — Quand apparaîtra, ô Mazda, l'homme puissant qui mettra fin aux

orgies (offrandes de soma des Védistes)? Cet art diabolique, rend leurs prêtres insolents (les Brahmanes), et le mauvais esprit qui règne sur leur pays, augmente leur insolence. — Ils ruinent les propriétaires, par leurs incantations, ces misérables, hostiles à tout bien, et qui n'aiment que le mal. Ils produisent les devas, par leurs pensées perverses. — Protège-nous, ô Mazda! Que les prières de tes fidèles nous protègent! Que les âmes des défunts combattent pour nous contre les mécréants! Protège, ô Ahura, le Mazdéisme, par ton bon esprit! Que les méchants soient relégués dans les enfers!

D. — Gâtha ahunavaiti. Texte très ancien. Exhortation aux prosélytes. Dualisme. — Vous qui êtes assemblés, je vais vous dire les paroles de Mazda, les louanges d'Ahura, les hymnes du bon esprit, la sublime vérité que je vois s'élever de la flamme sacrée. — Pour bien faire, il faut cultiver la terre et vénérer le feu. Chacun de vous, homme ou femme, a à choisir entre deux croyances (Mazdéisme ou Védisme). Descendants d'ancêtres illustres, comprenez votre avantage et joignez-vous à nous. — Dès le commencement, il y eut deux esprits jumeaux actifs, le bon et le mauvais, qui influencèrent les pensées, les paroles et les actions. Choisissez entre les deux. Soyez bons et non mauvais! — Ces deux esprits créèrent ce qui fut d'abord. L'un créa la vérité, l'autre créa le mensonge. Les menteurs (Védistes) auront à souffrir, tandis que les fidèles (Mazdéens) seront comblés de biens. — Il vous faut choisir entre ces deux esprits, le bon et le mauvais. Il vous faut professer la religion des devas, ou servir Ahura-Mazda par des actions sincères. Car vous ne pouvez pas appartenir, à la fois, à deux religions. — Vivez de la manière qui vous servira pour la vie future. Le sage est là où est la vérité. La vérité protège du mensonge, et défait le mauvais esprit. — Observez les préceptes donnés par Mazda lui-même aux hommes. Ils sont la source de tous les biens, le salut des croyants et la perte des incroyants.

E. — Yasna heptanhaiti. Texte ancien. Abjuration du Védiste qui passe au Mazdéisme. — Je ne suis plus un adorateur des devas. Je suis l'ennemi des devas. Je vénère Ahura, je loue le bienfaiteur immortel. Je crois que tout bien vient d'Ahura-Mazda, qui est bon et possède tous les biens; qui est lumineux, glorieux, auteur de tout ce qui est bon, des forces de la nature, de la lumière des astres, de la vertu. — Je loue la culture de la terre. Je hais tout dommage causé à l'agriculture. J'approuve que les bons esprits qui habitent dans les bons animaux (les troupeaux), errent et paissent en liberté et sécurité (sans qu'on les enlève). Je loue la prière et les offrandes faites pour que les êtres vivants se multiplient en paix. Je ne causerai jamais aucun dommage aux établissements des Mazdéens, ni par violence, ni par magie. — Je renie les devas, auteurs de tous les maux, êtres vils et malfaisants. Je renie les hommes qui leur ressemblent, sorciers et magiciens. Je m'opposerai à eux, par pensée, parole et action. Je déclare publiquement n'avoir aucune part avec eux. Périsse tout mensonge! — Comme Zarathushtra, éclairé par Ahura-Mazda, renia les devas et leur culte, ainsi je les renie, comme fit Zarathushtra. — Je suis du parti des eaux, des arbres, des forces de la nature; d'Ahura-Mazda et de Zarathushtra; des anciens prêtres du feu, qui disaient la vérité. Comme eux crurent, ainsi je crois. — Je suis Mazdéen, disciple de Zarathushtra Je mets sa religion au-dessus de l'autre (Védisme). Je loue les

bonnes pensées, les bonnes paroles, les bonnes actions. — Je loue la communauté mazdéenne, qui défend ses membres contre les ennemis (nomades). Je loue le culte d'Ahura-Mazda selon Zarathushtra, la plus belle et la meilleure religion qui ait jamais été et qui sera jamais. Tout bien vient d'Ahura-Mazda. C'est là ma profession de foi.

F. — Gâtha ahunavaiti. Texte très ancien. Contre les devas, le soma et les sorciers védiques. — Vous devas procédez du mauvais esprit, qui prend possession de vous par la liqueur enivrante (le soma), et vous enseigne mille moyens de tromper et de nuire. C'est inspirés par lui, que vous avez inventé ces formules magiques, odieuses au bon esprit. Méchants! Ahura-Mazda vous fera tous périr.

G. — Vendîdâd. Texte ancien. Contre les devas. — Et Zarathushtra annonça à haute voix: Méchants esprits astucieux, je ferai la guerre, avec mes disciples, à vos adeptes, à votre corruption, à votre culte pervers. — Et les malins clamèrent: Ne nous fais pas la guerre, à nous que tes ancêtres ont adorés. — Et ils s'assemblèrent, pour tenir conseil, sur la cime de l'Arezûra. Ils délibérèrent, avec grands cris et grand tapage. Ils dirent, comment pourrons-nous faire mourir ce Zarathushtra, qui est l'ennemi des devas, qui détruit notre culte, qui découvre notre corruption et nos ruses? — Ils crièrent ainsi, puis s'enfuirent, les malins, les méchants, au fond du monde des ténèbres, dans le puant enfer, dans le lieu de la fumée éternelle.

H. — Yasna LVII. Texte ancien. Hommage à l'ange Srôsh. Dualisme. — Nous louons Srôsh, le vrai, le beau, le vainqueur, le protecteur de notre territoire; celui qui, le premier de toutes les créatures, honora Ahura-Mazda, puis honora les archanges et les deux auteurs de toutes choses[1]. Pour sa gloire, sa puissance, ses victoires; pour sa protection et son intercession, nous le louons et lui offrons l'eau sainte. Sois-nous propice, ô Srōsh victorieux! — Toi qui n'as jamais fermé l'œil, depuis que les deux esprits, le bon et le mauvais, ont créé le monde (et s'y disputent). Toi qui luttes, jour et nuit, contre les devas du Mazenderan (séjour des nomades). Toi qui protèges, de ton glaive, les habitations des hommes paisibles, durant la nuit, contre les destructeurs. Toi le protecteur de toutes les créatures de Mazda. — Toi qui habites le palais lumineux aux mille colonnes sur la cime du mont Alborz, protecteur du Mazdéisme, protège nos deux vies, celle du corps et celle de l'âme, ô Srôsh, contre les mauvais esprits.

I. — Fravardin Yasht. Texte du cinquième siècle avant J.C. environ. Ames des morts. — Ahura-Mazda dit à Zarathushtra: Je vais te dire la force, le pouvoir, la gloire des esprits protecteurs (Mânes). Par eux je soutiens les étoiles et les nuages; je protège tout ce qui est conçu, tout ce qui vit. Si les esprits protecteurs des bons n'avaient pas soin d'eux, bientôt tout serait détruit sur la terre. Ce serait le règne du mauvais esprit. Il s'emparerait de tout. Mais les esprits protecteurs luttent contre lui sans cesse. — Invoque-les, quand, en ce monde, tu seras en péril, dans une position critique.

1. Thwōreshtāra. Noter qu'ils sont cités après les archanges.

Prononce alors ces paroles victorieuses: Je vous loue et vous invoque, vous esprits forts et bienfaisants, protecteurs des bons. Je vous loue, esprits des maisons, des villages, des villes, des pays, des communautés mazdéennes; vous qui soutenez le ciel, les nuées, la nature entière. Je vous loue, esprits protecteurs, vous qui, lors des offrandes d'automne (à partir du 19 septembre), errez dans les villages durant dix nuits, attendant qu'on vous honore, qu'on vous prie, qu'on vous offre du lait et des habits. — Heureux celui qui les aura honorés et priés, ces esprits protecteurs; qui leur aura donné du lait et des habits. Dans la maison de cet homme, il y aura abondance d'enfants, de bestiaux et de richesses.

K. — Vendidād. Texte ancien. Après la mort. — Créateur des résidences peuplées d'hommes, qu'arrive-t-il quand un homme a rendu l'âme? — Ahura-Mazda répondit: Quand un homme est mort, à la fin de la troisième nuit, avant l'aube, elle s'élève par-dessus les montagnes, vers le sud-ouest, et prend le chemin déjà suivi par tant d'autres, bons et méchants, le chemin du pont Chinvaḍ, créé par Mazda. — Là sa conscience apparait à l'âme, avec le registre de sa vie, de sa conduite dans les résidences peuplées d'hommes. Elle (la mauvaise conscience) fait tomber l'âme méchante dans les ténèbres. Elle (la bonne conscience) fait passer le pont à l'âme bonne. Le bon esprit l'accueille. Les âmes bonnes vont joyeuses, chez Ahura-Mazda, chez les Archanges, au trône d'or, en paradis.

L. — Hāḍōkht Nask. Texte du cinquième siècle avant J.C. environ, développant le texte ancien précédent. — Zarathushtra demanda à Ahura-Mazda: O Ahura-Mazda, esprit bienfaisant et véridique, créateur des résidences peuplées d'hommes, quand un homme bon est mort, que devient son âme? — Ahura-Mazda répondit: Elle reste près de sa tête, durant la première nuit, implorant la félicité, et déjà plus heureuse qu'elle ne le fut durant toute sa vie. Il en est de même durant la seconde et la troisième nuit. Vers la fin de la troisième nuit, avant l'aube, un vent parfumé emporte l'âme, à travers les fleurs et les senteurs. Alors une jeune fille lui apparaît, noble et belle... Qui es-tu? lui demande l'âme... Je suis, dit-elle, ta piété, ta vertu. Tu m'as produite, en toi, par tes bonnes pensées, tes bonnes paroles et tes bonnes actions. Tu m'as aimée. Tu m'as fait aimer et honorer. Tu as fait vénérer Ahura-Mazda l'adorable... Et l'âme, posant le pied sur ses bonnes pensées, fait un premier pas. Posant le pied sur ses bonnes paroles, elle fait un second pas. Posant le pied sur ses bonnes actions, elle en fait un troisième. Le quatrième la fait entrer dans la lumière éternelle... Là un saint, mort avant lui, lui demande: D'où viens-tu ainsi, du monde des hommes? Combien de temps as-tu souffert?.. Mais Ahura-Mazda l'arrête en disant: Ne lui parle plus du passé, à celui qui a franchi le passage de la mort... Et on lui verse une coupe du baume qui fait oublier toutes les douleurs passées... Ainsi entre, dans la félicité, l'âme de celui ou de celle, dont les pensées, les paroles et les actions, ont été bonnes; qui, ayant été bien instruit, a vécu vertueux. — Et l'âme du méchant, que devient-elle? demanda Zarathushtra... Ahura-Mazda répondit: Elle erre, durant trois nuits, autour du cadavre, plus malheureuse qu'elle ne le fut durant toute sa vie. Vers la fin de la troisième nuit, avant l'aube, un vent infect l'emporte, à travers les ordures et les

puanteurs. [Ici lacune dans le texte[1].] Le quatrième pas la fait entrer dans les ténèbres infernales... Là un damné, mort avant lui, lui demande: D'où viens-tu ainsi, du monde des hommes? Combien de temps y as-tu vécu?.. Mais Angrō-mainyush l'interrompt en disant: Ne lui parle plus du passé, à celui qui a franchi le passage de la mort... Et on lui verse une coupe d'un breuvage vénéneux abominable... Ainsi entre, dans la damnation, l'âme de celui ou de celle, dont les pensées, les paroles et les actions, ont été mauvaises; qui, ayant été mal instruit, a vécu vicieux. .

M. — Yasna XXX. Texte moderne (pehlvi). Dualisme. — Bénis soient l'Avesta et le Zend, donnés par Añharmazd, qui guident dans l'obtention de la vie future. Les deux esprits, Añharmazd et le Malin, sont opposés l'un à l'autre. Le bien en pensées paroles et actions vient de l'un, le mal en pensées paroles et actions vient de l'autre. Choisissez le bien, non le mal; Añharmazd, non le Malin. — Dès la création, ces deux esprits agirent sur le monde, et abordèrent Gayomard (le premier homme). La vie vient d'Añharmazd, la mort vient du Malin. La malice des méchants est l'œuvre d'Ahriman, la vertu des bons est l'œuvre d'Añharmazd. — Les méchants s'attachent au malfaisant Ahriman, les bons s'attachent au bienfaisant Añharmazd qui a fait le ciel et la terre. Ainsi la discorde et la haine sont entrées dans la création. De là les sorts différents dans la vie à venir. La religion d'Añharmazd vous donne le moyen de triompher du mal. Dans la vie future, Ahriman sera énervé.

N. — Haoma Yasht. Texte moderne. Hommage à la liqueur haoma. — Zarathushtra dit: Hommage à toi, ô Haoma! Qui d'abord t'a préparé? Quelle bénédiction cette préparation lui a-t-elle value? — Le Haoma (personnifié) répond: C'est Vīvaṇhāo (le premier sacrificateur, non-homme, père du premier homme) qui m'a préparé le premier. Et la bénédiction qui lui échut, ce fut la naissance de son fils Yima, qui régna sur la terre. — Alors Zarathushtra dit: Honneur à toi, ô Haoma! Bien fait es-tu, ô Haoma! De bonne nature, de belle couleur, ô Haoma! Donne-moi science, force et victoire. Aide-moi à exterminer ceux qui troublent, ceux qui nuisent, les démons, les sorciers, les prêtres des idoles, les méchants, tous les êtres malfaisants. — O Haoma qui chasses la mort, donne la vie aux bons dans le paradis lumineux (après la mort), donne santé et longévité (en ce monde), sauve-nous de tous nos ennemis.

1. Le parallélisme absolu des deux parties de cette pièce, permet de reconstituer ainsi le passage perdu: Ses vices personnifiés apparaissent à l'âme coupable, qui fait un premier pas vers la damnation sur ses mauvaises pensées, un second sur ses mauvaises paroles, un troisième sur ses mauvaises actions.

II

Védisme. Brahmanisme.

Consulter: **A. Weber**. Indische Streifen, 1868-1869. — **P. Regnaud**. Matériaux pour servir à l'histoire de la philosophie de l'Inde, 1876-1878. —

A. Bergaigne. La religion védique, 1878-1883. — **J. Muir.** Original Sanskrit Texts. — **Vedic Hymns**, translated by F. Max Müller and H. Oldenberg, in Sacred Books of the East, vols XXXII and XLVI — **Śatapatha-Brāhmaṇa**, translated by J. Eggeling, ibid. vols. XII, XXVI, XLI, XLIII, XLIV. — **Gṛihya-Sūtras**, translated by H. Oldenberg, ibid. vols XXIX and XXX. — **Sacred laws of the Āryas**, translated by G. Bühler, ibid. vols II and XIV. — **The laws of Manu**, translated by G. Bühler, ibid. vol. XXV. — **A. Barth.** The religions of India, in Trübner's Oriental Series. — **P. Deussen.** La philosophie du Véda, 1895. — **A. M. Boyer.** Etude sur l'origine de la doctrine du Saṃsāra; dans Journal Asiatique, 1901. — **H. Oldenberg**, trad. V. Henry. La religion du Véda, 1903. — **L. de Milloué.** Le Brahmanisme, 1905. — **V. Henry.** Physique védique; dans Journal Asiatique, 1905. — **P. Oltramare.** La théosophie brahmanique, 1907. — **A. Roussel.** La religion védique, 1909.

Le jour vint (vers 1500 au plus tard, probablement), où les dernières peuplades aryennes, les nomades pillards, adorateurs des devas, que nous connaissons, quittèrent aussi les plateaux de l'Iran, et prirent le chemin de l'Inde[1]. Descendus sur l'Indus par la vallée du Cophès, ils traversèrent le fleuve, et gagnèrent le haut cours du Gange, qu'ils suivirent ensuite vers l'Est, refoulant devant eux les aborigènes dravidiens[2], ou se fixant parmi eux en groupes dominateurs qui les gouvernèrent. Ils étaient divisés en clans, ayant à leur tête autant de petits roitelets, qu'assistaient une noblesse guerrière les kshatriyas, et une caste sacerdotale héréditaire les brahmanes. Ils ne bâtirent d'abord point de villes. Leur mentalité paraît avoir été superficielle, plutôt imaginative que raisonnable. Ils n'avaient pas d'écriture. Leurs poèmes sacrés, les Vedas, composés petit à petit entre 2000 et 1000, furent conservés longtemps par tradition orale seulement.

Les Vedas sont au nombre de quatre. — 1. Le Ṛig-Veda, collection d'hymnes et de dithyrambes, rarement élevés, souvent ineptes, s'adressant à l'aristocratie des dieux. — 2. Le Yajur-Veda, recueil liturgique. — 3. Le Atharva-Veda, rituel domestique, nous fait connaître la plèbe des petits dieux et des esprits malins, avec les moyens de les gagner, de les apaiser, de les vaincre. Les bénédictions, conjurations, charmes et exorcismes, y abondent. — 4. Le Sama-Veda, recueil de mélodies, est accessoire, et de moindre intérêt[3].

Après l'an 1000, le sens des anciens textes commençant à se perdre, une nouvelle sorte de compositions surgit, en prose cette fois. Ce sont les Brahmaṇas, œuvre des Brahmanes, codification et explication des rits védiques de toute sorte, des coutumes et des usages; source de la théologie, de la philosophie et du droit de l'Inde.

---

1. Ils n'y entrèrent pas par l'Himalaya, comme on l'a dit parfois, par distraction sans doute.

2. Semblables aux noirs à cheveux longs de l'Australie.

3. On cite les Vedas, de cette manière: **RV.** le **Ṛig-Veda.** — **YV.** le **Yajur-Veda.** — **AV.** le **Atharva-Veda.** — **SV.** le **Sāma-Veda.** — On cite **Śat. Br.** le **Śatapatha-Brāhmaṇa.**

Des dieux védiques, il faut dire tout d'abord qu'ils n'ont pas de hiérarchie, pas de tête, pas de chef. Les Vedas ne connaissent pas de dieu suprême. Ses dieux sont des personnifications assez floues des forces de la nature, un panthéon anthropomorphe de personnages mal définis, peu dignes, forts mangeurs, grands buveurs, querelleurs, séducteurs, et le reste. Ils viennent en char, à travers l'espace, prendre place sur la jonchée de gazon qui leur est préparée, devant les trois foyers. Là, ils se gorgent de gâteaux, de beurre, de viande. Ils s'enivrent de soma et de louanges. Bien repus, ils bénissent. Mal nourris, ils maltraitent.

Voici, parmi ces dieux, les principaux, ceux qu'il faut connaître...

Indra, primitivement le dieu de l'orage, des grandes convulsions de la nature; le patron des conquêtes aryennes, le fort des forts, le dieu national. Le taureau et l'aigle sont ses symboles. Le carreau de la foudre est son arme. Il est le tueur des dragons (nuages), le libérateur des eaux (pluies torrentielles), etc.

Agni, le feu, le plus fougueux des éléments. Le cheval, l'impétueux animal, est son symbole. Primitivement, le feu qui gîtait invisible dans la nuée (la foudre); puis le feu qui gîtait invisible dans les bois, d'où les hommes le tirèrent, par le frottement. Agni est né deux fois, d'une naissance céleste et d'une naissance terrestre. « Des bois frottés, par l'effort de leurs mains, les hommes ont fait naître Agni le vénérable. L'immortel a été engendré par les mortels. Lui, l'Agni unique, qui brûle en mille lieux .. RV III. VII. VIII. » — Agni réside, comme feu, dans tous les foyers. Agni réside au cœur de tous les hommes, de tous les êtres vivants, comme principe de la chaleur animale, de la vie[1]. — En tant que principe vital, on appelle Agni « père des hommes ». En tant que foyer, on l'appelle « protecteur de la famille ». On l'appelle « premier sacrificateur », parce qu'il n'y a pas de sacrifice sans feu. Il est le destructeur des miasmes et des influences malignes (effet naturel de la chaleur et du feu).

Mitra le soleil, Varuṇa la lune, devinrent avec le temps deux dieux, dont le soleil et la lune sont l'œil respectif. Du haut du ciel, ils surveillent, avec cet œil lumineux, la conduite des hommes. Avec les cinq planètes, ils forment la heptade des sept Ādityas[2], laquelle gouverne ṛita, l'ordre universel, physique et moral. Ce dernier est spécialement confié à Varuṇa, parce qu'il veille durant la nuit « le temps des péchés ». Le feu du foyer qui ne s'éteint jamais, est son lieutenant dans chaque famille[3], « compagnon de la vie humaine, surveillant de l'observation de l'ordre, discernant ce qui est involontaire de ce qui est coupable, constatant les péchés .. RV VIII. » — A ces corps célestes déifiés, ajoutons les deux Aśvins, frères bienfaisants, assez semblables aux Dioscures, probablement l'étoile du soir et l'étoile du matin distinguées.

1. Comparez le mythe aryen indo-européen de Prométhée.
2. Les 七政 ts'i-tcheng des Chinois. — 3. Le 竈王 Tsao-wang des Chinois.

Un peu plus bas dans l'échelle, voici venir Rudra, dieu méchant, personnification redoutée des fléaux et des malheurs. Les Maruts, ses fils, dieux des tempêtes. Vāyu et Vāta, les vents, probablement deux vents dominants opposés. Parjanya, la pluie. Les Apsaras, ondines, génies féminins des eaux. Les Gandharvas, elfes, génies masculins de l'air.

Puis des êtres, assez effacés dans les Vedas, mais dont plusieurs avancèrent au premier plan dans les âges post-védiques. — Le père Ciel et la mère Terre (AV. XII). — Savitṛi, le moteur du monde. — Tvashṭri, le producteur. — Trātri, le conservateur. — Prajāpati, qui donne postérité; deviendra l'être universel. — Bṛihaspati, ou Brahmaṇaspati, le protecteur du culte, des hymnes et des prières; deviendra l'officiant des dieux, le patron des Brahmanes. — Pūshan, le dieu des routes, le protecteur des voyageurs. Il conduit les morts au séjour des Pères. Le bouc, l'animal qui passe par les sentiers les plus ardus, lui est consacré. — Vishṇu, l'espace. — Les trois Ṛibhus, trois saisons de l'Inde. — Les quatre points cardinaux, les Monts et les Fleuves, etc. (ṚV. VII)[1].

Il faut faire une place spéciale à Yama le premier homme, et Yamī sa sœur et son épouse, père et mère de la race humaine. Yama, premier homme, premier roi, fut aussi le premier mort. Yamī, première femme, première reine, fut aussi la première morte. En cette qualité, Yama et Yamī règnent maintenant sur l'empire des morts[2].

Ensuite une foule de déités anonymes, engendrées par l'intérêt et la crainte. — Dieu du sous-sol de la maison, seigneur de la demeure. — Dieu du sol, dieux des champs cultivés. — Dieu de la forêt; dieux des arbres, surtout des grands arbres; auxquels on offre des excuses, avant de couper du bois. — La vache, symbole de toute abondance. — Les serpents, si dangereux; et les fourmis noires ou blanches, si redoutées dans l'Inde. — La tortue, symbole de la longévité, de la pérennité, qu'on emmurait dans les fondations[3].

Enfin les âmes innombrables des morts; âmes d'amis, et surtout d'ennemis. Et des essaims de lutins, fourbes et méchants, les rakshas, les yātus, les piśācas, qui hantent les habitations et les carrefours. Ce sont des êtres d'une catégorie à part, sexués, vivant par couples familles et clans. Ils peuvent changer de forme à volonté, pour tromper les hommes. Ils causent les maladies, la malaria, la phtisie, la lèpre. Ils errent la nuit, surtout durant les nuits noires, aux environs de la nouvelle lune. Ils s'insinuent dans les maisons, par les fentes. Ils pénètrent dans les corps, par les orifices naturels. Ils en veulent à la génération humaine, à l'embryon conçu, à l'enfant nouveau-né, au bétail dans les étables, aux provisions dans les magasins, à l'offrande faite aux mânes ou aux dieux. Ils rôdent sans cesse, cherchant une proie à dévorer, un mauvais coup à faire. C'est eux qui font casser les poutres, effondrer

1. Comparez le rituel 周禮 **Tcheou-li**, de la dynastie **Tcheou**, contemporain des Vedas; ou le résumé de ce rituel, dans mes **Textes Philosophiques**, chap. 1, 3 et 4. — 2. Le 閻王 **Yen-wang** chinois. — 3. Comparez Textes Philosophiques chap. 4... Les stèles commémoratives chinoises sont assises sur une tortue; c'est la même idée.

les toits, verser les chars, etc. Pas un instant de la vie, pas une pièce de l'avoir de l'homme, que ne menacent ces ennemis invisibles, innombrables, toujours aux aguets. « Pour l'homme des temps védiques, l'univers qui l'environne, est plein d'âmes vivantes. Ciel et terre, montagne et forêt, animaux et arbres, eau céleste et terrestre, tout fourmille d'esprits propices ou malins. Incarnés ou invisibles, des essaims voltigeants cernent les demeures des hommes. Ames des morts, parents, amis ou ennemis. Lutins de toute apparence, génies protecteurs, démons apportant la maladie, vampires épuisant sang et vie. Jusqu'à l'instrument fait par l'homme, a une âme bienfaisante ou malfaisante. Outre les âmes, des fluides nocifs ou curatifs supposés. Le rite aide à commander à tout cela. »[1].

Ces fluides nocifs auxquels il vient d'être fait allusion, étaient conçus comme des entités réelles, impersonnelles, volant dans l'air, s'attachant aux hommes, les contaminant, les affectant. Les principaux étaient, la langueur, la stérilité, la malchance, la coulpe. Je dis, la coulpe, non le péché. Car ce que les Védistes redoutaient, c'était la souillure légale, provenant d'une infraction même involontaire au rite, à l'ordre rituel, plutôt que l'acte commis contre la conscience, le péché proprement dit. Dans leur idée, l'illégalité rituelle remarquée par les dieux, attirait l'infortune, sur soi, sur ses parents et voisins.

Rites à peu près identiques, pour la propitiation et l'expiation. On servait à manger et à boire aux dieux, on les louait, on les flattait, on les priait d'accorder ou d'oublier. Le moyen par excellence, c'était l'offrande du soma, liqueur enivrante. Car l'alcool met en joie, et dispose favorablement, ceux qui ont le vin bon. Les dieux védiques ne l'avaient, paraît-il, pas mauvais. — Le transport de l'ivresse semblait aux Védistes quelque chose de divin. Ils en conclurent que le soma, qui produisait ce transport, était dieu. Des hymnes le célèbrent, l'invoquent, comme tel. Soma est dieu, son action le prouve.

On a relevé, et avec raison, le caractère toujours intéressé des offrandes, et le style d'affaires des prières védiques, offertes aux dieux. Le cœur n'y est pas. Les Vedas ne connaissent, ni l'action de grâces, ni même le mot remercier, a dit Mr Oldenberg[2]. Il s'agit de capter la bienveillance d'un être puissant, que l'on conçoit à la manière des puissants de la terre, enclin surtout à la gourmandise et à la vanité. Aussi les adresses sont-elles tissues des flatteries les plus outrancières. Puis, comme conclusion, des formules vulgaires comme celles-ci : « Je te donne; donne-moi ! ».. « Dieu un tel, reçois, mange, bois ce que je t'offre; profite et fais-moi profiter! ».. Libéralement soûlé, Indra se dit : « J'ai bu le soma de cet homme. Sa prière est venue à moi. Que ferai-je bien pour lui? Voici : Je vais lui donner une vache, un cheval. » RV.X. — Les demandes formulées, ne sortent jamais de la sphère du bien-être matériel. « Il n'est jamais question que de biens temporels, longue vie, richesse, situation éminente, temps favorable à la culture. De grâces spirituelles et morales, on n'a point souci. »[3] Durant l'offrande principale du culte domestique, celle des lunaisons, le déclamateur déclame au nom de l'offrant : « Daignent,

1. **H. Oldenberg**, op. cit. page 32. Comparez mon **Folk-lore** chinois. — 2. Op. cit. page 259. — 3. Op. cit. page 371.

en cette offrande, ô offrant, t'être favorables le Ciel et la Terre, qui portent bonheur à la maisonnée, qui possèdent et donnent, qui font pleuvoir les nuages et couler les eaux, qui protègent et répandent la sécurité et la paix, qui accordent la santé et la nourriture..... Cet offrant vous demande longue vie, postérité, richesse. Il demande d'avoir le pas sur ses égaux. Il demande d'habiter (un jour) au ciel. Tout ce qui lui tient à cœur, il le demande. Tout ce qu'il demande, par cette offrande, puisse-t-il l'obtenir, puisse-t-il y réussir! Daignent les dieux le lui accorder! »[1].. De confiance en une Providence, d'abandon humble à ses dispositions, de grâce, de pureté, de fin suprême, il n'est jamais question. — Les offrants mangent le reste de l'offrande, dont le dieu est censé avoir goûté, et qui s'est imprégnée à son contact d'effluves bienfaisantes. Ils s'incorporent, s'assimilent ainsi la bénédiction qui leur revient de droit, en échange de leur offrande. On ne mange pas des offrandes faites à Rudra ou aux Mânes, car on s'incorporerait des influences malfaisantes.

Le feu joue, dans le culte, un double rôle... Il convoie au destinataire l'offrande brûlée pour lui; la flamme est la bouche des dieux, dit le Rig-Veda... Il constitue une barrière infranchissable aux malins esprits, aux mauvaises influences; comme il écarte les serpents et les tigres. — L'allumage du foyer, est le rit qui fonde la famille, le « sacrement domestique » comme on a dit. On tire, à cet effet, du feu nouveau des bois frottés. Une fois allumé, le feu domestique est entretenu jour et nuit, continuellement. A chaque saison, il est renouvelé, le feu nouveau étant toujours tiré des bois frottés[2]. Pas de famille, sans foyer domestique. On le salue, avant de sortir, et quand on est rentré. En cas de malheurs successifs, on laisse éteindre le foyer qui n'a pas porté bonheur, et on en rallume un nouveau. — Les riches entretiennent trois foyers, un pour les usages domestiques, un pour les offrandes aux dieux, un pour les offrandes aux mânes et aux démons.

Chaque jour, au matin, dans tous les ménages, le foyer est découvert et attisé. En même temps une offrande d'aliments est faite, aux génies protecteurs de la maison, aux défunts, au seuil, au lit, au mortier à écorcer le riz, à la jarre qui renferme l'eau; et quelque chose est jeté aux chiens et aux oiseaux... Le soir venu, le foyer est garni et couvert, avec accompagnement des mêmes offrandes. — Chaque mois, aux deux syzygies, nouvelle et pleine lune, dans tous les ménages, une offrande de gâteaux est faite dans le feu du foyer, à tous les dieux, particulièrement à Indra. — Au commencement des trois saisons[3], dans les ménages à trois foyers seulement, offrande solennelle, dans laquelle Varuṇa et les Maruts ont la place d'honneur; pour l'agriculture, pour la pluie, pour le bétail. A la troisième de ces offrandes, celle de l'hiver, se rattache la grande commémoration des morts. — Enfin, dans tous les ménages, au solstice d'hiver, une offrande pour décider le soleil à revenir. Offrande des prémices, après les diverses récoltes. Offrande aux serpents, au moment de l'année où ces reptiles sont le plus dangereux. Offrande régulière aux morts, durant toute l'année, à chaque nouvelle lune; leur pitance mensuelle, la svadhā; de plus, offrandes moindres, durant le dernier quartier des lunes d'hiver.

1. Aśvalāyana-Śrauta-Sūtra I. 9. 1 et 5. — 2. Comparez le rituel de la dynastie chinoise Tcheou. — 3. Il n'y a, dans l'Inde, que trois saisons, de quatre mois chacune; la saison chaude, la saison humide, la saison fraiche.

Les victimes immolées dans les sacrifices, sont le bœuf, le bouc, la chèvre, le mouton. Les dons consistent surtout en lait, beurre, gâteaux. La pièce de résistance, offerte dans le feu, est l'épiploon de la victime, chargé de graisse. « Apporte, ô Agni (feu), l'épiploon aux Pères (les morts), dans leur lointaine demeure, que tu connais bien. Que pour eux la graisse coule à flots. Que tous nos vœux soient exaucés! [1] » — Aux morts on offre spécialement des graines de sésame et de l'eau [2]. — Le sang de la victime est répandu pour les rakshas, les sinistres lutins. On leur jette aussi les déchets, pour se débarrasser d'eux. — Mais l'offrande par excellence du culte védique, c'était celle du soma, liqueur fermentée préparée ou aromatisée avec la plante de ce nom (page 13, note 1). Peu d'hommes étaient capables de faire cette offrande, tant elle entraînait de frais. En style védique, dire de quelqu'un qu'il entretient trois foyers et qu'il a fait l'offrande du soma, c'est le désigner comme un homme très riche... L'offrande du soma était une solennité extraordinaire, enserrée dans une liturgie compliquée et rigide, destinée à réjouir tous les dieux en général, et Indra en particulier. Après des préparatifs laborieux, le jour de la fête venu, parmi les prières et les chants, on faisait trois pressurages et trois offrandes, en plein air, devant la jonchée siège des dieux, devant les trois foyers.

La foi absolue aux offrandes et aux sacrifices, l'extrême complication de ces offrandes et sacrifices, livrèrent les Indiens à la caste des Brahmanes, constituée par la fusion des anciennes familles lettrées, dépositaires de l'art des cérémonies et des formules de la prière. Il n'y eut jamais, dans l'Inde, de culte public, de sacerdoce officiel. En principe, quiconque offrait, devait offrir lui-même, pour son compte particulier. Mais, s'il ignorait les rites et les chants, il devait engager un savant, un Brâhman, qui officiait et récitait en son nom, en sa présence. L'ignorance et l'incapacité des particuliers augmentant de plus en plus, la caste brahmanique, d'ailleurs dépourvue de tout caractère transcendant, de tout pouvoir surnaturel, gagna en importance de siècle en siècle. Finalement, les Brahmanes seuls sachant la liturgie, la masse des ignorants fut à leur merci [3]. Car personne n'aurait osé s'abstenir des offrandes; personne aussi n'aurait osé les faire vaille que vaille; la croyance ferme et générale étant, que les offrandes sont indispensables, et que la moindre erreur dans quelqu'une des mille minuties rituelles, en annulait l'efficacité. C'est ainsi que les Brahmanes s'imposèrent, et devinrent les maîtres de la nation [4]. Pas de bonheur possible, qu'avec leur concours. Chaque roitelet dut entretenir son purohita, son Brahmane, « afin que les dieux consentissent à manger ses offrandes » et à le bénir ensuite. Le rit par lequel le roi se l'attachait, calqué sur le rit du mariage, exprimait l'union la plus intime, presque

1. **Âśvalāyana-Gṛihya-Sûtra** II. 4. 13. — 2 **H. Oldenberg** op. cit. page 302: « Les rits mortuaires marquent pour les grains de sésame une prédilection qu'il m'est impossible de m'expliquer. » Voici, je pense, l'explication. Les morts sont surtout friands de graisse. Les graines de sésame servent, dans tout l'Orient, à préparer l'huile de choix. En leur en offrant, c'est de l'huile qu'on offre. — 3. J'évite à dessein les termes de prêtres et laïques, employés par nombre d'auteurs. On n'appelle pas prêtre, un homme auquel on ne reconnaît aucun pouvoir transcendant. Où il n'y a pas de prêtres, il n'y a pas de laïques. — 4. A peu près comme les Lettrés chinois, à titre de dépositaires d'une science traditionnelle; les Brahmanes, de la tradition rituelle védique; les Lettrés, de la tradition politique confucéenne. On pourrait même dire tout à fait comme les Lettrés chinois. Car les Brahmanes firent aussi de la politique, et c'est leur science des rits anciens qui accrédita d'abord les Lettrés. La parité est complète. Pas de cérémonies bien faites, sans les Brahmanes et les Lettrés. Pas de bonne politique, sans leurs conseils.

l'identification. « Qui je suis, tu es. Qui tu es, je suis. Moi le ciel, toi la terre. Moi l'air, toi les paroles. Faisons donc route ensemble à travers la vie[1]. ».. Une fois ce contrat conclu, toujours on voit le Brahmane du roi, son alter ego, son double, côte à côte avec son maître, réflétant sa splendeur, assis derrière lui sur l'éléphant de parade. On l'appelle le « gardien du royaume ». Sur lui est censée reposer la prospérité royale. C'est lui qui obtient au royaume, la pluie, l'abondance, la victoire. A cause de lui, le roi est obéi par son peuple. « Devant lui consentent à s'incliner les sujets, le roi devant qui marche un Brahmane[2]. » Et l'idée paraît bien être, que si le roi n'avait pas son Brahmane, on ne l'accepterait pas comme roi. — Il va de soi, que ces personnages s'imposaient à leurs maîtres, et leur suggéraient leurs décisions. Après la mort d'un roi, si une difficulté s'élevait relativement à la succession, c'est le Brahmane du feu roi qui la tranchait. — Pour consacrer cette institution, née de l'incapacité des roitelets, la poésie védique la transporta dans les cieux. Les dieux eurent leur Brahmane attitré, Brahmaṇaspati. Invente pour nous, lui disent-ils, un sacrifice, une formule, qui nous donne la victoire sur les démons.

Pour une offrande solennelle, il fallait sept Brahmanes, outre le purohita qui dirigeait sans officier lui-même. Les principales fonctions étaient celles du hotṛi déclamateur, qui invitait, fêtait, et finalement congédiait les invités divins. L'udgātṛi, chantre des stances liturgiques. L'adhvaryu, qui exprimait les liqueurs et présentait les mets.

Au roi était réservé le sacrifice du cheval. L'animal, choisi entre mille, baigné, consacré, paissait ensuite en liberté durant un an. Puis, l'époque venue, après trois jours de soma et de cérémonies assez obscènes, il était immolé. Rien de plus efficace, que l'eau qui avait servi au bain de ce cheval, disent les Vedas.

Toute oblation solennelle, celle du soma en particulier, était précédée d'une laborieuse dīkshā préparation, pour l'offrant et son épouse, non pour les Brahmanes officiants[3]. Préalablement baignés, tondus, oints, habillés de neuf et ceints du cordon, ils se retiraient dans une cabane isolée, préparée à cet effet. Là ils passaient toute la journée, assis sur des peaux d'antilopes noires, près d'un feu allumé pour écarter les démons, la tête voilée, immobiles, silencieux, retenant leur haleine, se gardant de sourire[4]. Au coucher du soleil, ils prenaient l'unique réfection de la journée, un peu de lait chaud. Puis ils passaient la nuit à veiller, gardant la continence, sous la protection du feu allumé. Et cela jusqu'à épuisement notable ou complet des forces. « Voici ce qui est écrit: Gras il est entré en réclusion, émacié il fera son offrande. Quand sa peau collera à ses os, alors il sera apte à sacrifier. ».. Outre l'épuration, ces macérations tapas, devaient encore produire l'échauffement spirituel, l'illumination, la vision, l'extase, les élans orgiastiques. « De l'âme saturée de tapas, naissent la vision et l'inspiration, qui pénètrent jusqu'aux dieux », dit le Ṛig-Veda VIII. 59. 6. — Après le sacrifice, l'offrant et sa femme descendaient à une eau courante, y jetaient tous leurs vêtements, les vases qui avaient servi à l'offrande, les tiges pressurées du soma. Puis ils se

1. **Aitareya-Brāhmaṇa** VIII. — 2. **Ṛig-Veda** IV. 50. 8. — 3. Comparez le rituel chinois des **Tcheou.** — 4. Le souffle dissipe la force de l'âme. Le sourire est une déperdition de la lumière intérieure.

baignaient, et, sortis de l'eau, s'habillaient de neuf. Durant le bain, ils murmuraient une prière à Varuṇa, pour qu'il leur pardonnât les imperfections rituelles commises peut-être au cours de la cérémonie. « Enlève de dessus nous, toute coulpe, toute dette. La faute que nous aurions commise, détache-la de nous![1] » — Il y avait d'autres rits expiatoires. Par exemple, l'offrande de gâteaux dans le feu, avec ces paroles: « Les péchés que j'ai pu commettre par mes sens, dans le village, dans la forêt, dans la maison, je les bannis par cette offrande. ».. Ou le pécheur jetait dans le torrent un lien, figure de sa coulpe, en disant: « Disparais avec l'écume de ce torrent. ».. Ou bien il faisait promener autour de sa personne un tison enflammé, tandis qu'il murmurait: « De ma faute daigne Agni me délivrer. ».. En somme, la purification s'obtenait par l'eau ou par le feu. Cependant le port de certaines amulettes, était aussi censé pouvoir purifier.

Rits du mariage. — Le mariage védique était contractuel. La femme est la compagne de l'homme, et non pas son esclave. Sa prospérité et sa fécondité sont vivement désirées. — La mise de sa main dans celle de l'époux, la met en sa puissance. Il la fait monter sur une pierre. Elle fait sept pas, conduite par lui, puis goûte avec lui à un même mets. Puis, assise sur une peau de taureau, elle reçoit dans son giron un enfant, né d'une mère qui n'a eu que des garçons, dont aucun n'est mort jusque là. Ensuite elle vénère avec son époux le foyer domestique, Agni, le témoin du contrat nuptial, le surveillant de la vie conjugale, le gardien pour la vie de la maisonnée. Pour dérouter les esprits malins, durant trois jours les époux couchent sur la dure et gardent la continence. La quatrième nuit, ils s'unissent, après une sorte d'exorcisme, destiné à expulser les influences nocives qui pourraient encore adhérer à l'épousée.[2]

Rits relatifs à l'enfant, au jeune homme. — Le dixième jour après la naissance, imposition du nom. — A trois ans, première coupe des cheveux. — A seize ans, première coupe de la barbe. — Mais le rit par excellence, c'est, pour les enfants qui étudient, l'adoption par leur maître. Elle se fait, selon les castes, à 8, 11 ou 12 ans. Debout près d'un feu qui écarte les mauvaises influences, le maître reçoit l'enfant baigné, tondu, habillé de neuf. Il le ceint de trois tours de ceinture. Il le prend par le bras, lui fait faire le tour du foyer, lui pose la main sur le cœur pour s'en emparer, en disant: « Que désormais ta pensée adhère à la mienne. Que Brihaspati t'unisse à moi. » Puis le maître impose au disciple un nom nouveau. La cérémonie se termine par ces mots: « Te voilà brahmacārin (élève brahme). Entretiens le feu. Ne bois que de l'eau. Remplis bien ton devoir. Ne dors jamais durant le jour. Ne romps pas le silence (le matin), avant d'avoir attisé le foyer (et dit les prières qui accompagnent ce rit). » — Le disciple reçu par un maître, est dvijā, deux fois né, de naissance naturelle et spirituelle. Durant les longues années de ses

1. **Āpastamba-Śrauta-Sūtra** XIII. — 2. **Śāṅkhāyana-Gṛihya-Sūtra** I. 13 seq. — **Āśvalāyana-Gṛihya-Sūtra** I. 7 seq. — **Pāraskara-Gṛihya-Sūtra** I. 6 seq. — **Gobhila-Gṛihya-Sūtra** II. 1 seq. — **Hiraṇyakeśin-Gṛihya Sūtra** I. 6. 20 seq. — **Āpastamba-Gṛihya-Sūtra** II. 4 seq. — Comparez le rituel chinois 禮 記 **Li-ki**, chap. 昏 義 **Houen-i**; et mon **Morale et Usages**, chap. 21 Noces.

études sur les Vedas, il habitera la maison de son maître, mendiera sa nourriture par le village, gardera une chasteté rigoureuse, s'abstiendra de viande et de miel, alimentera le feu du foyer de son maître matin et soir. — Ses études terminées, après avoir pris un grand bain et avoir mis une dernière bûche au foyer de son maître, il rentrera dans sa famille, en attendant qu'il fonde son foyer[1].

Magie. — Elle était généralement crue, à l'époque védique. Etant chose odieuse, elle ne s'affichait pas ouvertement comme partie intégrante du culte, mais se juxtaposait au culte, comme une doublure dissimulée, et se pratiquait secrètement. Honorés comme savants, les Brahmanes étaient redoutés comme magiciens. Les formules magiques ne se comptent pas, dans la littérature védique; l'Atharva-Veda en est plein. Les Brahmanes ayant ces formules, on pensait bien qu'ils s'en servaient. — Voici sur quels principes s'appuyait la magie védique... De tout être émane quelque chose qui est de lui. Dans tout ce qui fut de l'homme, il reste quelque chose de lui. Il reste quelque chose de l'homme, dans les rognures de ses cheveux et de ses ongles, dans ses excrétions et sécrétions, même dans la trace laissée par son pied dans la poussière. Il y a quelque chose de lui, aussi, dans son nom, dans son image, dans son effigie. Ce quelque chose peut donner prise sur lui, au magicien, aux esprits vengeurs, aux lutins malins... De plus, le contact transmet quelque chose de l'homme à l'homme, un fluide faste ou néfaste. Un simple attouchement malveillant, peut transmettre une effluve qui causera mille maux. Le regard, le souffle, la parole, agissent comme le contact. Mais surtout, les influences nocives humaines ou diaboliques, ingérées avec les aliments et les boissons, sont redoutables, car elles pénètrent le corps et se fixent en lui... De là les procédés de nuire par magie, que les Indiens védistes paraissent avoir connus presque tous[2]. Incantations, conjurations, exécrations, anathèmes. Attouchements, passes, mauvais œil. Opérations sur des empreintes. Envoûtement au moyen de cheveux, etc. Blessures infligées à des images. Malédiction du nom. Charmes jetés dans les puits. Philtres et mets ensorcelés. Enfouissement d'un porte-malheur, dans la maison, dans la jonchée sacrificale, dans le champ d'un ennemi. — Les moyens préventifs, les procédés prophylactiques, les précautions à prendre pour se préserver des maléfices, forment une liste touffue. — Le son du tambour, du gong, les écarte. — L'eau répandue, le feu allumé, la fermeture hermétique de tous les orifices naturels, leur opposent une barrière infranchissable. Une pierre ou une motte dressée, une natte ou une cloison, peuvent aussi leur intercepter le passage. — Frotter ou essuyer les objets, les flamber à la flamme, les enfumer, les fumiger avec du bdellium ou d'autres parfums, secouer les habits et les couvertures, en détache les influences malignes. — Le Brahmane, le disciple brahme, tiennent toujours en main une canne, pour écarter les démons malins. Un archer précède le cortège nuptial, et tire des flèches contre les endroits suspects de recéler des lutins. — Les ablutions faites avec de l'eau pure, ou mieux avec

1. **Śāṅkhāyana-Gṛihya-Sūtra** II. 1 seq. — **Āśvalāyana-Gṛihya-Sūtra** I 20 seq. — **Pāraskara-Gṛihya-Sūtra** II. 2 seq. — **Gobhila-Gṛihya-Sūtra** II. 10 seq. — **Hiraṇyakesin-Gṛihya-Sūtra** I. 1. 1 seq. — **Āpastamba-Gṛihya-Sūtra** IV. 10 seq. — Comparez le 認老師 **jenn lào-cheu** chinois, et ce qui s'ensuit. — 2. Comparez mon **Folk-lore** chinois.

de l'urine de vache, ont une vertu préservatrice considérable[1]. — Le jeûne, la continence, la retraite, le silence, la diminution du nombre des inspirations, la veille, rendent l'homme moins vulnérable pour les mauvais influx. Celui qui respire avidement, en inspire au contraire beaucoup. L'homme qui dort, est livré sans défense à leurs agressions occultes. — Un voile qui, cache, un déguisement qui rend méconnaissable, déconcertent les malins esprits. Effacer la trace de ses pas, leur fait perdre la piste. — Il faut ensevelir, ou mieux brûler, tout ce qui fut de soi, les cheveux tombés ou coupés, les rognures de la barbe et des ongles. — Il faut éviter le regard, l'haleine, le contact de tout être suspect. — Quand on se sent guetté par quelque être invisible, il ne faut plus passer par les portes par lesquelles on passait ordinairement, car c'est là que les malins esprits attendent leurs victimes. — Quand on a été dans un lieu sinistre, place de crémation ou cimetière, avant de revenir, il faut secouer ses habits, puis rentrer chez soi sans retourner la tête, effaçant la trace de ses pas avec une branche d'arbre qu'on traîne derrière soi, enfin se laver et changer d'habits. — Pour se délivrer d'un maléfice encouru, il y avait deux systèmes; les offrandes, pour décider le démon à déloger à l'amiable; les exorcismes, pour le contraindre à déguerpir par force[2].

Les serments des Védistes, étaient plutôt une exécration, qu'un serment proprement dit. Celui qui jurait, dévouait ses mérites, ses biens, sa personne, sa vie, aux esprits vengeurs, s'il avait menti. Le rit consistait en ceci: Après avoir affirmé ce qu'il voulait faire croire, l'homme touchait sa tête ou son cœur, en disant simplement «je me touche», c'est-à-dire «je jure».

Les Védistes connurent et pratiquèrent de nombreuses sortes de divination. Par tirage au sort. Par la course des quadrupèdes. Par le vol des oiseaux. Par la direction que prenait la fumée d'un feu. Par l'ascension vers le ciel, ou l'étalement à fleur de terre, du feu ou de la fumée. Etc.

La mort et l'au-delà. — La survivance de l'âme[3] était admise sans conteste par les Védistes. — Conçue comme une substance subtile, l'âme était appelée par eux asu (souffle vital, plus tard âtman), ou manas (le petit homme, grand comme le pouce, logé dans le cœur, durant la vie). — Quand un malade a perdu connaissance, c'est que son âme est allée se promener. Quand le dormeur rêve d'un autre lieu, c'est que son âme y est allée; quand il rêve de quelqu'un, c'est que l'âme de ce quelqu'un est venue le visiter. Il ne faut pas secouer brusquement un homme qui rêve, car son âme effrayée pourrait ne pas rentrer. Il ne faut pas bâiller à bouche grande ouverte, ni éternuer violemment, de peur de laisser échapper son âme. — La vie dépend de la

1. On donne deux explications de la vertu de l'urine de vache, l'eau bénite védique. — 1. La vache est le capital principal des nomades, car elle leur donne lait, beurre, veaux, presque tout leur avoir. Elle est donc tenue en haute estime. Tout ce qui vient d'elle, est quasi-sacré, jusqu'à sa bouse et son urine, censées pleines de principes nourriciers et fortifiants, que son contact communique. — 2. Dans la poésie védique, les nuages sont souvent appelés vaches, parce que d'eux découlent les filets de la pluie, comme le filet de lait découle du pis de la vache. L'urine de vache aurait été primitivement l'eau des nuages, l'eau céleste, plus propre que toute autre aux ablutions. Comme on n'avait pas l'eau de pluie à souhait, on se rabattit, pour les ablutions, sur l'urine de vache, son homologue poétique.

2. Comparez mon **Folk-lore** chinois. — 3. Survivance au moins temporaire; voyez plus bas.

présence de l'âme. La mort est causée par son départ définitif. « La mort envoie les asu chez les Pères... Asuniti, c'est le voyage des âmes dans l'autre monde. Asunita, c'est leur retour, pour prendre part au banquet qui leur est offert ». ṚV X... Car les âmes sont besogneuses. Elles doivent recevoir des vivants leur subsistance, aliments et vêtements. — Le plus souvent, les textes ne disent, ni asu, ni manas, mais le défunt un tel, tout simplement. Sa personnalité a subsisté. Son âme a revêtu un corps subtil, de même apparence que celui qu'il porta durant sa vie. C'est le même être, le même individu, affiné, sublimé par Agni la flamme du bûcher. Les pitṛis ne sont pas des fantômes stupides, comme les ombres d'Homère. Ils jouissent de leurs facultés intellectuelles, et gardent le caractère qu'ils eurent ici-bas.

Maintenant quel est le lieu où les pères vont, et d'où ils reviennent? Voici ce que nous en dit le Ṛig-Veda IX. 113, 7... C'est un homme pieux qui parle, en offrant le soma: « Le monde où luit l'inépuisable splendeur, où siège le soleil, fais-m'y siéger, ô Soma, dans le monde impérissable de l'immortalité. Que pour Indra coule goutte à goutte la liqueur... Où est le roi Yama, où est la voûte solide du firmament, où sont les eaux courantes, en ce lieu fais que je sois immortel. Que pour Indra coule goutte à goutte la liqueur... Où l'on se meut à son loisir, au triple firmament, au triple ciel du ciel, où sont les mondes de lumière, en ce lieu fais que je sois immortel. Que pour Indra coule goutte à goutte la liqueur... Où sont le désir et la complaisance, où la surface du ciel empourpré, où le banquet des âmes et l'abondance de nourriture, en ce lieu fais que je sois immortel. Que pour Indra coule goutte à goutte la liqueur [1] . ».. Il s'agit donc d'un séjour, où Yama le premier mort, règne sur les morts, séjour de lumière, où l'on banquette. A première vue, le texte plaît. Mais examinons de plus près. Qu'est-ce que le banquet des âmes, la svadhā? Ce n'est pas Dieu qui le sert, puisque les Vedas ne connaissent point Dieu. Ce ne sont pas les dieux védiques qui le servent. Au contraire, ces pique-assiettes des vivants, sont aussi les pique-assiettes des morts, et prélèvent sans vergogne leur part du soma, du miel et du beurre des mânes. Le banquet des âmes, âmes mendiantes, est servi par les vivants. Il consiste exclusivement en ce que les vivants offrent aux commémorations périodiques des morts. « De mois en mois vous viendra nourriture ; la svadhā vous appartiendra. » Ṣat. Br. II. 4. 2. 2. Aliments, boissons, vêtements, cosmétiques, « tout ce qu'on donne pour les morts, se transforme, se multiplie dans l'autre monde. » AV XVIII.

Le séjour de lumière reçoit-il toutes les âmes?.. Non. Il est réservé à une aristocratie. Les régions lumineuses, la voûte suprême, le monde de la splendeur, sont pour ceux qui ont beaucoup offert aux dieux, et qui ont été généreux envers les brahmanes. Quant aux âmes plébéiennes, à celles qui n'ont pas eu de quoi beaucoup sacrifier et beaucoup donner aux brahmanes, elles flottent dans l'atmosphère, elles errent sur la terre. « Si des trois feux qu'on allume lors de la crémation, c'est l'oriental qui le premier atteint le corps, c'est là un signe que le feu a transporté l'âme au ciel. Si c'est l'occidental, elle flotte dans l'atmosphère. Si celui du sud, elle erre ici-bas [2] . ».. Le ṚV X,

1. Traduction **Oldenberg-Henry**, op. cit. page 452. — 2. **Āsvalāyana-Gṛihya-Sūtra** IV. 4.

le AV XVIII, et plusieurs Brāhmaṇas[1], parlent des âmes flottantes dans les airs ou errantes sur la terre, d'ordinaire suppliantes plutôt que malfaisantes, mais se vengeant sur ceux qui les rebutent sans pitié. Car elles ont faim. « Elles sont là, sur les bornes des champs, aux intersections des chemins, derrière les murs, près des maisons, adossées aux chambranles des portes. Qui a un cœur compatissant, leur donne à manger et à boire. Car chez les morts, il n'y a ni labour, ni bétail, ni commerce, ni trafic. De ce qu'on leur envoie de ce monde, de cela vivent les morts, ceux qui sont partis pour l'autre monde. Comme la pluie tombée sur la hauteur se déverse dans la vallée, ainsi ce qui est donné en ce monde profite à ceux de l'autre[2]. »

Quoique certains textes liturgiques parlent comme si la crémation transportait l'âme aussitôt et directement dans le séjour des Pères (AV XVIII), l'ensemble des textes et la pratique rituelle apprennent, que l'âme du défunt même incinéré, séjourne encore sur la terre durant un certain temps, environ un an, à peu près le temps que le cadavre met à se décomposer naturellement, après inhumation. Durant ce temps, l'âme est preta revenant, et non encore pitṛi père. Elle parait n'être pas encore assez déféquée, pour entrer dans le séjour des mânes. Elle est dans un état transitoire d'épuration. Durant toute cette période, on lui fait ses offrandes d'après un rituel spécial. On ne l'invite pas, car elle est supposée présente. On ne la congédie pas, mais on lui dit: maintenant reste en paix. Le deuil des vivants correspond à cette période, durant laquelle leur mort est supposé être preta. Quand le corps est décomposé, l'âme s'en va, le deuil cesse, et le rituel des offrandes est modifié. L'incohérence des prières qui accompagnent la crémation[3], avec les idées susdites, s'explique aisément. Les Indiens ensevelirent d'abord tous leurs morts, et crurent primitivement à un séjour souterrain pitṛiloka des âmes. La crémation ne fut introduite que plus tard, et avec elle secondairement le séjour céleste devaloka des âmes. Cependant, même après l'introduction de la crémation, l'inhumation subsista. L'incinération qui coûte fort cher, ne fut jamais le partage que des seuls riches. Les pauvres furent toujours, et sont encore inhumés. L'idée et la pratique populaires, restèrent donc toujours celles qui se rattachaient à l'inhumation. Si, dans le cas particulier de la crémation, on parlait autrement dans la liturgie, dans la pratique on se gardait d'agir autrement, même pour ces morts-là. Car les textes anciens des Vedas sont explicites: « Toutes les âmes descendent la grande pente... s'en vont par la voie souterraine profonde... par le chemin des Pères... par la route que Yama a suivie le premier, la frayant pour les autres... dans les profondeurs de la terre... par les sentiers où les chiens de Yama les guettent[4]. » RV X... AV VIII et XVIII. — Ainsi s'explique pourquoi, au retour de la crémation où ils ont acclamé son départ pour le ciel, les vivants prennent toutes les précautions dites plus haut, pour se préserver du mort; et pourquoi, lors de l'ensevelissement des ossements restants, le troisième jour après la crémation, on parle au mort comme s'il était présent: « Va à la mère Terre...

1. **Taittirīya-Brāhmaṇa** VI. 4 . **Aitareya-Brāhmaṇa** VII. 5. — 2 **H. Oldenberg**, op. cit. page 479. — 3. Par exemple: O Agni, ne le détruis pas! Après l'avoir sublimé, porte-le vers les Pères. **Rv** X. — 4. C'est contre ces chiens, que les Chinois arment les morts d'un bâton, et les pourvoient de boules de pâte. Voir mon **Morale et Usages**, chap, 23 Funérailles.

dans le vaste sein de la terre amie... douce comme la laine elle est à l'homme... puisse-t-elle te protéger! — Ouvre-toi pour lui, ô Terre!.. Ne l'oppresse pas!.. Permets-lui, pour son repos, de se glisser en toi!.. Comme la mère recouvre son enfant d'un pan de son vêtement, ainsi, ô Terre, recouvre-le doucement! » Ṣat. Br. XIII.

Après que l'âme déféquée est partie pour le monde des Pères, ses rapports avec sa famille ne sont pas interrompus pour cela. L'offrande mensuelle fait partie intégrante de la vie de chaque famille. Les relations continuent indéfiniment, mais combien froides et défiantes. Les Pères sont, pour leurs descendants, des puissances à la fois propices et sinistres. On leur donne ce qui leur revient, puis on les congédie, on se met même contre eux sur une sorte de défensive; on ne leur permet pas d'imposer aux vivants leur inquiétant voisinage, plus longtemps que la durée du rit. Tout en les traitant, on leur parle de haut, à ces mendiants nus et affamés. On les appelle à heure fixe; on les fait asseoir à une place déterminée; il est bien entendu qu'ils ne prendront aucune liberté. On les sert, en leur disant: Pères éjouissez-vous!.. Tandis qu'ils absorbent la chaleur des mets servis, laissant la substance refroidie [1], on leur dit: bénissez-nous, exaucez-nous, donnez-nous la pluie, l'abondance, des enfants, pour ce que nous venons de vous donner, afin que nous vous donnions encore... Puis, la requête terminée, vient la formule préparatoire: les Pères se sont éjouis; c'est-à-dire, cela suffit... Et, immédiatement après, le congé formel: maintenant allez-vous-en, ô Pères, par vos antiques et profonds chemins. Revenez à notre maison, dans un mois, pour manger l'oblation... Alors on secoue le pan de son habit, pour les empêcher de s'y cramponner, pour les contraindre au départ. Et l'on rappelle à soi sa propre âme, afin qu'elle ne s'en aille pas, par distraction, en compagnie des âmes des morts [2].

Une fois parvenues au séjour de Yama, les âmes des Pères sont-elles immortelles, durent-elles toujours?.. Grave question, que je reprendrai plus bas. Ici je me contente de dire provisoirement: il paraît que non. Les Védistes semblent avoir cru à une seconde mort, l'extinction, à laquelle peu d'âmes échappent.

Autre grave question: Les Védistes connurent-ils un jugement après la mort, un lieu d'expiation pour les méchants?.. Il faut répondre que les textes relatifs à ces deux sujets, sont aussi rares et aussi indigents que possible... 1° Un seul rituel [3] nous apprend que « chez le roi Yama, se séparent les hommes qui ici-bas furent vrais, de ceux qui furent menteurs ». C'est tout. Rien qui ressemble à la pesée égyptienne des âmes, au miroir chinois... 2° Aucun texte ancien ne parle clairement d'un enfer. Les passages du RV VII, qui parlent d'un cachot, de la caverne ténébreuse, du dessous des trois terres, de la vaste prison, de la place profonde, peuvent tous s'expliquer autrement. Le AV II et V, n'est guère plus explicite. Tandis que des textes clairs nous

1. Comme les fantômes d'Homère absorbent la vapeur du sang chaud Odyssée XI. — 2. **H. Oldenberg**, op. cit. page 473. — Comparez, dans mes **Textes philosophiques**, chap. 1, l'offrande aux mânes, antérieure aux Vedas; et chap. 3, l'offrande contemporaine des Vedas, en Chine. — 3. **Taittirīya-Āraṇyaka** VI 5. 13.

apprennent que certains crimes « font errer sur la terre, exclu du monde des Pères[1] », dans une condition analogue à celle des rakshas et des piśīcas. C'est là probablement le châtiment des méchants, tel que le concevaient les Védistes, en attendant que la seconde mort, l'anéantissement, atteignît le preta errant. — Ainsi se résolvent les objections courantes: 1° les Védistes ayant une origine commune avec les Mazdéens, et ceux-ci ayant un ciel et un enfer, les Védistes durent avoir aussi leur enfer... 2° logiquement, les Védistes ayant la notion d'un ciel, durent avoir celle d'un enfer... Réponse: Pourquoi des gens qui ne crurent pas à l'immortalité de toutes les âmes bonnes, auraient-ils cru à l'immortalité des âmes des méchants? Et s'ils n'y crurent point, donc pas d'enfer éternel. Comme sanction temporaire du mal commis, une période d'affreuse misère précédant l'extinction, put satisfaire des esprits qui ne connurent, ni Dieu, ni loi morale... Le Mazdéisme fut un progrès sur le Védisme, nous l'avons dit plus haut. Il n'est donc pas étonnant, mais naturel, que le Védisme soit en déficit sur lui.[2]

Après cette exposition sommaire du système védique, fait de naturalisme et d'animisme, il me faut revenir maintenant, et insister plus au long, sur trois points, indiqués dans les Vedas, développés dans les Brāhmaṇas, lesquels forment le point de départ des spéculations qui rempliront les périodes suivantes. Ces trois points, qui constituent la théologie brahmanique, sont: 1 l'origine des êtres; 2 l'action de l'offrande; 3 la survivance par l'offrande et la science.

1) L'origine des êtres. — Dépourvus qu'ils sont d'esprit pratique, les raisonnements précis n'ont jamais intéressé les Indiens. Par contre, les spéculations vagues, celles sur les origines surtout, ont toujours passionné ces grands enfants, questionneurs inlassables, posant pourquoi sur pourquoi sans attendre la réponse; satisfaits d'une solution quelconque, en attendant qu'une autre leur plaise davantage; esprits légers, dont l'effort finit par aboutir, non à une conclusion raisonnée, mais à une fiction poétique, qui leur met l'imagination en repos. Tels ils sont maintenant, tels ils furent à l'époque védique. Engendrée dans leurs palabres d'alors, la théologie brahmanique finit par être, je ne dis pas crue, car des esprits pareils n'ont pas la force de croire; mais acceptée, comme une version passab'e, faute de mieux. Je vais essayer de résumer la fiction cosmogonique des auteurs des Brāhmaṇas. J'ai bien peur que mon résumé ne la rende plus claire qu'elle ne fut dans leur esprit. On est difficilement aussi flou qu'eux.

Au commencement fut le non-être asat. Du non-être, l'Un tira aditi la matière primordiale, qui est décrite comme un chaos ténébreux, comme un océan immense. Dans ce chaos, l'Un respira d'abord inconscient.

Qu'est-ce que cet Un?.. On lui donne parfois un nom personnel,

1. **Taittirīya-Saṃhitā** II. 6. 10. — 2. Vous verrons quelle précision les Bouddhistes donnèrent à la doctrine de l'expiation, et avec quel luxe d'horreurs ils l'illustrèrent.

Viśvakarman, Prajāpati. Mais on en parle toujours comme d'une entité métaphysique abstraite, Ekam l'Unité, ou Brahman l'Absolu, ou Tad Il Lui.

L'Un est être et non-être, il est et il n'est pas, sat et asat. Il est ici, il est davantage là. C'est-à-dire qu'il n'est réalisé qu'en moindre partie, sa majeure partie restant dans les possibles. Il n'est réalisé en acte qu'en une minime partie de lui-même, restant irréalisé en puissance quant au reste qui est beaucoup plus considérable. «Les êtres qui existent, sont un quart de Lui. Les trois autres quarts de Lui, sont dans les hauteurs.» Ṛ V X. 90.

Un jour, dans l'Un qui respirait inconscient au sein du chaos, naquit, on ne dit pas comment, kāma le désir, première manifestation de manas l'esprit. Il pensa «je veux être», et il fut, quant à sa partie réalisée... Śat. Br. I. 4.

Puis l'Un produisit les êtres. Comment?.. Le Ṛ V X.81 nous apprend qu'il en fut la cause efficiente et matérielle tout ensemble. L'Un devint monde. S'insinuant dans la matière primordiale, s'unissant à elle comme son principe de vie, l'Un devint Tout.

C'est là du panthéisme, panthéisme naturaliste, identique à celui d'Héraclite et de Zénon. L'Un est l'âme du monde. Il y a dans l'univers, dieux, hommes et choses, une unité fondamentale. Le divin est partout, uni à la matière, un avec elle. Il est immanent dans les êtres, comme le principe de leur vie, de leur activité. Etant en tout, il meut tout... Donc pas de distinction absolue entre les êtres. Pas d'individualités multiples. Mais, dans une union universelle, une sorte de circulation, et des transformations[1]. «Ce monde, en vérité, n'était rien au début. Il n'y avait, ni ciel, ni terre, ni atmosphère. Cet être non-être conçut un désir. Il pensa, je veux être.» Śat. Br. I. 4. — «Un est le feu, quoiqu'on l'allume en beaucoup de lieux; un est le soleil, dont la lumière remplit le monde; une est l'aurore, qui illumine l'univers. Un est l'être, qui, en se déployant, est devenu tout.» Ṛ V VIII.58. — «L'être est un. Ce sont les Brahmanes, qui lui donnent des noms multiples.» Ṛ V I. 164.

Voici quelques textes célèbres exposant le système. Ils montrent les incohérences et les hésitations à travers lesquelles il évolua, pour devenir finalement ce que nous avons dit plus haut.

I. — Ṛig-Veda X. 129 [2]. — Il n'y avait alors, ni l'être, ni le non-être. Il n'y avait, ni l'atmosphère, ni le ciel au-dessus. Y avait-il mouvement? dans quel sens? sous la direction de qui? Y avait-il les eaux et le profond abîme?[3] — Ni la mort n'était alors, ni l'immortalité. Le jour n'était pas distinct de la nuit. Seul l'Un respirait, de lui-même, sans qu'il y eût aucun autre souffle. Il n'y avait rien d'autre que Lui. — Alors s'éveilla en lui le désir, qui fut le

1. En Grèce, quand les philosophes Ioniens conçurent leurs systèmes physiques, ils durent lutter contre une mythologie de dieux personnels bien définis. Les Brahmanes n'eurent pas à se donner beaucoup de mal, avec les dieux naturalistes à peine anthropomorphisés et si peu tranchés de leur nation. Il leur suffit de développer le panthéisme, latent dans les Vedas comme dans tout naturalisme. L'opération fut facile, et ne créa aucun conflit.

2. D'après Geldner et Kaegi... Oldenberg-Foucher, le Bouddha, page 15. — 3. Interrogations équivalant à une négation. Il n'y avait pas...

germe de l'esprit... La genèse de l'être, ils la découvrirent dans le non-être, les sages Brahmanes, par leurs efforts, dans leur cœur. — Qui sait, qui peut nous dire, d'où naquit, d'où vint la création, et si les dieux ne sont nés qu'après elle? Qui le sait, d'où elle est venue? — D'où cette création est venue? Si elle est créée ou incréée? Celui qui la regarde d'en haut (l'Un), celui-là seul le sait, et encore le sait-il?

II. — Ṛig-Veda X. 121 [1]. — Hiraṇya-garbha (l'embryon d'or)[2] vint au commencement. Il naquit, le seul maître de tout ce qui est. Il assit (dans l'espace) la terre et le ciel. A quel dieu, autre que lui, porterions-nous nos offrandes? — C'est lui qui donne le souffle et l'énergie. Lui, que toutes les créatures révèrent; oui toutes, même les dieux. Lui, dont la vie et la mort sont les ombres (les effets). A quel autre dieu porterions-nous nos offrandes? — Il est le puissant et unique seigneur du monde où l'on respire et bouge (signes de vie, le monde des vivants), des bipèdes et des quadrupèdes (hommes et animaux). A quel autre dieu porterions-nous nos offrandes? — A lui les montagnes neigeuses. A lui l'océan et les grands fleuves. A lui les régions célestes et les points cardinaux terrestres. A quel autre dieu porterions-nous nos offrandes? — Il a assis le ciel et la terre. Il a établi et mesuré l'espace médian. A quel autre dieu porterions-nous nos offrandes? — Vers lui se lèvent les yeux des deux armées rangées en bataille, et qui vont en venir aux mains, inquiètes dans leur cœur, au lever du soleil. A quel autre dieu porterions-nous nos offrandes? — Alors que l'océan immense remplissait le monde, portant le germe et le feu (le germe principe de la vie); alors il vint, lui l'âme des dieux. A quel autre dieu porterions-nous nos offrandes? — Dans sa puissance, il contempla les eaux, lesquelles produisirent (en le produisant) l'énergie et le sacrifice (qui est l'énergie par excellence). Il est le dieu des dieux. A quel autre dieu porterions-nous nos offrandes? — Qu'il ne nous fasse pas de mal, lui, qui fit et régla la terre et le ciel, qui produisit les grandes eaux claires. A quel autre dieu porterions-nous nos offrandes? — Prajāpati, toi seul embrasses et gouvernes tous les êtres. Accorde-nous ce pour quoi nous t'implorons! Donne-nous tous les biens!

III. — Śatapatha-Brāhmaṇa VI.1.1.10[3]. — Après avoir produit sa science immanente, Prajāpati produisit les eaux. Puis « il désira: que je naisse de ces eaux!.. Et ce-disant, avec sa science, il se glissa dans les eaux. Et un œuf fut produit. Il toucha l'œuf, en disant: qu'il devienne! qu'il se développe!.. Ainsi fut produit le Veda (la science exprimée de Prajāpati). Voilà pourquoi l'on dit: le Veda est le premier-né de tout ce qui est. »

IV. — Śatapatha-Brāhmaṇa XI. 1. 6. 1[4]. — Au commencement cet univers était eaux seulement. Les eaux désirèrent produire. Elles se tourmentèrent. Un œuf d'or fut produit, lequel flotta durant un an. — De l'œuf, au bout d'une année, Prajāpati le mâle naquit. Il brisa en deux l'œuf d'or. Il

1. Traduction de F. Max Müller; retouchée d'après Muir, Peterson, Griffith, Al. Hegglin... Le texte se retrouve, en entier ou en partie, avec des variantes insignifiantes, dans **Atharva-Veda** IV. 28; **Vājasaneyi-Saṃhitā; Taittirīya-Saṃhitā**; etc. — 2. D'après **Sāyaṇa**, autorité incontestée, l'embryon d'or est **Prajāpati**, invoqué dans la dernière strophe.

3. D'après J. Muir et J. Eggeling. — 4. D'après J. Muir et J. Eggeling.

n'y avait alors aucun lieu; voilà pourquoi il était resté dans l'œuf d'or flottant, durant l'espace d'un an. — Puis il prononça le mot bhūr, qui devint la terre. Ensuite le mot bhuvar, qui devint l'espace médian. Enfin le mot svar, qui devint le ciel[1].

V. — Mānava-dharma-śāstra (lois de Manu) I. 5.[2] — Au commencement cet univers fut dans un état obscur, sans notes distinctives qui permissent de le connaître par les sens ou par la raison, inconnu et inconnaissable, comme plongé dans un profond sommeil. — Puis le divin existant par lui-même, l'indistinct, rendit distinct cet univers, en commençant par les éléments. Puissant, il se manifesta, en dissipant les ténèbres. — Lui que les sens ne peuvent atteindre, le transcendant, l'indistinct, l'éternel, l'inconcevable, qui est le tout de tous les êtres, lui-même se manifesta. — Y ayant pensé, ayant désiré produire de sa substance des rejetons divers, il émit les eaux tout au commencement, et y mit sa semence. — Cette semence devint un œuf d'or, brillant comme le soleil, dans lequel il naquit, lui Brahmā le mâle (synonyme de Prajāpati), le producteur de tous les mondes. — Ainsi, par la cause (première) indistincte et éternelle (l'être impersonnel), existante (dans les êtres réels) et non-existante (dans les possibles), fut produit ce Mâle célébré dans le monde comme Brahmā. — Après avoir habité dans cet œuf durant un an, le divin Un (Brahmā, Prajāpati) lui-même, par sa seule pensée, brisa l'œuf en deux. — Et des deux morceaux de la coquille, il fit le ciel et la terre; puis, entre les deux, le vide médian, les huit régions, et l'éternel lit des eaux. — Il émit aussi de lui-même l'esprit, réel et irréel (même sens que ci-dessus). Puis, dans l'esprit, il développa la conscience du moi, qui le gouverne. — Ayant émis cet esprit (l'âme universelle), il émit les âmes particulières, tous les êtres doués des trois dimensions, et les facultés perceptives selon leur ordre. — De son corps subtil il émit les corps subtils, et de son âme universelle il émit les âmes particulières[3]. — Lui, dont la puissance est incompréhensible, ayant émis ainsi un tout et moi (un monde et une humanité), se reconcentre périodiquement en lui-même, détruisant alternativement son expansion par sa rétraction, et sa rétraction par une expansion nouvelle[4]. — Quand le divin Un veille, le monde se remue; quand il sommeille, l'univers s'assoupit; quand il s'endort, toute action et tout entendement cessent. Quand (à la fin d'une période kalpa) tous les êtres sont à la fois retirés dans l'âme universelle, alors cette âme de tous les êtres repose béate et inactive (délivrée de son précédent corps subtil). — Et quand (au commencement du kalpa nouveau) ayant revêtu un corps subtil nouveau et étant redevenue active, elle s'insinue dans les semences végétales et animales, elle reprend par elles des formes nouvelles. — C'est ainsi que lui, l'impérissable Un, par des éveils et des sommeils successifs, vivifie et mortifie alternativement tout cet univers changeant (en tant que composé de créatures changeantes) et immobile (en tant qu'être universel immuable).

1. Ces mots sanscrits signifient ce qu'ils produisirent. Ils constituent la **vyāhṛiti-traya**, triple invocation par laquelle tout Brahmane commence sa journée.

2. Traduction de G. Bühler; retouchée d'après J. Muir et Al. Hegglin. Ce texte plus récent, résume le système.

3. Ces trois derniers versets, si obscurs que les meilleurs **śāstṛi** modernes ne se gênent pas pour dire que celui qui les écrivit ne savait pas bien ce qu'il voulait dire, ont été interprétés d'après les gloses de Nandana et de Raghavananda. — 4. Il se revêt et se dévêt alternativement de son corps cosmique, disent les Commentateurs.

Panthéisme indubitable, et compris comme tel par les Védistes, témoin ce texte choisi entre beaucoup d'autres: « Vénérée soit l'âme universelle. Elle est esprit, feu et vie... Tel un grain d'or, est l'âme (individuelle) dans le cœur, feu sans fumée... Plus grande que le ciel, que l'espace médian, que la terre, que tous les êtres, l'âme universelle est l'essence de la vie, elle est mon essence (participée)... Parti d'ici, c'est dans cette âme (universelle), que j'irai me (que mon âme individuelle ira se) dissoudre. » Ṡat. Br. X. 6. 3. 1.

---

2) Passons au second point de la théologie brahmanique, l'action des offrandes. — Cette action est double. Elle nourrit l'âme individuelle de l'offrant. Elle nourrit aussi l'âme universelle. Donc, valeur particulière et valeur cosmique de l'offrande. L'offrande répare l'usure causée par l'existence, et dans l'offrant, et dans le macrocosme. Elle entretient l'univers, comme la nourriture entretient le corps de l'homme. Elle rétablit sans cesse en son intégrité, le corps de Prajāpati l'être universel. « Après qu'il eut émis les êtres, Prajāpati se trouva épuisé. Les dieux le refirent avec des offrandes. Maintenant Prajāpati est refait par les offrandes, que nous hommes lui offrons. » Ṡat. Br. 1. 6. 3... Il en est de même, pour les dieux et les mânes. « Ce que l'offrant verse dans le feu, il le verse dans les dieux, et par cela les dieux subsistent. Ce qu'il essuie de la cuiller, il le verse dans les mânes, et par cela les mânes subsistent. Ce qu'il mange, il l'introduit dans l'humanité, et par cela les hommes subsistent. » Ṡat. Br. III. 4. 2. — Donc l'offrande rituelle régulière, est considérée comme un ressort cosmique, agissant sur la nature entière, par sa force intrinsèque; puissance à laquelle rien ne résiste, à laquelle les dieux doivent céder. « L'offrande est puissante. L'offrande est le maître des dieux. » RV. VI. 51. 8... « Par l'offrande, on trait Indra comme une vache » RV 7. 23. 3; c'est-à-dire qu'on lui arrache ses faveurs, quasi malgré lui. — Cette vertu de l'offrande, du festin de la nature, est exaltée, à la mode indienne, avec les termes les plus ridiculement exagérés. « C'est l'offrande qui a créé le ciel, qui a formé la terre, qui a étendu l'atmosphère, qui entretient l'éclat du soleil. » RV X. XII. XIII... « L'offrande est l'étai qui soutient toutes choses. » AV X.

---

3) Ceci posé, le troisième point de la théologie brahmanique, la survivance par l'offrande et la science, sera facile à comprendre. — Les offrandes rapportent à l'offrant, d'abord prospérité et postérité en ce monde. Ensuite, en réparant l'usure de sa vie, elles lui procurent longévité. Enfin, et surtout, elles lui composent un corps subtil, lequel remplacera son corps grossier détruit par le feu du bûcher funèbre. « Ses offrandes deviendront son moi dans l'autre monde. » Ṡat. Br. XI. 1... « Celui qui sachant, offre, celui-là revivra dans l'autre monde, avec un corps complet. » Ṡat. Br. XI. 1... « L'offrant doit aux Brahmanes qui offrent en son nom, sa reconnaissance et des cadeaux. Car ils lui préparent un autre moi, par cette offrande qui deviendra son moi dans l'autre monde. Qu'il sache bien qu'ils l'engendrent à nouveau. » Ṡat. Br. IV. 3. 4. 3... « L'offrande attend l'âme au seuil de l'autre monde, et lui crie: Viens ici, je suis ici, moi ton nouveau corps. » Ṡat. Br. XI. 2. 2. 5.

Et maintenant nous pouvons résoudre la question de la seconde mort, de punar-mṛityu l'anéantissement définitif. « Les Pères sont mortels », dit le texte, catégoriquement. Ṣat. Br. II. 1. 3. 4 et 1. 4. 9... Le temps continue sur les Pères son action destructrice, et finit par les user, les éteindre. Sont seuls exceptés, deviennent seuls immortels comme les dieux, ceux qui, ayant vécu la « vie pleine » c'est-à-dire cent années, ont régulièrement fait les offrandes durant tout ce temps, en vue d'obtenir l'immortalité. Ou ceux qui, n'ayant pas vécu cent ans, ont construit, dans le même but, l'autel du feu aux cent pierres, symboles des cent années de vie. Sur ceux-là, le temps n'a plus d'action. Ils sont, dit le texte (Ṣat. Br. X. 5. 1. 4), au-dessus du soleil, c'est-à-dire au-dessus du cours des astres qui marque les temps. Ils sont donc impérissables. — Textes: « On devient immortel, par l'œuvre et la connaissance. Quiconque sait et fait, arrive à la vie immortelle. » Ṣat. Br. X. 4. 3. 9... « On acquiert l'immortalité de deux manières. Par une vie de cent années, ou en construisant l'autel aux cent pierres. » Ṣat. Br. X. 2. 6. 7... « Une vie de cent années (employée à faire les offrandes) donne le ciel. Celui qui a vécu cent ans ou plus, obtient l'immortalité, à cause de ses nombreuses offrandes. » Ṣat. Br. X... « Le feu de l'autel dit à l'homme: Après m'avoir fait naître (en ce jour où tu construis ce foyer), alimente-moi pour me faire durer. Et moi je te ferai naître en l'autre monde (crémation), et je t'y ferai durer (immortalité). » Ṣat. Br. II. 3. 3. 2... « Tous les mondes, dit Prajāpati, je les ai placés dans mon moi, et mon moi je l'ai placé dans tous les mondes. Celui qui sait cela, passe du périssable à l'impérissable, triomphe de la seconde mort, obtient la pleine vie. » Ṣat. Br. XII. 3. 4. 11. — Et les Pères qui n'ont pas vécu cent ans, qui n'ont pas construit l'autel aux cent pierres, que deviennent-ils?.. Réponse: Les offrandes les alimentent pour un temps; mais ils vieillissent peu à peu, et finissent par s'éteindre. C'est la seconde mort, la mort définitive, l'anéantissement.

Textes.

A. — RV I. 97. — A Agni, le dieu du feu. — Agni, luis sur nous, pour nous donner la richesse, ô toi dont la lumière écarte tout mal! — Nous te demandons l'abondance et le succès, ô toi dont la lumière écarte tout mal! — Donne-nous une postérité nombreuse, ô Agni, toi dont la lumière écarte tout mal! — Fais-nous passer sains et saufs à travers tous les dangers, dans ta lumière, toi dont le resplendissement écarte tout mal! — Soutiens-nous dans la traversée, de bord à bord, du malheur au bonheur, ô toi dont la lumière écarte tout mal!

B. — RV I. 39. — Aux Maruts, dieux de la tempête. — Dans quelle intention lancez-vous de loin la foudre, votre orgueil? Où allez-vous ainsi, vous qui ébranlez la terre? — Irrésistibles dans l'attaque, invincibles dans la défense, vous passez sur les forêts, à travers les montagnes. — Vous à qui personne n'ose s'opposer, ni au ciel ni sur la terre, car vous le détruiriez à l'instant. — Vous qui faites trembler les durs rochers, et qui déchirez les grands arbres. O Maruts, dieux échevelés, venez à nous en amis. — Fils de Rudra, nous implorons votre aide pour notre race. Venez à notre secours. — Puissants et bienveillants, vous qui ébranlez le monde, brisez nos ennemis.

C. — RV I. 114. — A Rudra, le dieu des fléaux. — Nous offrons cette prière à Rudra le fort, pour qu'il traite bien hommes et bêtes, et protège notre village de tout mal. — Sois bienveillant, ô Rudra, et nous t'honorerons. Viens à nous de bonne humeur, et nous te ferons des offrandes. — Nous t'invitons, Rudra le terrible; sois-nous propice! — Ne tue aucun de nous, ni petit ni grand; ne fais pas de mal à nos corps; ne nuis pas à nos bestiaux. — Cesse de tuer vaches et hommes Dépose tout ressentiment. Sois-nous favorable, ô père des Maruts!

D. — Vasishṭha-dharma-śāstra VI. — Bonne conduite. — Le premier devoir de l'homme, c'est de se bien conduire. Celui dont l'âme est souillée par une mauvaise conduite, périt en ce monde et en l'autre. — Ni l'étude des Vedas, ni les austérités, ni les offrandes, ni les aumônes, ne sauveront celui qui se conduit mal et qui forfait à ses devoirs. — Celui qui vit mal, sera blâmé des hommes, affligé de plusieurs maux, visité par la maladie; enfin il mourra avant le temps. — Tandis que la bonne conduite gagne des mérites transcendants, enrichit, embellit, écarte les influences malignes. — C'est par la vertu toujours pratiquée, qu'on obtient la vie pleine, la vie de cent ans.

E. — Baudhāyana-dharma-śāstra II. 4. 7. — Prières de l'aube et du crépuscule. — Celui-là n'est pas un Brahmane, qui ne s'acquitte pas de la prière, à l'aube et au crépuscule. Le soir, debout, tourné vers l'ouest, il dira: écoute ma voix, ô Varuṇa! Le matin, debout, tourné vers l'est, il dira: gloire à toi, ô Mitra! S'il a omis la prière de l'aube, il jeûnera durant ce jour. S'il a omis la prière du crépuscule, il gardera la continence durant cette nuit. Les prières de l'aube et du crépuscule, effacent les manquements de la nuit et du jour. Le Brahmane qui est fidèle à cette pratique, obtiendra l'union au Brahman, les Vedas l'affirment.

F. — Baudhāyana-dharma-śāstra I.2.3. — Le disciple. — L'enfant de caste brahmanique, deviendra disciple à huit ans. Il mendiera sa nourriture. Chaque jour il coupera, dans la forêt, le bois nécessaire pour entretenir le foyer de son maître. Il s'appliquera surtout à être humble, modeste et véridique. Levé le matin avant son maître, il se couchera le soir après lui. Il ne désobéira jamais, excepté si son maître lui commandait un crime. Il ne parlera aux femmes, que par nécessité, et le moins longtemps possible. Il s'abstiendra de danser, de chanter, de jouer d'aucun instrument de musique, de se parfumer, de porter des souliers ou un parasol, de s'oindre et de se farder. Il saluera son maître, en lui baisant le pied. S'il a encouru quelque souillure, il avalera une gorgée d'eau, pour se purifier, le plus tôt possible. Il aidera son maître, à se vêtir, à se laver. Quand il sortira avec son maître, il marchera derrière lui, en réglant son pas sur le sien.

Āpastamba-dharma-śāstra I. 1. 2. — Il n'étudiera pas, sous son maître, moins de douze années de suite. Il sera chaste, et portera sa chevelure nouée. Il sera vêtu d'une robe de chanvre, et tiendra en main un bâton. Il rendra compte à son maître, de tout ce qui le concerne. — I. 2. 6. Il vénérera son maître comme un dieu.

Gautama-dharma-śāstra XVI. — Il ne récitera pas les Vedas, quand le vent souffle en tempête, quand le tambour résonne, quand les chars roulent, quand un être humain pleure, quand un chien aboie, quand un âne brait. Ni quand il tonne, ni pendant qu'un arc-en-ciel est visible. Ni quand il est pressé d'un besoin naturel... Il n'étudiera pas dans un lieu sinistre, cimetière ou carrefour, ni sur la grande route. Ni quand il est souillé ou indisposé.

Āpastamba-dharma-śastra II. 9. 21. — Le disciple qui a terminé ses études védiques, peut se marier. S'il préfère mener la vie d'ascète (saṃnyasin), voici les règles de cet état... Garder une stricte continence. N'avoir, ni foyer, ni maison, ni repos, ni appui. Silence perpétuel, interrompu seulement par la récitation quotidienne des Vedas. Aumônes acceptées seulement en quantité strictement suffisante pour l'entretien de la vie. Errer à l'aventure, sans s'occuper, ni de la terre, ni du ciel. Ne porter que des haillons rejetés par d'autres, ou rester nu. Ainsi tâchera-t-il de s'unir à l'âme universelle.

G. — Gṛihya-sūtras; Āśvalāyana IV. 7; Gobhila IV. 3; Hiraṇyakeśin II. 4. 10. — Offrande aux mânes. — Après avoir creusé trois fosses, et les avoir garnies d'herbes, portant le cordon en écharpe, l'offrant allume le feu, en disant: Les Pères qui sont venus et ceux qui ne sont pas venus, ceux que nous connaissons et ceux que nous ne connaissons pas, tu les vois, ô Agni; fais qu'ils jouissent tous de l'offrande! — Puis il appelle les Pères, en disant: Venez ici, vous Pères, qui aimez le soma; venez par vos anciens et secrets sentiers; apportez-nous postérité, richesse, longévité, une vie de cent ans. — Puis, versant de l'eau dans la première fosse, il dit: Mon père, voici pour les ablutions, pour toi, pour ceux que tu as suivis ici, pour ceux qui t'ont suivi ici... Il répète la même offrande, dans la seconde fosse pour son aïeul, dans la troisième pour son bisaïeul... Ou bien, en versant l'eau, il dit, sur les trois fosses: Aux Pères qui habitent la terre; aux Pères qui habitent les airs; aux Pères qui habitent au ciel. — Puis, offrant de même, dans les trois fosses, la pâte farcie de viande hachée, il dit: O Pères, éjouissez-vous!.. Alors il se détourne, pour les laisser manger... Après un certain temps, il se retourne, et dit: les Pères se sont éjouis. — Ensuite, ayant déposé un peu de cosmétique sur une feuille, il l'offre, dans la première fosse, à son père, en disant: Mon père, voici du cosmétique pour toi, pour ceux que tu as suivis ici, pour ceux qui t'ont suivi ici... Il fait de même, aux deux autres fosses, pour l'aïeul et le bisaïeul. — Il offre ainsi, successivement, de l'huile, des parfums; enfin un peu de fil, en disant; Mon père, voici des vêtements pour toi... Et il renouvelle la même offrande, pour les deux autres fosses. — Finalement, après leur avoir encore versé de l'eau pour leurs ablutions, il dit: Allez-vous-en, ô Pères qui aimez le soma, par vos anciens et secrets sentiers. Revenez à cette maison dans un mois, pour recevoir l'offrande.

H. — Āśvalāyana-gṛihya-sūtra IV. 2. 22. — Crémation. — Le cadavre est transporté, à bras, ou sur un chariot, au lieu de la crémation. Une branche d'arbre feuillue, traînée derrière lui, efface la trace du cortège. On asperge d'abord la place, en exorcisant les malins esprits, pour les faire déguerpir. Puis, si le défunt a entretenu trois feux, on établit, autour de son cadavre, trois foyers, allumés chacun avec le feu de l'un de ses trois foyers...

Sa femme s'est couchée sur le bûcher, à côté de lui. Mais un parent qualifié la fait descendre, en lui disant: reviens, ô femme, dans le monde des vivants. Puis on dépose, sur le cadavre, divers ustensiles. et les viscères d'animaux immolés. Enfin on met les trois feux en communication avec le bûcher, et, tandis que celui-ci flambe, les assistants récitent le texte du ṚV X: Pars, va, par les anciens chemins des Pères. Va voir, au banquet des âmes, Yama et Varuṇa. Prends du bon côté. Evite les chiens tachetés. Unis-toi aux Pères, à tes offrandes, dans le ciel suprême. — L'âme du mort est censée s'élever d'une petite fosse creusée près du bûcher, et monter au ciel avec la fumée.

III

Les Upanishad.
Premiers essais de philosophie. Panthéisme réaliste.

Consulter: **The Upanishads**, translated by F. Max Müller, dans Sacred Books of the East, vols I et XV. — **A. E. Gough**. The philosophy of the Upanishads, third edition, 1903, dans Trübner's Oriental Series. — **P. Deussen**. The philosophy of the Upanishads, 1906; et Die Geheimlehre des Veda, 1907. — **P. Oltramare**. La théosophie brahmanique, 1907.

Les Upanishad[1] sont des traités, qui développent les idées contenues dans les Vedas et les Brâhmaṇas, dans un sens moins formaliste, plus libre; moins littéral, plus allégorique. On en connait deux cents et plus. Les principaux datent des huitième et septième siècles; d'autres sont plus récents. Leur forme conversée rappelle souvent les dialogues de Platon. Ils contiennent le sentiment intime, la doctrine ésotérique des penseurs brahmaniques anonymes, affranchis de la lettre, en quête de l'esprit. Comme ces penseurs étaient isolés et indépendants les uns des autres, la philosophie des Upanishad n'est une que dans ses grandes lignes, et présente de nombreuses variantes de détail. Les maîtres ordinaires ne donnaient au commun des disciples, que l'enseignement exotérique. Seuls les maîtres d'élite donnaient l'enseignement ésotérique, l'upanishad, le sens secret, à des disciples de choix. « Que personne ne communique la doctrine secrète, à qui n'est pas son fils ou son disciple, à qui n'a pas encore acquis la maîtrise absolue sur ses passions. Qu'elle ne soit communiquée, qu'à celui qui est entièrement dévoué à son maître, et qui est capable de la comprendre. » Maitr. Up. VI. 29... Ṡvet. Up.

1. On cite les **Upanishad** de cette manière: **Chānd. Up.** le **Chāndogya-Upanishad. — Kena. Up.** alias **Tālavakara-Upanishad. — Ait. Up.** le **Aitareya-Upanishad. — Kaush. Up.** le **Kaushītaki-Upanishad. — Vâj. S. Up.** le **Vâjasaneyi-Samhitā-Upanishad. — Kāṭh Up.** le **Kāṭhaka-Upanishad. — Muṇḍ. Up.** le **Muṇḍaka-Upanishad. — Taitt. Up.** le **Taittirīya-Upanishad. — Bṛih. Ār. Up.** le **Bṛihad-Āraṇyaka-Upanishad. — Ṡvet. Up.** le **Ṡvetaṡvatara-Upanishad. — Maitr. Up.** le **Maitry** ou **Maitrāyaṇy Upanishad. — Maṇḍ. Up.** le **Maṇḍūkya-Upanishad.** Etc.

VI.3.12. — Le texte suivant nous montre un maître ordinaire, indiquant à mots couverts à son disciple dont la formation exotérique est terminée, qu'il y a mieux que ce qu'il lui a appris. « Va maintenant! Fais ton devoir! N'oublie pas les Vedas!.. Il y a des Brahmanes meilleurs que moi Si tu en rencontres, aie de la révérence pour eux... Quand tu éprouveras quelque doute, sur les rits, sur la morale, sur un point de controverse, adresse-toi à quelqu'un de ces hommes de bon jugement, de grande sagesse, qu'il soit ou non maître attitré. Voilà la règle de conduite. Voilà le sens secret des Vedas. Fais ainsi! » Taitt.Up.I.11.[1]

Omettons d'abord les divergences de détail, pour consacrer notre attention à ce que les divers Upanishad ont de commun. On peut résumer leur philosophie, sous trois chefs, en trois mots, advaita, moksha, saṃsāra.

1) Advaita, la non-dualité. Il existe un être, réel mais indéterminé, Brahman, l'âme universelle. Tous les êtres individuels, réels, individualisés par leur matière, sont un avec l'être infini, quant à leur âme individuelle, laquelle est un avec l'âme universelle. Cela s'exprime par les formules célèbres « Il n'y a pas deux. Ceci est cela. Tu es lui. » C'est-à-dire, il n'y a pas d'êtres distincts, il y a identité universelle, tous les êtres sont en Brahman; toi, à qui je parle, tu es Brahman... Cependant l'existence individuelle de l'âme pincée dans la matière, est pour elle un état de souffrance, nous dirons plus bas pourquoi.

2) Moksha, la délivrance, s'obtient, non par l'étude des Vedas, l'ascétisme, les œuvres morales ou rituelles; mais par la rentrée dans le grand Tout, par la rétraction en Brahman, à la mort, de celui qui, durant sa vie, est arrivé à la connaissance parfaite du Brahman, et de sa propre identité avec Lui. Pour ceux qui n'ont pas atteint à cette connaissance, la mort est suivie d'un état de bonheur passager; ils mangent le fruit de leurs bonnes œuvres, puis rentrent dans

3) Saṃsāra, la succession des existences, la métempsycose, la chaîne, la roue, inventée par les philosophes des Upanishad La croyance védique faisait s'éteindre les âmes qui n'avaient pas fait assez d'offrandes; qui, n'ayant pas vécu la vie entière, n'étaient pas arrivées à maturité. Les auteurs des Upanishad font renaître celles qui ne sont pas arrivées à la connaissance parfaite, de fois en fois, jusqu'à ce qu'elles l'aient atteinte. Le nirvṛiti (anéantissement) fut remplacé par le saṃsāra (tournoiement en cercle). A ces philosophes des huitième-septième siècles environ, revient la triste gloire d'avoir inventé cette insanité, qui obtint dans l'Inde un succès colossal. Elle y est restée depuis lors le dogme fondamental de toutes les religions et sectes. Elle fait partie intégrante de la mentalité hindoue.[2]

---

1. Dans un curieux passage (**Bṛih.Âr.Up.** IV. 3. 33), un Brahmane ayant exposé longuement à un roi la doctrine ésotérique, se prend à douter de l'usage que celui-ci pourra en faire. Vite, il vire de bord, et ajoute à son premier point ésotérique, un second point exotérique de même longueur.

2. **Pythagore** alla quérir la métempsycose en Orient, et la transporta dans la Grande-Grèce, dans la seconde moitié du sixième siècle. On entrevoit la filiation.

Développons un peu plus ces notions succinctes, qui résument tout le système. Pour les auteurs des Upanishad, la matière est réelle, objectivement existante[1]. Sur sa genèse, sa nature, l'ancienne thèse védique, exposée page 32, subsiste. Brahman est la cause et la réalité de tout ce qui existe. Brahman est réel. Tous les êtres sont réels. Donc panthéisme réaliste. — L'âme particulière est une terminaison de l'âme universelle, du Brahman; terminaison pincée, par sa fine pointe, dans le corps matériel; terminaison pas proprement individualisée, puisqu'elle tient au Tout, et reste une avec lui. Figurons-nous l'être universel, comme une masse mucilagineuse amorphe, un corps infini fait comme celui des monères microscopiques. Cette masse immense émet une infinité de prolongements filiformes de sa substance. Le prolongement pénètre dans le corps humain, par la fontanelle, et descend dans le cœur. De là, dans l'état de veille, il pousse des filaments capillaires dans les cent canaux du corps. Dans l'état de sommeil ordinaire, il se rétracte dans le cœur, et rêve. On l'appelle alors le Poucet, parce qu'il est grand comme le pouce (dimensions de la cavité cardiaque). Dans l'état de sommeil très profond, de résolution complète comme on dit en physiologie, il se retire même, par le cent et unième canal, par la fontanelle, dans le Brahman universel. On l'appelle alors « l'oiseau solitaire » ou « l'oiseau d'or », parce que, sorti du corps, il plane dans l'infini, sans communication avec le monde physique. — Etant dans le corps, l'âme individuelle communique avec le monde extérieur, par les cinq organes des sens, et par l'esprit organe de la pensée. Les cinq sens et l'esprit, sont six propriétés de la matière, détruites à la mort. Comparaison ordinaire: le corps est le char, l'esprit est le cocher, les cinq sens sont cinq chevaux fougueux; l'âme individuelle est dans le char, à la merci du cocher et de l'attelage. — On s'attend à voir, à la mort, l'âme particulière retirée dans l'âme universelle, l'état du profond sommeil devenu définitif[2]. En effet, il en est ainsi, pour ceux qui, durant leur vie, ont connu parfaitement le Brahman universel, et leur identité personnelle avec lui. Pour ceux-là, à la mort, l'âme particulière rentre en Brahman, et le complexe corporel (l'esprit y compris) se dissipe en éléments. Le bien qu'ils ont fait, ne leur vaut aucune félicité, le mal qu'ils ont commis n'entraîne aucun châtiment. — Et les autres, ceux qui, durant la vie, n'ont pas connu parfaitement le Brahman? Ceux-là, leur sort est différent. — Mais d'abord, comment l'âme particulière, une avec le Brahman, peut-elle ne pas connaître Brahman, ou ne le pas connaître parfaitement?.. Voici: Comme un oiseau sauvage, mis en cage, est affolé par le fait de cette incarcération: ainsi le bout de ce prolongement de l'être universel, sa terminaison pincée dans ce corps, est hébétée par le fait de son internement. Elle oublie la nature vraie de son être (quoique, dans le sommeil profond, elle retourne chaque nuit en Brahman!). Elle devient le jouet des sens et de l'esprit (facultés corporelles). Il faut que l'esprit, enseigné par un maître, arrive à l'intuition du Brahman, intuition qui est décrite comme un acte de foi aveugle. Les illusions des sens étant déjouées par cet acte de foi de l'esprit, le prolongement de l'âme universelle, l'âme particulière, se ressaisit, se ressouvient, reprend conscience de sa vraie nature. Alors, à la mort, oubliant tous les

1. Ceci est à noter, avec soin. Bientôt les **Védantistes** idéalistes nieront la réalité de tout, excepté celle de l'être universel. Sans doute, déjà dans les Upanishad de date plus récente, on relève des expressions hésitantes, des textes ambigus. Mais l'ensemble des Upanishad est réaliste, à n'en pouvoir douter.

2. Système de **Tchou-hi**, qui n'a rien inventé. Voir mes **Textes philosophiques**, chapitres XII et XIII.

êtres particuliers qu'elle fut, elle se fond en Brahman l'être universel[1]. Sinon, si l'esprit n'a pas connu Brahman, ou ne l'a pas connu parfaitement, alors, après la dissolution de ce corps, l'âme particulière jouit d'abord, dans les hauteurs célestes, du fruit de ses bonnes œuvres (du châtiment des mauvaises, il n'est pas fait mention), puis rentre dans un corps nouveau, minéral, végétal, ou animal, selon le degré, non de ses démérites, mais de sa connaissance du Brahman. — A noter, dans cet étrange système, que les successions d'existences végétales et animales, sont une série cyclique, durant laquelle la délivrance est impossible, la connaissance ne se développant que peu dans ces états. La connaissance ne peut devenir parfaite, et partant la délivrance n'est possible, que quand l'être est redevenu homme. Alors elle peut être obtenue en un moment, par l'acte de foi aveugle, par lui seul, non par aucune œuvre. C'est l'illumination qui délivre; illumination de l'esprit matériel, qui fait que l'âme transcendante se reconnait... Insensée, cette théorie du prolongement de l'être universel intelligent, qui est idiot dans l'être particulier! Aussi sera-t-elle remaniée et retouchée par les penseurs hindous. — Tel étant leur système, les philosophes des Upanishad firent naturellement plus ou moins table rase, de bien des choses considérées comme très importantes par les Védistes anciens... Les sacrifices ne sont pas condamnés absolument par ces panthéistes rationalistes, mais combien refoulés à l'arrière-plan, diminués, pratiquement discrédités par l'extrême restriction de leur efficace. De la valeur cosmique, qui jouait un si grand rôle dans les Brāhmaṇas, il n'est plus même question; le macrocosme ne vit plus du sacrifice; Prajāpati n'a plus besoin d'être restauré; le Brahman ne mange ni ne boit. Item, le dévot ne se construit plus, pour l'autre vie, un corps subtil, par les sacrifices; vu qu'il aspire à se fondre en Brahman, ce pour quoi l'incorporéité absolue est requise. Item, les Pères, auxquels il n'est presque pas fait allusion, ne sont plus des affamés, puisqu'ils sont, ou dans les hauteurs célestes repus de leurs mérites, ou rentrés dans la roue de la métempsycose, ou absorbés en Brahman. Alors pourquoi leur ferait-on des offrandes? Tout au plus, peut-être, pour exhiber sa piété filiale. Mais vouloir leur être utile, serait une illusion[2]. Pour ce qui est des offrandes aux dieux, celui qui sait que « ceci est cela » s'en moque: car les dieux sont en Brahman, et lui aussi est en Brahman... Aux questions qui leur sont faites sur les sacrifices et les offrandes, les philosophes des Upanishad répondent, pour ne pas heurter trop brutalement la croyance populaire encore vive, oui oui, bien bien. Mais aussitôt ils ajoutent, nettement et fermement: cela ne vous rapportera qu'une jouissance passagère, après laquelle vous recommencerez une nouvelle existence. Il y a mieux que cela. Tendez à l'union avec Brahman. Cela seul délivre... Suivent des explications allégoriques, qui tournent le culte ancien dans le sens des théories nouvelles. Considérer Agni, le feu dans lequel on offre, comme Brahman l'âme universelle à laquelle tout revient. Voir dans l'offrande du matin et du soir, le symbole de l'inspiration et de l'expiration, du rythme respiratoire humain, par lequel la vie devient le vrai sacrifice; alternance ininterrompue de descentes du

1. La notion primitive du **nirvāṇa**. Ni anéantissement, ni permanence, mais cofusion béate, avec conscience générale non particulière. Telle une goutte d'eau pure, tombée dans une masse d'eau pure, s'y fond, dit le Texte. Elle est encore, et n'est plus. Elle n'est plus goutte, mais elle est eau.

2. C'est là, exactement, le sens que **Confucius**, et les Lettrés confucianistes, donnent aux offrandes faites aux Mânes. Voir mes **Textes Philosophiques**, Mânes; spécialement les pages 135, 137, 155, de l'édition de 1906.

Brahman en l'homme, et d'ascensions de l'homme en Brahman. Etc... La lettre s'efface, pour faire place à l'esprit, à un esprit nouveau, inconnu des Anciens. — On ne croit plus aux démons, donc plus de magie. On ne croit plus aux rîts, donc plus de tapas préparations laborieuses, plus de pénitences pour les fautes rituelles vraies ou supposées; mais, en fait de mortifications, celles-là seulement qui rendent l'homme apte à la contemplation, à l'extase, à l'union au Brahman. Dans la caste brahmanique, les Brahmanes qui officient, qui donnent l'enseignement exotérique, sont une catégorie inférieure, parce qu'ils pratiquent des œuvres inférieures; le vrai Brahmane, c'est celui qui possède l'enseignement ésotérique, le sens secret, l'Upanishad; celui qui, sachant que « ceci est cela », est un avec Brahman... Changements profonds, comme on voit. Une révolution, dans les idées d'abord, et bientôt dans la pratique. — Maintenant laissons parler les Textes. Ils confirmeront, je pense, toutes ces assertions, et au-delà.

Textes.

A. — 1. Au commencement, l'être était indéfini. Il fut de lui-même. Il produisit tous les êtres, en cette manière: Il désira se multiplier. Il se couva. Il émit tout ce qui est. Puis il entra dans tous les êtres. Il devint ainsi sat (manifesté, dans les êtres réels), et tyat (non manifesté, dans les possibles); défini et indéfini, réel et irréel tout ensemble. Comme il est la réalité de tout ce qui est, les sages l'appellent la Réalité... Taitt.Up.II.6,7. — 2. Au commencement, Prajapati était seul. Etant seul, il ne se sentit pas heureux. Méditant sur lui-même, il produisit les êtres. Il les considéra, et vit qu'ils étaient sans vie et sans intelligence. Il ne se sentit pas heureux. Il se dit, je vais entrer en eux, et les éveiller (à la vie, à la connaissance). Et il entra en eux... Maitr. Up.II. — 3. Au commencement, Brahman était seul. Regardant autour de lui, il ne vit que lui, et dit en se désignant: C'est moi (je suis unique)... Puis il s'ennuya d'être seul et unique. Il devint homme et femme, et procréa le genre humain. Il devint taureau et vache, et procréa les bestiaux. Etc... Alors il dit: Tous ces êtres, c'est moi; car c'est moi, qui les ai produits... Au commencement, l'être était un et indéterminé. Maintenant il semble qu'il y ait des êtres multiples, auxquels on donne beaucoup de noms. (C'est là une illusion.) Tous ces êtres, Brahman les pénètre tous, jusqu'au bout de leurs ongles, comme le feu pénètre son foyer. C'est Lui qui respire, parle, voit, entend, pense. Ne distinguez pas en lui, tel ou tel être. Ne distinguez, ni dieux, ni hommes. Brahman est un dans tous les êtres, et tous les êtres sont un en Lui. Ils sont comme les empreintes de ses pas, ses vestiges, par lesquels nous pouvons le trouver, le connaître. Il est plus près de nous, que quoi que ce soit (étant dans notre cœur). Il est le seul objet aimable. Celui qui n'aime que Lui, ne verra jamais périr l'objet de son amour... Bṛih.Âr.Up.I.4.

B. — 1. Celui qui habite dans tous les êtres, dont les êtres sont le corps, que les êtres ne connaissent pas, et qui pourtant les fait tous mouvoir par son impulsion intérieure, c'est lui le Brahman, le moteur universel, l'immortel... Bṛih.Âr.Up.III.7. — 2. Comme le fil sort de l'araignée, comme les étincelles sortent du feu, ainsi tous les souffles de vie, tous les mondes, tous les dieux, tous les êtres, sortent du Brahman. Son nom secret est, réalité de

la réalité; car Brahman est réel. et il est leur réalité à tous... Bṛih.Ār.Up. II.1. — 3. Brahman s'enseigne par, non, non. On ne peut dire de lui, que, il n'est pas ainsi. Il est la réalité de la réalité. Car les objets perçus par les sens sont réels, et Brahman est leur réalité... Bṛih.Ār.Up.II 3. — 4. Elle (l'âme universelle) ne peut être définie que par, non, non. Elle est incompréhensible, indestructible. Elle n'est point attachée, elle ne souffre de rien. Elle est, et ne peut pas périr... Bṛih.Ār.Up.IV 2.

C. — 1. Il y a deux manières de connaître, l'étude et l'intuition. (Le Brahman ne peut être connu que par intuition.) Lui, qui ne peut être, ni vu, ni saisi; qui n'a, ni genre, ni espèce; ni yeux, ni oreilles, ni mains, ni pieds. Lui l'éternel, présent en tout, infini, impérissable; c'est Lui que les sages considèrent comme la source de tous les êtres. Comme le fil sort de l'araignée, comme les plantes sortent de la terre, comme les poils sortent du corps, ainsi tout sort de Lui qui est toujours. Par son effort, il produisit la matière primordiale, le germe, l'esprit, tout ce qui est réel dans tous les mondes... Muṇḍ.Up.I.1. — 2. En vérité, comme des milliers d'étincelles jaillissent d'un grand feu et y retombent, ainsi tous les êtres sortent de Lui qui est toujours, et retournent en Lui... Il n'a pas de corps. Il est dedans et dehors. Il n'a pas été produit. Il n'a ni souffle, ni esprit. Il est absolument pur (sans composition, sans distinction), et au-dessus de tout... De Lui sont sortis tous les souffles, tous les esprits, les facultés de percevoir et de connaître, l'espace, l'air, la lumière, l'eau, la terre qui porte tout... Il est la réalité intime de tout ce qui existe... De Lui sont sortis tous les dieux, les hommes, les animaux, les oiseaux, les souffles vitaux supérieurs et inférieurs. De Lui, les mers, les monts, les fleuves, les plantes... Lui est tout cela... Celui qui a compris, ô ami, que Lui est caché dans le creux de son cœur, celui-là a dénoué le nœud de l'ignorance... Muṇḍ.Up.II.1. — 3. Lui Brahman est la Personne suprême, qui veille en nous quand nous dormons... Tous les mondes sont contenus en Lui. Ceci est cela (tout est un)... Comme le feu un, est multiplié en apparence, par la multiplication des foyers; comme l'air un, paraît multiplié, en tant que souffle d'êtres innombrables; ainsi le Brahman un, qui est dans tous les êtres, paraît multiplié en eux (mais ne l'est pas en réalité)... Il n'est pas non plus souillé par leurs misères, pas plus que le soleil n'est souillé par les boues qu'il éclaire, parce que (tout en leur étant intérieur à tous en tant qu'âme particulière), il est extérieur à tous (en tant qu'âme universelle)... Il n'y a qu'un penseur absolu, lequel pense des pensées contingentes, dans des êtres multiples... A celui qui a compris cela, à celui-là la délivrance, à celui-là la paix éternelle, pas aux autres. La félicité consiste à savoir, que ceci est cela. Quant au mode de cette identité, il est incompréhensible. Dirai-je que les êtres sont Brahman la lumière, ou dirai-je qu'ils sont les rayons réfléchis de Brahman? je ne sais. Ce que je sais, c'est que toute lumière est sa lumière. Ceci est cela... Kāth.Up.II.5.8. — 4. Qu'est-ce que Brahman? C'est ce qui, en nous, voit, entend, parle, pense, perçoit, connaît, veut, se souvient, aime, désire. Voilà Brahman... Or Brahman est Indra, est Prajāpati. Brahman est tous les dieux, les éléments, l'espace, les êtres innombrables, tout ce qui respire, tout ce qui est... Ait.Up.II.6.1.

D. — Initiation ésotérique du jeune Brahme Śvetaketu, par son père Uddālaka (résumé). — Śvetaketu ayant étudié sous un maître (ordinaire)

durant douze années, revint à la maison paternelle, et montra quelque vanité. Son père (Brahmane supérieur) lui demanda: Ṡvetaketu, mon cher, que sais-tu de l'Inconnaissable par lequel tout nous est connu? — Qu'est-ce que cela? fit le jeune homme. — Le père reprit: Par une motte d'argile, on connaît tout ce qui est en argile, car l'argile est la réalité commune de tous ces objets. Par un lingot d'or, on connaît tout ce qui est en or, car l'or est la réalité commune de tous ces objets. L'individualisation n'est qu'un nom, un effet du langage. Chaque être rentre dans une catégorie. Que sais-tu de Celui en qui tout est? — Rien, dit le jeune homme (qui n'avait reçu que l'enseignement exotérique). Apparemment que mon maître ignorait cette doctrine, car il ne m'en a rien appris. Veuillez me l'enseigner. — Le père dit: Ṡvetaketu, mon cher, au commencement, il n'y avait que ce qui est, l'être unique, sans second. Certains disent que cet être sortit du non-être. Cela est impossible, le néant ne pouvant rien produire. Donc, au commencement, il y eut l'être, l'être unique, sans second. Il se dit, je veux me multiplier; et il produisit le feu, puis l'eau, puis la terre. Ensuite il s'introduisit dans ces trois éléments, lui l'âme vivante, et produisit les formes et les noms multiples [1]. Dans l'homme, un prolongement de l'âme universelle, est âme particulière; la terre, sous forme d'aliments, devient esprit; l'eau devient souffle; le feu devient faculté de parler [2]. Le lien vital retient l'âme particulière dans le corps, comme un oiseau attaché par un fil. Durant le sommeil profond, l'âme particulière se rétracte provisoirement dans l'âme universelle. A la mort, elle s'y retire définitivement. — Dans l'être universel, les êtres particuliers ne sont pas distincts. Tel du miel, recueilli atome par atome, par beaucoup d'abeilles, sur beaucoup de fleurs. Aucune molécule de ce miel ne peut dire, moi je suis tel miel. Mais toutes les molécules sont un miel. Ainsi, dans l'être universel, les êtres n'ont plus, ni individualité, ni connaissance particulière. Mais tous ont en Lui leur réalité. Car lui seul est toute réalité. Il est cela, et toi mon fils tu es cela (tu es un avec Lui)... Telle l'eau de tous les fleuves, qui conflue dans l'océan, s'évapore, se condense, et retourne à l'océan par tous les fleuves. Aucune molécule d'eau ne peut dire, moi je suis telle eau, tel fleuve. Mais toutes les molécules sont une eau, un océan. Ainsi tous les êtres ont leur réalité commune dans l'être universel. Aucun n'existe séparément. Lui seul est toute réalité. Il est Lui, et toi mon fils tu es Lui .. Tel ce grand arbre. Tu peux le frapper, sans qu'il s'en ressente. Mais si Lui se retire d'une feuille, cette feuille sera morte S'il se retire d'une branche, cette branche sera morte. S'il se retire de l'arbre, l'arbre sera mort. Car l'arbre tout entier vit par Lui, qui est en lui. Lui ne meurt pas, mais l'être qu'il quitte meurt. Car Il est toute réalité. Il est cela, et toi mon fils tu es cela... Cherche, dans cette graine de figuier, ce qui la fera germer et croître. Cherche, dans cette eau, ce qui la rend salée. Tes yeux ne peuvent le voir. C'est Lui qui, invisible, est dans la graine, dans l'eau, principe de la vie, cause de la salure. Lui, la réalité de tout. Il est cela, et toi mon fils tu es cela. — Par le réel, tout subsiste; sans lui, tout périrait. Soit un homme inculpé de vol. Il nie. On rougit au feu un fer de hache. Il doit le saisir. S'il a dit la vérité (qui est la réalité), la

1. Le Brahmane illuminé ne dit pas les êtres, mais les formes et les noms; non qu'il nie la réalité entitative des êtres (idéalisme); ce qu'il nie, c'est leur distinction réelle (advaita). — 2. Preuves: Le jeûne prolongé hébète, donc les aliments produisent l'esprit. La vapeur s'élève de l'eau, donc l'haleine humide vient de l'eau. La parole est agile, ardente, comme le feu.

réalité de son dire le protégeant, il n'est pas brûlé, sa vie est sauve. S'il a menti, la non-réalité de son dire ne le protégeant pas, il est brûlé, convaincu et mis à mort (ordalie). Ainsi, dans le réel et par le réel tout subsiste. Il est tout, et toi mon fils tu es un avec Lui. Tu as compris, je pense... Chând. Up.VI.

E. — Indra disciple (résumé). — Prajâpati dit: Celui qui a connu Brahman, celui-là a tout obtenu. — Les Devas et les Asuras entendirent cette parole. Tenant chacun une bûche[1], le Deva Indra, et l'Asura Virocana, se présentèrent devant Prajāpati. Celui-ci les fit attendre durant trente-deux années, puis leur demanda: Pourquoi êtes-vous venus? — Ils dirent: On nous a rapporté de vous cette parole: celui qui a connu Brahman, celui-là a tout obtenu. Nous sommes venus, pour connaître Brahman. — Bien, dit Prajāpati, je vais vous le faire voir; regardez dans ce bassin plein d'eau... Et, tandis que tous deux y regardaient l'image de leur corps: c'est là Brahman, leur dit Prajāpati. — Tous les deux s'en allèrent contents. De là vient que, jusqu'à ce jour, les Asuras (aborigènes dravidiens) n'estiment que le corps, et n'ont de soins que pour lui. — Cependant, avant qu'Indra eût rejoint les Devas, cette idée traversa son esprit: Si le corps est Brahman, donc, à la mort, Brahman périt; cela ne peut pas être... Il reprit une bûche, et retourna chez Prajāpati — Pourquoi es-tu revenu? lui demanda celui-ci. — Indra répéta son raisonnement. — Bien pensé, dit Prajāpati; dans trente-deux ans, je t'en dirai davantage. — Quand le temps fut venu, Prajāpati dit à Indra: Celui qui s'ébat dans les rêves, voilà Brahman (l'âme particulière, dans le cœur). — Indra partit joyeux. Mais, avant qu'il eût rejoint les Devas, cette pensée traversa son esprit: Celui qui s'ébat dans les rêves, éprouve parfois du plaisir, mais souvent aussi des craintes, des angoisses. Brahman souffrirait donc? Cela ne peut pas être... Il reprit une bûche, et retourna chez Prajāpati. — Pourquoi es-tu revenu? lui demanda celui-ci. — Indra répéta son raisonnement. — Bien pensé, dit Prajāpati; dans trente-deux ans, je t'en dirai plus long. — Quand le temps fut venu, Prajāpati dit à Indra: Le sommeil profond, sans images, sans rêves, voilà Brahman (rentrée provisoire, définitive après la mort). — Indra partit joyeux. Mais, avant qu'il eût rejoint les Devas, cette idée traversa son esprit: Cet état, ce n'est pas être; c'est ne plus être; c'est l'anéantissement; comment serait-ce Brahman?.. Il reprit une bûche, et retourna chez Prajāpati. — Pourquoi es-tu revenu? lui demanda celui-ci. — Indra dit sa pensée. — Tu n'as pas bien compris, dit Prajāpati; reste ici cinq années encore. — Enfin Prajāpati dit à Indra: Le corps matériel est mortel. Dans ce corps habite le Brahman, qui est immatériel et immortel. Habitant dans le corps (comme âme particulière), il jouit et souffre, parce qu'il s'identifie mentalement avec le corps qui jouit et qui souffre. Dès qu'il est délivré de ce corps (redevenu âme universelle), il ne jouit ni ne souffre plus, mais n'est pas anéanti pour cela. Au contraire, être paisible et indifférent, il est la Personne Suprême (uttama purusha). — Voilà comment Indra mit 101 années à connaître Brahman. Prajāpati le lui fit connaître, et Indra le fit connaître aux autres dieux[2]... Chând.Up.VIII.7 à 12.

1. Le disciple hindou doit entretenir le feu du foyer de son maître. La bûche est l'insigne de son état. Au jour de son entrée sous le toit de son maître, il se présente, tenant une bûche.

2. Le sens premier et précis du **nirvāṇa**, est clairement formulé dans ce texte.

F. — Entrevue de Naciketas et de Yama (résumé). — Le jeune Brahmane Naciketas est allé au séjour des morts. Yama est absent. Personne ne le reçoit. Après trois jours, Yama rentre, s'excuse d'avoir fait attendre un Brahmane, et, par manière de réparation, promet de lui accorder trois demandes. Naciketas demande : 1° de revenir en vie auprès de son père. Accordé... 2° la manière exacte de construire l'autel du feu, qui donne l'immortalité (page 37).. Yama la lui enseigne...3° de savoir au juste ce que devient l'homme après sa mort. « Car, sur ce point,les hommes discutent, les uns disant que le mort existe encore, les autres disant qu'il a cessé d'exister. » — Yama regimbe. « Ce sujet est difficile. N'insiste pas. Demande autre chose. » — Naciketas insiste. « Je ne demanderai pas autre chose. Je veux savoir ce qu'il y a dans l'au-delà, dans le monde caché. Tu as promis. Tiens ta parole ! » — Yama admire d'abord que ce jeune homme se préoccupe tant de l'au-delà, alors que tant d'adultes et de vieillards ne songent qu'à la vie présente. Puis il le félicite de ne s'être pas tenu à la science exotérique du sacrifice. Enfin il lui révèle la doctrine ésotérique, et l'initie au Brahman. « Celui qui, en méditant sur son être présent, a reconnu l'être ancien, l'Invisible, le Caché; celui-là est affranchi de la joie et de la douleur. Voilà que la porte est ouverte devant toi. Entre, ô Naciketas!.. Voilà le sommaire des Vedas, qui se résume dans l'invocation Om !.. Cette syllabe désigne Brahman le Suprême. Celui qui la possède, possède le Tout... Brahman n'est pas né. Brahman ne meurt pas. Il est sorti de rien, et rien n'est sorti de lui (comme réalité distincte). Il a toujours été, Il est, Il sera toujours. (En tant qu'âme particulière), il ne périt pas, quand le corps est tué. Quand celui qui tue, pense, je tue; quand celui qui est tué, pense, je suis tué; ils se trompent tous les deux. Personne ne tue, personne n'est tué (car le Brahman de tous les êtres est immortel). Plus petit que petit (imperceptible), plus grand que grand (infini), le Brahman est caché dans le cœur de chaque être. Incorporel, il est dans tous les corps; immuable, il est dans tous les êtres changeants ; infini, il est présent partout. Celui qui le connaît ainsi, celui-là a cessé de souffrir. On n'apprend à le connaître ainsi, ni par les Vedas, ni par l'étude, ni par le raisonnement. Car, étant un avec le sujet qui connaît, il n'est pas connaissable comme objet. Il est connu et atteint par cet acte de foi, je suis un avec lui (lequel acte de foi du disciple, s'appuie sur l'assertion indiscutée du maître, qui lui a révélé la doctrine ésotérique, le Brahman et l'advaita). — Il siège dans le corps, comme dans un char, dont l'esprit (faculté corporelle) est le cocher, dont les sens sont les chevaux, et qui court sur les sensations et les perceptions comme sur des chemins. A l'esprit, de guider l'attelage. S'il le guide bien, l'être obtiendra de ne plus renaître. — Au-dessus des sens, est l'esprit ; au-dessus de l'esprit, est l'âme particulière ; au-dessus de l'âme particulière, est l'âme universelle. Elle est l'Être, elle est Brahman, au-dessus duquel il n'y a rien. Il est l'apogée. Il est caché dans tous les êtres, invisible aux yeux du vulgaire, mais découvert par le regard perçant du sage. Celui qui l'a atteint, celui-là est délivré de la mort (car il sait que la mort n'est que la rétraction du particulier dans l'universel, qu'il n'avait jamais quitté). » Kāṭh. Up.1.1à3.

G. — 1. Agni, le feu (chaleur animale), digère dans l'homme, consume la nourriture ingérée. Le son qu'on entend, quand on couvre ses oreilles, c'est

le ronflement du feu intérieur[1]. Il se tait, aux approches de la mort... Bṛih. Ār.Up.V.9. — 2. A la mort, le corps se dissout. La parole rentre dans le feu, l'haleine dans l'air, la vue dans le soleil, l'esprit dans la lune; chair et os rentrent en terre, poils et cheveux dans les végétaux, les humeurs dans l'eau. Etc... Bṛih.Ār.Up.III.2. — 3. Quand le sage a compris que les sens ne sont pas l'âme, et que leurs opérations sont corporelles, alors il ne se préoccupe plus de leurs divagations. Ni de celles de l'esprit, supérieur aux sens (mais lui aussi corporel)... Kāṭh.Up.II.6. — 4. L'esprit (faculté corporelle) est produit par Brahman (l'âme particulière) comme son ombre (dans la matière)[2]... Praśna Up.III. — 5. Comme un cheval est attelé à un char, ainsi l'âme particulière est attachée au corps (par le souffle vital).. Chānd.Up.VIII.12. — 6. L'immortel est uni au mortel. Le corps est mortel, mais le Brahman (particulier, l'âme particulière) est immortel... Ait.Up.II. 1.8. — 7. La lumière pénètre par l'œil, mais celui qui voit, c'est Brahman. Les odeurs pénètrent par le nez, mais celui qui sent, c'est Brahman. La parole retentit aux oreilles, mais celui qui entend, c'est Brahman. Celui qui comprend, qui pense, c'est Brahman; l'esprit est son organe... Chānd.Up. VIII. 12. — 8. Les hommes ne vivent pas par le souffle supérieur et inférieur. C'est Brahman qui émet ces souffles. Nous vivons par un autre, qui vit en nous... Kāṭh.Up.II.5.3,5. — 9. Le corps, que les sens tirent de côté et d'autre, comme cinq chevaux attelés à un char; le corps dans lequel la réalité de toute réalité (Brahman) réside, est un (quant à cette réalité) avec les dieux, avec l'univers entier... Ait.Up.II.3.8.

H. — 1. Il y a deux Brahmans, celui qui est pris dans la matière, et celui qui est immatériel (libre de toute matière); celui qui est dans les mortels, et celui qui est immortel; celui qui est (sat), et l'autre (tyad, ce qui n'est pas réalisé, les possibles)... Bṛih.Ār.Up.II.3. — 2. Om, c'est Brahman. Om, c'est tout. Om, c'est la profession de foi (au Brahman, équivalente à la formule: ceci est cela)... Taitt.Up.I.8. — 3. Le Brahman de l'homme, le Brahman du soleil, sont un seul et même Brahman. Celui qui sait cela, quand il quitte ce monde, entre dans le Brahman, qui est aliment, souffle, esprit, bonheur universel... Taitt.Up.II.8.

I. — 1. L'âme universelle est comparable à l'espace infini. L'âme particulière est comparable à l'espace contenu dans un pot. Le pot, c'est le corps. Cette comparaison montre ce qu'il faut entendre par naître et mourir. Quand le pot est brisé, que devient l'espace contenu dans le pot? Il rentre dans l'espace infini (dont il n'avait été distingué qu'accidentellement). Ainsi, à la mort, l'âme particulière rentre dans l'âme universelle (dont, à proprement parler, elle n'était pas sortie, par son individualisation accidentelle, à la naissance)... Maṇḍūkya-Kārikā III.3. — 2. Le non-né (Brahman) habite dans la ville aux onze portes[3]. Pour celui qui l'a atteint, il n'est plus de souffrance (dès en cette vie). Il est délivré, il est libre. Car il sait que ceci est

1. Le murmure du flux artériel.

2. Et pourtant, c'est cet esprit qui rend à l'âme la conscience du soi, dans le système des Upanishad. C'est là manifestement le point le plus faible de cette philosophie. Aussi, pour toutes les écoles postérieures, le problème gnosiologique passera au premier plan.

3. Le corps. Les onze portes, ou orifices, sont: 1 fontanelle, 2 yeux, 2 oreilles, 2 narines, 1 bouche, le nombril, l'urèthre, l'anus; total onze. Dissertations interminables des Taoïstes chinois sur ce thème.

cela... Kāṭh.Up.II.5.1. — 3. Dans le cœur habite le grand Être. En Lui, tout ce qui est, a son centre. Il est l'Adorable, l'Excellent, l'Inconnaissable. Etant plus petit que petit, il supporte tous les mondes, lui le Brahman indestructible. C'est Lui qu'il te faut viser, ô mon ami! Prends cet enseignement secret comme arc, ton désir comme flèche; vise à l'Être qui est, et tu l'atteindras. Et quand ta flèche sera fichée dans la cible (quand ton désir aura atteint l'être universel), tu seras un avec Brahman. Le ciel, la terre, l'esprit, les sens, tout est tissu de sa substance. Connais-le et néglige le reste. Pense de lui, Om, qu'il est, et tu seras sorti des ténèbres... Logé dans la cité de ton cœur, comme esprit il te guide, comme aliments il te nourrit. Tous tes liens seront brisés, tous tes doutes seront résolus, tu renonceras à toutes les œuvres, du moment que tu l'auras atteint, Lui qui est cause et effet en tout. Il est la lumière, Il est la lumière des lumières, toute lumière vient de Lui... Muṇḍ.Up.II.2.

J. — 1. Quand l'immatériel (le Brahman) qui habitait dans le corps, a quitté ce corps, que reste-t-il (de l'homme)?.. Ceci est cela (il est rentré dans le tout)[1] ... Kāth.Up II.5.4. — 2. L'âme particulière se fond dans l'âme universelle, comme l'eau pure versée dans l'eau pure (sans trace de distinction)... Kā h.Up.II.4.15. — 3. Quand ils vous demanderont: La cité du Brahman (le corps); et, dans cette cité, le palais, le lotus du cœur; et, dans le cœur, le petit espace intime; que contiennent-ils de remarquable?.. Répondez: Grand comme tous les espaces (infini), est l'espace dans le cœur (que vous appelez petit). Il contient le ciel et la terre. Il renferme tout ce qui est, tout ce qui fut, tout ce qui sera (car il renferme l'être universel). — Quand ils diront: Si tout est contenu dans le corps, dans le cœur, que restera-t-il de tout, quand le corps et le cœur auront été détruits par la vieillesse et la mort?.. Répondez: Quand le corps vieillit, Brahman dans le cœur ne vieillit pas. Quand le corps meurt, le Brahman du cœur ne périt pas. Car la vraie cité du Brahman (âme particulière), ce n'est pas le corps; c'est le Brahman (l'âme universelle). C'est en Lui que réellement tout est contenu. Lui, ni la vieillesse, ni la mort, ne l'atteignent... Chānd.Up.VIII.1.

K. — 1. Le poucet dans le cœur, l'âme vivante, n'est ni masculine, ni féminine, ni neutre. Elle habite, temporairement, dans tel corps (masculin ou féminin)... Ṡvet Up.V.10. — 2. En vérité, celui qui connait l'enfançon, sa maison, sa chambre, sa couche, son lien, celui-là est à l'abri des (illusions des) sept ennemis. En vérité, l'enfançon, c'est le vivant intérieur (l'âme particulière). Sa maison, c'est le corps; sa chambre, c'est la tête; sa couche, c'est le souffle vital; le lien qui l'unit au corps, c'est l'alimentation. Les sept ennemis sont les sens (sept orifices de la tête, vue, ouïe, odorat, parler)... Brih.Ār.Up.II.2 — 3. Le seigneur immense, l'auteur de l'existence (l'âme universelle), habite, grand comme le pouce (âme particulière), dans le cœur, et est connu par l'esprit. Il contient tout l'univers, et le déborde de toute part. Il est tout ce qui a été, tout ce qui est, tout ce qui sera. Ses mains, ses pieds, ses yeux, ses oreilles, sont partout; il embrasse tout l'univers, lui le maitre et le refuge de tous et de tout. Enfermé dans la cité aux neuf portes

1. Le Brahman particulier immatériel ayant perdu son individualisation par sa rentrée dans le Brahman universel, et la matière réelle des corps étant une sorte de fonds commun qui sert tantot à l'un tantôt à l'autre transitoirement, il ne reste en effet, après la mort, aucun individu, ni immatériel, ni matériel.

(le corps), l'oiseau (l'âme particulière) voltige au dehors (durant le sommeil), lui l'auteur de tout ce qui se meut ou repose. Saisissant sans mains, marchant sans pieds, voyant sans yeux, entendant sans oreilles, il connaît tout et n'est connu (entitativement et adéquatement) par personne. On l'appelle, le Premier, le Principe, le grand Etre, la Réalité. Plus petit que petit, plus grand que grand, il est caché dans le cœur de l'homme. Celui qui s'est défait de tout souci, entrevoit son immensité. Impérissable, l'Un primordial, la réalité de tous les êtres, est infini et présent partout, non-né et éternel... Śvet. Up. III.

L. — 1. Dans le profond sommeil, le souffle, la parole, l'esprit, tout se ramasse. L'âme particulière est alors concentrée dans le vide du cœur... Brih. Ār.Up.II.1. — 2. Le Brahman particulier, est comme un oiseau dans le cœur... Ait.Up.III.1.6. — 3. Quand l'homme dort profondément, il veille, lui l'oiseau d'or, l'oiseau solitaire... Brih.Ār.Up.IV.3. — 4. Celui qui est dans le cœur, c'est le Lumineux, le Connaissant. Quand cet être naquit, Lui, en s'unissant à son corps, s'est uni à toute sorte de maux. A son départ, à la mort, il les laissera tous... L'âme particulière a trois états: son état d'être retirée définitivement dans l'âme universelle, son état de veille dans l'être éveillé, et son état de concentration dans le profond sommeil[1]. Dans ce dernier état, elle s'illumine de sa propre lumière. Avec des matériaux pris dans le monde extérieur, elle construit, elle agence, elle défait. Dans ses visions, il y a des chars, des chevaux, des plaisirs divers. Tout cela n'est pas réel. C'est elle qui a rêvé tout cela. Les lacs, les rivières qu'elle voit, elle en est l'auteur. Elle plane, dans le sommeil, elle, l'oiseau d'or. N'éveillez pas brusquement un homme qui dort ainsi[2], car son âme pourrait ne pas avoir le temps de rentrer, ce qui serait irrémédiable... Brih.Ār.Up.IV.3. — 5. Comme le soleil, à son coucher, ramasse tous ses rayons dans son disque, ainsi l'âme (individuelle) rentre en elle-même toutes ses facultés, durant le sommeil... L'inspiration et l'expiration, sont l'oblation du matin et du soir de l'âme... Chaque nuit, durant le sommeil (profond), elle retourne en Brahman... Praśna Up. IV. — 6. Tout ce qui nous concerne et nous touche, ce que nous avons et ce que nous n'avons pas, nos vivants et nos morts, tout cela, nous le trouverons dans le Brahman, dans notre cœur, si nous savons y descendre. Pour le grand nombre, cette vérité est voilée. Tels des hommes qui passeraient et repasseraient sur un trésor enfoui, sans jamais se douter de son existence. Ainsi la plupart des hommes se retirent chaque nuit dans le Brahman (universel) durant le sommeil, et en reviennent au réveil, sans le découvrir jamais, parce qu'il est voilé pour leur intelligence par l'illusion de la vie. Le Brahman (particulier) est dans le corps. Il est celui qui habite dans le cœur. Il se retire du corps à la mort. Il ne meurt pas. Il ne craint rien. Son nom est Réalité... Chānd.Up.VIII.3.

M. — 1. Il sort du cœur 101 canaux. L'un d'eux communique avec la grande fontanelle. S'élevant par ce canal, l'homme (l'âme particulière) rejoint l'Immortel (l'âme universelle)... Chānd.Up.VIII.6. — 2. Les 101 vaisseaux

1. D'autres textes distinguent plus nettement la concentration de l'âme particulière dans le cœur durant le sommeil léger (alors elle rêve), et sa rétraction dans l'âme universelle durant le sommeil profond (alors apathie totale). — 2. Comparez mon Folk-lore chinois 1.

sortent du cœur, allant dans toutes les directions. L'un d'eux communique avec la fontanelle. C'est par là, qu'à la mort, l'homme monte dans l'immortalité... Le poucet logé dans le cœur, le Brahman interne (l'âme particulière), s'étire (par cette voie) comme la moelle tirée d'un roseau (le roseau vide est le corps mort)... Kāṭh.Up II.6.16 seq. — 3. Montant du cœur par la trachée-artère[1], l'âme particulière arrive dans le gosier. La langue hermétiquement appuyée contre le palais l'empêchant de sortir par la bouche[2], elle s'élève, (sort par la fontanelle), et rentre dans le Brahman, perdant la notion du soi, et, avec cette notion, le sens de la joie et de la peine. Elle obtient ainsi l'état solitaire (ne connaissant plus d'objets distincts)... Maitr.Up.VI.

N. — 1. Pour celui qui a embrassé le Brahman, dans cet embrassement, tous ses désirs sont remplis, il n'en peut plus concevoir d'autres, Brahman étant devenu son désir, auquel aucun désir autre ne peut plus se mêler. Pour lui, plus de père, de mère, de mondes, de dieux, de Vedas. Plus de castes diverses. Plus de bons et de méchants, plus de bien ni de mal. Il est au-dessus de tout ce qui émeut le cœur. Il regarde sans voir, n'ayant plus d'objet à voir. Il pense sans connaître, n'ayant plus d'objet à connaître. Tant qu'on a un objet, on n'est pas uni à celui qui, étant tout en tout, et étant Sujet (de toute connaissance), ne peut pas être Objet (connu). Une immensité une et homogène, sans dualité, sans distinction aucune, voilà le Brahman... Bṛih.Ār.Up.IV.3. — 2. Quand le voyant a entrevu l'auteur de tout, alors, devenu sage (illuminé), il secoue le bien et le mal (la distinction du bien et du mal), il atteint l'unité suprême... La vérité est la voie qui conduit à Lui, à la réalité unique... Il est atteint par la pensée calme, par l'intuition qui l'appréhende comme l'Unité sans parties... Que tout homme qui désire le bonheur, se donne comme disciple au maître qui connaît Brahman, et qui lui apprendra à le connaître... Muṇḍ.Up.III.1 — 3. Celui qui a connu Brahman, n'est plus inquiété par ces pensées: j'ai commis tel mal! j'ai omis tel bien!.. Il ne craint plus rien. Il est délivré, il est libre[3]... C'est là l'enseignement secret[4]... Taitt Up.II.9. — 4. Brahman est infini. Il est en bas, en haut, derrière, devant, à droite et à gauche. Il est tout ce qui est. Celui qui, ayant compris cela, met en Brahman toutes ses complaisances, celui-là est devenu son propre maître, celui-là est délivré. Les autres sont captifs, et resteront (renaîtront) dans ce monde changeant... Quand Brahman a été connu, quand cette connaissance est devenue ferme, alors tous les liens sont rompus... Chând Up.VIII 1. — 5. Quand le Brahmane a connu Celui qui est au-dessus de la faim, de la soif, de la peine, de la passion, de la vieillesse et de la mort; quand il a cessé de désirer des fils, des richesses, le monde des pères et celui des dieux; quand il vise à plus haut que tout cela, alors qu'il se fasse mendiant. Que, renonçant à l'étude, il s'applique à l'intuition de l'être unique. Qu'il se fasse solitaire contemplatif, et, par l'intuition simple, il deviendra Brahmane parfait (un avec Brahman)... Brih Ār.Up.III.5.

1. Les Chinois croient encore que la trachée conduit l'air dans le cœur, sans pouvoir expliquer comment, la structure de l'éponge pulmonaire, et la fixation de l'oxygène par l'hemoglobine, leur échappant. — 2. Dans la méditation qui doit concentrer l'âme dans le cœur, la langue est tenue dans cette position, pour empêcher toute escapade de l'âme par la bouche. — 3. Il n'est pas justifié, mais unifié. Par suite de cette union, plus de sanction pour lui, donc plus de crainte. — 4. Certains ont osé dire, que le délivré peut tout faire impunément. D'autres lui conseillent de se bien conduire, de peur de retomber dans l'illusion. Pour les uns, l'illumination une fois acquise, ne se perd plus, et rend l'homme impeccable. Pour les autres, elle peut être perdue, l'homme restant peccable.

O. — Testament de Yājñavalkya. — « Yājñavalkya, le célèbre Brahmane, avait deux femmes, Maitreyī et Kātyāyanī. Maitreyī était d'une intelligence supérieure. Kātyāyanī n'avait qu'une intelligence de femme ordinaire. Etant devenu vieux, Yājñavalkya résolut de quitter sa maison, et d'aller finir ses jours dans la forêt, comme contemplatif solitaire (selon l'usage des Brahmanes supérieurs). Il parla donc à Maitreyī, en ces termes: Maitreyī, je vais quitter la maison, pour me retirer dans la forêt. Avant de partir, je veux partager mon avoir entre toi et Kātyāyanī. — Mon seigneur, répondit Maitreyī, toutes les richesses de la terre me donneront-elles l'immortalité? — Non, dit Yājñavalkya; les richesses donnent l'aisance; elles ne donnent pas l'immortalité. — Alors qu'en ferais-je? dit Maitreyī. Laissez-moi, pour ma part, votre science de l'immortalité. — Je t'aimais, femme, dit Yājñavalkya. Je t'aime davantage, pour cette parole. Assieds-toi, écoute, et comprends bien ce que je vais te dire. . Un époux ne doit être cher, que pour le Brahman qui est en lui. Une épouse ne doit être aimée, que pour le Brahman qui est en elle. Des enfants ne sont aimables, que pour le Brahman qui est en eux. Richesses, noblesse (caste noble), tout cela n'est aimable, que pour le Brahman qui est dedans. Les mondes, les dieux, les Vedas, tous les êtres ne sont aimables, que par le Brahman qui est en eux. Il est en tout, sans qu'on le voie, sans qu'on l'entende, Lui qui est tout. On ne saisit pas le son du tambour en lui-même, mais on remonte, par le son et le tambour, à celui qui l'a battu. On ne saisit pas le son de la trompette en lui-même, mais on remonte, par le son et la trompette, à celui qui l'a soufflée. Ainsi de Brahman, l'insaisissable; on remonte, par tous les êtres, ses instruments, à Lui qui fait exister et agir tout ce qui est. Telle une fumée épaisse s'élève d'un combustible humide, ainsi tout ce qui existe est sorti du Brahman (Brahman est le feu; la vapeur d'eau, c'est la matière; l'un dans l'autre, c'est la fumée épaisse). Comme les eaux réunies dans la mer n'admettent aucune distinction, comme le sel dissous dans l'eau n'admet aucune distinction, ainsi Brahman existant dans tous les êtres n'admet aucune distinction. J'ai fini, Maitreyī, dit Yājñavalkya. — Ah! dit-elle, je suis toute troublée; je ne le comprends pas! — Pourquoi te troubler? ma chérie, dit Yājñavalkya. On ne le comprend pas, on le conçoit. Comprendre, suppose une dualité. On ne comprend, que ce qui n'est pas soi. Or Brahman est un avec notre intelligence. Comment serait-il objet connaissable, Lui qui est sujet connaissant? Il est incompréhensible, il est impérissable, il est sans attaches, il ne souffre ni n'erre. Nous ne pouvons dire de lui que, non, non. Comment, chérie, se comprendrait-il, Lui le comprenant? Te voilà instruite, ô Maitreyī. (Savoir que tu es un avec Brahman), voilà l'immortalité. — Et Yājñavalkya gagna les forêts, pour y finir ses jours. » Bṛih. Ār. Up. II. 4, et IV. 5.

P. — Contemplation. — « Assis dans un endroit agréable et solitaire, tenant sa tête élevée et son buste dressé, le sage concentre sa pensée sur son cœur. Immobile, réduisant autant que possible le nombre de ses respirations, il inspire et expire lentement et doucement, par les narines, la bouche étant bien close. Surtout il retient son esprit (imagination), ce char attelé de chevaux fougueux (les sens)... Dans cette concentration profonde, il éprouvera d'abord des visions sensorielles confuses, de brouillard, de feu, de vent, d'éclairs fulgurants, de lampyres volants, ou d'une lumière douce comme celle qu'émettent le cristal ou la lune. Puis il percevra les impressions supérieures abstraites, correspondantes aux cinq sens; odeur, goût, couleur, son,

tact transcendants, n'émanant d'aucun objet distinct. Enfin, comme dans un miroir, jadis poussiéreux, maintenant net, il verra sa vraie nature, son identité avec Brahman. Ayant connu Brahman, le non-né, l'éternel, celui qui dépasse tous les êtres, il est délivré de tout lien (de désir, par la satisfaction de tous ses désirs dans cette unique connaissance). Brahman remplit tous les espaces. Il est le germe originel de tous les êtres, il est le sein d'où ils sont tous sortis. Il est né, il naît, il naîtra sans cesse (dans des êtres successifs). Il est derrière tout (caché en tout), non vu, mais voyant tout. A Lui qui est dans le feu, dans l'univers entier, dans les plantes, dans les arbres; à Lui seul soit hommage! » Ṡvet.Up.II.

Q. — 1. Les hommes croissent comme l'herbe; comme l'herbe ils renaissent... Kāth.Up.I.1. — 2. Ce sont les désirs attachés à autre chose qu'au Brahman, qui causent la succession des existences. Si les désirs de tous les hommes étaient fixés en Brahman, tous seraient délivrés... Maitr.Up.VI. — 3. Après la mort, les uns vont reprendre un corps nouveau dans le sein d'un être organique, les autres vont dans la matière inorganique, selon la nature de leurs œuvres et le degré de leur connaissance... Kāth.Up.II.5.7. — 4. Comme l'âme retirée et concentrée durant le sommeil, s'étendant de nouveau dans le corps, le réveille... Ainsi, après s'être retirée définitivement de ce corps à la mort, l'âme s'étendra à de nouveaux êtres, les appelant à la vie[1]... Bṛih.Ār.Up.IV.3.

R. — 1. Quiconque n'a pas connu Brahman avant la dissolution de son corps, celui-là renaîtra dans un nouveau corps... Kāth.Up.II.6. — 2. Si un homme connaît le Brahman ici-bas, il a atteint la fixité (ne renaîtra plus). Sinon, il renaîtra encore. Le sage qui, après avoir bien réfléchi sur toutes choses, a reconnu le Brahman, devient immortel, à son départ de ce monde (par sa rentrée en Brahman)... Kena Up.II. — 3. Ceux qui quittent ce monde (sans avoir connu Brahman), vont dans la lune. Ils jouissent d'abord dans la partie éclairée, puis sont renvoyés sur la terre par la partie obscure. Oui, en vérité, la lune est la porte de rentrée en ce bas monde. Redescendus sur cette terre, selon leur conduite antérieure, selon le degré de la connaissance qu'ils ont acquise précédemment, ils renaissent, vers, insectes, poissons, oiseaux, lion, sanglier, serpent, tigre, enfin homme, successivement, en divers lieux... Kaush.Up.I.3. — 4. Ceux qui auront fait des offrandes, sans arriver à la connaissance du Brahman, iront, après la mort, dans les mondes ténébreux des Asuras... Celui qui considère tous les êtres dans le Brahman, et le Brahman dans tous les êtres, celui-là est un avec Lui. Qu'est-ce qui pourra encore troubler celui qui aura compris que Brahman est toutes choses? Oui, le Brahman renferme tout, lui, le Voyant, le Sage, présent partout, existant par lui-même, il a tout disposé pour des années éternelles... Vāj.S.Up. — 5. Celui qui a encore des désirs, renaîtra, à cause de ces désirs, ici et là (diverses fois). Celui dont tous les désirs sont éteints dans la connaissance du Brahman,

1. Elle deviendra l'âme de nouveaux êtres... Ceci s'entend de l'âme qui, n'ayant pas connu Brahman, n'est pas absorbée après la mort, et reste individuelle, pour renaître. Mais par quoi cette âme est-elle individualisée, tandis qu'elle jouit de ses mérites, alors qu'elle a déposé la matière du corps précédent, et n'en a pas encore repris de nouvelle? Par son ignorance? Par ses désirs déréglés? . C'est là un point faible, dans les Upanishad. Par un corps subtil, une sorte de fourreau fait de matière très ténue, sera-t-il dit dans les systèmes postérieurs.

ne renaîtra plus. L'ayant atteint, Lui qui est en tout, et ne voulant que Lui, le sage se perd en Lui. Comme une rivière qui s'est jetée dans la mer, perd sa forme et son nom. Ainsi celui qui a connu le Brahman suprême, n'est plus lui, mais Brahman... Muṇḍ.Up.III.2. — 6. Si un homme quitte ce monde sans avoir connu son véritable avenir (Brahman), Brahman n'ayant pas été connu par lui, ne le recevra pas, après sa mort. S'il a appris les Vedas et fait des bonnes œuvres, il n'en jouira que pour un temps (puis rentrera dans la roue des métempsycoses). Celui-là seul, qui sait du Brahman qu'il est tout, obtiendra de Lui que son désir (de rentrer en Lui) soit comblé... L'homme est du monde qui répond à ses œuvres. S'il sacrifie, il est du monde des dieux. S'il fait des offrandes, il est du monde des Mânes. S'il travaille pour les hommes, il est du monde des hommes. S'il s'occupe des animaux, il est du monde des animaux. (Si tous ses désirs sont en Brahman, il est Brahman.).. Bṛih.Âr.Up. 1.4.

S. — 1. « Ârtabhāga demanda: O Yājñavalkya, quand la parole d'un mort est rentrée dans le feu, son haleine dans l'air, son pouvoir visuel dans le soleil, son esprit dans la lune, son corps en terre, ses poils dans les herbes, ses cheveux dans les arbres, ses humeurs dans l'eau; alors, où va sa personne, son âme? — Viens mon ami, dit Yājñavalkya, en le prenant par la main; je ne puis pas te répondre devant ceux-ci (assistants imbus de la doctrine exotérique, incapables de comprendre l'explication ésotérique). Et l'ayant conduit dehors, ils parlèrent des œuvres bonnes et mauvaises, du mérite et du démérite, qui tiennent l'homme engagé dans la roue des renaissances, et l'empêchent d'arriver à la délivrance (laquelle consiste dans l'intuition du Brahman). Et Ārtabhāga fut satisfait. » Bṛih.Âr.Up.III.2. — 2. « Ceux qui ont fait des offrandes, des aumônes, toute sorte de bonnes œuvres, s'élèvent avec la fumée de leur bûcher, dans l'espace, jusqu'à la lune. Là ils jouissent, jusqu'à ce que le mérite de leurs bonnes œuvres soit entièrement consumé. Alors ils redescendent sur la terre, avec la pluie qui tombe du ciel, et renaissent herbes ou arbres. Dans la succession des existences, ceux qui ont été bons, retrouvent bientôt un corps d'homme. Mais ceux qui ont été méchants, renaissent dans des corps de bêtes, chiens, porcs, etc.[1] » Chānd Up.V.10. — 3. « A la mort, l'âme (qui a acquis des mérites, mais qui n'a pas connu Brahman) s'élève de cette terre au vent, qui s'entr'ouvre pour la laisser passer. Elle arrive au soleil, qui s'entr'ouvre pour la laisser passer. Elle arrive à la lune, qui s'entr'ouvre pour la laisser passer. Elle arrive au haut des cieux, là où il n'y a point de peine. Là elle reste de longues années (pour redescendre ensuite dans une nouvelle existence). » Bṛih Âr.Up.V 10 — 4. « Ceux qui ont connu Brahman parfaitement, montent de la flamme du bûcher, à la lumière, chez les Dieux, au soleil, au monde de Brahman, où ils séjournent glorieux[2]. Pour ceux-là, il n'y a pas de retour (métempsycose)... Ceux qui ont fait des offrandes, des aumônes et des austérités (sans arriver à la parfaite connaissance), ceux-là montent de la fumée du bûcher, à la nuit, chez les Pères, à la lune. De là, quand ils ont fini de jouir de leurs mérites, ils redescendent sur la terre, à travers l'espace, avec

1. Tout ce texte très ancien, datant du septième siècle au plus tard, cent ans au moins avant Pythagore, s'entend de ceux qui n'ont pas connu Brahman. — 2. Dans ce texte, qui diffère de tous les autres, l'absorption en Brahman fait place à une sorte d'apothéose ; premier pas vers le théisme avec paradis de certaines sectes modernes.

la pluie, pour renaître hommes; et ainsi de suite, sans fin... Quant à ceux qui n'ont eu de Brahman aucune connaissance, ils renaissent, vers, reptiles ou oiseaux. » Bṛih Ar.Up.VI.2.

T. — 1. « Celui qui met des différences, des distinctions, entre les êtres (les considérant comme des individus réellement distincts), celui-là roulera de mort en mort (de naissance en naissance... métempsycose... parce qu'il n'a pas encore reconnu l'unité universelle en Brahman). La vérité est, que ceci est cela (chacun est tout, tout est un). Grande comme le pouce, l'âme particulière (participation, terminaison de l'âme universelle) est dans le cœur, feu sans fumée, indépendante de la succession des temps, du passé et du futur. (Elle est toujours, comme l'âme universelle, dont elle est une terminaison.) » Kaṭh. Up.II.4. — 2. « Tout ce qui a été produit sur cette terre, par les efforts des êtres individuels, tout cela périt, y compris les bonnes œuvres et le fruit des offrandes. Tous ceux qui quitteront cette vie, sans avoir découvert le Brahman, sans avoir désiré s'abîmer en Lui, ne trouveront de repos dans aucun monde. Tandis que ceux qui quitteront cette vie après avoir connu le Brahman et voulu s'abîmer en Lui, seront délivrés et libres dans tous les mondes... Cette connaissance tient lieu du sacrifice, de l'offrande, du jeûne, du silence, de la solitude, de toutes les formes d'abstinence. Par elle seule on atteint le Brahman, et non par les austérités... Le soleil est la porte du monde du Brahman. Ceux qui le connaissent, y trouvent accès. Ceux qui ne le connaissent pas, en sont exclus. » Chând. Up.VIII.1,5,6. — 3. « Voilà longtemps qu'on offre les sacrifices, que les poètes ont décrits dans les Vedas. Offrez-les avec soin. Ils vous conduiront au monde où sont rétribuées les bonnes œuvres (voila l'enseignement exotérique)... Mais, en réalité, pour le grand passage, le sacrifice n'est qu'un bac fragile. Et fous sont ceux qui disent, que c'est là le meilleur moyen. Insensés, ils rouleront de vie en vie, de mort en mort. Aveugles vaniteux, qui vous offrez à guider d'autres aveugles, alors que vous tâtonnez dans les ténèbres! Enfants inintelligents, contents de vos hochets, parce que vous n'en savez pas plus long!.. Tous ceux qui considèrent les sacrifices et les oblations comme l'œuvre suprême, jouiront il est vrai de leur récompense dans les cieux; mais cette récompense ne sera que temporaire. Ils retomberont ensuite en ce monde, et peut-être plus bas (voilà l'enseignement ésotérique)... Brahmane qui n'as acquis jusqu'ici que le savoir vulgaire, sache que l'éternel ne se gagne pas par des œuvres temporelles. Prends la bûche (redeviens disciple), et cherche un maître qui possède et veuille t'enseigner la science secrète, la réalité éternelle, le Brahman. » Muṇḍ. Up.I.2.

U. — « L'âme particulière dans le corps, est comme une goutte d'eau sur une feuille de lotus [1]. Elle est prise dans la matière comme dans une gangue. Ainsi prise, elle se trouble, elle perd conscience de son unité avec l'âme universelle, elle s'illusionne jusqu'à dire, je suis un tel, ou, ceci est à moi. Cette illusion l'enveloppe, comme le filet enserre l'oiseau. Le fruit de ce qu'elle a fait dans cette illusion, le bien et le mal, pesant sur elle, elle renait dans une série de naissances heureuses ou malheureuses, montant et descendant sans cesse. » Maitr.Up.III.

1. La feuille du lotus étant couverte d'un enduit cireux, l'eau n'y adhère pas. L'âme est dans le corps, mais n'y adhère pas.

V. — « Celui qui aura compris l'évolution des êtres, montera lui-même dans l'échelle des êtres. Les minéraux existent seulement. Les végétaux produisent des sucs. Les animaux ne connaissent que la faim et la soif; ils ne peuvent, ni parler, ni prévoir; ils n'en savent pas davantage, étant nés dans le degré de savoir acquis durant leur existence précédente. (C'est seulement durant l'existence humaine, qu'on peut s'élever dans l'échelle). L'homme naît doué de savoir, et en lui le savoir peut être développé. Il peut parler et prévoir. De ce qui est mortel, il s'élève au désir de l'immortalité. Ainsi est-il fait. » Ait.Up.II.3.2.

X. — « Quand la mort approche, l'âme se retire dans le cœur. Ayant abandonné les sens corporels, elle cesse de voir, d'entendre, de parler, de penser, de connaître. Eclairée par une sorte d'incandescence intérieure, elle quitte le corps par sa voie [1]. Dès qu'elle est partie, les esprits vitaux se dissipent, et la conscience du moi cesse [2]. Quant à elle, l'âme (de celui qui n'a pas connu parfaitement Brahman), elle recommence une nouvelle existence, dans un corps nouveau. Telle une chenille, qui a arpenté une feuille d'un bout à l'autre, passe sur une autre feuille qu'elle arpentera encore d'un bout à l'autre, et ainsi de suite. Tel un orfèvre, qui refond un ancien objet en or, pour en faire un objet en or nouveau. Ainsi l'âme change d'habitat, de forme, selon ses œuvres, les bonnes œuvres lui procurant une forme meilleure, les mauvaises lui en valant une pire. L'acte suit le désir, et la sanction suit l'acte; ce que l'homme a fait, il le récoltera (dans ses existences futures). Après avoir reçu sa récompense temporaire, il reviendra en ce monde des œuvres et du mérite. Ainsi en est-il de celui qui, à sa mort, avait encore divers désirs... Mais celui qui ne désire plus autre chose, celui dont les désirs sont concentrés sur le Brahman unique, celui-là, étant Brahman, retourne à la mort en Brahman. De là l'adage: quand tous les désirs sont éteints, le mortel devient immortel et atteint le Brahman. Il quitte son corps, comme le serpent se dépouille de sa peau. Sortie du corps, son âme est lumière, est Brahman. Voilà l'étroit et antique sentier, par lequel les sages qui savent, montent vers la délivrance. Celui qui sait qu'il est Lui, pourquoi désirerait-il revivre?... Il faut arriver à cette connaissance durant la vie. Autrement des peines (existences) nouvelles suivront. Lui, lumière de la lumière, autour de qui roulent les temps, les dieux l'adorent comme le Présent éternel. Lui en qui l'espace et tous les êtres sont, lui vie de la vie, œil de l'œil, esprit de l'esprit, il est l'ancien l'originel Brahman. Il est un, et connaissable par intuition seulement, non par preuve ou raisonnement. Quiconque met en Lui une distinction quelconque, roulera d'existence en existence (car il l'a mal connu). Ne lui donnez pas de noms divers; vous fatigueriez en vain votre langue. Il est Brahman, le non-né, l'auteur de tout. Les bonnes œuvres ne le grandissent pas, les œuvres mauvaises ne le diminuent pas. On s'achemine vers Lui, par l'étude des Vedas, les sacrifices, les offrandes, les austérités. On l'atteint, par l'intuition, dans la méditation solitaire (acte de foi). Celui qui l'a connu, ne s'afflige plus du mal qu'il a commis, ni du bien qu'il a omis. Le bien ne l'améliore pas, le mal ne le souille pas. Il est en paix, sachant qu'il est au-dessus de tout, étant un avec Brahman, qui est un avec tout. » Bṛih.Ār.Up.IV.4.

---

1. Par la voie qui lui convient, selon son degré de connaissance; la fontanelle, en cas d'illumination parfaite; sinon, un des orifices naturels. — 2. Les sens et l'esprit, facultés inhérentes à la matière.

Résultats pratiques de la philosophie des Upanishad... Discrédit et abandon des sacrifices. Simplification des rits funèbres. Chez beaucoup, renonciation au désir des offrandes après la mort, d'où manque de désir d'avoir les enfants mâles qui feront ces offrandes. Dégoût des liens les plus sacrés ; ni père, ni mère, ni femme, ni enfants. Célibat gardé par beaucoup, pour éviter les luttes de la vie, pour vivre dans la paix. Dédain de l'existence finie, d'où, diminution de l'activité individuelle et collective, indifférence et oisiveté. Mépris des opérations normales de l'intelligence ; estime et recherche des hallucinations, visions, extases ; production artificielle de ces états ; d'où augmentation du nombre des fous. La connaissance étant tout, et les œuvres rien ; le bien et le mal n'ayant qu'une sanction insignifiante à laquelle l'illuminé échappe ; logiquement, stérilisation de la vie, quiétisme apathique, ruine des mœurs. Enfin et surtout, égoïsme érigé en système. Chacun cherche le Brahman pour soi. On l'indiquera discrètement à de rares privilégiés, qu'on cessera d'éclairer, ou qu'on mystifiera même, dès qu'on jugera qu'ils ne sont pas mûrs pour l'illumination. Quant à la foule, elle est jugée incapable en bloc. On laisse à ces êtres vulgaires, le soin de s'élever par leurs propres efforts, durant leurs réincarnations successives, quitte à leur proposer l'illumination quand ils toucheront au terme. Si quelque chose fit jamais battre le cœur de ces vieux Brahmanes, ce ne fut pas la charité pour les autres, mais l'orgueil de n'être pas comme les autres, étant Brahman. En résumé, faillite sociale, intellectuelle et morale, que les Védantins aggraveront encore, provoquant la réaction.

IV

Le Vedanta.

Systématisation. Panthéisme idéaliste.

Consulter : **Vedanta-Sutras**, with Sankara's and Ramanuja's commentaries; translated by G.Thibaut; dans Sacred Books of the East, vols XXXIV, XXXVIII, XLVIII. — **Dialogues on the Hindu Philosophy**, by K.M.Banerjea, 1861. — **A rational Refutation of the Hindu philosophical Systems**, by Nehemiah Nilakantha Sastri Gore ; translated by Fitzedward Hall, 1862. — **P.Regnaud**. Matériaux pour servir à l'histoire de la philosophie de l'Inde, 1876-1878. — **P.Deussen**. Das System des Vedanta, 1883... Vedanta-Sutra, oder die Çariraka-Mimansa des Badarayana, 1887... The philosophy of the Vedanta, 1894. — **Panchadasi**, by Madhava Acharya ; translated by N.Dhole ; second edition, 1900. — **A Manual of Hindu Pantheism**, the Vedanta-Sara, by Sadananda ; translated by G.A Jacob ; third impression, 1904 ; dans Trübner's Oriental Series. — **The Sarva-Darsana-Samgraha**, by Madhava Acharya ; translated by E.B.Cowell and A.E.Gough ; third edition, 1908 ; dans Trübner's Oriental Series. — **P. Oltramare**. La théosophie brahmanique, 1907.

Après les débauches poétiques des Vedas, et les tâtonnements philosophiques

des Upanishad, voici venir les systématisations. Nous sommes au septième-sixième siècle. Le premier système dont nous devions nous occuper, car il descend en droite ligne des Upanishad, c'est le Vedanta[1]. On l'attribue primitivement à Bādarāyaṇa. Il prospéra, à travers les siècles, et produisit des maîtres fameux, comme Śaṃkara et Rāmanuja, les plus grands philosophes de l'Inde. Il varia beaucoup, avec le temps; tellement que, outrancièrement idéaliste d'abord, il poussa des branches modernes réalistes et théistes. Nous ne nous occuperons ici que du Védantisme idéaliste primitif, le seul qui importe pour l'étude du Bouddhisme.

Le monisme idéaliste védantin naquit des efforts faits pour amender certaines données des Upanishad, jugées incongrues. Ces points peuvent se ramener à deux chefs, le Brahman et l'âme.

I. Le Brahman. — 1° l'émission de la matière, par le Brahman immatériel, parut inconvenante, indigne de la pureté du Brahman, essentiellement répugnante. Impossible pourtant de trouver, à la réalité de la matière, un autre principe. Cette réalité fut donc simplement niée.

2° toute mutation parut indigne du Brahman, l'Etre immuable par essence. De l'éternel, rien de contingent ne peut sortir. Il est, il ne devient pas; et hors de lui, rien ne peut devenir; car si quelque chose devenait, son devenir affecterait l'Etre. La réalité de tous les devenir, fut donc absolument niée. Toute mutation n'est, pour les Védantins, qu'un phénomène, une apparence sans réalité, due à une sorte de fourreau vide, de gaine irréelle, koṣa.

3°. Mais, protestent les Réalistes, le monde existe, c'est un fait d'expérience! — Non, répliquent les Védantins, le monde n'existe pas. Acosmisme absolu! — Des âmes seules existent, terminaisons du Brahman, non distinctes du Brahman. Monisme absolu! — La conscience ne révèle que l'existence de l'âme. Croire qu'on est un individu, distinguer hors de soi des individus, c'est māyā, illusion, rêve. Tout ce que les sens et l'esprit croient percevoir et connaître, tout cela, c'est māyā, illusion, rêve. En dehors du Brahman, et des âmes ses terminaisons, il n'y a rien de réel, mais de creuses apparences seulement. Idéalisme absolu!

Brahman rêve, pour se distraire. Son rêve projeté au dehors, c'est le monde. Les âmes, ses terminaisons, rêvent, et leurs rêves, pris par erreur pour des réalités, constituent le moi personnel, la diversité, la multiplicité, les plaisirs et les peines, etc. — Le monde entier n'a pas plus de réalité, que ces jeux de couleurs qui diaprent les nuages au moment où le soleil se couche, changeant pendant quelques instants, puis s'éteignant dans la nuit. — Ou mieux, il en est du monde et des individus, comme d'une agglomération de bulles de savon. Quand on insuffle de l'air dans de l'eau savonneuse, des

1. On en trouve le germe, déjà assez développé, dans les derniers Upanishad, surtout dans le Svetasvatara et le Maitrayany. Exemple : « Au commencement de cet univers, il n'y avait que Brahman. Il était unique, infini, illimité dans tous les sens, non-né, inconcevable. A la fin de cet univers, Lui seul restera Dans l'espace, Il crée les mondes, qui consistent en sa pensée seulement. Tout est, en tant que pensé par Lui ; tout rentre en Lui (quand Il cesse de le penser).» Maitr.Up.VI.

bulles naissent, s'élèvent, s'irisent. L'expiration les développe, l'inspiration les rétracte. Mettons que le souffle soit un prolongement du Brahman, la pellicule de la bulle le fourreau creux, et nous aurons à peu près un être contingent, comme les Védantins le conçoivent. — Pour eux, le Brahman rêve. Le monde, projeté par son rêve, est éteint par son éveil, qui marque la fin de la période kalpa. Il n'existe qu'une seule réalité, le Brahman. Tout le reste est māyā, illusion changeante, jeu d'apparences fugaces, irréalité. Tous les phénomènes étant irréels, le témoignage de tous les sens, et celui de l'esprit, sont naturellement aussi māyā irréalité, puisqu'ils ne répondent à rien de réel. Il n'y a de réel, que l'Etre transcendant, que le Brahman. Subjectivisme idéaliste absolu! — Toute connaissance de l'être contingent, est avidya connaissance illusoire, son objet étant irréel; c'est une illusion subjective, qu'on a appelée *nescience*, mot inventé pour exprimer cette entité védantine. Car les Védantins n'admettent pas qu'on l'appelle ignorance ou erreur. Ignorer, disent-ils, c'est ne pas connaître ce qui est. Errer, c'est attribuer à un être ce qu'il n'a pas, ou lui dénier ce qu'il a. Or, dans le Vedanta, hors du Brahman, rien n'est, il n'y a pas d'êtres. Donc toute connaissance est nescience, science d'un mirage qui paraît, mais qui n'est pas. — Par suite de cette conception fondamentale, toute activité est déclarée mauvaise, car l'action produit et multiplie l'illusion māyā. Or l'illusion, c'est le mal, le seul que les Védantins admettent. Ne pas agir, voilà le bien; car c'est la suppression du mirage, et de la nescience qui s'ensuit.

4°. Certains Védantins trouvant que le fait de rêver est un acte, et par conséquent une mutation indigne du pur Brahman, distinguèrent, du Brahman supérieur immobile et impassible, un Brahman inférieur rêvant, auteur des phénomènes, qu'ils appelèrent Īśvara. La distinction est de pure raison, fiction d'imagination inintelligible, mais qu'il me fallait citer, car elle influa sur le Yogisme, et produisit le Védantisme réaliste et théiste. Pour passer de l'Īśvara rêveur, auteur d'un univers imaginaire, à un Īśvara démiurge, auteur d'un univers réel, il n'y avait qu'un pas à faire. Le pas fut fait.

Ces principes étant posés, dans le débit courant, les Védantins parlent à peu près comme les Upanishad, du Brahman et du monde. A l'auditeur, au lecteur, de se tenir pour avertis, et de toujours sous-entendre, que Brahman seul est sat réel, que le monde tout entier est māyā illusion.

II. L'âme. — Nous avons vu combien est faible, dans les Upanishad, la théorie du moi; imagination de l'âme, ce bout réel du Brahman, emprisonné dans le corps; affolement de l'oiseau par sa cage, au point d'oublier sa vraie nature, et de se livrer aux duperies des sens. — Plus faible, si possible, est la théorie du moi des Védantins, puisque la terminaison du Brahman qu'est l'âme, n'est plus même pincée dans une matière réelle, mais dans un fourreau illusoire, dans une gaine irréelle[1]. Du fait de cette gaine, l'âme qui est infinie, s'imagine être circonscrite, par illusion māyā. Sa corporalité, est

1. On distingue cinq sortes de gaines, qui font l'apparence diverse des classes d'êtres. Gaine de substance, de souffle, d'intelligence, de conscience (homme). Enfin gaine de félicité, appartenant au Brahman-Īśvara... **Pañcadaśī VI.**

une fausse appréhension, nescience. Donc fausse aussi, l'idée qu'elle est liée au temps et au lieu, agissante ou souffrante. Illusoire aussi, l'imagination qu'elle fait le bien ou le mal. Rien de tout cela n'est. L'âme est Brahman, immobile, immuable, inactive, impassible. Elle s'imagine faussement tout le reste. Quand son fourreau irréel tombe, il ne reste que sa réalité éternelle. Si elle est libre alors de toute entrave, elle se retire dans le Brahman. Sinon, elle recommence une nouvelle existence, un rêve nouveau.

De quelle entrave est-il question ici?.. Du corps subtil, du cocon moral de l'âme, qui la tient individualisée et l'empêche de rentrer en Brahman, s'il existe, et tant qu'il existe. — Ceci est le trait le plus original du Védantisme, l'invention capitale des Védantins. Leur idéalisme fut rejeté par beaucoup; mais leur conception du cocon, du karman, fut acceptée avec enthousiasme, et devint, diversement retouchée, article fondamental des systèmes indiens postérieurs. — La conscience révèle à l'homme, qu'il est responsable de ses actes, que ses actes lui sont imputés, et auront une sanction. Impossible de se nier à soi-même cette responsabilité, l'imputation morale, le karman. Mais où le loger, dans le système védantique?.. Dans l'âme? impossible! elle est Brahman... Dans le corps? impossible! il n'existe pas... Alors, dans quelque chose qui n'est, ni l'âme, ni le corps; dans le corps subtil, le cocon. Ce corps subtil, ce cocon, est le précipité solide et permanent, des pensées désirs volitions et actes de l'âme, durant les périodes passées dans ses fourreaux successifs; durant la vie présente et les vies précédentes. Cette croûte, cette gangue, s'amasse, s'agglomére, s'épaissit. Elle est faite d'actes, qui se sont concrétés; elle est à l'activité, ce que la glace est à l'eau, l'état solide, disent les textes. — L'âme conserve son karman, de vie en vie. L'action l'augmente, l'inaction le diminue. Dans ce sens, la vie présente fait la vie future; ou plutôt, le karman détermine la chaîne des vies successives; car celui de la vie précédente, ne s'épuise pas nécessairement durant la vie suivante, mais influera peut-être sur de multiples existences. — Tout désir ou vouloir conçu, produit, non un fruit, mais un résidu anuśaya, quelque chose d'ajouté au cocon, dont la conséquence sera subie. Ce résidu réincarne les âmes, et les réincarne selon sa nature, sa modalité. Elles seront réincarnées, tant qu'elles en auront un. Le jour où, à la fin d'une existence, une âme se trouvera n'avoir pas de cocon, elle se fondra immédiatement en Brahman. Voilà le saṃsāra, la métempsycose des Védantins. — Et voilà aussi, que l'Européen curieux, qui demande toujours pourquoi? comment?, interroge. Ce cocon, ce karman qui a de telles conséquences, est-il réel?.. Non! doit répondre le Védantin, s'il est fidèle à son système; il est māyā; il n'y a de réel que le Brahman. — Mais quand a-t-il commencé, et comment? Quand et comment, une terminaison du Brahman éternel, a-t-elle, en agissant, causé la condensation du premier cocon, et par suite la mise en train de la métempsycose?.. Brahman, les âmes, māyā, le karman et le saṃsāra, tout cela est éternel, sans commencement et sans cause, répond le Védantin. — Mais alors, les actes des âmes illusionnées n'étant pas libres, leur imputer ces actes est injustice, le saṃsāra est une iniquité!.. Que les âmes soient libres ou non, répond le Védantin, il n'y a pas d'injustice. Nos maîtres l'expliquent de deux manières. Brahman, disent les uns, rêve les fourreaux, les actes, les cocons et leurs suites, tout absolument; ses terminaisons ne sont pas libres; leur saṃsāra est nécessaire; mais, comme c'est lui-même qui est réincarné, il n'y a pas

d'injustice; il l'a voulu ainsi... Brahman, disent les autres, rêve son rêve, d'après les actes de ses terminaisons libres, et d'après leur karman volontaire prévu; la conclusion est la même; il l'a voulu ainsi, donc pas d'injustice. (Vedanta-Sūtras. II.3.41,42, et III.2.41.)

La cause du saṃsāra étant, pour les Védantins, l'activité, suite et cause de l'illusion, le mode du moksha, de la délivrance, est pour eux à peu près ce qu'il est pour les auteurs des Upanishad, l'inactivité. Les œuvres, les offrandes, ne procurent pas la délivrance; au contraire, en tant qu'actes, elles sont plutôt nuisibles, car elles ajoutent au cocon. — Le point de départ de la délivrance, est un acte de foi dans la vérité de son identité avec Brahman, vérité dont l'âme avait perdu conscience par suite de l'illusion, vérité conservée dans le dépôt de la tradition, et qui lui est révélée par un maitre. Quand cet acte de foi n'est pas parfait, l'illumination n'est que partielle. Quand l'acte de foi est absolu, l'illumination complète dissipe māyā l'illusion, la nescience. Alors l'âme est délivrée. Elle cesse de croire qu'elle est quelqu'un. Elle cesse de dire, je et mien, toi et tien. Elle sait, que ceci est cela; qu'elle est Brahman, qui est tout; qu'en dehors du Brahman, il n'y a rien, aucune réalité, aucune distinction. Abimée dans l'Etre-pensée-félicité, elle oublie les noms et les formes, ces vains mirages, ces apparences creuses. Plus elle les oublie, plus sa vision du Brahman devient intense. (Pañcadaśī XIII. 80.) — Notons bien que l'illumination, la délivrance, ne crée pas dans le délivré un état positif nouveau, comme fait la grâce dans l'élu chrétien. Elle est seulement, ce que la guérison est à la maladie, quelque chose de négatif, la cessation d'un état anormal, le retour à l'état normal, le retrait de l'illusion dans la vérité, dans son être Brahman. Avant l'illumination, l'âme était Brahman, mais enserrée dans la nescience. L'illumination l'a délivrée de l'illusion. Elle est libre désormais, et se fondra en Brahman à la fin de cette existence, qu'il lui faut encore achever, de par un reste de karman, de cocon, qui adhère encore à elle, et qu'il lui faut encore subir. En attendant, le délivré s'abstiendra de désirer, de vouloir, d'agir, pour ne pas reformer de karman. Calme de l'esprit, maitrise des sens, extinction de toutes les émotions, cessation de toutes les œuvres, inactivité absolue, indifférence à l'égard de tous les contrastes, concentration graduelle de la pensée jusqu'à perte de la notion du moi, voilà quelle sera sa vie. Ainsi développera-t-il de plus en plus en lui-même, l'intelligence transcendante, la conscience de son identité avec Brahman. Les Védantins appellent buddhi, cette sur-intelligence et surconscience, acquise par la concentration. C'est une faculté nouvelle, distincte de l'esprit ordinaire manas. C'est l'intuition, la vision extatique, qui se développe à mesure que l'esprit vulgaire est supprimé.

Textes.

A. — « Il n'y a de réel que Brahman, être, pensée, félicité, éternel, sans second. Tout le reste est irréel, non-existant, et a pour cause māyā l'illusion. Cette illusion (en elle-même) est-elle existante ou non-existante, je ne saurais le dire. » Vedanta-Sāra III.

B. — « Toute existence, est de Brahman, est par Brahman, est en Brahman. On la conçoit comme sortant et rentrant en Lui. C'est là une fiction mentale. —

Brahman dans les êtres, Brahman en lui-même, est vu par la même vision, car il est un en tout. » Vedanta-Sūtras III.2.32,35.

C. — « Le mot âme désigne Brahman en tant que terminé par des accidents upadhi illusoires. En réalité l'âme est Brahman... Les âmes ne sont pas multiples, distinctes. Elles sont toutes un Brahman... Mais alors Brahman souffre!.. Non! L'âme illusionnée ne souffre pas; elle s'imagine souffrir; effet de son illusion, et non réalité... Aussitôt qu'elle est délivrée, l'âme est Brahman. » Vedanta-Sūtras I.1.10 à 13...I.3.22. — « Iśvara et son fourreau de félicité, les âmes et leurs gaines de conscience, sont des productions de la māyā. De vrai, il y a identité... Il y a unité aussi. Les âmes ne sont pas multiples, elles le paraissent seulement; comme dans le miroir des eaux on voit des lunes multiples, alors qu'il n'y a qu'une lune unique. » Pañcadaśi VI et XV.

D. — « Brahman est dépourvu de toute forme et apparence. » Vedanta-Sūtras III.2.14. — « Quand on parle de lui comme d'un être ayant une forme, c'est pour des raisons de culte, par fiction liturgique. Les textes de cette seconde sorte, ne contredisent donc pas ceux de la première espèce. C'est ainsi qu'il faut entendre la distinction, entre Brahman supérieur et Brahman inférieur (Brahman et Iśvara). L'intuition ne connait que le Brahman supérieur; la piété se figure le Brahman inférieur. » Ibid. IV.3.14. — « Comme la lumière émanée du soleil, prend quasi corps dans les corps multiples qu'elle éclaire, restant une pourtant en réalité; ainsi Brahman paraît se multiplier dans les êtres divers, en apparence seulement, par l'illusion de la nescience. Etant un, il paraît multiple. Il n'y a en réalité que Lui. » Ibid. III.2.15. — « Brahman est une intelligence, dans laquelle on ne peut rien distinguer. Comme on ne peut rien distinguer dans un bloc de sel gemme. De quelque côté qu'on l'envisage, ce bloc est sel. Ainsi Brahman. C'est par l'effet de la māyā, qu'on lui attribue des parties, des qualités. Il n'est pas ainsi fait. » Ibid. III.2.16,17.

E. — « La lumière une, paraît multipliée, en tant que diversement réfléchie. L'être un, paraît multiplié, en tant que diversement terminé. Ces terminaisons, les âmes, sont un avec l'être Brahman. Elles ne diffèrent en rien de Lui. C'est la nescience, l'illusion, qui leur fait croire qu'elles sont distinctes. Aussitôt que la nescience est éteinte par la science, elles prennent conscience de leur identité avec l'unité seule réelle. — Quand les textes parlent de distinction entre Brahman et les âmes, cette distinction est à entendre comme celle qui est, entre le serpent roulé et ses anneaux. Les anneaux sont le serpent. Les âmes sont le Brahman. — Ou bien encore, comme la distinction qui est, entre le soleil et les rayons qu'il paraît émettre (mais qui en réalité sont ses prolongements, ne sortant pas de lui). Rayons et soleil sont une lumière. — Réfléchie dans l'eau, l'image du soleil se multiplie, selon les facettes de l'eau. Elle grandit ou diminue, selon la forme du plan qui la réfléchit. Elle tremble quand l'eau se ride. Tandis que le vrai soleil est unique et immobile. — Ainsi en est-il du Brahman unique, et des êtres divers irréels, effets de la māyā. » Vedanta-Sūtras III.2.20 à 28.

F. — « Brahman, c'est la Personne suprême, libre de toute imperfection... Il est sans second, sans un autre qui lui soit semblable, ou qui soit différent

de lui (il est l'être unique)... Il est la seule réalité. Tout le reste, qui paraît distinct et multiple, est pure imagination, illusion... Toute conception d'un objet réel, est une illusion. Prendre une corde pour un serpent, c'est une illusion. Prendre le monde, les dieux, les hommes, les animaux, la matière inanimée, pour quelque chose de réel, c'est illusion. Car l'Etre, le Brahman, est simple, et pure intelligence. En dehors de Lui, il n'y a rien de réel. La cause de ces illusions, c'est la nescience, qui est depuis le commencement, faisant voir des distinctions là où il n'y en a pas. Cette nescience, en elle-même, est-elle, n'est-elle pas? je ne sais. — Rien n'a existé, n'existera jamais, en dehors de l'intelligence suprême, de l'être unique, lequel étant seul, paraît multiple, par l'effet de l'illusion. L'intelligence pure, libre, sans joie ni peine, sans désir et sans affection, éternelle, voilà Brahman, en dehors duquel rien n'est réel. Voilà la vérité sur l'Etre, et sur Māyā la cause de l'univers. — La connaissance de l'unité essentielle du Brahman, met fin à la nescience. Celui qui a cette connaissance, celui-là est délivré. — La délivrance consiste dans la cessation de la nescience. Elle n'est pas un acte, mais la fin d'une illusion, de l'imagination des différences et des individualités. Les œuvres n'y aident pas; au contraire, elles retardent la délivrance, étant des actes. La délivrance est produite par la cessation de l'erreur, après l'enseignement reçu et la foi conçue. Elle est le retour à l'état normal. La réapparition de la lune éclipsée, n'est pas un acte de la lune, mais la cessation de son occultation. » Vedanta-Sūtras I.1.1.

G. — « Brahman, l'intelligence suprême, est, en tant qu'âme, dans tous les êtres, lesquels sont si ténus (gaines illusoires) qu'ils n'existent pas. Ils sont son rêve, ses jouets. Il les émet, pour s'amuser. De là la fantasmagorie de ce monde, dieux, hommes, animaux, plantes et minéraux. Les âmes et lui sont un; le reste n'est rien. Ainsi faut-il dire, car tous les textes affirment qu'il n'y a aucune imperfection en Brahman (or il y en aurait, s'il y avait, en dehors de lui, un devenir réel). » Vedanta-Sūtras I.4.27. — « Si le monde est illusion, les âmes ne le sont pas. Elles sont Brahman. Brahman est âme dans tous les êtres (apparents). Il est une âme en tout. Les âmes sont autant de reflets de Lui; comme les reflets d'une flamme qui se mire dans des milliers de facettes. En réalité elles ne sont pas distinctes, mais un Brahman multiplié par mille illusions. L'illusion les enserre, mais elles sont pures, étant Brahman. — Tout ce monde, jusqu'au plus petit brin d'herbe, vient de l'illusion éternelle et infinie, qui met des distinctions là où il n'y en a pas. Egoïté, plaisir et peine, autant de rêves, pas des réalités. Brahman l'intelligence éternelle unique, rêve ce monde, qui n'est pas distinct de Lui, puisqu'il n'existe pas[1]. » Vedanta-Sūtras II.1.15.

H. — « Les âmes sont comme des reflets du Brahman. Dans un lac, le soleil produit des reflets de soi multiples. Quand l'un tremblote, l'autre est immobile. Ainsi en est-il des âmes. Tel karman pèse sur l'une, tel karman adhère à l'autre, tandis qu'une troisième est délivrée. Or tout cela est illusion, suite de la māyā, effet de la nescience. Celle-ci cessant, il ne reste que Brahman. » Vedanta-Sūtras II.3.50.

1. Cette manière de dire est à noter. Pour les Vêdantins, Brahman n'est pas distinct du monde, l'âme n'est pas distincte du corps, dans ce sens que, le monde et le corps n'existant pas, il n'y a pas deux termes, donc pas de distinction.

I. — « Le soi vivant, l'âme, gouverne le corps et les sens, et est lié au fruit de ses actes (à son karman). L'âme est-elle produite par Brahman, ou est-elle Brahman lui-même?.. Produite, disent les réalistes, car on la compare à une étincelle jaillie d'un foyer (page 44 B 2)... Non, disons-nous. Car elle est réelle. Or l'être réel est un et indivisible. Donc elle est Lui. Etant Lui, elle n'a pas eu d'origine, et n'aura pas de fin... Elle est aussi essentiellement intelligente, puisque Brahman est intelligence. Elle n'a pas d'étendue définie, étant un avec Brahman spirituel et infini... Elle agit; pas essentiellement, car alors pas de salut possible pour elle, le salut exigeant la cessation des actes; mais accidentellement, par suite de l'illusion, à l'occasion de son fourreau (irréel, dont les sens et l'esprit font partie) [1].» Vedanta-Sūtras II.3.17,19,41,42.

K. — « Brahman joue, comme un roi joue parfois à la balle ou à la paume, uniquement pour s'amuser. Il fait et il défait. On ne peut pas lui en vouloir, ni le taxer d'injustice ou de cruauté. S'il créait en réalité, il encourrait ces reproches. Mais il rêve seulement, et les suites, s'il y en a, tiennent non à lui, mais au karman. C'est le karman qui cause la continuation de l'illusion, la succession des existences. Le Brahman, les âmes, la māyā et le karman, sont de toute éternité; jaillissement perpétuel, flot éternel. — Brahman rêve son rêve universel, conformément au karman des âmes, lesquelles ne sont pas réellement particulières (mais par illusion seulement). La loi éternelle du karman est partie intégrante du rêve cosmique éternel [2]. — Ce sont les actes posés par les âmes illusionnées, qui déterminent leur avenir, leurs existences futures. Par l'effet de ces actes, il se forme autour d'elles quelque chose de ténu (un précipité, le cocon), qui les fait passer dans un nouvel état de plaisir ou de peine (nouvelle existence, nouvelle illusion).» Vedanta-Sūtras II.1.33 à 35, et II.2.3.

L. — « L'âme entre dans une nouvelle existence, enveloppée d'une coque subtile. Elle emporte, dans cette coque, le souffle vital, la chaleur vitale, l'esprit et les facultés des cinq sens, sa māyā et son karman. La nature de ce karman détermine le genre de sa nouvelle réincarnation. » Vedanta-Sūtras III.1.1. — « Quand la réincarnation est végétale, le cocon-véhicule s'unit à la graine qui germe. Quand la réincarnation est animale ou humaine, il s'insinue dans l'acte de la génération. » Ibid. III.1.26 — « Et ainsi, de fois en fois, jusqu'au retrait de l'âme en Brahman, tout karman cessant. » Ibid. IV.2.9.

M. — « Le cocon est produit, par les paroles, par les actes de l'esprit et du corps; par les désirs et les volitions, comme celles-ci par exemple: je veux ceci, je ne veux pas cela; je tendrai à ceci, je ferai cela. Cette égoïté propriétaire, qui est pure illusion, construit le cocon.» Vedanta-Sūtras II.3.51.

N. — « Il n'y a pas un atome de réalité, dans tout le rêve cosmique. Il est tout entier illusion. La méditation sur le grand secret (l'identité de l'âme avec Brahman), dissipe l'illusion. Dans le sommeil si profond que l'illusion a provisoirement cessé, l'âme est retirée en Brahman. — Mais, objecte-t-on

1. L'âme agit-elle librement? Voyez la controverse, page 61; et ci-dessous K. — L'âme peut cesser d'agir; elle peut donc se délivrer. — 2. Voyez page 61.

(et l'objection est bonne), quand l'âme s'est ainsi retirée de son fourreau, par quoi est-elle distinguée? Est-ce bien la même âme, qui reviendra au réveil? Une autre âme n'ira-t-elle pas se glisser dans un karman qui n'est pas le sien?.. Non, c'est toujours la même âme qui revient, l'expérience le prouve; car l'homme éveillé continue au matin le travail du soir précédent. Les âmes ne sont pas proprement individualisées. Un Brahman est toutes les âmes. Mais, au réveil, Brahman repousse dans tel ensemble (imaginaire) d'accidents, celui de ses prolongements qui s'y terminait la veille. » Vedanta-Sūtras III.2.3 à 9.

O. — « L'illumination détruit tout ce qui n'a pas encore commencé à porter son fruit. Le karman passé est comme un ressort qui pousse l'âme. Survenant au moment où le ressort se détend (où le karman s'épuise), l'illumination empêche la pose de tout nouvel acte, et par conséquent la formation de tout nouveau karman. A la mort, cette âme n'étant plus poussée par rien, ne rentre plus dans l'existence. Elle ne rentre pas en Brahman, à proprement parler: elle y était, elle y est, elle y reste. Délivrée de l'illusion, son dernier fourreau étant dépouillé, elle reste définitivement en dehors de la māyā cosmique. Avec l'illusion, la graine de son saṃsāra est détruite; aucune nouvelle existence ne peut plus germer pour elle. C'est le nirvāṇa. » Vedanta-Sūtras IV.1.19.

P. — « Le karman passé (le cocon) étant détaché, rien de nouveau ne peut adhérer à l'illuminé. Il renie par la science, ses œuvres faites par nescience. En vérité, se dit-il, je ne suis pas un être distinct, je ne suis pas un tel, je suis Brahman. Il n'y a, ni je, ni moi. Etant Brahman, je suis essentiellement inactif et impassible. Je ne puis, ni jouir, ni pâtir. J'ai cru agir, jouir et pâtir, par erreur. Je n'ai jamais été, je ne suis pas, je ne serai jamais, je ne puis pas être agent ou patient... Par cette profession de foi (qui est, non une rétractation, mais une négation de ses actes), l'illuminé est délivré pour l'avenir. La chaîne du saṃsāra, qui le liait de tout temps, de par l'illusion éternelle, est rompue pour toujours. La pose de tout nouvel acte est rendue impossible, par la conviction qu'il ne peut pas agir. Donc celui-là s'identifiera avec Brahman à la mort (pas avant, car il lui reste à subir le reste de cette vie, prédéterminé par le karman préexistant). » Vedanta-Sūtras IV.1.13 à 19. — « Après la mort, cette âme restera heureuse, retirée dans sa propre nature. » Ibid. IV.3.14.

Q. — « Comme le cheval, en secouant sa crinière, se délivre de la poussière; comme la lune, secouant l'éclipse, se délivre de l'obscurcissement; ainsi l'illuminé se délivre du bien et du mal (de toute imputation, du cocon, du saṃsāra), par l'acte de foi, qui dissipe la nescience. Toutes les œuvres étant illusion et néant, s'évanouissent au moment de la connaissance. » Vedanta-Sūtras III.3.26,27.

R. — « L'intuition du Brahman, qui est pure intelligence, éternel, simple, libre, lumineux, s'obtient par la foi dans le magistère, lequel reposant sur une tradition infinie et ininterrompue, est irréfragable. — Par l'intuition du Brahman, la délivrance est obtenue. La captivité, la nescience, consiste dans l'imagination irréelle de distinctions et d'individualités qui n'existent

pas. — C'est par l'illusion māyā, que l'Etre éternel et immuable, pure et une intelligence, absolument indistincte, paraît comme divisé en des êtres individuels multiples, sujets qui connaissent, objets qui sont connus, actes de connaissance. » Vedanta-Sūtras I.1.1.

S. — « La science qui produit la délivrance, n'est pas raisonnement ni acte. Elle est mémoire conservée, continuée, jusqu'à couler ininterrompue, comme un filet d'huile. Après que l'enseignement traditionnel a révélé la vérité sur Brahman et sur l'univers, il faut se rappeler cette vérité, se la répéter, jusqu'à la foi parfaite, qui est l'illumination. Alors, comme disent les Upanishad, le lien est brisé, l'erreur est vaincue, etc. Cette mémoire devenue constante, est comme une vision. La délivrance est ce souvenir devenu permanent. Sans réflexion ni raisonnement, cette vérité est constamment présente au délivré: Brahman est, et en dehors de Lui rien n'est. Ce n'est, ni par les Vedas, ni par des austérités, ni par des offrandes, ni par des dons, qu'on atteint le Brahman. C'est par la vision sincère et pieuse... Si les sacrifices et les offrandes avaient quelque efficace, ce serait parce qu'ils aident à se souvenir de Lui. Les purifications et les abstinences, la retraite et le silence, n'ont aussi d'efficace, qu'en tant qu'ils aident à entretenir sa mémoire. Tout converge à Lui. » Vedanta-Sūtras I.1.1.

T. — « L'âme n'est, ni une partie, ni un effet de Brahman. Elle est Brahman. — Délivrée de l'illusion, l'âme rentre en possession de sa propre, pure et béate nature. Elle est un avec Brahman. Pas de distinction entre elle et Lui. — Délivrée, l'âme n'a, ni maître, ni seigneur, ni dieu. Elle est absolument libre, car elle est l'être libre, Brahman. — En Brahman, il n'y a, ni corps, ni organes des sens (donc aucune connaissance du monde des phénomènes). Brahman est intelligence et béatitude. L'âme retirée en Lui, est Lui. Elle voit et a, tout ce qu'elle veut, sans aucune connaissance objective, mais subjectivement, en elle-même, par sa pensée. — Elle est seule, elle est heureuse, sans agir, comme dans un profond sommeil qu'aucun rêve ne trouble. — De cet état, il n'y a pas de retour. Il ne cessera jamais. » Vedanta-Sūtras IV.3.14, et IV.4.2 à 22.

U. — L'âme est heureuse « comme l'enfant qui vient de téter, qui dort repu et souriant dans son moelleux berceau. » Pañcadaśi XI. — De cette félicité apathique, l'illuminé a un avant-goût. « Je suis heureux! je suis heureux! Je connais l'Ātman éternel qui est en moi. La félicité du Brahman m'est manifestée. L'illusion où j'étais s'est évanouie. Désormais je ne ressentirai plus les vicissitudes de l'existence. Il ne me reste plus rien à faire. J'ai obtenu tout ce qui vaut la peine d'être obtenu. Quel bonheur est semblable au mien? Je suis heureux, deux et trois fois heureux! » Pañcadaśi VII et XIV.

Comparez le système des Eléates. Xénophane, né vers 620 à Colophon en Lydie, passa, à l'âge de 80 ans, à Elée dans la Grande-Grèce. Il attaqua la pluralité des dieux anthropomorphiques, et proclama l'existence d'un Dieu unique, immobile, immatériel, sans commencement ni fin. Il ne paraît pas avoir enseigné expressément l'unité absolue de l'Etre, mais se montra sceptique à l'égard du monde matériel et du témoignage des sens. — Son élève Parménide,

né à Elée vers 519, alla à Athènes, à l'âge de 65 ans, avec son disciple Zénon. Selon lui, l'Etre est absolu, unique, immobile, éternel. Il est la seule réalité. Il est indivisible, et ne peut être multiplié. La pluralité des êtres, est apparence, illusion. En dehors de l'Etre, rien n'existe. Le témoignage des sens, est de nulle valeur. L'Etre absolu, est pensée et félicité. — Zénon, né à Elée vers 490, enseigna le même idéalisme éléatique, identique à celui des Védantins. Confrontez les dates. — Comparez aussi les systèmes apparentés, de Spinoza et de Fichte. — Pour Kant aussi, toute connaissance part de l'affirmation du moi. L'existence du moi, le fait que j'existe, est une donnée immédiate, directe, subjective. Toute connaissance médiate, indirecte, objective, s'exerçant sur le toi, est illégitime. Le moi s'imagine le toi. Toute connaissance objective est nescience. En réalité, on ne connaît rien, ou ce que l'on connaît n'est rien. Idéalisme védantin.

V

Le Sāṃkhya.
Multianimisme athée.

Consulter: **The Sankhya Aphorisms of Kapila**, translated by J.R. Ballantyne, third edition, 1885. Dans Trübner's Oriental Series. — **The Sankhya Karika**, by Iswara Krishna; translated by H.T.Colebrooke, 1887. — **Hindu Philosophy**. An exposition of the system of Kapila, by J.Davies; second edition, 1894; dans Trübner's Oriental Series. — **R.Garbe**. Die Samkhya Philosophie. Eine Darstellung des indischen Rationalismus, 1894. — **H.Jacobi**. Der Ursprung des Buddhismus aus dem Samkhya-Yoga, 1896. — **J.Dahlmann**. Nirvana, 1896. — **P.Martinetti**. Il sistema Samkhya, 1897. — **La Samkhya Karika**, par J. Takakusu; dans Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, 1904. — **P.Oltramare**. La théosophie brahmanique, 1907. — **The Sarvadarsana-samgraha** by Madhava Acharya, translated by E.B. Cowell and A.E. Gough, third edition, 1908. Dans Trübner's Oriental Series. — **P.C Ray** et **B.N.Seal**. Introduction et dissertations, dans A History of Hindu chemistry; second edition, 1904-1909.

Le monisme idéaliste védantin, avec son Etre unique et son univers irréel, choqua trop les esprits raisonnables, pour qu'une réaction ne s'ensuivît pas. La réaction vint, radicale, sous la forme du système réaliste athée, appelé Sāṃkhya [1], attribué au philosophe Kapila, qui enseigna probablement à la fin du septième siècle, ou vers le milieu du sixième siècle au plus tard. Ce système est d'une importance capitale, car il abrogea pratiquement le Védisme ancien [2], appela le Yogisme et le Bouddhisme.

1. **Sāṃkhya,** les calculateurs, les raisonneurs positivistes; par opposition aux Védantins, spéculateurs idéalistes. — 2. Le Védisme eut un renouveau, quelques siècles plus tard, sous forme de Sivaïsme. Il dégénéra enfin en un amalgame confus de mythologie poésie magie et folie, qu'on appelle souvent Hindouïsme (Siva-Rudra, Vishnu, Brahma, Krishna, etc), religion du bas peuple, tandis que les intellectuels sont Védantins. Du Sivaïsme combiné avec le Yogisme, sortit le Tantrisme, que nous retrouverons en Chine.

Le système de Kapila est un dualisme, âmes et matière.

Plus de Brahman. L'Etre central des anciens systèmes, est simplement supprimé. Une infinité d'âmes spirituelles, réelles, individuelles, appelées purusha. Ces âmes n'ont pas eu de commencement. Aucune théorie sur leur provenance. Elles sont, passent par des transformations successives, et tendent à une délivrance. Le terme multi animisme athée, caractérise le mieux ce système.

Le monde est réel. Il est composé d'une infinité d'êtres, âmes enfermées dans des corps matériels.

D'où provient la matière? Pas de réponse. Elle est, comme les âmes, depuis toujours, de toute éternité.

La matière a deux états d'être, l'état subtil et l'état grossier, l'état causal et l'état effectué, l'état latent et l'état manifesté (toutes ces expressions sont synonymes, en terminologie sāṃkhya). La cause et l'effet, l'être latent et l'être manifesté, sont une même chose. Dans le monde objectif, les mêmes individus, en nombre infini, passent et repassent sans cesse, de l'état latent à l'état manifesté, et de l'état manifesté à l'état latent; de la coulisse sur la scène, et de la scène dans la coulisse. L'être est le même, dans ces deux états; seulement, nos yeux ne perçoivent que l'état grossier, l'état subtil étant trop ténu pour eux ; mais l'état subtil est perceptible pour le regard transcendant de l'extase.

La matière, prakṛiti, substance primordiale indéterminée, renferme en puissance tout devenir, toute détermination, toute évolution. — Elle est composée de trois éléments inséparables, les trois guṇa, sattva rajas tamas, en proportion variable. Quand le sattva domine dans sa matière, l'être particulier est aimable; quand le rajas domine, il est haïssable; quand le tamas domine, il laisse indifférent. — De plus, la matière a 23 qualités ou énergies, les tattva, principes des diverses formes d'activité ou de passivité.

Dans l'être humain, le système consiste pratiquement en cinq éléments; plus cinq sens correspondant aux cinq éléments; plus dix puissances, cinq pour la connaissance et cinq pour l'action; plus l'organe interne antaḥkaraṇa, composé de trois facultés, manas, ahaṃkāra, buddhi, qu'il me faut expliquer plus au long.

Manas, est la faculté qui convertit les impressions reçues par les sens, en idées (intelligence abstractive spéculative). Il forme les désirs (volonté imparfaite). Il conserve les résidus des événements passés (mémoire).

Ahaṃkāra, est la faculté par laquelle l'individu se distingue des autres (principe d'individualisation subjectif). Elle produit le sens du moi, le discernement du moi et du non-moi, du mien et du tien. Elle particularise et s'applique les notions générales.

Buddhi, est l'intelligence pratique, la volonté. Dans le doute spéculatif, elle produit la certitude. Dans le doute pratique, son dictamen tranche, et décide l'action. On l'appelle aussi mahat, le grand, la grande faculté, parce qu'elle est la faculté maîtresse de l'homme.

Exemple du fonctionnement des trois facultés de l'organe interne. Dans l'obscurité, l'œil (sens) perçoit un homme. Ce doit être un voleur, pense le manas. Il est venu pour me voler, applique l'ahaṃkāra. Je vais le saisir, décide le buddhi.

Rappelons-nous, que l'organe interne tout entier, appartient à prakṛiti la matiére.

Cet organe interne triple, est un comme principe de la vie. C'est lui qui cause et entretient la vie, en produisant les cinq souffles vitaux praṇa.

Dans le corps grossier sthūla-ṣarıra, se forme le corps subtil sūkshma-ṣarīra, dit aussi liṅga-ṣarīra corps caractéristique ou déterminant, parce qu'il caractérise à la naissance l'être nouveau, et détermine à la mort son sort futur. C'est le cocon des Védantins perfectionné. Le corps subtil des Védantins était illusoire. Le corps subtil des Sāṃkhya est fait de matière, mais d'une matière si ténue, qu'elle est imperceptible à nos sens. Il est fait de la quintessence de la nourriture assimilée (cinq éléments), plus la concrétion des pensées déterminations et actions de l'homme. En lui, les cinq sens, les dix puissances, et l'organe interne, ont leur racine. En lui réside le karman, qui est pour les Sāṃkhya la même loi fatale que pour les Védantins. Dans cette chrysalide, l'âme passe, à la mort, avec les 18 éléments subtils que nous venons de dire, à une existence nouvelle, restant elle-même, et par le fait de l'identité de l'âme immuable, et par l'identité du corps subtil matériel avec tout ce qu'il contient. Renaître consiste simplement à reloger son corps subtil, dans un nouveau corps grossier fourni par pére et mère.

Toute connaissance suppose, dans le système Sāṃkhya, une modification substantielle de l'organe interne; l'impression, dans l'organe interne, d'une empreinte physique subsistante vāsanā. Cette empreinte est comparée, par les Sāṃkhya, à celle que donne le moulage au moyen de cuivre en fusion. Une comparaison plus moderne, rend mieux leur pensée. L'organe interne, spécialement le manas, étant impressionné, reçoit comme un positif photographique (pas un négatif), lequel est matériel et inconscient. Nous verrons, tout à l'heure, l'usage de ce cliché.

Parlons maintenant de l'âme, purusha ou ātman. On ne discute pas son existence, qui est un fait de conscience. Voici sa trés singulière définition... L'âme est spirituelle, éternelle, simple, libre, dépourvue de qualités, essentiellement inactive et improductive, abstrayant du temps et de l'espace. Elle est pensée et lumiére, c'est tout ce qu'on peut dire d'elle. Pensée, elle se pense elle-même. Lumiére, elle éclaire l'organe interne. C'est lá son seul

rapport avec l'univers matériel. C'est dans l'organe interne, que se noue le lien bandha de l'âme avec le corps, si tant est qu'on puisse appeler lien, ce qui paraît plutôt n'être qu'une simple location, une inhabitation, avec influence sur l'organisme matériel (organe interne compris, comme nous avons dit plus haut).

Cette influence sur la matière, qu'on peut comparer à une électrisation, fait produire à l'organe interne les souffles de vie, met en jeu tout le système intellectuel et physique, sans contact direct, sans action positive, par une sorte d'effluve; moins que cela; par un acte de voisinage, de présence seulement, disent les Sāṃkhya. Quant à l'évolution qui s'ensuit de cette mise en train, elle ne dépend pas de l'âme, mais du karman précédent, attaché au corps subtil. L'âme lumière illuminant le cliché photographique figé dans l'organe interne, dans le manas, elle connaît. Mais ne dites pas qu'elle regarde le cliché. Ne dites pas que le cliché imprime quoi que ce soit en elle. Les Sāṃkhya vous traiteraient d'hérétique. Ils n'admettent qu'un mirage, sans modification réelle. Soit, disent-ils, un cristal qui émet naturellement une lueur blanche. Si vous en approchez une fleur rouge, un reflet rouge paraîtra dans le cristal. Un reflet seulement, pas une réalité. Le cristal n'a pas regardé la fleur, la rougeur de la fleur n'a pas passé dans le cristal. Le cristal a lui seulement, et la rougeur de la fleur s'est réflétée sur lui, sans le modifier en rien. Ainsi, du purusha lumineux, et du cliché terne, dans le manas. L'âme est témoin sakshin seulement, disent les Sāṃkhya.

Et pourtant, ce reflet produit dans l'âme, l'erreur, l'illusion, aviveka le non-discernement. Sous l'influence de ce mirage, elle, esprit immortel, s'identifie avec ce corps subtil et le reste; elle ne se distingue plus de lui; elle se confond avec lui; elle dit, je suis un tel, je jouis, je souffre, etc... Et nous voilà revenus à l'oiseau affolé par sa cage, des Upanishad et du Vedanta.

Et nous voilà revenus aussi au saṃsāra, à la roue, au roulement d'existence en existence, sous l'impulsion fatale du karman; avec cette différence seulement, que la délivrance n'est plus l'absorption en Brahman (puisque Brahman est supprimé), mais l'extraction définitive de l'âme de ce monde phénoménal. Le jour où, son karman étant épuisé, son dernier corps subtil se sera dissipé avec toutes ses annexes, l'âme restera absolument isolée dans l'univers, sans aucune connaissance distincte. Ne dites pas qu'elle sera alors heureuse, disent les Sāṃkhya; on parle ainsi au vulgaire. En réalité, elle sera une flamme, brûlant sans vaciller, et n'éclairant rien. Elle sera, comme on est dans le sommeil sans rêve, dans l'extase profonde. Elle sera éternellement existante et somnolente, sans conscience du moi, sans connaissance de rien. Voilà le nirvāṇa, le but!

Et la préparation à cet état, quelle est-elle?.. Logiquement (les Sāṃkhyas sont très logiques), le but étant l'isolement, la préparation doit être aussi l'isolement. Supprimer les reflets projetés sur l'âme par l'organe interne. Pour cela, supprimer l'action des sens, le penser, le vouloir, l'agir; apathie, ataraxie, insensibilité, poussées jusqu'à ne plus distinguer le plaisir de la douleur, l'affection de l'aversion. Aucun souci, aucun zèle; car il n'y a ni bien ni mal, il n'y a pas d'œuvres efficaces. L'état d'incarnation étant pour

l'âme une maladie, il faut la désincarner. Pour cela, il n'y a qu'à empêcher radicalement la reproduction du corps subtil et du karman, par la suppression de toute action. Ensuite il faudra attendre que l'ancien karman soit épuisé, et l'ancien corps subtil dissous. A la mort qui terminera cette dernière existence, l'âme entrera dans son nirvāṇa.

Pour terminer, je relève les deux points les plus faibles du système, ses vices radicaux... 1° Dans ce multi animisme athée, tournoiement d'âmes plongées dans le saṃsāra, comment expliquer le commencement du karman qui les y plongea? Comment la maladie ou la peine de l'incarnation a-t-elle commencé?.. Si l'on n'admet pas une déchéance originelle, le fait est inexplicable. Aussi les Sāṃkhya ne tentent-ils pas de l'expliquer. C'est ainsi, disent-ils. Les âmes ont toujours été, le karman et le saṃsara de même. — 2° Puisque des âmes se délivrent et obtiennent le nirvāṇa, un jour viendra où toutes étant délivrées, c'en sera fait du monde phénoménal... Non, disent les Sāṃkhya. Le nombre des âmes n'est pas fini. Il y aura donc toujours des âmes non libérées, toujours un monde, toujours un saṃsāra. — Inutile, je pense, de réfuter ces erreurs classiques. Inutile aussi de montrer, que le résultat moral du Sāṃkhya, est un égoïsme pire, si possible, que celui des Védantins. Chaque âme pour soi! Le souci du prochain, la charité, étant des actes, seraient des empêchements à la délivrance.

En résumé: Plus de Brahman, être suprême. Des âmes individuelles, sans Dieu, sans maitre. Ni bien, ni mal, ni sanction. Agir, voilà ce qui fait tournoyer dans la roue. L'action concrète forme, dans le corps subtil, le karman, poids ou loi physique qui entretient ce mouvement. L'idiotisme artificiel temporaire, mène au nirvāṇa, idiotisme naturel éternel; isolement stupide, et non félicité. [1]

Comparer, par certains côtés, les éons des Gnostiques, et les âmes précréées des Origénistes.

Textes

Sāṃkhya-Kārikā (J.Davies). — «La cause matérielle universelle, la matière première prakṛiti est éternelle. Non-produite, elle existe par elle-même. D'elle émanent toutes les facultés (y compris manas l'esprit), tout, excepté purusha l'âme individuelle, laquelle existant indépendamment de la matière, est éternelle et impérissable.» page 3. — «La matière première est imperceptible aux sens, à cause de sa ténuité. Mais elle est connue par ses effets. Tout dérive d'elle, par voie d'évolution.» pp.1,8,10. — «La matière première admet trois modes (les trois guṇas), le désirable, l'odieux, l'obscur ou indifférent. D'elle avyakta la cachée, tout procède.» pp.11,12. — «L'âme purusha existe, car il faut à la matière un guide, comme au char un cocher. (Mais toute action lui est déniée.)» p.17. — «La simultanéité de naissances et de morts multiples, démontre la multiplicité des âmes, et leur distinction.»

1. «Pour l'Indien, le souverain bien, quel est-il?.. De même que l'ardeur du soleil de l'Inde fait apparaitre au corps fatigué le repos à la fraicheur de l'ombre comme le bien suprême, de même, pour l'âme lassée, le repos, l'éternel repos, est l'unique objet de ses désirs.» Oldenberg-Foucher, le Bouddha, page 217... Repos, à prendre dans le sens d'apathie somnolente, un éternel coma.

p.18. — « L'âme n'est pas liée au corps. Elle est isolée. Elle est spectatrice. Son reflet sur le corps subtil, rend celui-ci comme intelligent. Et les actes du corps subtil, font dire que l'âme agit (deux erreurs). » pp.19,20. — « L'âme habite dans le corps, et tend à obtenir sa séparation d'avec le corps. Le corps et l'âme sont comme un aveugle qui porte un paralytique. La matière ne voit pas, et l'âme n'agit pas. » p.21. — « L'organe interne est triple. » p.33. — « Le corps subtil sert de véhicule à l'âme, dans les transmigrations. » p.40. — « Par la vertu, l'homme s'élève; par le vice, il s'abaisse (action sur le cocon, qui épaissit ou s'amincit). La délivrance est le fruit de la connaissance. L'esclavage est le fruit de l'erreur. » p.44. — « La cessation de toute action, dissout le cocon, et met fin aux transmigrations. » p.45. — « Dans les dieux, le sattva prédomine. Dans les hommes, le rajas est prépondérant. Dans les êtres inférieurs (animaux, végétaux, minéraux), c'est le tamas qui prévaut. » p.54. — « L'âme est réincarnée et souffre, autant que son liṅga corps subtil dure Donc la souffrance tient au liṅga. » p.55. — « Quand l'âme comprend qu'elle n'est pas la matière, c'est là l'illumination. Quand elle a vu clair, c'est là la délivrance. » p.66. — « Cependant cette vie devra être achevée, sous l'impulsion du reste de karman précédent. Telle une roue de potier (nous dirions un volant de machine) continue encore à tourner pendant un certain temps, par l'effet de la vitesse acquise, alors qu'on a cessé de la mouvoir » p.67. — « Ensuite, après la dernière mort, séparée pour toujours de tout corps, l'âme reste sans connaissance, et la matière reste en repos. Cet état est éternel. » p.68.

Sāṃkhya Aphorisms (J.R. Ballantyne). — « Le lien qui joint l'âme au corps, n'est pas inhérent. Il consiste en une relation, qui cesse par la séparation. Comme le reflet d'une fleur d'hibiscus rouge dans un cristal incolore, cesse quand on éloigne la fleur du cristal. La coloration apparente du cristal, tenait au voisinage de la fleur; son éloignement la fait cesser. Ainsi le corps projette sur l'âme une influence, laquelle cesse à la mort, par la séparation. Les ignorants attribuent faussement au cristal d'être rougi. Les mêmes imputent faussement à l'âme d'être liée. » I.19. — « La réalité n'est pas que pensée seulement (contre les Védantics). Les objets extérieurs sont réels, l'expérience le prouve. Ils ne sont pas imaginés seulement. » I.43. — « Le lien consiste en ce que l'âme se confond, s'identifie avec la matière. C'est par le discernement de sa différence d'avec elle, que l'âme se libère. » I.56. — « La matière est éternelle, car elle est la racine de tout. Or il n'y a pas de racine d'une racine, il n'y a rien avant la racine. » I.68. — « La matière se présente sous trois aspects (guṇa), plaisante, déplaisante, indifférente. Ainsi une femme est plaisante pour son mari, si elle est sage; déplaisante, si elle est volage; indifférente, quand elle est absente. » I.65. — « La délivrance ne saurait être obtenue par des rits, des cérémonies, des austérités. » I.82,83. — « La vraie délivrance, n'est pas un état de jouissance temporaire, mais un état de repos définitif. » I.86. — « L'existence d'un Seigneur (īśvara, Dieu) ne peut pas être démontrée. Ceux qui l'affirment, le font gratuitement. » I.92. — « L'âme n'agit sur le corps, que par un influx, dans l'état de voisinage. Comme l'aimant approché du fer, influence le fer, sans le toucher. L'aimant restant inerte, le fer se meut. Ainsi le corps influencé par l'âme, vit et agit. » I.96. — « Illuminé par l'âme, l'organe interne ressemble à l'âme. Comme le fer devient aimanté, par le voisinage de l'aimant. » I.99. — « L'âme est immatérielle et éternelle. Elle est une lumière. » I.139,142,145. — « Les âmes sont multiples

(contre les Védantins). La simultanéité de naissances et de morts multiples, le prouve. » I.149. — « Tel le flux des réincarnations a été depuis l'éternité, tel il sera pour l'éternité. Car le nombre des âmes est infini. Il y en aura toujours de non-délivrées. » I.158,159. — « La matière évolue, agit, produit, pour la délivrance des âmes. Les âmes n'agissent ni ne produisent. » II.2,8,11. — « Le corps grossier, fait des cinq éléments, est issu de père et mère. Le corps subtil est le produit, le résidu des antécédents. En lui tout est fixé. C'est lui qui détermine l'avenir. » III.7 à 10. — « Le corps subtil ne peut rester sans un corps grossier, pas plus qu'une ombre ne peut exister sans un objet opaque. Aussi y a-t-il transmigration, au moment de la mort. » III. 12. — « C'est dans le corps subtil, que l'âme transmigre. C'est la dissolution du corps subtil, qui la libère définitivement. La délivrance consiste, dans la séparation de l'âme d'avec la matière, dans son isolement. » III.65. — « Quand la délivrance est obtenue par l'illumination, la vie continue jusqu'à son terme; comme la roue du potier épuise le mouvement, qui lui a été imprimé. » III.82.

VI

Le Yoga.
Ascétisme théiste.

Consulter: **H. Jacobi.** Jaïna Sutras, dans Sacred Books of the East, vols XXII et XLV. — **W. Miles.** On the Jaïnas of Gujerat and Marwar, 1832. — **J. Klatt.** Extracts from the historical records of the Jaïnas, 1882. — **L. Pullé.** Della letteratura dei Giaina, 1884-1886. — **L. de Milloué et E. Senathi.** Essai sur le Jaïnisme, 1885. — **E. Leumann.** Beziehungen der Jaïna-Literatur zu andern Literaturkreisen Indiens, 1885. — **S. Warren.** Les idées philosophiques et religieuses des Jaïnas, 1886. — **A. Barth.** Jaïnisme, Hindouïsme, 1902. — **F. Hœrnle.** Origine et premiers développements du Jaïnisme, 1906. — **H. Jacobi.** Eine Jaïna-Dogmatik, 1906. — **R. Schmidt.** Fakire und Fakirtum im alten und modernen Indien. Yoga-Lehre nach den Indischen Originalquellen dargestellt, 1907. — **A. Guérinot.** Essai de bibliographie Jaïna, 1907. — **P. Oltramare.** La théosophie brahmanique, 1907. — **The Sarva-darsana-samgraha**, édition de 1908. Dans Trübner's Oriental Series.

Le Yoga fut inventé vers le milieu du sixième siècle, peu après le Sāṃkhya, pour suppléer aux déficits de ce système, semble-t-il. Son auteur fut probablement un certain Nataputta[1]. Plus tard Patañjali le mit en forme[2]. Les adeptes du Yoga portent divers noms: Yogis, Nirgranthas, Arhatas, Jaïnas, etc.[3] La secte s'étendit très rapidement. Elle était nombreuse et organisée,

1. En pâli **Nataputta**, en sanscrit **Jñātīputra**. Alias **Mahavīra**, ou **Vardhamāna**, ou **Nirgrantha jñāti**, personnage historique. Tandis que les patriarches **Arishtanemi**, **Rishabha**, **Pārsva**, paraissent être légendaires. — 2. Vers 200-150 avant J.C. — 3. **Gymnosophistes** des auteurs grecs; bien connus en Occident, depuis l'expédition d'Alexandre, au quatrième siècle.

avant l'apparition du Bouddhisme. Plusieurs des meilleurs disciples du Bouddha, Śariputra, Maudgalyāyana, passèrent à lui du Yogisme.

Premier point fondamental du système: Les Yogis ajoutèrent au Sāṃkhya la tête qui lui manquait. Au-dessus de la masse des âmes qui tourbillonnent dans le saṃsāra, ils mirent une âme immense, un être spirituel à part, qu'ils nommèrent Iśvara (page 60,4°), et auquel ils assignèrent tous les attributs de la divinité. Dieu unique sans égal ni pareil, éternel, omnipotent, omniscient, immuable, incapable de toute modification même apparente, tout-bon et secourable à l'homme qui désire sa délivrance. C'est lui qui créa tout ce qui est, âmes et matière, par un simple acte de sa volonté. C'est lui qu'on invoque, par la syllabe Om! Il aide l'homme qui se fie en lui, à se tirer du saṃsāra. — Tout ceci paraît fort beau. Le progrès, sur le Sāṃkhya, est notable. Mais hélas, si le Sāṃkhya n'eut pas de tête, le Yoga n'eut pas de queue. Qu'obtiendra finalement l'homme qui aura adhéré avec dévotion à Iśvara?.. Il obtiendra, non l'union avec lui, non la félicité, rien qui ressemble à une vision béatifique, à une vie éternelle; mais de brûler, dans les régions supérieures, flamme solitaire inconsciente et n'éclairant rien; exactement comme les Sāṃkhya. Voilà à quoi se réduit le salut par Īśvara. Encore ne dit-on pas de quelle manière Īśvara aide l'homme à atteindre ce salut, tandis qu'on formule bien clairement tout le mal que l'homme doit se donner pour l'obtenir.

Car le Yoga exige le travail, la peine, la souffrance, comme moyen nécessaire de la délivrance. C'est le second point fondamental du système, beaucoup plus important que le premier. L'ancien tapas védique (page 25), la préparation échauffante et exténuante au sacrifice, fut reprise par les Yogis, comme méthode préparatoire à la délivrance. C'est à force d'actes positifs, actes mentaux énergiques, actes physiques violents, que le Yogī atteindra son but. Quel but? La rupture du lien de son âme avec le monde extérieur (lien entendu à la manière du Sāṃkhya). L'isolement absolu de l'âme, par la suppression de toute communication avec le monde phénoménal. L'immobilité absolue du principe pensant, assujetti, garrotté, ligoté. Yoga veut dire subjuguer, dompter, lier[1]. L'âme sera délivrée, quand on lui aura désappris de force, à éclairer le miroir de l'organe interne, et à laisser celui-ci refléter ses clichés sur elle. Cette rupture de l'âme spirituelle, avec tout son appareil (entendu à la manière des Sāṃkhya, y compris l'intelligence et la volonté), ce détachement absolu, ce vide de toute connaissance, est conçu par les Yogis comme une intégration de l'âme; comme la perfection, la délivrance provisoire, en attendant la délivrance définitive à la mort.

Si le résultat est le même que dans le Sāṃkhya, en fait de procédés pour l'obtenir, les Yogis y vont plus vigoureusement. Ce n'est pas par le seul isolement, pratique négative des Sāṃkhya, que les Yogis se délivrent, mais par des actes positifs. Cesser d'agir pour ne pas reformer de cocon, et laisser l'ancien karman s'éteindre avec le temps, leur parut trop lent, trop long. Ils pensèrent qu'en faisant violemment revenir sur lui-même l'organe interne qui engendra le cocon et le karman, on broierait ce cocon, on pulvériserait

1. Racine du latin jugum, du français joug, de l'allemand joch, de l'anglais yoke, etc.

le karman, on obtiendrait le salut plus vite, immédiatement, de haute lutte, par des actes contraires. De là des austérités, qui ne sont pas proprement une expiation, un rachat. Elles sont une thérapeutique héroïque substituée à la méthode expectante; un traitement violent physico-mental. Toute l'énergie du corps, est appliquée à dompter le corps. Toute l'énergie de l'esprit, est appliquée à mater l'esprit. La cure doit aboutir à éteindre l'illusion, la sympathie et l'antipathie, l'attachement à la vie et l'horreur de la mort, toute connaissance, même la conscience du moi. En somme, le suicide positif de tout ce qui, en soi, n'est pas l'âme ut sic.

Accessoirement, cette préparation si dure, donne, disent les Yogis, à celui qui s'y applique consciencieusement, des ṛiddhi (ou siddhi), pouvoirs transcendants remarquables. Ces pouvoirs ne sont pas le but. Le Yogī ne doit pas y tendre. Ils sont seulement la preuve, quand ils se manifestent, que le traitement produit son effet, que la grande œuvre progresse. Le Yogi qui en constate l'éclosion en lui (!), peut se consoler en se disant, qu'il ne peine pas en vain, qu'il avance vers le terme. Mais il ne doit pas s'en enorgueillir; encore moins doit-il exhiber par vanité ses facultés transcendantes, car il les perdrait sur-le-champ. — Il est assez clair que l'objet de ces contes, est 1° de donner du courage aux novices. 2° d'en imposer au peuple. La défense d'exhiber ces pouvoirs imaginaires, est un chef-d'œuvre d'habile politique.[1]

L'amour ne jouant aucun rôle dans le système Yoga, il ne faut pas lui attribuer l'endurance des Yogis. Le désir du nirvāṇa, sous la forme peu passionnante promise, ne suffit pas non plus à expliquer leurs tortures volontaires. Celles-ci eurent un autre motif, motif nouveau, la peur de l'enfer, ajoutée à la peur du saṃsāra. C'est là le troisième point fondamental du système. Désormais, après chaque existence, avant la suivante, une période de supplices, pour l'homme qui a joui de la vie. — D'où les Yogis tirèrent-ils les tableaux, qu'eux et les Bouddhistes développèrent avec un luxe d'horreurs qui fait honneur à leur imagination? Comme nous l'avons vu, les Vedas parlent peu ou pas de châtiments après la mort. Rien non plus, ou du moins rien de clair, dans les systèmes postérieurs. On a émis l'opinion, que les Yogis ont emprunté les éléments de leur enfer classique, aux peuples dravidiens de l'Inde. Je suis plus disposé à croire que, pour créer cette effroyable fantasmagorie, ils amplifièrent simplement ce qui se passait dans les prétoires de leur pays, en ce temps-là.

Voici, dans ses grandes lignes, la méthode ordinaire des Yogis... Sont présupposés les points suivants: Ne tuer aucun être vivant, même végétal, même une graine[2]. Ne s'approprier quoi que ce soit. Ne jamais mentir. Garder

1. Résumé de ces facultés transcendantes: Se faire instantanément léger ou lourd, jusqu'à être emporté par le vent, jusqu'à ne pouvoir être bougé de place. — Se faire petit ou grand, à volonté, jusqu'à devenir imperceptible, jusqu'à pouvoir toucher la lune. — Traverser l'espace, sur un rayon de soleil, sur un nuage, avec la vitesse propre à ces véhicules. — Disparaître et reparaître à volonté. Revêtir, à volonté, n'importe quelle forme. — Domaine absolu sur son corps et sur tous ses organes; sur les éléments et tous leurs composés. — Faire jaillir de son corps l'eau et le feu, alternativement ou simultanément. — Pouvoir de pénétrer et de changer les cœurs. — Pouvoir de transformer toutes les substances, par exemple du poison en sucre. — Intelligence du langage de tous les animaux. — Vision de tous les êtres, passés, présents, futurs; et des absents, à quelque distance, dans quelque monde qu'ils se trouvent. — Connaissance de la carrière précédente, des existences passées de tous les êtres; et de leur destinée future, de l'heure de leur mort, de la nature de leur réincarnation, etc. — Pouvoir d'évoquer tous les êtres, excepté ceux qui ont atteint le nirvana. — Pouvoir de faire entrer son âme dans le corps d'un autre, pour le posséder; ou simultanément dans plusieurs corps à la fois. Etc. — 2. Le Yogi peut user de ce qui a été tué par autrui. Il vit donc des crimes d'autrui. Nous verrons les Bouddhistes dire et faire de même.

une stricte continence. Bonne volonté courageuse, résignation entière à Îśvara, oubli de tout intérêt, suppression de tout désir. Errer en mendiant, sans feu ni lieu, et, autant que possible, tout nu. Jeûne gradué, jusqu'à l'inanition. — La quête finie, retraite dans un lieu isolé, cimetière, ruine ou forêt. Pose spéciale, assis en tailleur, les jambes tordues croisées, le cou-de-pied reposant sur le dessus de la cuisse opposée, la plante du pied tournée en haut (position des Bouddhas assis, voyez le frontispice). Les mains croisées tenant chacune le grand orteil d'un pied. Le menton fortement appuyé sur la poitrine, les yeux convergents fixés sur le bout du nez. Buste, cou et tête, sont tenus raides, les vertèbres formant une ligne droite verticale. — Dans cette position, le Yogī s'applique systématiquement à régler sa respiration. Le souffle étant le principe de la vie, le support du moi, le lien vital (système Sāṃkhya), sa réglementation se répercute sur tout l'être. Déréglé, il trouble l'ordre. Réglé, il harmonise l'ensemble. Digéré et assimilé, il nourrit le corps. Il purifie aussi et rafraîchit l'intérieur, en l'aérant, en le ventilant. Il évapore insensiblement le résidu moral, le karman. De plus, le souffle rythmé est considéré comme la prière continuelle à Îśvara, qui remplace toutes les pratiques rituelles... L'unité de mesure pour la respiration réglée, est mātrā le temps que prend un clignement d'œil normal. L'inspiration doit durer 16 mātrā, la rétention de l'air 64 mātrā, l'expiration 32 mātrā. Trois fois par jour, le Yogī s'exerce, jusqu'à ce qu'il ait fait 80 respirations de suite, suivant ce métronome naturel. — Viennent ensuite d'autres exercices, qui ont pour but la rétraction des sens, la suppression active de leurs témoignages. — Puis la fixation de la pensée sur son âme. Comme celle-ci est difficile à saisir, on fixe des yeux le cœur ou le nombril, la pointe ou la racine du nez, ce qui aide la pensée à saisir l'âme[1]. — Puis, ce qu'on appelle souvent improprement méditation, dhyāna, l'unification de la pensée (Patañjali), la contemplation soutenue de l'être dépourvu d'accidents. Poussée jusqu'à l'inconscience et jointe à la ventilation interne, cette concentration anéantit le cocon passé, et la possibilité d'un cocon futur. Passager d'abord, atteint par intervalles puis reperdu, cet état devient de plus en plus durable, et définitif à la mort.

De bonne heure les Yogis ajoutèrent à leurs exercices, certaines formules dépourvues de sens (tantra, mantra), certains gestes des doigts (mudrā), auxquels ils attribuèrent une vertu supranaturelle. La chose suivant son cours, eut pour résultat la résurrection graduelle de toute l'ancienne magie védique (page 27), avec addition d'abominations nouvelles empruntées au Sivaïsme. On appelle cet ensemble Tantrisme. Nous aurons à en reparler en son temps.

Partant de leurs théories et pratiques respiratoires, les Yogis scrutèrent aussi le corps humain, en s'appuyant sur les notions anatomiques et physio-

1. Comparer les **Hésychiastes** ou **Omphalopsyques** du mont Athos : « Etant seul dans ta cellule, assieds-toi en un coin. Elève ton esprit au-dessus de toutes les choses vaines et passagères. Ensuite appuie ta barbe sur ta poitrine, tourne tes yeux avec toute ta pensée au milieu de ton ventre, c'est-à-dire au nombril. Retiens encore ta respiration, même par le nez. Cherche dans tes entrailles la place du cœur, où habitent les puissances de l'âme. D'abord tu y trouveras des ténèbres épaisses ; mais si tu persévères, continuant cette pratique jour et nuit, tu trouveras une joie sans interruption. Car sitôt que l'esprit a trouvé la place du cœur, il voit le souffle qui est dans le cœur, il se voit lui-même (son âme) lumineux et plein de discernement. » Nil novi sub sole.

logiques de leur pays et de leur temps. Ils ajoutérent ainsi à leur thérapeutique spirituelle, une thérapeutique corporelle, qui eut dans l'Inde d'abord, puis en Chine, un succès inimaginable. C'est du Yoga indien, que sont sortis, la médecine chinoise en bonne partie, le taoïsme diététique et magique presque en entier. Voici, en peu de mots, le résumé de l'anatomie et de la physiologie imaginaires des Yogis, inventées sans dissection ni expérimentation... Nous avons entendu les auteurs des Upanishad parler de 101 canaux (page 51 M). Les Yogis en connaissent trois principaux, qui font communiquer l'extérieur avec le cœur selon les uns, avec la région ombilicale selon les autres. Le premier et le plus important (sushumṇa), monte du cœur à la grande fontanelle[1]. Le second canal conduit l'air de l'extérieur, par la narine droite, dans le cœur. Le troisiéme reconduit à l'extérieur, par la narine gauche, l'air qui n'a pas été assimilé. La gymnastique respiratoire que j'ai dite plus haut, est censée agglomérer le souffle, et le forcer, du cœur, par le premier canal, dans la cavité crânienne. L'ouverture interne (imaginaire) de ce canal, est censée fermée par un obturateur en serpent enroulé, un ressort à boudin, dont il faut vaincre la résistance par la tension du souffle. La ventilation du cerveau ainsi obtenue, rafraîchit, purifie, évapore le moi. — Aux trois canaux principaux, correspondent trois esprits vitaux propres, le supérieur, l'inférieur, et le médian ou central; éléments mal définis, mais qui jouent dans les théories physiologiques et morales, un rôle immense[2]. — La santé et la sanctification dépendent du libre fonctionnement des esprits vitaux dans leurs tuyaux. Or tout tuyau est sujet à s'encrasser. Il n'est donc pas surprenant, que des opérations de ramonage soient prévues dans le système. Une mèche passée dans chaque narine et retirée par la bouche, nettoie les deux conduites d'air. Une longue bande, lentement avalée, puis retirée de l'estomac, nettoie pratiquement l'œsophage, et théoriquement les orifices du cœur[3]. Certaines contorsions et pirouettes, sont censées exprimer les autres canaux par torsion, ou les vider par la force centrifuge. — La bouche étant un évent par lequel les esprits vitaux s'échappent facilement, les Yogis se sont préoccupés de son occlusion. Le filet de la langue est coupé, et cet organe est soumis à des tractions fréquentes, pour l'allonger, jusqu'à ce que sa pointe puisse atteindre l'entre-deux des sourcils, au haut du nez. Il a alors la longueur et la liberté nécessaires pour pouvoir être retourné dans le gosier, durant l'exercice de la méditation. — Les progrès du Yogī dans la voie de la perfection, lui sont prouvés par des hallucinations d'abord visuelles; taches jaunes, blanches, rouges ou bleues, symboles des éléments. — Puis viennent les hallucinations auditives, plus estimées, car elles sont la résonnance des tuyaux internes, et prouvent la perméabilité de ceux-ci. Il y en a de diverses sortes, roulement de tambour, mugissement des flots, tintement de cloches, bourdonnement d'abeilles, doux murmure de la brise. — Enfin se produisent, dit-on, l'hypnose profonde, le coma cataleptique, l'état de mort apparente, rarement constaté par des Européens, mais constaté pourtant[4]. Quant aux cas de folie produits par le Yoga, la difficulté est moins de les constater, que de les compter. Mais aussi, quelle vie, et pour quel idéal! « Les beaux jours viendront-ils pour moi, où assis, les jambes croisées, sur un roc au bord du Gange, je serai absorbé dans le sommeil

1. D'après les figures chinoises, c'est le canal rachidien, contenant la moelle épinière.
2. Les trois 氣 k'i chinois. — 3 Les 心眼子 sinn-yen-tzeu orifices du cœur; yogisme pur.
4. E. Kuhn, der Yoga-Schlaf.


心
命門
幽門

mystique, au point que les gazelles viendront sans crainte frotter leurs cornes contre mon corps?»[1] Voilà pour la vie... «Quand luirai-je dans les hauteurs, sans me connaître et sans éclairer?» Voilà pour après la mort.

Textes.

A. — Les Nirgranthas admettent des renaissances végétales, minérales, dans les éléments. «L'eau, le feu, la terre, le vent, tout est plein d'êtres vivants. Les végétaux vivent. Les graines, les mousses, vivent. Tout est animé par des âmes. Offenser une âme, c'est pécher. N'offensez aucun être. Ne tuez, ne lésez, ne peinez aucun être. Ne chassez pas les insectes qui sucent votre sang. Ne mangez que des végétaux morts. Avant de vous asseoir pour prendre du repos, avant de satisfaire vos besoins, balayez soigneusement la place, de peur de détruire des graines végétales ou des œufs d'insectes.» Ācārañga-Sūtra I.1,4,6,7,8; et II.1,3.

B — «L'état de chaque être provient de son karman. — Par la considération des maux de cette vie et de l'autre, l'homme sage se détermine à détruire son karman. — Songe à la brièveté de la vie, et aux souffrances qui la suivent. Vis sans t'attacher à rien. Subjugue-toi, détruis ton karman, comme le feu consume le bois vermoulu. — C'est l'action qui produit le karman. L'illuminé cesse donc d'agir. Voilà le grand secret. — Quoique ayant renoncé à tout désordre, tu auras encore à souffrir. Souffre avec résignation. Ces maux sont le reliquat de ton passé. — Tous les autres pèchent. Nous seuls évitons le péché, grâce aux règles que nous a données le sage Mahavīra. — Ses souillures passées se détachent de celui qui sait et qui persévère dans les austérités, comme la patine du métal se détache au feu.» Ācārañga-Sūtra I.3,4,5,7; et II.16.

C. — «Le saṃsāra ressemble au flux de l'eau; il est éternel. Heureux celui qui pense aux tortures infernales, qui éteint son karman, qui se délivre de la misère.» Sūtrakṛitañga I.12. — «Le karman est la cause des naissances et des morts. Or les naissances et les morts sont la grande misère. — Toutes les théories des philosophes, les plus beaux discours des rhéteurs, ne procurent pas la délivrance. Ils sont fous, tous ces discoureurs, qui s'enfoncent de plus en plus dans le saṃsāra, en se croyant très sages. Savoir la provenance du karman, s'abstenir en conséquence, et attendre la mort en paix, voilà tout ce qui importe. Errer comme l'oiseau, qui ne porte sur lui que son plumage, voilà l'idéal. — A l'heure fixée, la mort bondit sur cet homme, comme le tigre sur l'antilope. Mère, père, frère, personne ne peut le sauver. Car l'inflexible karman est attaché à son auteur. L'homme quitte cette vie, son karman seul l'accompagnant, et il rentre dans une vie nouvelle, bonne ou mauvaise, selon son karman. Cependant sa veuve et ses fils ont livré son cadavre au bûcher, et se sont cherché un autre appui.» Uttaradhyāyaña-Sūtra XXXII, VII, XIII.

D. — «Le mauvais karman amassé par l'amour et la haine, se détruit, en ne tuant pas, en ne mentant pas, en ne s'appropriant pas ce qui n'est pas

1. Bhartrihari.

donné, en gardant la continence, en n'ayant rien à soi, en ne mangeant pas la nuit. Comme un grand étang, tout afflux d'eau étant intercepté, se dessèche petit à petit par l'évaporation; ainsi le karman du moine illuminé, dette amassée durant des millions d'existences, est détruit par les austérités. — Les pratiques suivantes contribuent à détruire le karman. Obéir au Supérieur (Guru) et aux Anciens. Se repentir de tous ses manquements. Confesser ses fautes au Supérieur. Etudier et réciter les textes sacrés. Interroger sur la doctrine et la méditation. Demander pardon quand on croit avoir offensé quelqu'un. Tenir des discours édifiants. Pratiquer une renonciation parfaite. » Uttaradhyāyana-Sūtra XXX et XXIX.

E. — Formule des cinq vœux.

1. J'éxècre toute mise à mort d'un être vivant, petit ou grand, doué de mouvement ou non. Je ne tuerai jamais; je n'induirai personne à tuer, ni ne consentirai à aucune tuerie. Je me repens des fautes que je puis avoir commises en cette matière, d'esprit, par parole, ou de fait. — Glose: Marcher avec précaution, pour ne pas tuer ou blesser un être vivant. Eviter toute pensée, toute parole, pouvant produire une offense, une querelle, et par suite la lésion d'un être vivant. Ne déposer un objet, qu'après avoir bien examiné s'il n'écrasera pas quelque être vivant. Ne manger, ne boire, qu'aprés avoir dûment constaté que la nourriture et la boisson ne contiennent aucun insecte.

2. J'éxècre tout mensonge, et les causes du mensonge, qui sont, la colère, l'avarice, la crainte, la plaisanterie. Je ne mentirai jamais; je n'induirai personne à mentir, ni ne consentirai à aucun mensonge. Je me repens des fautes que je puis avoir commises en cette matière, d'esprit, par parole, ou de fait. — Glose: Ne parler qu'après réflexion préalable, de peur qu'un mensonge n'échappe. La colère enfante les calomnies, l'avarice est mère des fourberies, la crainte pousse à mentir pour se disculper, la plaisanterie fait mentir pour faire rire.

3. J'éxècre l'action de s'approprier ce que le propriétaire n'a pas donné; en ville, au village, dans la forêt; que ce soit beaucoup ou peu, grand ou petit, vivant ou inanimé. Jamais je ne m'approprierai quoi que ce soit, qui ne m'aura pas été donné; je n'induirai personne à faire cela, ni n'y consentirai. Je me repens des fautes que je puis avoir commises en cette matière, d'esprit, par parole, ou de fait. — Glose: Ne jamais demander la charité, qu'après mûre réflexion, et pour un besoin déterminé; de peur de se faire donner ce qui ne serait pas légitime. Ne manger ou boire, qu'après en avoir demandé la permission au Supérieur (si l'on vit en communauté)[1]; de peur de glisser sur la pente, et de finir par se permettre le non-indispensable. Ne mendier un emplacement pour y dresser sa hutte, qu'aprés délibération; n'user que d'une partie du terrain concédé, et renouveler souvent la permission donnée par le propriétaire. Celui qui se surveillera de la sorte, n'ira jamais jusqu'à s'approprier rien indûment.

4. J'éxècre tout rapport sexuel, avec les dieux, les hommes, les animaux. Je ne ferai jamais cela, ni ne le permettrai, ni n'y consentirai. Je me repens des fautes que je puis avoir commises en cette matière, d'esprit, par

1. Ces jeûneurs ne faisaient jamais de repas réguliers. Ils mangeaient ou buvaient une fois, quand ils se sentaient mourir d'inanition. Et ainsi de fois en fois. — Les couvents des Yogis paraissent avoir été surtout des maisons de formation pour les jeunes, et de retraite pour les vieillards. Errer isolément, était la règle pour les valides.

parole, ou de fait. — Glose: Ne jamais parler des femmes. Ne jamais les regarder. Ne pas se rappeler celles qu'on a connues jadis. Ne jamais user de la couche d'une femme, d'un eunuque, d'un animal. Ne pas se satisfaire, en mangeant et en buvant, mais rester sur son appétit. Ne boire aucune liqueur fermentée, ne manger aucun mets épicé.

5. J'éxècre tout lien, toute attache, toute affection, tout plaisir; que ce soit beaucoup ou peu, grand ou petit, vivant ou inanimé. Jamais je ne me lierai d'aucune manière, ni n'induirai autrui à le faire, ni n'y consentirai. Je me repens des fautes que je puis avoir commises en cette matière, d'esprit, par parole, ou de fait. — Glose: Ceci comprend la privation, la fuite, de tous les plaisirs de l'ouïe, de la vue, de l'odorat, du goût, du toucher. Au cas où la perception ne pourrait être évitée, il faudrait réprimer, éteindre, toute émotion intérieure. (Ācāraṅga-Sūtra II.15.)

G. — « Errez sans asile, sans vous vêtir, jeûnant sans cesse, et ne mendiant que ce qu'il faut de nourriture pour retenir la vie quand elle s'échappe; supportant volontiers toute souffrance; n'aimant pas la vie et ne désirant pas la mort. Ainsi serez-vous délivrés de ces pensées distrayantes: Que mangerai-je? Comment me vêtirai-je? Où logerai-je? » Ācāraṅga-Sūtra I.6 et 7. — « Si vous trouvez insupportable de ne pas couvrir vos parties honteuses, servez-vous d'un morceau de toile (large de quatre doigts). » Ibidem I.7. — « Supportez impassibles les injures et les coups, comme le rocher supporte l'assaut de la tempête. » Ibidem II.16. — « Ne prenez jamais aucun médicament. Parlez le moins possible... Le Vénérable Mahavira s'était rendu insensible à l'ardeur du soleil, à l'action de la gelée. Il passait quinze jours à un mois sans boire, et six à douze jours sans manger. » Ibidem I.8. — « Celui qui, après avoir abandonné père mère femmes fils et biens, fréquentera certaines maisons parce qu'on l'y traite bien, celui-là n'est pas un vrai moine. Un vrai moine va mendier là où il n'est pas connu. Insensible comme une planche, il éteint son karman et attend la mort, n'agissant pas plus qu'un char dont l'essieu est brisé. » Sūtrakritaṅga I.7.

H. — Quoique amaigri et affaibli, que le moine ne quête pas de nourriture, s'il peut encore s'en passer. Quoique brûlé par le soleil et la gorge desséchée, qu'il ne boive pas, s'il peut encore s'en passer, et qu'il prenne toujours le temps de filtrer son eau. — Qu'il ne se dise jamais, je suis nu, j'ai froid, je vais faire du feu pour me réchauffer. Durant les chaleurs, qu'il ne songe jamais à se baigner, à arroser ou à éventer son corps. — Qu'il supporte les piqûres et les morsures de tous les insectes, sans les chasser, sans leur en vouloir. — Qu'il ne se préoccupe, ni de son vêtement, ni de sa nourriture. Quand il sera nu, qu'il se dise, on me donnera peut-être un vêtement quelque jour[1]. Si aujourd'hui il n'a obtenu aucune nourriture, qu'il se dise, on m'en donnera peut-être un peu demain. — Qu'il ne se dégoûte pas de sa vie austère. Qu'il erre, pur de toute souillure, vivant tabernacle de la loi, sans poser volontairement aucun acte, sans se livrer volontairement à aucune passion, toujours résigné et content. — Qu'il erre, sans résidence fixe, sans recours assuré. S'il s'arrête, que ce soit dans un cimetière, dans une ruine, ou sous un arbre. Qu'il s'asseoie alors, reste immobile, vaque à ses exercices

1. La nudité absolue était, pour les Yogis, la règle générale et la perfection. Mais ils admettaient, sur ce point, les concessions exigées par la faiblesse, la maladie, la pudeur individuelles.

(respiration et méditation), et ne fasse pas attention à ceux qui viendront le considérer. S'il se trouve très mal, qu'il se dise, c'est pour une nuit seulement. — Qu'il ne s'émeuve ni ne réponde, si on se fâche contre lui, si on l'injurie. Qu'il tâche de ne pas entendre les insultes, et ne les laisse pas pénétrer dans son cœur. Si on le bat, qu'il se souvienne que, d'après la loi, la patience est le bien suprême. Et quand on aura cessé de le frapper, qu'il se dise avec reconnaissance, ils m'ont laissé la vie. — Que, uniquement occupé de délivrer son âme, il n'accorde jamais aucun remède à son corps. — Quand il sentira les suites cruelles de la nudité, l'ardeur cuisante du soleil, le contact douloureux du sol inégal, les pointes et les arêtes des herbes, la crasse et la vermine, l'enduit produit par le mélange de la poussière avec la sueur, qu'il se dise que tout cela épuise son karman, et ne songe pas à se procurer du bien-être. — Qu'il ne se dise jamais, c'est en vain que je me tourmente, à quoi bon ces austérités? tout finit à la mort, il n'y a pas de vie à venir, je me suis trompé de voie!.. Il faut que le moine triomphe de ces sortes de pensées, par la foi et par la constance.» Uttaradhyāyana-Sūtra II.

K. — «A la mort, le pécheur tombe en enfer, dans le lieu des ténèbres. C'est la tête en bas, qu'il tombe dans le lieu des tortures. Les cris sauvages des exécuteurs l'accueillent. Ils commencent par l'enfouir dans un amas de charbons ardents.» Sūtrakṛitaṅga I.5... Suit le cliché classique tout entier, tel que nous le retrouverons cent fois dans les textes bouddhiques. Inutile donc de le donner ici.

L. Le fils de Mṛiga. — «Dans la belle ville de Sugrīva, vivaient le roi Balabhadra, et Mṛiga sa première épouse. Leur fils Balaśrī ou Mṛigaputra (fils de Mṛiga), le préféré de son père, était prince héritier nommé. Il jouissait de la vie, dans son palais Nandana, avec ses femmes, heureux comme un dieux. — Un jour qu'il regardait par la fenêtre, il vit passer un Śramaṇa (ascète), modeste et retenu, dont l'extérieur trahissait les vertus. Le fils de Mṛiga l'ayant fixé, sa mémoire s'illumina; ses existences précédentes lui furent révélées; il se souvint que jadis lui aussi avait été Śramaṇa; il se rappela ses idées d'alors. Un dégoût subit de tout plaisir, envahit tout son être. Il alla trouver son père et sa mère, et leur fit ce discours: O mère, ô père! Je connais les cinq vœux. Je sais les tortures de l'enfer, et les maux d'une vie de brute. J'ai horreur de la transmigration. O mère, ô père! permettez-moi de me faire moine... Dans ma vie actuelle, je jouis de plaisirs, qui sont comme des fruits vénéneux. Je devrai passer ensuite par de cruelles souffrances... Ce corps, impur dans son origine, impur dans sa durée, sera ruiné tôt ou tard. Il n'est qu'un abri passager pour mon âme, une cause de souffrances pour elle. Je hais ce corps, éphémère comme l'écume, comme une bulle sur l'eau. Qu'est-ce que cette vie, pleine de maladies et de maux, qui va à la vieillesse, qui finira par la mort? Misère, la naissance! misère, la vie! misère, la mort! misère, la renaissance! Un jour viendra, où il me faudra quitter mes possessions, mes palais, mon or, mes femmes et mes fils, mes parents et mes amis, et même mon corps. Et je jouirais de plaisirs, qui sont, comme la coloquinte, élégants et vénéneux?!. Si celui qui part pour un lointain voyage, n'emporte pas de provisions, il tombera victime de la faim et de la soif; ainsi celui qui, en cette vie, n'aura pas fait de préparatifs pour l'autre. Tandis que celui qui part pour un lointain voyage, bien muni de provisions, arrivera heureusement au terme;

ainsi celui qui, en cette vie, aura prévu l'autre; il sera délivré de son karman et de toute souffrance... Quand une maison brûle, le propriétaire tâche de sauver l'objet qui lui est le plus cher. O ma mère, ô mon père! le monde est en flammes! Je veux sauver mon âme! Veuillez m'en donner la permission! — Et ses parents lui dirent: O fils! dure et difficile est la vie d'un moine (yogī). Un moine doit acquérir des milliers de vertus. Il doit aimer également tous les êtres, amis et ennemis. Il doit n'en tuer, n'en léser aucun. Il doit éviter tout mensonge, se priver de toute propriété, vivre en mendiant des aumônes qu'on lui donne. Oublier les femmes, quand on les a connues; renoncer à tout bien, quand on a été riche; c'est difficile, ô fils! La faim et la soif, le froid et le chaud, les piqûres et les morsures des insectes, les injures, les logis misérables, le contact des herbes épineuses avec le corps nu, la malpropreté sordide, les coups et les menaces, peut-être la prison et les supplices; la vie du mendiant, si souvent rebuté, errant inquiet comme le pigeon sauvage; ô fils, toi si délicat et si propret, y as-tu bien pensé?.. Non! tu ne peux pas devenir moine! Autant vaudrait vouloir soulever une montagne de fer, ou nager contre le courant du Gange avec un seul bras!.. O fils, cette vie est insipide comme une bouchée de sable. Cette voie est étroite comme le tranchant d'un glaive. Non! tu ne saurais vivre, comme un serpent, les yeux toujours ouverts; tes dents ne sont pas faites pour mâcher de la grenaille de fer. O fils, reste avec nous, et jouis de la vie. Quand tu seras vieux, tu pourras, s'il te plait, te retirer dans les forêts, comme font les sages. — Et le fils répondit: O mon père, ô ma mère! tout ce que vous venez de dire, est l'exacte vérité. Difficile est la vie de moine! mais rien n'est trop difficile, pour celui qui est absolument déterminé. Or je le suis; voici pourquoi. Durant des milliers d'existences, j'ai souffert tout ce qu'il est possible d'imaginer, dans mon corps et dans mon esprit. J'ai vécu des vies épouvantables, j'ai subi d'affreuses morts. Brûlant est le feu de cette terre; plus brûlant, mille fois, le feu infernal! Glacial est le froid de cette terre; plus glacial, mille fois, le froid infernal! Que de fois j'ai été rôti à petit feu, suspendu la tête en bas. Que de fois, j'ai été déchiré contre des troncs de gleditschia, hérissés de terribles épines. Que de fois j'ai été broyé, comme on broie les cannes à sucre, hurlant de douleur, pour mes péchés. J'ai été traqué et mordu par les chiens infernaux. J'ai dû traîner le char de fer rouge, plein de paille embrasée. J'ai été lacéré par les vautours au bec d'acier. J'ai été brisé à coups de massue, déchiqueté à coups de sabre. Mourant de soif, je me suis jeté dans la Vaitaraṇī (le Styx indien), et ai été mis en pièces par les lames de rasoir qui remplissent ses eaux. Mourant de chaleur, j'ai cherché l'ombre dans la forêt, où chaque feuille est un poignard, et j'ai été criblé de blessures. Antilope, je suis tombé dans la fosse; poisson, j'ai été pris au filet; oiseau, j'ai donné dans le piége; arbre, j'ai été abattu et scié; fer, j'ai été rougi et martelé. J'ai dû boire du cuivre fondu, j'ai dû avaler tous les poisons. J'ai souffert, en enfer, tout ce qu'on peut souffrir. O mon père, ô ma mère, toutes les souffrances de ce monde, ne sont rien en comparaison de celles de l'autre. — Les parents dirent: O fils! personne ne prend soin d'un moine, quand il est malade ou mourant. — Le fils répondit: O mon père, ô ma mère! et qui donc prend soin des animaux et des oiseaux de la forêt? Tant que l'antilope est en santé, elle erre, broutant dans la forêt, buvant au bord des lacs. Quand elle est malade, elle s'affaisse au pied d'un arbre. Personne ne la soigne; personne ne lui donne à manger et à boire; elle

meurt ainsi, c'est vrai. Voilà la loi, pour les animaux et pour les moines. Ainsi moi aussi je veux vivre errer et mourir. Cette mort mène aux régions supérieures. — Comme tu voudras, dirent les parents. — Trouvant la permission trop peu catégorique, le fils insista. Je veux, dit-il, vivre comme les animaux, afin d'échapper à la misère; vous me le permettez, n'est-ce pas? — Va! ô fils! et fais comme tu voudras, répétèrent les parents. — Alors le fils de Mṛiga se dépouilla de tous ses biens, comme un serpent qui fait peau neuve. Il fit dresser un acte authentique de sa renonciation. Puis il abandonna sa puissance et ses richesses, ses femmes et ses fils, ses parents et ses amis, comme on secoue la poussière de ses pieds, et émit les cinq vœux. Sans propriété d'aucune sorte, sans affection aucune, bon pour tous les êtres, insensible à leurs procédés, indifférent au bonheur et au malheur, à l'éloge et au blâme, à l'honneur et à l'insulte, au don et au rebut, à la vie et à la mort, ne demandant rien en ce monde ni en l'autre, prenant un peu de nourriture une seule fois par mois, toujours plongé dans une contemplation profonde, le fils de Mṛiga erra durant plusieurs années, et mourut délivré. » Uttaradhyāyana-Sūtra XIX.

M. — Le roi Ishukāra. — « Après avoir joui ensemble de leurs mérites passés dans le même ciel, plusieurs âmes furent réincarnées dans l'antique et riche cité d'Isuyāra. Leur karman les fit renaître toutes dans des familles riches et nobles. L'une devint le roi Ishukāra, l'autre sa reine Kamalavatī; deux autres devinrent respectivement le Brahmane Bhṛigu purohita du roi, et sa femme Vasishṭhī. — Le Brahmane eut deux fils. Un jour ces deux jeunes hommes furent illuminés. Leur passé leur fut révélé. Ils comprirent le néant des plaisirs et l'avantage des austérités. Pleins d'ardeur pour leur délivrance, ils allèrent trouver leur père, et lui dirent: O père, la vie est passagère et précaire. Nous ne voulons pas nous marier. Nous venons prendre congé de vous. Nous allons nous faire moines. — Pour les détourner de ce projet, le père leur dit: Les Vedas assurent que l'homme qui quitte cette vie sans laisser de postérité, ne s'en trouvera pas bien dans l'autre. Mes fils, quand vous aurez étudié les Vedas, nourri les Brahmanes, joui de la vie avec vos femmes, mis vos enfants à la tête de vos maisons, alors vous pourrez aller vivre en solitaires dans les forêts comme les sages. — Les fils répondirent: L'étude des Vedas, le bien fait aux Brahmanes, la procréation d'enfants mâles, tout cela ne nous délivrera pas. Chaque instant de plaisir cause de longues souffrances. La jouissance est le grand obstacle à la délivrance. Pour se la procurer, l'homme passe sa vie dans mille préoccupations, et est surpris par la mort. Tel un richard qui, tandis qu'il se dit avec complaisance, je possède ceci, et cela, et encore cela... est soudain saisi à la gorge par un brigand. Nous ne serons pas si fous. A quoi bon une famille, les richesses et le plaisir?! Nous voulons être moines, et errer en mendiants, pour acquérir toutes les vertus. — Feignant l'incrédulité, le père leur dit: Ce que vous voulez faire, n'est-ce pas bien chanceux? Comme le feu est (latent) dans le bois, le beurre dans le lait, l'huile dans la graine de sésame, ainsi l'âme est dans le corps. C'est une propriété du corps, qui n'a pas été avant lui, et qui cessera d'être avec lui. Alors à quoi bon vous faire moines? — Non, dirent les fils, il n'en est pas ainsi. L'âme est spirituelle, donc elle est éternelle. Son karman la lie aux vicissitudes des existences. Ayant mal agi jadis, nous avons mérité de renaître. Maintenant, mieux éclairés, nous voulons nous délivrer

de ce qui tyrannise l'humanité. Nous quittons la vie commune. — Qu'est-ce qui tyrannise l'humanité? demanda le père. Mes fils, veuillez me le dire! — C'est la mort, ô père, dirent les fils. Le temps fuit, irréparable. Le jour qui a passé, ne reviendra pas. Il a été vécu en vain, par celui qui ne pratique pas la loi; avec profit au contraire, par celui qui la pratique. — Restons encore ensemble durant quelque temps, dit le père; nous travaillerons tous à notre amendement; ensuite j'irai avec vous me faire moine, et nous vivrons en mendiants. — Les fils comprirent que leur père voulait gagner du temps. Ils lui répondirent: O père, si la mort était notre amie, à laquelle nous puissions nous fier; ou si elle ne pouvait rien sur nous, et que nous puissions nous moquer d'elle; si nous étions assurés de ne pas être emportés subitement; alors nous pourrions peut-être faire comme vous dites; nous pourrions remettre à demain, à plus tard. Mais comme rien de cela n'est, c'est aujourd'hui que nous tenons à opérer la délivrance, qui nous dispensera de renaître à nouveau. A quoi bon différer? Notre décision est irrévocable. — — Alors le Brahmane Bhṛigu dit à sa femme Vasishṭhī: Pourquoi continuerais-je la vie domestique, alors que je n'ai plus de fils? Le temps est venu pour moi, de me faire moine mendiant. Un arbre dont les branches sont tombées, n'est plus qu'une souche finie. — La femme dit: Il nous reste la fortune que vous avez amassée. Jouissons-en d'abord. Nous penserons ensuite à la délivrance. — C'en est fait du plaisir et de la jouissance, dit le Brahmane. Nos vies touchent à leur terme. Ne te perds pas, femme, comme l'oie sauvage qui restée en arrière, est abandonnée par sa bande. — Ne vous faites pas mendiant, dit la femme; c'est trop de misère. — Et comment pourrais-je ne pas le faire, dit le Brahmane, alors que mes fils ont conquis leur liberté, comme des poissons qui ont rompu un filet? Comment puis-je ne pas les suivre! — — Quand la reine Kamalavatī eut appris que le Brahmane du roi, sa femme et ses fils, avaient tous embrassé l'état des Yogis, elle dit à son époux: Les biens que vous aviez donnés à cette famille (restant à l'abandon), vous reviennent de par le droit. Mais si vous les confisquez, ne sera-ce pas ravaler ce que vous aviez vomi? Et puis, eussiez-vous à vous seul tous les biens du monde, vous ne seriez pas satisfait, et encore moins délivré. A la mort, ô roi, il vous faudra tout quitter. A ce moment, seule la loi pourra vous être utile, si vous l'avez observée. Pour ma part j'en ai assez de ma servitude. Je me fais nonne, pour vivre libre, pauvre, pure, sans amour et sans haine. Sots que nous sommes! la forêt brûle, et nous ne prenons pas garde que nous allons périr dans l'incendie. Seuls ceux qui ont renoncé à tout plaisir sont libres, comme les oiseaux de l'air. Que les autres donnent dans le piège! pour nous tâchons d'y échapper. Brisez vos liens, comme un noble éléphant, ô roi Ishukāra! Quittez votre royaume, vos richesses, vos plaisirs. Finissez votre vie dans la pauvreté et le détachement. Observez fidèlement la loi, pratiquez les austérités avec constance. Par ces moyens, beaucoup ont échappé à la transmigration, et trouvé la fin de leurs misères. — Le roi Ishukāra et sa reine, le Brahmane Bhṛigu avec sa femme et ses enfants, atteignirent tous la perfection et obtinrent leur délivrance. » Uttaradhyāyana-Sūtra XIV.

N. — « Le froid de l'hiver, la chaleur de l'été, découragent souvent les faibles. Mendier est pénible, être rebuté l'est encore plus. S'entendre dire qu'on s'est fait moine par paresse, est affligeant. Parfois le moine affamé qui demande l'aumône, sera mordu par un chien de garde. Parfois des mécréants

l'insulteront en lui disant: quel gredin tu as dû être dans tes existences passées, pour devoir maintenant craindre l'enfer à ce point! éhonté! tondu! pouilleux! puant! rebut des mendiants!.. Parfois on le saisira comme voleur, on l'arrêtera comme espion... Et les insectes! Et la piqûre des herbes!.. Parmi ces douleurs, l'idée vient parfois, que tout finit avec la mort, que personne n'a vu l'autre monde, qu'on s'est trompé. Alors l'angoisse s'empare du faible, angoisse comparable à celle du poisson, qui a mordu à l'hameçon, et qui se sent ferré. Plus d'un s'écroule, comme l'éléphant percé de mille dards. » Sūtrakṛitaṅga I.3.

P. — « Il est dans la vie du moine, des heures critiques. Ecoutez bien ceci... Quand le jeune homme parle de quitter le monde, ses parents lui disent: Enfant, nous t'avons élevé; c'est maintenant à toi de nous nourrir. Chéri, pourquoi veux-tu nous quitter? Mon fils, ton père se fait vieux, ta sœur est encore jeune, ta mère a besoin d'un soutien; comprends bien tes devoirs; ne nous abandonne pas! — Ou bien les parents âgés disent: Nous sommes vieux. Tes fils sont encore jeunes. Que deviendra ta femme? Prends garde qu'elle ne cherche un autre époux!.. Enfant, reste à la maison. Nous ferons tout le travail; tu n'auras rien à faire. Nous prenons à notre compte toutes les dettes, et te donnerons de l'argent. Nous te traiterons toujours très bien. Reste avec nous maintenant. Plus tard tu pourras faire comme tu voudras. — Voilà comme les parents pleurent et prient. Ils l'enlacent, comme la liane enlace un arbre. Plus d'un aspirant a été vaincu de la sorte. — Même le moine âgé, n'est pas à l'abri de pareilles tentations. Il peut arriver que, pour cause de parenté, de compassion, ou autre, un roi, un ministre, des Brahmanes, des nobles, lui disent un jour: Assez peiné comme cela, saint homme! Revenez à la vie commune! Vous pouvez le faire sans péché! N'avez-vous pas assez souffert?— Plus d'un a été pris de la sorte, comme une bête sauvage avec un appât. » Sūtrakṛitaṅga I.3.

R. — « Moines, gardez-vous des femmes! Elles vous rechercheront, s'insinueront, chercheront à pénétrer dans votre intimité. Elles s'asseoiront tout près de vous, attifées et parfumées, et se découvriront un peu par-ci par-là, sans en avoir l'air, mais à dessein, pour vous induire en tentation. Voilà la trappe, voilà le piège! Reculez loin d'elles, repoussez-les! Elles s'offrent, les perfides! Elles s'approchent, dévotes et gentilles, mais le cœur plein de ruses. Elles parlent et caressent si habilement, que plus d'un a fini par faire ce qu'elles voulaient. Le lion se prend au piège avec un morceau de viande; la femme est l'appât auquel se prend l'ascète. Une fois qu'il est pris, c'en est fait. Il aura beau se repentir, il ne s'en tirera pas... Evitez donc les femmes, ces orties vénéneuses. Celui-là n'est pas un moine, qui entre dans une maison sans compagnon, sous prétexte d'y annoncer la loi. Quelque avancé que tu sois dans la voie des austérités, ô moine, évite les femmes! même tes filles et tes brus, si tu en as laissées dans le monde. Celui qui recherche les femmes, a évidemment depuis longtemps cessé de méditer. Moine, si tu aimes ton âme, n'entre pas là où est une femme. Celui qui agit autrement, tînt-il les plus saints discours, c'est un hypocrite et un gredin. — Défiez-vous surtout de celles qui, ayant mis leurs beaux habits, viendront à vous et vous diront: saint homme, j'ai l'intention de renoncer à la vie commune, veuillez m'enseigner la voie de la délivrance. Mis sur le feu, le lait gonfle, monte et

s'épanche; ainsi l'ascète, au contact d'une dévote. — D'autres vous diront: venez chez moi, saint homme, pour que je vous donne un habit neuf, ou une écuelle neuve, ou bien à manger et à boire... Gare à l'appât! N'y allez pas, ou vous êtes perdus. » Sūtrakṛitaṅga I.4.

Nota.

Cette note est consacrée à deux systèmes, dont l'intérêt, dans l'étude qui nous occupe, n'est pas assez considérable, pour que je leur consacre un chapitre. Ils sont à connaître cependant, car je devrai y faire allusion à l'occasion. Il s'agit des systèmes Nyāya et Vaiśeshika. Tous les deux naquirent, probablement, vers l'époque où nous sommes, sixième siècle avant J.C. au plus tard.

Le système Nyāya eut pour auteur un certain Gautama. Ses adeptes s'occupèrent de métaphysique et de logique. Ils découvrirent le syllogisme et l'argumentation en forme, bien avant Aristote. Plus tard ils dégénérèrent en une école de sophistes, discutant à perte de vue le pour et le contre de tout, comme feront leurs émules, les sophistes grecs, en leur temps. Ils contribuèrent, comme ceux-ci, à embrouiller les idées, et à discréditer la sagesse. — Voici un exemple du syllogisme des Nyāya, avec ses deux membres préliminaires (assertion et motif)... Cette forêt est en feu — car elle fume. — Tout ce qui fume, est en feu (majeure) — or cette forêt fume (mineure) — donc cette forêt est en feu (conclusion).

Le système Vaiśeshika, eut pour auteur Kaṇada. C'est une physique atomique. Atomes éternels ronds, en nombre infini, de diverses espèces; par exemple, atomes de lumière, atomes d'air, etc. Les atomes sont invisibles. Associés ou combinés, ils deviennent visibles, à partir d'une certaine densité. Une force universelle cause ces associations, qui sont les êtres, et leurs dissociations. Kaṇada conçut-il cette force, comme une divinité, ou comme une propriété de la matière? La chose est discutée. Īśvara n'étant pas nommé dans les textes fondamentaux du système, celui-ci paraît avoir été un matérialisme atomique et dynamique, lequel rappelle le Kraft und Stoff de Büchner, et l'évolution de Spencer. Les Carvākas, issus de cette souche, furent de purs matérialistes, niant l'existence de l'âme, la survivance, etc.

Ce qui précède, soit dit pour l'époque qui nous occupe. Plus tard les deux systèmes varièrent; mais leurs variations postérieures n'ayant aucun intérêt pour la genèse du Bouddhisme, nous n'en parlerons pas.

Résumons: Dans la première moitié du sixième siècle avant J.C., dans l'Inde septentrionale, les Brahmanes védistes, passablement discrédités et délaissés par beaucoup, faisaient leurs offrandes et récitaient leurs formules à l'antique. Les Vêdantins rêvaient. Les Sāṃkhya animistes athées argumentaient. Les Yogis animistes théistes se mortifiaient. Les sophistes péroraient. Les matérialistes niaient. Les ascètes de toute sorte, ermites, cénobites, mendiants errants, Brahmanes ou Yogis, pullulaient. Philosopher, était un plaisir,

un besoin, une manie, pour toutes les classes, depuis le râja jusqu'au barbier. En somme, beaucoup de verbiage, rien de pratique. Tous les systèmes faisaient, du salut, la part d'un petit nombre d'êtres d'élite. Les conditions posées étaient si difficiles, qu'elles le mettaient hors de la portée du vulgaire. Celui-ci, c'est-à-dire l'humanité presque entière, n'avait qu'à se résigner à tourner dans la roue du saṃsāra à perpétuité. — C'est dans ce cadre intellectuel et moral, que le futur Bouddha naquit, en 559, ou 557 probablement.

VII

Réaction pratique du Bouddha.

Consulter: **F.Nève**, Le Bouddhisme, son fondateur et ses écritures, 1854. — **W.Wassiljew**. Der Buddhismus, 1860. — **J.Barthélemy Saint-Hilaire**. Le Bouddha et sa religion, 1866. — **L.Feer**. Etudes bouddhiques, 1866; et autres opuscules. — **S.Beal**. A Catena of buddhist scriptures from the Chinese, 1871. — **C.Schœbel**. Le Buddhisme; ses origines; 1874. — **E.Senart**. Essai sur la légende du Buddha, 1875. — **E.Burnouf**. Introduction à l'histoire du Buddhisme indien, 1876. — **Mgr P.Bigandet**. Vie ou légende de Gaudama, le Bouddha des Birmans, 1878. — **A.Bastian**. Der Buddhismus in seiner Psychologie, 1882. — **H.Olcott**. Le Bouddhisme selon le canon de l'Eglise du Sud, 1883. — **M. Monier-Williams**. On Buddhism in its relation to Brahmanism, 1886. — **E.J.Eitel**. Buddhism, 1873; et Handbook of chinese Buddhism, 2 ed. 1888. — **P.Carus**. Das Evangelium Buddha's, et autres opuscules, 1891-1897. — **K.E.Neumann**. Buddhistische Anthologie, 1892. — **J.Edkins**. Chinese Buddhism, 2 ed. 1893. — **F.Max Müller**. Esoteric Buddhism, 1893. — **A.Barth**. Bouddhisme, 1894. — **I.Minayeff**. Recherches sur le Bouddhisme, 1894. — **L.A.Waddell**. The Buddhism of Tibet, 1895; et autres opuscules. — **G.de Lafont**. Le Buddhisme, 1895. — **H.Jacobi**. Der Ursprung des Buddhismus aus dem Samkhya-Yoga, 1896. — **J.Dahlmann**. Nirvana, 1896; et Buddha, ein Culturbild des Ostens, 1898. — **A.Lillie**. Buddha und Buddhismus, 1900. — **H.Tilbe**. Pâli Buddhism, 1900. — **H.Oldenberg-A.Foucher**. Le Bouddha, sa vie, sa doctrine, sa communauté; 2 éd. française, 1903. — **H.Kern**. Histoire du Bouddhisme dans l'Inde, 1903. — **T.W.Rhys Davids**. Buddhism, being a sketch of the life and teaching of Gautama the Buddha, 1903; et Buddhism, its history and literature, 1904. — **F.Kœppen**. Die Religion des Buddha und ihre Entstehung, 1905. — **R.Pischel**. Leben und Lehre des Buddha, 1906. — **P.Sinthern**. Buddhismus der Gegenwart, 1906. — **J.Dutoit**. Das Leben des Buddha, 1906. — **H.Cl.Warren**. Buddhism in translations, 1906. — **H.Hackmann**. Der Buddhismus, 1906. — L.de Milloué. Le Bouddhisme. 1907. — **L. de La Vallée-Poussin**. Dogmatique bouddhique, dans Journal asiatique 1902-1903. Et Bouddhisme, opinions sur l'histoire de la dogmatique, 1909. — **F.Bouvier**. Bouddhisme, 1909. — **O.Franke**. Ein Buddhistischer Reformversuch in China, 1909.

Je n'anticiperai pas, dans le reste de cette Introduction, sur le Bouddhisme chinois, dont l'exposé sur textes, formera le corps de cet ouvrage. Je me bornerai à un simple résumé de ce qui paraît acquis, en fait de Bouddhisme indien, grâce aux travaux des Indianologues, et ne citerai que peu de textes, tous tirés du pāli ou du sanscrit.

Le Bouddhisme primitif, celui du Bouddha[1], ne fut pas un système original. Il sortit, partie par voie d'adaptation, surtout par voie de réaction, des systèmes exposés plus haut. Tous ses éléments positifs préexistaient, inventés par d'autres. Le Bouddha les mutila, les gâta plutôt. Mais, philanthrope chaleureux, il eut, sur les froids docètes d'antan, le mérite d'en tirer quelque chose d'humain, de praticable. Le premier, il proposa la délivrance, sinon immédiatement, au moins à brève échéance, aux « bons hommes et aux bonnes femmes », aux illettrés, aux deshérités, aux petites gens, à tout être de bonne volonté. C'est là ce qui fit la vogue du Bouddhisme. Védisme, Sāṃkhya, Yoga, ne s'adressaient qu'à une élite restreinte. La foule s'engouffra dans la porte grande ouverte de la nouvelle loi. Doctrinalement faible, celle-ci se fit recevoir, d'abord par l'ascendant personnel de son auteur, homme noble et bon, qui paraît avoir été un prestigieux charmeur[2]. Elle se propagea ensuite, parce qu'elle offrit au peuple délaissé, en style simple et affectueux, une morale saine et l'espoir d'un salut. Faute de mieux, le Bouddhisme satisfit, durant de longs siècles, nombre d'âmes élevées, lasses d'une vaine philosophie; et les âmes sans nombre des petits, avides de justice et de paix.

Fils d'un roitelet, ou au moins d'un opulent personnage du célèbre clan Śākya, Siddha reçut dans sa jeunesse l'instruction brahmanique exotérique, qui ne l'encombra guère. Riche et sensuel, il jouit ensuite à satiété de tous les plaisirs de la vie. A l'âge de 29 ans, dégoûté de la volupté, hanté par le karman et le saṃsāra, talonné par la peur de l'enfer, il quitta le monde, comme tant d'autres faisaient alors. Un philosophe Sāṃkhya, auquel il s'adressa, ne le satisfit pas. Il essaya durant six ans des austérités des Yogis, qui ne le satisfirent pas davantage. L'illumination suivit pour lui la cessation de son jeûne. Elle jaillit de sa triple expérience acquise, néant de la volupté, néant de la philosophie, néant de l'ascétisme. Elle fut toute positive et pratique; la révélation d'une voie modérée et facile, praticable pour tous, conduisant à la paix en cette vie et au repos après. — Voici quelle en fut, à peu près, la genèse logique .. Le karman pèse sur tous les êtres; le saṃsāra qui s'ensuit, est la grande misère. Réduire au minimum la souffrance en cette vie, et faire cesser la souffrance à la mort en supprimant la réincarnation, voilà le but. Cette délivrance étant le besoin et le vœu général, le moyen de l'obtenir doit être à la portée de tous. Or aucune école jusqu'ici, n'a satisfait à ce postulatum. Le Bouddha, l'illuminé, va y satisfaire. Désormais, ô vous tous qui tournez dans la roue, qui n'êtes pas assez intellectuels pour vous faire Sāṃkhyas, ni assez résistants pour vous faire Yogis, voici pour vous le moyen, facile et infaillible, pour sortir de l'engrenage. — 1, foi aveugle aux enseignements théoriques, et ferme confiance en la discipline pratique du

1. Car il y a Bouddhisme et Bouddhisme. Nous verrons d'ailleurs, en son temps, que les formes postérieures du Bouddhisme, furent tout aussi peu originales Elles consistèrent en vieilleries remises à la mode. Tant il est vrai que l'esprit humain tourne dans un cercle d'erreurs limité. — 2. Du moins pour les Indiens, race au cœur chaud. Vu le froid positivisme des Chinois, leurs textes le travestissent souvent en une sorte de benêt.

Bouddha. — 2, veto spéculatif absolu (contre les Sāṃkhya). Tabou philosophique. Raisonner, c'est dérailler, c'est sortir de la voie du salut. — 3, prohibition des sacrifices (Védisme) et des austérités (Yogisme). Les rits n'ont aucune efficacité. Les macérations n'en ont pas davantage. Il faut user du nécessaire. Le superflu seul est proscrit. — 4, épuration du moi, extinction des passions, de tout désir et égoïsme, par la méditation et l'exercice. — 5, charité théorique et pratique, pour tous les hommes, pour tous les êtres. Souci de leur instruction, de leur progrès, de leur illumination, de leur délivrance. Aumône spirituelle rendue par ceux qui savent, pour l'aumône corporelle reçue de ceux qui ne savent pas.[1] — Tout cela étant pratiqué, de la foi aveugle, du mépris absolu des systèmes, de l'abnégation et de la charité illimitées, naîtront la paix avec soi et la concorde avec tout le monde, bonheur provisoire, le seul possible en ce monde. Le nirvāṇa, repos définitif, est promis au moine parfait pour après cette mort, et à l'adhérent généreux pour après sept réincarnations. Le moine se tire du saṃsāra, par les exercices de cette vie. Le laïque prépare sa délivrance future, en aidant le moine à se délivrer. Ainsi le nirvāṇa est accessible à tous. Tous sont liés les uns aux autres. Les mœurs s'amendent par les exhortations des moines, et la subsistance de ceux-ci est assurée.

Reprenons, en d'autres termes, et avec plus de détails, ces données qu'il importe de bien comprendre.

Voici le point de départ du Bouddha : Expérimentalement, l'existence est douleur. Or c'est le désir, l'affection, l'attachement, qui renouvellent l'existence. Donc, pratiquement, l'homme obtiendra sa délivrance, s'il s'applique à empêcher le renouvellement de son existence, par la suppression du désir, de l'affection, de tout attachement.

Ce peu de mots est gros de problèmes philosophiques. Ces problèmes, le Bouddha les écarta d'un geste, et défendit de les scruter. Directement opposée aux spéculations abstraites et rêveuses de ses devanciers et de ses contemporains, son illumination à lui consiste à s'en tenir délibérément à quelques notions pratiques communes, puis à agir en conséquence. D'où paix avec soi et avec les autres, et réalisation de la somme de bonheur, ou plutôt de non-malheur, possible en cette vie et après.

Le Bouddhisme est une foi et un pragmatisme. Le Bouddha exigea de tout candidat, qu'il crût ses paroles et acceptât ses préceptes, sans les examiner, sans les discuter, aveuglément. Tout « fils du Bouddha » devait croire, que l'impermanence est le grand mal, racine de tous les autres; que le bonheur est passager, et le malheur sans fin, pour tous ceux qui ne se tirent pas de la roue. — Il devait croire, que les rits, les sacrifices, les austérités, ne servent absolument à rien. Que chaque acte de l'homme est bon ou mauvais, et produit un « fruit ». Que à la mort, le karman, somme des mérites et démérites, se solde, par des jouissances ou des peines temporaires, suivies d'une réincarnation appropriée. Qu'il est possible à l'homme

1. « Tels sont les dogmes fondamentaux, et, pensons-nous, les seuls dogmes de l'enseignement primitif. » L. de La Vallée-Poussin, op. cit. page 130... Je pense de même.

de se soustraire à la succession des renaissances et des *remorts*, par la suppression des désirs et des convoitises, « graine » des actes et partant du karman. — Tout « fils du Bouddha » devait écarter, comme pratiquement oiseuses et théoriquement insolubles, les réflexions sur la nature intime de l'être qui transmigre (l'âme, le moi), et de l'état final (nirvāṇa). Il devait lui suffire de croire, sur la parole du Bouddha, 1° que l'être transmigre et « mange le fruit de ses œuvres »; 2° que par delà la houle des existences, il y a un « ilôt », un roc ferme et stable. Le Bouddha exigeait qu'on s'efforçât d'y arriver, sans se préoccuper de savoir, dès cette vie, comment le moi et le roc sont faits. Car ce sont là des questions insolubles. Or disculer de pareilles questions, embrasser une opinion, défendre la sienne et attaquer celle des autres, voilà la ruine de la concorde avec ses frères et avec les étrangers. De plus, quiconque tient à une opinion, garde une attache; or toute attache est un empêchement à la délivrance, au nirvāṇa. Bien fou, celui qui fermerait à son moi l'accès du nirvāṇa, en pensant trop, et trop curieusement, au moi et au nirvāna... Aussi les interrogations sur ces deux sujets, étaient-elles on ne peut plus mal reçues du Bouddha; car elles étaient, à ses yeux, comme des infractions à sa règle; des signes d'inintelligence de sa dotrine, d'imperfection dans la foi et dans le détachement.[1] Son « fils » devait n'avoir aucun désir, pas même celui de savoir ce qui en lui survivrait, et ce que ce quelque chose deviendrait en définitive. Il devait s'en tenir à la certitude morale paisible, basée sur la parole infaillible du Bouddha, et laisser aux non-illuminés les doutes poignants et les aigres controverses.[2]

Il est certain que le Bouddha crut fermement à la survivance. Ses anathèmes contre les matérialistes de son temps, le prouvent à l'évidence. — Il est certain qu'il crut fermement à la rétribution des actes. Il parla souvent et clairement sur les actes humains, le mérite et le démérite, et la double sanction. Après la mort, les supplices de l'enfer, punissant les déportements physiques; puis l'état de preta famélique[3], punissant l'aberration des désirs et des appétits; enfin la réincarnation animale ou humaine, en fonction du degré de l'élévation morale atteinte[4]... Mais tout cela, au nom et

1. Dès la première heure, rien ne manque à la clarté de l'enseignement bouddhique, sur l'obtention du nirvana. Le désir produit l'acte, qui produit la rétribution dans une vie à venir. Ceux qui redoutent l'enfer et convoitent les joies célestes, peuvent, par la suppression des mauvais désirs, par l'aumone, obtenir des paradis éphémères, non cependant méprisables. Mais, pour échapper à la transmigration, pour arriver à l'île du nirvana, il faut éliminer la cause de la transmigration, c'est-à-dire le désir; il faut pratiquer l'absolu renoncement. Or désirer le nirvana, ce n'est pas être exempt d'attachement. Sakyamuni prohibe tout désir, celui de la non-existence comme celui de l'existence. Ceci est la clef de voûte de l'édifice bouddhique, le principe auquel se ramène ou doit se ramener tout le reste... L. de La Vallée-Poussin. op. cit. pp. 75 à 77 résumées.

2. On a reproché au Bouddha de s'être souvent derobé, au lieu de repondre. Le même reproche a été fait à son contemporain chinois Confucius, lequel agissait de même. Un philosophe qui se pose en maitre, a-t-on dit, doit à ses disciples le tréfonds de sa pensée intime... Je réponds : en Occident, oui ; en Orient, non. Les textes philosophiques et moraux orientaux, de toute langue, sont pleins de biais, de réticences, de contre-interrogations. Subterfuge souvent, pour éviter de répondre, alors qu'on ne sait pas. Mais souvent aussi procédé maïeutique, pour obliger le disciple à penser par lui-meme ; ou fin de non recevoir prudente, par crainte d'inintelligence ou d'abus... Ajoutez enfin ceci, qui ne peut être compris que par ceux qui les ont pratiqués. Pour les Orientaux, découvrir entièrement sa pensée intime, est une sorte de nudité, qu'une pudeur sui generis leur fait considerer comme honteuse. Ils indiquent plutot qu'ils n'affirment, ne disent pas tout, et se dérobent quand on les pousse. Sastris hindous et Lettrés chinois, le système est général.

3. Dans quelques textes, peut-être plus anciens, l'etat de preta précède les supplices de l'enfer, probablement par souvenir des pretas védiques, âmes non encore déféquées (page 30). — 4. Souvenir de la reincarnation en fonction du degré de connaissance acquise, des Upanishad (page 54).

par les soins de qui? Le Bouddha n'admit certainement pas Īśvara le dieu des Yogis, ni aucune autre divinité personnelle. Il crut que le karman était une Loi, loi automatique, infaillible, inéluctable, qu'il conçut comme nous concevons la pesanteur, le bien et le mal agissant comme + et —. La même loi plonge les êtres dans les ondes du saṃsāra, ou les en fait émerger, plus ou moins, chacun selon sa densité morale. La même loi fait évoluer, démolit, puis reconstruit, les mondes éternels.[1] — Nous avons vu qu'il rebuffait ceux qui l'interrogeaient sur la nature de l'âme et du nirvāṇa. Quelles furent, au juste, ses convictions personnelles sur ces deux points? Impossible de le savoir jamais, parce que, de tous les textes qui commencent par «le Bouddha a dit», en réalité il n'en est pas un seul, dont on puisse lui attribuer, avec une absolue certitude, la teneur et la forme. Car ses discours vrais ne furent rédigés de mémoire que longtemps aprés sa mort[2], et ses disciples y eu ajoutèrent de faux, durant des siècles, sans vergogne. Il crut à la survivance définitive de l'être, non à son anéantissement; cela seul est certain.[3]

Le Bouddha n'inventa pas la vie ascétique, nous savons cela. Voici, en peu de mots, les grandes lignes de son Ordre. Sauf quelques cas d'incapacité peu nombreux, entrait facilement quiconque voulait obtenir la délivrance en

1. «A mon avis, c'est un abus que d'accuser les Bouddhistes d'athéisme. Au moins ont-ils pris pleine connaissance d'un des aspects du divin.» L.de La Vallée-Poussin, op. cit. page 70... Ceci pourrait être admis, à la rigueur, si nous avions quelque preuve, que le Bouddha ait conçu sa Loi comme la Justice subsistante. Il aurait alors conçu Dieu, par l'un de ses attributs. Or aucun texte bouddhique chinois, ne permet d'affirmer, de penser même, que telle fut sa conception... Mais dira-t-on, sa Loi tient compte de l'endurcissement et de la pénitence. Je réponds: elle fonctionne par + et —. L'endurcissement, c'est +; la pénitence, c'est —. Le karman suit physiquement la rupture de l'équilibre, la nouvelle équation, le potentiel nouveau. Voyez page 72 «en résumé».

2. Rédaction du canon pâli, en 89 avant J.C. au plus tôt, quatre siècles après la mort du Bouddha. «Sur les quatre ou cinq mille pages octavo, que donnera l'édition londonienne du canon pâli, il n'y en a peut-être pas vingt que l'on puisse, sur la foi d'un témoignage daté, faire remonter au delà d'Asoka (deux siècles après la mort du Bouddha).» L. de La Vallée-Poussin, op. cit. page 49. — Les textes chinois parlent de pièces écrites du vivant du Bouddha. Mais jusqu'à quel degré les documents que nous possédons ressemblent-ils à ces pièces anciennes? Qui le dira?

3. Ma conviction personnelle est, qu'il ne conçut pas l'âme à la manière du purusha (ou pudgala) des Samkhya et des Yogis, comme un être spirituel, indépendant, impassible, inaltérable. Sa conception du karman instantané, lui fit, je pense, prendre pour le moi, pour l'âme, le corps subtil de ces deux systèmes, c'est-à-dire l'ensemble du cocon, tel qu'il a été défini page 70, moins l'âme. Pour le Bouddha, chaque acte moral, fût-il interne seulement, modifie l'être substantiellement. Donc l'être change à chaque instant. Après cet acte posé, l'être n'est plus le même que celui qui était avant la pose de cet acte. Et ainsi de suite... Erreur philosophique grave. L'acte modifie l'agent, accidentellement, non substantiellement. Pour le Bouddha, au contraire, l'être recristallise après chaque acte, en un être nouveau. De là une existence, plutôt successive que continue, de l'être. Le concept de l'âme-série, dont nous parlerons plus bas, remonterait donc jusqu'à lui. — Pourquoi le Bouddha aurait-il éliminé l'âme indépendante, purusha ou pudgala, de ses devanciers? Pour se débarrasser des discussions philosophiques, qu'entraîne la difficile question de la jonction du purusha avec l'organe interne (pp. 71, 73), j'imagine. La controverse était sa terreur. — Quant au nirvana, je pense que le Bouddha le conçut comme les Samkhya et les Yogis; à savoir, comme la lumière non-éclairante, comme le repos inconscient, ni mort ni vie, coma béat éternel, que nous connaissons. Il n'eut aucune raison de modifier cette notion, qui n'était pas controversée de son temps. — Nous verrons, en son lieu, quels aspects prirent ces deux questions, en Chine, au contact des notions philosophiques chinoises.

Le Bouddha eut-il deux doctrines? soutint-il à l'occasion le pour et le contre, à la manière des sophistes?.. La contrariété de certains textes, qui est réelle, ne nous autorise pourtant pas à l'affirmer avec certitude, car des doutes planant sur l'authenticité de tous les textes, l'une des deux contradictoires peut être supposée. Et dans le cas où elle viendrait de lui, cette contrariété peut avoir été de la tolérance, non du dogmatisme. Le Bouddha partait de l'opinion qu'on lui proposait, quelle qu'elle fût, peu lui importait, pour attirer finalement l'interlocuteur à ses vues personnelles, pour l'illuminer. L'arrivée seule lui importait, non le départ, ni la voie. Ainsi peuvent s'expliquer toutes les apparentes contradictions de ses entretiens, à supposer que ceux-ci soient authentiques. Tout ce qui précède, prémisses et le reste, ne compte pas. La fin, la conclusion seule compte.

observant la règle; sortait aussi librement, quiconque était las de l'observance. — Pas de Supérieurs proprement dits; mais la Communauté, c'est-à-dire le chapitre des moines, dépositaire de la Loi; et l'ancienneté pour toute hiérarchie. — Réception au degré de novice, assez simple; puis, à l'âge voulu, après les épreuves prescrites, réception solennelle, en chapitre, au degré de moine. Pas de vœux proprement dits, encore moins d'ordination, n'en déplaise aux écrivains modernes, lesquels étant peu au courant de la portée de ces termes, en abusent plaisamment. — Défense de tuer, de commettre aucune impudicité, de voler, de mentir, spécialement de se vanter d'aucun don transcendant. — En principe, la nourriture doit être mendiée, l'habit doit être fait de haillons raboutis, tout gîte doit être tenu pour bon, les médicaments sont proscrits. En pratique, la charité des laïques aidant, la vie des moines bouddhiques paraît avoir été très supportable, durant les premiers siècles. Le moine peut manger tout ce qu'on lui donne, même de la viande. Seul l'usage des boissons fermentées lui est absolument interdit. — Aucun travail ni négoce n'est permis aux moines. Vie oisive et vagabonde. Réunion, par districts, tous les quinze jours, pour le chapitre pratimoksha, examen de l'observance. Vie cénobitique, pour les jeunes gens et les vieillards. Vie en groupe, pour tous, par districts, durant la saison des pluies, terminée par le chapitre pavāraṇā de pardon mutuel des offenses, avant la séparation. — Les moines mendient leur unique repas, et le prennent individuellement, entre le lever du soleil et midi. Depuis midi, jusqu'au lendemain matin, défense de prendre aucune nourriture. Sa réception autorise le novice à porter l'habit, et à mendier avec les moines. — Primitivement, pas de prières. Ni mystères, ni fêtes. Aucune sorte de culte extérieur. Enseignement mutuel et étude de la doctrine du Bouddha; conférences et méditations sur cette doctrine. Quelques révérences, et l'offrande de quelques fleurs. Voilà ce qui remplissait la vie des moines. — Ils devaient atteindre successivement, par ces moyens, quatre ārya degrés d'illumination. Au premier degré srota-āpanna, le nirvāṇa est promis après sept réincarnations terrestres. Au second degré sakṛidāgāmin, après une unique et dernière réincarnation terrestre. Au troisième degré anāgāmin, après une unique et dernière réincarnation céleste. Au quatrième, arhat ou arhan, le nirvāṇa est assuré pour la fin de la présente existence. L'acquisition de chacun de ces degrés, est manifestée par l'éclosion de certains pouvoirs transcendants correspondants (!). — Les nonnes, dont le Bouddha ne voulut pas, et dont Ānanda, d'accord avec la tante et mère nourricière du Maître, lui arracha l'admission dans l'Ordre, sont soumises à des règlements semblables à ceux des moines, plus détaillés encore et plus sévères. Elles furent le crève-cœur du Bouddha, son grand souci dans le présent et pour l'avenir. — Pour les laïques, les cinq règles, ne pas tuer, ne pas voler, ne pas mentir, ne pas commettre d'adultère, ne pas boire de vin; et le titre de zélateur ou de zélatrice, upasaka upasikā. Ils ne sont pas affiliés à l'Ordre. Ils se font du bien, en faisant du bien aux moines. Ils doivent remercier, plutôt qu'on ne les remercie, car leurs largesses les tireront du saṃsāra. Seuls les laïques qui atteignent au degré de srota-āpanna, ont une promesse précise; celle de ne plus renaître que sept fois, et d'atteindre au nirvāṇa, s'ils se sont bien conduits, à la fin de ces sept existences. L'idée est, qu'ils se prépareront un karman de moine, et mourront arhans pour la dernière fois.

Textes.

A. — « Lorsqu'une poule, ô Brahmane, a pondu des œufs et les a couvés; quand un des poussins, le premier, avec sa griffe ou son bec, aura brisé la coquille et sera sorti de l'œuf, comment l'appellera-t-on ? — On l'appellera le premier né, dit le Brahmane. — Ainsi, ô Brahmane, entre tous les êtres qui vivaient emprisonnés dans l'ignorance comme le poussin dans l'œuf, moi le premier j'ai brisé la coquille, j'ai atteint l'illumination, je suis devenu Bouddha. Aussi suis-je, ô Brahmane, le premier né, le plus noble des êtres. » Sūttavibhaṅga I.... Celui en qui tous doivent croire aveuglément.

B. — « Il n'y a ni vérité ni morale, disent les (matérialistes) sectateurs d'Ajita-keśa-kambala. Quand l'homme composé des quatre éléments a fait son temps, sa terre retourne à la terre, son eau à l'eau, son feu au feu, son souffle au vent. Quatre hommes le portent au lieu de crémation. Ses os s'effritent dans la flamme. Reste en définitive la cendre du bûcher. Fous et sages sont ainsi dissipés. Personne n'existe plus après la mort. — Ceux qui pensent et parlent ainsi, mangeront, dans les enfers, le fruit de leurs œuvres qu'ils ont nié. Là ils seront purgés de leur fausse doctrine. Après quelques milliards de siècles de métempsycose, ils seront assagis, et ne tiendront plus des propos bons pour des prostituées. » Madhyamakāvatāra.

C. — « Ni dans l'étendue des airs, ni dans l'immensité des mers, ni dans le creux des montagnes, nulle part tu ne trouveras un lieu, où tu puisses échapper au fruit de tes mauvaises actions. Comme le lait qui se caille, ainsi les mauvaises actions que l'homme a faites, se figent, se fixent, s'attachent à lui » Dhammapada.

D. — « Le saṃsāra, ô disciples, est éternel. Impossible de découvrir le commencement, à partir duquel les êtres ont été engagés dans l'ignorance, enchaînés par l'amour de l'existence, roulants de vie en vie. Que pensez-vous, ô disciples, qui soit plus, l'eau qui remplit les quatre grands océans, ou les larmes que vous avez versées, tandis qu'en ce long voyage vous erriez de vie en vie, toujours gémissant et pleurant, parce que toujours vous aviez en partage ce que vous détestiez, et n'aviez pas ce que vous aimiez. La mort d'une mère, d'un père, d'un frère, d'une sœur, d'un fils, d'une fille, la perte des parents, la perte des biens, tout cela, à travers de longs âges, vous l'avez éprouvé souvent. Et pendant que, à travers de longs âges, vous subissiez ces épreuves, il a été versé par vous plus de larmes, qu'il n'y a d'eau dans les quatre grands océans. » Saṃyutta-Nikāya II.

E. — « Il est, ô disciples, un séjour (le nirvāṇa) où il n'y a ni terre ni eau, ni lumière ni air, ni espace ni raison, ni absence de toute chose, ni ce mode-ci, ni ce mode-là. Je ne l'appelle, ô disciples, ni venir, ni partir, ni rester; ni mort, ni naissance, ni vie. Sans origine, sans progrès, sans arrêt; il est l'absence de la douleur. » Udāna VIII.

F. — « Nirvāṇa (perfection après la mort), arahatta (perfection en cette vie), qu'est-ce que cela, ô ami?.. L'anéantissement de tout désir, l'anéantissement de l'amour et de la haine, l'anéantissement de l'illusion, voilà, ô ami,

ce qu'on appelle nirvāṇa et arahatta. » — Mais le nirvāṇa n'est pas l'anéantissement de l'être, du moi. « Je croyais, dit Yamaka, qu'un moine qui a surmonté tout attachement, quand son corps se brise, est anéanti, disparait, cesse d'être au delà de la mort. Telle est l'opinion erronée que j'ai tenue jusqu'ici, dans mon ignorance. Mais à présent que j'ai entendu exposer la doctrine, mon erreur est dissipée, j'ai discerné la vérité. » Saṃyutta-Nikāya III et IV.

G. — Au moine qu'il venait d'agréger, le Bouddha disait ces simples paroles: « Va moine! La doctrine du salut (le fait de la douleur, sa cause, la possibilité de la délivrance) t'a été expliquée. Délivre-toi par le renoncement. » — L'exhortation suivante revenait souvent: « O moine! garde bien ton moi (ce moi, métaphysiquement discuté, moralement indubitable), et tu vivras heureux. Tiens-le en bride, comme on fait à un fringant coursier. Avant tout, affermis ton propre moi dans le bien; n'entreprends qu'ensuite de faire du bien à autrui. » Dhammapada.

H. — Le Bouddha dit: « Ma doctrine est une voie moyenne. J'évite les extrêmes. Je n'enseigne pas si la sensation est distincte ou non distincte du sujet sentant, si l'âme diffère ou non du corps, si l'être demeure le même d'existence en existence. Je n'enseigne que la voie du salut. La douleur des renaissances vient des actes, les actes viennent des désirs, les désirs viennent de l'ignorance. Il faut donc dissiper l'ignorance, pour obtenir la délivrance. Voilà l'unique but de mon enseignement. » Saṃyutta-Nikāya II.

I. — « O disciples, ne pensez pas des pensées comme le monde en pense, ce monde est-il éternel ou non? etc... Quand vous penserez, ô disciples, pensez ainsi: La douleur est un fait. On peut la faire cesser. Pour la faire cesser, il faut employer tels moyens. » Saṃyutta-Nikāya III.

K. — « De même que la mer, ô disciples, est toute entière saturée d'une seule saveur, celle du sel; ainsi, ô disciples, ma doctrine et ma discipline, sont pénétrées d'une seule saveur, celle de la délivrance. » Je n'enseigne et ne promets que cela... Cullavagga IX.

L. — Un jour, près de Kosambi, dans une forêt, le Bouddha prit dans ses mains quelques feuilles, et demanda à ses disciples: « Qu'en pensez-vous? lesquelles sont plus nombreuses? ces feuilles que je tiens dans ma main, ou celles qui garnissent ces arbres?.. Celles qui garnissent les arbres, répondirent les disciples... Vous avez bien répondu, dit le Bouddha. Ainsi en est-il des vérités que je vous ai révélées, et de celles que je ne vous ai pas révélées. Ces dernières sont infiniment plus nombreuses que les premières... Et pourquoi ne vous les ai-je pas révélées? Parce que cette révélation ne vous aurait procuré aucun avantage pratique; ne vous aurait pas fait avancer vers le but; ne vous aurait pas aidé à éteindre tout désir, à mépriser tout ce qui passe, à acquérir la science, la paix, le nirvāṇa. C'est parce qu'elles sont stériles en pratique, que je ne vous ai pas révélé ces choses... Que vous ai-je donc révélé? Je vous ai révélé la douleur, son origine, la possibilité de s'y soustraire, la manière pratique de vous en délivrer. Voilà, ô disciples, ce que je vous ai révélé. » Ce n'est pas que je n'en sache pas plus long, mais je ne veux pas vous apprendre autre chose... Saṃyutta-Nikāya V.

M. — « Le moine errant Vacchagotta étant allé trouver le Bouddha, le salua, s'assit, et lui demanda : Le moi existe-t-il ? — Le Bouddha garda le silence. — Eh quoi ! reprit Vacchagotta, le moi n'existerait-il pas ? — Le Bouddha garda encore le silence. — Alors le moine errant Vacchagotta se leva, et s'en alla sans saluer. — Pourquoi n'avez-vous pas répondu à ses questions ? demanda Ānanda. — Le Bouddha dit : Si j'avais dit que le moi existe, j'aurais pris parti pour ceux qui tiennent qu'il existe. Si j'avais dit qu'il n'existe pas, j'aurais pris parti pour ceux qui tiennent qu'il n'existe pas. Et, ni cette réponse-ci, ni celle-là, n'aurait été d'aucune utilité pour le moine errant Vacchagotta. Voilà pourquoi je ne lui ai pas répondu. » Saṃyutta-Nikāya IV. — Comparez : « Tzeu-koung demanda à Confucius : Maître, les morts sont-ils doués de connaissance, ou en sont-ils privés ?.. Confucius répondit : Si je dis qu'ils sont doués de connaissance, des fils pieux se tueront peut-être, pour aller rejoindre leurs parents défunts. Si je dis qu'ils sont dépourvus de connaissance, des fils impies ne se donneront peut-être plus la peine d'ensevelir les cadavres de leurs parents. Laissons plutôt la chose indécise. Après la mort, tu sauras ce qui en est. » Textes philosophiques, page 150.

N. — Un jour le disciple Malunkyaputta s'inquiéta de ce que le Bouddha s'obstinait à écarter certaines questions, à son sens des plus importantes. Il se décida à lui en demander raison, et à le quitter s'il ne le satisfaisait pas. Etant donc allé le trouver, il lui posa la question en propres termes : « Le monde est-il éternel ou non ? Le monde est-il infini ou non ? L'homme parfait survit-il après la mort ? Il ne me plaît pas que vous laissiez toujours ces questions sans réponse. Je suis venu tout exprès pour vous interroger. Si vous savez, répondez ; si vous ne savez pas, avouez-le, comme doit faire un homme sincère. — Le Bouddha dit : Malunkyaputta, quand tu as demandé à être mon disciple, t'ai-je promis que je t'enseignerais si le monde est éternel ou non, infini ou non ; si l'âme est distincte ou non du corps ; si le parfait survit ou non ? — Non, vous ne m'avez pas promis cela, dit Malunkyaputta. — Le Bouddha reprit : Malunkyaputta, supposé qu'un homme ait été blessé par une flèche empoisonnée, et qu'on s'empresse autour de lui pour le panser. Lui, au contraire, repousse tous les soins, et dit : Je ne me laisserai panser, que quand on m'aura dit qui m'a blessé, comment il s'appelle, de quelle famille il est, s'il est de taille grande moyenne ou petite, et de quelle sorte d'arc il s'est servi. Malunkyaputta, qu'est-ce qui importe pour le salut de cet homme ? Est-ce la réponse à tout ce qu'il demande ? N'est-ce pas plutôt le prompt pansement de sa plaie ? — C'est en effet le pansement de la plaie ; le reste importe peu, dit Malunkyaputta. — Ainsi, ô Malunkyaputta, dans son enseignement, le Bouddha ne parle pas du monde, de l'âme, de la survivance. Parce que la connaissance de ces choses, ne fait faire aucun progrès dans la voie de la délivrance, ne sert pas à l'illumination et à la paix. Ce qui sert à l'illumination et à la paix, voilà ce que le Bouddha enseigne aux siens ; la vérité sur l'origine de la douleur, sur la suppression de la douleur, sur les moyens à employer pour se délivrer de la douleur, et pas autre chose. O Malunkyaputta, ce que je n'ai pas dit, je ne veux pas le dire ; que cela demeure irrévélé ; je ne te le dirai pas ! » Majjhima-Nikāya I.

VIII

Hīnayāna et Mahāyāna. Pseudo-Bouddhisme mystique (Amidisme) et tantrique (Tantrisme).

Après la mort du Bouddha, sa Loi, dont peu de chose était écrit[1], resta aux mains de ses disciples, et subit, durant plusieurs siècles, les vicissitudes que subissent, en pareil cas, tous les systèmes humains. Les premières étapes de son évolution, furent les quatre (trois) conciles. — Premier concile, aussitôt après les funérailles du Bouddha, en 479 ou 477, à Rājagṛiha, sous la présidence du grand Kāšyapa. Les disciples Ānanda et Upāli y récitèrent de mémoire, dit la légende, la doctrine et la discipline du Maître. Cette réunion fut-elle vraiment un Concile? La chose est plus que douteuse. On lui donna ce titre plus tard. — Second concile, cent ans après, soit en 379 ou 377, à Vaišalı. Premier schisme, sur le terrain de la coutume, entre les Mahā-sthavira *conservateurs* du concile, et les Mahā-sāṃghika *progressistes* du contre-concile. La doctrine des deux partis, paraît avoir été encore le pragmatisme traditionnel, depuis appelé Hīnayāna, le véhicule (procédé, méthode) inférieur (vulgaire). — En 325, Alexandre prit contact avec l'Inde, et depuis lors l'influence grecque se fit sentir sur les Indiens. Est-ce cette influence qui fit enfreindre aux Bouddhistes le veto philosophique du maître? En tout cas ils philosophèrent, modérément d'abord, puis ardemment, enfin frénétiquement. Au Vinaya préceptes moraux et disciplinaires, aux Sūtra doctrine traditionnelle, s'ajoutèrent les Šāstra dissertations de l'Abhidharma philosophie et controverse. De là le Tripiṭaka, les Trois Collections. — Troisième Concile, de langue pālie, vers l'an 246 avant J.C., à Pātaliputra (Patna), sous le roi Ašoka. — En l'an 89 avant J.C., première rédaction écrite du canon pāli. — Vers le milieu du premier siècle de l'ère chrétienne, quatrième Concile, de langue sanscrite, sous le roi Kanishka. — Ces deux derniers Conciles paraissent s'être occupés surtout de questions philosophiques. Se jugeant supérieurs aux traditionalistes pieux, ces intellectuels spéculatifs appelèrent leur doctrine Mahāyāna, le véhicule supérieur.

I. Hīnayāna. — Les premières spéculations portèrent presque exclusivement sur la nature du moi, les uns admettant un moi (une âme) simple et permanent, les autres soutenant le moi successif et complexe. On a appelé ces deux partis, les Pudgalavādins[2], et les Skandhavādins[3]. Pour rendre ces appellatifs, il faudrait forger les deux néologismes *Permanentistes* et *Momentanistes.* Faute de ces termes, nommons-les Personnalistes et Phénoménalistes. — S'ils existèrent jamais à l'état d'école définie[4], les Person-

1. D'après les textes chinois, le formulaire, le rituel, et des anecdotes qui furent développées plus tard. — 2. Pudgala, synonyme de purusha, âme spirituelle permanente et immanente. — 3. Skandha, les éléments de l'agrégat humain. — 4. Les tenants individuels du Personnalisme, furent probablement nombreux dans les premiers temps, sous le couvert du tabou philosophique. C'était la notion indienne commune, et la notion du bon sens. Les bonnes gens qui ne philosophaient pas, durent probablement presque toutes se figurer la chose de cette manière obvie. Ainsi firent aussi les bonnes gens de la Chine. Nous verrons même plus d'une fois les Phénoménalistes chinois, dire 神靈 chenn-ling, âme transcendante, spirituelle et permanente, comme tout le monde, dans un moment de distraction, ou quand ils parlent aux simples.

nalistes disparurent assez tôt de la scène, sans laisser de traités écrits qui soient parvenus jusqu'à nous. Dans les écrits du Véhicule inférieur, tels que nous les avons, les Phénoménalistes règnent en maîtres, avec leur théorie du moi successif, du moi-série. Maintenant la survivance, ils nient tout être spirituel indépendant immanent. D'après eux, les skandha, éléments spirituels et matériels au nombre de cinq, constituent l'être complexe, dont le moi est fonction. Chaque acte modifie l'être et le moi, substantiellement. Cependant l'être est un, le moi est un, de par la série, la succession[1]. La série des êtres instantanés, constitue un individu moral responsable. Ils expliquent cet être singulier, par des comparaisons.

Soit une flamme d'une bougie par exemple. Elle est en réalité faite de la déflagration successive des atomes du suif brûlé. Elle est un être unique (flamme), fait d'éléments instantanés successifs (déflagrations) en série continue. — Autre comparaison: On fait tourner, à tour de bras, un bout de corde, enflammé par un bout, tenu par l'autre. L'œil perçoit un cercle de feu. Ce cercle est une unité, composée d'un nombre infini de points lumineux successifs. — Une comparaison moderne, rend je crois parfaitement leur pensée. L'être vivant et agissant sur l'écran d'un cinématographe, est le moi-série des nombreux clichés successifs qui défilent dans l'appareil, projections momentanées. — Constatons que, pratiquement, cette conception erronée du moi, est sans conséquence morale grave, tant que l'unité et la responsabilité du moi, et la permanence définitive du moi final, sont maintenues, par un tour de force d'illogisme. Or elles furent maintenues, par la grande majorité des sectateurs du Hīnayāna, qui tinrent, en pratique, l'unité de la flamme, réservant la pétarade des atomes de suif pour les joutes de l'école. Mais on voit la faiblesse du système. Pourquoi ce moi, qui n'a jamais été qu'une résultante des skandha, leur survit-il à la fin? Comment ce moi, qui a toujours été momentané, devient-il en définitive permanent? Difficultés insolubles. Aussi une secte du Hīnayāna, les Sautrāntika, crurent-ils déjà à l'extinction finale, une fois le karman épuisé. C'est d'eux que paraît dater la définition, qui assimile le nirvāṇa à l'extinction d'une lampe; définition que le Mahāyāna tout entier, fera sienne logiquement.

II. Mahāyāna. — A partir du commencement de l'ère chrétienne, le Véhicule supérieur l'emporta, si bien que le Véhicule inférieur en vint à être taxé d'hérésie. Ses maîtres amalgamèrent les notions bouddhiques largement interprétées, avec tous les anciens systèmes philosophiques indiens, créant quantité d'hybrides et de métis, qu'ils attribuèrent au Bouddha et lui mirent dans la bouche, par une fiction assez plaisante. « Tout ce que le Bouddha a dit, est bien dit » disaient les Hinayanistes. Les Mahayanistes retournèrent ainsi l'axiome « Tout ce qui est bien dit, le Bouddha l'a dit » implicitement, virtuellement. Forts de ce principe, ils imputèrent au Bouddha leurs propres élucubrations, quelles qu'elles fussent, les trouvant toutes « bien dites » naturellement. De sorte que le Bouddha se trouva parler beaucoup plus, six à

1. Le moi est une série **saṃtāna**, formée de membres qui ne durent pas. Les choses n'existent, que dans un devenir infinitésimal **kshaṇika**, étant des séries de moments **kshaṇa**, dont l'apparition et la cessation sont en quelque sorte simultanées. Les moments sont causés et causants, des conséquents et des antécédents. Ils constituent des lignes continues, qui se développent depuis toujours. Chaque moi, est une de ces lignes » L. de La Vallée-Poussin, op. cit. page 178.

huit siècles après sa mort, qu'il n'avait fait durant ses quatre-vingt années de vie. Eût-il été étonné et indigné, le pauvre homme, si, étant revenu par hasard, il avait entendu tout ce que ces gens-là lui faisaient dire. Car les produits du Mahāyāna, infiniment intéressants au point de vue philosophique, n'ont, très souvent, plus absolument rien de bouddhique. — Les deux sectes maîtresses du Mahāyāna, à l'origine, furent celle des Mādhyamika nihilistes, et celle des Vijñānavāda idéalistes. Toutes deux tirèrent leur système, de la théorie du moi successif poussée à ses extrêmes. Nāgarjuna enseigna que les instants successifs durant lesquels l'être est cet être, sont d'une durée si petite qu'elle est nulle, d'où somme totale nulle, nullité de l'être et du moi, nihilisme Mādhyamika. Aśvaghosha fit des instants des idées, des moments de conscience subjectifs, rien n'existant qu'en imagination, idéalisme Vijñānavāda. Pour les autres sectes, et les sous-divisions, voyez la nomenclature dans la section suivante IX. La sophistique fit vivre ces absurdités, qui s'exhibèrent et s'étalèrent en un verbiage infini.

III. Pseudo-Bouddhisme mystique. Amidisme. — Tant de philosophie, et si indigeste, appela une réaction. Il n'y avait plus rien, pour le pauvre peuple, pour la vraie clientèle du Bouddha. Une secte surgit, pour le satisfaire. Elle eut un succès prodigieux; couvrit et couvre encore toute l'Asie orientale. Au fond elle n'a d'ailleurs presque rien de bouddhique. Ses écrits mettent dans la bouche de Śākyamuni, la prédiction, la promesse, de son futur avènement, à la manière du Mahāyāna. Mais, à part cela, le Bouddha historique, le seul vrai, n'y joue que le rôle effacé de figurant, dans un vaste panthéon. — Le Bouddhisme primitif, puis, durant des siècles, le Hīnayāna, n'avaient rien su de prières adressées au Bouddha, ni de bénédictions données par le Bouddha, qu'on supposait perdu dans le coma nirvanique. Si on offrait quelques fleurs à ses images introduites par les semi-grecs Kouchans, c'était là un pur hommage, une marque de souvenir. — Vers le deuxième siècle de l'ère chrétienne, un culte s'introduisit, une religion se dessina. Les anciens devaloka, cieux de jouissance transitoire, ne furent pas supprimés, mais démodés. D'autres paradis fabuleux furent imaginés, dans toutes les directions de la rose des vents, sièges et cours d'une foule de Bouddhas passés et de Bouddhas futurs, tout de neuf inventés, parmi lesquels Śākyamuni eut sa petite place. Une vaste mythologie de ces personnages fictifs fut élaborée. Et, laissant aux philosophes la gnose et le nirvāṇa, le peuple se tourna avidement vers ces « terres pures », vers ces « terres de bonheur ». Insensiblement, pour ces dévots, les Bouddhas cessèrent d'être des hommes, et devinrent des dieux. On les pria, on leur brûla de l'encens, on leur fit des vœux, on sollicita leurs faveurs. Dès le troisième siècle, Amitabha ou Amida supplantait Śākyamuni en Chine, importé de l'Inde. D'où fut tiré ce personnage? personne ne le sait au juste. Restauration du Mitra solaire indo-iranien, selon les uns. Personnification abstraite des bienfaits de la Loi bouddhique, selon les autres... On le dit né dans un lotus, sans père ni mère. On plaça dans son royaume, la sukhavati, des étangs de lotus merveilleux, dont les fleurs servent de matrice pour la naissance céleste de ses dévots. L'invoquer une seule fois, suffit, dit-on, pour se fermer l'enfer, pour s'ouvrir le ciel occidental, la terre pure. — Un moment ce panthéon de Bouddhas innombrables, faillit avoir une tête. On installa tout au sommet,

Ādibuddha, le Bouddha primordial, restauration du Brahman védique et de l'Iśvara védantin, une sorte de Dieu. Mais cette tentative n'eut aucun succès. La dévotion populaire était fixée sur Amitabha, et son paradis sensuel. Une nouvelle et volumineuse série s'ajouta à la littérature bouddhique, et un culte de prières, psalmodies et invocations, se développa. Ce qu'on appelle maintenant Bouddhisme, ce n'est plus le Bouddhisme, c'est le culte d'Amida, gémissent les auteurs chinois; les femmes et les enfants ont trouvé cela plus agréable et plus facile ; on n'entend plus qu'invoquer « O Amida Bouddha ! ». — S'il est vrai que, pour les femmes et les enfants, le Pseudo-Bouddhisme mystique se réduisit à peu près à cela, pour les hommes il trouva une autre formule. Il leur proposa comme idéal, comme but de leurs efforts, non plus le nirvāṇa, mais ce qu'on a appelé la *bouddhification;* s'élever, dans l'échelle des êtres, jusqu'à devenir Bouddha à son tour... Comment cela?.. Par le vœu de se dévouer pour le bien de tous les êtres, suivi du don de soi effectif et persévérant. Mais don, non pas altruiste, comme celui du chrétien qui se donne par amour de Dieu et du prochain ; don égoïste, celui qui se donne ayant pour objet, d'abord sa gloire devant les hommes, puis sa bouddhification.

IV. Pseudo-Bouddhisme tantrique. Tantrisme. — Enfin, du mélange de très peu de Bouddhisme, avec beaucoup de Yogisme et de Sivaïsme (page 68), sortit le Tantrisme, ainsi nommé parce qu'il use et abuse des tantra, formules incantatoires. Il dut son origine à des solitaires bouddhiques, qui voisinèrent avec des Yogī et des Sivaïtes. Repoussés avec exécration par les Bouddhistes, ces sorciers et magiciens continuèrent néanmoins à se réclamer du Bouddha, pour l'avantage qui leur en revenait. En réalité les Tantrika sont des Sivaïtes. — C'est au Tantrisme qu'appartient cette horde grimaçante et obscène de génies monstrueux, multimanes et polycéphales, jonglant avec des jouets ou des armes; Śiva et son épouse, Vajrapāṇi (l'Indra védique), Vajrasattva (le dieu de la foudre), etc. Inutile de m'étendre ici sur les pratiques ridicules ou indécentes, de ce fétichisme répugnant. J'en publierai plus tard ce qu'on peut en publier. — Ce sont les Tantrika qui apprirent aux Chinois du septième siècle toutes les superstitions qu'ils pratiquent encore, à l'égard des lutins, des défunts, etc.

Conclusion : C'est dans les écrits du Hīnayāna, surtout dans les écrits moraux et disciplinaires, qu'il faut chercher ce qui peut rester du vrai Bouddhisme du Bouddha. C'est pourquoi j'ai commencé par cette partie, ma série bouddhique. — Le Mahāyāna, intéressant et important comme philosophie, n'a presque plus, de Bouddhisme, que le nom. — Quant à l'Amidisme et au Tantrisme, ils n'ont rien de commun avec le Bouddhisme, qu'ils ont supplanté.

IX

Nomenclature des écoles bouddhiques indiennes et chinoises.

Ecoles indiennes.

A. — Hīnayāna. Le grand corps des Vaibhāshika 毗婆沙論師 P'i-p'ouo-cha-lunn-cheu, traditionalistes conservateurs, réalistes. Ils admettent les sūtra 經 king, propos traditionnels attribués au Bouddha; et les sastra 論 lunn, commentaires et dissertations des disciples. Ils expliquent les négations du moi, du Bouddha, en ce sens que, les skandha existant seuls durablement, le moi instantané et successif est fonction des skandha. Théorie du moi-série, exposée page 99. Leur formule est « la bouteille est vide, mais la bouteille est »; ce qui veut dire, l'être matériel existe réellement, mais ne contient pas d'âme indépendante et permanente.

Premier groupe, les Sthavira 上坐部 Chang-tsouo-pou, Anciens du concile de Vaiśalī en 377 (souvent appelés, par honneur, Mahā-sthavira les Grands anciens), conservateurs. Se réclament du disciple Kātyāyana 迦旃延 Kia-tchan-yen, ou simplement Kia-yen. Produisit, après le concile de Pātaliputra en 246, les trois branches:

Mahāvihāra-vāsin 摩訶毗訶羅住部 Mouo-ho p'i-ho-louo tchou pou.
Jetavanīya 支提山住部 Tcheu-t'i-chan tchou pou.
Abhayagiri-vāsin 無畏山住部 Ou-wei-chan tchou pou.

Deuxième groupe, les Sarvastivāda 薩婆多部 Sa-p'ouo-touo pou, ou 一切有部 I-ts'ie-you pou, conservateurs. Se réclament de Rāhula 羅睺羅 Louo-heou-louo, le propre fils du Bouddha. Très florissant, au premier siècle de l'ère chrétienne. Produisit les grandes et importantes branches:

Dharmagupta 曇無德部 T'an-ou-tei pou, ou 法密部 Fa-mi pou.
Mahīśāsaka 彌沙塞部 Mi-cha-sai pou.
Mūlasarvāstivāda 一切有根本部 I-ts'ie-you kenn-penn pou.
Kāśyapīya 迦葉比部 Kia-ye-pi pou.
Vātsīputrīya 可住子部 K'o-tchou-tzeu pou.

Troisième groupe, issu du mélange des éléments précédents avec le nyāya (page 88), paraît s'être occupé plutôt de logique et de sophistique. Il est moins important.

Hetuvāda 因論部 Yinn-lunn pou, s'occupa des causes.
Vibhājya-vādin 分別說部 Fenn-pie-chouo pou, s'occupa des distinctions.
Sammatīya 三彌底部 San-mi-ti pou.
Avantaka 大不可棄子部 Ta-pou-k'o-k'i-tzeu pou.

B. — Hīnayāna. Le corps des Mahāsaṃghika 摩訶僧祇部 Mouo-ho Seng-k'i pou, ou 大眾部 Ta-tchoung pou, progressistes, membres du contre-concile de Vaiśalı en 377. Parti fondé surtout sur le vinaya discipline. Se réclame du grand Kāśyapa 摩訶迦葉波 Mouo-ho Kia-ye-p'ouo, disciple du Bouddha. Produisit, après le concile de Pāṭaliputra en 246, les cinq branches:

Pūrvaśaila 東山住部 Tong-chan tchou pou.
Avaraśaila 西山住部 Si-chan-tchou pou.
Haimavata 雪山住部 Sue-chan-tchou pou.
Lokottara-vādin 出世說部 Tch'ou-cheu-chouo pou.
Prajñapti-vādin 說度部 Chouo-tou pou, ou 說假部 Chouo-kia pou.
Auxquelles on peut ajouter: Ekavyāvahārika 一說部 I-chouo pou.

C. — Hīnayāna. L'école Sautrāntika 僧迦蘭多部 Seng-kia-lan-touo pou, ou simplement 經部 King-pou, l'école des 經 king sūtra, parce qu'ils n'admettent que ces propos traditionnels attribués au Bouddha, et rejettent tous les 論 lunn śāstra, commentaires et développements des disciples. Fondée, entre le troisième et le quatrième concile, par Kumāralabdha 拘摩羅邏多 Kiu-mouo-louo-louo-touo, en chinois 童授 T'oung-cheou. Se réclame du disciple Pūrṇa Maitrāyaṇīputra 滿慈子 Man-ts'eu-tzeu, ou 滿見子 Man-kien-tzeu, qu'il ne faut pas confondre avec Maitreya. — Contradicteurs des Vaibhāshika (ci-dessus A), les Sautrāntika tiennent que les négations du moi, par le Bouddha, sont absolues. Pour eux, il n'y a ni skandha, ni moi, réels. Leur formule est «la bouteille est vide, et la bouteille n'est pas»; c'est-à-dire, il n'y a pas de moi, puisqu'il n'y a pas d'être. Ce sont donc de purs phénoménalistes (page 98), précurseurs des idéalistes et des nihilistes du Mahāyāna.

D. — Mahāyāna. Ecole Madhyamayāna 中乘 Tchoung-tch'eng. Fondée par Aśvaghosha 馬鳴 Ma-ming, vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Idéalisme. Aucune réalité objective. Réalité relative, ou subjective, seulement.

E. — Mahāyāna. Ecole Madhyamika 中論性教 Tchoung-lunn-sing-kiao. Fondée par Nāgarjuna 龍樹 Loung-chou, au second siècle de l'ère chrétienne Nihilisme dialectique. Sur chaque question, Nāgarjuna pose d'abord la thése, qu'il détruit; puis l'antithèse, qu'il détruit encore; reste zéro. Il paraît avoir parlé le premier d'Amitabha. Sophiste novateur, dont l'influence fut immense.

F. — L'école Yogacārya 瑜伽部 U-kia-pou, issue du Yogisme, occupe une place à part. Elle reçut sa dernière forme de Patañjali, vers 200-150 avant J.C. Pour son développement dans l'Inde, voyez Introduction VI; en Chine, voyez ci-dessous S.

G. — Ecoles diverses.

Ecole Aiśvarika 阿說羅部 A-chouo-louo pou. Théistes du Népaul, sectateurs de Ādibuddha le Bouddha primordial (page 101), équivalent de Īsvara. N'eurent jamais d'adhérents en Chine.

Ecole Karmika 施設論部 Cheu-chee-lunn pou, rejeta tout dogme, soutint que les bonnes œuvres seules sont utiles.

Ecole Sāṃkhya 僧佉師 Seng-k'ie cheu, de Kapila 迦比羅 Kia-pi-louo, que nous connaissons (page 68).

Ecole Vaiśeshika 毗世師 P'i-cheu cheu, de Kaṇada 迦那陀 Kia-na-ta, atomistes matérialistes que nous connaissons aussi (page 88).

H. — Voici les sectes qu'énumère le Laṅkāvatāra-sūtra 楞伽經 Leng-kia-king, traduit en chinois en 443.

1. 小乘外道 hérétiques hinayanistes, qui prétendent que, à la mort, l'homme s'éteint comme une lampe. Il ne peut s'agir que des Sautrāntika.
2. 方論師 ceux qui soutiennent que tout est produit par l'espace.
3. 時論師 ceux qui pensent que tout est produit par le temps.
4. 口力論師 ceux qui pensent que tout est sorti du vide, un peu comme Anaximandre.
5. 風論師 ceux qui soutiennent que le vent a tout produit, comme l'Ionien Anaximène.
6. 服水論師 ceux qui pensent que tout est sorti de l'eau, comme Thalès.
7. 本生安荼論師 Védisme ancien, Prajāpati et son œuf d'or.
8. 違陀論師 Védisme dégénéré, hindouïsme, la trimourti.
9. 伊賒那論師 Védantisme. Īsvara.
10. 摩醯首羅論師 Sivaïsme. Maheśvara est Śiva.
11. 女人眷屬論師 Secte sivaïte, d'après laquelle tout a été produit par huit filles de Śiva.
12. 裸形外道 Gymnosophistes brahmanes ou yogī.
13. 苦行論師 Yogī pratiquant la mortification passive.
14. 行苦行論師 Yogī se livrant à des macérations actives.
15. 尼揵子論師 Nirgranthas, sorte de Yogī.
16. 摩陀羅論師 Yogī usant de mantra, incantations.
17. 淨眼論師 les Clairvoyants, sorte de Quiétistes.
18. 無因論師 matérialistes fatalistes.
19. 毗世師 Vaiśeshikas, matérialistes atomistes.
20. 僧佉論師 Sāṃkhyas, animistes athées.

On voit que les Bouddhistes introduisirent en Chine bon nombre de notions philosophiques étrangères. Il faut tenir compte de ce fait, dans l'étude des systèmes chinois postérieurs, quels qu'ils soient, et ne pas prendre des emprunts pour des inventions.

Ecoles chinoises.

K. — Hīnayāna. 俱舍宗 Kiu-chee-tsoung. — Ce sont les Sarvāstivāda chinois (ci-dessus A, deuxième groupe), tenants des skandha réels et du moi-série; « la bouteille est vide, mais la bouteille est ». — Vasubandhu 世親 Cheu-ts'inn (Index n.6), est leur principale autorité. Le Abhidharma-koṣa-śāstra 阿毗達磨俱舍論 Ap'itamouo-kiuchee-lunn, est leur principal traité (d'où leur nom). — Cette école est ce qu'il y a eu, en Chine, de plus authentique, en fait de Bouddhisme. Introduite, en 563, par Paramartha 眞諦 Tchenn-ti (Index n. 165), elle se maintint longtemps, grâce au sérieux de ses doctrines, et au nombre de ses livres. Sa décadence, commencée vers le dixième siècle, fut causée par la substitution de l'Amidisme au Bouddhisme. Importée au Japon dès le septième siècle, l'école Kou-cha-shu ne s'y répandit pas.

L. — Hīnayāna. 成實宗 Tch'eng-cheu-tsoung. — Ce sont les Sautrāntika chinois (ci-dessus C), tenants de l'irréalité, et du moi, et des skandha; « la bouteille est vide, et la bouteille n'est pas ». — Harivarman 訶梨跋摩 Ho-li-pa-mouo (Index n.40), est leur principale autorité. La Satya-siddhi-śāstra 成實論 Tch'eng-cheu-lunn, est leur principal traité (d'où leur nom). — Connue en Chine, entre 406 et 411, par les traductions de Kumārajīva 鳩摩羅什 Kiou-mouo-louo-cheu (Index n.115), cette école n'eut que peu de succès, et s'éteignit du septième au huitième siècle. Importée au Japon au septième siècle, l'école Jo-jitsou-shu ne s'y répandit pas.

M. — Mahāyāna. 法相宗 Fa-siang-tsoung. — Tenants de l'idéalisme subjectif Madhyamayāna (ci-dessus D), de Aśvaghosha 馬鳴 Ma-ming (Index n.2). Quelque chose comme le moi absolu de Fichte, le moi seul étant réel, l'univers émané de la pensée étant imaginaire. — Les principaux traités de cette école, sont le Vidyā-mātra-śāstra 唯識論 Wei-cheu-lunn de Vasubandhu 世親 Cheu-ts'inn (Index n.6), avec le commentaire 成唯識論 Tch'eng-wei-cheu-lunn de Dharmapāla 護法 Hou-fa (Index n.16), traduits en 648-659 par 玄奘 Huan-tsang (Index n.195), qui introduisit et propagea cette secte en Chine, après son retour de l'Inde en 645. Elle fut en faveur durant assez longtemps, puis succomba, vers le dixième siècle, victime de l'Amidisme. Transportée au Japon à deux reprises, au septième et au huitième siècle, l'école Hosso-shu s'y répandit beaucoup.

N. — Mahāyāna. 三論宗 San-lunn-tsoung. — Tenants du nihilisme dialectique Madhyamika (ci-dessus E), de Nāgarjuna 龍樹 Loung-chou (Index n.3). Ces sophistes nient l'objet, puis le sujet, et concluent au néant universel. — L'école se réclame de Nāgarjuna, et de son disciple Deva 提婆 T'i-p'ouo (Index n.4). Les trois 論 lunn śāstra qui lui ont valu son nom, sont le Madhyamika-śāstra 中論 Tchoung-lunn, et le Dvādaśa-nikāya-śāstra 十二門論 Cheu-eull-menn-lunn, de Nāgarjuna; plus le Sata-śāstra 百論

Pai-lunn, de Deva. — Connue en Chine, vers 411, par les traductions que fit Kumārajiva (ci-dessus L) des trois śāstra susdits, la secte s'éteignit dès le huitième siècle. Implanté au Japon au septième siècle, le San-ron-shu y prospéra.

O. — Mahāyāna. 華 嚴 宗 Hoa-yen-tsoung. — Panthéisme réaliste, tout, même les contraires, étant un, dans le sein d'une nature absolue. — Ils se réclament de Buddhabhadra 覺 賢 Kiao-hien (Index n. 103), qui traduisit en Chine, en 418, le Avataṃsaka-sūtra 華 嚴 經 Hoa-yen-king, lequel a donné son nom à la secte. Celle-ci fut organisée par le moine chinois 杜 順 Tou-chounn (Index n. 192), qui en est le vrai patriarche. Il mourut en 640, âgé de 84 ans. — Cette école prétend posséder l'enseignement relevé et complet du Bouddha. Devenue très prospère, elle répandit en Chine la croyance à la multiplicité des Bouddhas, et à la possibilité pour tous de devenir Bouddhas. Sa décadence ne commença que vers le dixième siècle, par suite des progrès de l'Amidisme. Importée au Japon au huitième siècle, elle y est connue sous le nom de Ke-gon-shu.

P. — Mahāyāna. 天 台 宗 T'ien-t'ai-tsoung, ou 法 華 宗 Fa-hoa-tsoung. — Ecole purement chinoise, fondée au sixième siècle. Tenta de concilier tous les extrêmes, en divisant l'enseignement traditionnel du Bouddha, par séries et périodes. Il y aurait des textes réalistes et d'autres idéalistes, des oui et des non, selon le temps et le but. Il faut interpréter et classer ces textes, qui ne se contredisent pas (comparez page 93, note 3). Tout homme a en lui-même la nature d'un Bouddha, et deviendra Bouddha s'il développe cette nature. — Le fondateur 智 顗 Tcheu-k'ai (Index n.186), mourut en 597, âgé de 67 ans. Son école fut la plus distinguée et la plus répandue des écoles chinoises, jusqu'au quatorzième siècle. Sa réputation ne baissa, que quand le flot toujours montant de l'Amidisme et du Mysticisme, submergea le Bouddhisme. — Les deux noms de l'école lui viennent, l'un du fameux couvent 天 台 T'ien-t'ai près de Ning-po; l'autre, de son principal livre 法 華 經 Fa-hoa-king, Saddharma-puṇḍarīka-sūtra. Implanté au Japon au commencement du neuvième siècle, le Ten-daï-shu y devint très florissant.

Q. — Vinayisme. 律 宗 Lu-tsoung. — Ecole purement chinoise, fondée au septième siècle. Moralistes qui prétendent faire abstraction des discussions des deux Véhicules. Réaction positive, contre les divagations des philosophes. Renouvela le veto spéculatif, et le pragmatisme du Bouddha. Qu'importent les théories!.. la pratique, voilà l'important. L'homme doit, à force de méditer les principes de la morale, bonifier son cœur, puis ses actions; il doit exercer la charité, et finir par faire profession publique de bienfaisance universelle; c'est là l'apogée. — L'auteur de cette école, 道 宣 Tao-suan (Index n. 205), écrivain d'une grande fécondité, mourut en 667, âgé de 72 ans. La Dharmagupta-vinaya 四 分 律 Seu-fenn-lu, des Sarvāstivāda, est le manuel de la secte, laquelle eut, sur la moralité chinoise, une influence étendue et bienfaisante. Elle s'est maintenue, même contre l'Amidisme, jusqu'à nos jours. Introduit au Japon en 753, le Ri-tsou-shu s'y est maintenu également.

R. — Amidisme. 淨土宗 Tsing-t'ou-tsoung. — Religion nouvelle, faite de prières et d'invocations, n'ayant de bouddhique que quelques apparences empruntées, sous le couvert desquelles elle s'introduisit. — Terre pure occidentale du Bouddha Amitabha (Amida); élysée dans lequel le dévot cherche à renaître d'un lotus (Introduction VIII, 3). — Connue dès avant 186, par les écrits du moine kouchan Lokakshin 婁迦讖 Leou-kia-tch'an (Index n.59), la secte ne se propagea pas, d'abord. Mais plus tard trois traités lui donnèrent de la vogue, et marquèrent les trois étapes de son envahissement. — Amitabha-vyūha 無量壽經 Ou-leang-cheou-king, traduite par le moine touranien Saṃghavarman 僧鎧 Seng-k'ai (Index n. 70), en 252. — Sukhavatī-vyūha 阿彌陀經 A-mi-t'ouo-king, traduit par Kumārajīva (ci-dessus L), en 402. — Amitayus-dhyāna-sūtra 觀無量壽經 Koan-ou-leang-cheou-king, traduit par Kālayaśas 畤稱 Cheu-tch'eng (Index n. 129), en 424. — Ce culte d'une déité miséricordieuse et indéfinie, supplanta en Chine le vrai Bouddhisme. Il fut embrassé par les foules, parce que simple et aisé. — La secte dure et règne encore. Item, au Japon, le Jo-do-shu, depuis le douzième siècle.

S. — Tantrisme. 眞言宗 Tchenn-yen-tsoung. — Cette secte, qui se réclame de Samantabhadra 普賢 P'ou-hien (Index n. 55), et de Āryasaṃgha, Asaṃgha ou Asaṅga 無著 Ou-tchou (Index n. 5, vers l'an 150), fut introduite en Chine, au huitième siècle, par Vajrabodhi 金剛智 Kinn-kang-tcheu (Index n.232), puis propagée par Śubhakara 善無畏 Chan-ou-wei (Index n.233), et surtout par Amogha 不空 Pou-k'oung (Index n.234). — Elle inventa une sorte de trinité, les trois personnages Śākyamuni Amitabha et Vairocana, ne formant qu'un seul Bouddha. Elle proposa sa doctrine comme leur enseignement ésotérique, d'où le nom vulgaire 密教 Mi-kiao ou Mi-mi-kiao, l'enseignement secret, que la secte porte en Chine. Elle fait un grand usage de formules mantra 眞言 paroles efficaces (d'où son nom), de mudrā 法印 gestes significatifs, d'une gymnastique respiratoire pour condenser le souffle, d'une sorte d'hypnose qui produit des hallucinations, etc.; le tout emprunté au Yogisme (Introduction VI; et VIII, 4). — Les textes principaux de la secte, sont Vajra-śekhara-vimāna-sarva-yoga-yogi-sūtra 金剛峰樓閣一切瑜伽瑜祇經 Kinn-kang-fong-leou-ko i-ts'ie u-kia u-k'i king, traduit par Vajrabodhi entre 723-730; Mahā-vairocana-sūtra 大毗盧遮那成佛神變加持經 Ta P'i-lou-tchee-na tch'eng-fouo chenn-pien kia-tch'eu king, et Susiddhikara-sūtra 蘇悉地羯羅經 Sou-si-ti-kie-louo king, ces deux dernières traductions par Śubhakara vers 730; avec de nombreux opuscules explicatifs de ces textes, par Amogha. — Pratiquement, cette secte est un mélange complexe de théisme, d'hindouïsme et de fétichisme. Elle a duré jusqu'à nos jours. Item, au Japon, le shin-gon-shu, introduit au commencement du neuvième siècle.

T. — Mysticisme contemplatif. 禪宗 Tch'an-tsoung. — Oeuvre chinoise du mystique hindou Bodhidharma 菩提達摩 P'ou-t'i-ta-mouo, venu en

Chine en 520, mort vers 529. Secte fondée exclusivement sur la contemplation dhyāna 禪 tch'an, d'où son nom. Renouveau de la contemplation brahmanique, de la vision du Brahman en soi, des Védistes et des Védantins. Le nom seul est changé. Découvrir et reconnaître, par la contemplation, le germe de Bouddha qu'on porte en soi, voilà le but. Dès qu'on l'a reconnu et embrassé, on est Bouddha, dès cette vie. — Combattue par toutes les écoles bouddhiques et autres, cette secte mystique, qui occupe une place absolument à part, place très importante, produisit des contemplatifs et des écrits nombreux. Son fondateur n'a composé aucun livre. La secte ne s'appuie sur aucun traité fondamental, mais sur l'enseignement théorique et pratique de l'art de la contemplation, transmis de maître à disciple. Les traités théoriques 禪宗著述 Tch'an-tsoung tchou-chou, ne font pourtant pas défaut. Mais les collections d'axiomes spirituels 禪宗語錄 Tch'an-tsoung u-lou, recueillis de la bouche des plus célèbres contemplatifs, sont surtout nombreux. J'en ai relevé environ 360, dont 64 sous la dynastie Song, 20 sous les Yuan, 46 sous les Ming, et 230 sous les Ts'ing, ce qui prouve que l'école ne s'éteint pas, au contraire. Elle est, pour les âmes supérieures, ce que l'Amidisme est pour les simples. — Implantée au Japon au huitième siècle, hautement honorée, l'école Zen-shu y fleurit encore.

X

Bouddhisme chinois. Esquisse historique.[1]

Quoi qu'il en soit des contacts possibles, probables, plus anciens, l'établissement officiel et durable du Bouddhisme en Chine, date de l'an 65 de l'ère chrétienne, l'empereur 明帝 Ming-ti de la dynastie 後漢 Heou-Han ayant fait quérir des moines, qu'il établit à la capitale 洛陽 Lao-yang. La traduction des livres bouddhiques commença aussitôt. Jusqu'à la fin de la dynastie, en 220, les traducteurs indiens kouchans parthes et touraniens, furent à l'œuvre. Si le résultat littéraire fut assez important, le succès de la propagande paraît avoir été plutôt faible, vu l'opposition des Lettrés. — Durant la période troublée des 三國 Trois Royaumes, 220 à 280, les traducteurs ne chômèrent pas. Deux des trois royaumes, 魏 Wei et 吳 Ou, leur furent hospitaliers. Nous retrouvons, dans l'index du Tripiṭaka, des Indiens, des Kouchans, des Afghans, des Parthes, des Touraniens, venus en Chine pour propager le Bouddhisme, lequel ne fit toujours que peu de prosélytes, l'opposition étant vive et la protection manquant. — Enfin des protecteurs se trouvèrent, vulgaires, mais puissants. Ce furent les roitelets huns (turcs) du royaume 趙 Tchao, établi dans la Chine du nord, alors que la dynastie impériale 晉 Tsinn était presque totalement refoulée au sud du Fleuve Bleu.

1 Pour plus de détails, consultez mes **Textes historiques** (Table: Bouddhisme. Bonzes. Etc.).

Plus qu'indifférents à l'égard des Lettrés confucianistes, bien servis d'autre part par quelques moines bouddhistes, ces demi-sauvages donnèrent en récompense à ces derniers, en 335, un édit de tolérance, permettant aux Chinois de leurs domaines d'embrasser le Bouddhisme. Les prosélytes vinrent avec la faveur. — Dans les provinces soumises aux Tsinn, l'œuvre de traduction continuait, les moines indiens kouchans afghans parthes et touraniens affluaient, les couvents se multipliaient. Vers cette époque, les moines chinois commencent à paraître dans les catalogues. — Puis un centre de Bouddhisme très actif s'ouvrit à 長安 Tch'ang-nan dans le royaume de 秦 Ts'inn, et un autre dans le royaume de 涼 Leang, dans les 南山 Nan-chan. Ce dernier royaume, situé à l'extrême Ouest, servit de trait d'union entre la Chine et l'Inde, viâ Tarim Kotan. La communication étant établie, les pélerinages des moines chinois aux lieux saints du Bouddhisme commencèrent. 法顯 Fa-hien, parti de Tch'ang-nan en 399, revint en 414. — Bref, l'invasion étrangère, le morcellement de l'empire, et la décadence du Confucianisme qui s'ensuivit, furent on ne peut plus favorables au Bouddhisme, qui ne se serait peut-être jamais répandu comme il fit, si l'empire un avait été aux mains des Lettrés. L'histoire officielle confesse que, en 405, dans la moitié septentrionale de la Chine, neuf familles sur dix professaient le Bouddhisme. — Dès 372, le Bouddhisme avait passé de la Chine septentrionale en Corée, et y avait été accepté avec enthousiasme, comme doctrine chinoise. — Le bon effet de la division continua, s'accentua même, sous les quatre petites dynasties impériales 宋 Song, 齊 Ts'i, 梁 Leang, 陳 Tch'enn, qui succédèrent aux 晉 Tsinn. Quand les Bouddhistes étaient proscrits quelque part, comme cela arriva en 444 par exemple, dans le royaume tongouse des 元魏 Yuan-Wei, ils étaient aussitôt bien reçus autre part. D'ailleurs ces épreuves ne duraient guère, et étaient toujours suivies d'une recrudescence de faveur. C'est que le Bouddhisme était aimé du peuple, dont les Lettrés avaient laissé les âmes sans pain. L'histoire officielle avoue, bien à contre-cœur, que pratiquement, en l'an 500, la Chine entière, nord et sud, était bouddhiste. Ni les Lettrés, ni les gouvernants, ne purent plus rien contre cette force. — Dès le cinquième siècle, les écoles bouddhiques se dessinent. Mieux que cela, la morale bouddhique forme les consciences et adoucit les mœurs d'un peuple fourbe et cruel. — Au sixième siècle, l'empereur 武帝 Ou-ti des 梁 Leang, fait faire la première collection du Tripitaka chinois (517), puis se fait moine (527). — C'est sur le peuple bouddhiste, que 楊堅 Yang-kien s'appuya, pour restaurer l'unité de l'empire, et il réussit. Aussi, sous les 隋 Soei, le Bouddhisme régna-t-il en maître. En moins de vingt ans, trois éditions successives du Tripitaka, virent le jour. Il y avait, dit l'histoire officielle, parmi le peuple, mille livres bouddhistes, contre un livre confucianiste. — En 552, le Bouddhisme passa de la Corée au Japon, où il fit fureur. — En Chine, durant le sixième siècle, les trois grandes écoles bouddhiques (IX T en 529, K en 563, P en 597) s'implantèrent solidement. Deux autres écoles (IX O en 640, M en 645) s'y ajoutèrent au septième siècle, durant lequel le grand moraliste 道宣 Tao-suan exerça aussi son active et bienfaisante influence (IX Q). — Au commencement des 唐 T'ang, les Lettrés obtinrent (en 626) qu'on appliquât

aux Bouddhistes des mesures de rigueur. Cela ne dura pas. Sous l'impératrice 武后 Ou-heou (690), ils furent au comble de la faveur. En l'an 740, dans la seule ville de Tch'ang-nan, on compta 64 couvents bouddhistes d'hommes, et 27 de femmes. Deux éditions du Tripiṭaka furent faites en 35 ans. — En 768, le moine Amogha, le propagateur du Tantrisme (IX S), favori de l'empereur, marchait de pair avec les ministres, et l'engouement pour le Bouddhisme était tel, qu'en une seule séance, à la capitale, on recevait mille novices. — En 845, à l'instigation des Taoïstes, l'empereur 武宗 Ou-tsoung supprima d'un coup, par édit, 4600 couvents, et laïcisa 260.500 moines et nonnes. Deux ans plus tard, en 847, sous l'empereur 宣宗 Suan-tsoung, la roue ayant tourné, tout ces dégâts étaient réparés avec usure. Et ainsi de suite, au cours des temps. Le Bouddhisme chinois fit preuve, à travers les siècles, d'une vitalité extraordinaire. C'est qu'il avait pour lui tout le peuple. Rien n'est plus faux, que de croire, que la peuple chinois ait jamais été confucianiste. La vérité est que les Lettrés, qui méprisèrent toujours le peuple, n'eurent sur lui presque aucune influence. — De là vient que, jusque dans les temps modernes, chaque fondateur de dynastie crut devoir faire les frais d'une nouvelle édition du Tripiṭaka, pour s'attacher, par cet acte de dévotion vraie ou simulée, les moines, et par eux le peuple bouddhiste. Le premier empereur des 宋 Song, s'exécuta en 972; le fondateur des 元 Yuan, en 1285-1287; celui des 明 Ming, en 1368. — Si la dynastie mandchoue des 清 Ts'ing, fut plutôt froide à l'égard des Bouddhistes, parce que, devant sa fortune aux Lettrés, elle dut faire la cour à ceux-ci plus qu'aucune dynastie chinoise n'a jamais fait; elle ne put tout de même pas se dispenser de faire quelque chose pour la religion populaire, qui est aussi sa religion de famille. Elle aussi fit son édition du Tripiṭaka, 1735-1737. — Sans doute, il ne faudrait pas croire, qu'en Chine tout homme du peuple sait réciter son catéchisme bouddhique. Mais, s'il n'en possède pas la lettre, l'homme du peuple chinois en a pris l'esprit, ce qui est plus. S'il se trouve, dans la Chine actuelle, quelque morale, quelque piété; quand on va aux sources, c'est toujours d'un fond de Bouddhisme que cela découle. Le Confucianisme n'a jamais produit que des politiciens imbéciles. Pris en masse, les Taoïstes ne sont qu'un ramassis de canailles. Reste le Bouddhisme, pour les âmes de bonne volonté, lesquelles, sous une forme ou sous une autre, attendent 彌勒佛 Maitreya le Bouddha futur, et sont souvent amenés, par cette attente, dans le bercail du vrai Messie.

LE TRIPIṬAKA.

Composition.

三 藏 San-ts'ang, les trois Recueils, le Tripiṭaka chinois, comprend:

1) le Sūtra-piṭaka 經 藏 King-ts'ang, recueil des écrits doctrinaux.
2) le Vinaya-piṭaka 律 藏 Lu-ts'ang, recueil des écrits moraux et disciplinaires.
3) le Abhidharma-piṭaka 論 藏 Lunn-ts'ang, recueil des écrits spéculatifs philosophiques.

De plus, un Supplément

4) le Saṃyukta-piṭaka 雜 藏 Tsa-ts'ang, collection d'ouvrages divers, historiques, polémiques, critiques, nombreux et importants, œuvres d'auteurs 西 土 Indiens, ou 此 土 Chinois, successivement ajoutés au corps du Tripiṭaka.

La vaste collection comprend donc, des traductions de textes indiens, et des compositions originales chinoises.

La plupart des auteurs et traducteurs indiens sont nommés. Ils ont ordinairement deux appellatifs, dont l'un est la translittération chinoise de leur nom indien, et l'autre la traduction chinoise du sens de ce nom. — Les dates indiennes étant très incertaines et chaudement controversées, je n'ai indiqué que celles qui paraissent approximativement fondées, me contentant d'énumérer les auteurs indiens non datés, dans l'ordre probable des temps.

Par suite des guerres et persécutions dans l'Inde, beaucoup d'originaux bouddhiques indiens ont péri. Les Indianologues travaillent, depuis une cinquantaine d'années, à reconstituer et à éditer ce qui reste, textes cingalais en pāli, textes népalais en sanscrit. — En Chine, par suite des guerres et des persécutions, beaucoup de traductions anciennes ont aussi péri, mais ce qui reste est considérable. L'identification de ces textes chinois, avec

les textes indiens, reste à faire. — Pour autant que j'ai pu constater jusqu'ici... 1° il existe des traductions chinoises, dont l'original indien n'a pas encore été retrouvé... 2° quelques traductions chinoises reproduisent fidèlement des textes indiens encore existants. Le style chinois de ces traductions littérales est détestable, la construction indienne ayant été conservée, et beaucoup de mots n'ayant été que translittérés... 3° bon nombre de textes chinois, sont des interprétations très libres de textes indiens encore existants. Les interprètes ont interverti l'ordre, changé des morceaux, retranché ce qui choquait leur goût chinois, amplifié ce qui leur plaisait, substitué des notions philosophiques chinoises aux notions philosophiques indiennes, etc. Ces traités sont bien écrits, en bon style, pour cause. Moins intéressants peut-être pour les Indianologues, ils ont un intérêt sinologique considérable.

Nota.

D'après les dernières découvertes archéologiques, l'année du Nirvāṇa (mort du Bouddha), serait l'an 479 (année où mourut Confucius), ou l'an 477 avant J.C. J'ai basé ma chronologie sur cette dernière date.

Editions officielles successives, et Catalogues, du Tripiṭaka chinois.

1) Première collection manuscrite de toute la littérature bouddhique chinoise produite de l'an 67 à l'an 517, traductions et compositions, par les soins de l'empereur 武帝 Ou-ti, dynastie 梁 Leang. — Le Catalogue officiel, dressé par le moine 寶唱 Pao-tch'ang en 518, est perdu. Mais nous possédons le Catalogue particulier 出三藏記集 Tch'ou San-ts'ang ki-tsi, du moine 僧祐 Seng-you, lequel s'étend de 67 à 520.

2) Seconde collection manuscrite de tous les livres bouddhiques chinois existants, en 533-534, par les soins du roi 孝武 Hiao-ou, de la dynastie tongouse 元魏 Yuan-Wei. Catalogue perdu.

3) Troisième collection manuscrite de tous les livres bouddhiques chinois existants, en 594, par les soins de l'empereur 文帝 Wenn-ti, de la dynastie 隋 Soei. Nous possédons le Catalogue officiel de cette collection 隋衆經目錄 Soei tchoung-king mou-lou, dressé par le moine 法經 Fa-king, daté 594. Un catalogue privé, avec notes historiques, le 歷代三寶紀 Li-tai san-pao ki, daté 597, œuvre de 費長房 Fei-tch'ang-fang, l'un des traducteurs impériaux, est aussi parvenu jusqu'à nous.

4) Quatrième collection manuscrite de toute la littérature bouddhique chinoise existante, en 602, par le même empereur 文帝 Wenn-ti des 隋 Soei. Le Catalogue officiel de cette collection 隋衆經目錄 Soei tchoung-king mou-lou, dressé par une commission mixte de moines et de lettrés, est parvenu jusqu'á nous. Daté 603, il contient les titres de 2109 ouvrages, en 5058 volumes.

5) Cinquième collection manuscrite, mise au point, entre 605 et 616, par les soins de l'empereur 煬帝 Yang-ti, de la même dynastie 隋 Soei. Le Catalogue est perdu.

6) Plus de 650 ouvrages nouveaux ayant été rapportés de l'Inde, en l'an 645, et traduits en partie, deux Catalogues furent dressés en l'an 664, sous la dynastie 唐 T'ang. Ils sont tous les deux parvenus jusqu'à nous. Ce sont:

Le 大唐內典錄 Ta-T'ang nei-tien lou, par le moine 道宣 Tao-suan, qui contient les titres de 2487 ouvrages, en 8476 volumes; et

Le 古今譯經圖紀 Kou-kinn i king-t'ou ki, par le moine 靖邁 Tsing-mai.

7) Sixième collection manuscrite, mise au point, en 695, par ordre de l'impératrice 武后 Ou-heou. Le Catalogue 武周刊定衆經目錄 Ou-Tcheou k'an-ting tchoung-king mou-lou, est parvenu jusqu'à nous. Il cite 3616 ouvrages, en 8641 volumes.

8) Septième collection manuscrite, mise au point, en 730, par les soins de l'empereur 玄宗 Huan-tsoung, dynastie 唐 T'ang. En même temps parurent trois Catalogues, qui sont tous parvenus jusqu'à nous:

開元釋教錄 K'ai-yuan Cheu-kiao lou, vulgo K'ai-yuan-lou.

開元釋教錄略出 K'ai-yuan Cheu-kiao-lou leao-tch'ou, abrégé du précédent.

續古今譯經圖紀 Su kou-kinn i king-t'ou ki, supplément au catalogue de Tsing-mai, de l'an 664, ci-dessus n° 6.

9) Huitième collection, première imprimée, en l'an 972, par les soins de l'empereur 太祖 T'ai-tsou, le fondateur de la dynastie 宋 Song. Pas de Catalogue connu. — L'impression, au moyen de planches gravées, venait d'être découverte. La première édition imprimée des livres classiques chinois, avait été tirée de 932 à 953. On voit que les Bouddhistes ne perdirent pas de temps. Il fallut graver cent trente mille planches, pour cette première édition imprimée du Tripitaka chinois. — Un exemplaire ayant été donné, en 995, par l'empereur de Chine à celui de Corée, les Coréens le regravèrent. C'est le fameux 高麗本 Kao-li penn, texte de Corée.

10) Neuvième collection imprimée de la littérature bouddhique, en 1285-1287, par les soins de l'empereur 世祖 Cheu-tsou, Koubilaï, le fondateur de la dynastie mongole 元 Yuan. Avec le Catalogue 至元法寶勘同總錄

Tcheu-yuan fa-pao k'an t'oung tsoung lou, vulgo Tcheu-yuan-lou, dressé par le moine 慶吉祥 K'ing-ki-siang, qui est parvenu jusqu'à nous.

11) En 1306 parut le Catalogue 大藏聖教法寶標目 Ta-ts'ang cheng-kiao fa-pao piao-mou, ébauché par 王古 Wang-kou sous les 宋 Song, achevé par 管主八 Koan-tchou-pa sous les 元 Yuan. Il est parvenu jusqu'à nous.

12) Dixième collection imprimée, en 1368-1398, par les soins de l'empereur 太祖 T'ai-tsou, le fondateur de la dynastie 明 Ming. Dite « Collection du Sud » parce qu'elle fut imprimée à Nankin. Catalogue 大明南京大藏經目錄 Ta-Ming Nan-king Ta-ts'ang-king mou-lou.

13) Onzième collection imprimée, en 1403-1424, par les soins de l'empereur 成祖 Tch'eng-tsou, de la même dynastie 明 Ming. Dite « Collection du Nord » parce qu'elle fut imprimée à Pékin. Dite aussi 明本 Ming-penn, texte des Ming. Préface impériale. Catalogue 大明北京大藏經目錄 Ta-Ming Pei-king Ta-ts'ang-king mou-lou.

14) En 1600, le moine chinois 密藏 Mi-ts'ang remania et fondit ensemble les catalogues des deux Collections des Ming (ci-dessus 12 et 13), pour une édition chinoise privée du Tripiṭaka. Son Catalogue 大明重刋三藏聖教目錄 Ta-Ming tch'oung-k'an San-ts'ang cheng-kiao mou-lou, a été inséré dans le Supplément du Tripiṭaka chinois.

15) Douzième et dernière édition impériale imprimée, 1735-1737, par les soins des empereurs 世宗 Cheu-tsoung et 高宗 Kao-tsoung, de la dynastie mandchoue 清 Ts'ing. Avec le Catalogue 大清三藏聖教目錄 Ta-Ts'ing San-ts'ang cheng-kiao mou-lou.

INDEX DES AUTEURS ET TRADUCTEURS.

I. Auteurs indiens

vrais et supposés, qui ne vinrent pas en Chine.

菩薩 P'ou-sa. Bodhisattvas.

1. Maitreya 彌勒 Mi-lei, en chinois 慈氏 Ts'eu-cheu, disciple du Bouddha, probablement fictif. Sera le prochain Bouddha.
2. Aśvaghosha 阿溼縛窶沙 A-cheu-fou-leou-cha, en chinois 馬鳴 Ma-ming. Premier siècle de l'ère chrétienne.
3. Nāgarjuna 那伽閼刺樹那 Na-kia-u-ts'eu-chou-na, en chinois 龍樹 Loung-chou. Deuxième siècle de l'ère chrétienne.
4. Deva 提婆 T'i-p'ouo, en chinois 聖天 Cheng-t'ien, disciple de Nāgarjuna.
5. Asaṃgha 阿僧伽 A-seng-kia, en chinois 無著 Ou-tchou. Frère aîné du suivant.
6. Vasubandhu 伐蘇槃度 Fa-sou-p'an-tou, en chinois 天親 T'ien-ts'inn ou 世親 Cheu-ts'inn. Frère cadet du précédent. Disciple de Nāgarjuna. A placer dans la seconde moitié du second siècle de l'ère chrétienne, probablement.
7. Sthiramati, en chinois 堅慧 Kien-hoei.
8. Āryaśūra, en chinois 聖勇 Cheng-young.
9. Śuddhamati, en chinois 淨意 Tsing-i.
10. Jina 陳那 Tch'enn-na.
11. Sthitamati, en chinois 安慧 Nan-hoei.
12. Agotra, en chinois 無性 Ou-sing.
13. Shaṅkarasvāmin 商羯羅主 Chang-kie-louo-tchou.
14. Bhavaviveka 槃毗吠伽 P'an-p'i-fei-kia, en chinois 清辯 Ts'ing-pien.
15. Bandhuprabha, en chinois 親光 Ts'inn-koang.
16. Dharmapāla 達摩波羅 Ta-mouo-p'ouo-louo, en chinois 護法 Hou-fa.
17. Jinaputra 愼那弗呾羅 Chenn-na-fou-tan-louo, en chinois 最勝子 Tsoei-cheng-tzeu.

18. Guṇada, en chinois 功德施 Koung-tei-cheu.
19. Dharmayaśas 曇摩耶舍 T'an-mouo-ye-chee, en chinois 法稱 Fa-tch'eng.
20. Padmaśıla, en chinois 蓮華戒 Lien-hoa-kie.
21. Sumuni, en chinois 善寂 Chan-ts'i.
22. Buddhaśrījñāna, en chinois 覺吉祥 Kiao-ki-siang.
23. Triratnārya, en chinois 三寶尊 San-pao-tsounn.
24. Śrıguṇaraktāmbara, en chinois 勝得赤衣 Cheng-tei-tch'eu-i.

羅漢 Louo-han. Arhans.

25. Śāriputra 舍利弗 Chee-li-fou, en chinois 身子 Chenn-tzeu. Disciple du Bouddha, mort avant lui.
26. Upatishya 優婆底沙 You-p'ouo-ti-cha. C'est peut-être un autre nom de Ś ıriputra.
27. Maudgalyāyana 目犍連 Mou-kien-lien, ou 目連 Mou-lien. Disciple du Bouddha, mort avant lui.
28. Kātyāyana 迦旃延 Kia-tchan-yen, en chinois 文飾 Wenn-cheu. Disciple du Bouddha.
29. Kātyāyanıputra 迦旃延子 Kia-tchan-yen-tzeu, fils du précédent.
30. Devaśarman 提婆設摩 T'i-p'ouo-chee-mouo, mort vers 380 avant J.C.
31. Ghosha 瞿沙 Kiu-cha, en chinois 妙音 Miao-yinn, au troisième siècle avant J.C.
32. Dharmatrāta 達磨多羅 Ta-mouo-touo-louo, en chinois 法救 Fa-kiou, oncle du suivant.
33. Vasumitra 伐蘇蜜多羅 Fa-sou-mi-touo-louo, ou 婆須蜜 P'ouo-su-mi; en chinois 天友 T'ien-you, ou 世友 Cheu-you. Neveu du précédent. Premier siècle de l'ère chrétienne.
34. Nom hindou inconnu, en chinois 道略 Tao-leao.
35. Saṃgharaksha 僧伽羅刹 Seng-kia-louo-tch'a.
36. Vasubhadra 婆素跋陀 P'ouo-sou-pa-t'ouo, en chinois 山賢 Chan-hien.
37. Saṃghasena 僧伽斯那 Seng-kia-seu-na, ou 僧伽先 Seng-kia-sien.
38. Nāgasena 那先 Na-sien.
39. Upaśānta 優波扇多 You-p'ouo-chan-touo, en chinois 法勝 Fa-cheng.
40. Harivarman 訶梨跋摩 Ho-li-pa-mouo.
41. Nom hindou inconnu, en chinois 迦丁 Kia-ting.
42. Buddhamitra 佛陀蜜多 Fouo-t'ouo-mi-touo, mort en 487 après J.C.
43. Buddhatrāta 佛陀多羅多 Fouo-t'ouo-touo-louo-touo.
44. Vasuvarman 婆蘇跋摩 P'ouo-sou-pa-mouo.
45. Guṇamati 瞿那末底 Kiu-na-mouo-ti, en chinois 德慧 Tei-hoei.
46. Īśvara 伊溼伐羅 I-cheu-fa-louo, en chinois 自在 Tzeu-tsai.
47. Ullaṅgha 鬱楞伽 U-leng-kia, ou U-kia.
48. Saṃghabhadra 僧伽跋陀羅 Seng-kia-pa-t'ouo-louo, en chinois 眾賢 Tchoung-hien. Cinquième siècle.
49. Nandimitra 難提蜜多羅 Nan-t'i-mi-touo-louo.
50. Sugandhāra ou Skandharatna 塞建地羅 Sai-kien-ti-louo.

51. Jinamitra 陳那蜜多羅 Tch'enn-na-mi-touo-louo, en chinois 勝友 Cheng-you, septième siècle.
52. Vaiśākhya 毗舍佉 P'i-chee-k'ie.
53. Mātriceṭa 摩咥哩制吒 Mouo-tcheu-li-tcheu-t'ouo.
54. Śākyayaśas 釋迦稱 Cheu-kia-tch'eng.
55. Samantabhadra 三曼陀颰陀羅 San-man-t'ouo-pa-t'ouo-louo; en chinois 普賢 P'ou-hien, ou 大行 Ta-hing.
56. Munimitra 牟尼蜜多羅 Meou-ni-mi-touo-louo, en chinois 寂友 Ts'i-you.

II. Auteurs et Traducteurs indiens et chinois qui travaillèrent en Chine.

Nota: Les préfixes suivants, en tête de beaucoup de ces noms, n'en font pas partie intégrante, mais indiquent la nationalité de l'auteur ou du traducteur. — 竺 Tchou, abréviation de 天竺 T'ien-tchou, l'Inde, indique un Indien. — 支 Tcheu, abréviation de 月支 Ue-tcheu, Gètes ou Kouchans (vulgo Indo-Scythes, appellation impropre), un Kouchan. — 安 Nan, abréviation de 安息 Nan-si (Arsacides), le royaume des Parthes, un Parthe. — 康 K'ang, abréviation de 康居 K'ang-kiu, pays de Samarkand, Touran ou Turkestan, un Touranien. — Le caractère 釋 Cheu est préfixé à beaucoup de noms bouddhiques chinois, par dévotion. Il est tiré de l'appellatif du Bouddha 釋迦牟尼 Cheu-kia-meou-ni Śākyamuni, et sert en Chine à désigner le Bouddhisme 釋教 Cheu-kiao. — Les noms des moines chinois, sont des noms de religion. La règle exige qu'ils renoncent à leur nom laïque.

Dynastie 後漢 Heou-Han

25-220, capitale 洛陽 Lao-yang.

57. Kāśyapa-mātanga, 竺攝摩騰 Tchou Chee-mouo-t'eng, ou 迦葉摩騰 Kia-ye-mouo-t'eng, moine indien; et
58. Dharma-āraṇya 竺法蘭 Tchou Fa-lan, moine indien. — Appelés par l'empereur 明帝 Ming-ti, les deux traduisirent le premier sūtra, en l'an 67, à Lao-yang.
59. Lokakshin 支婁迦讖 Tcheu Leou-kia-tch'an, moine kouchan, traducteur à Lao-yang, 147-186.
60. Nan-cheu-kao 安世高, alias 安淸 Nan-ts'ing, ou 安靜 Nan-tsing, prince parthe devenu moine, traducteur à Lao-yang, 148-170.
61. Tchou Fouo-chouo 竺佛朔, moine indien, traducteur à Lao-yang, 172-183.
62. Nan Huan 安玄, alias Nan Heou 安侯, laïque parthe, général de cavalerie dans l'armée chinoise, traducteur à Lao-yang, en 181.

63. Tcheu Yao 支曜, moine kouchan, traducteur à Lao-yang, en 185.
64. K'ang Kiu 康巨, moine touranien, traducteur à Lao-yang, en 187.
65. Yen-fouo-tiao 嚴佛調, moine ou laïque chinois, bon sanscritiste, traducteur à Lao-yang, en 188.
66. K'ang Mong-siang 康孟詳, moine touranien, traducteur à Lao-yang, 194-207.
67. Mahābala 竺大力 Tchou Ta-li, moine indien, traducteur à Lao-yang, en 197.
68. Dharmaphala 曇果 T'an-kouo, moine indien, traducteur à Lao-yang, en 207.

Période 三國 San-kouo,

des Trois Royaumes, 220-280.

Dans le royaume 魏 Wei, des 曹 Ts'ao, capitale 洛陽 Lao-yang.

---

69. Dharmakāla 曇摩迦羅 T'an-mouo-kia-louo, en chinois 法時 Fa-cheu, moine indien, traducteur à Lao-yang, 222-250.

70. Saṃghavarman 康僧鎧 K'ang Seng-k'ai, moine touranien, traducteur à Lao-yang, en 252.

71. Dharmasatya 曇諦 T'an-ti, en chinois 法實 Fa-cheu, moine parthe, traducteur à Lao-yang, en 254.

72. Pai-yen 白延, moine venu de l'Ouest, traducteur à Lao-yang, en 257.

73. Dharmabhadra 安法賢 Nan Fa-hien, moine parthe, traducteur à Lao-yang, avant 265.

Dans le royaume 吳 Ou, des 孫 Sounn, capitale 建業 Kien-ye.

---

74. Tcheu K'ien 支謙, alias 恭明 Koung-ming, laïque kouchan, venu en Chine avant 220, précepteur des fils de 孫權 Sounn-k'uan le premier roi de Ou. A Kien-ye, 223-253. Œuvre considérable.

75. Vighna 維祇難 Wei-k'i-nan, en chinois 障礙 Tchang-nai, moine indien, traducteur à Kien-ye, en 224.

76. Tchou Lu-yen 竺律炎, moine indien, traducteur à Kien-ye, 224-230.

77. K'ang Seng-hoei 康僧會, moine touranien venu par l'Inde, traducteur à Kien-ye, 241-280.

78. Kālaśivi 支彊梁接 Tcheu K'iang-leang-tsie, moine kouchan, traducteur à Kien-ye, 255 ou 256.

Division en 南北朝 Nan-pei-tch'ao, Sud et Nord.

Première période, 265 à 419.

Dynastie impériale chinoise 晉 Tsinn, au Sud.

Petits royaumes barbares (Huns, Tongouses, Tangoutains, Tibétains), au Nord.

西晉 Si-Tsinn, capitale à 洛陽 Lao-yang.

---

79. Dharmaraksha 竺曇摩羅察 Tchou T'an-mouo-louo-tch'a, en chinois 法護 Fa-hou, moine de souche kouchane, élevé dans le Tarim, disciple d'un moine indien, parlait 36 langues et dialectes, traducteur à Lao-yang de 266 à 317, œuvre très considérable.

80. Kālaruci 彊梁婁至 K'iang-leang-leou-tcheu, en chinois 眞喜 Tchenn-hi, moine indien, traducteur à Canton en 281.

81. Nan Fa-k'inn 安法欽, moine parthe, traducteur à Lao-yang, 281-306.

82. Mokshala 無叉羅 Ou-tch'a-louo, moine de Kotan, traducteur à Lao-yang, entre 290-306.

83. Tchou Chou-lan 竺叔蘭, laïque de race indienne, né en Chine, traducteur à Lao-yang, entre 290-306.

84. Pai-fa-tsou 白法祖, moine chinois, traducteur à Lao-yang, entre 290-306.

85. Cheu Fa-li 釋法立, moine chinois probablement, traducteur à Lao-yang, entre 290-306.

86. Cheu Fa-kiu 釋法炬, moine chinois probablement, traducteur à Lao-yang, entre 290-306.

87. Nie-tch'eng-yuan 聶承遠, laïque chinois, traducteur à Lao-yang, entre 290-306.

88. Nie-tao-tchenn 聶道眞, laïque chinois, fils du précédent, traducteur à Lao-yang, de 280 à 313 et plus.

89. Tcheu Fa-tou 支法度, moine kouchan, traducteur à Lao-yang, en 301.

90. Jao-louo-yen 若羅嚴, moine étranger, traducteur à Lao-yang, avant 316.

東晉 Tong-Tsinn, capitale à 建康 Kien-k'ang.

---

91. Śrīmitra 帛尸梨蜜多羅 Pai Cheu-li-mi-touo-louo (le préfixe pai est un titre honorifique), en chinois 吉友 Ki-you, prince indien devenu moine, traducteur à Kien-k'ang, 317-340.

92. Tcheu Tao-kenn 支道根, moine kouchan, traducteur à Kien-k'ang, en 335.

93. Dharma-āraṇya 竺曇無蘭 Tchou T'an-ou-lan, en chinois 法正 Fa-tcheng, moine indien, traducteur à Kien-k'ang, 381-395.

---

94. Tcheu Cheu-lunn 支施崙, laïque kouchan, traducteur, en 373, dans le petit royaume 前涼 Ts'ien-Leang.

---

95. T'an-mouo-tch'eu 曇摩持, en chinois 法慧 Fa-hoei, ou 法海 Fa-hai, moine indien, traducteur, en 367, à 長安 Tch'ang-nan, dans le petit royaume 前秦 Ts'ien-Ts'inn.

96. Kumārabuddhi 鳩摩羅佛提 Kiou-mouo-louo-fouo-t'i, en chinois 童覺 T'oung-kiao, moine indien, traducteur à Tch'ang-nan, 369-371.

97. Saṃghabhūti 僧伽跋澄 Seng-kia-pa-teng, en chinois 衆現 Tchoung-hien, moine afghan, traducteur à Tch'ang-nan, 381-385.

100. Gautama Saṃghadeva 瞿曇僧伽提婆 Kiu-t'an Seng-kia-t'i-p'ouo, en chinois 衆天 Tchoung-t'ien, moine afghan, traducteur à Kien-k'ang de 391 à 398. Il avait auparavant séjourné à Tch'ang-nan, depuis 383.

101. Kālodaka 迦留陀伽 Kia-liou-t'ouo-kia, en chinois 時水 Cheu-choei, moine indien, traducteur à Kien-k'ang, en 392.

102. K'ang Tao-houo 康道和, moine touranien, traducteur à Kien-k'ang, en 396.

103. Buddhabhadra 佛陀跋陀羅 Fouo-t'ouo-pa-t'ouo-louo, en chinois 覺賢 Kiao-hien, moine indien descendant d'un oncle du Bouddha, traducteur à Kien-k'ang, 398-429.

104. Dharmapriya 曇摩卑 T'an-mouo-pi, en chinois 法善 Fa-chan, moine indien, traducteur à Kien-k'ang, en 400.

105. Vimalakshas 卑摩羅叉 Pi-mouo-louo-tch'a, en chinois 無垢眼 Ou-keou-yen, moine afghan, traducteur à Kien-k'ang, 406-418.

106. Cheu Fa-hien 釋法顯, moine chinois, fit dans l'Inde un voyage célèbre; puis traducteur et auteur à Kien-k'ang, de 414 jusqu'à sa mort à l'âge de 86 ans.

107. Gītamitra 祇多蜜 K'i-touo-mi, ou K'i-mi-touo, en chinois 訶友 Ko-you, moine venu de l'Ouest, traducteur à Kien-k'ang, avant 420.

98. Dharmapriya 曇摩卑 T'an-mouo-pi, en chinois 法愛 Fa-nai, moine indien, traducteur à Tch'ang-nan, en 382.

99. Dharmanandin 曇摩難提 T'an-mouo-nan-t'i, en chinois 法喜 Fa-hi, moine de Kotan, traducteur à Tch'ang-nan, 384-391.

---

113. Cheu Cheng-kien 釋聖堅, ou 法堅 Fa-kien, moine chinois, traducteur en 388-407, dans le petit royaume tongouse 西秦 Si-ts'inn.

---

114. Tchou Fouo-nien 竺佛念, moine indien, ou né en Chine de parents indiens, traducteur, 350-405, à Tch'ang-nan, dans le petit royaume 後秦 Heou-ts'inn.

115. Kumārajīva 鳩摩羅什 Kiou-mouo-louo-cheu, en chinois 童壽 T'oung-cheou, né de parents indiens dans le Tarim, moine célèbre, traducteur, à Tch'ang-nan, 401-412.

116. Puṇyatāra 弗若多羅 Fou-jao-touo-louo, en chinois 功德華 Koung-tei-hoa, moine afghan, traducteur à Tch'ang-nan, en 404.

117. Bouddhayaśas 佛陀耶舍 Fou-t'ouo-ye-chee, en chinois 覺明 Kiao-ming, moine afghan, traducteur à Tch'ang-nan, 403-413.

118. Dharmayaśas 曇摩耶舍 T'an-mouo-ye-chee, en chinois 法稱 Fa-tch'eng, moine afghan, traducteur à Tch'ang-nan, 407-415.

119. Seng-tchao 僧肇, moine chinois, disciple de Kumārajīva ci-dessus 115, auteur à Tch'ang-nan.

---

120. Cheu Tao-koung 釋道龔, moine chinois, traducteur, 402-412, dans le petit royaume hun de 北涼 Pei-leang, famille 沮渠 Tsou-k'iu.

108. Tchou Nan-t'i 竺難提, en chinois 喜 Hi, laïque indien, traducteur à Kien-k'ang depuis 419.

109. Dharmabala 竺法力 Tchou Fa-li, moine indien, traducteur à Kien-k'ang, en 419.

110. Cheu Song-koung 釋嵩公, ou 高公 Kao-koung, moine chinois, traducteur à Kien-k'ang, avant 420.

111. Cheu T'oei-koung 釋退公, moine chinois, traducteur à Kien-k'ang, avant 420.

112. Cheu Fa-young 釋法勇, moine chinois, traducteur à Kien-k'ang, avant 420.

121. Cheu Fa-tchoung 釋法衆, moine chinois, traducteur chez les Pei-leang, 402-412.

122. Saṃghāta 僧伽陀 Seng-kia-t'ouo, en chinois 饒善 Jao-chan, moine venu de l'Ouest, traducteur chez les Pei-leang, 402-412.

123. Dharmaraksha 曇無讖 T'an-ou-tch'an ou T'an-mouo-tch'an, en chinois 法豐 Fa-fong, moine indien, traducteur chez les Pei-leang 414-433.

124. Buddhavarman 浮陀跋摩 Fou-t'ouo-pa-mouo, en chinois 覺鎧 Kiao-k'ai, moine indien, traducteur chez les Pei-leang, 437-439.

125. Cheu Tcheu-mong 釋智猛, moine chinois, visita l'Inde, traducteur chez les Pei-leang, 424-453.

126. Cheu Tao-t'ai 釋道泰, moine chinois, visita l'Inde, traducteur chez les Pei-leang vers 439.

127. Cheu Fa-cheng 釋法盛, moine chinois, visita l'Inde, traducteur chez les Pei-leang, vers 439.

Division en 南北朝 Nan-pei-tch'ao, Sud et Nord.
Deuxième période, 420 à 588.

Dynasties impériales chinoises 宋 Song, 南齊 Nan-Ts'i, 梁 Leang, 陳 Tch'enn, au Sud.

Royaume tongouse 元魏 Yuan-Wei, puis 北齊 Pei-Ts'i, et 北周 Pei-Tcheou, au Nord.

Dynastie 宋 Song, capitale 建業 Kien-ye, 420-478.

---

128. Buddhajīva 佛陀什 Fouo-t'ouo-cheu, en chinois 覺壽 Kiao-cheou, moine afghan, traducteur à Kien-ye, depuis 423.

Royaume 元魏 Yuan-Wei.

---

129. Kālayaças 畺良耶舍 Kiang-leang-ye-chee, en chinois 時稱 Cheu-tch'eng, moine venu de l'Ouest, traducteur à Kien-ye, 424-442.

130. Dharmamitra 曇摩蜜多 T'an-mouo-mi-touo, en chinois 法秀 Fa-siou, moine afghan, traducteur à Kien-ye, 424-442.

131. Hoei-yen 慧嚴, Hoei-koan 慧觀, Sie-ling-yunn 謝靈運, deux moines et un laïque, tous chinois, traducteurs à Kien-ye, 424-453.

132. Cheu Tcheu-yen 釋智嚴, moine chinois, fit deux fois le voyage de Kaboul, où il mourut. Traducteur à Kien-ye, en 427.

133. Cheu Pao-yunn 釋寶雲, moine chinois, visita l'Inde, traducteur à Kien-ye, 427-449.

134. Īśvara 伊葉波羅 I-ye-p'ouo-louo, moine étranger, en chinois 自在 Tzeu-tsai, traducteur à Kien-ye, 426-431.

135. Guṇavarman 求那跋摩 K'iou-na-pa-mouo, en chinois 功德鎧 Koung-tei-k'ai, prince afghan devenu moine, traducteur à Kien-ye, en 431.

136. Saṃghavarman 僧伽跋摩 Seng-kia-pa-mouo, en chinois 衆鎧 Tchoung-k'ai, moine indien, traducteur à Kien-ye, 433-442.

137. Cheu Hoei-kiao 釋慧覺, ou T'an-kiao 曇覺, moine chinois, traducteur à 中山 Tchoung-chan, en 445.

138. Guṇabhadra 求那跋陀羅 K'iou-na-pa-t'ouo-louo, en chinois 功德賢 Koung-tei-hien, moine indien, traducteur à Kien-ye, 435-468.

139. Dharmavikrama ou Dharmaśūra 曇無竭 T'an-ou-kie, ou Cheu Fa-young 釋法勇, moine chinois, visita l'Inde, traducteur à Kien-ye, en 453.

140. Tsou-k'iu King-cheng 沮渠京聲, prince hun, traducteur, d'abord 433-439 dans le royaume

北涼 Pei-leang de sa famille (n° 120), ensuite à Kien-ye. Mort en 464.

141. Cheu Hoei-kien 釋惠簡, moine chinois probablement, traducteur à Kien-ye, en 457.

142. Guṇaśīla 功德直 Koung-tei-tcheu, traducteur à Kien-ye, en 462.

144. Seng-kiu 僧璩, moine chinois, auteur, à Kien-ye, en 463.

145. Tchou Fa-kuan 竺法眷, moine indien, traducteur à Kien-ye, 465-471.

146. Fa-ying 法頴, moine chinois, auteur, à Kien-ye, 465-471.

147. Cheu Siang-koung 釋翔公, ou 朔公 Chouo-koung, moine chinois, traducteur à Kien-ye, avant 478.

148. Saṃghavarman 僧伽跋彌 Seng-kia-pa-mi, moine cingalais, traducteur à Kien-ye, avant 478.

Dynastie 南齊 Nan-Ts'i, capitale Kien-ye, 479-501.

150. Dharmajātayaśas 曇摩伽陀耶舍 T'an-mouo-kia-t'ouo-ye-chee, en chinois 法生稱 Fa-cheng-tch'eng, moine indien, traducteur à Kien-ye, en 481.

151. Mahāyāna 摩訶乘 Mouo-ho-tch'eng, moine venu de l'Ouest, traducteur à Kien-ye, 483-493.

152. Saṃghabhadra 僧伽跋陀羅 Seng-kia-pa-t'ouo-louo, en chinois 衆賢 Tchoung-hien, moine venu de l'Ouest, traducteur à Kien-ye, en 489.

153. Dharmamati 達摩摩提 Ta-mouo-mouo-t'i, en chinois 法意 Fa-i, moine venu de l'Ouest, traducteur à Kien-ye, en 490.

154. Cheu Fa-tou 釋法度, moine chinois, traducteur à Kien-ye, 483-493.

143. Cheu T'an-yao 釋曇曜, moine chinois, traducteur à 長安 Tch'ang-nan, en 462.

149. Ki-kia-ye 吉迦夜, ou 何事 Ho-cheu, moine venu de l'Ouest, traducteur à Tch'ang-nan, depuis 472.

155. Guṇavṛiddhi 求那毗地 K'iou-na-p'i-ti, en chinois 德進 Tei-tsinn, moine indien, traducteur à Kien-ye, 492-495.

156. Cheu T'an-king 釋曇景, moine chinois, traducteur à Kien-ye, vers 500.

157. Cheu Fa-hoa 釋法化, ou 法尼 Fa-ni, moine chinois, traducteur à Kien-ye, 499-500.

Dynastie 梁 Leang, capitale Kien-ye, 502-556.

---

158. Mandra 曼陀羅 Man-t'ouo-louo, en chinois 弱聲 Jao-cheng ou 弘弱 Houng-jao, moine kambodgien, traducteur à Kien-ye, en 503.

159. Seng-you 僧祐, moine chinois, auteur, à Kien-ye, 500-520.

160. Saṃghapāla 僧伽婆羅 Seng-kia-p'ouo-louo, en chinois 眾養 Tchoung-yang ou 僧鎧 Seng-k'ai, moine kambodgien, traducteur à Kien-ye, 506-520.

161. Hoei-kiao 慧皎, moine chinois, auteur, à Kien-ye, en 519.

162. Ming-hoei 明徽, moine chinois, auteur, à Kien-ye, en 522.

163. Pao-tch'ang 寶唱, moine chinois, auteur, à Kien-ye, 516-526.

Dynastie 陳 Tch'enn, capitale Kien-ye, 557-588.

---

164. Upaśūnya 月婆首那 Ue-p'ouo-cheou-na, en chinois 高空 Kao-k'oung, fils d'un roi de l'Udyāna devenu moine; d'abord 538-545 à Lao-yang chez les Wei, puis à Kien-ye chez les Tch'enn. Traduisait encore, en 565.

168. Dharmaruci 曇摩流支 T'an-mouo-liou-tcheu, en chinois 法希 Fa-hi ou 法樂 Fa-lao, moine indien, traducteur à Lao-yang, 501-507.

169. Cheu Fa-tch'ang 釋法場, moine chinois, traducteur à Lao-yang, 500-515.

170. Ratnamati 勒那摩提 Lei-na-mouo-t'i, ou 婆提摩提 P'ouo-t'i-mouo-t'i, en chinois 寶意 Pao-i, moine indien, traducteur à Lao-yang, en 508.

171. Bodhiruci 菩提留支 P'ou-t'i-liou-tcheu, en chinois 道希 Tao-hi, ou 覺希 Kiao-hi, moine indien, traducteur à Lao-yang, 508-535.

172. Buddhaśānta 佛陀扇多 Fouo-t'ouo-chan-touo, en chinois 覺定 Kiao-ting, moine indien, traducteur à Lao-yang, 524-538.

173. Gautama Prajñaruci 瞿曇般若流支 Kiu-t'an Pan-jao-liou-tcheu, en chinois 智希 Tcheu-hi, Brahmane, traducteur à 鄴 Ye, 538-541.

174. Vimokshasena 毗目智仙 P'i-mou-tcheu-sien, moine indien, de la famille du Bouddha, traducteur à Ye, en 541.

165. Paramartha 波羅末陀 P'ouo-louo-mouo-t'ouo, en chinois 眞諦 Tchenn-ti. Aussi nommé

Guṇarata 拘那羅陀 Kiu-na-louo-t'ouo, en chinois 親依 Ts'inn-i. Moine venu de l'Udyāna, traducteur à Kien-ye, 548-569.

166. Hoei-seu 慧思, moine chinois, auteur, á Kien-ye probablement, mort en 577.

167. Subhūti 須菩提 Su-p'ou-t'i, en chinois 善現 Chan-hien, ou 善吉 Chan-ki, ou 善業 Chan-ye. Moine kambodgien, traducteur à Kien-ye, avant 588.

175. Dharmabodhi 達磨菩提 Ta-mouo-p'ou-t'i, en chinois 法覺 Fa-kiao, moine indien, traducteur à Ye, avant 550.

Royaume 北齊 Pei-Ts'i.

176. Wan-t'ien-i 萬天懿, prince de la famille royale 拓跋 Toba de 魏 Wei, laïque, traducteur à Ye, 562-564.

Royaume 北周 Pei-Tcheou.

177. Jñānabhadra 攘那跋陀羅 Jang-na-pa-t'ouo-louo, en chinois 智賢 Tcheu-hien, moine indien, traducteur à Tch'ang-nan, en 558.

178. Jñānayaśas 闍那耶舍 Tchee-na-ye-chee, en chinois 藏稱 Ts'ang-tch'eng ou 勝名 Cheng-ming, moine indien, traducteur à Tch'ang-nan, 564-572.

179. Yaśogupta 耶舍崛多 Ye-chee-kue-touo, en chinois 稱藏 Tch'eng-ts'ang, moine indien, traducteur à Tch'ang-nan, 561-578.

180. Jñānagupta 闍那崛多 Tchee-na-kue-touo, en chinois 志德 Tcheu-tei, moine venu du Gāndhāra, traducteur à Tch'ang-nan, 561-592. Il mourut en 600.

Royaume 隋 Soei.

181. Narendrayaśas 那連提黎耶舍 Na-lien-t'i-li-ye-chee, en chinois 尊稱 Tsounn-tch'eng, moine venu de l'Udyāna, traduisit d'abord 557-568 chez les Pei-Ts'i à Ye, puis à Tch'ang-nan jusqu'en 589.

182. Gautama Dharmajñāna 瞿曇達磨闍那 Kiu-tan Ta-mouo-tchee-na. Aussi nommé

Dharmaprajña 達摩般若 Ta-mouo-pan-jao. En chinois 曇法智 T'an-fa-tcheu. Laïque, fils du Brahmane Gautama Prajñaruci (nº 173), fonctionnaire chinois, traducteur à Tch'ang-nan, en 582.

183. Vinītaruci 毗尼多流支 P'i-ni-touo-liou-tcheu, en chinois 滅喜 Mie-hi, moine venu de l'Udyāna, traducteur à Tch'ang-nan, en 582.

Empire unifié.

Dynastie impériale 隋 Soei, 589-618.

184. Bodhitañ 菩提登 P'ou-t'i-teng, moine indien, traducteur à Tch'ang-nan, vers 600.
185. Fa-king 法經 moine chinois, auteur et traducteur à Tch'ang-nan, vers 594.
186. Tcheu-k'ai 智顗 moine chinois, auteur célèbre, ordinairement appelé, par honneur, 智者大師 Tcheu-tchee ta-cheu, le grand maître Tcheu; mort en 597.
187. Pao-koei 寶貴, moine chinois, traducteur et auteur à Tch'ang-nan, en 597.
188. Fei-tch'ang-fang 費長房, lettré chinois, traducteur et auteur à Tch'ang-nan, en 597.
189. Dharmagupta 達摩笈多 Ta-mouo-ki-touo, en chinois 法密 Fa-mi ou 法藏 Fa-ts'ang, moine indien, traducteur à Tch'ang-nan, 590-619.

Dynastie impériale 唐 T'ang, 618-906.

Capitale Tch'ang-nan, puis Lao-yang.

190. Koan-ting 灌頂, moine chinois, auteur fécond, mort en 632.
191. Prabhākaramitra ou Prabhāmitra 波羅頗迦羅蜜多羅 P'ouo-louo-pouo-kia-louo-mi-touo-louo, en chinois 明友 Ming-you ou 光智 Koang-tcheu, moine indien, traducteur, 627-633.
192. Tou-chounn 杜順, moine chinois, auteur, mort en 640.
193. Fa-linn 法琳, moine chinois, auteur, 624-640.
194. Cheu Tcheu-t'oung 釋智通, moine chinois, traducteur, 627-653.
195. Cheu Huan-tchoang 釋玄奘, vulgo Huan-tsang, moine chinois, visita l'Inde, traducteur, 645-664.

196. Pien-ki 辨機, moine chinois, traducteur, vers 646.
197. Huan-ying 玄應, moine chinois, auteur, vers 649.
198. Bhagavaddharma 伽梵達摩 Kia-fan-ta-mouo, en chinois 尊法 Tsounn-fa, moine indien, traducteur, vers 650.
199. Atigupta 阿地瞿多 A-ti-kiu-touo, en chinois 無極高 Ou-ki-kao, moine indien, traducteur, depuis 652.
200. Puṇyopāya 布如烏伐耶 Pou-jou-ou-fa-ye, ou 那提 Na-t'i, en chinois 福生 Fou-cheng, moine indien, apporta 1500 textes de l'Inde et de Ceylan, traducteur, 655-663.
201. Tsing-mai 靖邁, moine chinois, auteur, 664.
202. Yen-ts'oung 彥悰, moine chinois, auteur, 662-665.
203. Hoei-li 慧立, moine chinois, auteur, vers 665.
204. Jñānabhadra 若那跋陀羅 Jao-na-pa-t'ouo-louo, en chinois 智賢 Tcheu-hien, moine d'un pays du Sud, aida pour une traduction, 664-665.
205. Tao-suan 道宣, moine chinois, auteur célèbre, mort en 667.
206. Tao-cheu 道世, ou 玄惲 Huan-yunn, moine chinois, auteur, 656-668.
207. Divākara 地婆訶羅 Ti-p'ouo-ho-louo, en chinois 日照 Jeu-tchao, moine indien, traducteur, 676-688.
208. Buddhatrāta 佛陀多羅 Fouo-t'ouo-touo-louo, en chinois 覺救 Kiao-kiou, moine afghan, traducteur, après 676.
209. Buddhapāli 佛陀波利 Fouo-t'ouo-p'ouo-li, en chinois 覺護 Kiao-hou, moine afghan, traducteur, depuis 676.
210. Tou-hing-k'ai 杜行顗, laïque chinois, traducteur, en 679.
211. Fou-li 復禮, moine chinois, auteur, en 681.
212. Hoai-sou 懷素, moine chinois, auteur, 629-682.
213. Devaprajñā 提雲般若 T'i-yunn-pan-jao, ou 提雲陀若那 T'i-t'an-t'ouo-jao-na, en chinois 天智 T'ien-tcheu, moine de Kotan, traducteur, 689-691.
214. Cheu Hoei-tcheu 釋慧智, né d'un Brahmane indien ambassadeur, moine en Chine, traducteur, en 692.
215. Ming-ts'uan 明佺, moine chinois, auteur, en 695.
216. Śikshānanda 實叉難陀 Cheu-tch'a-nan-t'ouo, en chinois 學喜 Hiao-hi, moine de Kotan, traducteur, en 695-700.
217. Fa-ts'ang 法藏, moine chinois, auteur, 699. Titre honorifique 賢首大師 Hien-cheou ta-cheu, grand maître chef des sages.
218. Li-ou-t'ao 李無諂, Brahmane indien, traducteur, en 700.
219. Nai-t'oung 愛同, moine chinois, auteur, vers 700.
220. Hoei-yuan 慧苑, moine chinois, auteur, vers 700.
221. Huan-i 玄嶷, moine chinois, auteur, 705.
222. Mitraśānta 彌陀山 Mi-t'ouo-chan, en chinois 寂友 Ts'i-you, moine du Tokhāra, traducteur, vers 705.
223. Pramiti 般剌密帝 Pan-la-mi-ti, en chinois 極量 Ki-leang, moine indien, traducteur, en 705.
224. Meghaśikhā 彌伽釋迦 Mi-kia-cheu-kia, moine de l'Udyāna, traducteur, en 705.
225. Cheu Hoai-ti 釋懷廸, moine chinois, traducteur en 705.

226. Ratnacintā 阿儞眞那 A-lea-tchenn-na, en chinois 寶忍惟 Pao-seu-wei, moine du Cachemire, traducteur, 693-721.
227. Bodhiruci 菩提流志 P'ou-t'i-liou-tcheu, en chinois 覺愛 Kiao-nai. Fut appelé ainsi par l'impératrice Ou. Il s'appelait auparavant Dharmaruci 達摩流支 Ta-mouo-liou-tcheu, en chinois 法希 Fa-hi. Moine indien, Brahme, de l'illustre famille Kāšyapa. Traducteur, 693-713. Mourut en 727, âgé de 156 ans.
228. Cheu I-tsing 釋義淨, moine chinois, voyagea durant 25 ans à travers plus de 30 pays, rapporta 400 textes sanscrits, traduisit 56 ouvrages, 695-713.
229. Hoei-neng 慧能, moine chinois, auteur, mort en 713.
230. Tcheu-cheng 智昇, moine chinois, auteur, vers 730.
231. Cheu Tcheu-yen 釋智嚴, fils d'un roi de Kotan, otage puis moine en Chine, traducteur en 721.
232. Vajrabodhi 跋日羅菩提 Pa-jeu-louo-p'ou-t'i, en chinois 金剛智 Kinn-kang-tcheu, moine indien, de caste brahme, introduisit le tantrisme, traducteur, 719-732.
233. Śubhakarasiṃha 戍婆揭羅僧訶 Su-p'ouo-kie-louo-seng-ho. ou Subhakara 輸波迦羅 Chou-p'ouo-kia-louo; en chinois 淨師子 Tsing-cheu-tzeu, ou 善無畏 Chan-ou-wei ; moine indien, de la famille du Boudhha, arriva à Tch'ang-nan, en 716, porteur de nombreux textes sanscrits, et traduisit jusqu'à sa mort, en 735, à 99 ans.
234. Amoghavajra 阿目佉跋折羅 A-mou-k'ie-pa-tch'ai-louo, en chinois 不空金剛 Pou-k'oung-kinn-kang; ou, par abréviation, Amogha, en chinois Pou-k'oung. Moine indien, de caste brahme, venu en Chine avec Vajrabodhi (nº 232) son maître, en 719. Fut renvoyé dans l'Inde et à Ceylan. Revint en 746, avec 500 nouveaux manuscrits. Eut rang de ministre, et fut comblé de titres. Traduisit jusqu'à sa mort, en 774. Répandit le tantrisme. Il reste de lui 108 ouvrages.
235. Tchan-jan 湛然, moine chinois, auteur, mort en 782.
236. Prajñā 般若 Pan-jao, moine afghan, traducteur, 785-810.
237. Teng-koan 澄觀, moine chinois, auteur, mort vers 820.
238. Tsoung-mi 宗密, moine chinois, auteur, mort en 840 ou 841.
239. Fei-hiou 裴休, ministre chinois, auteur, 842-848, mort en 870.
240. Tcheu-huan 知玄, moine chinois, auteur, mort en 881.
241. Ou-neng-cheng 無能勝, moine indien, traducteur, avant 906.
242. A-tcheu-ta-sien 阿質達霰, moine indien, traducteur, avant 906.
243. Huan-kiao 玄覺, moine chinois, auteur, avant 906.
244. Yuan-hiao 元曉, moine coréen, auteur, avant 906.

Période troublée des 五代 cinq petites dynasties, 907-960.

Aucun traducteur étranger.
245. Cheu-hoei 師會, moine chinois, auteur, mort en 946.

Dynastie 宋 Song, 960-1279.

Capitale 汴梁 Pien-leang.

246. Ti-koan 諦觀, moine coréen, rapporte en Chine les livres perdus durant les guerres de la période précédente; en 960.
247. Yen-cheou 延壽, moine chinois, auteur, mort en 975.
248. Dharmadeva 法天 Fa-t'ien, plus tard 法賢 Fa-hien, moine indien, du fameux couvent de Nālanda; comblé d'honneurs et de titres; traducteur inlassable, 973-1001. Il reste de lui 118 ouvrages.
249. T'ien-si-tsai 天息災, moine du Cachemire, comblé d'honneurs et de titres, traducteur, 980-1000.
250. Dānapāla 施護 Cheu-hou, moine venu de l'Udyāna, en grand honneur à la capitale depuis 980. Il reste de lui 111 ouvrages.
251. Tsan-ning 贊寧, moine chinois, auteur, 988-1001.
252. Tsounn-cheu 遵式, moine chinois, auteur, 998-1022.
253. Tchen-yuan 智圓, moine chinois, auteur, 998-1022.
254. Dharmaraksha 法護 Fa-hou, moine indien, traducteur, 1004-1058.
255. Tao-yuan 道原, moine chinois, auteur, 1006.
256. Wei-tsing 惟淨, moine chinois, traducteur, depuis 1009.
257. Ming-kiao 明覺, moine chinois, mort vers 1012.
258. Tcheu-li 知禮, moine chinois, auteur, vers 1020.
259. Tzeu-suan 子璿, moine chinois, auteur, vers 1020.
260. Ki-tchong 繼忠, moine chinois, auteur, 998-1022.
261. Jñānaśrī 智吉祥 Tcheu-ki-siang, moine indien, traducteur, en 1053.
262. K'i-song 契嵩, moine chinois, auteur, mort en 1071.
263. Penn-song 本嵩, moine chinois, auteur, vers 1080.
264. Tch'ou-koan 處觀, moine chinois, auteur, en 1094.
265. Jenn-yao 仁岳, moine chinois, auteur, avant 1127.
266. Tsing-yuan 淨源, moine coréen, auteur, avant 1127.
267. Maitreyabhadra 慈賢 Ts'eu-hien, moine indien, traducteur, vers la fin du onzième siècle.
268. Sūryayaśas 日稱 Jeu-tch'eng, moine indien, traducteur, vers la fin du onzième siècle.
269. Suvarṇadhāraṇī 金總持 Kinn-tsoung-tch'eu, moine indien, traducteur, vers 1113.
270. Chao-tei 紹德, et Hoei-sunn 慧詢, origine inconnue, traducteurs avant 1127.

Capitale 杭州 Hang-tcheou.

271. Chao-loung 紹隆, moine chinois, auteur, vers 1133.
272. Fa-yunn 法雲, moine chinois, auteur, en 1151.
273. Wang-jeu-hiou 王日休, ministre chinois, auteur, 1160-1162.
274. Hien-hoei 咸輝, moine chinois, auteur, en 1165.
275. Yunn-wenn 蘊聞, moine chinois, auteur, 1165-1173.
276. Tchang-chang-ying 張商英, ministre chinois, auteur, vers 1170.

277. Fa-ying 法 應, moine chinois, auteur, 1174-1189.
278. Tcheu-koang 智 廣 et Hoei-tchenn 慧 眞, auteurs collectifs d'un ouvrage, vers 1200.
279. Chan-ue 善 月, moine chinois, auteur, en 1230.
280. Tcheu-p'an 志 磐, moine chinois, auteur, 1269-1271.
281. Tao-tch'enn 道 殿, moine chinois, auteur, avant 1279.
282. Wang-kou 王 古, laïque chinois, auteur, avant 1279.
283. Kie-hoan 戒 環, moine chinois, auteur, avant 1279.
284. Miao-hi 妙 喜 et 竹 庵 Tchou-nan, moines chinois, auteurs collectifs d'un ouvrage, avant 1279.
285. Tchai-ts'ang-tchou 賾 藏 主, moine chinois, auteur, avant 1279.

Dynastie mongole 元 Yuan, 1280-1367.

286. Phags'pa ou Bashpa 巴 思 巴 Pa-seu-pa ou 發 思 八 Fa-seu-pa, le fameux moine tibétain, 帝 師 maître et confident de l'empereur Koubilaï, le fondateur de la dynastie, depuis l'an 1260. Mourut en 1280, âgé de 42 ans. Titre 大 寶 法 王 Ta-pao-fa-wang, Roi de la grande et précieuse loi. Inventeur de l'alphabet et de l'écriture des Mongols. Institua les bonzes rouges, que 宗 喀 巴 Tsoungkapa remplaça au quinzième siècle par les bonzes jaunes dits lamas.
287. Cha-louo-pa 沙 羅 巴, moine tibétain, disciple de Phags'pa, mort en 1314.
288. K'ing-ki-siang 慶 吉 祥, moine chinois, auteur, 1285-1287.
289. Siang-mai 祥 邁, moine chinois, auteur, en 1291.
290. P'ou-hoei 普 會, moine chinois, auteur, 1295-1318.
291. Koan-tchou-pa 管 主 八, moine chinois, auteur, vers 1300.
292. Wenn-ts'ai 文 才, moine chinois, auteur, mort en 1302.
293. P'ou-tou 普 度, moine chinois, auteur, en 1314.
294. Ts'ing-mao 清 茂, moine chinois, auteur, en 1320.
295. Ts'eu-ts'i 慈 寂, moine chinois, auteur, 1321-1323.
296. Yuan-kiao 圓 覺, moine chinois, auteur, en 1322.
297. Nien-tch'ang 念 常, moine chinois, auteur, en 1333.
298. Mong-lunn 蒙 潤, moine chinois, auteur, en 1334.
299. Wei-tsai 惟 則, moine chinois, auteur, en 1342.
300. Hoai-tsai 懷 則, moine chinois, auteur, avant 1367.
301. P'ou-joei 普 瑞, moine chinois, auteur avant 1367.
302. Tei-hoei 德 煇 et Ta-sou 大 訴, moines chinois, auteurs collectifs d'un ouvrage, avant 1367.
303. Liou-mi 劉 謐, lettré chinois, auteur, avant 1367.
304. P'ou-tchao 普 照, moine coréen, auteur, avant 1367.
305. Tcheu-no 知 訥, moine chinois, auteur, avant 1367.
306. Tcheu-tch'ee 智 徹, moine chinois, auteur, avant 1367.
307. Kiu-ting 居 頂, moine chinois, auteur, avant 1367.

308. Tsi-nai-ming-tei-li-lien-tei-louo-mouo-ning 唧奈銘得哩連得囉磨寧, moine tibétain, traducteur, avant 1367.

309. Cheu Tcheu-hoei 釋智慧, moine chinois ou tibétain, traducteur, avant 1367.

310. Nan-ts'ang 安藏, fonctionnaire chinois, traducteur, avant 1367.

Dynastie chinoise 明 Ming, 1368.

311. Tsoung-lei 宗泐 et Jou-k'i 如玘, moines chinois, auteurs collectifs de trois ouvrages, 1378.

312. Yuan-tsing 圓靜, moine chinois, auteur, 1431.

313. Jou-pa 如羓, moine chinois, auteur, 1488-1505.

314. I-jou 一如, moine chinois, auteur.

315. Tzeu-tch'eng 子成 et 師子 Cheu-tzeu, moines chinois, auteurs collectifs d'un ouvrage.

316. Tsing-chan 淨善, moine chinois, auteur.

317. P'ou-t'ai 普泰, moine chinois, commentateur, 1622.

L'index des écrivains bouddhiques chinois, qui ne figurent, ni dans le Tripiṭaka, ni dans son Supplément, sera joint à l'Index bibliographique général.

I. BIBLIOGRAPHIE

du 律藏 Lu-ts'ang, Vinaya-piṭaka.

小乘律 Siao-tch'eng Lu, Hīnayāna-Vinaya.

La littérature monachique, morale et disciplinaire, du Bouddhisme traditionnel, comprend quatre sortes de traités principaux, plus des opuscules accessoires. Savoir:

1. Les Sommes 律 Lu, ou 毗奈耶 P'i-nai-ye, vinaya; avec les analyses et les commentaires de ces Sommes.
2. Les Rituels 羯磨 Kie-mouo, karma, pour les moines et pour les nonnes; avec leurs analyses et commentaires.
3. Les Formulaires 戒本 Kie-penn, de l'examen bi-mensuel, pratimoksha, pour les moines et pour les nonnes; avec leurs analyses et commentaires.
4. Les traités de Casuistique; proposition, discussion et solution, des cas de conscience ou de discipline.
5. Opuscules divers, à l'usage des adhérents laïques, des novices, des jeunes moines, etc.

Cette littérature se divise par écoles; c'est-à-dire que, plus ou moins, chaque école a, sa Somme propre, ses deux Rituels, ses deux Formulaires; parfois sa Casuistique et ses Opuscules propres.

Ecole Mahāsaṃghika.

Somme: 摩訶僧祇律 Mouo-ho-seng-k'i lu; 40 sections 卷 kuan; traduite en 416, par Buddhabhadra et Fa-hien; bon style.

Formulaire des moines: 摩訶僧祇律大比丘戒本 Mouo-ho-seng-k'i lu ta pi-k'iou kie-penn; une section; traduit vers 414, par Buddhabhadra; court, clair, bon style.

Formulaire des nonnes: 摩訶僧祇比丘尼戒本 Mouo-ho-seng-k'i lu pi-k'iou-ni kie-penn; une section; traduit en 414, par Buddhabhadra; court, clair, bon style.

Ecole Sarvāstivāda.

Somme: 十誦律 Cheu-song lu; dix grandes divisions 十誦 assez arbitraires; 61 sections 卷 kuan; traduite en 404, par Puṇyatāra et Kumārajīva; confection soignée, bon style.

Formulaire des moines: 十誦律比丘戒本 Cheu-song lu pi-k'iou kie-penn; une section; traduit en 404, par Kumārajīva; clair, bon style.

Formulaire des nonnes: 十誦律比丘尼戒本 Cheu-song lu pi-k'iou-ni kie-penn; une section; compilé par Fa-ying, entre 465 et 471; clair, bon style.

Commentaire du formulaire: 薩婆多毗尼毗婆沙 Sa-p'ouo-touo p'i-ni p'i-p'ouo-cha, Sarvāstivāda vinaya vibhāshā; neuf sections; traducteur inconnu, vers 420; style dur et obscur.

Rituel: 十誦羯磨比丘要用 Cheu-song kie-mouo pi-k'iou yao-young; une section; rédigé par Seng-kiu, en 463; bon style.

Rituel développé: 大沙門百一羯磨法 Ta cha-menn pai-i kie-mouo fa; une section; traducteur inconnu, vers le milieu du cinquième siècle.

Casuistique sur toute la Somme, et Questionnaire pour l'examen des moines: 薩婆多部毗尼摩得勒 Sa-p'ouo-touo-pou p'i-ni mouo-tei-lei, Sarvāstivāda nikāya vinaya mātṛikā; dix sections; traduit par Saṃghavarman, en 445; bon ouvrage, bien écrit.

Ecole Dharmagupta.

C'est l'école qui s'est le plus répandue en Chine, et qui a produit le plus d'écrits.

Somme: 四分律 Seu-fenn lu; quatre grandes divisions 四分 assez arbitraires; 60 sections 卷 kuan; traduite en 405, par Buddhayasas; style bon, mais réaliste jusqu'à l'impudeur. C'est l'ouvrage capital, dans le Vinaya chinois (et non le Cheu-song lu, comme on l'a prétendu, par erreur).

Formulaire des moines: 四分僧戒本 Seu-fenn seng kie-penn; une section; traduit par Buddhayaśas, entre 403 et 413; clair, court, bon style.

Formulaire développé: 鼻奈耶 Pi-nai-ye; dix sections; traduit par Tchou Fouo-nien, en 378; ouvrage de lecture difficile.

Rituel: 曇無德律部雜羯磨 T'an-ou-tei lu-pou tsa kie-mouo; une section; traduit par K'ang Seng-k'ai, en 252; clair, bien écrit.

Autre Rituel: 羯磨 Kie-mouo; une section; traduit en 254, par Dharmasatya; clair, bien écrit.

Rituel des nonnes: 四分比丘尼羯磨法 Seu-fenn pi-k'iou-ni kie-mouo fa; une section; traduit par Guṇavarman, en 431 ; bref et net.

Voyez plus bas, dynastie T'ang, l'œuvre de Hoai-sou.

Ecole Mahīśasaka.

Tous les écrits de cette école, sont remarquablement soignés, et d'une allure distinguée.

Somme: 彌沙塞部和醯五分律 Mi-cha-sai-pou houo-hi ou-fenn lu; cinq divisions 五分 arbitraires; 30 sections 卷 kuan; traduite en 423-424, par Buddhajīva; récit clair et décent, en style excellent.

Formulaire des moines: 彌沙塞五分戒本 Mi-cha-sai ou-fenn kie-penn; une section; traduit par Buddhajīva, en 423-424; excellent.

Formulaire des nonnes: 五分比丘尼戒本 Ou-fenn pi-k'iou-ni kie-penn; une section; par Ming-hoei, en 522: excellent.

Rituel des moines et des nonnes: 彌沙塞羯磨本 Mi-cha-sai kie-mouo penn; une section; par Nai-t'oung, en 700; excellent.

Ecole Kāśyapīya.

Rituel des admissions: 佛阿毗曇經 Fouo a-p'i-t'an king; une section en deux chapitres; traduit par Paramartha, entre 557 et 569. Importante introduction, sur le malheur des renaissances, sur le salut par le monachisme. Assez bon style.

Formulaire des moines: 解脫戒經 Kie-t'ouo kie-king; une section; traduit par Gautama Prajñaruci, en 543; bref et net.

Ecole Mūla-sarvāstivāda.

Toute la littérature chinoise de cette école, est l'œuvre du fécond 義淨 I-tsing, qui l'élabora, après son retour de l'Inde, en 695. Facture excellente. Style très bon, mais prolixe à l'excès.

La Somme, fut divisée par I-tsing en plusieurs ouvrages, savoir:

根本說一切有部毗奈耶 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou p'i-nai-ye, Mūla sarvāstivāda vinaya; discipline des moines; 50 sections; daté 703.

根本說一切有部苾芻尼毗奈耶 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou pi-tch'ou-ni p'i-nai-ye; discipline des nonnes; 20 sections; pas de date.

根本說一切有部毗奈耶雜事 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou p'i-nai-ye tsa-cheu; les discours du Bouddha; 40 sections; daté 710. Les gātha, stances semées dans cet ouvrage, sont en outre réunies, dans le Tripiṭaka, en un fascicule, lequel porte le même titre, terminé par 攝頌 chee-song, recueil de poésies.

根本說一切有部毗奈耶破僧事 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou p'i-nai-ye p'ouo-seng-cheu; histoire du Bouddha, et des contradictions qu'il eut à subir; 20 sections; pas de date.

根本說一切有部毗奈耶出家事 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou p'i-nai-ye tch'ou-kia-cheu; vocation et admission; 4 sections; pas de date. Ce traité n'est pas inséré dans le Tripiṭaka.

根本說一切有部毗奈耶安居事 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou p'i-nai-ye nan-kiu-cheu; repos durant la saison des pluies; une section; pas de date. Ne figure pas dans le Tripiṭaka.

根本說一切有部毗奈耶隨意事 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou p'i-nai-ye soei-i-cheu; pardon mutuel après la saison des pluies; une section; pas de date. Ne figure pas dans le Tripitaka.

根本說一切有部毗奈耶皮革事 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou p'i-nai-ye p'i-ko-cheu; chaussures, etc.; deux sections; pas de date. Ne figure pas dans le Tripiṭaka.

根本說一切有部毗奈耶羯耻那衣事 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou p'i-nai-ye kie-tch'eu-na i-cheu; vêtements, etc.; une section; pas de date. Pas inséré dans le Tripiṭaka.

根本說一切有部毗奈耶藥事 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou p'i-nai-ye yao-cheu; médecine et médicaments; 18 sections; pas de date. Pas inséré dans le Tripiṭaka.

Formulaire des moines: **根本說一切有部戒經** Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou kie-king; une section; daté 710: clair, bon style.

Formulaire des nonnes: **根本說一切有部苾芻尼戒經** Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou pi-tch'ou-ni kie-king; une section; daté 710.

Rituel des moines et des nonnes: **根本說一切有部百一羯磨** Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou pai-i kie-mouo; une section; daté 703.

根本說一切有部毗奈耶頌 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou p'i-nai-ye song; petite Somme en vers, par Vaiśākhya, traduite par I-tsing, en 710; trois sections.

根本說一切有部尼陀那目得迦 Kenn-penn-chouo i-ts'ie-you-pou ni-t'ouo-na mou-tei-kia, Mūla sarvāstivāda nikāya nidāna mātṛikā; morale et casuistique; dix sections; daté 703. Les gātha, stances semées dans cet ouvrage, sont en outre réunies, dans le Tripiṭaka, en un fascicule, lequel porte le même titre, terminé par 攝頌 chee-song, recueil de poésies.

根本薩婆多部律攝 Kenn-penn sa-p'ouo-t'ouo-pou lu-chee. Commentaire sur le formulaire, par Jinamitra, traduit par I-tsing, en 700; 14 sections. Le style tourmenté et obscur de cet ouvrage différant absolument de celui de I-tsing, je ne puis croire qu'il en soit le traducteur.

Il convient d'ajouter, à ces ouvrages de I-tsing, le **南海寄歸內法傳** Nan-hai ki koei nei-fa tch'oan; quatre sections; remarques sur les différences entre l'observance indienne et l'observance chinoise, faites durant son voyage dans l'Inde, publiées après son retour en 695. Classé maintenant dans le Supplément, cet ouvrage faisait partie, et avec raison, du Vinaya, avant la dynastie Ming.

Vibhāshā-vinaya.

Il faut donner une place spéciale, à cette Somme éclectique, importante et souvent citée, à cause des détails historiques qu'elle a conservés: **善見毗婆沙律** Chan-kien p'i-p'ouo-cha lu; 18 sections; traduite par Saṃghabhadra, en 489; style diffus.

Casuistique.

佛說優婆塞五戒相經 Fouo chouo you-p'ouo-sai ou-kie siang-king; casuistique sur les cinq préceptes, à l'usage des adhérents laïques; une section; traduction par Guṇavarman, en 431; style médiocre.

優波離問佛經 You-p'ouo-li wenn Fouo king; questions posées au Bouddha par Upāli. Traité de casuistique, clair et précis, sur tous les cas du formulaire; une section; traduction par Guṇavarman, en 431; style médiocre.

佛說目連問戒律中五百輕重事經 Fouo chouo Mou-lien wenn kie-lu-tchoung ou-pai k'ing-tchoung cheu king; cas proposés au Bouddha par Maudgalyāyana; une section; traducteur inconnu, après 400; bon style. Il existe un excellent commentaire moderne de cet ouvrage intéressant; voyez plus bas, page 142.

舍利弗問經 Chee-li-fou wenn king; cas proposés au Bouddha par Śāriputra; une section; traducteur inconnu, après 400; intérêt médiocre.

毗尼母論 P'i-ni-mou lunn, Vinaya mātṛikā śāstra; petits cas sur toute la Somme. Ouvrage souvent cité, comme autorité. Huit sections; traducteur inconnu, après 400.

律二十二明了論 Lu eull-cheu-eull ming leao lunn; distinctions et déclarations; une section; traité de Buddhatrāta, traduit par Paramartha, en 568; intérêt médiocre.

Opuscules.

沙彌十戒法幷威儀 Cha-mi cheu-kie-fa ping wei-i; préceptes et règles des novices masculins; une section; traducteur inconnu, après 400; excellent ouvrage. — Le traité suivant, sur la même matière,

沙彌威儀 Cha-mi wei-i, par Guṇavarman, en 431, est moins complet et moins bon.

大比丘三千威儀 Ta pi-k'iou san-ts'ien wei-i; préceptes et règles des moines; une section, en deux chapitres; traduit par Nan Cheu-kao, entre 148 et 170; excellent ouvrage.

沙彌尼戒經 Cha-mi-ni kie-king; préceptes et règles des novices féminines. Traducteur inconnu. Un feuillet. Très ancien (second siècle probablement), mais très incomplet. Style archaïque, obscur.

沙彌尼戒文 Cha-mi-ni kie-wenn; préceptes et règles des novices féminines. Traducteur inconnu, vers 400.

大愛道比丘尼經 Ta-nai-tao pi-k'iou-ni king; préceptes et règles des nonnes; une section en deux chapitres; traducteur inconnu, après 400; bon ouvrage, bien écrit.

Les suivants, insérés dans le Vinaya-piṭaka, sont insignifiants.

佛說戒消災經 Fouo chouo kie siao tsai king. Comme quoi l'observation, même incomplète, des cinq préceptes, rend l'adhérent laïque agréable aux devas et redoutable aux pretas. Un feuillet, traduit par Tcheu-k'ien, entre 223 et 253.

佛說犯戒罪輕重經 Fouo chouo fan kie tsoei k'ing-tchoung king. Châtiments infernaux de ceux qui méprisent la parole du Bouddha. Un feuillet, traduit par Nan Cheu-kao, entre 148 et 170.

佛說迦葉禁戒經 Fouo chouo Kia-ye kinn-kie king. Le vrai et le faux moine; dangers et préservatifs. Un feuillet, traduit par Tsou-k'iu King-cheng, en 455.

Les suivants, insérés jadis dans le Vinaya-piṭaka, font partie maintenant du Sūtra-piṭaka, sans raison raisonnable. Ils sont d'ailleurs insignifiants.

佛說苾芻五法經 Fouo chouo pi-tch'ou ou-fa king; sur les cinq préceptes; un feuillet.

佛說苾芻迦尸迦十法經 Fouo chouo pi-tch'ou Kia-cheu-kia cheu-fa king; sur les dix préceptes; un feuillet.

佛說目連所問經 Fouo chouo Mou-lien chouo wenn king; châtiment infernal des transgresseurs; un feuillet.

佛說解夏經 Fouo chouo kie hia king; sur le repos de la saison pluvieuse; un feuillet. Ces quatre traductions, par Dharmadeva, entre 973 et 1001.

佛說沙彌十戒儀則經 Fouo chouo cha-mi cheu-kie i-tsai king; préceptes et règles, pour les novices, en vers; un feuillet. Oeuvre de Dānapāla, après 980.

Nota: Sauf mention spéciale, les ouvrages suivants ne sont pas insérés dans le Tripiṭaka.

Dynastie 唐 T'ang, 618-906.

L'œuvre de 道宣 Tao-suan, mort en 667.

Elucidation de divers points de la Somme Dharmagupta 四分律拾毗尼義鈔 Seu-fenn-lu cheu p'i-ni i tch'ao; quatre sections; non daté; bon style.

Texte revu du formulaire des moines, avec titres 新刪定四分僧戒本 Sinn chan-ting seu-fenn seng kie-penn; une section; en 647; clair et précis.

Explication du formulaire des moines 四分律含注戒本 Seu-fenn-lu han-tchou kie-penn; trois sections; ébauché en 636, édité en 651; style excellent.

Rituel abrégé pour moines et nonnes 四分律刪補隨機羯磨 Seu-fenn-lu chan-pou soei-ki kie-mouo; deux sections; en 660. Inséré dans le Tripiṭaka. Important, parce qu'il a servi de texte à plusieurs Commentaires. Bon style.

Rituel des nonnes 四分律比丘尼鈔 Seu-fenn-lu pi-k'iou-ni tch'ao; six sections; pas daté. Style beau et coulant; ouvrage utile.

De 法礪 Fa-li.

Analyse de toute la Somme Dharmagupta 四分律疏 Seu-fenn-lu chou; 20 sections; pas daté; verbiage obscur et insipide.

De 定賓 Ting-pinn.

Analyse de toute la Somme Dharmagupta 四分律疏飾宗義記 Seu-fenn-lu chou-cheu tsoung i ki; 20 sections; pas daté; radotage.

Formulaire des moines narré 四分比丘戒本疏 Seu-fenn pi-k'iou kie-penn chou; deux sections; pas de date; aucun intérêt particulier.

De 智首 Tcheu-cheou.

Analyse de toute la Somme Dharmagupta 四分律疏 Seu-fenn-lu chou, en 20 sections, sans date. Il n'en reste qu'une section, la neuvième, qui ne fait pas regretter les 19 autres.

De 大覺 Ta-kiao.

Analyse de toute la Somme Dharmagupta 四分律鈔批 Seu-fenn-lu tch'ao-p'i, 28 sections, en 712. Ensemble terne, mais détails intéressants.

L'œuvre de 懷素 Hoai-sou, mort en 682.

Analyse de toute la Somme Dharmagupta 四分律開宗記 Seu-fenn-lu k'ai tsoung ki; 20 sections; pas de date. Fond et forme, tous les traités de cet auteur sont excellents.

Formulaire des moines, texte de Buddhayaśas retouché 四分律比丘戒本 Seu-fenn-lu pi-k'iou kie-penn; une section. Inséré dans le Tripiṭaka.

Formulaire des nonnes, texte de Buddhayaśas retouché 四分比丘尼戒本 Seu-fenn pi-k'iou-ni kie-penn; une section. Inséré dans le Tripiṭaka.

Rituel des moines 僧羯磨 Seng kie-mouo; trois sections. Inséré dans le Tripiṭaka.

Rituel des nonnes 尼羯磨 Ni kie-mouo; trois sections. Inséré dans le Tripiṭaka.

Dynastie 宋 Song, 960-1279.

L'œuvre de 允堪 Yunn-k'an, milieu du onzième siècle.

四分律隨機羯磨疏正源記 Seu-fenn-lu soei-ki kie-mouo chou tcheng-yuan ki; huit sections. Glose sur le rituel abrégé de Tao-suan, de 660. L'ouvrage est daté 1051. Intérêt médiocre.

四分律含注戒本疏發揮記 Seu-fenn-lu han-tchou kie-penn chou fa-hoei ki. Explication du formulaire des moines. Il n'en reste que la troisième section.

四分比丘尼鈔科 Seu-fenn pi-k'iou-ni tch'ao k'o. Sorte de concordance sur les affaires des nonnes; sans intérêt ni utilité.

Opuscules pour les jeunes moines: 衣鉢名義章 i pouo ming-i tchang; et 新受戒比丘六念五觀法 sinn cheou kie pi-k'iou liou-nien ou-koan fa.

L'œuvre de 元照 Yuan-tchao, fin du onzième siècle.

Somme des analyses de la Somme Dharmagupta 四分律行事鈔資持記 Seu-fenn-lu hing-cheu tch'ao tzeu-tch'eu ki; 42 sections; sans daté; galimatias illisible. — Avec une sorte de concordance 四分律行事鈔科 Seu-fenn-lu hing-cheu tch'ao-k'o, en 12 sections, inutilisable. — Cet ouvrage résume, paraît-il, 62 analyses de toute la Somme, publiées, 41 sous les T'ang, 13 sous les cinq petites dynasties, 8 sous les Song. C'est dommage que Yuan-tchao n'ait pas exercé son très réel talent, sur un meilleur sujet. — Ajoutons le commentaire de 則安 Tsai-nan sur les prolégomènes de cet ouvrage 行事鈔資持記序解幷五例講義, avec le tract de 道標 Tao-piao 四分資持立題拾義 sur son utilité, et nous aurons un ensemble parfaitement soporatif.

Commentaire de l'explication du formulaire des moines, de Tao-suan, 651; 四分律含注戒本疏行宗記 Seu-fenn-lu han-tchou kie-penn chou-hing tsoung-ki; 21 sections; daté 1088. Ouvrage précieux, à cause des nombreuses notes historiques, géographiques, bibliographiques, qu'il contient.

Formulaire des nonnes 四分刪定比丘尼戒本 Seu-fenn chan-ting pi-k'iou-ni kie-penn, daté 1098, une section.

Commentaire du rituel abrégé de Tao-suan, de 660: 四分律刪補隨機羯磨濟疏緣記 Seu-fenn-lu chan-pou soei-ki kie-mouo tsi chou yuan ki; 22 sections. Avec une concordance 四分律刪補隨機羯磨疏科 en quatre sections, inutilisable.

Yuan-tchao paraît avoir souffert de la manie des concordances. En voici deux encore, également inutilisables: 四分律含注戒本疏科 en huit sections; et 四分律拾毗尼義鈔科文 en une section.

Enfin, pour l'usage des jeunes moines, sur les préceptes et les règles: 釋門章服儀應法記 Cheu-menn tchang fou i ying fa ki, une section; et 芝苑遺編 Tcheu-yuan i pien, en trois sections.

De 道言 Tao-yen, 釋四分戒本序 explication de la préface du formulaire, de nul intérêt.

De 則安 Tsai-nan, 羯磨經序解 explication de la préface du rituel, sans aucun intérêt.

De 玄惲 Huan-yunn, 毗尼討要 P'i-ni t'ao yao, en six sections; discussion des points essentiels de la Somme; intérêt médiocre.

De 景霄 King-siao, 四分律鈔簡正記 Sen-fenn-lu tch'ao kien tcheng ki, en 17 sections; encore une analyse soporifère de toute la Somme.

De 了然 Leao-jan, 釋門歸敬儀通眞記 Cheu-menn koei king i t'oung tchenn ki; sur les préceptes et les règles; trois sections.

Dynastie 元 Yuan, 1280-1367.

De 巴思巴 Phags'pa, l'auteur des bonzes rouges, les deux petits traités suivants, insérés dans le Tripiṭaka: 出家授近圓羯磨儀範 Tch'ou kia cheou kinn yuan kie-mouo i fan, pour l'admission des novices, daté 1271; et 苾芻習學略法 Pi-tch'ou si-hiao leao-fa, explication de quelques points de la règle.

Dynastie 明 Ming, 1368-1643.

Presque tous les auteurs attribués à cette dynastie, dont quelques hommes fort remarquables, écrivirent aux environs de sa chute.

De 廣莫 Koang-mouo: 四分戒本緣起事義 Seu-fenn kie-penn yuan-k'i cheu-i. Excellent petit traité sur l'origine historique de tous les points du formulaire des moines; une section; pas de date.

De 元賢 Yuan-hien, lettré célèbre avant d'être moine: 四分戒本約義 Seu-fenn kie-penn yao-i. Excellent traité, du même genre que le précédent, plus développé: quatre sections, daté 1640-1646. — Du même: 律學發軔 Lu-hiao fa jenn, propagation et obstacles de la morale.

De 廣承 Koang-tch'eng; 毗尼珍敬錄 P'i-ni tchenn king lou: bon ouvrage du même genre que les deux précédents, avec addition de discussion et casuistique; deux sections; pas de date.

L'œuvre de 弘贊 Houng-tsan.

四分律名義標釋 Seu-fenn lu ming-i piao-cheu; 40 sections; en 1630. Excellente explication de toute la Somme Dharmagupta, œuvre d'un bon écrivain.

四分戒本如釋 Seu-fenn kie-penn jou cheu; 12 sections; en 1643. Excellente explication du formulaire des moines, historique, casuistique, etc.

式叉摩那尼戒本 Cheu-tch'a-mouo-na-ni kie penn; en 1650. Traité complet pour les nonnes.

Opuscule pour les aspirants: 歸戒要集 Koei kie yao tsi, trois sections.

Opuscules pour les novices: 沙彌學戒儀軌頌幷註 une section, partie en vers; et 沙彌律儀要畧增註 deux sections.

Opuscules, pour les moines: 沙門日用 pratique journalière, deux sections; 比丘受戒錄 préceptes, une section... pour les nonnes: 比丘尼戒錄 préceptes, une section.

L'œuvre de 智旭 Tcheu-hu, mort en 1655.

重治毗尼事義集要 Tch'oung tcheu p'i-ni cheu i tsi yao; 17 sections; composé de 1631 à 1650. Commentaire de toute la Somme Dharmagupta. Oeuvre de haute valeur, à tous égards. L'auteur naquit en 1599, se fit moine en 1622, mourut en 1655. Esprit élevé et lucide.

四分律藏大小持戒犍度略释 Seu-fenn-lu-ts'ang ta siao tch'eu kie kien-tou leao cheu; une section; sans date. Eclaircissements sur quelques points du Vinaya.

Opuscules, pour les adhérents laïques 在家律要廣集 trois sections, avec le supplément 律要後集 une section... Pour les novices 沙彌十戒威儀錄要 une section.

De 性祇 Sing-k'i: 佛說目連五百問經略解 Fouo chouo Mou-lien ou-pai wenn king leao kie; deux sections, en 1634; excellent commentaire du très vieux traité de casuistique, cité page 137. — Et, pour les moines: 毗尼日用錄 pratique journalière, en une section.

De 祩宏 Tchou-houng: 具戒便蒙 sur l'entrée dans l'Ordre, une section; et 沙彌律儀要略 résumé des règles, pour les novices, une section.

Dynastie 淸 Ts'ing, depuis 1644.

De 德基 Tei-ki: 毗尼關要 P'i-ni koan yao; 16 sections, en 1688. Commentaire du formulaire des moines, historique, casuistique, etc. Avec une sorte de lexique 事義 cheu-i, mots et choses.

L'œuvre de 讀體 Tou-t'i.

毗尼止持會集 P'i-ni tcheu-tch'eu hoei-tsi. Commentaire sur le formulaire, 16 sections, en 1649. Bon ouvrage, un peu prolixe.

毗尼作持續釋 P'i-ni tsouo-tch'eu su-cheu. Commentaire sur le rituel, 15 sections, en 1689. Bon ouvrage, bien écrit.

Opuscules, pour les novices: 沙彌尼律儀要略 une section; et 三壇傳戒正範 quatre sections.

De 書玉科 Chou-u-k'o, 沙彌律儀要略述義 deux sections, pour les novices.

De 濟岳 Tsi-yao, 沙彌合參 trois sections, pour les novices.

Le Vinaya du Véhicule inférieur Hīnayāna, décrit et analysé ci-dessus, forme, imprimé en caractères métalliques mobiles de corps moyen, quinze volumes in-4° de mille pages chacun. J'estime que, les redites étant défalquées, et les explications utiles étant mises en note, cette masse se réduirait à deux volumes in-4° de mille pages chacun, plutôt moins que plus.

Voici le dispositif de la Somme Dharmagupta 四分律 Seu-fenn-lu, qui fait loi en Chine. Celui des autres Sommes varie peu.

比丘戒 Règles des moines, sections 1 à 21 inclusivement. Historique de l'institution de tous les préceptes imposés aux moines, dont le formulaire des moines est comme la table des matières.

比丘尼戒 Règles des nonnes, sections 22 à 30 inclusivement. Historique de l'institution de tous les préceptes imposés aux nonnes, dont le formulaire des nonnes est comme la table des matières.

受戒揵度 Histoire de la vie du Bouddha, jusqu'à la fondation de son Ordre. Conditions et mode de l'admission. Cas d'exclusion. Sections 31 à 35 inclusivement.

說戒揵度 Historique de l'institution de l'examen bi-mensuel. Sections 35 et 36.

安居揵度 Historique de l'institution de la vie sédentaire et commune, durant les 90 jours de la saison des pluies. Section 37.

自恣揵度 Historique de l'institution du chapitre de pardon mutuel, avant la séparation, à la fin de la saison des pluies. Sections 37 et 38.

皮革揵度 Historique de l'institution des règles concernant les chaussures, etc. Sections 38 et 39.

衣揵度 Historique de l'institution des règles relatives aux vêtements, etc. Sections 39 à 41 inclusivement.

藥揵度 Historique de l'institution des règles concernant la médecine et les médicaments. Sections 42 et 43.

迦絺那衣揵度 Institution de la distribution du stock des habits et des étoffes, après la saison des pluies. Section 43.

拘睒彌揵度 A propos des disputes, à Kauśāmbī. Section 43.

瞻波揵度 A propos de certaines irrégularités, à Campā. Section 44.

訶責揵度 Historique de l'institution des réprimandes et satisfactions. Sections 44 et 45.

人揵度 Institution des pénitences. Section 45.

覆藏揵度 Application des pénitences. Section 46.

遮揵度 Qui a droit de censurer? Section 46.

破僧揵度 Des schismes, à propos de celui de Devadatta. Section 46.

滅諍揵度 Pour éviter les dissensions. Sections 47 et 48.

比丘尼揵度 Historique de l'institution des nonnes. Sections 48 et 49.

法揵度 De la manière de se conduire. Section 49.

房舍揵度 Des constructions. Section 50.

雜揵度 Varia. Objets et usages. Sections 51 à 53 inclusivement.

五百結集法 Concile des 500, à Rājagṛiha, en 477. Section 54.

七百結集法 Concile des 700, à Vaiśalī, en 377. Section 54.

調部 Casuistique. Section 55 à 57.

毗尼增一 Supplément. Sections 57 à 60.

Voici le dispositif du Formulaire 戒本 de l'examen bi-mensuel dit pratimoksha (en pāli, pātimokkhaṃ):

波羅夷 pārājika, cas de dégradation, 4 pour les moines, 8 pour les nonnes.

僧殘 ou 僧伽婆尸沙 saṅghādisesa, cas qui exigent confession publique, imposition d'une pénitence, et relèvement après la pénitence faite; 13 pour les moines, 17 pour les nonnes.

二不定法 aniyata, deux cas pour lesquels il faut distinguer, d'après les circonstances, s'ils appartiennent à la première, seconde, ou cinquième catégorie.

尼薩耆波逸提 nissaggiya pācittiya, fautes contre la pauvreté monacale, qui doivent être avouées et réparées; 30 pour les moines, autant pour les nonnes.

波逸提 pācittiya, fautes diverses, qui exigent la coulpe et le repentir; 90 pour les moines, 178 pour les nonnes.

波羅提提舍尼 paṭidesanīya, cas spéciaux de coulpe; 4 pour les moines, 8 pour les nonnes.

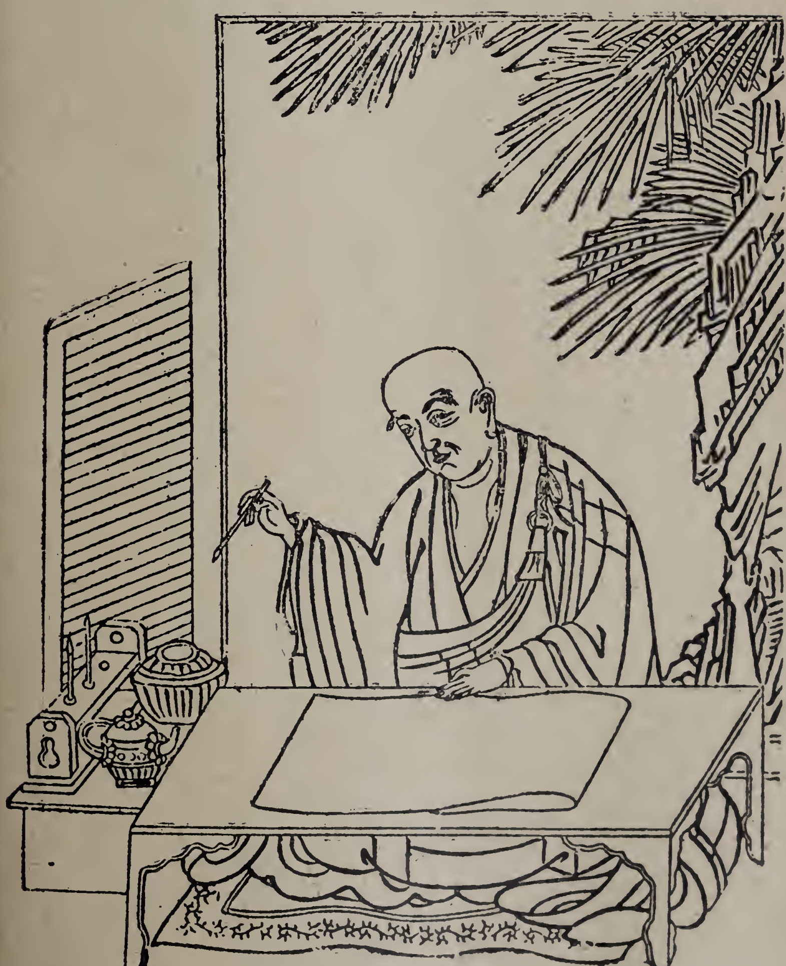
衆學法 sekhiya, petites règles qu'on rappelle à chaque examen; une centaine environ.

七滅諍 pour l'apaisement des mésintelligences et dissensions.

Voici le dispositif du 羯磨 Rituel, pour moines ou nonnes:

方便篇 préliminaires des chapitres.
結界 constitution du chapitre.
授戒 admissions dans l'Ordre.
師資 rapports entre maîtres et disciples, réprimandes et excuses.
説戒 l'examen bi-mensuel.
安居 le repos de la saison des pluies.
受日 absences, excuses.
自恣 séparation après la saison des pluies.
衣鉢藥受淨 pour se faire donner validement un habit, une écuelle, des médicaments.
攝物 dons et legs.
德衣 distribution régulière d'habits ou d'étoffe.
除罪 coulpes et absolutions.
治人 censures et pénitences.
設諫 réprimandes spéciales pour fautes spéciales.
滅諍 en cas de mésintelligences ou dissensions.
雜行 varia.
修本 exhortation spirituelle.

TEXTES.



受三歸五戒文（受三五歸戒法白衣初來欲受三歸五戒教禮佛法僧胡跪合掌懺悔三業然後受之戒師應教云）

我某甲從今盡壽歸依佛兩足尊歸依法無欲尊歸依僧衆中尊（如是三說）

我某甲歸依佛竟歸依法竟歸依僧竟於釋迦牟尼佛法中樂受五戒爲優婆塞當證知（如是三說）

汝某甲聽是佛婆伽婆釋迦牟尼多陀阿伽度阿羅訶三藐三佛陀爲優婆塞說五戒凡是優婆塞當盡壽護持何等爲五盡壽離殺生是優婆塞戒是中盡壽離殺生是事能持不（答能）

盡壽離不與取是優婆塞戒是中盡壽離不與取是事能持不（答能）

盡壽離邪婬是優婆塞戒是中盡壽離邪婬是事能持不（答能）

盡壽離妄語是優婆塞戒是中盡壽離妄語是事能持不（答能）

盡壽離飲酒是優婆塞戒是中盡壽離飲酒穀酒甘蔗酒蒲萄酒一切能放逸酒是事能持不（答能）

II. Réception d'un adepte laïque perpétuel. Les cinq préceptes.

Texte tiré du 十誦羯磨比丘要用 rituel de l'école Sarvāstivāda. Rédigé par le moine chinois Seng-kiu, en l'an 463. 宋沙門釋僧璩於楊都中興寺依律撰出。

Quand un laïque se présente, demandant à faire la profession de foi, et à embrasser les cinq préceptes, on lui enseigne d'abord ce que c'est que le Bouddha, sa Loi, son Ordre. Puis on lui apprend à fléchir le genou, à élever les mains jointes, à se repentir de tous les excès qu'il a commis, en pensées paroles et actions. Puis, devant le chapitre assemblé, le cérémoniaire lui fait prononcer la profession de foi :

Moi un tel, de ce jour, pour toute ma vie, je donne ma foi au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre.

Le candidat répète cette formule trois fois de suite. Puis, le rit étant censé avoir produit son effet, il reprend :

Moi un tel, j'ai donné ma foi au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. Je demande maintenant avec joie, à embrasser, selon la doctrine du Bouddha Ṡākyamuni, les cinq préceptes des adeptes laïques. Je l'affirme, pour qu'on le sache.

Après que le candidat a répété trois fois cette formule, le cérémoniaire lui dit :

Un tel, écoute attentivement! Ce chapitre d'arhans du Vertueux, du Bouddha Ṡākyamuni, de Celui qui est venu, t'annonce (par ma bouche) les cinq préceptes des adeptes, que tous les adeptes sont tenus d'observer durant toute leur vie. Voici ces cinq préceptes :

1. Durant toute la vie, ne tuer aucun être vivant. Cela comprend bien des choses. Pourras-tu les observer toutes !.. (Le candidat répond) Je le puis.

2. Durant toute la vie, ne s'approprier rien qui ne soit donné. Cela comprend bien des choses. Pourras-tu les observer toutes?.. Je le puis.

3. Durant toute la vie, se garder de toute impudicité. Cela comprend bien des choses. Pourras-tu les observer toutes?.. Je le puis.

4. Durant toute la vie, s'abstenir de mentir. Cela comprend bien des choses. Pourras-tu les observer toutes?.. Je le puis.

5. Durant toute la vie, ne boire aucune liqueur fermentée. Toute liqueur tombe sous cette prohibition ; qu'elle soit tirée du grain, de la canne à sucre, du raisin, ou de toute autre substance, peu importe. Tout ce qui peut enivrer, est défendu. Pourras-tu observer cette défense?.. Je le puis.

受八戒文（有人來欲受八戒先教禮三寶然後教胡跪合掌戒師應教如是說）

我某甲從今至明旦歸依佛兩足尊歸依法無欲尊歸依僧衆中尊（如是三說）

我某甲從今至明旦歸依佛竟歸依法竟歸依僧竟（如是三說）

我某甲已受三歸竟從無始生死已來至于今日身業不善殺盜婬口業不善妄言綺語惡口兩舌意業不善貪欲恚瞋愚癡邪見如此衆罪今向十方諸佛諸尊菩薩得道賢聖現在師僧前求哀懺悔我某甲已懺悔竟身業清淨口業清淨意業清淨是名清淨住從今至明旦習學諸佛不殺不盜不婬不妄語不飲酒不坐臥高廣大牀不著香華瓔珞香油塗身不作唱妓樂故往觀聽過中不食（如是三說）

III. Réception d'un adepte laïque temporaire. Les huit préceptes.

Texte tiré du même ouvrage que le précédent.

Un curieux usage, que la tradition fait remonter jusqu'au Bouddha (?), permettait aux laïques pieux, que leur condition ou leur profession empêchait de quitter le monde ou de garder les cinq préceptes, de faire à l'occasion, temporairement, huit des dix promesses des moines; par exemple, pour un an, ou pour un mois, dit la glose; mais surtout, pour un demi-jour et une nuit, chaque mois. Cette dernière pratique, une sorte de récollection du mois, paraît avoir eu une grande vogue. Le pieux laïque se rendait à un couvent, après midi. Il y faisait la profession de foi, l'aveu général de ses fautes, la promesse de garder jusqu'au lendemain les préceptes des moines, excepté celui de ne pas manger ni boire depuis midi jusqu'au matin, et celui de ne toucher aucun métal précieux. Pratiquement, dit la glose, la plupart jeûnaient cette nuit; mais, à cause des vieillards et des malades qui n'auraient pas pu le faire, il n'était pas fait mention de la neuvième règle. Ni de la dixième, à cause des bijoux que portent tous les Indiens laïques aisés, et de l'argent de poche. Par cette pratique mensuelle, le pieux laïque espérait mériter la rémission de ses fautes du mois, et l'amélioration de son karman, sous l'aile de l'Ordre. Voici les formules rituelles:

Moi un tel, depuis ce moment, jusqu'au matin de demain, je donne ma foi au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. (Il répète cette formule trois fois, puis continue)

Moi un tel, depuis ce moment, jusqu'au matin de demain, j'ai donné ma foi au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. (Il répète trois fois, puis continue)

Durant des temps qui n'ont pas eu de commencement, durant toutes mes existences précédentes, jusqu'à ce jour, j'ai fait beaucoup de mal. Par actions, en tuant, volant, me livrant à l'impudicité. Par paroles, en mentant, en parlant artificieusement ou méchamment, en trompant. Par pensées, en convoitant, haïssant, errant, imaginant des choses impures. De tous ces péchés, devant tous les Bouddhas des dix régions, devant tous les Saints et les Sages, et devant vous moine mon maître, avec douleur je demande pardon, vu mon repentir.

Le pardon étant censé obtenu par le repentir, le laïque continue:

Moi un tel, ayant reçu mon pardon; mes actions paroles et pensées étant effacées, et toute ma personne étant maintenant pure, je promets de rester ici, jusqu'à demain matin, pratiquant la loi de tous les Bouddhas, sans tuer, sans voler, sans commettre aucune impudicité, sans mentir, sans boire aucune liqueur fermentée; sans m'asseoir ou m'étendre sur un divan élevé ou spacieux; sans m'orner de fleurs, m'oindre ou me farder; sans visiter les histrions et les courtisanes... De plus je jeûnerai.

我某甲已受八戒竟以此功德不求轉輪聖王釋梵諸王人天之樂願盡諸煩惱明知一切法果成佛道（優婆夷受文亦如是）

度沙彌法○大德僧聽此某甲欲求某甲剃髮若僧時到僧忍聽與某甲剃髮白如是

大德僧聽此某甲從某甲求出家若僧時到僧忍聽與某甲出家白如是（作如是白已出家教使著袈裟偏露右肩脫草屣右膝著地合掌教作如是言）

我某甲歸依佛歸依法歸依僧隨佛出家某甲爲和上如來至眞等正覺是我世尊（如是三說）

我某甲歸依佛竟歸依法竟歸依僧竟隨佛出家竟某甲爲和上如來至眞等正覺是我世尊（如是三說）

Après avoir répété cette formule trois fois, le laïque purifie et dirige son intention, en ces termes :

J'ai promis l'observation des huit préceptes. J'offre ce mérite, non pour renaître roi sur la terre, ou deva dans les cieux d'Indra ou de Brahma ; mais pour me tirer de la souffrance (métempsycose), pour m'avancer dans la voie des quatre degrés de la délivrance (page 94), pour obtenir la fin de l'observance bouddhique (l'état d'arhan, que suit le nirvāṇa à la mort).

La formule est la même pour les femmes que pour les hommes, ajoute la glose, en terminant.

Nota : Ce texte, classé dans le hīnayāna, sent le mahāyāna, puisqu'il parle des Bouddhas des dix régions (page 100). Une note initiale explique ce fait. Le rédacteur a pensé que, avec cette addition, la formule plairait davantage aux laïques, leur paraîtrait plus efficace, etc.

IV. Réception d'un novice.
Les dix préceptes.

Texte tiré du 羯磨 rituel de l'école Dharmagupta. Traduit par le moine parthe Dharmasatya, en l'an 254. 曹魏安息沙門曇諦譯。

S'adressant au chapitre assemblé, le cérémoniaire qui présente le postulant, dit :

Vénérable chapitre, un tel, ici présent, demande que un tel (le parrain préalablement choisi par le postulant) lui rase la chevelure. Si le chapitre le juge à propos, qu'il veuille bien accorder à un tel, qu'on lui rase la chevelure, sur la demande que j'en fais.

La chevelure étant rasée, le cérémoniaire reprend :

Vénérable chapitre, un tel, ici présent, demande à quitter sa famille (le siècle), et à s'attacher à un tel (comme à son parrain). Si le chapitre le juge à propos, qu'il veuille bien accorder à un tel de quitter sa famille, sur la demande que j'en fais.

Le chapitre ayant consenti, le maître désigné pour instruire le novice, lui fait découvrir l'épaule et le bras droit, ôter sa chaussure, fléchir le genou droit, et élever les mains jointes. Dans cette position, le postulant prononce trois fois, à haute voix, devant le chapitre, la formule suivante :

Moi un tel, je donne ma foi au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. A l'imitation du Bouddha, je quitte ma famille. Je reconnais un tel pour mon parrain. Celui qui est venu, le Véridique, et tous les Illuminés, sont les objets de ma vénération.

Cette profession de foi étant censée avoir produit son effet, le postulant,

盡形壽不得殺生是沙彌戒能持不（答言能） 盡形壽不得盜是沙彌戒能持不（答言能） 盡形壽不得婬是沙彌戒能持不（答言能） 盡形壽不得妄語是沙彌戒能持不（答言能） 盡形壽不得飲酒是沙彌戒能持不（答言能） 盡形壽不得著華鬘香油塗身是沙彌戒能持不（答言能） 盡形壽不得歌舞倡伎及故往觀聽是沙彌戒能持不（答言能） 盡形壽不得高廣大牀上坐是沙彌戒能持不（答言能） 盡形壽不得非時食是沙彌戒能持不（答言能） 盡形壽不得捉持生像金銀寶物是沙彌戒能持不（答言能） 此是沙彌十戒盡形壽不得犯能持不（答言能）

汝已受戒竟當供養三寶佛寶法寶僧寶勤修三業坐禪誦經勸作衆事

汝今已受沙彌十戒竟當盡形壽頂戴奉持終身不得犯應供養三寶和上阿闍梨一切如法教不得違逆上中下坐心常恭敬勤求方便坐禪誦經學問勸助作福閉三惡道開涅槃門於比丘法中增長正業得四道果

toujours un genou en terre et les mains jointes élevées, dit trois fois:

Moi un tel, j'ai donné ma foi au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. A l'imitation du Bouddha, j'ai quitté ma famille. Un tel est mon parrain. Celui qui est venu, le Véridique, et tous les Illuminés, sont les objets de ma vénération.

Alors le maître du novice lui propose, article par article, les dix préceptes.

1. Ne jamais tuer, voilà le premier précepte des novices. Te sens-tu la force de l'observer?.. Le postulant répond: Je l'observerai.

2. Ne jamais voler, voilà le deuxième précepte des novices. Te sens-tu capable de l'observer?.. Je l'observerai.

3. Ne jamais commettre d'impudicité, voilà le troisième précepte des novices. Te sens-tu la force de l'observer?.. Je l'observerai.

4. Ne jamais mentir, voilà le quatrième précepte des novices. Te sens-tu capable de l'observer?.. Je l'observerai.

5. Ne jamais boire de vin, voilà le cinquième précepte des novices. Te sens-tu capable de l'observer?.. Je l'observerai.

6. Ne jamais orner sa tête de fleurs, ni oindre son corps de parfums, voilà le sixième précepte des novices. Te sens-tu capable de l'observer?.. Je l'observerai.

7. Ne jamais chanter ni danser, comme font les histrions et les courtisanes; ne jamais regarder pareil spectacle, ni écouter de tels chants; voilà le septième précepte des novices. Te sens-tu capable de l'observer?.. Je l'observerai.

8. Ne jamais s'asseoir sur un siège élevé, sur un spacieux divan, voilà le huitième précepte des novices. Te sens-tu capable de l'observer?.. Je l'observerai.

9. Ne jamais manger en dehors du temps (permis, lequel va de l'aube jusqu'à midi), voilà le neuvième précepte des novices. Te sens-tu capable de l'observer?.. Je l'observerai.

10. Ne jamais toucher ni or ni argent, qu'il soit en barres, ou monnayé, ou façonné en bijoux précieux, voilà le dixième précepte des novices. Te sens tu capable de l'observer?.. Je l'observerai

Ce sont là les dix préceptes des novices, que tu ne devras pas violer, jusqu'à la fin des jours de ton corps. Le pourras-tu?.. Je le pourrai.

Puisque te voilà soumis aux préceptes, ton devoir est, désormais, d'honorer et de faire honorer les Trois Trésors, le Bouddha, sa Loi, son Ordre. Tu devras t'appliquer diligemment à morigéner tes pensées, tes paroles, et tes actes. Tu devras méditer, étudier, et faire ta part des travaux communs.

Dans la règle commentée 沙彌十戒法并威儀, la conclusion est plus onctueuse: « Puisque tu t'es soumis aux dix préceptes des novices, observe-les toujours avec respect et ne les viole jamais. Honore et fais honorer le Bouddha, sa Loi, son Ordre. Respecte ton parrain et ton maître, et tous ceux qui auront à t'enseigner, selon la règle. Ne manque pas à la subordination que tu dois aux divers degrés. Respecte de cœur tous les moines, et efforce-toi d'apprendre d'eux, pour ton bien, à méditer, à psalmodier, à étudier. Ils t'aideront à arriver au bonheur, à éviter les voies d'expiation (enfer, preta famélique, réincarnation animale). Ils t'ouvriront la porte du nirvāṇa.

沙彌十戒

沙彌之戒盡形壽不得殘殺傷害人物當念所生及師友恩精進行道欲度父母愼無慍訟推直於人引曲向己蠉飛蠕動蚑行之類無所剋傷施恩濟乏使其得安心念爲人言無及殺見殺不食聞聲不食疑殺不食若見殺時當起慈心誓吾得道國無殺者草木不用愼無毀傷有犯斯戒非沙彌也

沙彌之戒盡形壽不得偸盜圭合銖兩一無欺人心存于義口不教取販賣僕使奴婢借賃僮客或有惠施一不得取無服飾珍玩高牀幃帳衣趣蔽形無以文綵食趣支命不得嗜味無得貯畜穀糧藏積穢寶人與不受受則不留轉濟窮乏常說人說不貪之德寧就斷手不取非財有犯斯戒非沙彌也

Si tu pratiques bien les régles des novices puis celles des moines, tu obtiendras successivement les quatre fruits de ton état, les quatre degrés de la délivrance (dont le quatrième, celui d'arhan, assure le nirvāṇa à la mort; voyez page 94). »

V. Instruction sur les préceptes des novices masculins.

Texte tiré du 沙彌十戒法幷威儀, œuvre d'un moine inconnu, après 400; 失譯附東晉錄。

---

1. Il est de précepte, pour tout novice, de ne jamais blesser, mutiler, tuer, aucun homme ni animal. Pense à l'affection que portent à cet homme, ses parents, son maître, ses amis. Traite bien tous les hommes; tu t'en trouveras bien toi-même, et tu procureras la délivrance de tes parents. N'aie de haine pour personne, n'incrimine personne, de peur que le trait que tu auras lancé, ne se retourne contre toi. Epargne aussi les animaux, même les plus petits, les vers et les insectes, qui rampent, volent ou grouillent. Sois bon pour eux, fais-leur du bien, rends-les contents. — Songe qu'un laïque a dit, que le sage ne mange pas des animaux qu'il a vu tuer, dont il a entendu les cris; de ceux qui ont été mis à mort à cause de lui, pour le nourrir ou le fêter (allusion à un texte du philosophe chinois Mong-tzeu). Quand tu verras par hasard tuer un animal, aie compassion de lui, et proteste intérieurement en ces termes: Si cela était en mon pouvoir, dans tout ce pays, personne ne tuerait. — Garde-toi aussi de blesser ou de detruire, sans nécessité, les végétaux, herbes et arbres. — Le novice qui enfreint cette régle, n'a pas ce qu'il faut pour son état.

2. Il est de précepte, pour tout novice, de ne jamais commettre aucun acte de vol ou de brigandage. Ne faire subir aucun tort à autrui, fût-ce le plus minime. Tenir de tout son cœur à la justice, et ne jamais mettre sa bouche au service de l'iniquité. Ne jamais acheter, ni louer, des esclaves, des enfants de service; ne pas les accepter en don, s'ils étaient offerts. Ne jamais porter d'habits précieux, de perles, de bibelots rares. Ne jamais se servir d'un siège élevé, orné de tentures. Que les habits couvrent la nudité, mais soient dépourvus d'enjolivures. Que les aliments conservent la vie, mais ne flattent pas le goût. Défense d'amasser des grains, surtout cet argent qui ne mérite que le mépris. Si quelqu'un en offre, il ne faut pas accepter. Si on l'a accepté, on ne peut pas le conserver, mais il faut le distribuer aux pauvres. Tout le monde ne dit-il pas, que, ne rien convoiter, est le fondement de toute vertu?

沙彌之戒盡形壽不得取婦畜養繼嗣防遠女色禁閉六情莫覩美色目不瞻眄心無念婬口無言調華香脂粉無以近身好聲邪色一無視德寧破骨碎心焚燒身體不得爲婬雖婬妷而生垢穢不如貞潔而死有犯斯戒非沙彌也

沙彌之戒盡形壽誠信爲本不得兩舌惡罵妄言綺語前譽後毀證人入罪餘言持政無宜人短爲人說法思合議理見有諍者兩說和善夫士處世斧在口中所以斬身由其惡言不愼言者非沙彌也

沙彌之戒盡形壽不得飲酒無得嘗酒無得嗅酒亦無粥酒無以酒飲人無飲藥酒無止酒舍酒爲毒水衆失之原殘賢毀聖招致禍殃四等枯朽去福就罪靡不由之寧飲洋銅愼無犯酒有犯斯戒非沙彌也

沙彌之戒盡形壽不得習弄兵仗手執利器畜養六畜籠繫飛鳥車輿騎乘快心恣意馳騁遊獵彈射禽獸無得放火焚燒山林傷害衆生無得破決湖池堰塞泒瀆鉤釣魚網殘害水性有犯斯戒非沙彌也

沙彌之戒盡形壽不得習弄碁局摴蒱博塞諍於勝負弄舞調戲吟咏歌音手執樂器琴瑟箜

Il faut donc plutôt se couper la main, que de s'approprier ce qui ne convient pas. Le novice qui enfreint cette règle, n'a pas ce qu'il faut pour son état.

3. Il est défendu à tout novice, pour la vie, de se marier, d'engendrer et d'élever des enfants. Les femmes doivent être évitées de loin. Les passions doivent être énergiquement bridées. Ne fixe jamais tes yeux sur un joli visage. Que ton cœur ne pense pas à des choses impures, que ta bouche ne prononce pas de paroles lascives. Que les fleurs, les parfums, les cosmétiques, les fards, n'approchent jamais de ton corps. Ne regarde jamais ces femmes impudiques, à la belle voix (bayadères). Sois bien résolu à te laisser briser les os, broyer le cœur, brûler tout le corps, plutôt que de consentir à des sollicitations impudiques. Mieux vaut mourir pur, que de vivre souillé. — Le novice qui enfreint cette règle, n'a pas ce qu'il faut pour son état.

4. La véracité, la sincérité, doivent être mises avant tout, par un novice. Pas de propos astucieux! Ne profère pas d'injures, ne parle pas à la légère, n'enjolive pas tes discours. Ne flatte pas par devant, pour mordre ensuite par derrière. Sois lent à accuser, et ne le fais jamais que sur preuves. Ne rapporte pas les défauts d'autrui. Quand tu prêcheras, expose fidèlement la doctrine, sans rabattre ni exagérer. Quand tu verras des gens qui se disputent, entremets-toi pour les accorder. Il en est du parler, comme de ces armes tranchantes, qui blessent celui qui les manie maladroitement. — Un novice qui ne veille pas sur ses paroles, n'a pas ce qu'il faut pour son état.

5. Il est défendu à tout novice, pour la vie, de boire, de goûter, de flairer même, une liqueur enivrante. Défense de vendre des spiritueux. Défense d'en faire boire à un autre. Défense de prendre une alcoolature, à titre de médicament. Défense de s'arrêter dans un débit de vins. — Le vin est un liquide vénéneux. Il est la cause de toutes les ruines. Il a dégradé des Sages, et corrompu des Saints. Son usage éloigne tous les biens, et appelle tous les maux. Il cause toutes les consomptions et maladies de langueur, tous les péchés et crimes. Autant vaudrait boire du cuivre fondu, qu'une liqueur enivrante. Le novice qui enfreindrait ce précepte, n'a pas ce qu'il faut pour son état.

6. Il est défendu à tout novice, de manier une arme ou un bâton, de prendre en main un instrument tranchant. Défense d'élever des animaux domestiques, ou d'encager des oiseaux (qu'on finira par égorger). Aller en char, à cheval, en palanquin, est déconseillé, car ces choses amollissent le cœur et éveillent les passions. Défense de galoper, de chasser à courre. Défense de tirer sur les bêtes sauvages, soit à balles, soit avec des flèches. Défense d'incendier les halliers des montagnes, car cela ferait périr nombre d'êtres vivants. Défense de faire écouler les lacs et les étangs, de barrer les cours d'eau, pour la même raison. La pêche, tant à la ligne qu'au filet, est interdite. — Tout novice qui manquerait à quelqu'un de ces points, n'a pas ce qu'il faut pour son état.

7. Il est défendu, à tout novice, de jamais jouer aux échecs, aux dés, et autres jeux semblables, où on lutte à qui vaincra l'autre. Il est défendu de prendre part à des danses, à des comédies, à des chants. Défense de jouer

篌箏笛竽笙以亂道意無得墾掘山澤耕犁田畝修治園圃種植五穀船車賈作於市販賣與百姓諍利有犯斯戒非沙彌也

沙彌之戒盡形壽不得學習奇伎巫醫蠱道時日卜筮占相吉凶仰觀曆數推步盈虛日月博蝕星宿變恠山崩地動風雨旱澇歲熟不熟有疫無疫一不得知不得論說國家政事平量優劣出軍行師攻伐勝負有犯斯戒非沙彌也

沙彌之戒盡形壽男女有別居不同寺跡不相尋無同船車倶載逢無道談若持異物無察視之遠嫌避疑無書疏往來假借裁割浣濯衣服及所乞求彼若惠己亦不宜受若欲往時必須耆年慎無獨行無止坐宿有犯斯戒非沙彌也

沙彌之戒盡形壽非賢不友非聖不宗不孝之子屠兒獵者偷盗嗜酒之徒志趣邪僻履行凶嶮不得交遊往來之藝濁虧損道行 法服應器常與身倶非時不食非法不言食則無語臥則無談精勤思義温故知新坐則禪思起則諷誦戒行如是眞佛弟子

d'un instrument de musique quelconque. Cithares et guitares de toutes formes et dimensions, flûte de Pan, orgue à bouche, tous ces instruments sont également prohibés ; car la musique nuit au sens religieux. — Défense de défricher et de creuser, dans les montagnes et les marais. Défense de labourer la terre. Défense de cultiver des jardins et des vergers. Défense d'avoir des bateaux et des chars. Défense de débattre et de marchander, avec scandale du peuple, quand on fait quelque emplette. — Le novice qui contreviendrait à quelqu'un de ces points, n'a pas ce qu'il faut pour son état.

8. Il est interdit à tout novice, par ce précepte, de s'adonner aux arts conjecturaux, divination ou médecine, et à la magie. Périodes et jours fastes et néfastes, l'écaille de tortue et les brins d'achillée, la physiognomonie pratiquée pour deviner le destin heureux ou malheureux, les calculs sidéraux, la spéculation sur le plein et sur le vide, les éclipses du soleil et de la lune, les météores et phénomènes qui apparaissent dans les constellations, les écroulements de montagnes, les tremblements de terre, les tempêtes et les averses, la sécheresse et l'inondation, les conjectures sur ce que sera la récolte de l'année et sur les épidémies possibles ou probables, tout cela, les novices doivent l'ignorer. Il leur est interdit aussi de s'occuper et de parler des qualités ou des défauts du gouvernement, des impôts, des expéditions militaires. — Le novice qui manquerait à quelqu'un de ces points, n'a pas ce qu'il faut pour son état.

9. Il est absolument interdit aux novices masculins et aux novices féminines, d'habiter sous le même toit. Ils ne doivent jamais se rechercher. Ils ne doivent pas monter dans la même barque ou dans le même char. Car cela les ferait infailliblement accuser d'inconduite. — Défense de se voir, sous prétexte de se montrer un objet rare et curieux. Il faut s'y prendre de loin, pour éviter tout soupçon. — Défense absolue de communiquer par lettres. — Défense de se visiter, sous prétexte d'emprunter, de faire couper ou laver des habits. Si, à un novice qui mendie, une novice donnait un vêtement en aumône, il ne pourrait pas l'accepter. — Quand il faut absolument se voir, un vieillard doit surveiller l'entrevue. Défense d'aller seul faire semblable visite. Défense de s'asseoir, de s'attarder, de passer la nuit. — Le novice qui manquerait à quelqu'un de ces points, n'a pas ce qu'il faut pour son état.

10. Il est interdit à tout novice, de contracter amitié avec un homme peu vertueux, de reconnaître pour son maître quelqu'un qui ne soit pas un Sage. Défense d'avoir aucune relation avec les bouchers, les chasseurs, les voleurs, les buveurs, les libertins, ceux qui s'adonnent à une profession périlleuse; car ces professions impures éteignent le sens moral. — Le novice doit toujours porter sur lui, en bon état et bon ordre, les vêtements et les accessoires prescrits. — Il ne doit pas manger en dehors du temps. Il ne doit pas parler sans raison. Défense de parler, pendant qu'il mange, ou quand il est couché. — Que le novice s'applique à pénétrer le sens (de ce qui lui a été enseigné), et désire apprendre davantage. Qu'il soit toujours occupé, ou à méditer, ou à étudier. — Ceux qui agiront de la sorte, voilà les vrais disciples du Bouddha.

沙彌威儀

（說戒已竟次說威儀）已受沙彌十戒爲賢者道人次教之當用漸漸稍從小起當知威儀施行所應當知和上幾歲三師名字當教識知初受戒時歲日月數當知事和上有幾事亦當知隨事阿闍梨有幾事亦當知給楊枝澡水有幾事亦當知授袈裟襵袈裟及持鉢有幾事亦當知捉錫杖持履有幾事與和上阿闍梨俱應請時若至國王家時若至迦羅越家時若至婆羅門家時若連坐飯時若別坐飯時若俱入城乞食時若俱還時至故處時若日晩時若止水邊飯時若道邊時若樹下飯時若自先去住相待時若合鉢食時若轉貿鉢時若俱共對飯時若前後飯時若飯已澡漱時若澡鉢去時各當具知有幾事當知給衆僧作直日時各當知有幾事年滿二十欲受具足戒時皆悉當知設爲賢者比丘所問不具對者不應與受具足戒何以故作沙彌乃不知沙彌事所應施行沙門事大難作甚微妙賢者沙彌卿且夫熟學當悉聞知乃應授與具足戒所以卿不知沙彌法者但未諦知身苦故不伏意耳而反欲受具足戒今授卿具足戒者人謂佛法易行沙門易作不知佛道至妙非福適行法律交互以是數日之中相之是故當先問設能具對能如法者三師易得耳

VI. Instruction sur les règles des novices masculins.

Texte tiré du même ouvrage que le précédent.

Après les préceptes, voici les règles. Qu'on les enseigne progressivement. — Le novice doit apprendre d'abord quel âge a son parrain, et comment s'appellent les trois maîtres qui auront à s'occuper de lui [1]. Qu'il grave bien dans sa mémoire la date de son admission (d'après laquelle sera compté son degré d'ancienneté). — Qu'il apprenne ensuite le détail des services qu'il devra rendre à son parrain et à son maître; tout ce qui concerne les cure-bouche [2], et l'eau pour les ablutions; la manière de mettre et d'ôter le froc, et de porter l'écuelle (qui sert à mendier la nourriture); ce qui a rapport à la masse à tête d'étain [3], et aux chaussures. Qu'il sache comment et quand il doit se tenir à la disposition de son parrain et de son maître. — Qu'on lui apprenne aussi comment se conduire, dans le cas où il serait envoyé chez le roi, chez un grand personnage, chez un brahmane. Qu'il sache ce qui est à observer, quand on mange en commun, quand on mange en particulier, et durant les quêtes en ville, à l'aller et au retour. Qu'on l'instruise sur ce qu'il faut faire, quand on est rentré de la quête (après midi), et le soir (préparatifs pour la nuit). Qu'il sache comment se conduire, quand, après la quête, on prend son repas au bord de l'eau, ou au bord d'un chemin, ou sous un arbre. Qu'il sache ce qui est à observer, dans la quête individuelle, dans la quête en commun, dans le cas où les aliments ont été acheté, quand toute la communauté mange ensemble, quand les novices mangent avant ou après les autres. Qu'il sache ce qui concerne les ablutions après les repas, et le lavage des écuelles. Enfin qu'il soit parfaitement instruit de tous les services qui sont à rendre à la communauté, à toutes les heures du jour. Quand, à l'âge de vingt ans, il demandera à être reçu comme moine formé, il devra d'abord conster qu'il connaît bien toutes les règles. A cette fin, il sera examiné par des moines savants. S'il ne satisfait pas sur tous les points, il devra être différé. A quoi sert d'être novice, si on n'atteint pas le but du noviciat? Les obligations qui incombent aux moines, sont difficiles à observer, à cause de la multiplicité des menues

1. Les communautés bouddhiques primitives n'ayant pas de Supérieurs, un ancien proposait l'aspirant, comme son parrain ou répondant, au chapitre, qui l'admettait ou le refusait. Les trois maîtres ou préfets, étaient, le maître des cérémonies, le maître des études, le maître des travaux. Le novice devenait comme l'enfant du parrain qui l'avait fait admettre, et lui rendait tous les devoirs d'un fils. Il devait une reconnaissance presque égale, au maître qui dirigeait ses études. Ce qui est dit du parrain, dans le texte des règles, vaut pour le maître, et vice versa. Savoir exactement l'âge de son père, est un des premiers devoirs de la piété filiale en Chine. — 2. Terme formé à l'instar du mot cure-dent, pour désigner un instrument d'usage quotidien dans la vie bouddhique. Tous les Orientaux ont grand soin de leur bouche, et usent de masticatoires. Les moines bouddhiques indiens mâchaient des racines ou des branches aromatiques. S'il faut en croire le caractère employé, les moines chinois se contentèrent d'un bout de branche de peuplier, mou et filandreux, dont une extrémité était épluchée, par le battage, en une sorte de grossier pinceau. L'instrument servait à frotter les dents et nettoyer les recoins de la bouche. — 3. Longue canne à grosse tête d'étain creuse et garnie d'anneaux. Servait aux moines, pour avertir de leur présence, par le cliquetis des anneaux, quand ils quêtaient; et autres usages. Voyez page 8.

師教沙彌有五事一者當敬大沙門二者不得呼大沙門名字三者大沙門說戒經時不得盜聽四者不得求大沙門長短五者大沙門誤失時不得轉行說是爲沙彌威儀　又教沙彌有五事一者不得屏處罵大沙門二者不得輕易大沙門於前戲笑效其語言形相行步三者見大沙門過卽當起住若讀誦經若飯時若作衆事不應得起四者行與大沙門相逢當下道止住避之五者若調戲時若見大沙門卽當止謝言不及是爲施行所應爾

沙彌事和上有十事一者當早起二者欲入戶當先三彈指三者具楊枝澡水四者當授袈裟却授履五者當掃地盆澡水六者當襞被梳拂拭牀席七者師出未還不得捨房中去師還當逆取袈裟內襞之八者若有過和上阿闍梨教誡不得還逆語九者當低頭受師語去當思念行之十者出戶當還牽戶閉之是爲事和上法

教沙彌事阿闍梨有五事一者視阿闍梨一切當如視我二者不得調戲三者設訶罵汝不得還語四者若使汝出不淨器不得唾惡怒五者暮當按摩之是爲事阿闍梨法也

事阿闍梨法沙彌事師當早起具楊枝澡水有六事一者斷楊枝當隨度數二者當破頭三者當洗使令淨四者當易故宿水五者當淨澡罐持六者當滿中水持入不得使有汙濺有聲是爲具楊枝澡水法

授袈裟有四事一者當徐徐一手排一手捉下授之二者當次視上下三者當止住持師衣已

prescriptions. Que les sages maîtres des novices les leur enseignent, puis qu'on vérifie s'il les possèdent. Alors seulement il sera loisible de les recevoir comme moines. Ceux qui ne savent pas les règles, ou qui cherchent à les éluder, ceux-là ne doivent pas être reçus comme moines. Les laïques disent parfois «la règle du Bouddha est douce, il est facile d'être moine», et des novices entrent, imbus de cette fausse persuasion. Qu'ils sachent bien, que la vie des disciples du Bouddha est sublime, que la désolation et la consolation alternent, que l'engrenage des préceptes et des règles ne laisse aucun repos. Qu'on éprouve mûrement les novices, pour se rendre compte qu'ils pourront porter le joug de la règle. S'ils veulent s'y soumettre, en connaissance de cause, le rôle des trois maîtres, juges de l'admission, sera facilité.

Que le maître des novices leur enseigne cinq règles, pour leur conduite à l'égard des moines de rang supérieur... 1 qu'ils les vénèrent; 2 qu'ils ne les appellent pas par leur nom; 3 qu'ils n'écoutent pas furtivement ce que disent les anciens assemblés en chapitre; 4 qu'ils ne recherchent pas curieusement les défauts des anciens; 5 qu'ils ne colportent pas leurs fautes. — Entre eux, que les novices observent les cinq règles suivantes... 1 ne pas parler injurieusement des anciens, en secret; 2 ne pas les ridiculiser, en singeant leur manière de parler, leur air, leur démarche; 3 se lever et se tenir fixe, quand un ancien passe, excepté quand on étudie, quand on mange, quand on est occupé au service commun; 4 quand on rencontre un ancien, il faut se ranger pour le laisser passer; 5 si un ancien paraît durant la récréation des novices, ceux-ci doivent suspendre leur jeu, et prononcer une formule de quasi-excuse.

A l'égard de leur parrain respectif, les novices ont dix devoirs à remplir. . 1 ils doivent se lever de grand matin, pour être à sa disposition; 2 avant d'entrer dans sa chambre, ils doivent frapper trois coups à sa porte, avec le bout du doigt; 3 à son lever, ils doivent lui fournir le cure-bouche, et l'eau pour les ablutions; 4 ils doivent lui présenter son froc et ses souliers; 5 ils doivent balayer sa chambre, après l'avoir aspergée; 6 ils doivent serrer ses couvertures avec son traversin, et essuyer la natte qui couvre son lit; 7 quand le parrain est sorti, il est défendu à son novice de quitter la maison; dès que son parrain rentre, le novice doit aller à sa rencontre, lui enlever son froc et le lui plier; 8 celui que son parrain ou son maître reprend, ne doit pas répliquer; 9 tous les ordres du parrain doivent être reçus la tête baissée (en signe de soumission), puis le novice doit s'en souvenir et les exécuter; 10 quand on sort de chez son parrain, quoique ce soit pour rentrer aussitôt après, il faut toujours fermer la porte derrière soi. Telles sont les règles pour servir son parrain.

A l'égard de leur maître, les novices ont cinq obligations à remplir... 1 ils doivent l'aimer comme soi-même; 2 ne pas se moquer de lui; 3 ne pas répliquer, quand il tance, même vertement; 4 quand le maître, infirme ou malade, ordonne à un novice de nettoyer un vase malpropre (crachoir, urinoir, ou autre), le novice ne doit pas cracher pour manifester son dégoût; 5 que le soir (au coucher) le novice masse son maître, s'il en est requis. Voilà les règles relatives au maître.

Au lever, quand ils présentent le cure-bouche et l'eau pour les ablutions, que les novices observent les règles suivantes... 1 que le cure-bouche ait la longueur réglementaire; 2 que le bout soit bien effiloché; 3 qu'il soit bien

四者當上著師肩上是爲授袈裟法　攝袈裟有四事一者當視上下二者不得使著地三者當著安常處四者覆上是爲攝袈裟法

持鉢有四事一者當洗令淨二者拭令燥三者帶令堅四者不得使有聲是爲持鉢法

持錫杖有四事一者取拭去生垢二者不得著地使有聲三者師出戶乃當授四者師出還當受取若俱行若入衆若禮佛亦當取持是爲持錫杖法

持履有四事一者當先抖擻之二者當視次比之三者當澡手不得便持袈裟四者師坐當取次比之是爲持履法

若俱應請速坐飯時有四事一者坐當離師六尺二者當視師達儭竟乃應授鉢三者不得先師食飯四者師飯已當起取鉢自近是爲速坐飯時法也

別坐飯時有四事一者當立住師邊二者師教食去乃當坐去三者頭面著地作禮四者食飯不得倨坐上戲飯已當至師邊住師教還坐乃應坐是爲別坐飯時法也

入城乞食時有四事一者當師持鉢二者當隨師後不得以足蹈師影三者於城外當取鉢授師四者入城欲別行當報師是爲行乞食時法　俱行還至故處有四事一者當先徐開戶出坐具敷之二者澡師手已乃却自澡三者當授師鉢自却叉手住四者當預具澡豆手巾等是爲還歸飯時法　過水邊飯時有四事一者當求淨地二者當求草作坐三者當取水澡師手已還自洗手已乃却授師鉢四者師教使飯當作禮却坐是爲水邊飯時法　止陰樹下飯時

lavé, parfaitement propre ; 4 que le novice vide le vase de nuit du maître ; 5 qu'il essuie ou lave tous les objets à son usage ; 6 quand il lui porte l'eau, que le vase soit plein ; qu'il ne verse rien ; que l'eau ne clapote pas.

Voici les règles à observer, quand on met ou qu'on ôte le froc du parrain ou du maître... Il faut le faire posément et décemment, une main tenant le froc, l'autre main l'étendant. L'opération terminée, il faut donner un coup d'œil d'inspection, pour voir s'il est bien à la hauteur voulue. Il faut donner au maître le temps de se draper. Il faut fixer le pan qui couvre l'épaule gauche. — Avant de plier le froc, il faut examiner dans quel état sont le haut et le bas (souillés peut-être par la sueur ou la boue). En le pliant, il ne faut pas le faire traîner à terre. Quand il est plié, il faut le déposer en son lieu, et le couvrir.

Pour le soin de l'écuelle, il y a quatre règles... Après qu'elle a servi, il faut la laver, jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement propre. Il faut ensuite la faire sécher. Il faut la serrer (pour qu'elle ne se fê'e pas spontanément). Il ne faut jamais la faire résonner (en la heurtant ou la frappant).

Regles concernant la masse à tête d'étain... Il faut l'epousseter soigneusement. Il ne faut pas la faire résonner inutilement, en heurtant le manche contre terre. Quand le maître doit sortir, il faut la lui remettre. Quand il est rentré, il faut l'en débarrasser. . La masse doit toujours être portée, quand on sort en procession, quand on và dans le monde, quand on présente ses hommages au Bouddha.

Règles concernant les souliers du maître... Il faut les secouer, pour en faire tomber la poussière. Il faut les luî présenter, dans leur ordre. Après les avoir touchés, il faut se laver les mains, avant de toucher le froc. Quand le maître s'est assis, il faut lui retirer ses souliers, et les déposer devant lui, dans leur ordre.

Voici les règles pour le novice que des hôtes font manger en même temps que son maître... Le siège du novice doit être éloigné, d'au moins six pieds, de celui de son maître. Le novice attendra que le maître ait fini de louer et bénir les hôtes, puis il lui présentera son écuelle (et prendra la sienne). Le novice ne se mettra pas à manger, avant que son maître ait commencé. Dès que le maître aura achevé, le novice se lèvera, le débarrassera de son écuelle, et se tiendra à sa disposition.

Hors ce cas, voici les règles du novice, pour le repas de son maître et le sien... Il se tiendra à côté de son maître prêt à le servir, tandis que celui-ci mangera . Quand le maître lui dira d'aller manger à son tour, il se retirera à quelque distance. Avant de s'asseoir, il se prosternera, tourné vers son maître. Tandis qu'il mangera, il ne devra, ni prendre une position peu décente, ni gesticuler. Dès qu'il aura fini, il se rendra auprès de son maître, et se mettra à sa disposition pour le retour. Si son maître lui dit de se rasseoir (pour se reposer encore), il ira s'asseoir à quelque distance.

Dans les quêtes particulières par la ville, voici les règles... Le novice portera l'écuelle de son maître. Il marchera derrière son maître, en se gardant soigneusement de mettre le pied sur son ombre (prolongement de sa personne). La quête terminée, quand on sera sorti de la ville, il remettra au maître son écuelle. Si, en ville, il désire faire quelque visite, il doit en avertir son maître. — S'il rentre avec son maître, pour manger le produit de la quête au couvent (en cas de mauvais temps, par exemple), voici les règles... Que le novice ouvre posément la porte de la cellule de son maître, et prépare

法有四事一者當持鉢掛著樹上採取葉作坐二者取水澡師手設不得水取淨草授與師三者還取鉢授師四者當預具淨草澡師鉢已却以草熟拭鉢乃去是爲樹下飯時法　道中相待有三事一者持鉢著淨地作禮如事說二者當視日早晩可疾還歸道若比三者當取師鉢幷持隨師後去是爲道中相待時法　合鉢飯時有二事一者若師鉢中無酪酥漿當自取所得鉢飯授師若師不取且當却住二者徐取師鉢中半飯出著淨地樹葉上却自取鉢中半飯著師鉢中却住是爲合鉢飯時法　轉貿鉢飯時有三事一者若師鉢中得美膳者自得不如者便當授師二者師欲貿鉢當讓不受三者師堅呼貿鉢當取再湌便當拭鉢還授師是爲貿鉢飯時法　對飯時有三事一者當授師鉢乃却坐飯二者當數視師所欲得卽當起取與三者食不得大疾亦不得後竟以起當復問欲得何等師言持去乃當取去是爲對飯時法　前後飯時有三事一者授師鉢具已當却至屛處住聽師呼聲卽當應之二者當預取澡水著一邊三者師飯畢當澡師手却住師教去飯乃當作禮去飯是爲前後飯時法

飯已澡鉢有三事一者澡漱已當先取師鉢澡令淨已著樹葉上二者却自澡鉢已亦著樹葉上先取師鉢已手摩令淨燥內著囊中付師三者還自取鉢拭令燥亦內著囊中帶之止住是爲燥鉢時法

澡鉢去時法有三事一者師言我今欲過某許賢者某自先歸二者頭面著地作禮便去三者獨還去不得過餘聚落中戲笑直歸故處誦經是爲澡鉢去時法

son siège. Qu'il lave les mains de son maître, puis les siennes. Qu'il remette au maître son écuelle, et attende, les mains jointes, que celui-ci ait fini de manger. Qu'il prépare à temps l'aiguière et la serviette pour les ablutions finales. Ensuite lui-même ira manger son écuellée dans son local.

Quand, après la quête (le temps étant beau), au lieu de rentrer au couvent, le maître et son novice mangent ce qu'on leur a donné au bord d'un cours d'eau, voici les règles.. Que le novice cherche un endroit propre. Qu'il ramasse des herbes, et en fasse un siège à son maître. Qu'il puise de l'eau, lui lave les mains, lave les siennes, puis présente l'écuelle. Quand le maître lui aura dit de manger à son tour, qu'il se prosterne d'abord, puis aille s'asseoir et mange.

Quand, après la quête, le maître et son novice prendront leur repas à l'ombre d'un arbre, voici les règles... Que le novice suspende d'abord l'écuelle pleine à une branche (par la corde dont elle est munie), puis ramasse des herbes et en fasse un siège pour son maître. Qu'il puise de l'eau et lui lave les mains. S'il n'y a pas d'eau à portée, qu'il cherche des herbes propres, avec lesquelles le maître puisse s'essuyer les mains. Qu'il remette son écuelle au maître. Qu'il cherche des herbes propres, pour nettoyer l'écuelle du maître, quand celui-ci aura fini de manger.

Au cas où le maître et le novice auraient quêté et mangé séparément, quand ils se rejoindront, que le novice dépose son écuelle en un lieu propre, se prosterne devant son maître, et lui rende compte de ce qui lui est arrivé. Qu'il regarde ensuite la hauteur du soleil, pour savoir s'il est temps de rentrer au couvent, ou s'il est loisible de s'attarder encore. Quand on rentrera, que le novice porte l'écuelle du maître avec la sienne, et marche derrière lui.

S'il se trouve que, durant la quête, le maître n'a pas reçu de lait caillé, de beurre fondu, ou de carry (condiments indiens du riz), le novice mieux partagé devra lui offrir son écuelle. Si le maître n'accepte pas l'échange, le novice tirera de l'écuelle du maître la moitié du riz sec qu'elle contient, et le déposera provisoirement par terre sur une feuille d'arbre propre; puis il versera dans l'écuelle du maître la moitié de son riz imbibé de condiment; enfin il mettra dans son écuelle le riz sec retiré de l'écuelle du maître.

Quand on aura dû acheter des aliments (personne ne faisant l'aumône), voici les règles... Si ce que le maître a acheté est meilleur, que le novice ne se l'approprie pas. Si le maître offre au novice du sien, que celui-ci refuse en remerciant. Si le maître insiste, que le novice accepte, mange le reste, puis nettoie l'écuelle et la rende au maître.

Quand on mange en commun, au couvent (les jours de chapitre), que le novice serve d'abord au maître son écuelle, puis qu'il aille s'asseoir et mange. Que, tout en mangeant, il regarde si son maître a tout ce qu'il lui faut. Si quelque chose lui manquait, qu'il se lève aussitôt et le lui donne. Que le novice ne mange pas plus vite, ni plus lentement, que la communauté. Quand le maître aura fini, que le novice lui demande encore s'il a eu son content. S'il répond que oui, que le novice prenne son écuelle, pour la laver.

Alors que le maître est allé quêter seul (son novice employé à des travaux domestiques étant retenu au couvent et y recevant sa pitance), quand le maître sera rentré, le novice l'assistera durant son repas, servira et desservira l'écuelle, lui donnera à laver, etc. Si lui-même n'a pas encore pris son repas, il n'ira le prendre que quand son maître lui en aura intimé l'ordre, et après les salutations usuelles.

沙彌入衆有五事一者當明學二者當習事三者當給衆四者當授大沙門物五者欲受大戒時三師易得耳

復有五事一者當禮佛二者當禮比丘僧三者當問訊上下坐四者當留上座坐處五者不得諍坐處師復有五事一者不得於坐上遙相呼語笑二者不得數起出三者若衆中呼沙彌某甲即當起應四者當隨衆僧命五者摩摩帝呼有所作當還白師是名入衆時法用

沙彌作直日有五事一者當惜衆僧物二者不得當道作事三者作事未訖不得中起捨去四者若和上阿闍梨呼不得便往應當報摩摩帝五者當隨摩摩帝教令不得違戾是爲作直日法

擇菜有五事一者當却根二者當齊頭三者不得使有青黃合四者洗菜當三易水令淨已當三振去水五者作事畢竟當掃處令淨

復有五事一者不得私取衆僧物二者若有所欲取當報摩摩帝三者盡力作衆僧事四者當掃除食堂中乃却布席坐案五者當朝暮掃除舍後益水棄灰土

汲水有十事一者手不淨不得便用汲水當先澡手二者不得大投罐井中使有聲三者當徐徐下罐不得大挑擊左右著使有聲四者不得使繩頭還入井中使有聲五者不得持履覆井欄上六者不得持罐水著入釜中七者不得持罐置地八者當洗澡器令淨九者舉水入當徐徐行十者著屏處不得妨人道中

Voici les règles pour le nettoyage des écuelles après les repas... Le novice lavera l'écuelle du maître, et la déposera sur des feuilles d'arbre, pour la faire égoutter. Il en fera autant pour sa propre écuelle. Il essuiera l'écuelle du maître, la fera sécher au soleil, puis la mettra dans la besace du maître, et la lui remettra. Il en fera autant pour sa propre écuelle.

Si, après le repas fini, le maître dit au novice: j'ai telle visite à faire, je te donne congé de rentrer seul au couvent... alors le novice se prosternera devant le maître, puis rentrera seul au couvent. En rentrant, il devra éviter les lieux où il y a foule, spectacle, ou réjouissance publique. Il prendra le plus court chemin, et, aussitôt rentré, se mettra à l'étude.

Dans la communauté, le novice devra s'appliquer à apprendre (ce qu'il doit savoir), et à l'exercer (pour se le rendre familier). Il doit se rendre utile à la Communauté, et procurer aux moines de degré supérieur tout ce dont ils ont besoin. S'il se conduit toujours de la sorte, quand il demandera à être reçu comme moine, la besogne des trois maîtres (censeurs) sera facilitée (par l'absence d'objections).

Que le novice vénère le Bouddha. Qu'il révère la Communauté. Qu'il respecte la hiérarchie. Qu'il ne s'asseoie jamais à la place de ceux qui lui sont supérieurs. Qu'il ne conteste jamais pour une question de préséance.

Qu'assis, il ne gesticule, ni ne crie, ni ne rie. Qu'il ne se lève et ne sorte pas souvent et sans motif. Si quelqu'un l'appelle par son nom, qu'il se lève aussitôt et réponde. Qu'il obéisse à tout ordre. Quand le maître des travaux l'aura appelé pour quelque tâche, qu'il avertisse son maître des études au retour.

Quand un novice est de service, à son jour, pour l'utilité commune, qu'il ne gâte pas les objets appartenant aux moines, qu'il ne gêne pas la circulation, qu'il ne laisse pas sa tâche inachevée. Même si son parrain ou son maître d'études l'appellent, qu'il ne se rende à leur appel qu'après en avoir obtenu la permission du maître des travaux. Les novices doivent, pour toutes les corvées, obéir ponctuellement et de bon cœur à ce maître.

Quand les novices cueillent des herbes comestibles, ils doivent laisser en terre la racine; ils doivent retrancher les sommités (non comestibles); ils ne doivent pas cueillir une plante encore en pleine végétation. Quand ils lavent ces herbes, ils doivent changer l'eau par trois fois. Après l'épluchage et le lavage, ils doivent nettoyer la place.

Ils ne doivent s'approprier clandestinement aucun objet appartenant à un moine. Ils ne doivent rien affecter à leur propre usage, qu'avec la permission du maître des travaux. Ils doivent s'appliquer de toutes leurs forces à bien servir les moines. — Ils doivent balayer le réfectoire, étendre les nattes, nettoyer les tables. — Matin et soir, ils doivent balayer les lieux d'aisance, y remplir les vases d'eau, et verser des cendres dans les fosses.

Voici les règles à observer, en tirant de l'eau du puits... D'abord se laver les mains. Il n'est pas permis de faire ce travail, avec des mains sales. — Ne pas jeter le seau dans le puits avec fracas, mais l'y descendre doucement, et sans se démener au point de gêner les voisins occupés à la même besogne — Ne pas laisser tomber dans le puits, l'autre bout de la corde du seau, souillé par le contact des mains. — Ne pas déposer ses souliers sur la margelle. — A la cuisine, ne pas mettre le seau dans le chaudron. Ne pas le placer à terre. Le bien laver, après qu'il a servi. — Marcher lentement, quand on porte un seau plein, et ne pas gêner la circulation dans les passages.

澡釜有五事一者當澡釜緣口上二者當澡釜緣裏三者當洗腰腹四者澡裏底五者當三易水

吹竈有五事一者不得蹲吹火二者不得燃生薪三者不得倒燃濕薪四者不得燃腐薪五者不得以熱湯澆火滅

掃地有五事一者當順行二者灑地不得有厚薄三者不得有汙濺四壁四者不得蹈濕地壞五者掃已卽當自撮草糞棄之

比丘僧飯時沙彌掃地有五事一者當却行二者不得挑手持三者過六人士作聚四者悉掃令遍爲善五者卽當自手掃除持出棄之

持水澡鑵瀉水有五事一者一手持上一手持下不得轉易二者當近左面持竪直視前三者當視人手澆下水不得多不得少正當投人手中四者下水當去人手四寸不得高不得下當相視水多少設水少不足一人當益水不得住人手五者以澡手還著袈裟如法

持澡盤有五事一者不得曳盤使有聲二者當兩手擧持左面三者當隨人手高下不得左右顧視四者澡盤中水滿當出棄之不得澆人前地五者已當過澡手還著袈裟如法

持手巾有五事一者當左手持下頭右手持上頭授人二者去坐二尺不得倚人膝三者持手巾不得障人口四者人拭手未放巾不得引去以下竟當持付主若著故處五者已當澡手還著袈裟如法

布履有五事一者當先抖擻去中所有二者當從上座起三者當從澡盤後示主令自識四者不得持左著右皆當下意沙彌五者已竟當還澡手著袈裟如法

爲師遣行答謝人有七事一者當直往二者當直還三者當識師所語亦當識人報語四者不得妄有所過五者若所索不得止留宿六者不得調戲七者出行當有法則

沙彌給比丘僧使去竟不得妄入大沙門戶有三事得入一者若和上阿闍梨喚便往二者若倩有所取三者欲往問經應得入

Quand les novices lavent le chaudron (lequel est fixe), qu'ils lavent d'abord l'extérieur du rebord supérieur (souillé de suie), ensuite l'intérieur en allant du bord vers le fond. L'eau doit être changée trois fois.

Quand les novices sont chargés d'entretenir le feu, qu'ils ne le laissent pas s'éteindre par leur négligence. Qu'ils n'y mettent pas de combustible encore vert (生 vivant). Qu'ils n'allument pas, par en bas, un fagot humide (comptant que la flamme sèchera le haut, ce qui produit une fumée épaisse et beaucoup de suie). Qu'ils ne brûlent pas de combustible puant (qui communiquerait son odeur aux aliments). Quand la cuisine est achevée, qu'ils n'éteignent pas le feu en y jetant le fond du chaudron (gaspillage et puanteur).

Quand les novices balayent, qu'ils le fassent tous dans le même sens (et non à tort et à travers). Qu'ils arrosent le sol bien également. Qu'ils n'éclaboussent pas le bas des murs. Qu'ils n'enfoncent pas leurs talons dans le sol battu (formant plancher), alors que l'arrosage l'a amolli. Qu'ils ramassent et portent les balayures au lieu convenable.

Que les novices désignés pour balayer le réfectoire, durant le repas des moines, les jours de chapitre (il parait qu'on jetait les détritus à terre au fur et à mesure), circulent continuellement entre les rangs, en prenant garde de ne toucher personne. Qu'ils réunissent les balayures en tas, chaque fois qu'ils auront passé six moines. Qu'ils opèrent tous dans le même sens. Qu'enfin ils ramassent les balayures, et les portent dehors.

Voici les règles des trois novices de service pour les ablutions, après les repas communs, les jours de chapitre. — Que celui qui doit verser l'eau, tienne l'amphore à deux mains, l'une en haut, l'autre en bas. Qu'il aborde successivement chaque moine par le côté gauche, tienne l'amphore solidement, et regarde bien ce qu'il fait. Qu'il verse, ni trop, ni trop peu, et exactement dans le creux des deux mains jointes Que l'ouverture de l'amphore soit à quatre pouces des mains, ni plus, ni moins. Il ne faut pas commencer à verser à quelqu'un, le reste d'une amphore qui ne suffira pas, mais aller remplir l'amphore avant de verser. — Que le novice qui tient la cuvette, ne la fasse pas résonner. Qu'il la tienne à deux mains, solidement, et la présente par le côté gauche. Qu'il la tienne exactement sous les mains à laver, à hauteur convenable, et ne regarde pas à droite et à gauche, mais soit attentif à ce qu'il fait. Quand la cuvette sera pleine, qu'il aille la vider dehors, au lieu convenable, et non pas là où l'on passe et repasse. — Que le novice qui présente la serviette, la présente dépliée, à deux mains. Qu'il se tienne à deux pieds de distance, et n'entre pas en contact avec les genoux de celui qu'il sert. Qu'il n'élève pas la serviette devant son visage. Qu'il ne lui retire pas la serviette, avant que l'autre ait achevé de s'essuyer. Enfin qu'il lui remette la serviette pliée (ce linge étant personnel). — Les ablutions étant terminées, que les trois novices se lavent les mains, et remettent leur robe de dessus, déposée pour ce service.

Encore pendant les repas communs, que les novices de service aillent secouer dehors les pantoufles (que tous les moines quittent pour s'asseoir les jambes croisées à l'indienne), en commençant par l'ancien qui préside. Après les ablutions, qu'ils les montrent d'abord au moine, pour qu'il constate que ce sont bien les siennes; puis qu'ils le chaussent, sans se tromper de pied.

Quand un novice est envoyé (par son parrain ou par son maître), pour porter un message, ou pour remercier un bienfaiteur, qu'il aille et revienne

欲入門戶有七事一者當三彈指乃得入二者不得當人道住坐若障火光三者不得妄語他事四者當叉手如法說五者若教坐不得交脚六者不得調戲七者不得障人先欲出戶當向戶出迴面向戶却行而出不得背去

獨使沙彌遠出行當教上頭有三事一者彼人問卿和上名何等便報言字某甲二者復問卿和上作沙門來幾歲便報言若干歲三者復問卿和上是何許人便報言某郡縣人設復問卿阿闍梨名何等人便報言字某甲復問卿阿闍梨年幾許便報言年若干復問卿阿闍梨是何許人便報言是某國縣人若復問賢者名何等字便報言字某甲復問卿作沙彌已來幾時便報言若干歲若干月若干日若干時是爲知和上阿闍梨亦自知時名字歲日月數

入浴室有五事一者低頭入二者入當避上座處三者上座讀經時不得狂語四者不得以水互相澆五者不得以水澆火滅　復有五一者不得調戲二者不得破中瓮盆三者用水不得大費四者不得潘中澡豆麻油五者當疾出去不得止中浣衣

沙彌至舍後行有十事一者欲大小便即當行二者行不得左右顧視三者至當三彈指四者不得迫促中人使出五者已至上復三彈指六者不得大咽七者不得低頭視陰八者不得弄上灰土九者不得持水澆壁十者已還當澡手未澡手不應持物　復有五事一者不得正唾前壁二者不得左右顧視望三者不得持草畫壁地四者不得持火熷畫地及壁五者不得久固圊廁上當自下未設當逆人不得爲作禮當避道去

師與語有二事一者不得報語二者不得自理

沙彌爲師作禮有十事一者師頭前有盤不應作禮二者師坐禪不應作禮三者師經行不應

par le plus court chemin. Qu'il dise exactement ce qu'on l'a chargé de dire, et note soigneusement la réponse dans sa mémoire. Qu'il ne flane pas. Qu'il ne passe pas la nuit dehors. Qu'il ne discute ni n'interprète son message. Qu'il marche, dehors, composé et modeste.

Défense, à tout novice, d'entrer dans la cellule d'un moine de degré supérieur, si ce n'est pour quelqu'une des trois raisons suivantes: S'il est envoyé par son parrain ou par son maître. S'il doit y faire un service. S'il a permission de demander à ce moine l'explication d'un texte.

Quand un novice doit entrer dans une cellule, qu'il frappe d'abord trois fois, du bout des doigts. Qu'il ne se tienne pas devant celui qu'il visite, mais de côté. Qu'il ne s'asseoie pas, de lui-même. Qu'il n'intercepte pas le feu du foyer, ni la lumière de la lampe. Qu'il ne parle pas de choses et d'autres. Que, les mains jointes selon la règle, il dise en peu de mots ce pourquoi il est venu. Si on l'oblige a s'asseoir, qu'il ne croise pas les pieds. Qu'il ne discute ni ne contredise. Qu'en sortant, il marche droit devant lui, et pas à reculons.

Quand un novice est envoyé seul au loin, il doit pouvoir dire exactement, aux laïques qui le lui demanderont, le nom de son parrain, depuis quand il est moine, d'où il est originaire. Item, pour les trois maîtres (préfets, censeurs) du couvent. Il doit aussi savoir dire, exactement et sans hésitation, la date de son entrée au noviciat, année, mois, jour et heure.

Quand un novice entre dans l'étuve (bain de vapeur commun), il doit baisser les yeux. Il ne doit pas s'approcher des anciens qui s'y trouvent. Si ceux-ci récitent des textes, il ne doit pas les troubler en leur adressant la parole. Il est défendu de jeter de l'eau à un autre, ou dans le foyer. Défense de gaspiller l'eau, de répandre l'huile, de casser les vases, de stationner dans l'étuve indéfiniment, d'y laver ses habits.

Quand un novice va aux cabinets, voici les règles à observer... Qu'il y aille dès qu'il en sent le besoin (afin de n'être pas trop pressé). Qu'en y allant, il ne regarde pas à droite et à gauche. Qu'il frappe à la porte, trois fois, du bout des doigts. Si le cabinet est occupé, qu'il ne presse pas l'occupant de sortir, mais frappe à la porte du cabinet suivant. Qu'il fasse ses besoins, sans efforts violents, et sans abaisser ses regards. Qu'il ne remue pas la cendre (qui remplit la fosse). Qu'il n'asperge pas les murs. Quand il aura fini, qu'il se lave les mains. Défense de toucher aucun objet, avant cette ablution. — Défense encore de cracher contre les murs. Défense de laisser errer ses yeux. Défense de faire des dessins, avec une baguette verte ou calcinée, sur les murs ou sur le sol. Défense de stationner indéfiniment. En allant aux cabinets et en en revenant, on ne salue personne, mais on se range seulement.

Complément.

Quand son maître lui parle, il est défendu au novice de répliquer, et de s'obstiner dans son propre sens.

Le novice ne salue pas son maître, dans les cas suivants: Quand le maître est occupé à se laver la tête. Quand il est plongé dans la méditation. Quand il se promène. Quand il mange. Quand il explique un texte. Quand on le rencontre de biais, pas de front. Quand il se cure la bouche. En général on ne salue pas à plus de sept pas de distance. Il faut frapper, avant d'entrer

作禮四者師食不應作禮五者師說經不應作禮六者與師相逢左面不應作禮七者師梳齒不應作禮八者欲入戶作禮應彈指三返師不應應去九者不得離師七步十者師戶開應作禮　早起入戶有五事一者整理衣被二者出甌三者掃地四者問經五者與物　襞三衣有五事一者不得當前二者當於左面三者當識衣表裏四者不得倒袈五者當置常處　隨師行有五事一者不得過歷人家二者不得止住道與人共語三者不得左右顧視四者當低頭隨師後五者到檀越家當住一面師教應坐　給師所須有五事一者當得楊枝二者當得澡豆三者不得宿水四者當更汲五者手巾用應浣淨　沙彌洗有五事一者不得向塔二者不得向和上三者不得向阿闍梨四者當於屛處五者當自取水不得取他人成事水　暮入戶有五事一者當掃除牀二者當理衣被三者當內甌四者當燃燈五者教臥應去出者當背向牽戶閉　沙彌從師受經有五事一者整衣服二者當叉手作禮三者不得前却四者兩足當齊五者當小僂　沙彌授師三衣有五事一者當洗手二者當與安陀衞三者當與優多羅僧四者當與僧伽梨五者當與手巾　沙彌洗鉢有五事一者當得牛糞灰二者當得澡豆三者去地七寸四者不得有聲三易水欲捐水不得灑地五者當令燥　沙彌掃地有五事一者不得背師二者不得逆掃三者當令淨四者不得有跡五者當卽時棄却　沙彌隨師至檀越家有五事一者當持鉢二者當持手巾三者當摶戶四者到檀越家索淨水洗鉢五者師坐捉手巾鉢授與師乃應還自坐　沙彌入浴室有五事一者不得先師入二者不得在坐前三者師未獲水不得動四者設欲揩背先當擬之五者浴已當先取可著衣

又持香賦華有七事一者當淨拭香爐二者當搯去宿華三者當裁火多少四者賦香華從上座始五者賦香時手相離五寸六者執香爐無以自薰七者畢竟當著常處　又燃燈有八事

dans la chambre du maître, pour le saluer. S'il ne répond pas, on est dispensé du salut. Il faut le saluer, quand on passe devant sa porte ouverte.

Le matin, quand le novice visite son maître, il doit mettre ses habits et ses couvertures en ordre, emporter son vase de nuit, balayer sa cellule, lui demander sa leçon, lui donner ce qu'il doit lui fournir.

Quand le novice plie les trois pièces du vêtement de son maître, il ne doit pas le faire devant lui, mais à sa gauche. Il examinera d'abord l'envers et l'endroit. Il pliera dans le sens convenable, et pas à rebours. Enfin il déposera le vêtement en son lieu.

Quand le novice sort avec son maître, qu'il ne regarde personne avec trop d'attention, qu'il ne s'arrête pas pour causer, qu'il ne regarde pas de droite et de gauche, qu'il baisse la tête modestement. En visite chez les bienfaiteurs, qu'il se tienne de côté, et ne s'asseoie que si son maître le lui ordonne.

Les objets qu'il doit fournir à son maître, sont: le cure-bouche, le pot à eau qu'il faut remplir chaque jour, les serviettes qu'il doit laver quand elles sont salies.

Le novice ne doit pas faire ses ablutions, en vue du stupa du couvent, ni devant son parrain ou ses maîtres. Qu'il se lave dans un lieu retiré, avec l'eau puisée par lui-même, non par un autre.

Le soir, il balayera le lit de son maître, étendra ses couvertures, suspendra ses habits, apportera son vase de nuit, allumera sa lampe. Quand le maître lui dira d'aller se coucher, il sortira, et fermera la porte en la tirant derrière lui.

Pour recevoir sa leçon, le novice mettra ses vêtements en ordre, joindra les mains, saluera, se tiendra les jambes couvertes et les pieds joints, inclinera légèrement son buste.

Quand il devra habiller son maître, le novice commencera par se laver les mains. Il lui passera ensuite, d'abord le linge qui ceint les reins, puis la robe de dessous, puis la robe de dessus. Enfin il lui remettra sa serviette.

Quand le novice lavera l'écuelle de son maître, il le fera avec des cendres de bouse de vache et de l'eau, à sept pouces du sol, sans faire de bruit, en changeant l'eau trois fois. Il ne versera pas l'eau sale n'importe où, mais au lieu convenable. Il fera sécher l'écuelle.

En balayant, le novice ne tournera pas le dos à son maître, suivra un sens déterminé, enlèvera toutes les ordures, ne laissera pas l'empreinte de ses talons, jettera aussitôt les balayures.

Quand un novice accompagnera son maître invité chez un bienfaiteur, il portera l'écuelle et la serviette du maître, frappera à la porte, lavera l'écuelle avec de l'eau pure, la fera remplir par le bienfaiteur; puis, quand le maître se sera assis, il lui présentera l'écuelle et ira s'asseoir.

Quand le novice accompagne son maître à l'étuve, il n'entrera pas le premier, ne se tiendra pas devant son siège, ne commencera pas à se laver avant son maître. S'il désire se racler le dos, il en demandera d'abord la permission. Quand il aura fini, il s'habillera le premier, puis habillera son maître.

Pour l'offrande des parfums et des fleurs (à l'image du Bouddha), que les novices nettoient soigneusement l'urne aux parfums, et enlèvent les fleurs fanées de la veille. Qu'ils mettent, dans l'urne, la quantité de braise convenable. Qu'ils remettent les parfums et les fleurs aux moines, d'après l'ordre hiérarchique, en commençant par le plus ancien, tenant leur main à cinq pouces de distance des leurs. Qu'eux ne mettent aucun parfum dans l'urne

一者去故炷二者梳洗燈爐令淨三者當調適盛油四者求淨炷五者不令欲盡數往益之六者朝當早起視護七者油未盡當扶出餘炷聚著倚處別然令盡八者畢竟徐還著本處　若行採華及取楊枝有九事一者有主問其主二者無主當呪願山澤樹神三者取華及楊枝不得拔其根株四者於道路當直往還五者不得慢惰語戲六者設爲人所犯愼無與人交通七者低頭內自剋責勿令有恨心八者若欲賦華當於上座始九者當夫萎華

凡所施行不得自用有十八事一者出入行來當先白師二者若欲宿行當先白師三者若作新法衣當先白師四者若欲著新法衣當先白師從受五者若欲浣法衣裳當先白師六者若欲剃頭先當白師七者若疾病服藥當先白師八者若作衆僧事當先白師去九者若欲私有具紙筆之輩當先白師十者若諷起經唄當先白師十一者若人以物惠施先白師已受取十二者己物惠施人當先白師師聽然後與十三者人從己假借一一當先白師師聽然後有與十四者己欲從人假借皆當白師師聽得去十五者欲白之儀先整衣服稽首爲禮十六者若其聽或不聽皆當恭敬稽首作禮十七者陳所欲知十八者不得有恨意有所應辭報

若獨行送死問疾有九事一者當主人門當相進退之儀有異座當坐設無異座不宜雜坐二者當視其座席無犯宜跪端坐三者人若欲問經當宜知時四者愼無爲非時之說五者主人設食雖非時法會之食無令失其儀軌六者宜還及日七者無犯夜行八者若逼暮疾風雨臨時制宜九者還學如舊

又衆僧說經有十三事若法會說經在溫室及淸涼室若浴室一者當整理衣服二者當平視直進三者無得道中與人語笑四者以次禮所尊五者却入偶坐席六者上座說經及位便坐七者當必端嚴八者愼無亂語九者無大欬唾十者無唾淨地違禮律十一者若次應說經卽

(ni fleurs devant l'image). La cérémonie finie, qu'ils remettent tout en état.

Pour l'entretien des lampes (devant l'image du Bouddha), qu'ils enlèvent la vieille mèche, nettoient la lanterne, remplissent la lampe d'huile, y mettent une nouvelle mèche. Qu'ils ne laissent pas éteindre les lampes. Pour cela, qu'ils les visitent souvent, et ajoutent de l'huile quand besoin sera. Qu'ils les visitent surtout le matin, dès le lever. Le nettoyage et le remplissage des lampes se font hors du sanctuaire, mais les lampes doivent être remises en place au plus tôt.

Quand les novices sont envoyés à la cueillette des fleurs (pour le sanctuaire), et des branches de peuplier (qui servent à faire les cure-bouche), qu'ils demandent la permission aux propriétaires des terrains et des arbres. Si le lieu est désert, qu'ils avertissent du but de leur razzia, le nāga protecteur du lieu (montagne, forêt, étang). Qu'ils n'arrachent aucune racine. Qu'ils aillent et reviennent par le plus court chemin, sans flâner ni jouer. Si quelqu'un les gronde comme déprédateurs, qu'ils ne répliquent pas, mais baissent la tête, et compriment soigneusement leur cœur, pour qu'il ne s'y élève aucun ressentiment.

Voici les cas pour lesquels le novice doit avoir la permission expresse de son maître... Pour sortir du couvent. Pour découcher. Pour se faire faire un habit neuf. Pour le mettre la première fois. Pour laver ses habits. Pour se faire raser la tête. Pour prendre médecine, quand il se sent malade. Pour rendre des services à d'autres. Pour s'approprier du papier, ou un pinceau à écrire. Pour réciter ou chanter à haute voix. Pour accepter un objet offert par un bienfaiteur. Pour donner un objet à autrui. Pour prêter ou emprunter. — Aucune de ces permissions ne doit être supposée. Pour les demander, le novice se présentera devant son maître, les habits parfaitement en ordre, et lui fera les salutations d'usage, puis exposera sa requête. Ensuite il fera les mêmes salutations, avec autant de respect, soit que le maître ait permis, soit qu'il ait refusé. Qu'il ne se froisse pas d'un refus. Qu'il n'insiste ni ne discute.

Quand le novice est envoyé seul dans la famille d'un bienfaiteur, où il y a un malade ou un mort, pour les condoléances d'usage, qu'il observe parfaitement le rituel de la politesse, à l'entrée et à la sortie. Qu'il ne s'asseoie pas sur un banc ou divan commun, mais seulement sur un siège particulier et conforme aux préceptes. Qu'il ne fasse de discours pieux, qu'en temps opportun, pas à contretemps. Quand l'hôte lui fera servir à manger, quoique ce ne soit pas l'heure régulière, qu'il mange, pour ne pas causer d'embarras. Qu'il rentre au couvent, avant le coucher du soleil. En cas de maladie, de tempête, de grande pluie, qu'il fasse comme il pourra. Dès qu'il sera rentré, qu'il reprenne l'ordre régulier.

Lors des instructions et exhortations faites aux moines, dans l'une des salles communes, que les novices mettent leurs habits bien en ordre, se rendent au lieu désigné, les yeux baissés et par le plus court chemin, sans parler ni rire avec qui que ce soit. Qu'ils saluent les anciens selon l'ordre, étendent les nattes, mais ne s'asseoient que quand l'ancien qui fait le discours aura pris sa place. Qu'ils se tiennent modestes, gardent le silence, ne toussent ni ne crachent, ne manquent à la civilité en aucune manière. S'ils doivent donner des répons, qu'ils le fassent en temps voulu. Quand ils sont désignés pour monter en chaire, qu'ils préparent bien ce qu'ils devront lire, et se gardent de toute erreur. S'ils en ont commis quelqu'une, qu'ils la regrettent, en conviennent, et ne s'obstinent pas à la soutenir.

當說十二者爲衆人所差上高座當先審所舉措愼莫失儀十三者若坐中有失儀當過忽揚善愼無苟且現之過　又直日所領知從八事若爲直日宜軌所修其有衆事功夫一者起塔二者講堂設僧諸事三者若作佛像當早起憂識事四者當選所宜用鉗斧鋸必使常處五者若所畫朱彩膠墨豫具所得無令臨時有乏六者舉宜選錄復有常處七者數所領受分明付授無令差跌八者居有所市求皆問於摩摩帝　又獨行分衞十六事若行分衞一者務與人俱二者若無人俱當知所可行處三者應器常在左腋四者帶應器之宜出時當以外向五者以食來還當以內向六者到人門戶宜審舉措七者家無男子愼無入門八者若欲坐當先瞻視座席九者設座有刀兵不應坐十者設有寶物不應坐十一者若設有婦女衣被屬具之輩不應坐都無此者然有及坐十二者主人設食十三所食者便當呪願十四者不得問食好醜十五者不先食說經十六者雖欲說經當知所應說時不宜說時　又市所求有七事一者當低頭直往直還二者若覩異物愼無察視三者無諍貴賤四者無坐女肆五者若爲人所犯方便避之勿從求直六者賣買若於誠諦送直無言來取致及反覆七者已許某甲物雖復更賤無捨從取此令主有恨　又到比丘尼寺中有八事若師使到比丘尼寺中一者當與俱二者遶塔作禮一如常法三者若有異座訖無異座不得坐四者疾病欲問經當說所宜說五者亻得爲非時之說六者不得反人之非七者若坐以珍異衣服巾履施惠一不得受八者若還不得說好其醜

Quand ils sont de service dans les offices communs, qu'ils se rendent d'abord bien compte de ce qu'ils ont à faire et à surveiller. Ils sont chargés du stupa, des salles de classe, de tout ce qui est commun aux moines. Si l'on fait, au couvent, des statues ou des peintures, que dès le matin ils vérifient si tout ce qu'il faut pour ces travaux est préparé; instruments, couleurs, colle, vernis, ils sont chargés de tout entretenir, et si quelqu'une de ces choses venait à manquer, ils en seraient responsables. A eux aussi de veiller à ce que tous les objets se trouvent à leur place. Qu'ils fournissent à chacun ce qui lui revient. Si quelque emplette doit être faite, qu'ils s'entendent avec le maître des travaux.

Quand ils vont mendier seuls, qu'ils sachent où ils doivent s'adresser. Qu'ils portent leur écuelle dans leur bras gauche, découverte tant qu'elle est vide, couverte quand elle aura été remplie. Avant d'entrer dans une maison, qu'ils voient si l'on est disposé à les recevoir. S'il n'y a, dans cette maison, que des femmes, et pas d'homme, qu'ils se gardent d'y entrer. Si on les invite à s'asseoir, qu'ils ne le fassent qu'après avoir examiné si le siège qu'on leur offre est conforme aux préceptes. Qu'ils ne s'asseoient jamais là où sont déposés, des armes, des bibelots précieux, des habits ou articles de literie appartenant à une femme. Si le bienfaiteur leur offre à manger, sur place, ils peuvent accepter, quelle que soit l'heure. Qu'avant de manger, ils prononcent la formule de droite intention. Qu'ils ne disent pas, des aliments reçus, s'ils les trouvent bons ou mauvais. Qu'ils ne tiennent pas de discours pieux, avant d'avoir reçu leur pitance. Qu'ils choisissent, pour leur discours, le sujet et le moment convenables.

Quand des novices sont envoyés pour faire des emplettes au marché, qu'ils tiennent les yeux baissés, aillent et reviennent par le plus court chemin, et ne s'arrêtent devant aucun étalage curieux. Qu'ils ne marchandent pas. Qu'ils ne s'arrêtent pas dans un magasin tenu par une femme. Si quelqu'un leur dit des injures, qu'ils s'en aillent, sans exiger réparation. Qu'ils disent ouvertement ce qu'ils veulent, sans user des détours et des artifices communs aux acheteurs. Quand ils ont conclu un marché, qu'ils ne se dédisent plus, même si un autre leur faisait des offres plus avantageuses, car cela occasionne toujours des ressentiments.

Quand un novice est envoyé chez les nonnes, qu'il les aborde en commun, non en particulier; et seulement après avoir salué, conformément au rituel, le stupa de leur couvent. Si on lui offre un siège séparé, qu'il s'asseoie; sinon, qu'il reste debout; car il ne doit, sous aucun prétexte, s'asseoir sur le même banc ou divan que les nonnes. Si on le presse de faire un discours pieux, qu'il ne dise que ce qui sera convenable et opportun. Qu'il ne cancane pas avec les nonnes. Si on lui offre des habits, des souliers, ou tout autre objet élégant, qu'il refuse tout. Quand il sera revenu au couvent, qu'il ne communique pas aux moines ses impressions sur les nonnes.

度沙彌尼文

大姊僧聽此某甲欲從某甲求剃髮若僧時到僧忍聽爲某甲剃髮白如是
大姊僧聽此某甲欲從某甲求出家若僧時到僧忍聽與某甲出家白如是（應作如是出家
教出家者著袈裟已偏露右肩脫革屣右膝著地合掌教作如是言）
我阿姨某甲歸依佛歸依法歸依僧我今隨佛出家和上尼某甲如來無所著等正覺是我世
尊（如是三說）
我阿姨某甲歸依佛竟歸依法竟歸依僧竟我今隨佛出家竟和上尼某甲如來無所著等正
覺是我世尊（第二第三亦如是說如是說已應與受戒）
盡形壽不得殺生是沙彌尼戒能持不（答言能）
盡形壽不得盜是沙彌尼戒能持不（答言能）
盡形壽不得婬是沙彌尼戒能持不（答言能）
盡形壽不得妄語是沙彌尼戒能持不（答言能）
盡形壽不得飲酒是沙彌尼戒能持不（答言能）
盡形壽不得著華鬘香油塗身是沙彌尼戒能持不（答言能）

VII. Réception d'une novice.

Les dix préceptes.

Texte tiré du 羯磨 rituel de l'école Dharmagupta. Traduit par le moine parthe Dharmasatya, en l'an 254. 曹魏安息沙門曇諦譯。

S'adressant au chapitre assemblé, la cérémoniaire qui présente la postulante, dit:

Chapitre des grandes sœurs, une telle, ici présente, demande que une telle (la marraine préalablement choisie par la postulante) lui rase la chevelure. Si le chapitre le juge à propos, qu'il veuille bien accorder à une telle, qu'on lui rase la chevelure, sur la demande que j'en fais.

La chevelure étant rasée, la cérémoniaire reprend:

Chapitre des grandes sœurs, une telle, ici présente, demande à quitter sa famille (le siècle), et à s'attacher à une telle (comme à sa marraine). Si le chapitre le juge à propos, qu'il veuille bien accorder à une telle de quitter sa famille, sur la demande que j'en fais.

Le chapitre ayant consenti, la maîtresse désignée pour instruire la novice, lui fait découvrir l'épaule et le bras droit, ôter ses souliers, fléchir le genou droit, et élever les mains jointes. Dans cette position, la postulante prononce trois fois, à haute voix, devant le chapitre, la formule suivante:

Moi une telle, je donne ma foi au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. A la suite du Bouddha, je quitte ma famille. Je reconnais une telle pour ma marraine Celui qui est venu, l'Invisible, et tous les Illuminés, sont les objets de ma vénération.

Cette profession de foi étant censée avoir produit son effet, la postulante, toujours un genou en terre et les mains jointes élevées, dit trois fois:

Moi une telle, j'ai donné ma foi au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. A la suite du Bouddha, j'ai quitté ma famille. Une telle est ma marraine. Celui qui est venu, l'Invisible, et tous les Illuminés, sont les objets de ma vénération.

Alors la maîtresse de la novice lui propose, article par article, les dix préceptes.

1. Ne jamais tuer, voilà le premier précepte des novices. Pourras-tu le garder?.. Je le garderai.

2. Ne se rien approprier, voilà le deuxième précepte des novices. Pourras-tu le garder?.. Je le garderai.

3. Ne commettre aucune impudicité, voilà le troisième précepte des novices. Pourras-tu le garder?.. Je le garderai.

4. Ne jamais mentir, voilà le quatrième précepte des novices. Pourras-tu le garder?.. Je le garderai.

5. Ne jamais boire de vin, voilà le cinquième précepte des novices. Pourras-tu le garder?.. Je le garderai.

6. Ne jamais orner sa tête de fleurs, ni oindre son corps de parfums, voilà

盡形壽不得歌舞倡伎亦不得故往觀聽是沙彌尼戒能持不（答言能）

盡形壽不得高廣大牀上坐是沙彌尼戒能持不（答言能）

盡形壽不得非時食是沙彌尼戒能持不（答言能）

盡形壽不得捉持生像金銀寶物是沙彌尼戒能持不（答言能）

如是沙彌尼十戒盡形壽不得犯能持不（答言能）

汝已受戒竟當供養三寶佛寶法寶僧寶當修三業坐禪誦經勸助衆事

沙彌尼戒經

沙彌尼初戒不得殺生慈愍群生如父母念子加哀蠕動猶如赤子何謂不殺護身口意身不殺人物蚑行喘息之類而不手爲亦不教人見殺不食聞殺不食疑殺不食爲我殺不食口不說言當殺當害報怨亦不得言死快殺快某肥某瘦某肉多好某肉少也意亦不念當有所賊殺於某快乎某畜肥某瘦哀諸衆生如己骨髓如父如母如子如身等無差特普等一心常志大乘是爲沙彌尼始學戒也

le sixième précepte des novices. Pourras-tu le garder?.. Je le garderai.

7. Ne jamais chanter ni danser, comme font les histrions et les courtisanes; ne jamais regarder pareil spectacle, ni écouter de tels chants; voilà le septième précepte des novices. Pourras-tu le garder?.. Je le garderai.

8. Ne jamais s'asseoir sur un siège élevé, sur un spacieux divan, voilà le huitième précepte des novices. Pourras-tu le garder?.. Je le garderai.

9. Ne jamais manger en dehors du temps permis (entre midi et l'aube du jour suivant), voilà le neuvième précepte des novices. Pourras-tu le garder?.. Je le garderai.

10. Ne jamais toucher ni or ni argent, qu'il soit en lingots, ou monnayé, ou façonné en bijoux précieux, voilà le dixième précepte des novices. Pourras-tu le garder?.. Je le garderai.

Ce sont là les dix préceptes des novices, que tu devras te garder de violer, jusqu'à la fin des jours de ton corps. Le pourras-tu?.. Je le pourrai.

Puisque te voilà soumise aux préceptes, ton devoir est, désormais, d'honorer et de faire honorer le Bouddha, sa Loi et son Ordre. Tu devras t'appliquer diligemment à morigéner tes pensées, tes paroles et tes actes. Tu devras méditer, étudier, et faire ta part des travaux communs.»

VIII. Préceptes et règles des novices féminines.

Texte très ancien du 沙彌尼戒經, traduit, au second siècle probablement, par un moine inconnu 在後漢錄。

Le premier précepte est de ne tuer aucun être vivant. Il faut aimer tous les vivants, comme père et mère aiment leurs enfants, et avoir pour eux des sentiments de commisération. Le précepte s'étend à tout ce qui est doué de mouvement, à tout ce qui respire. Défense de tuer de sa propre main, de faire tuer par un autre; de manger d'un animal qu'on a vu tuer, ou dont on a entendu les cris; d'un animal qui a été égorgé, probablement ou certainement, à cause de soi. Défense de prononcer, dans un accès d'impatience, des paroles comme celles-ci: « on devrait le supprimer! quelle bonne affaire ce serait, s'il était tué! ».. Défense de dire, d'un animal: « celui-ci est plus charnu et plus gras que les autres », paroles qui le désigneraient au couteau du boucher... Défense de souhaiter que un tel soit tué par des brigands (imprécation courante). Encore une fois, il faut considérer tous les êtres vivants, comme la moelle de ses os; comme ses parents, ses enfants, sa propre personne. Il faut les embrasser tous, dans son cœur, d'un amour universel, et vouloir leur salut à tous. Voilà le premier précepte.

沙彌尼戒不得盜竊一錢以上草葉毛米不得取也主不手與不得取口不言取心不念取目不愛色耳不愛聲鼻不盜香舌不偷味身不貪衣心不竊欲六情無著常立權慧則曰不盜是爲沙彌尼戒也　沙彌尼戒不得婬泆何謂不得一心清潔身不婬泆口不說婬心不念婬執已鮮明如虛空風　無所倚著身不行婬目不婬視耳不婬聽鼻不婬香口不婬言心不存欲觀身四大本無所有計地水火風無我無人無壽無命何所婬泆何所著乎志空無相願是爲沙彌尼戒也　沙彌尼戒不得兩舌惡言言語安詳不見莫言見不聞莫言聞見惡不傳聞惡不宣惡言直避　帝行四等無有非言言輙說道不得論說俗事不講王者臣吏賊事常歎經法菩薩正戒志于大乘不爲小學行四等心是爲沙彌尼戒也　沙彌尼戒不得飮酒不得嗜酒不得嘗酒酒有二十六失失道破家危身喪命皆由之牽東引西持南著北不能諷經不敬三尊輕易師友不孝父母心閉意塞世世愚癡不値大道其心無識故不飮酒欲離五陰五欲五蓋不得五神通得度五道是爲沙彌尼戒也　沙彌尼戒不得持香華自熏飾衣被履縷不得五色不得以衆寶自瓔珞不得著錦繡綾羅綺縠不得綺視宮著纖服青黑木蘭及泥洹裏衣低頭而行欲除六衰以戒爲香求誦深法以爲眞寶三十二相以爲瓔珞得殖衆好以爲被服願六神通無癡六度導人是爲沙彌尼戒也　沙彌尼戒不得坐金銀高牀綺繡錦繒寶綩綖不得念之不得教求索好牀榻席五色畫扇上好毦㲪不得著臂釧指鐶直信戒慚愧施博聞智慧一心精專常求三昧以爲牀榻心不動搖衆慧自然以爲坐具七覺不轉志于道心是爲沙彌尼戒也

Le second précepte interdit tout vol. S'approprier, fût-ce pour un dixième de taël, de foin, de laine, de grain, c'est interdit. Défense de faire sien quoi que ce soit, que le légitime propriétaire n'a pas donné de sa propre main. Il ne faut pas parler d'acquisitions; il n'y faut pas penser. Que les yeux ne s'attachent pas à ce qui est joli, ni les oreilles à ce qui plait. Que le nez ne flaire pas, que la bouche ne goûte pas, à la dérobée. Que le corps n'ait pas envie d'habits, que le cœur ne convoite rien. Quand les six appétits sont réprimés, alors seulement l'homme est maître de soi et bien réglé. C'est là le second précepte.

Le troisième interdit la volupté charnelle. Le cœur et le corps doivent être tenus purs. Pas de paroles impudiques, pas de pensées lascives! Gardez votre esprit chaste, et il sera libre, comme le vent dans l'espace, que rien n'entrave, parce qu'il n'adhère à rien. Surveillez votre corps, vos yeux, vos oreilles, votre odorat, votre goût. Que votre cœur soit sans attache!.. Le corps n'est-il pas un composé des quatre éléments, terre, eau, feu, vent? un être changeant, qui n'est ni moi ni lui, qui n'a ni âge ni destin (skandhas impermanents, âme successive, page 99)? Est-ce la peine de s'échauffer, de se souiller, pour si peu? N'est-il pas mieux de garder sa volonté libre et sans attache?.. Voilà le troisième précepte.

Le quatrième défend le mensonge. Il ne faut parler qu'après réflexion. Ne dites pas que vous avez vu, ce que vous n'avez pas vu; ne dites pas que vous avez entendu, ce que vous n'avez pas entendu. Ne rapportez pas le mal, que vous avez vu ou entendu. Ne dites pas ce qui n'est pas. N'aidez pas non plus de pareils discours. Ne parlez pas des choses mondaines, surtout pas des affaires des rois, des ministres, des officiers et des brigands. Soyez tout à l'étude de la loi et des préceptes, tout occupée de la grande affaire de votre délivrance, et n'appliquez pas votre esprit à des connaissances d'ordre inférieur. Voilà le quatrième précepte.

Le cinquième défend de boire, de désirer, aucune boisson fermentée. L'usage du vin cause vingt-six maux. Il ruine la vertu, la famille, la santé, la vie. L'homme ivre qui titube et ne distingue plus les points cardinaux, est incapable de prier et d'adorer; il méprise ses maîtres et ses amis; il ne respecte pas même ses parents; son cœur est fermé, son esprit est abruti. Pour échapper à l'ignorance, à la passion, au vice; pour acquérir les dons transcendants et se tirer de la roue, il faut absolument renoncer au vin. C'est le cinquième précepte.

Le sixième interdit l'usage des fleurs, des parfums, des bijoux; le luxe dans les habits et la literie; les couleurs voyantes, les étoffes fines; en général, tout attifage. Les habits doivent être communs et de couleur sombre. La nonne doit être modeste, et marcher la tête baissée. Qu'au lieu de penser aux parfums et aux guirlandes, elle désire se délivrer des six maux, arriver par la loi à la vérité, obtenir les marques transcendantes, procurer le bien de tous les êtres. Voilà le sixième précepte.

Le septième défend de s'asseoir sur un siège élevé, orné d'or ou d'argent, tendu d'étoffes précieuses. Défense de désirer pareil luxe, d'en parler avec estime, de chercher à se le procurer. Les nattes élégantes, les éventails peints, les chasse-mouches en crins de diverses couleurs, les bracelets, les bagues, tout cela est interdit. Quiconque croit vraiment au salut par l'observance, doit avoir horreur de tous ces vains atours. Scruter la sagesse, s'appliquer à la mettre en pratique, chercher à progresser dans l'art de la

沙彌尼戒不得聽歌舞音樂聲拍手鼓節不得自爲亦不教人常自修身順行正法不爲邪行一心歸佛誦經行正以爲法樂不爲俗樂聽經思惟深入大義自不有疾不得乘車馬象當念輕舉八不思議神通之達以爲車乘度脫八難是爲沙彌尼戒也

沙彌尼戒不得積聚珍寶不得手取不得教人常自專精以道爲寶以經爲上以義爲妙解空無相無願爲本至於三脫不求貪欲欲離九惱住道甚久無窮無極無有邊際亦無所住是爲沙彌尼戒也

沙彌尼戒食不失時常以時食不得失度過日中後不得復食雖有甘美無極之味終不復食亦不教人犯心亦不念假使無上自然食來亦不得食也若長者國王過日中後亦不服食終死不犯常思禪定一切飲食雖有所食裁自支命欲令一切解深達願得十種力以爲飲食是爲沙彌尼戒也

沙彌尼已受十戒原道思純能行是十事五百戒自然具足譬如人頭手足眼耳鼻口身意腹背不毀諸根具足腸胃肺肝五藏諸節筋脉悉具譬如樹根安隱具足不枯腐朽莖節枝葉華實自然弘茂沙彌尼如是能備十戒之本其五百戒皆悉周滿可逮神通無所不遠譬如好田種不腐敗風雨時節五穀豐熟人民得治沙彌尼如是能尊十戒五百戒則爲舉矣譬如國君風化普平萬民安寧沙彌尼如是若能具十戒者五百之戒自然普備若父母慈和子孫眷屬奴客婢使自然率從

又沙彌尼常尊三寶敬師和上過於父母百千萬倍父母一世和上度無極無限念報反復不

contemplation, s'efforcer de fixer son cœur dans l'immobilité et l'abstraction, voilà ce que prescrit le septième précepte.

Le huitième défend d'écouter des chants, de regarder des danses, de prendre plaisir à la musique. Défense de faire ces choses, et de les enseigner aux autres. Le corps doit servir à la loi, et non pas à la volupté. Le cœur doit être fixé dans le Bouddha, la bouche doit réciter les textes, les membres doivent faire des actions réglées. Toute joie doit être une joie sainte, et non une joie profane. Apprendre les textes, en pénétrer les profondeurs par la méditation, voilà quels doivent être vos plaisirs — Le huitième précepte interdit encore d'user, sauf le cas de maladie, d'un char, d'un cheval, d'un éléphant. Défaites-vous de toute attache, visez à la liberté des âmes transcendantes, préoccupez-vous du véhicule qui vous fera franchir pour toujours les maux de ce monde impermanent. Voilà le huitième précepte.

Le neuvième défend d'amasser des objets précieux (or, argent, perles, pierreries), de les toucher avec les mains, d'en parler avec estime. Vous êtes entrées dans la voie de la pureté parfaite. Que la loi soit votre trésor, que pénétrer le sens des textes soit votre unique préoccupation. Vous tendez à la suppression de toute impression, de toute volition; à l'abstraction parfaite, qui vous délivrera de tout ennui. C'est là une entreprise presque infinie. Soyez tout à votre affaire, et évitez tout ce qui pourrait vous entraver. Voilà le neuvième précepte.

Le dixième défend de manger en dehors du temps, et de manger avec excès. Une fois midi passé, défense de prendre aucune nourriture, aucune friandise, quelle qu'elle soit. Défense de pousser autrui à manger. Défense aussi de penser avec amour au plaisir de manger. — Ce précepte est si strict, que, un aliment supranaturel délicieux se présentât-il de lui-même, il est défendu de le manger, si l'heure est passée. Défense de manger, même si un grand personnage, même si un roi invitait à manger. Cette règle ne doit pas être violée, de toute la vie. Le plaisir de la contemplation, doit remplacer pour vous le plaisir de la bouche. La nourriture ne doit être prise, qu'autant qu'il faut pour sustenter la vie et entretenir les facultés. Voilà le dixième précepte.

Quiconque, visant à la purification, observera parfaitement ces dix préceptes, aura observé par le fait même toutes les règles, lesquelles y sont toutes contenues comme dans leurs principes. Tel un corps composé de membres et d'organes divers; tel un arbre dont toute la frondaison sort de sa racine; ainsi les dix préceptes contiennent toutes les règles. Comme une bonne terre bien ensemencée rapporte son grain, ainsi les dix préceptes bien observés rapportent une multitude d'actes vertueux. Ils assurent aussi la concorde entre les hommes, comme font les lois du prince dans l'état, et les ordres des parents dans la famille.

Que les novices vénérent le Bouddha, sa Loi et son Ordre. Que chacune honore sa marraine et sa maîtresse, bien plus que son père et sa mère. Car elle ne doit à ses parents que cette existence vulgaire, tandis que ses maîtresses, en l'aidant à se délivrer, lui procureront une existence supérieure et illimitée. Donc, pas de tergiversations, pas de palinodies! Que la novice haïsse son corps impur, comme la prison de son âme (人 personnalité), comme un cloaque dans lequel son âme est tombée. Qu'elle craigne la passion comme le feu,

造反逆當厭穢身如人閉獄墮墜溷廁不貪女身不燒色欲如于大火譬若處賊心念一切如父如母如子如身常慚本行懷態不快乃獲斯身當解本無猶如幻化無男無女從行得之本無五道況男女乎求大乘者了一切空如幻化夢影響野馬芭蕉深山之響緣對而生本無所有信色如影痛癢如芭蕉思想如野馬生死如泡識如幻非我因緣合成無緣則無獨來獨去無一隨者欲爲道者攝慧爲父母樂法爲兄弟不離深義以爲和上慈悲喜護諦住正法以爲男女六度無極以爲伴篤神通之慧以爲車乘不違經戒思惟空義以爲屋宅

又沙彌尼不得獨行同類爲伴二人若三人若無沙彌尼當與淸信女俱行若娉便不得與大沙彌男子同牀座坐不妄語又不得比寺居止自不疾病不得數往反檀越請讀經乃說不得自用等輩相教隨年恭順不得慢恣轉相導說若有過失屛處相諫莫於衆中說聞善見善乃可宣揚聞惡見惡不得傳說唯可白和上不得語餘人常自剋責見善思及見惡自察悲哀彼人意不及故　若作沙彌尼求和上者當得好聰明智慧奉順法者世世能度人譬若有船完具牢堅在所能度至于彼岸執師不聰明行不應法非是大師持作和上譬如壞船乘欲渡海中路而沒既溺衆人師亦併命無有遺餘其初持法授人經戒正則爲師聞大師欲以爲和上本作沙彌尼不得彼者遙稱名禮之以爲師未必面見心近則近心遠則遠身雖相近心乖不同相去億里　沙彌尼行路不得與男子共行同道相隨不得與男子沙門比房同寺各各別異法之大節焉

comme la rencontre de brigands. Qu'elle considère les autres hommes, comme ses parents, comme ses enfants, comme soi-même (et ne se permette, à leur égard, aucun sentiment déréglé). Qu'elle pense que ce corps de femme lui est échu, à cause de ses déportements antérieurs, et se conduise de manière à diminuer ses démérites, non à les augmenter. Qu'elle songe que tout n'est qu'illusion; qu'il n'y a, en réalité, ni hommes ni femmes. Les illuminés considèrent tout comme pure fantasmagorie, rêve, ombre ou son vide de réalité. Telle l'imagination de chevaux sauvages, évoque celle d'une forêt, laquelle à son tour évoque celle de monts et de vallées imaginaires. Ainsi en est-il des idées de jouissance et de douleur, de vie et de mort. Ce sont pures imaginations, une fantasmagorie compliquée, qui n'a pas plus de réalité qu'une bulle, qu'un songe. Ces images naissent de rapprochements fortuits, et cessent dès que l'esprit s'en détourne, partant comme elles sont venues, sans que rien s'ensuive. Celle qui veut avancer dans la voie, doit considérer les Sages comme ses parents, la Loi comme sa famille, la méditation comme sa maîtresse. Elle doit avoir de la commisération pour tous les êtres sans s'attacher à aucun, et poursuivre toujours son idéal, à savoir l'obtention des dons transcendants et de la délivrance, par l'observation des préceptes, et le vide du cœur.

Quand une novice devra sortir, elle ne sortira pas seule, mais avec une ou deux autres novices ou nonnes. Si cela n'est pas possible, elle devra être accompagnée au moins par une fille, connue comme chaste et fidèle. Une servante envoyée par la personne qui l'invite, ne suffirait pas. — Qu'elle ne s'asseoie jamais, avec un novice masculin, sur un même divan. — Qu'elle ne bavarde pas. Qu'elle n'aille pas s'installer dans un autre couvent, sauf peut-être en cas de maladie. — Si, dans la maison d'un bienfaiteur, on lui demande d'expliquer la doctrine, qu'elle dise qu'elle n'en est pas capable. — Que, dans leur couvent, les novices se donnent mutuellement le bon exemple, et se respectent selon leur ancienneté. — Si quelqu'une tombe en faute, qu'on la reprenne en particulier, et non pas publiquement. — Les novices pourront rapporter le bien qu'elles auront vu, mais devront taire le mal, qui ne doit être dénoncé qu'à leur maîtresse. — Que, toujours humbles, elles se piquent d'émulation à la vue de la vertu, et examinent leur conscience à la vue du vice, en plaignant le délinquant de son aveuglement, sans joie maligne.

Quand une novice choisit sa marraine, qu'elle la choisisse sage, experte, capable de la diriger, de manière à lui faire obtenir le fruit de cette existence. Pour traverser un cours d'eau, d'une rive à l'autre, il faut un bateau solide. Une marraine inintelligente, serait comme un bateau faisant eau, qui coulerait au milieu de la traversée, noyant ceux qui y ont pris place. Une marraine incapable, perd son élève et se perd elle-même. Ne doit se charger de cet office, que celle qui est capable d'enseigner fidèlement la règle. — La novice ne doit pas appeler par leur nom sa marraine ou sa maîtresse. Elle leur doit grand respect et affection sincère; sans cela sa formation ne pourra pas être parfaite.

Jamais une novice ne devra faire route en compagnie d'un homme, ni loger sous le même toit qu'un moine. Que moines et nonnes observent leur règle respective, qui les veut strictement séparés.

沙彌尼戒文

善女人字某言某所受穢惡之身充弊人流不堪下行剋己自悔願爲弟子受持正戒終身奉
行
用何等故作沙彌尼用歸命佛歸命法歸命比丘僧故用剃頭被袈裟故幾戒沙彌尼有十戒
一盡形壽不得殺生不得教人殺生　二盡形壽不得盜不得教人盜　三盡形壽不得婬
不得教人婬　四盡形壽不得嫁不得教人嫁　五盡形壽不得妄語不得教人妄語　六盡
形壽不得歌舞不得教人歌舞不得彈箏吹笛　七盡形壽不得著香華脂粉不得教人著脂
粉　八盡形壽不得於高好刻鏤牀上臥不得教人作好牀臥　九盡形壽不得飲酒不得教
人飲酒　十盡形壽過日中不得復食不得教人食
威儀七十事　不得著繒綵衣　不得作綵衣與人不得惡口相調　不得教人作不急語
不得與優婆夷相看形體大笑　不得於避處裸形自弄身體

IX. Préceptes et règles des novices féminines.

Autre texte moins ancien 沙彌尼戒文, traduit, vers l'an 400 environ, par un moine inconnu, 東晉失譯.

En présentant la postulante, la cérémoniaire dit:

La bonne fille (ou femme) une telle que voici, dit qu'elle a reçu en tel lieu son corps impur et vicieux (corps de femme), et a été exilée (pour une nouvelle existence) dans la vile condition humaine. Elle s'humilie et se repent (des péchés de ses existences passées, qui lui ont valu cette déchéance). Maintenant (pour hâter sa délivrance), elle demande à être reçue comme novice, et à embrasser les préceptes et les règles, pour les pratiquer sa vie durant.

Ensuite, s'adressant à la postulante, la maîtresse dit: Voici les devoirs des novices...

D'abord, donner sa foi au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. Se raser la tête et revêtir le froc.

Ensuite, observer les dix préceptes. C'est-à-dire, durant toute sa vie:

1. Ne pas tuer, ni faire tuer, un être vivant.
2. Ne pas voler, ni faire voler.
3. Ne pas commettre d'impudicité, et n'en pas faire commettre.
4. Ne pas se marier, et ne marier personne.
5. Ne pas mentir, et ne pas faire mentir.
6. Ne pas chanter, ne pas danser, ne jouer d'aucun instrument de musique, cithare, flûte, etc. Ne pas faire chanter, etc.
7. Ne pas s'orner de fleurs, ne pas se parfumer, ne pas user de cosmétiques et de fards. Ne pas faire faire ces choses à d'autres.
8. Ne pas s'asseoir sur un siège élevé, orné, ciselé.
9. Ne pas boire de vin, n'en pas faire boire.
10. Une fois midi passé, ne plus prendre aucune nourriture, et n'en pas faire prendre à d'autres.

Voici maintenant les règles:

Défense de porter des vêtements faits en étoffes précieuses ou voyantes, ou de confectionner des habits pareils pour autrui.

Défense de proférer, en plaisantant, de mauvaises paroles, ou d'apprendre à d'autres des paroles licencieuses.

Défense aux novices de se mettre nues en compagnie de femmes adeptes, de s'examiner réciproquement en plaisantant.

Défense de badiner nue, seule avec soi-même.

不得照鏡摩拭面目畫眉　不得嗔恨羞慚恚語　不得思念與男子共交會問優婆夷何如不得坐毛綿上不得著鞾履不應作履　不得貪家錢財强索人物　不得坐他婦女牀上鬪器視衣言是好彼醜　十六以上應作沙彌尼素無瑕穢貞良完具無所毀辱父母見聽乃得爲道素不貞良不應爲道石人匿病不應爲道　不得與比丘僧同室宿不得共坐不得相形笑　不得臥沙彌尼衣被中　不得錯法衣共器誤著僧衣　不得手授予男物設欲與物當置著地知使取之　不得與優婆夷露浴　不得獨至僧房問義　不得說俗事　不得笑經語　不得左右顧視　不得手據机上　受經有五事當與長老尼共行去坐六尺長跪但得問義當識句逗　省師病有四事有親應得省三人共行去牀六尺長跪問訊語訖應去不得論事　夜臥有五事當頭輸佛當傴臥不得伸脚不得卬向牆伸不得袒倮自露不得手近不淨處　至檀越家有五事當先到精舍禮佛次禮師僧優婆夷請乃應入當報師僧直視六尺當獨坐牀　止檀越家有五事不應法不得至婦女房中語戲不得至竈下坐食不得與婢共私語不得獨至舍後不得與人共上廁不得上男子廁上

Défense de se farder le visage, et de se peindre les sourcils, devant un miroir.

Défense de proférer des paroles haineuses ou injurieuses.

Défense de penser aux rapports des hommes avec les femmes, et de demander, aux adeptes mariées, des renseignements sur ces choses-là.

Défense de s'asseoir sur des fourrures ou des tapis. Défense de porter des souliers en cuir, et de faire pour autrui des souliers (d'étoffe).

Défense de convoiter l'argent de ses parents, et d'importuner les gens pour se faire offrir des cadeaux.

Défense de s'asseoir sur le lit d'une femme ou d'une fille, d'ouvrir leurs coffres, d'examiner leurs nippes, de dire «ceci est joli, cela non».

Quand une fille, ayant seize ans accomplis, demande à être admise comme novice, il faut d'abord faire une enquête sur son compte, pour savoir si elle s'est bien conduite, si elle n'a pas mauvaise réputation. Il faut de plus qu'elle ait le consentement de ses parents. Qu'aucune fille de mauvaise conduite ne soit admise. Celles dont les organes sexuels sont mal conformés, ou qui ont quelque maladie secrète, ne doivent pas non plus être reçues.

Défense de passer la nuit dans la même maison qu'un moine, de s'asseoir ensemble, de se regarder en plaisantant. — Défense de se servir des habits ou des couvertures d'une autre novice. — Défense de brouiller les robes des nonnes, ou les objets à leur usage; de revêtir la robe d'un moine. — Défense de donner quoi que ce soit, à un homme, de la main à la main. S'il faut absolument passer quelque chose à un homme, qu'on place l'objet à terre, pour qu'il l'y prenne. — Défense de se baigner nue, en compagnie d'une femme adepte. — Défense d'aller seule au couvent des moines, sous prétexte de demander des instructions. — Défense de parler de choses mondaines, de plaisanter sur les textes, de tourner la tête à droite et à gauche, de s'appuyer sur les mains (durant la psalmodie).

Quand les novices iront recevoir leur leçon du moine chargé de les enseigner, elles seront toujours accompagnées par une ancienne. Elles feront les salutations d'usage et s'accroupiront à six pieds de distance du moine. Elles ne l'interrogeront que sur le sens des termes, et sur les coupes du texte. — Si elles vont faire une visite de condoléance à ce maître tombé malade, elles iront à trois, s'accroupiront à six pieds du lit du moine, lui demanderont comment il va, puis prendront congé, sans parler d'autre chose.

Avant le repos de la nuit, qu'elles invoquent le Bouddha. Qu'elles dorment couchées sur le flanc, le corps plié, sans étendre les jambes, la tête inclinée sur la poitrine, et entièrement couvertes. Que les mains soient éloignées des parties honteuses.

Quand les novices sont envoyées dans la famille d'un bienfaiteur (pour y psalmodier à un service), qu'elles y saluent d'abord l'image du Bouddha exposée, puis les moines qui officient, puis les adeptes. Qu'elles demandent leurs instructions au moine qui dirige le service, en se tenant à six pieds de lui. Enfin qu'elles aillent s'asseoir sur le banc qui leur est réservé.

En général, quand elles vont au domicile d'un bienfaiteur, défense d'entrer dans les appartements des femmes et des filles, pour bavarder et badiner. Défense de s'asseoir à la cuisine et d'y manger. Défense de cancaner en cachette avec les servantes. Défense de s'aventurer seule, dans les recoins, derrière les bâtiments. Défense d'aller aux lieux d'aisance communs. Défense d'entrer dans les cabinets réservés aux hommes.

入浴室有五事不得與優婆夷共洗不得與婢使共洗不得與小兒共洗不得取他成事水不得自視形體隱處　燒香有五事不得左右遠視不得獨與優婆塞共燒香不得獨與婢使不掔脚不得偕像　師與語有五事問經戒義不知當請若見責當即自悔過不得覆藏不得自理不得惡眼視師　浣衣有四事當於屏處當長跪當棄惡水於屏處不得於人道徑中當待燥燥應收不得令墮地　行道有五事當與三人共行當大尼共行若當與優婆夷共行當視前六尺當著法衣

受大戒法



大德一心念我某甲請大德爲和上願大德爲我作和上我依大德故得受具足戒慈愍故一第二第三亦如是說和尚應言好若言可爾爾時衆僧應安欲受具足者離聞處著見處已戒師應問言（　衆中誰能爲某甲作教授師（若有能者答言我能戒師即應作白）　大德

Au bain, défense de se laver en compagnie d'une femme adepte, d'une servante, d'un enfant. Défense de se servir de l'eau qui a servi à une autre. Défense de se considérer indécemment.

Quand les novices offrent des parfums (à l'image du Bouddha), qu'elles ne regardent pas de côté et d'autre. Qu'elles ne se trouvent jamais seules, dans le sanctuaire, avec un homme adepte, ou avec une servante venue du dehors. Qu'elles ne traînent pas leurs pieds. Qu'elles ne tournent pas le dos à l'image (du Bouddha).

Les petites difficultés courantes, sur les textes ou sur les règles, doivent être exposées à la maîtresse. Quand celle-ci réprimande, la novice doit aussitôt se repentir de sa faute. Défense de dissimuler, de se disculper, de regarder la maîtresse de travers avec rancune.

La lessive des habits doit être faite à l'intérieur du couvent, les laveuses se tenant accroupies. L'eau de lessive doit être versée dans un évier situé à l'intérieur, non à l'extérieur. Aussitôt qu'ils sont secs, les habits doivent être ramassés. Il ne faut pas qu'ils traînent à terre.

Que les novices ne sortent du couvent, qu'accompagnées par deux ou trois autres novices, ou par une nonne d'ordre supérieur. S'il faut qu'une novice sorte en compagnie de femmes adeptes, qu'elle soit revêtue du froc, et marche les yeux baissés.

X. Réception d'un moine.

Texte tiré du 羯磨 rituel de l'école Dharmagupta. Traduit par le moine parthe Dharmasatya, en l'an 254. 曹魏安息沙門曇諦譯.

Devant le chapitre assemblé, le novice dit au parrain qu'il a choisi:

Vénérable, veuillez m'écouter avec bienveillance. Moi un tel, je vous prie, ô Vénérable, de vouloir bien être mon parrain. Je me soumets à vous, ô Vénérable, comme à mon parrain. Je me confie à vous, ô Vénérable, pour être reçu moine, par charité.

Le novice répète cette demande trois fois de suite. Si le parrain répond «bien» ou «soit», les moines qui composent le chapitre doivent incliner à recevoir le novice. Celui-ci ayant été éloigné hors de portée de l'ouïe et de la vue, le Cérémoniaire pose au chapitre la question suivante:

Qui, d'entre les membres de la Communauté, peut se charger de un tel, comme instructeur?

Un moine s'étant offert, le Cérémoniaire le propose au chapitre, en ces termes:

僧聽是某甲從和上某甲求受具足戒若僧時到僧忍聽某甲作教授師白如是（教授師應往受戒人所問言） 此安陀會鬱多羅僧僧伽梨是衣鉢是汝有不（答言是應語言）善男子諦聽今是眞誠時實語時實當言實不實當言不實汝不犯邊罪不汝不犯比丘尼不汝不賊心受戒不汝不破內外道不汝非黃門不汝不殺父不汝不殺母不汝不殺阿羅漢不汝不破僧不汝不惡心出佛身血不汝非非人不汝非畜生不汝非二根不汝字何等和上字誰年滿二十未三衣鉢具不父母聽汝不汝不負債不汝非奴不汝非官人不汝是丈夫不丈夫有如是病癩癰疽白癩乾痟顚狂病汝無如是諸病不（答言無應語言）如我今問汝僧中亦當如是問汝如汝向者答我僧中亦如是答（教授師如是問已還僧中如常威儀至舒手及僧處立應如是白） 大德僧聽是某甲從和上某甲求受具足戒若僧時到僧忍聽我問已聽將來白如是（教授師喚受戒人言汝來 來已爲捉衣鉢與戒師教禮僧足已在戒師前長跪合掌教授師應教乞戒如是白） 大德僧聽我某甲從和上某甲求受具足戒我某甲今從僧乞受具足戒和上某甲願僧濟度我慈愍故（第二第三亦如是說 戒師應作白） 大德僧聽是某甲從和上某甲求受具足戒此某甲今從衆僧乞受具足戒和上某甲若僧時到僧忍聽我問諸難事白如是（作是白已應問言） 善男子聽今是眞誠時實語時我今問汝當隨實答汝不犯邊罪不汝不犯淨戒尼不汝不賊心受戒不汝不破內外道不汝

Vénérable chapitre, écoutez-moi! Un tel, ayant demandé à son parrain un tel, d'être reçu comme moine, si la Communauté le juge opportun, si la Communauté l'agrée, un tel sera son instructeur. (Si personne de vous ne proteste), il est nommé par cette proclamation.

Alors l'instructeur ainsi nommé, se rend auprès du candidat, et lui demande:

As-tu le pagne, la robe intérieure, la robe extérieure, et l'écuelle?

Le novice ayant exhibé ces quatre pièces que tout moine doit avoir, l'instructeur lui adresse en particulier l'adjuration suivante:

Bon homme, écoute bien! Voici le moment de dire ouvertement la vérité, de répondre franchement oui ou non. N'es-tu affilié à aucune secte hétérodoxe? N'as-tu jamais abusé d'une nonne? N'as-tu pas embrassé cet état, dans des intentions perverses? N'as-tu pas, étant novice, violé grièvement quelque règle essentielle intérieure ou extérieure? N'es-tu pas eunuque? N'as-tu pas tué ton père ou ta mère? N'as-tu pas tué un arhan, un moine? N'as-tu jamais versé méchamment le sang d'un Bouddha? Es-tu vraiment un être humain (et non un démon, un nâga, un animal déguisé)? Es-tu bien de sexe masculin, pas de sexe féminin, et pas hermaphrodite? Comment t'appelles-tu? Comment s'appelle ton parrain? As-tu vingt ans accomplis? As-tu les trois pièces du vêtement et l'écuelle? As-tu le consentement de tes parents? N'as-tu pas de dettes? N'es-tu pas esclave? N'appartiens-tu pas au roi? N'es-tu pas marié? N'as-tu aucune maladie de peau hideuse et contagieuse? N'es-tu pas atteint de quelque maladie mentale?

Si le candidat déclare n'être entaché d'aucun de ces vices rédhibitoires, l'instructeur lui dit:

Tout à l'heure, quand on te reposera les mêmes questions devant la Communauté, aie soin d'y répondre comme tu viens de faire, et non autrement.

Cela dit, laissant le candidat en son lieu, l'instructeur retourne vers la Communauté, la salue à l'ordinaire, se tient debout, étend les mains, et dit:

Vénérable chapitre, écoutez-moi! Le candidat un tel, ayant demandé, avec l'approbation de son parrain un tel, à être reçu comme moine, s'il vous agrée, je vous fais savoir que je l'ai examiné. Permettez maintenant qu'il vienne vous présenter sa requête.

Personne n'ayant fait opposition, l'instructeur crie à haute voix au candidat « viens! » Quand il est venu en présence de la Communauté, il remet ses habits et son écuelle au Cérémoniaire, qui lui fait saluer le chapitre par un prosternement Ensuite, assisté du Cérémoniaire et de l'Instructeur, le genou droit en terre, l'épaule droite découverte, les deux mains étendues vers les moines, le candidat prononce la formule:

Vénérable chapitre, écoutez-moi! Moi un tel, j'ai demandé à mon parrain un tel, d'être reçu comme moine. Maintenant je demande à l'Ordre, de vouloir bien me retirer du monde, par déférence pour le désir de mon parrain un tel, et par charité pour moi.

Après que le candidat a répété trois fois cette formule, le Cérémoniaire s'adressant au chapitre dit:

Vénérable chapitre, écoutez-moi! Avec l'approbation de son parrain un tel, le candidat un tel vient de vous demander à être reçu comme moine. S'il vous plaît, je vais lui faire subir, en votre présence, l'examen de règle,

非黃門不汝不殺父不汝不殺母不汝不殺阿羅漢不汝不破僧不汝不惡心出佛身血不汝
非非人不汝非畜生不汝非二根不汝字何等和上字誰年滿二十未三衣鉢具不父母聽汝
不汝不負債不汝非奴不汝非官人不汝是丈夫不丈夫有如是病癩癰疽白癩乾痟顛狂汝
無如是諸病不（若言無應作白四羯磨）　大德僧聽是某甲從和上某甲求受具足戒此
某甲今從衆僧乞受具足戒和上某甲某甲自說淸淨無諸難事年滿二十三衣鉢具若僧時
到僧忍聽僧今授某甲具足戒和上某甲白如是　大德僧聽是某甲從和上某甲求受具足
戒此某甲今從衆僧乞受具足戒和上某甲某甲自說淸淨無諸難事年滿二十三衣鉢具僧
今授某甲具足戒和上某甲誰諸長老忍僧與某甲受具足戒和上某甲者默然誰不忍者說
是初羯磨（第二第三亦如是說）僧已與某甲受具足戒竟和上某甲竟僧忍默然故是事
如是持　善男子諦聽如來無所著等正覺說四波羅夷法若比丘犯一一法非沙門非釋種
子汝一切不得犯婬作不淨行若比丘犯不淨行受婬欲法乃至共畜生非沙門非釋種子如
析石破不可還合是中盡形壽不得犯能持不（答言能）　一切不得盜乃至草葉若比丘
盜人五錢若過五錢若自取若教人取若自斫教人斫若自破教人破若自燒教人燒若埋若
壞色非沙門非釋種子猶如截頭不復還活汝是中盡形壽不得犯能持不（答言能）一
切不得故斷衆生命乃至蟻子若比丘故自手斷人命持刀授與人教死讚死勸死與人非藥

sur les empêchements:

Bon homme, écoute bien! Voici le moment de dire ouvertement la vérité, de répondre franchement oui ou non. N'es-tu affilié à aucune secte hétérodoxe? N'as-tu jamais abusé d'une nonne? N'as-tu pas embrassé cet état, dans des intentions perverses? N'as-tu pas, étant novice, violé grièvement quelque règle essentielle intérieure ou extérieure? N'es-tu pas eunuque? N'as-tu pas tué ton père ou ta mère? N'as-tu pas tué un arhan, un moine? N'as-tu jamais versé méchamment le sang d'un Bouddha? Es-tu vraiment un être humain? N'es-tu pas hermaphrodite? Comment t'appelles-tu? Comment s'appelle ton parrain? As-tu vingt ans accomplis? As-tu les trois pièces du vêtement et l'écuelle? As-tu le consentement de tes parents? N'as-tu pas de dettes? N'es-tu pas esclave? N'appartiens-tu pas au roi? N'es-tu pas marié? N'as-tu aucune maladie de peau hideuse et contagieuse? N'es-tu pas atteint de quelque maladie mentale?

Le candidat ayant déclaré que non, le Cérémoniaire s'adressant au chapitre, dit:

Vénérable chapitre, écoutez-moi! Avec l'approbation de son parrain un tel, ce candidat un tel, vous demande à être reçu dans la Communauté. Il a déclaré être libre de tout empêchement. Il a vingt ans, l'habit et l'écuelle. S'il plaît au chapitre, que le chapitre reçoive le candidat un tel, présenté par son parrain un tel. — Vénérable chapitre, écoutez-moi! Un tel, approuvé par son parrain un tel, vous demande à être reçu dans la Communauté. Il a déclaré être libre de tout empêchement. Il a vingt ans, l'habit et l'écuelle. Que le chapitre veuille bien le recevoir comme moine!.. Vénérables anciens, que ceux qui sont pour l'admettre, se taisent. Que ceux qui sont pour le refuser, parlent. Ceci est la première réquisition

Il répète cette formule, une seconde et une troisième fois, en concluant successivement, ceci est la seconde, la troisième réquisition. Après la troisième réquisition, si personne n'a protesté, le Cérémoniaire conclut:

Le chapitre n'ayant pas fait opposition à la demande du candidat un tel, appuyée par son parrain un tel, je le déclare admis.

S'adressant alors au nouveau moine, le Cérémoniaire lui intime les quatre cas d'expulsion, en ces termes:

Bon homme, écoute bien! Le Bouddha, l'Invisible, l'Illuminé, a établi quatre cas, incompatibles avec la dignité de moine, de fils du Bouddha, et entraînant l'expulsion de celui qui les commettrait. Voici ces cas:

1. Tu devras désormais te garder de commettre aucune impudicité avec autrui, même avec un animal. Autrement c'en serait fait de ta dignité de moine, de fils du Bouddha. Tu serais comme une dalle de pierre brisée, qui ne peut plus être ressoudée. Pourras-tu garder la chasteté durant toute ta vie?.. Le moine répond: Je le puis.

2. Tu devras t'abstenir de toute appropriation, fût-ce d'une paille, d'une feuille. Cinq pièces constituent la quantité irrémissible. Quiconque lèse le prochain dans ses biens, de quelque manière que ce soit, ou le fait léser par un autre, celui-là est déchu de sa dignité de moine, ce n'est plus un fils du Bouddha. La tête étant coupée, un corps ne peut plus vivre. Pourras-tu garder ce précepte durant toute ta vie?.. Le moine répond. Je le puis.

3. Tu devras t'abstenir de tuer délibérément aucun être vivant, fût-ce une fourmi. Tuer, blesser, empoisonner, faire avorter, user d'incantations ou de

若墮胎若厭禱殺自作方便若教人作非沙門非釋種子猶如多羅樹心斷不復生汝是中盡形壽不得犯能持不（答能言） 一切不得妄語乃至戲笑若比丘不眞實非己有自稱言得上人法得禪得解脫得定得四空定得須陀洹果斯陀含果阿那含果阿羅漢果言天來龍來鬼神來供養我非沙門非釋種子如針鼻破不復用汝是中盡形壽不得犯能持不（答能言） 善男子諦聽如來無所著等正覺說四依法比丘依是出家依糞掃衣是比丘出家人法是中盡形壽能持不（答言能）若得長利檀越施衣割壞衣得受 依乞食是比丘出家人法是中盡形壽能持不（答言能）若得長利若僧差食若檀越送食月八日食十五日食月初日食衆僧常食檀越請食得受 依樹下坐是比丘出家人法是中盡形壽能持不（答言能）若得長利別房尖頭屋小房石室兩房一戸得受 依腐爛藥是比丘出家人法是中盡形壽能持不（答言能）若得長利酥油石蜜得受 汝已受戒竟白四羯磨如法成就得好處所和上如法阿闍黎如法衆僧具足當善受教法應勸化作福治塔供養衆僧和上阿闍黎一切如法教不得違逆應學問坐禪誦經勤求方便於佛法中得須陀洹果斯陀含果阿那含果阿羅漢果汝始發心出家功不唐捐果報不絕餘所未知當問和上阿闍黎（應令受戒人在前而去）

maléfices mortels, ce sont là autant de cas de dégradation, d'expulsion. Un palmier dont le cœur est gâté, ne peut plus vivre. Pourras-tu, durant toute ta vie, t'abstenir de ces choses?.. Le moine répond: Je le puis.

4. Tu devras t'abstenir de toute vanterie. Affirmer qu'on possède tel ou tel don transcendant, le don de contemplation, le parfait détachement, l'immutabilité, le vide des sens et du cœur; prétendre qu'on a atteint à tel ou tel degré, par exemple à celui d'arhan; dire qu'on est en communication avec les devas, les démons et les âmes; ce sont là autant de cas de dégradation, d'expulsion. Quand le chas d'une aiguille est brisé, c'en est fait d'elle, elle n'est plus bonne à rien. Pourras-tu, durant toute ta vie, t'abstenir de semblables propos?.. Le moine répond: Je le puis.

Alors le Cérémoniaire lui propose les quatre principes fondamentaux de l'état de moine mendiant bouddhique, dits les « quatre assises ».

Bon homme, écoute bien! Le Bouddha, l'Invisible, l'Illuminé, a fondé la vie des moines mendiants sur quatre assises:

Premièrement, le moine mendiant doit se vêtir de rebuts d'étoffe ramassés dans les balayures. Pourras-tu observer cette loi, ta vie durant?.. Le moine répond: Je le pourrai. — La Glose ajoute: Si un bienfaiteur offre des coupons de toile, ou de vieilles loques, il est permis de s'en servir.

Deuxièmement, le moine mendiant ne doit se nourrir que d'aliments mendiés. Pourras-tu observer cette loi, ta vie durant?.. Le moine répond: Je le pourrai. — La Glose ajoute: Si des bienfaiteurs envoient leur repas aux moines, les premier, huitième et quinzième jours de chaque mois (jours de chapitre et d'instruction au peuple), il faudra accepter.

Troisièmement, le couvert d'un arbre doit suffire au moine mendiant, comme abri. Pourras-tu t'en contenter, ta vie durant?.. Le moine répond: Je le pourrai. — La Glose ajoute: Si un bienfaiteur fait don d'une hutte, paillote ou réduit en pierres sèches, avec une seule ouverture, on pourra l'accepter.

Quatrièmement, le purin[1] doit tenir lieu au moine mendiant de tout médicament. Pourras-tu t'en contenter, pour la vie?.. Le moine répond: Je le pourrai. — La Glose ajoute: On pourra accepter, de la main des bienfaiteurs, du lait caillé, de l'huile et du miel.

Enfin le Cérémoniaire conclut: Te voilà reçu moine, et averti des cas d'expulsion. Si tu te conduis bien, ce sera pour ton avantage. Rends à ton parrain, à ton maître, à la Communauté, ce que tu leur dois d'après la règle. Reçois docilement leurs instructions. Travaille à ton bonheur, et fais honneur à ton couvent. Interroge, médite, étudie, tire ton bien de la doctrine du Bouddha. Ainsi t'élèveras-tu, de degré en degré (page 94), jusqu'à celui d'arhan (vestibule du nirvāṇa). C'est dans ce but que tu as quitté le monde. Ne te prive pas, par ta faute, du fruit de ton renoncement. Du reste, dans tous les doutes et toutes les difficultés, recours à ton parrain et à ton maître. Maintenant retire-toi!

1. Le purin, primitivement employé comme vomitif, en cas de morsure par un cobra. Est encore le seul émétique, que connaisse le peuple chinois.

式叉摩那受大戒法

（若式叉摩那學戒已年滿二十應與受大戒先至比丘尼僧中請和尚應如是說言） 大姊一心念我某甲求阿姨爲和上願阿姨爲我作和上我依阿姨故得受大戒（第二第三亦如是說和尚尼應答言爾 應如是受戒人離聞處著見處應差教授師是中戒師應如是問言）此衆中誰能爲某甲作教授師（若有者答言我能爾時戒師即應作白） 大姊僧聽此某甲從和上尼某甲求受大戒若僧時到僧忍聽某甲爲教授師白如是（教授師應往至受戒人所語言） 此安陀會鬱多羅僧僧伽梨此僧祇支覆肩衣此衣鉢是汝有不（答言是） 善女人諦聽今是眞誠時我今問汝有便言有無當言無汝不犯邊罪不汝不犯淨行比丘不汝不賊心受戒不汝不破內外道不汝非黃門不汝不殺父殺母殺眞人阿羅漢不汝不破僧不汝不惡心出佛身血不汝非非人不汝非畜生不汝非二根不汝字何等和上尼字誰年歲滿不衣鉢具足不父母夫主聽汝不汝不負債不汝非婢不汝是女人不女人有如是

XI. Réception d'une nonne.

Texte tiré du même rituel que le précédent.

Des novices masculins, il est dit seulement qu'ils doivent avoir vingt ans accomplis, pour être reçus moines, la durée du noviciat n'étant pas spécifiée. Pour la réception des nonnes, deux ans de noviciat, et vingt ans d'âge, sont requis. — La cérémonie de leur réception est double. La novice doit être reçue d'abord dans le chapitre des nonnes de sa communauté, puis dans le chapitre du couvent de moines dont cette communauté dépend. — Malgré les répétitions, voici ce double cérémonial en entier, à cause de son importance.

1. Réception dans la Communauté des nonnes.

Devant le chapitre assemblé, la novice dit à la marraine qu'elle a choisie:

Grande sœur, veuillez m'écouter favorablement. Moi une telle, je vous prie de vouloir bien être ma marraine. Je me soumets à vous, comme à ma marraine. Je me confie à vous, pour être reçue nonne.

La novice répète cette formule trois fois de suite. Si la marraine consent, on fait retirer la postulante, si loin qu'elle ne puisse ni entendre ni voir. Puis la Cérémoniaire demande à la Communauté.

Qui d'entre vous, peut se charger de une telle, comme Instructrice?

Une nonne s'étant offerte, la Cérémoniaire la propose au chapitre, en ces termes:

Chapitre des grandes sœurs, écoutez-moi! Une telle, ayant demandé à sa marraine une telle, d'être reçue comme nonne, si la Communauté le juge opportun, si la Communauté l'agrée, une telle sera son Instructrice. (Si personne de vous ne proteste), elle est nommée par cette proclamation.

Alors l'Instructrice ainsi nommée, se rend auprès de la postulante, et lui demande:

As-tu le pagne, la robe intérieure, la robe extérieure, l'huméral, et l'écuelle?

La postulante ayant exhibé son trousseau, l'Instructrice lui adresse l'adjuration suivante:

Bonne femme, écoute bien! voici le moment d'être sincère et franche. Réponds, par oui ou non, aux questions que je vais te faire. N'as-tu aucune liaison avec les hérétiques? N'aurais-tu pas péché avec un moine? Ne serais-tu pas entrée ici avec des intentions perverses? N'as-tu pas violé grièvement durant ton noviciat, quelque règle intérieure ou extérieure? N'es-tu pas eunuque? N'as-tu pas tué ton père ou ta mère, un rishi, un arhan, ou un moine? As-tu jamais versé le sang d'un Bouddha? Es-tu vraiment un être humain, et non un animal déguisé? N'es-tu pas hermaphrodite? Comment

諸病癩白癩乾痟顛狂二根二道合道小大小便常漏涕唾常出汝有如是諸病不（答言無者應語言）如我向問汝僧中亦當如是問汝如汝向者答我僧中亦當如是答（教授師問已應至僧中如常威儀至舒手及處立作白）　大姊僧聽此某甲從和上尼某甲求受大戒若僧時到僧忍聽我已問竟聽將來白如是（彼應語言來來已應與捉衣鉢教禮僧足已在戒師前胡跪合掌教作如是乞）　大姊僧聽我某甲從和上尼某甲求受大戒我某甲今從僧乞受大戒和上尼某甲願僧濟度我慈愍故（如是三說是中戒師應作白）　大姊僧聽此某甲從和上尼某甲求受大戒此某甲今從僧乞受大戒和上尼某甲若僧時到僧忍聽我問諸難事白如是　汝諦聽今是眞誠時我今問汝有當言有無當言無汝不犯邊罪不汝不犯淨行比丘不汝不賊心受戒不汝不犯破內外道不汝非黃門不汝不殺父殺母殺眞人阿羅漢不汝不破僧不汝不惡心出佛身血不汝非非人不汝非畜生不汝不二根不汝字何等和上尼字誰年歲滿不衣鉢具足不父母夫主聽汝不汝不負債不汝非婢不汝是女人不女人有如是諸病癩白癩乾痟顛狂二根二道合道小大小便常漏涕唾常出汝有如是諸病不（答言無應作白）　大姊僧聽此某甲從和上尼某甲求受大戒此某甲今從僧乞受大戒和上尼某甲某甲自說淸淨無諸難事年滿二十衣鉢具足若僧時到僧忍聽僧今爲某甲受大戒和上尼某甲白如是　大姊僧聽此某甲從和上尼某甲求受大戒此某甲今從僧乞受大戒和上尼某甲某甲自說淸淨無諸難事年歲已滿衣鉢具足僧今爲某甲受大戒和上尼

t'appelles-tu? Comment s'appelle ta marraine? As-tu l'âge requis? As-tu l'habit complet, et l'écuelle? As-tu la permission de tes parents, de ton mari? N'es-tu pas endettée? N'es-tu pas esclave? Es-tu vraiment une femme (et non un homme)? N'as-tu pas quelque maladie secrète, hideuse, contagieuse ou dangereuse, comme la lèpre, un eczéma, la phtisie, la frénésie, une fistule dégoûtante, un flux intarissable, ou autre infirmité de ce genre?

La postulante ayant répondu négativement à toutes ces questions, l'Instructrice lui dit:

Tout à l'heure, quand on te reposera les mêmes questions devant la Communauté, aie soin d'y répondre comme tu viens de faire, et non autrement.

Cela dit, laissant la postulante en son lieu, l'Instructrice retourne vers la Communauté, la salue à l'ordinaire, se tient debout, étend les mains, et dit:

Chapitre des grandes sœurs, écoutez-moi! La postulante une telle, ayant demandé, avec l'approbation de sa marraine une telle, à être reçue comme nonne, je vous fais savoir que je l'ai examinée. Permettez maintenant qu'elle vienne vous présenter sa requête.

Personne n'ayant fait opposition, l'Instructrice crie à la postulante « viens! » Quand elle est venue en présence de la Communauté, elle remet son trousseau à la Cérémoniaire, qui lui fait saluer le chapitre par un prosternement. Ensuite, assistée de la Cérémoniaire et de l'Instructrice, le genou droit en terre, l'épaule droite découverte, les deux mains étendues vers les nonnes, la postulante prononce la formule:

Chapitre des grandes sœurs, écoutez-moi! Moi une telle, j'ai demandé à ma marraine une telle, d'être reçue comme nonne. Maintenant je demande au chapitre, de vouloir bien me retirer du monde, par déférence pour le désir de ma marraine, et par charité pour moi.

Elle répète cette requête par trois fois. Puis la Cérémoniaire, s'adressant à la Communauté, dit:

Chapitre des grandes sœurs, écoutez-moi! Avec l'agrément de sa marraine une telle, la novice une telle vient de vous demander à être reçue comme nonne. S'il vous plaît, je vais lui faire subir, en votre présence, l'examen de règle, sur les vices rédhibitoires:

Ecoute bien! Voici le moment d'être sincère et franche. Réponds, par oui ou non, à mes questions. N'as-tu aucune liaison avec les hérétiques? N'aurais-tu pas péché avec un moine? Ne serais-tu pas entrée ici, avec des intentions perverses? N'as-tu pas violé la règle en matière grave? N'es-tu pas eunuque? N'as-tu pas tué ton père ou ta mère, un ṛishi, un arhan, ou un moine? As-tu jamais versé le sang d'un Bouddha? Es-tu vraiment un être humain, et non un animal déguisé? N'es-tu pas hermaphrodite? Comment t'appelles-tu? Comment s'appelle ta marraine? As-tu l'âge requis? As-tu l'habit complet, et l'écuelle? As-tu l'autorisation de tes parents, de ton mari? N'es-tu pas endettée? N'es-tu pas esclave? Es-tu vraiment une femme (et non un homme)? N'as-tu pas quelque maladie secrète, hideuse, contagieuse ou dangereuse, comme la lèpre, un eczéma, la phtisie, la frénésie, une fistule dégoûtante, un flux intarissable, ou autre infirmité de ce genre?

La postulante ayant déclaré que non, la Cérémoniaire s'adressant au chapitre, dit:

Chapitre des grandes sœurs, écoutez-moi! Avec l'approbation de sa marraine une telle, cette novice une telle, vous demande à être reçue dans la Communauté. Elle a déclaré être libre de tout empêchement. Elle a vingt ans

某甲誰諸大姊忍僧今爲某甲受大戒和上尼某甲者默然誰不忍者說是初羯磨（如是三說）僧已忍與某甲受大戒竟和上尼某甲僧忍默然故是事如是持

尼往比丘僧中受大戒法（彼受戒者與比丘尼僧俱至比丘僧中禮僧足已右膝著地合掌作如是言）　大德僧聽我某甲從和上尼某甲求受大戒我某甲今從僧乞受大戒和上尼某甲願僧救濟我慈愍故（如是三說此中戒師應問諸難事）　大德僧聽此某甲從和上尼某甲求受大戒此某甲今從僧乞受大戒和上尼某甲若僧時到僧忍聽我問諸難事白如是　善女人諦聽今是眞誠時實語時我今問汝有當言有無當言無汝不犯邊罪不汝不犯淨行比丘不汝不賊心受戒不汝不破內外道不汝非黃門不汝不殺父殺母殺眞人阿羅漢不汝不破僧不汝不惡心出佛身血不汝非非人不汝非畜生不汝不二根不汝字何等和上尼字誰年滿二十未衣鉢具足不父母夫主聽汝不汝不負債不汝非婢不汝是女人不女人有如是諸病癩病白癩乾痟顚狂二根二道合道小大小便常漏涕唾常出汝有如是諸病不（答言無者應問言）汝學戒未清淨不（答言學戒清淨應問餘比丘尼）某甲學戒未清淨不（答言已學戒清淨）　大德僧聽此某甲從和上尼某甲求受大戒此某甲今從僧乞受大戒和上尼某甲某甲自說清淨無諸難事年歲已滿衣鉢具足已學戒清淨若僧時到僧忍聽僧今爲某甲受大戒和上尼某甲白如是　大德僧聽此某甲從和上尼某甲求受大戒

accomplis, l'habit et l'écuelle. S'il vous convient, s'il vous agrée, veuillez recevoir la postulante une telle, présentée par sa marraine une telle. — Chapitre des grandes sœurs, écoutez-moi! Une telle, approuvée par sa marraine une telle, vous demande à être reçue dans la Communauté. Elle a déclaré être libre de tout empêchement. Elle a vingt ans, l'habit et l'écuelle. Que le chapitre veuille bien la recevoir comme nonne!.. Que celles des sœurs qui sont pour la recevoir, se taisent. Que celles qui sont pour la refuser, le disent. Ceci est la première réquisition.

Elle répète cette formule, une seconde et une troisième fois, en concluant successivement, ceci est la seconde, la troisième réquisition. Après la troisième réquisition, si personne n'a protesté, la Cérémoniaire ajoute :

Le chapitre n'ayant pas fait opposition à la demande de la postulante une telle, appuyée par sa marraine une telle, je la déclare reçue.

2. Réception dans le chapitre des moines.

Conduite par les nonnes de sa Communauté, la postulante se présente devant le chapitre des moines, qu'elle salue par un prosternement. Ensuite, le genou droit en terre, et les mains jointes, elle dit :

Vénérable chapitre, écoutez-moi! Moi une telle, avec l'assentiment de ma marraine une telle, j'ai demandé à être reçue comme nonne. Maintenant je demande au chapitre de me recevoir comme nonne, par déférence pour ma marraine, et par charité pour moi.

Après qu'elle a répété cette demande par trois fois, le Cérémoniaire s'adresse au chapitre, en ces termes :

Vénérable chapitre, écoutez-moi! Avec l'approbation de sa marraine une telle, la postulante une telle vient de vous demander à être reçue comme nonne. S'il vous plaît, je vais lui faire subir, en votre présence, l'examen de règle, sur les empêchements.

Bonne femme, écoute bien! Voici le moment d'être sincère et franche. Réponds, par oui ou non, à mes questions. N'as-tu rien de commun avec les hérétiques? N'as-tu péché avec aucun moine? N'es-tu pas entrée au couvent pour des motifs pervers? N'as-tu pas violé grièvement la règle? N'es-tu pas eunuque? N'as-tu pas tué ton père ou ta mère, un rishi, un arhan, ou un moine? As-tu jamais versé le sang d'un Bouddha? Es-tu vraiment un être humain, et non un animal déguisé? N'es-tu pas hermaphrodite? Comment t'appelles-tu? Comment s'appelle ta marraine? As-tu l'âge requis? As-tu l'habit complet, et l'écuelle? As-tu l'autorisation de tes parents, de ton mari? N'es-tu pas endettée. N'es-tu pas esclave? Es-tu vraiment du sexe féminin? N'as-tu pas quelque maladie secrète, hideuse, contagieuse ou dangereuse, comme la lèpre, un eczéma, la phtisie, la frénésie, une fistule dégoûtante, un flux intarissable, ou autre infirmité de ce genre?

La postulante ayant répondu négativement à toutes ces questions, le Cérémoniaire lui demande : « Durant ton noviciat, as-tu gardé la continence? ».. La postulante ayant répondu affirmativement, le Cérémoniaire demande aux nonnes qui l'accompagnent: « Durant son noviciat, a-t-elle gardé la continence? ».. Les nonnes ayant affirmé que oui, le Cérémoniaire s'adresse au chapitre, en ces termes :

Vénérable chapitre, écoutez-moi! Avec l'assentiment de sa marraine une telle, cette postulante une telle, vous demande à être reçue nonne. Elle dit

此某甲今從僧乞受大戒和上尼某甲某甲自說清淨無諸難事年歲已滿衣鉢具足已學戒清淨僧今為某甲受大戒和上尼某甲誰諸長老忍僧為某甲受大戒和上尼某甲者默然誰不忍者說是初羯磨一如是三說一僧已忍為某甲受大戒竟和上尼某甲僧忍默然故是事如是持　善女人諦聽如來無所著等正覺說八波羅夷法若比丘尼者犯非比丘尼非釋種女　不得犯不淨行行婬欲法若比丘尼作不淨行行婬欲法乃至共畜生非比丘尼非釋種女是中盡形壽不得犯能持不一答言能一　不得偷盜乃至草葉若比丘尼盜人五錢若過五錢若自取教人取若自斫教人斫若自破教人破若燒若埋若壞色非比丘尼非釋種女是中盡形壽不得犯能持不一答言能一　不得斷衆生命乃至蟻子若比丘尼自手斷人命持刀授與人教死讚死勸死與人非藥墮胎厭禱呪術若作方便教人作方便彼非比丘尼非釋種女是中盡形壽不得犯能持不一答言能一　不得妄語乃至戲笑若比丘尼不眞實非已有自稱言得上人法得禪得解脫三昧正受得須陀洹果斯陀含果阿那含果阿羅漢果言天來龍來鬼神來供養我彼非比丘尼非釋種女是中盡形壽不得犯能持不一答言能一　不得身相觸乃至共畜生若比丘尼有染汙心與染汙心男子身相觸腋已下膝已上若摩若捺若逆摩若順摩若牽若推若舉若下若捉急捺彼非比丘尼非釋種女是中盡形壽不得犯能持不一答言能一　不得犯八事若比丘尼有染汙心與染汙心男子受捉手捉衣至屏處屏處立屏處語若共行若身相近若共期犯此八事彼非比丘尼非釋種女是中盡形壽不得犯能持不一答言能一　不應覆藏他罪乃至突吉羅惡說若比丘尼知比丘尼犯波羅夷不自舉亦不白僧不語人令知後於異時此比丘尼若休道若滅擯若作不共住若入外道後作如

être libre de tout empêchement. Elle a l'âge, l'habit et l'écuelle. Elle a gardé la continence durant son noviciat. S'il vous convient, s'il vous agrée, veuillez recevoir la postulante une telle, présentée par la marraine une telle. — Vénérable chapitre, écoutez-moi! Une telle, approuvée par sa marraine une telle, vous demande à être reçue nonne. Elle a déclaré être libre de tout empêchement. Elle a vingt ans, l'habit et l'écuelle. Elle a gardé la continence durant son noviciat. Que le chapitre veuille bien la recevoir comme nonne!.. Que ceux qui sont pour son admission, se taisent. Que ceux qui sont pour la refuser, le disent. Ceci est la première réquisition.» — Après la troisième réquisition, si personne n'a protesté, le Cérémoniaire conclut: «Le chapitre n'ayant pas fait opposition à la demande de la postulante une telle, appuyée par sa marraine une telle, je la déclare reçue.

S'adressant alors à la nouvelle nonne, le Cérémoniaire lui intime les huit cas d'expulsion, en ces termes:

Bonne femme, écoute bien! Le Bouddha, l'Invisible, l'Illuminé, a établi huit cas, incompatibles avec la dignité de nonne, de fille du Bouddha, et entraînant l'expulsion de celle qui en commettrait quelqu'un. Voici ces cas:

1. Tu devras t'abstenir désormais de toute impudicité, fût-ce avec un animal. Tout acte de ce genre, entraîne la dégradation et le renvoi. Pourras-tu t'en abstenir durant toute ta vie? . La nonne répond: Je le pourrai.

2. Tu devras t'abstenir aussi de tout vol, fût-ce d'un fétu, d'une feuille. S'approprier la valeur de cinq pièces, est un cas de renvoi. Celle qui nuit ou fait nuire au prochain, par le fer, le feu, ou autrement, celle-là n'est plus une nonne, n'est plus une fille du Bouddha. Pourras-tu t'abstenir de ces choses durant toute ta vie?.. La nonne répond: Je le pourrai.

3. Tu devras t'abstenir aussi de mettre à mort aucun être vivant, fût-ce une fourmi. Tuer, blesser, empoisonner, faire avorter, user d'incantations ou de maléfices, pour son profit ou pour celui d'autrui, tous ces actes entraînent la dégradation et le renvoi. Pourras-tu t'en abstenir durant toute ta vie?.. La nonne répond: Je le pourrai.

4. Tu devras t'abstenir de tout mensonge, même plaisant. Il est surtout défendu de prétendre qu'on est douée de vertus supranaturelles, du don de contemplation, du détachement absolu; qu'on a atteint tel ou tel degré, jusqu'à celui d'arhane; qu'on a commerce avec les devas, les nāgas, les démons ou les âmes. Toutes ces vanteries entraînent la dégradation, l'expulsion. Pourras-tu t'en abstenir durant toute ta vie?.. La nonne répond: Je le pourrai.

5. Il est défendu de mettre son corps en contact, avec celui d'une autre personne ou d'un animal, depuis les aisselles jusqu'aux genoux. Tous les contacts lascifs avec un homme, palper, caresser, tirer, pousser; tous ces actes entraînent la dégradation et le renvoi. Pourras-tu t'en abstenir durant toute ta vie?.. La nonne répond: Je le pourrai.

6. Les cas suivants, qui paraissent moins graves, entraînent aussi le renvoi. Toucher la main, ou les habits d'un homme. Se retirer avec lui dans un lieu écarté, y rester, y causer en tête-à-tête. Ou se promener avec lui, s'approcher très près de lui, convenir avec lui d'un rendez-vous. Tout cela mérite la dégradation. Pourras-tu t'en abstenir durant toute ta vie?.. La nonne répond: Je le pourrai.

7. Il est défendu de dissimuler les fautes graves d'autrui, spécifiées dans

是言我先知此人如是如是彼非比丘尼非釋種女覆藏重罪是中盡形壽不得犯能持不（答言能） 不得隨彼舉比丘語乃至沙彌若比丘尼知比丘爲僧所舉如法如毗尼如佛所教犯威儀未懺悔不作共住便隨順彼比丘彼比丘尼諫此比丘尼言大姊彼比丘爲僧所舉如法如毗尼如佛所教犯威儀未懺悔不共住莫隨順彼比丘彼比丘尼諫此比丘尼時堅持不捨彼比丘尼應乃至三諫捨此事故乃至三諫捨者善若不捨者彼非比丘尼非釋種女犯隨舉是中盡形壽不得犯能持不（答言能）、 善女人諦聽如來無所著等正覺說四依法比丘尼依此出家受大戒是比丘尼法 依糞掃衣出家受大戒是比丘尼法是中盡形壽能持不（答言能） 若得長利若檀越施衣若得輕衣若得割截衣應受 依乞食出家受大戒是比丘尼法是中盡形壽能持不（答言能） 若得長利僧差食若檀越送食月八日食十五日食月初日食僧常食檀越請食得受 依樹下坐出家受大戒是比丘尼法是中盡形壽能持不（答言能） 若得長利若別房樓閣小房石室兩房一戶應受 依腐爛藥出家受大戒是比丘尼法是中盡形壽能持不（答言能） 若得長利酥油生酥蜜石蜜應受。汝已受戒竟白四羯磨如法成就得處所和上如法阿闍梨如法二部僧具足滿當善受教法當勤供養佛法僧和上阿闍梨一切如法教敕一不得違逆當學問誦經勤求方便於佛法中得須陀洹果斯陀含果阿那含果阿羅漢果汝始出家功不唐捐果報不絕餘所未知者當問和上阿闍梨（使受戒人在前而去）

le formulaire de l'examen bi-mensuel, surtout celles qui sont passibles d'expulsion. Si une nonne ayant quitté son état, ou ayant été dégradée, ou ayant passé à l'hérésie, une autre nonne dit: je me doutais bien qu'elle finirait mal; elle faisait ceci et cela... Celle qui a parlé ainsi, qui savait la faute de l'autre et qui l'a cachée, devra être expulsée. Pourras-tu éviter cette faute?.. La nonne répond: Je le pourrai.

8. Il est défendu de prendre le parti d'un moine ou d'un novice qui a été censuré. Si une nonne sait qu'un moine a été censuré, pour violation de la règle et obstination à ne pas s'amender, ou qu'il a été mis en pénitence... Si, sachant cela, elle s'attache à ce moine... Si, avertie par une autre, elle ne se désiste pas... après la troisième monition restée infructueuse, elle sera renvoyée. Pourras-tu t'abstenir de faire ainsi, ta vie durant?.. La nonne répond: Je le pourrai.

Alors le Cérémoniaire reprend:

Bonne femme, écoute! Le Bouddha, l'Invisible, l'Illuminé, a établi l'état des nonnes sur quatre assises:

Premièrement, pour vêtements, se contenter de haillons ramassés dans les balayures. Pourras-tu t'en contenter durant toute ta vie? — La nonne répond: Je le pourrai — La glose ajoute: Si un bienfaiteur fait don d'habits usés, ou de coupons de toile, on peut accepter.

Deuxièmement, pour nourriture, se contenter de ce qui a été obtenu en quêtant. Pourras-tu t'en contenter, jusqu'à la fin de ta vie? — La nonne répond: Je le pourrai. — La glose ajoute: Les repas offerts par des bienfaiteurs, à la Communauté entière ou à quelqu'un de ses membres; les repas communs des premier, huitième et quinzième jour de chaque lune, jours de réunion et de chapitre, doivent être acceptés, mais comme aubaines exceptionnelles. Quêter est la règle.

Troisièmement, pour logement, se contenter du couvert d'un arbre. Pourras-tu t'en contenter jusqu'à la fin de ta vie? — La nonne répond: Je le pourrai. — La glose ajoute: Etre logée dans un couvent, dans une chambre, dans une cellule, c'est là une faveur exceptionnelle, qu'on peut accepter comme telle.

Quatrièmement, pour médicament à toute fin, se contenter de purin. Pourras-tu t'en contenter jusqu'à la fin de ta vie? — La nonne répond: Je le pourrai. — La glose ajoute: Si des bienfaiteurs offrent du lait caillé, de l'huile, du lait frais, ou du miel, ces dons peuvent être acceptés.

Enfin le Cérémoniaire conclut: Te voilà reçue nonne, et instruite des cas de dégradation. Observe la règle, pour ton bien. Rends à ta marraine et à ta maîtresse, ce que tu leur dois d'après la règle. Accepte volontiers les avis que tu recevras des deux chapitres, et n'y contreviens pas. Cherche ton avantage, dans la doctrine du Bouddha, par l'étude et la prière. Ainsi monteras-tu, de degré en degré, jusqu'à celui d'arhane (après lequel il n'y a plus de métempsycose). Ne perds pas, par ta négligence, le fruit du sacrifice que tu as fait en quittant le monde. Du reste, dans les doutes et les difficultés, recours, au fur et à mesure, à ta marraine et à ta maîtresse. Maintenant retire-toi!

四分律比丘戒本

稽首禮諸佛　及法比丘僧　今演毗尼法　令正法久住
戒如海無涯　如寶求無厭　欲護聖法財　衆集聽我說
欲除四棄法　及滅僧殘法　障三十捨墮　衆集聽我說
毗婆尸式棄　毗舍拘樓孫　拘那含牟尼　迦葉釋迦文
諸世尊大德　爲我說是事　我今欲善說　諸賢咸共聽
譬如人毀足　不堪有所涉　毀戒亦如是　不得生天人
欲得生天上　若生人間者　常當護戒足　勿令有毀損
如御入險道　失轄折軸憂　毀戒亦如是　死時懷恐懼
如人自照鏡　好醜生欣慼　說戒亦如是　全毀生憂喜
如兩陣共戰　勇怯有進退　說戒亦如是　淨穢生安畏
世間王爲最　衆流海爲最　衆星月爲最　衆聖佛爲最
一切衆律中　戒經爲上最　如來立禁戒　半月半月說

XII. Formulaire de l'examen bi-mensuel des moines.

Texte de Buddhayaśas 四分律比丘戒本 (entre 403 et 413), retouché par Hoai-sou (mort en 682) 後秦三藏佛陀耶舍譯。沙門懷素集。

Allocution préliminaire (rythmée) de l'Ancien qui préside.

« Inclinant la tête, nous vénérons le Bouddha, sa Loi et son Ordre. Nous voici réunis pour accomplir la règle disciplinaire, dont l'observation fera durer la vraie doctrine toujours. Vaste comme la mer est l'étendue des préceptes. Précieux sont-ils, plus que ces trésors qu'on ne se lasse pas de chercher. C'est pour protéger le trésor des préceptes du Sage, que nous sommes ici réunis. Ecoutez-moi donc, afin que soient évités les cas de dégradation et les cas de pénitence. Ecoutez-moi, vous tous qui êtes assemblés ici. Et vous Bouddhas du passé, Vipaśyin, Śikhin, Viśvabhū, Krakucchanda, Kanakamuni, Kāśyapa, Śākyamuni, vous tous, pleins de toute vertu et dignes de la vénération universelle, aidez-moi à parler. Je voudrais bien dire ce que j'ai à dire. Sages auditeurs, veuillez tous m'écouter. — Un homme privé de pieds, ne peut pas marcher. De même celui qui vit sans règle, ne peut pas renaître deva dans les cieux. Quiconque souhaite renaître dans les cieux, doit, durant cette vie terrestre, garder avec soin et sans cesse les préceptes, qui sont comme ses pieds (moraux), et ne pas les léser. — Un cocher qui, devant traverser une passe dangereuse, s'aperçoit qu'il a perdu une clavette de roue, ou que son essieu est fêlé, n'est-il pas inquiet? Ainsi celui qui a violé les préceptes, sera inquiet à l'heure de la mort. — Un homme qui regarde son visage dans un miroir, se réjouit ou s'afflige, selon qu'il se trouve joli ou laid. La lecture des préceptes produit un effet analogue. Selon qu'ils les ont observés ou violés, les auditeurs se réjouissent ou s'affligent. — Quand deux armées se livrent bataille, les lâches reculent. Ainsi en est-il, quand les préceptes sont promulgués; ceux qui sont purs ont confiance, ceux qui sont coupables ont peur. — Comme le roi prime les autres hommes, comme l'océan prime toutes les eaux, comme la lune prime toutes les étoiles, comme le Bouddha prime tous les Sages, ainsi, parmi tous les traités de discipline, c'est le formulaire qui prime tous les autres. Aussi le Bouddha a-t-il établi, comme une règle dont on ne peut obtenir dispense, qu'il soit lu chaque demi-mois. »

僧集（答言僧集）和合（答言和合）未受大戒者出（有者遣出答言未受大戒者已出無者答言此中無未受大戒者）不來諸比丘說欲及清淨（答言說欲已無者答言此中無說欲者有依法竟）誰遣比丘尼來請教誡（有受尼囑者爲說訖答言請教誡已無者答云此中無尼來請教誡）僧今和合何所作爲（答云說戒羯磨）

大德僧聽今十五日衆僧說戒若僧時到僧忍聽和合說戒白如是作白成不（若成答云成若不成若云不成）

諸大德我今欲說波羅提木叉戒汝等諦聽善思念之若自知有犯者即應自懺悔不犯者默然默然者知諸大德清淨若有他問者亦如是答如是比丘在衆中乃至三問憶念有罪而不

波羅夷不共住者謂犯者不得與清衆共一說誡共一羯磨也蓋犯此者即當滅擯若有犯不覆藏者當退位在比丘後沙彌前不同一切比丘事不應授他人戒不得畜沙彌不得受他依止不得教誡比丘尼當自屈意調伏心行盡形壽不得離若證阿羅漢果方超入大僧位也（四分戒本約義）

佛言比丘不樂淨行聽捨戒還家捨時對三寶前如法三唱而捨（四分戒本約義）

國法五錢當論死依國王不與取之法而論罪也凡盜取一切財物値五錢離本處五尺犯棄五錢此土値銀一錢也若減五錢偷蘭遮沙彌犯者滅擯（四分戒本約義）

Ici commencent les formalités de la tenue du chapitre. C'est toujours l'Ancien qui parle...

Le chapitre est-il assemblé?.. Il est assemblé.

Le chapitre est-il au complet?.. Il est au complet.

Que les novices sortent! — S'il y a des novices, on les fait sortir, puis on répond: ils sont sortis. Ou l'on répond: il n'y a pas de novices.

Les moines qui n'ont pas pu venir, ont-ils notifié par procureur qu'ils sont purs? — Réponse: tous sont venus; ou, ils l'ont notifié.

S'il y a des nonnes députées par leur Communauté, pour demander qu'on lui envoie un moine qui fasse l'exhortation, qu'elles présentent leur requête! — Les exhortateurs ayant été désignés (voyez XV, 32), l'Ancien continue:

Dans quel but ce chapitre est-il assemblé? — Réponse: pour la lecture du formulaire pratimoksha.

Vénérable chapitre, écoutez-moi! C'est aujourd'hui le dernier jour de la quinzaine Le chapitre est réuni pour entendre la lecture du formulaire. Si vous jugez que le moment soit venu, si vous l'avez pour agréable, si le chapitre est prêt à entendre la lecture du formulaire, veuillez le dire! — S'il n'y a aucune affaire extraordinaire à expédier auparavant, la réponse est: Le chapitre est prêt.

Alors. Vénérable chapitre, je vais lire le formulaire pratimoksha. Ecoutez attentivement. Réfléchissez bien. Que ceux qui se sentiront coupables, avouent leur faute. Que ceux qui se savent innocents, gardent le silence. Je conclurai de votre silence, que vous êtes purs. Mes interrogations publiques équivaudront à autant d'interrogations particulières faites à chacun de vous. Quiconque, étant coupable, laissera passer la triple interrogation sans avouer sa faute, celui-là sera coupable de mensonge formel. Or vous savez que le Bouddha a dit, que, au minimum, un mensonge formel rend incapable de tout avancement spirituel, jusqu'à ce qu'il soit désavoué. Ne vous exposez pas à un si grand mal. Que celui qui se sait coupable d'une transgression, et désire s'en purifier, l'avoue. L'aveu ayant été fait, il retrouvera la paix du cœur et la joie... Vénérables, voilà l'introduction lue. Je vous demande si vous êtes purs, quant à ce qu'elle contient? — Cette question est répétée trois fois. Elle ne peut se rapporter qu'à la dissimulation de fautes, dans les chapitres précédents. Après une pause, si personne n'a élevé la voix, l'Ancien conclut: Les Vénérables ont déclaré qu'ils se jugent purs quant au contenu de l'introduction. C'est ainsi que j'interprète leur silence.

Les quatre cas de dégradation.

Vénérables, voici maintenant les quatre cas 波羅夷法 pārijika[1] de dégradation, qui doivent être lus tous les quinze jours.

1. Comment faut-il entendre p'ouo-louo-i-fa, parajika, que j'ai traduit par dégradation?.. Avec sa lucidité ordinaire, 元賢 Yuan-hien explique que le coupable doit, ou s'en aller de bon gré, ou être expulsé, ou être conservé, mais privé de tout rang et droit, comme pénitent à vie. Voici son excellente glose: « Avoir encouru la dégradation, et devoir être retranché de la communauté, cela veut dire, que le coupable ne peut plus participer, avec les moines purs, aux instructions, aux cérémonies. Si son crime a été connu par voie de délation, il sera expulsé (éteint par l'expulsion, naseti). S'il l'a confessé lui-meme, il pourra être conservé, mais sera privé de son rang. Il sera placé après les moines, avant les novices. Il ne fera plus aucune fonction de moine.

懺悔者得故妄語罪故妄語者佛說障道法若彼比丘憶念有罪欲求清淨者應懺悔懺悔得安樂諸大德我已說戒經序今問諸大德是中淸淨不（第二第三亦如是說） 諸大德是中淸淨默然故是事如是持

諸大德是四波羅夷法半月半月說戒經中來

1 若比丘共比丘同戒若不還戒戒羸不自悔犯不淨行乃至共畜生是比丘波羅夷不共住

2 若比丘若在村落若閑靜處不與盜心取隨不與取法若爲王王大臣所捉若殺若縛若驅出國汝是賊汝癡汝無所知是比丘波羅夷不共住

3 若比丘故自手斷人命持刀授與人歎譽死快勸死咄男子用此惡活爲寧死不生作如是

凡比丘若自殺教他殺使禽獸殺毒藥殺或方便坑陷以至用水火木石等斷其命者皆犯棄沙彌滅擯若擲刀杖瓦石等誤殺者一切無害心而死者俱無犯（四分戒本約義）

爲口腹故不眞實非己有在大衆中故作妄語自稱得上人法是中爲口腹者最上大賊以盜受人飮食故 問增上慢人云何不結罪耶答除增上慢者謂其不達法相錯認消息得小輕安自謂究竟乃是如心而語故不結妄語罪耳（重治毗尼事義集要）

僧伽此云衆婆尸沙此云殘犯此罪者已幾于棄如人爲他所斫而未斷咽喉僅存殘生理宜速救也（四分戒本約義）

Il n'instruira personne, ne sera chargé de personne, ne répondra pour personne. Il ne pourra pas enseigner les nonnes. Il demeurera ainsi, dans l'humiliation et l'opprobre, sa vie durant. A moins qu'il ne puisse prouver que, durant sa pénitence, il ait reçu soudain les dons transcendants, critères de l'état d'arhan. En ce cas, il serait réhabilité et reintégré parmi les moines d'ordre supérieur.» Les auteurs ont l'air de considérer la possibilité de cette réhabilitation par des miracles comme une utopie. Le plus souvent, ils disent absolument, que, encourir la dégradation, c'est anéantir irrévocablement l'effet de son entrée dans l'Ordre. Celui qui a péché ainsi 犯此戒道果無分 n'a plus de part aux fruits de la Loi. Après sa mort, il sera torturé dans les enfers, puis passera par les voies d'expiation durant nombre d'existences.

1) Si un moine, reçu dans une Communauté, et n'ayant pas déclaré renoncer à l'Ordre, viole la règle effrontément, en commettant l'œuvre de chair, fût-ce avec un animal, ce moine a encouru la dégradation, et doit être retranché de la Communauté.

Variante fréquente du texte, 捨戒 au lieu de 還戒, le sens restant le même. — Il s'agit de l'acte consommé à deux, copula carnalis. Il sera traité ailleurs d'autres sortes d'impudicités. — Mention spéciale est faite des animaux, parce que les Orientaux sont portés à considérer cette horreur comme un moindre mal, et à cause d'un fait historique que je rapporterai en son lieu. — Tout moine bouddhique est libre de s'en aller, quand il a pris son état en dégoût. Il n'a aucune obligation de vœu. Aucun Supérieur ne le retient. Il perd l'avantage qu'il cherchait, la délivrance, le salut ; il rentre dans le roulement des existences, et c'est tout. — Le rit de la renonciation est des plus simples. Jadis le novice s'est lié, en répétant trois fois, qu'il donnait sa foi au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. Le moine se délie, en répétant trois fois, qu'il renonce au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. Yuan-hien dit: « Le Bouddha a établi que, si un moine ne goûte plus la voie de la pureté, il faut le laisser renoncer à la règle et retourner chez lui. Il suffira pour cela, qu'il déclare trois fois, à haute voix, qu'il renonce au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. Ensuite il s'en ira libre. »

2) Si un moine, que ce soit dans un lieu habité, ou dans un lieu solitaire, s'approprie furtivement ce qu'on ne lui a pas donné, commettant ainsi ce que la loi civile qualifie de vol, ce pourquoi le roi ou ses ministres font saisir un homme, le font tuer, ou lier, ou exiler, en le traitant de voleur et d'être sans conscience... Si un moine commet un acte pareil, il aura encouru la dégradation, et devra être retranché de la Communauté.

Variante du texte, 聚落 pour 村落 lieux habités. — Yuan-hien explique, que l'argent, ou l'objet, doivent se monter à la valeur indienne de 五錢 cinq pièces, ce qui répond, en Chine, à 一錢 un dixième d'once d'argent. Il faut encore, pour que le cas soit encouru, que l'argent ou l'objet aient été emportés à au moins cinq pieds de distance. Il paraît que c'étaient là les circonstances spécifiées par la loi civile indienne, au temps et dans le pays du Bouddha. Quiconque avait emporté cinq pièces à cinq pieds de distance, pouvait être mis à mort. — Si la somme est moindre, la faute est moins grave, et la censure moins sévère, pour le moine reçu. Mais, pour tout novice, le vol le plus léger est un cas d'expulsion.

3) Si un moine, délibérément, de sa propre main, prive un homme de sa vie... S'il donne un sabre à quelqu'un, et l'excite, par ses lamentations ou ses exhortations, à se suicider; en lui disant, par exemple « mieux vaut en finir avec la vie, que de traîner une existence misérable! mieux vaut terminer cette triste vie, pour renaître dans une meilleure condition! ».. Le moine qui aura dit des paroles de ce genre à une autre personne, avec l'intention de l'induire au suicide, aura encouru la dégradation, et devra être retranché de la Communauté.

Le fait qui donna lieu à cette rédaction, est raconté au long, plus loin, dans la partie historique, XV, 5. — Yuan-hien explique: « Quiconque tue, fait tuer, ou pousse un autre à se tuer, ou est cause qu'il périsse par la dent d'une bête (tigre, serpent), ou par le poison, ou de toute autre manière... Quiconque a causé la mort d'un autre, par action ou par suggestion, a encouru ce cas. — Mais non pas celui qui a causé la mort d'un autre involontairement. — Cependant tout novice qui a causé mort d'homme, même involontairement, doit être renvoyé.

4) Si un moine s'est vanté en ces termes: Moi je possède des dons transcendants, j'ai acquis la science supérieure des Sages, je sais ceci (par révélation), j'ai vu cela (avec mon œil transcendant)... Si ensuite, ou acculé,

心思惟種種便方歎譽死快勸死是比丘波羅夷不共住

[4]若比丘實無所知自稱言我得上人法我已入聖智勝法我知是我見是彼於異時若問若不問欲自清淨故作是說我實不知不見言知言見虛誑妄語除增上慢是比丘波羅夷不共住

諸大德我已說四波羅夷法若比丘犯一一波羅夷法不得與諸比丘共住如前後亦如是是比丘得波羅夷罪不應共住　今問諸大德是中清淨不（第二第三亦如是說）　諸大德是中清淨默然故是事如是持

諸大德是十三僧伽婆尸沙法半月半月說戒經中來[1]若比丘故弄陰出精除夢中僧伽婆

十誦云僧伽婆尸沙者是罪屬僧僧中有殘因衆僧前悔過得滅是名僧伽婆尸沙　根本律云僧伽者若犯此罪應依僧伽而行其法及依僧伽而得出罪婆尸沙者是餘殘義若於四事隨犯其一無有餘殘不得共住此十三法有餘殘可治故名僧殘　律攝云由奉衆教罪方除滅　毗尼母經云如人爲他所斫殘有咽喉名之爲殘如二人共入陣問一爲他所害命絕二爲他所害命根少在不斷若得好醫良藥可得除瘥若無者不可瘥也犯僧殘者亦復如是有少可懺悔之理若得清淨大衆爲如法說懺悔除罪之法此罪可除若無清淨大衆不可除滅是名僧殘（重治毗尼事義集要卷三）

ou librement, pour se purifier de sa faute, il la confesse et dit: De vrai, je ne savais rien, je n'avais rien vu ; j'ai menti en disant, que je savais, que j'avais vu... S'il ne conste pas que ce moine se soit vanté ainsi, par simplicité ou par illusion, il doit être dégradé, et retranché de la Communauté.

Ce qui est surtout visé dans ce point, c'est l'allégation mensongère de dons transcendants non apparents, en vue de tirer des laïques des aumônes plus abondantes; voyez la partie historique. C'est là, dit 智旭 Tcheu-hu, agir en brigand. «Mentir pour sa bouche et son ventre, faire croire qu'on possède des dons qu'on ne possède pas, se faire passer pour doué de qualités transcendantes, pour le profit de sa bouche et de son ventre, c'est là être voleur au premier chef, c'est extorquer aux gens des aliments par un procédé digne d'un brigand.» — C'est aussi Tcheu-hu qui a le mieux expliqué l'incise presque inintelligible 除增上慢者. «Si le moine a cru, par simplicité, par illusion, posséder réellement tel ou tel don transcendant, il n'a pas menti en le disant, car il a parlé comme il croyait. Illusion n'est pas mensonge. Il n'a donc pas encouru la dégradation.

« Vénérables, voilà que j'ai exposé, un à un, les quatre cas de dégradation. Quiconque a encouru l'un de ces cas, ne peut pas rester dans la Communauté. C'a toujours été ainsi, et ce sera toujours ainsi. Quiconque a encouru un cas de dégradation, ne peut pas rester dans la Communauté. Maintenant, Vénérables, je vous pose la question: Etes-vous exempts de ces cas?» — La question ayant été posée trois fois de suite, si personne n'a élevé la voix, l'Ancien conclut: «Les Vénérables sont purs des cas de dégradation. C'est ainsi que j'interprète leur silence. »

Les treize cas de pénitence.

« Maintenant, Vénérables, je passe aux treize cas 僧伽婆尸沙 saṃghādisesa (ou 僧殘 seng-ts'an)[1] de pénitence canonique, qui doivent être lus tous les quinze jours.

1. Yuan-hien explique: « Les fautes que 僧 samgha, la Communauté peut 殘 détruire, que la Communauté peut remettre, après aveu public et pénitence canonique du délinquant. » Il s'agit de rémission quant aux effets extérieurs seulement, non d'un effacement du démérite et de ses suites dans les réincarnations futures. Le terme « absolution » dont beaucoup d'auteurs se servent en la matière, est donc employé improprement. — La Communauté n'a pas le pouvoir de remettre les quatre cas de dégradation, même quant aux effets extérieurs, les Commentateurs le disent expressément. Elle a, au contraire, de par le Bouddha, le droit de remettre ces treize cas, après aveu public et pénitence canonique. C'est-à-dire que le coupable qui a avoué et fait sa pénitence, ne peut plus être molesté autrement par ses confrères, et ne perd aucun de ses droits. — Ces treize fautes sont graves. Elles exposent celui qui en commet quelqu'une, à tomber prochainement dans un cas de dégradation. La Communauté doit le sauver, en lui faisant faire pénitence. — En comparant ces cas rémissibles, avec les quatre cas irrémissibles, les Commentateurs se servent des images suivantes: «Dans les cas de dégradation, la tête est coupée, c'est mortel. Dans les cas pénitentiaux, le délinquant a reçu sur le cou un coup de sabre, qui n'a pas tranché les gros vaisseaux; c'est guérissable... Dans les combats, il y a les morts et les blessés. Les dégradés sont morts. Les pénitents ne sont que blessés, grièvement il est vrai, mais le principe vital étant encore en eux, ils peuvent être guéris, si un bon médecin leur applique le bon remède.» — Ci-contre les autorités citées par Tcheu-hu.

1) Si un moine, en touchant ses parties génitales, fait écouler le sperme: à moins que ce ne soit durant le sommeil; ce moine doit confesser sa faute devant le chapitre, et être soumis à la pénitence canonique. » — Les pertes non occasionnées par le tact, ne tombent pas sous cette censure, dit Yuan-hien.

2) Si un moine, mû par une intention lascive, met sa personne en contact avec celle d'une femme, touche sa main, ou ses cheveux, ou une partie quelconque de son corps; ce moine doit confesser sa faute au chapitre, et être soumis à la pénitence canonique. » — Les attouchements fortuits, ou sans intention lascive, ne tombent pas sous la censure, dit Yuan-hien.

尸沙 2 若比丘婬欲意與女人身相觸若捉手若捉髮若觸一一身分者僧伽婆尸沙 3 若比丘婬欲意與女人麤惡婬欲語隨麤惡婬欲語僧伽婆尸沙 4 若比丘婬欲意於女人前自歎身言大妹我修梵行持戒精進修善法可持是婬欲法供養我如是供養第一最僧伽婆尸沙 5 若比丘往來彼此媒嫁持男意語女持女意語男若爲成婦事若爲私通事乃至須臾頃僧伽婆尸沙 6 若比丘自求作屋無主自爲己當應量作是中量者長佛十二磔手內廣七磔手當將餘比丘指授處所彼比丘當指示處所無難處無妨處若比丘有難處妨處自求作屋無主自爲己不將餘比丘指授處所若過量作者僧伽婆尸沙 7 若比丘欲作大房有主爲己作當將餘比丘往指授處所彼比丘應指授處所無難處無妨處若比丘有難處妨處作大房有主爲己作不將餘比丘指授處所僧伽婆尸沙 8 若比丘瞋恚所覆故非波羅夷比丘以無根波羅夷法謗欲壞彼清淨行彼於異時若問若不問知此事無根說我瞋恚故作是語若比丘作是語者僧伽婆尸沙 9 若比丘以瞋恚故於異分事中取片非波羅夷比丘以無根波羅夷法謗欲壞彼清淨行彼於異時若問若不問知是異分事中取片是比丘自言我瞋恚故作是語作是語者僧伽婆尸沙 10 若比丘欲壞和合僧方便受壞和合僧法堅持不捨彼比丘應諫

3) Si un moine, mû par une intention lascive, tient à une femme des propos qui soient de nature à émouvoir l'appétit charnel, et que cette émotion se soit produite; ce moine doit confesser sa faute au chapitre, et être soumis à la pénitence canonique. » — Yuan-hien ajoute: La censure est encourue également, par l'envoi, dans une intention lascive, d'une lettre, d'un portrait, de l'empreinte de la main (encrée appliquée sur un papier). — S'il y a vraiment, dans le texte pâli, « des propos comme les jeunes gens en tiennent aux jeunes filles », les traducteurs chinois auront supprimé ces mots, les jeunes gens n'ayant pas, en Chine, l'occasion de parler aux jeunes filles, en principe du moins.

4) Si un moine, mû par une intention lascive, se vante devant une femme, en cette manière: Grande sœur, je suis si avancé dans les voies de la perfection, que, me servir avec amour, sera pour toi le plus grand des mérites; ce moine doit confesser sa faute au chapitre, et être soumis à la pénitence canonique. » — C'est l'amour, dit platonique ou spirituel, qui est visé. Les cas 2, 3 et 4, vont decrescendo; contacts, paroles, amour.

5) Si un moine, allant et venant, fait l'office d'entremetteur, parle à une fille au nom d'un homme, fait à un homme les commissions d'une fille, que ce soit en vue d'un mariage régulier, ou d'un concubinage irrégulier, ou seulement d'une courte entrevue; ce moine doit confesser sa faute au chapitre, et être soumis à la pénitence canonique. » — Pour que le cas soit encouru, il faut, dit Yuan-hien, qu'il y ait eu allée et venue, c'est-à-dire commission portée et réponse rapportée. Il est encouru aussi, pour tout acte qui influerait gravement sur une négociation matrimoniale pendante, la divulgation d'une maladie secrète par exemple.

6) Quand un moine veut se construire une petite case, au moyen de matériaux obtenus en quêtant, il doit s'en tenir aux mesures statuées, qui sont 12 empans du Bouddha en longueur, et 7 en largeur, mesurés à l'intérieur. Avant de construire, il doit montrer aux autres moines l'emplacement qu'on lui a concédé, pour leur faire constater qu'il n'y a ni danger ni inconvenance. S'il bâtit sans cette constatation préalable, s'il excède les dimensions statuées, il doit confesser sa faute devant le chapitre, et être soumis à la pénitence canonique. »

7) Quand un moine a trouvé un bienfaiteur, qui veuille lui construire une grande maison, (le bâtiment n'est soumis à aucune règle quant à ses dimensions, mais) le moine devra montrer d'abord aux autres moines l'emplacement qu'on lui a concédé, pour leur faire constater qu'il n'y a ni danger ni inconvenance. Si le bâtiment est construit sans cette inspection préalable, le moine doit confesser sa faute devant le chapitre, et être soumis à la pénitence canonique. » — Les cas 6 et 7 sont connexes. Quand le moine, pour construire, tire les matériaux de la charité des fidèles, il doit se contenter d'un maximum fixé, et cesser de quêter dès qu'il a obtenu ce qu'il lui faut, pour ne pas excéder les bienfaiteurs. Si un bienfaiteur lui offre spontanément de construire pour lui, alors le bâtiment étant considéré comme un don, libre au bienfaiteur de le faire tel qu'il voudra, car cela ne molestera personne. — Par « les autres moines » il faut entendre le chapitre dont relève le moine. Ce chapitre délègue comme inspecteurs quelques anciens de grande expérience, et permet ou ne permet pas, selon leur rapport. Les formules relatives à cette procédure, se trouvent dans le Rituel, sous la rubrique 房舍雜法. — Un emplacement est « dangereux », dit Yuan-bien, quand il

是比丘言大德莫壞和合僧莫方便壞和合僧莫受壞僧法堅持不捨大德應與僧和合歡喜不諍同一師學如水乳合於佛法中有增益安樂住是比丘如是諫時堅持不捨彼比丘應三諫捨此事故乃至三諫捨者善不捨者僧伽婆尸沙 11 若比丘有餘伴黨若一若二若三乃至無數彼比丘語是比丘言大德莫諫此比丘此比丘是法語比丘律語比丘此比丘所說我等喜樂此比丘所說我等忍可彼比丘言大德莫作是語言此比丘是法語比丘律語比丘此比丘所說我等喜樂此比丘所說我等忍可然此比丘非法語比丘非律語比丘大德莫欲破壞和合僧汝等當樂欲和合僧大德應與僧和合歡喜不諍同一師學如水乳合於佛法中有增益安樂住是比丘如是諫時堅持不捨彼比丘應三諫捨此事故乃至三諫捨者善不捨者僧伽婆尸沙 12 若比丘依聚落若城邑住汙他家行惡行汙他家亦見亦聞行惡行亦見亦聞諸比丘當語是比丘言大德汙他家行惡行汙他家亦見亦聞行惡行亦見亦聞大德汝汙他家行惡行今可遠此聚落去不須住此是比丘語彼比丘作是語大德諸比丘有愛有恚有怖有癡有如是同罪比丘有驅者有不驅者諸比丘報言大德莫作是語有愛有恚有怖有癡有如是同罪比丘有驅者有不驅者而諸比丘不愛不恚不怖不癡大德汙他家行惡行汙他家亦

n'est pas à l'abri des lions, tigres, loups, serpents, termites, brigands, princes tyranniques. Un emplacement est « inconvenant », quand il empiète sur des terres cultivées ou sur des terrains bâtis, sur un chemin ou sur un cimetière; quand il est à proximité d'un couvent de nonnes, d'un débit de vin, d'un lieu où le roi et ses gens vont s'amuser, ou qui est fréquenté par les mécréants. — L'empan du Bouddha, équivaut à un pied six pouces chinois, dit Yuan-hien. L'expression chinoise tchee-cheou, n'est pas une translittération, mais une traduction; elle ne signifie pas l'empreinte du pied, mais l'empan de la main. Très discuté par les auteurs qui ont étudié le texte pâli (Dickson, J.d'Alwis, Rhys Davids, Oldenberg), ce terme est parfaitement clair en chinois. Que, pour un empan, la mesure donnée soit gigantesque, rien d'étonnant à cela, la dignité du Bouddha exigeant l'exagération énorme, dans tout ce qu'on rapporte de sa personne.

8) Si un moine, par ressentiment et pour se débarrasser de lui, porte calomnieusement contre un moine innocent une accusation pouvant causer sa dégradation; si ensuite, forcément ou spontanément, il rétracte son accusation et avoue l'avoir portée par esprit de vengeance; ce moine devra confesser sa faute devant le chapitre, et sera soumis à la pénitence canonique.

9) Si un moine, par ressentiment et pour se débarrasser de lui, insinue malicieusement contre un moine innocent un faux soupçon pouvant causer sa dégradation; si ensuite, forcément ou spontanément, il rétracte son insinuation perfide, et avoue l'avoir faite par esprit de vengeance; ce moine devra confesser sa faute devant le chapitre, et sera soumis à la pénitence canonique. — Les cas 8 et 9 sont historiquement connexes; voyez XV, 12.

10) Si un moine, délibérément, en vue de troubler l'union de la Communauté, emploie tel ou tel moyen, et cela avec pertinacité... les autres moines devront l'exhorter, en cette manière: Vénérable, ne trouble pas la paix de la Communauté, par tel moyen, et cela avec pertinacité. Vénérable, reste avec nous en communion de joie, de paix, de doctrine. Unis entre nous comme l'eau et le lait[1], cherchons notre profit dans la loi du Bouddha, et vivons ensemble paisiblement... Si, après cette exhortation répétée une ou deux fois, le brouillon se désiste de son entreprise, il n'aura encouru aucune censure. Mais si, après la troisième exhortation, il ne se désiste pas, il devra confesser sa faute au chapitre, et sera soumis à la pénitence canonique.

11) Si des moines, un ou deux, trois ou davantage, embrassant le parti d'un schismatique, répondent à leurs censeurs en ces termes: Vénérables, ne censurez pas ce moine; ce qu'il soutient, est conforme à la doctrine et à la discipline; ses discours nous plaisent; nous voulons qu'il puisse parler librement... en ce cas, les moines morigénés devront leur dire: Vénérables, ne parlez pas ainsi; car, ce que soutient ce moine, n'est conforme, ni à la doctrine, ni à la discipline. Vénérables, ne troublez pas la paix; aimez plutôt la concorde de la Communauté. Vénérables, restez unis au chapitre, dans la joie, la paix, l'unité de doctrine. Unis entre nous comme l'eau et le lait, cherchons notre profit dans la loi du Bouddha, et vivons ensemble paisiblement... Si, après cette exhortation répétée une ou deux fois, les partisans du schismatique se détachent de lui, ils n'auront encouru aucune censure. Mais si, après la troisième exhortation, ils ne l'abandonnent pas, ils devront confesser leur faute au chapitre, et seront soumis à la pénitence canonique.

1. Liquides qui se mélangent intimement, parfaitement; tandis que l'eau et l'huile, par exemple, se juxtaposent sans s'unir. Cliché indien qui revient dans toutes les exhortations a la concorde parfaite.

見亦聞行惡行亦見亦聞是比丘如是諫時堅持不捨彼比丘應三諫捨此事故乃至三諫捨者善不捨者僧伽婆尸沙 13 若比丘惡性不受人語於戒法中諸比丘如法諫已自身不受諫語言諸大德莫向我說若好若惡我亦不向諸大德說若好若惡諸大德且止莫諫我彼比丘應諫是比丘言大德莫自身不受諫語大德自身當受諫語大德如法諫諸比丘諸比丘亦如法諫大德如是佛弟子衆得增益展轉相諫展轉相教展轉懺悔是比丘如是諫時堅持不捨彼比丘應三諫捨此事故乃至三諫捨者善不捨者僧伽婆尸沙　諸大德我已說十三僧伽婆尸沙法九初犯四乃至三諫若比丘犯一一法知而覆藏應强與波利婆沙行波利婆沙竟增上與六夜摩那埵行摩那埵已餘有出罪應二十人僧中出是比丘罪若少一人不滿二十衆出是比丘罪是比丘罪不得除諸比丘亦可呵此是時　今問諸大德是中清淨不（一如三說）　諸大德是中清淨默然故是事如是持

波利婆沙此云別住謂諸比丘不與同僧事同起止也犯罪者若覆藏當隨其覆藏之日多少强罰行別住法行別住竟與六夜摩那埵摩那埵此云意喜謂別住竟罪將出歡喜行此行也

12) Si un moine demeurant en ermite à proximité d'un village ou d'une ville, se conduit mal, scandalisant et corrompant le peuple, et que la chose soit de notoriété publique, les autres moines devront l'admonester en ces termes: Vénérable, vous avez scandalisé les témoins de vos déportements; vous devez quitter ce lieu, pour aller vivre ailleurs... Si, ainsi admonesté, le moine scandaleux répond avec impertinence: Vénérables, n'y a-t-il pas des moines de toute espèce? et diverses manières de se comporter envers eux? On tolère les uns, on chasse les autres; tolérez-moi!.. S'il répond ainsi, les moines devront lui dire: Vénérable, ne parlez pas de la sorte. Vous êtes un scandaleux et un corrupteur. La chose est de notoriété publique. On ne peut plus vous tolérer. Allez ailleurs!.. Si ce moine déloge après la première ou la seconde admonition, il n'aura encouru aucune censure. Mais s'il reste, après la troisième admonition, il devra confesser sa faute devant le chapitre, et sera soumis à la pénitence canonique.

Ce cas est le treizième dans le texte pali, le suivant étant le douzième. Simple interversion, sans autre différence.

13) Si un moine d'un caractère difficile n'accepte pas les avis des autres; si, réprimandé par le chapitre, il proteste contre la réprimande, en disant: Vénérables, ne dites de moi ni bien ni mal, et je me tairai aussi sur votre compte... S'il réplique ainsi, les moines devront lui dire: Vénérable, ne vous mettez pas au-dessus des réprimandes. C'est une obligation de la vie monacale, d'accepter les réprimandes. Nous avons le droit de vous en faire. Tout fils du Bouddha, est soumis à la censure de ses frères, pour l'amendement de ses mœurs et pour son progrès... Si, ainsi objurgué une ou deux fois, ce moine se rend, il n'aura encouru aucune censure. Mais s'il ne se rend pas, après la troisième objurgation, il devra confesser sa faute devant le chapitre, et sera soumis à la pénitence canonique.

L'ancien conclut: Vénérables, voici que j'ai lu jusqu'au bout les treize cas de pénitence, dont neuf sont encourus par le fait même, et quatre sont encourus par ceux qui, avertis trois fois, n'ont pas obtempéré. Quiconque a encouru l'un de ces cas, subira d'abord une réclusion (p'ouo-li-p'ouo-cha parivāsa) d'autant de jours qu'il aura différé l'aveu de sa faute. Ensuite il devra faire la retraite (mouo-na-touo mānatta) de six jours (nuits). Enfin il devra obtenir sa réhabilitation, d'un chapitre composé de vingt moines au moins. La réhabilitation attentée par moins de vingt moines, fût-ce par dix-neuf moines, est nulle de plein droit, et tous les moines sont coupables... Maintenant, Vénérables, je vous pose la question, êtes-vous purs des treize cas de pénitence?.. Une fois, deux fois, trois fois!.. Les Vénérables sont purs des cas de pénitence. C'est ainsi que j'interprète leur silence.

Pénitences.

Voici en quoi consistaient, et comment se faisaient les pénitences. — D'abord, la pénitence était la même pour tous les cas, sans distinction de gravité plus ou moins grande de la faute. Elle consistait en six jours de retraite, de séparation, entendue comme nous verrons tout à l'heure. — Si la faute avait été confessée aussitôt, sans délai, la pénitence se réduisait, pour

又云極苦卑劣行謂當於晨朝洒掃佛塔僧院洗僧大小便處又不得與欲不得受他人欲不得比丘前後行不得受一切人禮拜不得與人說法論義等應持破舊衣鉢一四分戒本約義

一　大德僧聽我比丘某甲犯某甲僧殘罪覆藏我比丘某甲犯僧殘罪隨覆藏日今從僧乞覆藏羯磨願僧與我隨覆藏日羯磨慈愍故　大德僧聽我比丘某甲犯僧殘罪覆藏我比丘某甲犯僧殘罪隨覆藏日今從僧乞覆藏羯磨僧已與我隨覆藏日羯磨我比丘某甲已行若干日未行若干日白大德令知我行覆藏　大德僧聽我比丘某甲犯某甲僧殘罪覆藏我比丘某甲犯僧殘罪隨覆藏日已從僧乞覆藏羯磨僧已與我隨覆藏日羯磨我比丘某甲行覆藏竟今從僧乞六夜摩那埵願僧與我六夜摩那埵慈愍故　大德僧聽我比丘某甲犯某甲僧殘罪覆藏我比丘某甲犯僧殘罪隨覆藏日已從僧乞覆藏羯磨僧已與我隨覆藏日羯磨我比丘某甲行覆藏竟從僧乞六夜摩那埵僧已與我六夜摩那埵我比丘某甲已行若干日未行若干日白大德令知我行摩那埵　大德僧聽我比丘某甲犯某甲僧殘罪覆藏我比丘某甲犯僧殘罪隨覆藏日已從僧乞覆藏羯磨僧已與我隨覆藏日羯磨我比丘某甲行覆藏

n'importe quelle faute, à ces six jours de retraite. — Si la faute avait été dissimulée pendant un certain temps, la pénitence de six jours n'était pas aggravée, mais elle était précédée par une réclusion, laquelle durait mathématiquement et sans dispense possible, le nombre exact de jours qu'avait duré la dissimulation. — D'ailleurs l'état de réclusion et celui de retraite, revenaient pratiquement au même. De sorte que, quiconque avait dissimulé une faute durant 10 jours, avait 16 jours de pénitence à faire. Quiconque avait dissimulé une faute durant 60 jours, avait 66 jours de pénitence à faire. Etc. — Le pénitent devait d'abord solliciter du chapitre l'imposition de la pénitence de réclusion pour le délai (s'il y avait lieu), sollicitation appuyée par le cérémoniaire, dans le style ordinaire de ces procédures, que nous connaissons. Il devait ensuite, une fois chaque jour, rappeler à sa Communauté qu'il était en réclusion, pourquoi, depuis quand, et pour combien de jours encore. — A l'expiration de la pénitence de réclusion pour le délai, il devait solliciter l'imposition de la pénitence de retraite de six jours, avec les formalités d'usage. Durant ces six jours, il devait, une fois chaque jour, rappeler à sa Communauté qu'il était en retraite, pourquoi, depuis combien de jours, et pour combien de jours encore. Les six jours écoulés, il devait demander au chapitre sa réhabilitation. — Durant leur pénitence, réclusion ou retraite, les pénitents ne logeaient pas sous le même toit que les autres moines. Ils étaient confinés dans un bâtiment spécial, n'ayant pour literie, vêtement et nourriture, que le plus mauvais, le rebut de la Communauté, des objets usés ou cassés. Obligés de s'effacer devant tous les autres, ils ne recevaient aucune marque de civilité de personne. Ils étaient suspendus de tous offices et fonctions, privés des services des novices, appliqués aux travaux durs et vils. Balayer et arroser les cours et les vérandas, vider et nettoyer les latrines et les fosses d'aisance, tous les services rebutants leur incombent, dit le texte. Intérieurement ils devaient penser avec douleur à leur faute. Bref, humiliation publique chaque jour ravivée, travail forcé et jeûne relatif.

Voici les formules de demande et d'annonce des pénitents, tirées du Rituel. J'ai omis celles du Cérémoniaire, lequel répète la même chose dans les mêmes termes. Texte ci-contre.

Demande de la réclusion pour le délai : Vénérable chapitre, daignez m'entendre. Moi, le moine un tel, j'ai commis telle faute, de celles qui comportent pénitence. Je l'ai dissimulée durant tant de jours. Je demande maintenant au chapitre l'imposition de la peine de tant de jours de réclusion, que j'ai méritée. Par pitié pour moi!

Annonce journalière: Vénérable chapitre, daignez m'entendre. Moi, le moine un tel, ayant commis telle faute, de celles qui comportent pénitence, et l'ayant dissimulée durant tant de jours, j'ai été puni d'autant de jours de réclusion. J'en ai déjà fait tant. Il m'en reste tant à faire. Je fais savoir que je suis en réclusion.

Demande de la retraite de six jours: Vénérable chapitre, daignez m'entendre. Moi, le moine un tel, ayant commis telle faute, de celles qui comportent pénitence, et l'ayant dissimulée durant tant de jours, puis ayant été puni pour ce délai d'autant de jours de réclusion, j'ai terminé cette peine. Je demande maintenant au chapitre l'imposition de la retraite de six jours, que j'ai méritée. Par pitié pour moi!

Annonce journalière: Vénérable chapitre, daignez m'entendre. Moi, le moine un tel, ayant commis telle faute, de celles qui comportent pénitence,

竟從僧乞六夜摩那埵僧已與我六夜摩那埵我比丘某甲行六夜摩那埵竟今從僧乞出罪羯磨願僧與我出罪羯磨慈愍故（羯摩）

諸大德是二不定法半月半月說戒經中來 1 若比丘共女人獨在屏處覆處障處可作婬處坐說非法語有住信優婆夷於三法中一一法說若波羅夷若僧伽婆尸沙若波逸提是坐比丘自言我犯是罪於三法中應一一治若波羅夷若僧伽婆尸沙若波逸提如住信優婆夷所說應如法治是比丘是名不定法 2 若比丘共女人在露現處不可作婬處坐作麤惡語有住信優婆夷於二法中一一法說若僧伽婆尸沙若波逸提是坐比丘自言我犯是事於二法中應一一法治若僧伽婆尸沙若波逸提如住信優婆夷所說應如法治是比丘是名不定法

諸大德我已說二不定法今問諸大德是中清淨不（如是三說）諸大德是中清淨默然故是事如是持

諸大德是三十尼薩耆波逸提法半月半月說戒經中來 1 若比丘衣已竟迦絺那衣已出畜

et l'ayant dissimulée durant tant de jours, j'ai été puni pour ce délai d'autant de jours de réclusion. Ayant subi cette peine, j'ai commencé les six jours de retraite. J'en ai déjà fait tant. Il m'en reste tant à faire. Je fais savoir que je suis en retraite.

Demande de réhabilitation: Vénérable chapitre, daignez m'entendre. Moi, le moine un tel, ayant commis telle faute, de celles qui comportent pénitence, et l'ayant dissimulée durant tant de jours, j'ai été puni pour ce délai d'autant de jours de réclusion, que j'ai faits. Puis six jours de retraite m'ayant été imposés, je les ai faits. Maintenant je demande au chapitre qu'il daigne me réhabiliter. Par pitié pour moi!

Les deux cas ambigus.

Maintenant, Vénérables, je passe aux deux cas 不 定 ambigus, qui doivent être lus tous les quinze jours...

Ces cas sont ambigus, en tant qu'ils peuvent tomber sous diverses rubriques du formulaire, selon que la chose a été plus ou moins loin. Le cas doit être défini, avant d'être puni. Or il est défini par la dénonciatrice. Du moment qu'il conste du fait du colloque, le moine est à la merci de cette personne, et l'on tiendra qu'il aura fait ce dont elle l'accusera. La loi est portée, évidemment, pour inspirer la crainte des entrevues privées. Il n'est pas fait mention de dénonciateurs.

1) Si un moine s'est assis et a causé illicitement avec une femme, dans un lieu retiré, caché, où il pouvait se livrer à l'impudicité... Si une adepte laïque digne de confiance, qui a vu ce colloque, accuse ensuite ce moine, et que celui-ci ait dû convenir du fait... (quoi qu'il dise) il sera tenu pour coupable du cas, que l'adepte laïque lui aura imputé.

Dégradation, si elle l'accuse de luxure consommée, premier cas; pénitence, si elle l'accuse de tacts, deuxième cas; ou coulpe simple, cas 44 ou 45.

2) Si un moine s'est assis et a parlé librement avec une femme, dans un lieu bien en vue, où il ne pouvait pas se livrer à l'impudicité... Si une adepte laïque digne de confiance, qui a vu ce colloque, accuse ensuite ce moine, et que celui-ci ait dû convenir du fait... (quoi qu'il dise) il sera tenu pour coupable du cas, que l'adepte laïque lui aura imputé.

Pénitence (cas 3 ou 4), ou coulpe simple (cas 44 ou 45).

Vénérables, j'ai fini de lire les deux cas ambigus. Maintenant je vous pose la question: Vénérables, êtes-vous purs en cette matière?.. Une fois, deux fois, trois fois?.. Les Vénérables sont purs des cas ambigus. C'est ainsi que j'interprète leur silence.

Les 30 transgressions de la pauvreté monacale, obligeant à la coulpe, après dessaisissement.

Vénérables, voici maintenant les trente transgressions de la pauvreté monacale, qui doivent être énumérées tous les quinze jours...

1) Si un moine, ayant les trois pièces de son vêtement (pagne, robe de dessous, robe de dessus) reçues régulièrement de sa Communauté, garde un

長衣經十日不淨施得畜若過十日尼薩耆波逸提 2 若比丘衣已竟迦絺那衣已出三衣中
離一一衣異處宿除僧羯磨尼薩耆波逸提 3 若比丘衣已竟迦絺那衣已出若比丘得非時
衣欲須便受受已疾疾成衣若足者善若不足者得畜一月爲滿足故若過畜尼薩耆波逸提
4 若比丘從非親里比尼丘取衣除貿易尼薩耆波逸提 5 若比丘令非親里比丘尼浣故衣
若染若打尼薩耆波逸提 6 若比丘從非親里居士若居士婦乞衣除餘時尼薩耆波逸提餘
時者若比丘奪衣失衣燒衣漂衣是謂餘時 7 若比丘失衣奪衣燒衣漂衣若非親里居士居
士婦自恣請多與衣是比丘當知足受衣若過受者尼薩耆波逸提 8 若比丘居士居士婦爲
比丘辦衣價買如是衣與某甲比丘是比丘先不受自恣請到居士家作如是說善哉居士爲
我買如是如是衣與我爲好故若得衣者尼薩耆波逸提 9 若比丘二居士居士婦與比丘辦
衣價持如是衣價買如是衣與某甲比丘是比丘先不受居士自恣請到二居士家作如是言
善哉居士辦如是如是衣價與我共作一衣爲好故若得衣者尼薩耆波逸提 10 若比丘若王
若大臣若婆羅門若居士居士婦遣使爲比丘送衣價持如是衣價與某甲比丘彼使人至比
丘所語比丘言大德今爲汝故送是衣價受取語是比丘應語彼使如是言我不應受此衣價
我若須衣合時淸淨當受彼使語比丘言大德有執事人不須衣比丘應語言有若僧伽藍民

autre habit, en dépôt ou en réserve, durant plus de dix jours, il y a transgression. (Toute réserve est interdite. Le délai de dix jours a été prévu, pour le cas où, lors de la distribution de règle, l'habit destiné à un moine qui n'a pu venir, serait confié à un moine présent, pour lui être remis. Livraison de cet habit devra être faite, avant dix jours révolus.)

Le moine bouddhique n'a que l'usage des rares objets qui lui sont concédés par sa règle. En principe, tous ces objets appartiennent à la Communauté. Le moine doit les recevoir régulièrement comme don de sa Communauté, ou en aumône de la main des bienfaiteurs, dans certains cas prévus, et sous certaines conditions. Pour tout acte de propriété contraire à la règle, le moine 墮 tombera dans les enfers après sa mort, s'il n'a pas 懺悔 dit sa coulpe, et 捨 remis l'objet au chapitre (qui le lui rend, si c'est possible). Cette validation efface la peine infernale. — Chacun de ces trente cas, a son histoire, généralement insignifiante. Je dirai, après les avoir énumérés, comment se faisait la validation.

2) Si un moine, ayant reçu de la Communauté, pour son usage, les trois pièces de son vêtement, se sépare de l'une de ces pièces durant l'espace d'une nuit, il y a transgression. (Le moine doit avoir grand soin de ses vêtements, lesquels, en principe, ne lui appartiennent pas. S'il en laisse traîner quelque pièce, cette pièce peut être perdue. Le sens n'est pas que le moine doive dormir habillé. C'est le péril auquel il expose son vêtement, qui est visé.)

3) Si un moine, ayant été dûment habillé par sa Communauté à l'époque régulière, une pièce de son vêtement se trouve hors d'usage à une époque où il n'y a pas de distribution, et qu'un bienfaiteur lui offre la toile nécessaire pour remplacer cette pièce, le moine pourra accepter cette toile, mais le vêtement devra être façonné et porté aussitôt. Si la toile donnée ne suffisait pas, un délai de un mois est concédé au moine, pour trouver le reste et faire confectionner son habit. S'il garde le coupon tel quel, durant plus d'un mois, il y a transgression. (Ceci, pour empêcher les moines de se faire des réserves de toile.)

4) Si, pour remplacer un vêtement usé, un moine accepte un vêtement, en don, d'une nonne qui ne soit pas sa parente, il y a transgression. (Ceci, pour raison d'édification. Le terme chinois 非 親 里 比 丘 尼 pourrait signifier «qui ne soit pas du même village que lui». Mais il paraît qu'il est à prendre dans le sens du complexe 戚 里 parenté.)

5) Si un moine fait laver, teindre, ou battre l'habit qu'il porte, par une nonne qui ne soit pas sa parente, il y a transgression. (On reteint, en Chine, après la lessive, une couleur végétale étant ajoutée à la dernière eau. Battage, pour faire tomber la vermine, la chasse étant interdite aux Bouddhistes.)

6) Si un moine demande un habit à un notable ou à sa femme, qui ne sont pas ses parents, il y a transgression; excepté le cas où le moine se trouverait nu, ses vêtements ayant été volés, ou brûlés, ou emportés par les eaux.

7) Si, dans le susdit cas d'urgente nécessité, un moine est rhabillé par un bienfaiteur, il ne peut accepter que l'habit de règle. S'il accepte davantage, il y a transgression.

8) Si, un bienfaiteur ayant manifesté l'intention de le rhabiller, le moine prend l'initiative de lui expliquer ce qu'il désire, afin d'être habillé à sa fantaisie; s'il accepte ensuite cet habit (fait selon ses désirs), il y a transgression.

9) Si, deux (ou plusieurs) bienfaiteurs se cotisant pour le rhabiller, le moine fait la démarche susdite pour obtenir un habit de son goût, il y a transgression.

若優婆塞此是比丘執事人常爲諸比丘執事時彼使往至執事人所與衣價已還至比丘所作如是言大德所示某甲執事人我已與衣價大德知時往彼當得衣須衣比丘當往執事人所若二反三反爲作憶念應語言我須衣若二反三反爲作意念若得衣者善若不得衣應四反五反六反在前默然住令彼意念若四反五反六反在前默然住得衣者善若不得衣過是求得衣者尼薩耆波逸提若不得衣從所得衣價處若自往若遣使往語言汝先遣使持衣價與某甲比丘是比丘竟不得衣汝還取莫使失此是時 11 若比丘雜野蠶綿作新臥具尼薩耆波逸提 12 若比丘以新純黑羺羊毛作新臥具尼薩耆波逸提 13 若比丘作新臥具應用二分純黑羊毛三分白四分尨若比丘不用二分黑三分白四分尨作新臥具者尼薩耆波逸提 14 若比丘作新臥具持至六年若減六年不捨故更作新者除僧羯磨尼薩耆波逸提 15 若比丘作新坐具當取故者縱廣一磔手帖著新者上用壞色故若作新坐具不取故者縱廣一磔手帖著新者上用壞色故尼薩耆波逸提 16 若比丘道路行得羊毛若無人持得自持乃至三由旬若無人持自持過三由旬尼薩耆波逸提 17 若比丘使非親里比丘尼浣染擘羊毛者尼薩耆波逸提 18 若比丘自手捉錢若金銀若教人捉若置地受者尼薩耆波逸提 19 若比丘種種賣買寶物者尼薩耆波逸提 20 若比丘種種販賣者尼薩耆波逸提 21 若比丘畜長鉢不淨施得齊十日若過者尼薩耆波逸提 22 若比丘畜鉢減五綴不漏更求新鉢爲好故若得者尼薩

10) Si un roi, ou un ministre, ou un brahmane, ou un notable, envoie à un moine de l'argent, pour qu'il achète de l'étoffe et se fasse faire un vêtement, le moine doit répondre au messager: Je puis accepter un habit, mais je ne puis pas accepter l'argent pour un habit. — Si le messager lui demande comment faire, le moine doit l'adresser, avec son argent, à celui qui est chargé du soin du matériel dans son couvent, mais le moine ne pourra pas ensuite exiger de cet officier la robe faite pour cet argent. Il pourra seulement lui rappeler, deux ou trois fois, de vive voix, qu'il a besoin d'un habit. Il pourra encore, deux ou trois fois, se placer devant cet officier en point d'interrogation muet. Si l'officier affecte de ne pas comprendre, le moine devra s'en tenir là. S'il faisait plus d'instances, et obtenait son habit quasi de force, il y aurait transgression. — Mais il pourra légitimement faire savoir sous main au donateur, que son aumône n'a pas été employée selon ses intentions, et le pousser à la réclamer, s'il lui plait.

11) Pour ce qui est de la carpette qui couvre la couche monacale, il y a transgression si elle est mi-partie en soie et en coton. (La soie est absolument interdite aux moines.)

12) Item, si elle est tissue en laine (ou poil de chèvre) noire, sans mélange d'autre couleur.

13) La carpette qui couvre la couche, doit être tissue du mélange suivant: Deux parties de laine (ou poil de chèvre) noire, une partie de laine blanche, une partie de poil roux. Sinon il y a transgression.

14) La même carpette doit servir durant six années. Si, sans permission spéciale, un moine s'en procure une nouvelle avant les six ans révolus, ou conserve l'ancienne après qu'il en a reçu une nouvelle, il y a transgression.

15) Quand un moine se fera faire un nouveau carreau pour son siège, il devra fixer, sur le carreau neuf, un morceau d'un empan carré, détaché de l'ancien carreau, pour protéger le carreau neuf et le faire durer plus longtemps. Sinon il y a transgression.

16) Si un moine qui voyage reçoit en aumône de la laine, si personne ne s'offre à la lui porter, il pourra la porter lui-même durant l'espace de 120 stades, mais pas plus loin, en aucun cas; sinon il y a transgression. (Car un moine ne doit pas avoir l'apparence d'un colporteur. La laine est un objet volumineux, qui ne peut pas être dissimulé.)

17) Si un moine fait laver, teindre ou peigner, la laine qu'il a reçue en aumône, par une nonne qui n'est pas sa parente, il y a transgression.

18) Si un moine reçoit, en main propre, du billon, de l'or ou de l'argent; ou le fait recevoir, pour son compte, par une personne interposée; ou le fait confier à un dépositaire; il y a transgression.

19) Si un moine trafique d'objets précieux quelconques, il y a transgression.

20) Si un moine fait le commerce, en quelque marchandise que ce soit, il y a transgression.

21) Si un moine garde une écuelle, en sus de la sienne, durant plus de dix jours, il y a transgression. (Il s'agit de l'écuelle pâtra, dans laquelle le moine reçoit sa nourriture. Comparez le cas 1; la raison est la même.)

22) Si, l'écuelle d'un moine étant raccommodée en moins de cinq endroits et ne coulant pas, ce moine se procure une écuelle neuve, uniquement pour en avoir une meilleure, il y a transgression. Le moine devra remettre cette écuelle neuve au chapitre, qui lui donnera en échange la plus mauvaise qu'on

者波逸提彼比丘應往僧中捨展轉取最下鉢與之令持乃至破應持此是時 23 若比丘自乞縷線使非親里織師織作衣者尼薩耆波逸提 24 若比丘居士居士婦使織師爲比丘織作衣彼比丘先不受自恣請便往織師所語言此衣爲我作與我極好織令廣大堅緻我當少多與汝價是比丘與價乃至一食直若得衣者尼薩耆波逸提 25 若比丘先與比丘衣後瞋恚故若自奪若教人奪取還我衣來不與汝是比丘還衣彼取衣者尼薩耆波逸提 26 若比丘有病殘藥酥油生酥蜜石蜜齊七日得服若過七日服者尼薩耆波逸提 27 若比丘春殘一月在當求雨浴衣半月應用浴若比丘過一月前求雨浴衣過半月前用浴尼薩耆波逸提 28 若比丘十日未竟夏三月諸比丘得急施衣比丘知是急施衣當受受已乃至衣時應畜若過畜者尼薩耆波逸提 29 若比丘夏三月竟後迦提一月滿在阿蘭若有疑恐怖處住比丘在如是處住三衣中欲留一一衣置村舍內諸比丘有因緣得離衣宿乃至六夜若過者尼薩耆波逸提 30 若比丘知是僧物自求入己者尼薩耆波逸提　諸大德我已說三十尼薩耆波逸提法今問諸大德是中清浄不（如是三說）諸大德是中清浄默然故是事如是持

持捨墮衣於僧中捨文　大德僧聽我比丘某甲故畜爾許長衣過十日犯捨墮今捨與僧（捨已卽應僧中懺悔）　從僧乞懺悔文（懺悔五法一袒右肩二右膝著衣三合掌四禮足五說罪名）　大德僧聽我比丘某甲故畜爾許長衣過十日犯捨墮此衣已捨與僧犯某

pourra trouver, et lui imposera l'obligation de s'en servir jusqu'à ce qu'elle soit brisée. (En Chine, les fissures et fractures de la vaisselle, se raccommodent au moyen de petits crampons en métal.)

23) Si un moine qui a reçu du fil en aumône, le donne à tisser à un tisserand qui n'est pas son parent, pour se faire ensuite des habits avec cette toile, il y a transgression. (Comparez le cas 6.)

24) Si, les bienfaiteurs d'un moine ayant confié à un tisserand le fil nécessaire pour tisser de quoi faire un habit à ce moine, le moine va trouver le tisserand et lui dit: Si tu me tisses une bonne toile, de telles dimensions, et bien solide, il y aura une récompense pour toi... Si ensuite, le tisserand s'étant conformé à ces instructions, ce moine lui donne une récompense, ne fût-ce qu'une écuellée de nourriture (qu'il aura quêtée pour lui), il y aura transgression. (Comparez les cas 8 et 9.)

25) Si un moine ayant donné des habits à un autre moine, les lui reprend ensuite par vengeance, parce qu'il s'est brouillé avec lui, ce moine sera coupable de transgression.

26) Pour cause de maladie, un moine peut recevoir et absorber, du lait caillé, de l'huile, du lait frais, du miel, du sucre candi. Mais s'il fait provision de ces substances, ou en garde seulement durant plus de sept jours, il y aura transgression. (Toute réserve est interdite).

27) Si un moine quête le morceau de toile qui lui servira à se couvrir, quand il se fera doucher par les averses d'été, plus d'un mois avant la saison des pluies, et s'en sert plus de quinze jours avant le commencement de cette saison, il y a transgression. (Voyez l'histoire XV, 28.)

28) Si un moine reçoit un vêtement d'un bienfaiteur, pour raison pressante, avant la fin de la saison des pluies (époque de la distribution de règle), il doit l'accepter, mais renoncer ensuite à sa part, lors de la distribution. S'il réclamait encore sa part, il y aurait transgression.

29) Si, à la fin de la saison des pluies, après la distribution des vêtements, au moment de la séparation, un moine qui vit en ermite, craint d'être dépouillé des vêtements qu'il vient de recevoir, en regagnant son ermitage (les voleurs guettant l'exode des moines, tous habillés de neuf, et se dispersant par les chemins le même jour), il pourra les laisser provisoirement, en tout ou en partie, dans une maison du village (où il a passé la saison des pluies), mais pas pour plus de six jours. S'il passe ce terme, il y aura transgression. (Toujours la crainte des dépôts, sous un prétexte spécieux.)

30) Si un moine s'approprie un objet quelconque, qu'il sait appartenir à la Communauté, il y a transgression.

Vénérables, voilà que j'ai achevé de lire les trente cas de transgression de la pauvreté monacale, qui doivent être lus tous les quinze jours. Maintenant, Vénérables, je vous pose la question: Etes-vous purs en toutes ces matières?.. Une fois, deux fois, trois fois?.. Les Vénérables sont purs en ces matières. C'est ainsi que j'interprète leur silence.

Validation.

Voici les formules de la validation de ces cas, en chapitre, tirées du

甲罪今從衆僧乞懺悔願僧聽我比丘某甲懺悔慈愍故（僧中別請一人對懺悔至清淨比丘所作如是白）我比丘某甲請大德懺悔　大德一心念我比丘某甲故畜爾所長衣過十日犯捨墮此衣已捨與僧今有某甲罪今從大德懺悔不敢覆藏懺悔則安樂不懺悔不安樂憶念犯發露知而不敢覆藏大德憶我清淨戒身具足清淨布薩（說已受懺悔者應語言）自責汝心生厭離（彼即應答言爾）　僧還此比丘衣羯磨文　大德僧聽比丘某甲故畜爾所長衣過十日犯捨墮此衣已捨與僧若僧時到僧忍聽僧今持此衣與某甲某甲當還比丘某甲白如是　大德僧聽比丘某甲故畜爾所長衣過十日犯捨墮此衣已捨與僧僧今持此衣與某甲某甲當還比丘某甲誰諸長老忍僧持此衣與某甲某甲當還比丘某甲者默然誰不忍者說僧已忍僧持此衣與某甲某甲當還比丘某甲衣竟僧忍默然故是事如是持

三人二人一人前捨墮文（若三人二人一人前捨法同上唯不稱僧爲異三人二人一人中懺法受懺者應語邊人然後受懺對一人者直爾捨已而懺悔也）羯磨

梵語尼薩耆此云捨波逸提此云墮此三十事皆在衣物上犯罪當墮覆障燒煑地獄今制令罰其衣物向僧中捨則免墮也既捨衣已當于衆中乞懺悔乞已當請一人爲懺悔主其人須是清淨比丘方可亦不得遽受懺必先白衆白已然後受懺受懺已衆中當還此比丘衣還衣之法有二種一是卽座展轉付還一是直付還其所犯之事或是畜長衣經十日畜非時衣過一月畜急施衣過十日畜長鉢過十日畜藥過七日此五事當卽座展轉付又或其人有事欲

Rituel. Le premier cas, conservation d'une seconde robe durant plus de dix jours, est pris pour exemple.

En cas d'empêchement ou d'urgence, il suffisait de remettre l'objet, puis de dire sa coulpe devant trois, deux, ou même un seul ancien.

Le moine se dessaisit d'abord de l'objet, en ces termes: Vénérable chapitre, veuillez m'entendre. Moi, le moine un tel, j'ai failli en gardant, durant plus de dix jours, une seconde robe qui m'avait été confiée. Maintenant je remets cette robe au chapitre.

Puis le moine demande à dire sa coulpe, en ces termes: Vénérable chapitre, veuillez m'entendre! Moi, le moine un tel, ayant failli en gardant une seconde robe durant plus de dix jours, je l'ai remise au chapitre. Maintenant je prie le chapitre de vouloir bien m'admettre à dire ma coulpe, par pitié pour moi.

Ordinairement le chapitre n'écoute pas la coulpe, mais délègue un moine pour la recevoir. Le pénitent découvre alors son épaule droite, fléchit le genou droit, joint les mains, fait une inclination profonde, puis dit à ce délégué: Moi, le moine un tel, je vous prie, Vénérable, de vouloir bien entendre ma coulpe. Ecoutez-moi avec bienveillance. Moi, le moine un tel, j'ai failli en conservant une seconde robe durant plus de dix jours. J'ai remis cette robe au chapitre. Pour être délivré de mon péché, je vous dis ma coulpe, en toute sincérité, pour retrouver la paix et me débarrasser du remords. Je n'ai rien dissimulé. Veuillez me rendre la pureté avec le pardon. — Alors le délégué dit: Puisque tu t'es accusé toi-même, je pense que tu es converti. — Oui, dit le pénitent. — Et la cérémonie est finie. Il ne faut donc pas appeler «absolution», comme font plusieurs auteurs, ce rit dans lequel aucun pouvoir n'est exercé par l'Ordre. La peine infernale est supprimée, par la réparation et l'humiliation, non par un acte de juridiction.

Quand le rit se fait, non devant un chapitre, mais devant deux ou trois moines seulement, tout se passe de la même manière. L'objet est remis. Puis un moine est désigné pour recevoir la coulpe. Les formules sont les mêmes, le terme 大德僧 Vénérable chapitre, étant remplacé par celui de 長老 Anciens.

Toute cette procédure paraît assez édifiante. Mais là où il n'y a pas d'autorité, il ne saurait y avoir de force. La faiblesse morale du Bouddhisme apparaît ici, comme partout ailleurs. Finalement l'objet remis, est rendu au pénitent. Excepté les cas (11, 12, 18) où cet objet est essentiellement prohibé, il doit lui être rendu. Si le chapitre ne le lui rend pas, les moines qui le composent sont tous en faute. L'objet est rendu, dans le chapitre même où la remise a été faite, ou dans celui du lendemain. Un subterfuge puéril sauve les apparences. Le chapitre donne l'objet, non pas au délinquant, mais à un bon moine, qui devra le lui remettre. Voici la formule rituelle de ce tour de passe-passe: Vénérable chapitre, écoutez-moi (dit le Cérémoniaire). Le moine un tel ayant failli, en gardant une robe en réserve durant plus de dix jours, l'a remise au chapitre. Maintenant, si le chapitre le juge opportun, si le chapitre l'agrée, je vais donner cette robe à un tel, à charge de la remettre au moine un tel. Que ceux qui sont contre ma motion, le disent; que ceux qui sont pour, se taisent... Personne n'a rien dit. J'en conclus que le chapitre approuve. L'affaire est réglée.

遠行不能延至明日者僧中可問言此衣捨與誰答言捨與某甲比丘僧卽以此衣與之然後爲作白二羯磨還此比丘衣若非前五事者應用直付法僧中作白二羯磨直以此衣還之若是前五事其人無遠行因緣可延至明日者亦作直付還惟野蠶綿作臥具不可還應斬碎塗壁及埵餘皆當還若捨衣不還者突吉羅若有言莫還者突吉羅若轉與人者若作別衣用者或爲損壞者盡突吉羅　波逸提此云墮前三十皆在衣鉢上犯罪故令捨所犯之物以求懺名捨墮今九十但在言行上犯罪無物可捨故直言墮也（四分戒本約義）

諸大德是九十波逸提法半月半月說戒經中來 1 若比丘知而妄語者波逸提 2 若比丘種類毀呰語者波逸提 3 若比丘兩舌語者波逸提 4 若比丘與女人同室宿者波逸提 5 若比丘與未受大戒人共宿過二宿至三宿者波逸提 6 若比丘與未受大戒人共誦者波逸提 7 若比丘知他比丘有麤惡罪向未受大戒人說除僧羯磨波逸提 8 若比丘向未受大戒人說過人法言我見是我知是實者波逸提 9 若比丘與女人說法過五六語除有智男子波逸提

Les 90 transgressions diverses, obligeant à dire sa coulpe seulement.

Vénérables, voici maintenant les 90 cas, obligeant à dire sa coulpe, qui doivent être lus tous les quinze jours:

La formule rituelle de la coulpe, pour ces cas, étant la même que celle pour les cas de la série précédente, pas n'est besoin de la répéter.

1) Le moine qui a affirmé sciemment une chose fausse, est tenu de dire sa coulpe.

2) Le moine qui a découragé les autres par ses paroles méprisantes, est tenu de dire sa coulpe.

3) Le moine qui a parlé avec duplicité et fourberie, est tenu de dire sa coulpe.

4) Le moine qui a passé la nuit dans un local où se trouvait une femme, est tenu de dire sa coulpe. (En voyage, par exemple. On suppose qu'il ne lui a même pas parlé, autrement il aurait encouru une censure plus grave.)

5) Le moine qui a passé plus de deux nuits consécutives, dans un même local, avec un laïque ou un novice, est tenu de dire sa coulpe. (Contre l'intimité, et ce qui peut s'ensuivre.)

6) Le moine qui a récité des textes en commun, avec des laïques ou des novices, est tenu de dire sa coulpe. (C'est la récitation brahmanique des Védas, qui est visée. Défense de réciter les textes bouddhiques de la même manière.)

7) Si un moine, sachant qu'un autre moine a failli en matière de mœurs, le dit à des laïques ou à des novices, sans un ordre exprès du chapitre, ce moine est tenu de dire sa coulpe. (Parfois le chapitre fait flétrir publiquement un scandaleux, pour empêcher que son mauvais exemple ne nuise.)

8) Si un moine s'est vanté, devant des laïques ou des novices, de dons transcendants qu'il possède réellement, il est tenu de dire sa coulpe. (S'il s'est vanté de dons qu'il ne possède pas, il a encouru le cas de dégradation nº 4.)

9) Si un moine a expliqué à une femme plus de cinq ou six phrases de texte, aucun homme adulte ni garçon ayant atteint l'âge de raison n'étant présent, ce moine est tenu de dire sa coulpe. (On craint les colloques, sous prétexte pieux).

10) Si un moine a creusé la terre de sa propre main, ou l'a fait creuser par un autre, ce moine devra dire sa coulpe. (Car beaucoup d'insectes périssent, chaque fois qu'on remue la terre.)

11) Si un moine a détruit l'habitat d'un esprit, il doit dire sa coulpe. (Il s'agit des arbres, lesquels sont habités par des nāgas, 樹 神 en chinois, ici 鬼 神.)

12) Si un moine a contrarié les autres moines par son obstination, il doit dire sa coulpe.

13) Si un moine a employé des termes méprisants ou injurieux, il doit dire sa coulpe.

14) Si un moine (du couvent), après s'être servi, en plein air, d'une chaise, d'un lit, d'une carpette, d'un carreau appartenant à la Communauté, laisse ensuite cet objet à l'abandon, ne le rentre pas et ne le fait pas rentrer, ce moine devra dire sa coulpe.

10 若比丘自手掘地若教人掘者波逸提 11 若比丘壞鬼神村者波逸提 12 若比丘妄作異語
惱他者波逸提 13 若比丘嫌罵者波逸提 14 若比丘取僧繩牀木牀若臥具坐蓐露地敷若教
人敷捨去不自擧不教人擧波逸提 15 若比丘於僧房中敷僧臥具若自敷若教人敷若坐若
臥去時不自擧不敎人擧波逸提 16 若比丘知先比丘住處後來强於中間敷臥具止宿念言
彼若嫌迮者自當避我去作如是因緣非餘非威儀波逸提 17 若比丘瞋他比丘不喜僧房中
若自牽出教他牽出波逸提 18 若比丘若房若重閣上脫脚繩牀木牀若坐若臥波逸提 19 若
比丘知水有蟲若自澆泥若澆草若教人澆者波逸提 20 若比丘作大房戶扉窻牖及餘莊飾
具指授覆苫齊二三節若過者波逸提 21 若比丘僧不差教誡比丘尼者波逸提 22 若比丘爲
僧差教授比丘尼乃至日暮者波逸提 23 若比丘語餘比丘作如是語諸比丘爲飲食故教授
比丘尼者波逸提 24 若比丘與非親里比丘尼衣除貿易波逸提 25 若比丘與非親里比丘尼
作衣者波逸提 26 若比丘與比丘尼在屏處坐者波逸提 27 若比丘與比丘尼共期同一道行
從一村乃至一村間除異時波逸提異時者與估客行若疑畏怖時是謂異時 28 若比丘與比
丘尼共期同乘一船上水下水除直渡者波逸提 29 若比丘知比丘尼讚歎教化因緣得食食

15) Si un moine (de passage), s'étant servi, dans l'intérieur de la maison, d'articles de literie que la Communauté lui a prêtés, ne les serre pas, ou ne les fait pas serrer, à son départ, ce moine devra dire sa coulpe.

16. Si un moine, s'introduisant dans un dortoir préparé pour la nuit par d'autres moines (qui voyagent), installe sa couchette au milieu des leurs, en se disant: celui qui se trouvera à l'étroit, n'aura qu'à aller ailleurs... Le moine qui aura agi ainsi, sans nécessité, contre les convenances, devra dire sa coulpe.

17) Si un moine, à qui un autre moine déplaît, l'expulse ou le fait expulser, pour n'avoir pas à loger avec lui; ce moine devra dire sa coulpe.

18) Si (durant les grandes chaleurs) un moine installe, sur le toit (plat) d'un bâtiment, un lit de camp dont les soutiens ne sont pas bien assujettis (et peuvent blesser, en tombant, ceux qui sont assis ou couchés au bas de ce bâtiment), ce moine devra dire sa coulpe. (En Chine, durant les chaleurs, beaucoup d'hommes dorment ainsi sur les toits, ou dans les cours au pied des murs.)

19) Si un moine sachant qu'une eau contient des insectes, s'en sert quand même pour arroser le sol ou des plantes (causant ainsi indirectement la mort de ces insectes), ce moine devra dire sa coulpe.

20) Le moine qui aura employé exprès, pour couvrir sa hutte, plus de matériaux que de raison, devra dire sa coulpe. (Voyez l'histoire, XIV.)

21) Si un moine, sans être délégué pour cet office par le chapitre, fait une instruction aux nonnes, ce moine devra dire sa coulpe. (Un moine délégué par le chapitre, fait une instruction aux nonnes du ressort, tous les quinze jours, dans leur couvent.)

22) Si un moine, délégué par le chapitre, fait son instruction aux nonnes après le coucher du soleil, ce moine devra dire sa coulpe. (L'instruction devait être faite en plein jour, pour éviter les cancans.)

23) Si un moine a dit à d'autres moines «Oh! c'est pour bien manger et bien boire, que certains moines font des instructions aux nonnes!» ce moine devra dire sa coulpe. (Les nonnes donnaient un repas au moine envoyé pour les instruire, et le traitaient de leur mieux, naturellement.)

24) Si un moine a fait don d'un habit à une nonne, qui n'est pas sa parente, ce moine devra dire sa coulpe. (Le cas d'achat ou d'échange est excepté, quand il y a lieu.)

25) Si un moine a confectionné un vêtement pour une nonne, qui n'est pas sa parente, ce moine devra dire sa coulpe.

26) Si un moine s'est assis ostensiblement en compagnie d'une nonne, ce moine devra dire sa coulpe.

27) Si un moine a fait route avec une nonne, ne fût-ce que d'un village à un autre, ce moine devra dire sa coulpe. Excepté le cas où le moine et la nonne auraient fait partie d'une caravane de voyageurs, et le cas où il y aurait eu danger certain de brigands.

28) Si un moine est entré, avec une nonne, dans un bateau qui monte ou descend le cours d'une rivière, ce moine devra dire sa coulpe. Exception est faite pour les bacs publics, qui traversent la rivière d'un bord à l'autre.

29) Si un moine sait que le repas qui lui est offert par un bienfaiteur, l'est à cause des éloges qu'une nonne a faits de lui; s'il accepte ce repas, ce moine sera tenu de dire sa coulpe; à moins que le bienfaiteur n'assure qu'il l'aurait offert sans cela.

除檀越先有意者波逸提 30 若比丘與婦女共期同一道行乃至一村間波逸提 31 若比丘施
一食處無病比丘應一食若過受者波逸提 32 若比丘展轉食除餘時波逸提餘時者病時施
衣時是謂餘時 33 若比丘別眾食除餘時波逸提餘時者病時作衣時施衣時道行時乘船時
大眾集時沙門施食時此是時 34 若比丘至白衣家請比丘與餅麨飯若比丘欲須者當二三
鉢受還至僧伽藍中應分與餘比丘食若比丘無病過二三鉢受持還至僧伽藍中不分與餘
比丘食者波逸提 35 若比丘足食竟或時受請不作餘食法而食者波逸提 36 若比丘知他比
丘足食已若受請不作餘食法殷勤請與食長老取是食以是因緣非餘欲使他犯者波逸提
37 若比丘非時受食食者波逸提 38 若比丘殘宿食而食者波逸提 39 若比丘不受食若藥著
口中除水及楊枝波逸提 40 若比丘得好美飲食乳酪魚及肉若比丘如此美飲食無病自為
己索者波逸提 41 若比丘外道男外道女自手與食者皆波逸提 42 若比丘先受請已前食後
食行詣餘家不囑授餘比丘除餘時波逸提餘時者病時作衣時施衣時是謂餘時 43 若比丘
在食家中有寶强安坐者波逸提 44 若比丘食家中有寶在屏處坐者波逸提 45 若比丘獨與
女人露地坐者波逸提 46 若比丘語餘比丘作如是語大德共至聚落當與汝食彼比丘竟不
教與是比丘食語言汝去我與汝一處若坐若語不樂我獨坐獨語樂以此因緣非餘方便遣

30) Si un moine a fait route ensemble, avec une femme ou une fille, ne fût-ce que d'un village à un autre, ce moine devra dire sa coulpe. (Comparez le cas 27.)

31) Sauf le cas de maladie, un moine ne peut accepter qu'un repas dans une même maison. S'il y est retourné deux fois de suite, il devra dire sa coulpe. (Un repas par jour. Défense de retourner, le lendemain, à la maison où il a été nourri la veille. Pour éviter les abonnements. — Les malades pouvaient être entretenus par le même bienfaiteur, durant toute la durée de leur maladie.)

32) Sauf le cas de maladie, ou le temps où l'on quête les habits pour la distribution, si un moine, le même jour, a mangé en plusieurs endroits, ce moine devra dire sa coulpe. (Les habits étaient le don le plus considérable que les moines devaient tirer de la charité des fidèles. Durant la période où il fallait les obtenir, fin de la saison des pluies, plusieurs dispenses étaient concédées, afin que les moines pussent plus facilement visiter et cajoler les bienfaiteurs.)

33) Un moine doit dire sa coulpe, s'il a manqué un repas de Communauté (chapitre de règle), sauf les cas suivants: maladie, quête des habits, voyage par terre ou par eau, grande assemblée, grand repas donné à des moines par un bienfaiteur.

34) Si un laïque presse un moine de prendre ce qu'il voudra de pain, de grain grillé, de riz, le moine pourra en prendre deux ou trois écuellées, que, revenu au couvent, il devra partager avec les autres moines. Si, n'étant pas malade, il en prend davantage, ou garde et ne distribue pas ce qu'il a pris, il devra dire sa coulpe. (Les aliments cuits donnés par un bienfaiteur, étaient mangés par le moine, qui n'avait pas à en rendre compte.)

35) Si un moine, ayant déjà mangé son soûl, est invité à manger de nouveau, il doit refuser. S'il accepte, il devra dire sa coulpe.

36) Si un moine, sachant qu'un autre moine a déjà mangé son soûl, le pousse à accepter l'invitation de faire un nouveau repas, et lui fait ainsi enfreindre la règle, ce moine devra dire sa coulpe.

37) Si un moine a mangé en temps défendu (depuis midi jusqu'au matin suivant), ce moine devra dire sa coulpe.

38) Si un moine a mangé des restes conservés, il devra dire sa coulpe.

39) Si un moine met dans sa bouche, comme aliment ou comme médicament, quoi que ce soit qui ne lui a pas été donné en aumône, excepté de l'eau, ou le cure-bouche; ce moine devra dire sa coulpe. (Voyez l'histoire XV, 34.)

40) Si un moine reçoit en aumône des aliments excellents, par exemple du lait, de la crême, du poisson, de la viande, (il peut les accepter); mais si, n'étant pas malade, il s'est procuré ces aliments industrieusement, ce gourmand devra dire sa coulpe.

41) Si un moine a donné, de sa main, des aliments, à un homme ou à une femme appartenant à une secte hétérodoxe, ce moine devra dire sa coulpe.

42) Si un moine, ayant été invité à un repas, va d'abord ailleurs, se fait attendre, et fait manquer aux autres leur repas; sauf les cas de visites au nom de la Communauté, de maladie, de quête d'habits; ce moine devra dire sa coulpe.

43) Si un moine ayant reçu à manger dans une maison où il y a une belle femme, s'y attarde plus que de raison, il devra dire sa coulpe.

去者波逸提 47 若比丘請四月與藥無病比丘應受若過受除常請更請分請盡形壽請者波逸提 48 若比丘往觀軍陣除時因緣波逸提 49 若比丘有因緣聽至軍中二宿三宿若過者波逸提 50 若比丘二宿三宿軍中住或時觀軍陣鬪戰若觀遊軍象馬力勢者波逸提 51 若比丘飲酒者波逸提 52 若比丘水中嬉戲者波逸提 53 若比丘以指相擊攊者波逸提 54 若比丘不受諫者波逸提 55 若比丘恐怖他比丘者波逸提 56 若比丘半月洗浴無病比丘應受不得過除餘時波逸提餘時者熱時病時作時風時雨時道行時此是餘時 57 若比丘無病自爲炙身故在露地然火若教人然除時因緣波逸提 58 若比丘藏他比丘衣鉢坐具針筒若自藏教人藏下至戲笑者波逸提 59 若比丘與比丘比丘尼式叉摩那沙彌沙彌尼衣後不語主還取著者波逸提 60 若比丘得新衣應作三種壞色一一色中隨意壞若青若黑若木蘭若比丘不以三種壞色若青若黑若木蘭著餘新衣者波逸提 61 若比丘故殺畜生命者波逸提 62 若比丘知水有蟲飲用者波逸提 63 若比丘故惱他比丘令須臾間不樂者波逸提 64 若比丘知他比丘犯麤罪覆藏者波逸提 65 若比丘知年不滿二十與受大戒此人不得戒彼比丘可呵癡故波逸提 66 若比丘知諍事如法懺悔已後更發起者波逸提 67 若比丘知是賊伴結要共同一道行乃至一村間者波逸提 68 若比丘作如是語我知佛所說法行婬欲非障道法彼比丘諫

44) Si un moine ayant reçu à manger dans une maison où il y a une belle femme, s'y assied dans un lieu non en vue, il devra dire sa coulpe.

45) Si un moine s'est assis, seul avec une femme, dans un lieu bien en vue, il devra dire sa coulpe.

46) Si un moine, ayant invité un autre moine à venir quêter avec lui, soudain, sans raison valable, le congédie, en lui disant: Va-t-en, il ne me plait pas de m'asseoir et de converser avec toi... Ce moine devra dire sa coulpe. (Voyez l'histoire XV, 38.)

47) Si un bienfaiteur lui offre les médicaments usuels pour les maladies courantes de cette saison (dans l'Inde, trois saisons, de quatre mois chacune), même s'il n'est pas malade, le moine peut les accepter, pour l'éventualité. Mais s'il en a accepté pour plus longtemps, sauf le cas où le bienfaiteur (un pharmacien) pourvoirait habituellement les moines de médicaments, il doit dire sa coulpe. (Encore la crainte des réserves.)

48) Si un moine a assisté à une revue militaire, sans cause valable (invitation qu'il ne pouvait décliner), il devra dire sa coulpe.

49) Même s'il a une bonne raison, un moine ne doit pas passer à l'armée plus de deux ou trois nuits (jours et nuits). S'il y est resté plus longtemps, il devra dire sa coulpe.

50) Si, se trouvant licitement à l'armée, le moine considère trop curieusement les manœuvres des soldats, les exercices des éléphants et des chevaux, les luttes athlétiques, il devra dire sa coulpe. (Curiosité déplacée et dangereuse.)

51) Si un moine a bu d'une liqueur fermentée, il est tenu de dire sa coulpe.

52) Si un moine s'est permis au bain des ébats (trop libres), il devra dire sa coulpe.

53) Si un moine a frappé quelqu'un, de la main ou du pied, il devra dire sa coulpe.

54) Si un moine n'a pas accepté une réprimande, il devra dire sa coulpe.

55) Si un moine en a effrayé ou menacé un autre, il devra dire sa coulpe.

56) Un moine qui n'est pas malade, ne doit se baigner que une fois tous les quinze jours. S'il le fait plus souvent, sans raison suffisante, il devra dire sa coulpe. Les raisons valables pour se baigner plus souvent, sont: une maladie, la chaude saison, le travail (sueur), le vent (poussière), la pluie (boue), un voyage.

57) Si un moine, qui n'est pas malade, a allumé ou fait allumer un feu, en plein air, sans nécessité (froid ou obscurité exigeant chaleur ou lumière), il doit dire sa coulpe (danger d'incendie et destruction d'insectes).

58) Si, pour jouer un tour à un autre, un moine cache ou fait cacher son habit, ou son écuelle, ou son carreau, ou son étui à aiguilles, il devra dire sa coulpe.

59) Si un moine, ayant donné un habit à un moine ou à une nonne, à un novice ou à une novice, le reprend ensuite, sans lui rien dire, il devra dire sa coulpe.

60) Si un moine a reçu un habit en toile blanche, il ne lui est pas permis de le porter tel quel. Il doit le teindre préalablement, en gris, noir, ou jaune d'ocre.

61) Si un moine a tué un être vivant, il devra dire sa coulpe.

62) Si un moine boit de l'eau, qu'il sait contenir des insectes, il devra dire sa coulpe (pour avoir causé leur mort). Comparez le cas 19.

此比丘言大德莫作是語莫謗世尊謗世尊者不善世尊不作是語世尊無數方便說行婬欲
是障道法彼比丘諫此比丘時堅持不捨彼比丘乃至三諫捨此事故若三諫捨者善不捨者
波逸提 69 若比丘知如是語人未作法如是邪見而不捨供給所須共同羯磨止宿言語者波
逸提 70 若比丘知沙彌作如是語我從佛聞法行婬欲非障道法彼比丘諫此沙彌如是言汝
莫誹謗世尊謗世尊者不善世尊不作是語沙彌世尊無數方便說婬欲是障道法彼比丘諫
此沙彌時堅持不捨彼比丘應乃至再三呵諫令捨此事故乃至三諫捨者善不捨者彼比丘
應語此沙彌言汝自今已去不得言佛是我世尊不得隨逐餘比丘如諸沙彌得與比丘二三
宿汝今無是事汝出去滅去不應住此若比丘知如是衆中被擯沙彌而誘將畜養共止宿言
語者波逸提 71 若比丘餘比丘如法諫時作如是語我今不學此戒當難問餘智慧持律比丘
者波逸提若為知為學故應難問 72 若比丘說戒時作如是語大德何用說是雜碎戒為說是
戒時令人惱愧懷疑輕呵戒故波逸提 73 若比丘說戒時作如是語我今始知此法戒經所載
半月半月說戒經中來餘比丘知是比丘若二若三說戒中坐何況多彼比丘無知無解若犯
罪應如法治更重增無知罪語言長老汝無利不善得汝說戒時不用心念不一心攝耳聽法
彼無知故波逸提 74 若比丘共同羯磨已後如是語諸比丘隨親厚以衆僧物與者波逸提 75

63) Si un moine, ayant troublé la conscience d'un autre, ne s'empresse pas ensuite de le rassurer, il devra dire sa coulpe.

64) Si un moine sait qu'un autre moine a fait le séducteur, et dissimule la chose, il devra dire sa coulpe.

65) Si un ancien a admis sciemment, comme moine, un novice qui n'a pas vingt ans accomplis, l'admission est nulle de plein droit, et l'ancien doit dire sa coulpe.

66) Si un moine, sachant qu'un cas de conflit a été résolu, le remet délibérément sur le tapis, ce moine devra dire sa coulpe.

67) Si un moine sait que ce qui paraît être une caravane, est en réalité une bande de brigands, et qu'il se joigne à elle pour voyager en sécurité; n'eût-il été ainsi que d'un village à un autre, il devra dire sa coulpe.

68) Si un moine dit: « Moi je tiens que l'impudicité n'empêche pas d'obtenir le fruit de la loi du Bouddha (n'est pas péché) ».. que celui à qui il aura tenu ce propos, le reprenne en ces termes: « Vénérable, ne parlez pas ainsi. Ne déshonorez pas le Bouddha (en en faisant un laxiste). Ce serait mal agir. Le Bouddha n'a pas dit ce que vous prétendez. Au contraire, il a déclaré, avec force, que l'impudicité empêche d'obtenir le fruit de la loi. ».. Si le laxiste, ainsi repris jusqu'à trois fois, persiste dans son sens, il devra dire sa coulpe.

69) Si un moine donne quelque objet à un laxiste avéré de l'espèce susdite, communique avec lui, loge avec lui, ou lui parle seulement, ce moine devra dire sa coulpe.

70) Si un moine (en pratique le parrain ou le maître) a connaissance qu'un novice prétend que, d'après le Bouddha, l'impudicité ne serait pas un obstacle au fruit de la loi, il doit le reprendre en ces termes: « Ne calomnie pas le Bouddha. Ce serait mal. Le Bouddha n'a pas dit ce que tu prétends. Au contraire, il a parlé avec force contre la luxure, et déclaré qu'elle était un obstacle au fruit de la loi. ».. Si, le moine l'ayant repris ainsi par trois fois, le novice ne revient pas à résipiscence, le moine devra lui dire: « Désormais tu n'auras plus le droit d'appeler le Bouddha ton Maître. Tu ne pourras plus demeurer avec les moines. Va-t-en! Renonce à cet état! Ne reste pas ici! ».. Si ensuite un autre moine, sachant que ce novice a été ainsi congédié, l'attire à soi et se l'attache; ce moine devra dire sa coulpe (comme fauteur d'un indigne).

71) Si, un moine étant repris régulièrement par d'autres moines, leur répond ainsi: « Je ne savais pas. Attendez que j'aie demandé ce qui en est, à un moine sage et savant. ».. Ce moine devra dire sa coulpe (pour avoir récusé la compétence de ceux qui le reprennent). En d'autres temps, consulter un moine sage et savant, pour s'instruire, est licite.

72) Si, à l'occasion de l'examen bi-mensuel, un moine dit: « A quoi bon lire ce fouillis de petites règles? Cette lecture ennuie les uns et inquiète les autres. ».. Ce contempteur de la règle, devra dire sa coulpe.

73) Si un moine, étant tombé en faute, dit: je ne savais pas... cela prouvera qu'il n'écoute pas, lorsqu'on lit le formulaire. Il sera donc puni selon sa faute, devra dire sa coulpe comme aggravation de peine surajoutée pour son ignorance coupable, et subira cette censure « Ceci vous est arrivé, pour n'avoir pas écouté, quand on lisait le formulaire ».

74) Si, après un chapitre, un moine dit des autres « Ils ont décidé, ou distribué, avec partialité »... ce moine devra dire sa coulpe.

75) Si, pour empêcher la tenue d'un chapitre, un moine s'absente ou sort, ce moine devra dire sa coulpe.

若比丘衆僧斷事未竟不與欲而起去者波逸提 76 若比丘與欲已後悔者波逸提 77 若比丘
比丘共鬪諍已聽此語向彼說波逸提 78 若比丘瞋恚故不喜打比丘者波逸提 79 若比丘瞋
恚不喜以手搏比丘者波逸提 80 若比丘瞋恚故以無根僧伽婆尸沙法謗者波逸提 81 若比
丘刹利水澆頭王種王未出未藏寶而入若過宮門閾者波逸提 82 若比丘若寶中寶莊飾具
若自捉若教人捉除僧伽藍中及寄宿處波逸提若比丘在僧伽藍中若寄宿處捉寶若寶莊
飾具自捉教人捉當作是意若有主識者當取作如是因緣非餘 83 若比丘非時入聚落不囑
比丘者波逸提 84 若比丘作繩牀木牀足應高如來八指除入梐孔上截竟若過者波逸提 85
若比丘作兜羅綿貯繩牀木牀大小蓐成者波逸提 86 若比丘作骨牙角針筒刳刮成者波逸
提 87 若比丘作尼師壇當應量作是中量者長佛二磔手廣一磔手半更增廣長各半磔手若
過裁竟波逸提 88 若比丘作覆瘡衣當應量作是中量者長佛四磔手廣二磔手裁竟過者波
逸提 89 若比丘作雨浴衣當應量作是中量者長佛六磔手廣二磔手半截竟過者波逸提 90
若比丘與如來等量作衣或過量作者波逸提是中如來衣量者長佛九磔手廣六磔手是謂
如來衣量　諸大德我已說九十波逸提法今問諸大德是中清淨不（一如是三說）諸大德
是中清淨默然故是事如是持

76) Si un moine a cherché à faire revenir sur une décision, ou en a empêché l'exécution, ce moine devra dire sa coulpe.

77) Si, des moines s'étant disputés, après la paix faite, un autre moine rapporte cet esclandre, ce moine devra dire sa coulpe.

78) Si un moine en colère en a frappé un autre, il devra dire sa coulpe.

79) Si un moine en colère en a empoigné un autre, il devra dire sa coulpe.

80) Si un moine en colère a accusé calomnieusement un autre moine d'un cas de pénitence, il devra dire sa coulpe. (S'il l'a accusé d'un cas de dégradation, il a encouru le cas de pénitence nº 8.)

81) Si un moine entre brusquement chez un roi kshatriya qui a reçu l'ablution des protecteurs de la loi (et qui est, par suite, intime avec les moines), avant que celui-ci soit venu à sa rencontre ou ait fait retirer ses femmes; du moment qu'il a franchi le seuil des appartements royaux, il devra dire sa coulpe.

82) Si un moine ramasse ou fait ramasser des valeurs ou des bijoux, ailleurs que dans son couvent ou dans son gîte pour la nuit, il devra dire sa coulpe. S'il trouve un objet précieux dans les lieux susdits, tout en le ramassant, il doit se dire intérieurement: « si j'en découvre le propriétaire, je le lui restituerai ». (Voyez l'histoire XV, 50.)

83) Si un moine entre dans un village en temps défendu, sans mission de sa Communauté, il devra dire sa coulpe. (Le temps permis, va du lever du soleil jusqu'à midi.)

84) Les pieds d'une chaise ou d'un lit, ne doivent pas excéder en hauteur huit doigts du Bouddha, le tenon qui les fixe n'étant pas compté. Le moine qui aurait outrepassé cette mesure, devrait dire sa coulpe. (Voyez, page 223, le cas 7.)

85) Le moine qui aura rembourré sa chaise, ou son lit, ou sa literie, avec du fin duvet végétal, devra dire sa coulpe. (Teou-louo, tūla, coton? Les textes chinois l'attribuent à un arbre.)

86) Si un moine s'est fait un étui à aiguilles, en os, en ivoire, ou en corne, et l'a ciselé, il devra dire sa coulpe.

87) Le sac pour serrer la literie, doit avoir deux empans du Bouddha de long, et un et demi de large. On peut tolérer une augmentation d'un demi empan dans les deux sens. Mais le moine qui aura excédé cette mesure extrême, devra dire sa coulpe. (Voyez, page 223, le cas 7.)

88) Le moine qui a besoin d'un linge pour couvrir un ulcère, peut se servir, à cet effet, d'une toile longue de quatre empans, et large de deux. S'il a dépassé cette mesure, il devra dire sa coulpe.

89) La toile concédée pour les douches (page 235, cas 27), peut avoir six empans de long, deux et demi de large. Le moine qui aurait outrepassé ces dimensions, devra dire sa coulpe.

90) La robe d'un moine ne doit pas excéder les dimensions de celle que portait le Bouddha, à savoir, neuf empans de long, et six de large. Le moine qui aurait excédé ces mesures, devra dire sa coulpe.

L'ancien conclut: Vénérables, voilà que j'ai fini de lire les 90 cas pour lesquels la coulpe doit être dite. Maintenant je vous pose la question: Vous jugez-vous purs en toutes ces matières?.. Une fois, deux fois, trois fois?.. Les Vénérables se jugent purs en ces matières. C'est ainsi que j'interprète leur silence.

諸大德是四波羅提提舍尼法半月半月說戒經中來 1 若比丘入村中從非親里比丘尼無病自手取食食者是比丘應向餘比丘悔過言大德我犯可呵法所不應爲我今向大德悔過是名悔過法 2 若比丘至白衣家內食是中有比丘尼指示與某甲羹與某甲飯是比丘應語彼比丘尼如是言大姊且止須諸比丘食竟若無一比丘語彼比丘尼如是言大姊且止須諸比丘食竟者是比丘應向餘比丘悔過言大德我犯可呵法所不應爲我今向大德悔過是名悔過法 3 若先作學家羯磨若比丘於如是學家先不請無病自手受食食者是比丘應向餘比丘悔過言大德我犯可呵法所不應爲我今向大德悔過是名悔過法 4 若比丘在阿蘭若迥遠有疑恐怖處住若比丘在如是阿蘭若處住先不語檀越若僧伽藍外不受食在僧伽藍內無病自手受食食者是比丘應向餘比丘悔過言大德我犯可呵法所不應爲我今向大德悔過是名悔過法　諸大德我已說四波羅提提舍尼法今問諸大德是中清淨不一如是三說一諸大德是中清淨默然故是事如是持

諸大德此衆學戒法半月半月說戒經中來 1 當齊整著涅槃僧應當學 2 當齊整著三衣應當學 3 不得反抄衣行入白衣舍應當學 4 不得反抄衣入白衣舍坐應當學 5 不得衣纏頸入白衣舍應當學 6 不得衣纏頸入白衣舍坐應當學 7 不得覆頭入白衣舍應當學 8 不得覆頭入白衣舍坐應當學 9 不得跳行入白衣舍應當學 10 不得跳行入白衣舍坐應當學 11 不得白衣舍內蹲坐應當學 12 不得叉腰行入白衣舍應當學 13 不得叉腰入白衣舍坐應當學 14 不得搖身行入白衣舍應當學 15 不得搖身行入白衣舍坐應當學 16 不得掉臂行入白

Les 4 cas spéciaux de coulpe.

Ils sont mis à part, disent les Commentateurs, et développés plus longuement, pour montrer combien on y tient, ces cas étant de nature à faire rire de l'Ordre. Ils rentrent d'ailleurs dans la catégorie précédente.

L'ancien dit: Vénérables, je vais lire maintenant les quatre cas spéciaux de coulpe, qui doivent être lus tous les quinze jours.

1) Si un moine quêtant dans un village, et n'étant pas malade, a reçu en main propre des aliments d'une nonne qui n'est pas sa parente, et les a mangés, ce moine devra ensuite dire sa coulpe en ces termes: Vénérables, j'ai fait affront à la Loi, en me permettant une chose inconvenante. Maintenant j'en exprime mon regret en votre présence.

2) Si un moine quêtant dans la maison d'un laïque en compagnie d'autres moines, une nonne qui s'y trouve dit en le désignant du doigt: Donnez à celui-ci du carry, donnez-lui du riz, etc... Ce moine doit lui dire: Grande sœur, tenez-vous tranquille; laissez d'abord servir ces Vénérables; j'attendrai mon tour... S'il ne le fait pas, il devra ensuite s'excuser devant les autres moines (qui ont été négligés à cause de lui), en disant: Vénérables, j'ai fait affront à la Loi, par ma conduite inconvenante. Maintenant j'en exprime mon regret en votre présence.

3) Si, une famille ayant été notée comme étant de celles qui doivent être évitées, parce qu'elles se ruinent en aumônes; si, malgré cette notification, un moine qui n'est pas malade, va quêter dans cette famille, sans avoir été invité; ce moine devra ensuite dire sa coulpe en ces termes: Vénérables, j'ai fait affront à la Loi, par cette démarche indécente. J'en exprime mon regret. (Ceci pour protéger les familles trop dévouées, contre la rapacité des moines indélicats.)

4) Si un moine qui habite en ermite dans un lieu dangereux (fréquenté par des serpents ou des tigres), au lieu d'aller quêter, sans qu'il soit malade, permet à des bienfaiteurs de lui apporter des aliments, sans les avoir avertis du danger qu'ils courent, ce moine devra ensuite dire sa coulpe en ces termes: Vénérables, j'ai fait honte à la Loi, par ma conduite indécente. J'en exprime mon regret. (Ceci pour protéger la vie des bienfaiteurs trop dévoués.)

L'ancien conclut: Vénérables, voici que j'ai achevé de lire les quatre cas spéciaux de coulpe. Maintenant je vous pose la question: Vénérables, vous jugez-vous purs en ces matières?.. Une fois, deux fois, trois fois?.. Les Vénérables sont purs en ces matières. C'est ainsi que j'interprète leur silence.

Les cent petites règles,

qui doivent être observées, dont la transgression est une faute légère, remise par le seul repentir intérieur.

L'ancien dit: Vénérables, voici que je vais lire les petites règles qui doivent être sues, et relues tous les quinze jours.

1) Le pagne doit être ceint de manière à couvrir le corps de la ceinture aux genoux, sans faire de plis.

衣舍應當學 17 不得掉臂行入白衣舍坐應當學 18 好覆身入白衣舍應當學 19 好覆身入白
衣舍坐應當學 20 不得左右顧視行入白衣舍應當學 21 不得左右顧視行入白衣舍坐應富
學 22 靜默入白衣舍應當學 23 靜默入白衣舍坐應當學 24 不得戲笑行入白衣舍應富學 25
不得戲笑行入白衣舍坐應當學 26 用意受食應當學 27 平鉢受食應當學 28 平鉢受羹應當
學 29 羹飯等食應當學 30 以次食應當學 31 不得挑鉢中而食應當學 32 若比丘無病不得爲
己索羹飯應當學 33 不得以飯覆羹更望得應當學 34 不得視比座鉢中食應當學 35 當繫鉢
想食應當學 36 不得大摶飯食應當學 37 不得大張口待食應當學 38 不得含飯語應富學 39
不得摶飯遙擲口中應當學 40 不得遺落飯食應當學 41 不得頰食食應當學 42 不得嚼飯作
聲食應當學 43 不得大噏飯食應當學 44 不得舌舐食應富學 45 不得振手食應當學 46 不得
手把散飯食應當學 47 不得汚手捉飲器應當學 48 不得洗鉢水棄白衣舍內應當學 49 不得
生草菜上大小便涕唾除病應當學 50 不得水中大小便涕唾除病應當學 51 不得立大小便
除病應當學 52 不得與反抄衣不恭敬人說法除病應當學 53 不得爲衣纏頸者說法除病應
當學 54 不得爲覆頭者說法除病應當學 55 不得爲裹頭者說法除病應當學 56 不得爲叉腰
者說法除病應當學 57 不得爲著革屣者說法除病應當學 58 不得爲著木屐者說法除病應
當學 59 不得爲騎乘者說法除病應當學 60 不得在佛塔中止宿除爲守護故應當學 61 不得
藏財物置佛塔中除爲堅牢故應當學 62 不得著革屣入佛塔中應當學 63 不得手捉革屣入
佛塔中應當學 64 不得著革屣繞佛塔行應當學 65 不得著富羅入佛塔中應當學 66 不得手

2) Les trois pièces du vêtement doivent être portées en bon ordre.

3 et 4) Ne pas entrer, ne pas s'asseoir, dans la maison d'un laïque, la robe retroussée.

5 et 6) Ne pas entrer, ne pas s'asseoir, dans la maison d'un laïque, les robes relevées sur les épaules (pour éviter que la sueur ne les mouille, durant la grande chaleur).

7 et 8) Ne pas entrer, ne pas s'asseoir, dans la maison d'un laïque, la tête couverte du voile (qui sert à se protéger contre le soleil).

9 et 10) Ne pas entrer dans la maison d'un laïque, en courant ou en sautant, (mais entrer posément).

11) Ne pas s'accroupir dans la maison d'un laïque.

12 à 17) Ne pas entrer, chez un laïque, en se tenant les hanches, en agitant son corps, en laissant pendre ses bras.

18 à 25) N'entrer, chez un laïque, que décemment couvert, sans regarder à droite et à gauche, mais recueilli, sans gesticuler ni rire.

26 à 28) Etre attentif, quand on reçoit du riz et du carry, et tenir l'écuelle bien horizontale, pour que rien ne tombe.

29 à 31) Mêler les aliments reçus, et les manger comme ils se présentent, sans piquer de-ci de-là, ni au milieu de l'écuelle.

32) Quand on n'est pas malade, il n'est pas permis de demander un carry ou un aliment spécial.

33) Ne pas faire disparaître le carry sous le riz, pour en obtenir davantage.

34) Ne pas regarder avec envie, ce que les autres ont reçu.

35) Porter comme il faut l'écuelle pleine (couverte avec un pan de la robe), et penser à quelque chose en mangeant.

36) Ne pas manger par grandes bouchées.

37) Ne pas ouvrir la bouche grande, en attendant le bol.

38) Ne pas parler la bouche pleine.

39) Ne pas lancer les boulettes de nourriture dans sa bouche.

40) Ne pas prendre des bouchées si fortes, qu'il en retombe une partie.

41) Ne pas passer et repasser le riz d'une joue dans l'autre.

42) Ne pas mastiquer avec bruit.

43) Ne pas aspirer avec bruit.

44) Ne pas lapper avec la langue.

45) Ne pas remuer les mains (trop activement) en mangeant.

46) Ne pas recueillir avec la main le riz éparpillé, pour le porter à la bouche.

47) Ne pas prendre le vase à boire, avec des mains non lavées.

48) Ne pas jeter, dans la cour du bienfaiteur, l'eau avec laquelle on a lavé son écuelle.

49 et 50) Sauf le cas de maladie, ne pas faire ses besoins, pleurer ou cracher, sur une plante vivante, ou dans l'eau.

51) Ne pas faire ses besoins debout.

52 à 59) Défense de tenir des discours spirituels, à un homme dont les vêtements sont retroussés et qui se tient irrespectueusement; à celui qui tient sa robe relevée sur ses épaules; à celui qui a la tête couverte d'un voile ou d'un turban; à celui qui tient ses mains sur ses hanches; à celui qui porte des bottes en cuir ou des sabots de bois; à celui qui est monté à cheval ou assis en palanquin.

60 et 61) Défense de loger, de coucher, dans la pagode (temple d'un

揵富羅入佛塔中應當學 67 不得佛塔下坐食留草及食汚地應當學 68 不得擔死屍從佛塔下過應當學 69 不得在佛塔下埋死屍應當學 70 不得在佛塔下燒死屍應當學 71 不得向佛塔燒死屍應當學 72 不得佛塔四邊燒死屍使臭氣來入應當學 73 不得持死人衣及牀從佛塔下過除浣染香熏應當學 74 不得佛塔下大小便應當學 75 不得向佛塔大小便應當學 76 不得繞佛塔四邊大小便使臭氣來入應當學 77 不得持佛像至大小便處應當學 78 不得在佛塔下嚼楊枝應當學 79 不得向佛塔嚼楊枝應當學 80 不得佛塔四邊嚼楊枝應當學 81 不得在佛塔下涕唾應當學 82 不得向佛塔涕唾應當學 83 不得佛塔四邊涕唾應當學 84 不得向佛塔舒脚坐應當學 85 不得安佛像在下房己在上房住應當學 86 人坐己立不得爲說法除病應當學 87 人臥己坐不得爲說法除病應當學 88 人在座己在非座不得爲說法除病應當學 89 人在高坐己在下坐不得爲說法除病應當學 90 人在前行己在後不得爲說法除病應當學 91 人在高經行處己在下經行處不得爲說法除病應當學 92 人在道己在非道不得爲說法除病應當學 93 不得携手在道行應當學 94 不得上樹過人頭除時因緣應當學 95 不得絡囊盛鉢貫杖頭著肩上而行應當學 96 人持杖不恭敬不應爲說法除病應當學 97 人持劒不應爲說法除病應當學 98 人持矛不應爲說法除病應當學 99 人持刀不應爲說法除病應當學 100 人持蓋不應爲說法除病應當學

諸大德我已說衆學戒法今問諸大德是中清淨不（如是三說）諸大德是中清淨默然故是事如是持

couvent), excepté s'il fallait la garder, au besoin. Défense d'y cacher des valeurs, excepté pour les sauver du pillage.

62 à 66) Défense de faire le tour de la pagode, chaussé de souliers en cuir. Défense d'entrer à la pagode, avec des souliers ou des bottes en cuir aux pieds, ou en les portant dans ses mains. (Le cuir provenant d'animaux tués, est un objet impur.)

67) Défense de s'asseoir au pied de la pagode, pour y manger. Défense d'y laisser du foin, des restes d'aliments, ou toute autre ordure.

68 à 72) Défense de passer au pied de la pagode, en portant un cadavre. Défense d'y enterrer un mort, d'y incinérer un cadavre. Cette dernière opération ne peut même pas être faite en vue d'une pagode, ni à telle distance que l'odeur puisse encore atteindre la pagode.

73) Défense de passer au pied de la pagode, portant les habits d'un défunt ou sa literie, non encore lavés reteints et fumigés.

74 à 76) Défense de faire ses besoins au pied de la pagode, ou dans la direction de la pagode, ou à telle distance que l'odeur puisse y atteindre.

77) Défense d'aller aux cabinets, en portant sur soi l'image du Bouddha.

78 à 80) Défense de se curer la bouche au pied de la pagode, ou dans sa direction.

81 à 83) Défense de pleurer ou de cracher vers la pagode.

84) Défense de s'asseoir les jambes étendues vers la pagode.

85) Défense d'habiter un appartement supérieur, installé au-dessus d'un sanctuaire.

86 à 92) Défense de tenir aucun discours spirituel, étant debout, à un homme assis; étant assis, à un homme couché; étant assis sur un siège vulgaire ou bas, à un homme assis sur un siège noble ou élevé; soi-même allant derrière, à un homme qui marche devant; lui tenant le haut du chemin, et soi-même marchant au bord; lui marchant dans le sentier, et soi-même marchant à côté.

93) Défense de se promener avec quelqu'un, la main dans la main.

94) Sauf nécessité absolue, ne pas monter sur un arbre, plus haut que hauteur d'homme. (Pour cause de décence.)

95) Défense de porter son écuelle dans un sac, au bout d'un bâton, sur l'épaule. (Elle doit être portée serrée contre le corps, pour la préserver des chocs.)

96 à 100) Défense de tenir aucun discours spirituel, à un homme peu respectueux, qui tient un bâton, une épée, une lance, un sabre, un parasol.

L'ancien conclut: Vénérables, voilà que j'ai achevé de lire les cent petites règles. Maintenant je vous pose la question: Vous sentez-vous purs en toutes ces matières?.. Une fois, deux fois, trois fois?.. Les Vénérables se sentent purs en ces matières. C'est ainsi que j'interprète leur silence. (Formule calquée sur les précédentes, et qui ne signifie rien ici, l'aveu n'étant pas requis, le repentir intérieur suffisant.)

諸大德是七滅諍法半月半月說戒經中來　若有諍事起卽應除滅 1 應與現前毗尼當與現前毗尼 2 應與憶念毗尼當與憶念毗尼 3 應與不癡毗尼當與不癡毗尼 4 應與自言治當與自言治 5 應與覓罪相當與覓罪相 6 應與多人覓罪當與多人覓罪 7 應與如草覆地當與如草覆地　諸大德我已說七滅諍法今問諸大德是中淸淨不（如是三說）諸大德是中淸淨默然故是事如是持

諸大德我已說戒經序已說四波羅夷法已說十三僧伽婆尸沙法已說二不定法已說三十尼薩耆波逸提法已說九十波逸提法已說四波羅提提舍尼法已說衆學戒法已說七滅諍法此是佛所說戒經半月半月說戒經中來　若更有餘佛法是中皆共和合應當學

忍辱第一道　佛說無爲最　出家惱他人　不名爲沙門　此是毗婆尸如來無
所著等正覺說是戒經

譬如明眼人　能避嶮惡道　世有聰明人　能遠離諸惡　此是尸棄如來無所
著等正覺說是戒經

不謗亦不嫉　當奉行於戒　飲食知止足　常樂在空閑　心定樂精進
是名諸佛教　此是毗葉羅如來無所著等正覺說是戒經

譬如蜂採華　不壞色與香　但取其味去　比丘入聚然　不違戾他事
不觀作不作　但自觀身行　若正若不正　此是拘樓孫如來無所著等正覺說是
戒經

L'ancien reprend: Maintenant, Vénérables, voici les sept règles pour éviter les conflits et apaiser les discordes, qui doivent être lues tous les quinze jours:

Le principe général est que, si un conflit s'est produit, il doit être réglé au plus tôt (dès la réunion prochaine). Si donc il y a quelque conflit pendant, qu'il soit réglé maintenant.

1) Par voie d'explication amiable.
2) Ou en affirmant qu'on avait oublié.
3) Ou en prouvant qu'on ignorait.
4) Ou en s'excusant franchement.
5) Ou en commettant l'affaire à un jury.
6) Ou en la commettant à un arbitre bienveillant.
7) Ou par une amnistie générale. — L'expression hindoue «en faisant que l'herbe recouvre la terre», équivaut à la nôtre «en passant l'éponge». Amnistie et oubli.

L'ancien conclut: Vénérables, voici que j'ai lu les sept régles pour éviter les conflits et apaiser les discordes. Maintenant je vous pose la question: Vous sentez-vous en règle sur ces points?.. Une fois, deux fois, trois fois?.. Les Vénérables se sentent en règle. C'est la conclusion que je tire de leur silence..

Conclusion générale: Vénérables, je vous ai lu l'Introduction, les quatre cas de dégradation, les 13 cas de pénitence, les 2 cas ambigus, les 30 cas de coulpe après dessaisissement, les 90 cas de coulpe simple, les 4 cas de coulpe spéciale; enfin les 100 petites règles, et les 7 règles relatives aux conflits et aux discordes. C'est tout ce que le Bouddha a prescrit de lire tous les quinze jours. Le chapitre est donc clos.

Les strophes des Sept Bouddhas, et les stances qui suivent, se psalmodiaient en commun, avant la séparation.

Le Bouddha Vipaśyin dit: «Supporter patiemment les affronts, c'est la première règle... celle sur laquelle les Bouddhas ont le plus insisté... Celui qui, ayant quitté le siècle, garde du ressentiment contre qui que ce soit... n'est pas digne du nom de moine.»

Le Bouddha Śikhin dit: «Quand on a bon œil... on peut franchir les précipices... Ainsi le sage... échappe aux maux.»

Le Bouddha Viśvabhū dit: «Se garder de la médisance et de l'envie... observer les préceptes .. se contenter du nécessaire pour la nourriture et la boisson... être toujours content dans sa cellule solitaire... constance dans sa détermination, et désir de progresser... voilà les principes fondamentaux de l'enseignement de tous les Bouddhas.»

Le Bouddha Krakucchanda dit: «Butinant sur les fleurs, l'abeille... n'en gâte ni la couleur ni le parfum... mais prend pour elle le miel. — Ainsi le moine qui vit en communauté... ne doit pas se rendre à charge aux autres... ne doit pas examiner ce qu'ils font ou ne font pas... Qu'il s'occupe de sa propre personne... et examine si sa conduite est parfaite ou non.»

心莫作放逸　聖法當勤學　如是無憂愁　心定入涅槃　此是拘那含牟尼如
來無所著等正覺說是戒經
一切惡莫作　當奉行諸善　自淨其志意　是則諸佛教　此是迦葉如來無所
著等正覺說是戒經
善護於口言　自淨其志意　身莫作諸惡　此三業道淨　能得如是行
是大仙人道　此是釋迦牟尼如來無所著等正覺於十二年中爲無事僧說是戒經從是
已後廣分別說諸比丘自爲樂法樂沙門者有慚有愧樂學戒者當於中學

明人能護戒　能得三種樂　名譽及利養　死得生天上　當觀如是處　有智勤護戒
戒淨有智慧　便得第一道　如過去諸佛　及以未來者　現在諸世尊　能勝一切憂
皆共尊敬戒　此是諸佛法　若有自爲身　欲求於佛道　當尊重正法　此是諸佛教
七佛爲世尊　滅除諸結使　說是七戒經　諸縛得解脫　已入於涅槃　諸戲於滅盡
尊行大仙說　聖賢稱譽戒　弟子之所行　入寂滅涅槃　世尊涅槃時　興起於大悲
集諸比丘眾　與如是教誡　莫謂我涅槃　淨行者無護　我今說戒經　亦善說毗尼
我雖般涅槃　當視如世尊　此經久住世　佛法得熾盛　以是熾盛故　得入於涅槃
若不持此戒　如所應布薩　喩如日沒時　世界皆闇冥　當護持是戒　如犛牛愛尾
和合一處坐　如佛之所說　我已說戒經　眾僧布薩竟　我今說戒經　所說諸功德
施一切眾生　皆共成佛道

Le Bouddha Kanakamuni dit: « Ne laisse pas errer ton cœur... Apprends avec zèle les règles des sages... Tu éviteras ainsi toute tristesse... et persévéreras jusqu'au nirvāṇa. »

Le Bouddha Kāśyapa dit: « Ne fais aucun mal... Applique-toi à tous les biens... Que ton intention soit toujours pure... Voilà la somme des enseignements des Bouddhas. »

Le Bouddha Śākyamuni dit: « Veille sur tes paroles... Purifie tes intentions... Ne fais aucune mauvaise action... L'observation de ces trois préceptes, constitue la voie pure, la voie des ṛishis.

Stances finales.

Les sages qui gardent les préceptes, en retirent trois avantages: une bonne réputation, les aumônes des fidèles, et la renaissance dans les cieux après la mort (s'ils n'ont pas atteint au degré d'arhan, lequel donne accès au nirvāṇa après la mort).

Regardez comment, dans la Communauté, les sages et les fervents gardent la règle. Garder la règle et vivre pur, ces deux choses donnent la sagesse. Elles sont le fondement de tout le reste.

Par l'enseignement des Bouddhas passés, présents, et à venir, on se délivre de toute tristesse.

Or ces Bouddhas ont tous insisté sur l'observation respectueuse des préceptes. Tous les sept ont prêché que cette observance délivrait de tous les liens, et aboutissait au nirvāṇa, la fin de toute agitation. (Agitation des existences successives. Le terme chinois 戲 hi, jeu scénique, drame, est très expressif. Il y a dans le texte, littéralement... et aboutissait au nirvāṇa, lequel met fin pour toujours au drame.)

Conformément aux enseignements des ṛishis, aux exhortations des sages, aux exemples des disciples, tendons donc à la quiétude du nirvāṇa.

Au moment de quitter la terre pour entrer dans le nirvāṇa, le Vénérable (Śākyamuni) encouragea et exhorta encore les moines, en ces termes:

Quand je vous aurai quittés, ne dites pas de moi, « entré dans son nirvāṇa, le Pur ne nous garde plus ». Je vous laisse ma règle (vinaya), qui vous gardera.

Continuez à me considérer comme votre maître. Tant que ma règle sera conservée dans le monde, la doctrine bouddhique luira et prospérera.

Si vous contribuez à la faire luire et prospérer, en observant ma règle, vous obtiendrez aussi le nirvāṇa. Si vous la laissez éteindre, le monde sera replongé dans les ténèbres, comme il arrive le soir, après le soleil couché.

Gardez soigneusement ma règle, comme le yak garde jalousement sa queue, sa gloire et son orgueil. Réunissez-vous pour la répéter, telle que moi je l'ai enseignée. Afin qu'elle se conserve, pour le bien de tous les êtres, pour leur permettre à tous de suivre la voie du Bouddha.

四分比丘尼戒本

僧集（答云僧集）和合（答云和合）未受大戒者出（有者遣出遣已答言已出無者答無）不來諸比丘尼說欲及清淨（有依法說無答言無）僧今和合何所作爲（答言說戒羯磨）　大姊僧聽今十五日衆僧說戒若僧時到僧忍聽和合說戒白如是（作白成不答云成）諸大姊我今欲說波羅提木叉戒汝等諦聽善思念之若自知有犯者卽應自懺悔不犯者默然默然者知諸大姊清淨若有他問者亦如是答如是比丘尼在衆中乃至三問憶念有罪不懺悔者得故妄語罪故妄語者佛說障道法若彼比丘尼憶念有罪欲求清淨者應懺悔懺悔得安樂　諸大姊我已說戒經序今問諸大姊是中清淨不（如是至三）諸大姊是中清淨默然故是事如是持

諸大姊是八波羅夷法半月半月說戒經中來[1] 若比丘尼作婬欲犯不淨行乃至共畜生是比丘尼波羅夷不共住[2] 若比丘尼在聚落若空閑處不與懷盜心取隨所盜物若爲王若王大臣所捉若縛若殺若驅出國汝賊汝癡汝無所知若比丘尼作如是不與取是比丘尼波羅夷不共住[3] 若比丘尼故自手斷人命若持刀授與人若歎死譽死勸死咄人用此惡活爲寧死不生作如是心念無數方便歎死譽死勸死此比丘尼波羅夷不共住[4] 若比丘尼實無所

XIII. Formulaire de l'examen bi-mensuel des nonnes.

Texte de Buddhayaśas 四分比丘尼戒本 (entre 403 et 413), retouché par Hoai-sou (mort en 682) 後秦三藏佛陀耶舍譯。沙門懷素集。

L'allocution préliminaire (gâtha rythmé) de l'Ancienne qui préside, étant littéralement la même que celle qui ouvre le chapitre des moines (page 213), je ne l'ai pas répétée ici.

Le chapitre est-il assemblé?.. Il est assemblé.
Le chapitre est-il au complet?.. Il est au complet.
Que les novices sortent!.. Elles sont sorties.
Les nonnes qui n'ont pas pu venir, ont-elles fait savoir qu'elles sont pures?.. Elles l'ont fait savoir.
Dans quel but ce chapitre est-il assemblé?.. Pour la lecture du formulaire.
Assemblée des grandes sœurs, écoutez-moi! C'est aujourd'hui le dernier jour de la quinzaine, jour du chapitre pour la lecture du formulaire. Si vous jugez que le moment soit venu, si vous l'avez pour agréable, si tout est prêt pour cette lecture, veuillez le manifester!.. Tout est prêt.

Alors, grandes sœurs, je vais lire le formulaire. Ecoutez avec attention. Réfléchissez bien. Que celles qui se sentiront coupables, avouent leur faute. Que celles qui se savent innocentes, gardent le silence. Je conclurai de votre silence, que vous êtes pures. Mes interrogations faites à toutes, équivaudront à autant d'interrogations faites à chacune. Celle qui, étant en faute, laissera passer la triple interrogation sans se déclarer, sera coupable de mensonge formel. Or vous savez que le Bouddha a dit, que le mensonge formel empêche tout avancement spirituel. Ne vous exposez pas à un si grand mal. Que celle qui a conscience d'une transgression, et désire s'en purifier, l'avoue. L'aveu ayant été fait, elle retrouvera la paix du cœur et la joie... Grandes sœurs, voilà l'introduction lue. Maintenant je vous pose la question: Vous jugez-vous pures, quant à ce qu'elle contient?.. Une fois, deux fois, trois fois?.. Les grandes sœurs sont pures, quant au contenu de l'introduction. C'est ainsi que j'interprête leur silence.

Les huit cas de dégradation.

Grandes sœurs, voici maintenant les huit cas de dégradation, qui doivent être lus tous les quinze jours:
1) Si une nonne, cédant à des appétits dépravés, fait œuvre de chair avec

知自歎譽言我得過人法入聖智勝法我知是我見是後於異時若問若不問欲求清淨故作如是言諸大姊我實不知不見而言我知我見虛誑妄語除增上慢是比丘尼波羅夷不共住

5 若比丘尼染汙心共染汙心男子從腋已下膝已上身相觸若捉摩若牽若推若上摩若下摩若舉若下若捉若捺是比丘尼波羅夷不共住是身相觸也

6 若比丘尼染汙心知男子染汙心受捉手捉衣入屏處共立共語共行或身相倚或共期是比丘尼波羅夷不共住犯此八事故

7 若比丘尼知比丘尼犯波羅夷不自發露不語衆人不白大衆若於異時彼比丘尼或命終或衆中舉或休道或入外道衆後作是言我先知有如是如是罪是比丘尼波羅夷不共住覆藏重罪故

8 若比丘尼知比丘僧爲作舉如法如律如佛所教不順從不懺悔僧未與作共住而順從諸比丘尼語言大姊此比丘爲僧所舉如法如律如佛所教不順從不懺悔僧未與作共住汝莫順從如是比丘尼諫彼比丘尼時堅持不捨彼比丘尼應第二第三諫令捨此事故乃至三諫捨者善若不捨者是比丘尼波羅夷不共住犯隨舉故

諸大姊我已說八波羅夷法　若比丘尼犯一一波羅夷法不得與諸比丘尼共住如前後亦如是比丘尼得波羅夷罪不應共住　今問諸大姊是中清淨不（如是至三）諸大姊是中清淨默然故是事如是持

un homme, ou avec un animal; cette nonne a encouru la dégradation, et doit être expulsée.

2) Si une nonne, que ce soit dans un lieu habité ou dans un lieu solitaire, s'approprie furtivement ce qu'on ne lui a pas donné, commettant un vol pour lequel le roi ou ses ministres peuvent la faire saisir, tuer, lier, exiler, en la traitant de voleuse sans conscience; cette nonne aura encouru la dégradation, et devra être expulsée.

3) Si une nonne, délibérément, de sa propre main, prive un homme de sa vie. Si elle donne un sabre à quelqu'un, et l'excite, par ses lamentations ou ses exhortations, à se suicider, en lui disant par exemple «mieux vaut en finir avec cette vie, pour renaître dans de meilleures conditions»... La nonne qui aura dit des paroles de ce genre à une autre personne, pour la pousser au suicide, aura encouru la dégradation, et devra être expulsée.

4) Si une nonne s'est vantée en ces termes: Moi je possède des dons transcendants, la science supérieure des sages. Je sais ceci (par révélation), j'ai vu cela (avec mon œil transcendant)... Si ensuite, forcément ou spontanément, elle confesse sa faute et dit: de vrai, je ne savais rien, je n'avais rien vu; j'ai menti en disant, que je savais, que j'avais vu... S'il ne conste pas que cette nonne se soit vantée ainsi, par simplicité, ou par illusion, elle a encouru la dégradation, et doit être expulsée.

5) Si une nonne, dans une intention lascive, met son corps en contact avec celui d'un homme lascif, plus bas que les aisselles, plus haut que les genoux; si elle le palpe, le tire, le pousse; elle a encouru la dégradation, et doit être expulsée.

6) Si une nonne, dans une intention lascive, et sachant que cet homme partage ses sentiments, touche sa main ou ses habits, se retire avec lui dans un lieu écarté, lui parle, se promène avec lui, s'approche de lui, ou convient avec lui d'un rendez-vous; cette nonne a encouru la dégradation, et doit être expulsée.

7) Si une nonne, sachant qu'une autre nonne a commis une faute méritant la dégradation, la dissimule. Si ensuite, la coupable étant morte, ou ayant été punie, ou ayant quitté l'Ordre, ou ayant passé à une secte hérétique, cette nonne dit «je m'y attendais; jadis elle a commis telle faute»... Cette nonne sera expulsée, pour avoir dissimulé la faute grave de l'autre.

8) Si une nonne sachant qu'un moine a été censuré, pour violation de la règle et refus de s'amender; s'attache à ce moine. Si, avertie par une autre, elle ne se désiste pas, après la troisième monition, elle aura encouru la dégradation, et devra être expulsée.

Grandes sœurs, voilà que j'ai exposé, un à un, les huit cas de dégradation. Celle qui aurait encouru l'un de ces cas, ne pourrait pas rester dans la Communauté. C'a toujours été ainsi, et ce sera toujours ainsi. Quiconque a encouru un cas de dégradation, ne peut pas rester dans la Communauté. Maintenant, grandes sœurs, je vous pose la question: Etes-vous exemptes de ces cas?.. Une fois, deux fois, trois fois?.. Les grandes sœurs sont pures des cas de dégradation. C'est ainsi que j'interprète leur silence.

諸大姊是十七僧伽婆尸沙法半月半月說戒經中來 1 若比丘尼媒嫁持男語語女持女語
語男若爲成婦事若私通事乃至須臾是比丘尼犯初法應捨僧伽婆尸沙 2 若比丘尼瞋恚
不喜以無根波羅夷法謗欲破彼清淨行後於異時若問若不問是事無根說我瞋恚故如是
語是比丘尼犯初法應捨僧伽婆尸沙 3 若比丘尼瞋恚不喜於異分事中取片非波羅夷比
丘尼以無根波羅夷法謗欲破彼人梵行後於異時若問若不問知是異分事中取片彼比丘
尼住瞋恚故作如是說是比丘尼犯初法應捨僧伽婆尸沙 4 若比丘尼詣官言居士若居士
兒若奴若客作人若晝若夜若一念頃若彈指頃若須臾頃是比丘尼犯初法應捨僧伽婆尸
沙 5 若比丘尼先知是賊女罪應死人所知不問王大臣不問種姓便度出家受具足戒是比
丘尼犯初法應捨僧伽婆尸沙 6 若比丘尼知比丘尼爲僧所舉如法如律如佛所教不順從
未懺悔僧未與作共住羯磨爲愛故不問僧僧不約勑出界外作羯磨與解罪是比丘尼犯初
法應捨僧伽婆尸沙 7 若比丘尼獨渡水獨入村獨宿獨在後行是比丘尼犯初法應捨僧伽
婆尸沙 8 若比丘尼染汙心知染汙心男子從彼受可食者及食幷餘物是比丘尼犯初法應
捨僧伽婆尸沙 9 若比丘尼教比丘尼作如是語大姊彼有染汙心無染汙心能那汝何汝自
無染汙心於彼若得食以時清淨受取此比丘尼犯初法應捨僧伽婆尸沙 10 若比丘尼欲壞
和合僧勤方便受破僧法堅持不捨是比丘尼應諫彼比丘尼言大姊汝莫壞和合僧莫方便
壞和合僧莫受破僧法堅持不捨大姊應與僧和合與僧和合歡喜不諍同一師學如水乳合
於佛法中有增益安樂住是比丘尼諫彼比丘尼時堅持不捨是比丘尼應三諫捨此事故乃
至三諫捨者善不捨者是比丘尼犯三法應捨僧伽婆尸沙 11 若比丘尼有餘比丘尼羣黨若
一若二若三乃至無數彼比丘尼語是比丘尼言大姊汝莫諫此比丘尼此比丘尼法語比丘

Les dix-sept cas de pénitence.

Maintenant, grandes sœurs, je passe aux 17 cas de pénitence canonique, qui doivent être lus tous les quinze jours:

1) Si une nonne, faisant office d'entremetteuse, communique à une femme les commissions d'un homme, et à un homme les commissions d'une femme; que ce soit en vue d'un mariage, ou d'un concubinage, ou seulement d'une entrevue; cette nonne devra confesser sa faute, et être mise en pénitence.

2) Si, mue par la colère et le ressentiment, une nonne accuse faussement un moine ou une autre nonne, d'un cas de dégradation; si ensuite, contrainte ou librement, elle avoue sa calomnie; cette nonne devra confesser sa faute, et être mise en pénitence.

3) Même peine pour celle qui aura calomnié indirectement, par insinuation ou autrement. (Comparez les cas 8 et 9, page 223.)

4) Si une nonne va dénoncer à un fonctionnaire, un notable, ou son fils, ou son esclave, son hôte, son ouvrier; en quelque temps que ce soit, et quelque peu qu'elle ait parlé; cette nonne devra confesser sa faute, et être mise en pénitence.

5) Si, sachant qu'une femme ou une fille a commis un vol méritant la mort, mais dont personne ne se doute, une nonne reçoit cette personne dans l'Ordre, elle devra confesser sa faute et en faire pénitence.

6) Si, sachant qu'une autre nonne a été censurée légitimement, et sera expulsée parce qu'elle ne s'amende pas, cette nonne qui lui est affectionnée, intercède pour elle et s'emploie pour la faire amnistier, elle devra confesser sa faute et en faire pénitence.

7) Si une nonne traverse seule une eau à gué, entre seule dans un village, passe seule la nuit dehors, reste seule en arrière de ses compagnes, elle devra confesser sa faute et en faire pénitence.

8) Si une nonne, ayant une amourette avec un homme, reçoit de lui des aliments ou autres objets, elle devra confesser sa faute et en faire pénitence.

9) Même peine, si elle les fait recevoir par une autre nonne interposée.

10) Si une nonne s'acharne à troubler la paix de la Communauté, les autres doivent l'exhorter en ces termes: Grande sœur, ne persiste pas à troubler la paix de la Communauté. Vis en paix avec nous, en union de joie, de concorde et de doctrine. Unies comme l'eau et le lait (voyez la note, page 223), cherchons toutes notre profit dans la loi du Bouddha; et vivons ensemble paisiblement... Si, après cette exhortation charitable, répétée jusqu'à trois fois, cette nonne se désiste de son entreprise, elle ne sera passible d'aucune

尼律語比丘尼此比丘尼所說我等心喜樂此比丘尼所說我等忍可是比丘尼語彼比丘尼
言大姊莫作是說言此比丘尼是法語比丘尼律語比丘尼此比丘尼所說我等喜樂此比丘
尼所說我等忍可何以故此比丘尼所說非法語非律語大姊莫欲破壞和合僧當樂欲和合
僧大姊與僧和合歡喜不諍同一師學如水乳合於佛法中有增益安樂住是比丘尼諫彼比
丘尼時堅持不捨是比丘尼應三諫捨此事故乃至三諫捨者善不捨者是比丘尼犯三法應
捨僧伽婆尸沙 12 若比丘尼依城邑若村落住汙他家行惡行行惡行亦見亦聞汙他家亦見
亦聞是比丘尼諫彼比丘尼言大姊汝汙他家行惡行行惡行亦見亦聞汙他家亦見亦聞大
姊汝汙他家行惡行今可離此村落去不須住此彼比丘尼語此比丘尼作是言大姊諸比丘
尼有愛有恚有怖有癡有如是同罪比丘尼有驅者有不驅者是諸比丘尼語彼比丘尼言大
姊莫作是語有愛有恚有怖有癡亦莫言有如是同罪比丘尼有驅者有不驅者何以故而諸
比丘尼不愛不恚不怖不癡有如是同罪比丘尼有驅者有不驅者大姊汙他家行惡行行惡
行亦見亦聞汙他家亦見亦聞是比丘尼諫彼比丘尼時堅持不捨是比丘尼應三諫捨此事
故乃至三諫捨者善不捨者是比丘尼犯三法應捨僧伽婆尸沙 13 若比丘尼惡性不受人語
於戒法中諸比丘尼如法諫已自身不受諫語言大姊莫向我說若好若惡我亦不向汝說
若好若惡諸大姊止莫諫我是比丘尼當諫彼比丘尼言大姊汝莫自身不受諫語大姊自身
當受諫語大姊如法諫諸比丘尼諸比丘尼亦當如法諫大姊如是佛弟子眾得增益展轉相
諫展轉相教展轉懺悔是比丘尼如是諫時堅持不捨是比丘尼應三諫捨此事故乃至三諫
捨者善不持者是比丘尼犯三法應捨僧伽婆尸沙 14 若比丘尼相親近住共作惡行惡聲流
布展轉共相覆罪是比丘尼當諫彼比丘尼言大姊汝等莫相親近共作惡行惡聲流布共相

peine. Mais si, après la troisième exhortation, elle ne se désiste pas, elle devra confesser sa faute et sera mise en pénitence.

11) Si des nonnes, une deux ou plus, embrassant le parti d'une schismatique, répondent à celles qui la censurent: Laissez-la tranquille; ce qu'elle soutient, est conforme à la loi et à la discipline; ses discours nous plaisent; nous voulons qu'elle puisse parler librement... en ce cas, les nonnes sages devront leur dire: Grandes sœurs, ne parlez pas ainsi; car, ce qu'elle soutient, n'est conforme, ni à la loi, ni à la discipline. Grandes sœurs, ne troublez pas la paix; aimez plutôt la concorde de la Communauté. Grandes sœurs, restez unies avec nous, dans la joie, la paix, l'unité de doctrine. Unies comme l'eau avec le lait, cherchons notre profit dans la loi du Bouddha, et vivons ensemble paisiblement... Si, après cette exhortation répétée jusqu'à trois fois, les amies de la schismatique se détachent d'elle, elles n'auront encouru aucune censure. Mais si, après la troisième exhortation, elles ne l'abandonnent pas, elles devront confesser leur faute et en faire pénitence.

12) Si une nonne qui habite à proximité d'un village ou d'une ville, se conduit mal, scandalisant et corrompant le peuple, et que la chose soit de notoriété publique, les autres nonnes devront l'admonester en ces termes: Grande sœur, tu as malédifié les témoins de ta conduite; il te faut quitter ce lieu, pour aller vivre ailleurs... Si, ainsi admonestée, la nonne scandaleuse répond avec impertinence: Grandes sœurs, n'y a-t-il pas des nonnes de toute sorte, favorables et mal disposées, larges et strictes? D'autres ont fait ce que je fais. On en a chassé, on en a toléré. Tolérez-moi!.. Si elle répond ainsi, les nonnes sages devront lui dire: Grande sœur, ne parle pas ainsi. Ta conduite est scandaleuse. La chose est de notoriété publique. On ne peut plus te tolérer. Va ailleurs!.. Si cette nonne déloge après la troisième monition, elle n'aura encouru aucune censure. Si elle reste, elle devra confesser sa faute et être mise en pénitence.

13) Si une nonne d'un caractère difficile n'accepte pas les avis des autres. Si, reprise par le chapitre, elle proteste en disant: Grandes sœurs, ne dites de moi ni bien ni mal, et je me tairai aussi sur votre compte... Si elle réplique ainsi, les nonnes sages devront lui dire: Grande sœur, ne te mets pas au-dessus des réprimandes. C'est une obligation de la vie commune, d'accepter les réprimandes. Tout disciple du Bouddha est soumis à la censure de sa Communauté, pour son bien et pour son avancement... Si, ainsi objurguée jusqu'à trois fois, cette nonne se rend, elle n'aura encouru aucune censure. Mais si elle continue, elle devra confesser sa faute et en faire pénitence.

14) Si deux nonnes liées entre elles et demeurant ensemble, se conduisent mal, ont mauvaise réputation, et dissimulent réciproquement leurs fautes, les autres nonnes devront les admonester en ces termes: Grandes sœurs, n'agissez pas comme vous faites; vous n'obtiendrez ainsi, ni la paix, ni le fruit de la loi... Si, après la troisième admonition, ces deux libertines ne se rangent pas, elles devront confesser leur faute et être mises en pénitence.

15) Si, le chapitre ayant réprimandé ces deux libertines, et leur ayant imposé la séparation, d'autres nonnes prennent leur parti et leur disent:

覆罪汝等若不相親近於佛法中得增益安樂住是比丘尼諫彼比丘尼時堅持不捨是比丘尼應三諫捨此事故乃至三諫捨者善不捨者是比丘尼犯三法應捨僧伽婆尸沙 15 若比丘尼僧爲作訶諫時餘比丘尼教作如是言汝等莫別住當共住我亦見餘比丘尼不別住共作惡行惡聲流布共相覆罪僧以恚故教汝別住是比丘尼應諫彼比丘尼言大姊汝莫教餘比丘尼言汝等莫別住我亦見餘比丘尼共住共作惡行惡聲流布共相覆罪僧以恚故教汝別住今正有此二比丘尼共住共作惡行惡聲流布共相覆罪更無有餘若此比丘尼別住於佛法中有增益安樂住是比丘尼諫彼比丘尼時堅持不捨是比丘尼應三令諫捨此事故乃至三諫捨者善不捨者是比丘尼犯三法應捨僧伽婆尸沙 16 若比丘尼趣以一小事瞋恚不喜便作是語我捨佛捨法捨僧不獨有此沙門釋子亦更有餘沙門婆羅門修梵行者我等亦可於彼修梵行是比丘尼當諫彼比丘尼言大姊汝莫趣以一小事瞋恚不喜便作是語我捨佛捨法捨僧不獨有此沙門釋子亦更有餘沙門婆羅門修梵行者我等亦可於彼修梵行若是比丘尼諫彼比丘尼時堅持不捨彼比丘尼應三諫捨此事故乃至三諫捨者善不捨者是比丘尼犯三法應捨僧伽婆尸沙 17 若比丘尼喜鬪諍不善憶持諍事後瞋恚作是語僧有愛有恚有怖有癡是比丘尼應諫彼比丘尼言妹汝莫喜鬪諍不善憶持諍事後瞋恚作是語僧有愛有恚有怖有癡而僧不愛不恚不怖不癡汝自有愛有恚有怖有癡是比丘尼諫彼比丘尼時堅持不捨彼比丘尼應三諫捨此事故乃至三諫捨者善不捨者是比丘尼犯三法應捨僧伽婆尸沙　諸大姊我已說十七僧伽婆尸沙法九初犯罪八乃至三諫若比丘尼犯一一法應半月二部僧中行摩那埵行摩那埵已餘有出罪應二部四十人僧中出是比丘尼罪若少一人不滿四十衆出是比丘尼罪是比丘尼罪不得除諸比丘尼亦可訶此是時　今問諸大

N'obéissez pas! Celles qui vous ont réprimandées, en font tout autant... Alors les nonnes sages devront admonester ces révoltées, en ces termes: Grandes sœurs, ne parlez pas ainsi. Elles doivent être séparées, puisque, agissant mal, elles compromettent notre commune réputation... Si, reprises ainsi par le chapitre jusqu'à trois fois, ces révoltées reviennent à résipiscence, elles n'auront encouru aucune peine. Mais si elles persistent davantage, elles devront confesser leur faute et en faire pénitence.

16) Si une nonne, qui a éprouvé quelque déplaisir, sollicite d'autres nonnes à la défection, en leur disant: Moi je renonce au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre. Il y a d'autres congrégations, qui pratiquent aussi le bien. Allons ailleurs!.. Les nonnes ainsi sollicitées, devront lui dire: Grande sœur, ne parle pas ainsi, etc... Si l'inconstante se tait après la troisième admonition, elle ne sera passible d'aucune peine. Mais si, dûment avertie par trois fois, elle tient encore les mêmes propos, elle devra confesser sa faute et en faire pénitence.

17) Si une nonne d'un caractère batailleur, dit, après une dispute: « dans cette Communauté, il n'y a ni bon sens ni impartialité »... les Anciennes devront l'exhorter en ces termes: Jeune sœur, ne parle pas ainsi, etc... Si, avertie ainsi jusqu'à trois fois, la mauvaise tête revient à résipiscence, elle n'aura encouru aucune peine. Mais si, dûment avertie par trois fois, elle récidive, elle devra confesser sa faute et en faire pénitence.

Grandes sœurs, voici que j'ai achevé de lire les 17 cas de pénitence canonique, dont neuf sont encourus par le fait même, et huit par celles qui, averties trois fois, n'ont pas obtempéré. La nonne qui a enfreint l'un de ces cas, devra être condamnée à la retraite de six jours, par le chapitre de sa communauté et par celui des moines (qui ratifie, comparez page 207). Ensuite elle devra obtenir sa réhabilitation, d'un chapitre de nonnes, puis d'un chapitre de moines, composés chacun de vingt membres, pas un de moins (comparez page 225), autrement la réhabilitation serait nulle de plein droit, et le chapitre incomplet serait en faute... Maintenant, grandes sœurs, je vous pose la question: Etes-vous pures des 17 cas de pénitence?.. Un fois, deux fois, trois fois?.. Les grandes sœurs sont pures des cas de pénitence. C'est ainsi que j'interprète leur silence.

30 transgressions de la pauvreté.

Grandes sœurs, voici maintenant les 30 transgressions de la pauvreté, qui doivent être énoncées tous les quinze jours:

1) Si une nonne, ayant reçu ses vêtements à la distribution régulière, garde un habit de réserve durant plus de dix jours, il y a transgression.

2) Si une nonne ayant reçu, lors de la distribution, les cinq pièces de son vêtement, se sépare d'une pièce, fût-ce durant une nuit, il y a transgression. (Comparez page 231.)

姊是中清淨不（如是至三）諸大姊是中清淨默然故是事如是持

諸大姊是三十尼薩耆波逸提法半月半月說戒經中來 1 若比丘尼衣已竟迦絺那衣已捨畜長衣經十日不淨施得持若過尼薩耆波逸提 2 若比丘尼衣已竟迦絺那衣已捨五衣中若離一一衣異處宿經一夜除僧羯磨尼薩耆波逸提 3 若比丘尼衣已竟迦絺那衣已捨若得非時衣欲須便受受已疾疾成衣若足者善若不足者得畜一月爲滿足故若過畜者尼薩耆波逸提 4 若比丘尼從非親里居士居士婦乞衣除餘時尼薩耆波逸提是中時者若奪衣失衣燒衣漂衣是名時 5 若比丘尼奪衣失衣燒衣漂衣是非親里居士若居士婦自恣請多與衣是比丘尼當知足受衣若過者尼薩耆波逸提 6 若居士居士婦爲比丘尼辦衣價具如是衣價與某甲比丘尼是比丘尼先不受自恣請到居士家作如是說善哉居士爲我辦如是如是衣價與我爲好故若得衣者尼薩耆波逸提 7 若二居士居士婦與比丘尼辦衣價我曹辦如是衣價與某甲比丘尼是比丘尼先不受自恣請到二居士家作如是言善哉居士辦如是如是衣價與我共作一衣爲好故若得衣尼薩耆波逸提 8 若比丘尼若王若大臣若婆羅門若居士居士婦遣使爲比丘尼送衣價持如是衣價與某甲比丘尼彼使至比丘尼所語言阿姨爲汝送衣價受取是比丘尼語彼使如是言我不應受此衣價我若須衣合時淸淨當受彼使語比丘尼言阿姨有執事人不須衣比丘尼言有若僧伽藍民若優婆塞此是比丘尼執事人常爲比丘尼執事彼使至執事人所與衣價已還到比丘尼所如是言阿姨所示某甲執事人我已與衣價大姊知時往彼當得衣比丘尼若須衣者當往彼執事人所二反三反語言我須衣若二反三反爲作憶念得衣者善若不得衣四反五反六反在前默然住令彼憶念若

3) Si, une pièce de son vêtement se trouvant hors d'usage, un bienfaiteur lui offre de la toile pour la remplacer, la nonne pourra accepter cette toile, mais le vêtement devra être façonné et mis aussitôt. Si la toile donnée était insuffisante, un délai de un mois est accordé à la nonne, pour trouver le reste et faire son habit. Si elle garde le coupon tel quel, durant plus d'un mois, il y a transgression.

4) Si une nonne demande un habit à un notable ou à sa femme qui ne sont pas de sa parenté, sauf le cas d'urgente nécessité, il y a transgression. Les cas d'urgente nécessité sont: quand les habits ont été volés, ou perdus, ou brûlés, ou emportés par les eaux.

5) Si des bienfaiteurs offrent bénévolement, à une nonne dans le besoin, de la rhabiller, celle-ci devra se contenter du nécessaire. Si elle accepte davantage, il y aura transgression.

6) Si, un notable et sa femme ayant mis de côté l'argent nécessaire pour habiller une nonne, celle-ci va les trouver et leur dit: Vous avez l'intention de me rhabiller. Merci! C'est tel et tel habit que je désire... il y a transgression.

7) Item, si deux familles s'étant entendues et cotisées pour la rhabiller, la nonne fait, auprès des deux, la démarche inconvenante susdite.

8) Si un roi, un ministre, un brahme, un notable ou sa femme, envoie à une nonne l'argent nécessaire pour se faire faire un habit, celle-ci doit répondre à l'envoyé: je puis recevoir un habit, mais pas l'argent pour me faire faire un habit. — Si l'envoyé lui demande comment faire, elle doit l'adresser à celle qui a charge de pourvoir aux besoins des nonnes. L'envoyé l'ayant avertie qu'il a remis l'argent à cette personne, pour lui faire un habit, la nonne pourra ensuite deux ou trois fois aller dire à cette pourvoyeuse qu'elle a besoin d'un habit. Elle pourra ensuite encore, deux ou trois fois, aller se poser devant elle en point d'interrogation muet. Si elle fait de plus vives instances, il y aura transgression. Mais, si la pourvoyeuse ne lui donne pas l'habit payé d'avance pour elle, la nonne pourra faire savoir sous main au donateur que ses intentions n'ont pas été remplies, et le pousser à réclamer son argent.

9) Si une nonne reçoit en main propre, de l'or, de l'argent, du billon; ou le fait recevoir pour elle, par une personne interposée; il y a transgression.

10) Si une nonne trafique en objets précieux quels qu'ils soient (perles, pierres précieuses), il y a transgression.

11) Si une nonne fait un commerce quelconque, il y a transgression.

12) Si, l'écuelle d'une nonne ayant moins de cinq fêlures et ne coulant pas, cette nonne se procure une écuelle neuve, il y a transgression. Elle devra remettre l'écuelle neuve au chapitre, qui lui donnera la pire écuelle qu'on aura pu trouver, avec cette injonction: Jeune sœur, celle-ci devra te servir, jusqu'à ce qu'elle soit brisée.

四反五反六反在前默然住得衣者善若不得衣過是求得衣者尼薩耆波逸提若不得衣隨使所來處若自往若遣使往語言汝先遣使持衣價與某甲比丘尼是比丘尼竟不得汝還取莫使失此是時 9 若比丘尼自取金銀若錢若教人取若口可受尼薩耆波逸提 10 若比丘尼種種買賣寶物者尼薩耆波逸提 11 若比丘尼種種販賣者尼薩耆波逸提 12 若比丘尼鉢減五綴不漏更求新鉢爲好故尼薩耆波逸提是比丘尼當持此鉢於尼衆中捨從次第貿至下坐以下坐鉢與此比丘尼言妹持此鉢乃至破此是時 13 若比丘尼自求縷使非親里織師織作衣者尼薩耆波逸提 14 若比丘尼居士居士婦使織師爲比丘尼織作衣彼比丘尼先不受自恣請便往到彼所語織師言此衣爲我織極好織令廣長堅緻齊整好我當少多與汝價若比丘尼與價乃至一食得衣者尼薩耆波逸提 15 若比丘尼與比丘尼衣已後瞋恚若自奪若教人奪取還我衣來我不與汝是比丘尼應還衣彼取衣者尼薩耆波逸提 16 若諸病比丘尼畜藥酥油生酥蜜石蜜得食殘宿乃至七日得服若過七日服尼薩耆波逸提 17 若比丘尼十日未滿夏三月若有急施衣比丘尼知是急施衣應受受已乃至衣時應畜若過畜者尼薩耆波逸提 18 若比丘尼知物向僧自求入己者尼薩耆波逸提 19 若比丘尼欲索是更索彼者尼薩耆波逸提 20 若比丘尼知檀越所爲僧施異迴作餘用者尼薩耆波逸提 21 若比丘尼所爲施物異自求爲僧迴作餘用者尼薩耆波逸提 22 若比丘尼檀越所施物異迴作餘用者尼薩耆波逸提 23 若比丘尼檀越所爲施物異自求爲僧迴作餘用者尼薩耆波逸提 24 若比丘尼畜長鉢尼薩耆波逸提 25 若比丘尼多畜好色器者尼薩耆波逸提 26 若比丘尼許他比丘尼病衣後不與者尼薩耆波逸提 27 若比丘尼以非時衣受作時衣者尼薩耆波逸提 28 若比丘

13) Si une nonne ayant quêté du fil, le donne à tisser à un tisserand qui n'est pas de sa parenté, pour s'en faire un habit ensuite, il y a transgression.

14) Si un notable ou sa femme ayant remis à un tisserand le fil nécessaire pour tisser de quoi faire un habit à une nonne, celle-ci va trouver le tisserand et lui dit: Tisse-moi une bonne toile, de telles dimensions, et bien solide; il y aura une récompense pour toi... Si ensuite, le tisserand ayant suivi ses intentions, la nonne lui donne, ne fût-ce qu'un repas qu'elle a quêté, il y a transgression.

15) Si une nonne, ayant donné un habit à une autre, le lui reprend ensuite, parce qu'elle s'est disputée avec elle, il y a transgression. (Comparez nº 28).

16) Une nonne malade qui a reçu, à titre de médicaments, du lait caillé, de l'huile, du lait frais, du miel ou du sucre candi, doit avoir consommé ces substances avant le septième jour. Si elle en garde plus longtemps, il y aura transgression.

17) Si une nonne reçoit un habit, moins de dix jours avant la fin de la saison des pluies (époque de la distribution générale), elle peut l'accepter, mais devra renoncer ensuite à sa part de distribution. Si elle réclame encore sa part, il y aura transgression.

18) Si une nonne s'approprie un objet, qu'elle sait appartenir à la Communauté, il y a transgression.

19) Si une nonne s'adjuge un objet pour un autre, il y a transgression.

20) Si une nonne dispose d'un objet, qu'elle sait destiné par un bienfaiteur à la Communauté, il y a transgression.

21) Si une nonne dispose d'un objet, qu'une autre nonne lui a remis pour la Communauté, il y a transgression.

22) Si une nonne emploie le don d'un bienfaiteur autrement que selon ses intentions, il y a transgression.

23) Si une nonne s'adjuge un objet, qu'elle a obtenu au nom de la Communauté, il y a transgression.

24) Si une nonne conserve une écuelle de rechange, il y a transgression.

25) Si une nonne fait collection de jolis objets, il y a transgression.

26) Si une nonne ayant promis à une autre nonne le linge dont elle a besoin pour cause de maladie, ne le lui fournit pas ensuite, il y a transgression.

27) Si une nonne substitue une pièce de vêtement reçue d'un bienfaiteur, à celle qu'elle a reçue de la Communauté (uniquement parce qu'elle est meilleure), il y a transgression.

尼與比丘尼貿易衣後瞋恚還自奪取若使人奪取還我衣來我不與汝汝衣屬汝我衣還我者尼薩耆波逸提 29 若比丘尼乞重衣齊價直四張氎過者尼薩耆波逸提 30 若比丘尼乞輕衣極至價直兩張半氎過者尼薩耆波逸提　諸大姊我已說三十尼薩耆波逸提法　今問諸大姊是中清淨不（一如是至三）諸大姊是中清淨默然故是事如是持

諸大姊是一百七十八波逸提法半月半月說戒經中來 1 若比丘尼故妄語者波逸提 2 若比丘尼毀呰語波逸提 3 若比丘尼兩舌語波逸提 4 若比丘尼與男子同室宿者波逸提 5 若比丘尼共未受戒女人同一室宿若過三宿波逸提 6 若比丘尼與未受具戒人共誦法者波逸提 7 若比丘尼知他有麤惡罪向未受大戒人說除僧羯磨波逸提 8 若比丘尼向未受大戒人說過人法言我知是我見是實者波逸提 9 若比丘尼與男子說法過五六語除有智女人波逸提 10 若比丘尼自掘地若教人掘者波逸提 11 若比丘尼壞鬼神村者波逸提 12 若比丘尼妄作異語惱他者波逸提 13 若比丘尼嫌罵者波逸提 14 若比丘尼取僧繩牀若木牀若臥具坐褥露地自敷若教人敷捨去不自舉不教人舉者波逸提 15 若比丘尼於僧房中取僧臥具自敷若教人敷在中若坐若臥從彼處捨去不自舉不教人舉者波逸提 16 若比丘尼知比丘尼先住處後來於中間強敷臥具止宿念言彼若嫌迮者自當避我去作如是因緣非餘非威儀波逸提 17 若比丘尼瞋他比丘尼不喜眾僧房中自牽出若教人牽出者波逸提 18 若比丘尼若在重閣上脫腳繩牀若木牀若坐若臥波逸提 19 若比丘尼知水有蟲自用澆泥

28) Si une nonne ayant cédé un vêtement à une autre nonne, par vente ou troc, le lui reprend ensuite, parce qu'elle s'est brouillée avec elle, il y a transgression. (Comparez n° 15, le cas du don.)

29) Si une nonne quête et emploie, pour son habit d'hiver, plus de quatre pièces de toile, ou leur valeur, il y a transgression.

30) Si une nonne quête et emploie, pour son habit d'été, plus de deux pièces et demi de toile, ou leur valeur, il y a transgression.

Grandes sœurs, voici que j'ai lu les trente cas de transgression de la pauvreté. Maintenant je vous pose la question: Vous sentez-vous pures en cette matière?.. Une fois, deux fois, trois fois... Les grandes sœurs se sentent pures en cette matière. C'est ainsi que j'interprète leur silence.

178 cas de coulpe.

Grandes sœurs, je vais lire maintenant les 178 cas de coulpe, qui doivent être lus tous les quinze jours.

1) Si une nonne a affirmé sciemment une chose fausse, elle est tenue de dire sa coulpe.

2) Si une nonne a déprimé les autres par ses avanies, elle devra dire sa coulpe.

3) Si une nonne a parlé avec duplicité et fourberie, elle devra dire sa coulpe.

4) Si une nonne a passé la nuit dans le même local qu'un homme, elle devra dire sa coulpe.

5) Si une nonne a passé plus de trois nuits, dans un même local, avec des femmes laïques ou une novice, elle devra dire sa coulpe.

6) Si une nonne a récité des textes (à la manière brahmanique) avec des laïques ou des novices, elle devra dire sa coulpe.

7) Si une nonne sachant qu'une autre nonne a failli en matière de mœurs, le dit à des laïques ou à des novices, sans ordre exprès du chapitre, elle devra dire sa coulpe.

8) Si une nonne s'est vantée, devant des laïques ou des novices, de dons transcendants qu'elle possède réellement (comparez, page 263, cas 4), elle devra dire sa coulpe.

9) Si une nonne a expliqué à un homme plus de cinq ou six phrases de doctrine, sans qu'une femme prudente assistât à l'entretien, elle devra dire sa coulpe.

10) Si une nonne a remué ou fait remuer la terre (causant la mort de nombreux insectes), elle devra dire sa coulpe.

11) Si une nonne a détruit l'habitat d'un esprit (un grand arbre), elle devra dire sa coulpe.

12) Si une nonne a exaspéré les autres par son obstination, elle devra dire sa coulpe.

13) Si une nonne a usé de termes méprisants ou injurieux, elle devra dire sa coulpe.

若草若敎人澆者波逸提 20 若比丘尼作大房戶扉窻牖及餘莊飾具指授覆苫齊二三節若
過者波逸提 21 若比丘尼施一食處無病比丘尼應一食若過受者波逸提 22 若比丘尼別衆
食除餘時波逸提餘時者病時作衣時若施衣時道行時船上時大會時沙門施食時此是時
23 若比丘尼至檀越家殷勤請與餅麨食比丘尼欲須者二三鉢應受持至寺內分與餘比丘
尼食若比丘尼無病過三鉢受持至寺中不分與餘比丘尼食者波逸提 24 若比丘尼非時食
者波逸提 25 若比丘尼殘宿食噉者波逸提 26 若比丘尼不受食及藥著口中除水及楊枝波
逸提 27 若比丘尼先受請已若前食後食行詣餘家不囑餘比丘尼除餘時波逸提餘時者病
時作衣時施衣時此是時 28 若比丘尼食家中有寶强安坐者波逸提 29 若比丘尼食家中有
寶在屏處坐者波逸提 30 若比丘尼獨與男子露地一處共坐者波逸提 31 若比丘尼語比丘
尼如是言大姊共汝至聚落當與汝食彼比丘尼竟不敎與是比丘尼食如是言大姊去我與
汝一處共坐共語不樂我獨坐獨語樂以是因緣非餘方便遣去波逸提 32 若比丘尼四月與
藥無病比丘尼應受若過受除常請更請分請盡形請波逸提 33 若比丘尼往觀軍陣除時因
緣波逸提 34 若比丘尼有因緣至軍中若二宿三宿過者波逸提 35 若比丘尼軍中若二宿三
宿或時觀軍陣鬬戰若觀遊軍象馬勢力波逸提 36 若比丘尼飲酒者波逸提 37 若比丘尼水
中戲者波逸提 38 若比丘尼以指相擊攊者波逸提 39 若比丘尼不受諫者波逸提 40 若比丘
尼恐他比丘尼者波逸提 41 若比丘尼半月洗浴無病比丘尼應受若過受除餘時波逸提餘
時者熱時病時作時大風時雨時遠行來時此是時 42 若比丘尼無病爲炙身故露地然火若

14) Si une nonne s'étant servie au dehors des meubles d'un couvent, les laisse ensuite traîner et se détériorer, elle devra dire sa coulpe.

15) Si une nonne (de passage) s'étant servie à l'intérieur d'objets appartenant à un couvent, les laisse ensuite traîner et se détériorer, elle devra dire sa coulpe.

16) Si une nonne s'introduisant dans le local où d'autres nonnes en voyage ont déjà disposé leurs couchettes pour la nuit, met la sienne au milieu des leurs, en se disant, si elles se trouvent trop serrées, qu'elles fassent place (en s'en allant); cette nonne ayant manqué aux convenances, devra dire sa coulpe.

17) Si une nonne qui en déteste une autre, cherche à s'en débarrasser en l'expulsant ou en la faisant expulser, elle devra dire sa coulpe.

18) Si une nonne a installé sur un toit un lit de camp mal assujetti, elle devra dire sa coulpe.

19) Si une nonne sachant qu'une eau contient des insectes, s'en sert quand même pour arroser, elle devra dire sa coulpe.

20) Si une nonne, s'étant construit une hutte, la surcharge avec les matériaux qui restent, elle devra dire sa coulpe.

21) Là où on lui donne à manger, une nonne qui n'est pas malade, ne doit accepter qu'un seul repas. Si elle a accepté davantage (plusieurs repas de suite), elle devra dire sa coulpe.

22) Une nonne ne peut s'absenter d'un repas commun (jour de chapitre), que pour les raisons suivantes: maladie, quête des habits, voyage, grande réunion ou grand repas où elle est invitée; sous peine de coulpe.

23) Si un bienfaiteur offre à une nonne (non des aliments cuits, mais) du pain, ou du grain grillé (tenant lieu de pain), elle peut en prendre deux ou trois écuellées, qu'elle devra partager avec les autres nonnes de son couvent. Si elle prend davantage, si elle ne partage pas, elle devra dire sa coulpe.

24) Si une nonne a mangé en temps défendu (de midi au matin), elle doit dire sa coulpe.

25) Si une nonne a gardé des restes et les a mangés en cachette, elle devra dire sa coulpe.

26) Si une nonne met dans sa bouche, comme aliment ou comme médicament, quoi que ce soit qui ne lui a pas été donné, elle devra dire sa coulpe. Seuls l'eau et le cure-bouche peuvent être mis en bouche à volonté.

27) Si une nonne invitée à un repas, fait d'abord des visites, s'attarde, fait attendre les autres ou leur fait manquer leur repas; cette nonne devra dire sa coulpe.

28) Si une nonne ayant reçu à manger dans une maison où se trouve un beau garçon, s'y attarde délibérément, elle devra dire sa coulpe.

29) Item, si elle s'est assise dans cette maison, en un lieu retiré.

30) Si une nonne s'est assise seule avec un homme, dans un lieu bien en vue, elle devra dire sa coulpe. (Comparez 80 à 86.)

31) Si une nonne ayant invité une autre nonne à venir quêter avec elle, la congédie soudain en lui disant: Va-t-en! j'éprouve du déplaisir à être assise et à causer avec toi; j'aime mieux être seule... La nonne qui aura agi ainsi, sans motif raisonnable, devra dire sa coulpe.

32) Si on offre à une nonne les médicaments courants pour la saison, elle peut les accepter, quoiqu'elle ne soit pas malade (par précaution). Mais elle ne doit pas en accepter d'autres, sauf le cas où un bienfaiteur aurait fait,

教人然除餘時波逸提 43 若比丘尼藏他比丘尼若鉢若衣若坐具針筒自藏教人藏下至戲
笑波逸提 44 若比丘尼淨施比丘比丘尼式叉摩那沙彌沙彌尼衣後不問主取著者波逸提
45 若比丘尼得新衣當作三種染壞色青黑木蘭若比丘尼得新衣不作三種染壞色青黑木
蘭新衣持者波逸提 46 若比丘尼故斷畜生命者波逸提 47 若比丘尼知水有蟲飲用者波逸
提 48 若比丘尼故惱他比丘尼乃至少時不樂波逸提 49 若比丘尼知比丘尼有麤罪覆藏者
波逸提 50 若比丘尼知僧諍事如法懺悔已後更發舉者波逸提 51 若比丘尼知是賊伴供一
道行乃至一聚落波逸提 52 若比丘尼作如是語我知佛所說法行婬欲非是障道法彼比丘
尼諫此比丘尼言大姊莫作是語莫謗世尊謗世尊者不善世尊不作是語世尊無數方便說
婬欲是障道法犯婬者是障道法彼比丘尼諫此比丘尼時堅持不捨彼比丘尼乃至三諫令
捨是事乃至三諫時捨者善不捨者波逸提 53 若比丘尼知如是語人未作法如是惡邪不捨
若畜同一羯磨同一止宿波逸提 54 若沙彌尼作如是言我知佛所說法行婬欲非障道法彼
比丘尼諫此沙彌尼言汝莫作是語莫誹謗世尊誹謗世尊不善世尊不作是語沙彌尼世尊
無數方便說婬欲是障道法犯婬欲者是障道法彼比丘尼諫此沙彌尼時堅持不捨彼比丘
尼應乃至三呵諫捨此事故乃至三諫時若捨者善不捨者彼比丘尼應語是沙彌尼言汝自
今已去非佛弟子不得隨餘比丘尼如諸沙彌尼得與比丘尼二宿汝今無是事汝出去滅去
不須此中住者比丘尼知如是被擯沙彌尼若畜共同止宿波逸提 55 若比丘尼如法諫時作

avec sa Communauté, un arrangement, pour un temps donné, ou à perpétuité.

33) Si une nonne a assisté à une revue militaire, elle devra dire sa coulpe, sauf le cas où elle n'aurait vraiment pas pu refuser convenablement (invitation royale).

34) Si, pour une raison valable, une nonne a séjourné à l'armée, mais plus de deux ou trois jours, elle devra dire sa coulpe.

35) Et si, durant le temps de ce séjour à l'armée, elle a pris trop d'intérêt aux évolutions des soldats, aux luttes, aux exercices des éléphants et des chevaux, elle devra dire sa coulpe.

36) Si une nonne a bu d'une liqueur fermentée, elle devra dire sa coulpe.

37) Si une nonne s'est ébattue dans l'eau, en se baignant, elle devra dire sa coulpe.

38) Si une nonne en a frappé une autre de la main ou du pied, elle devra dire sa coulpe.

39) Si une nonne n'a pas accepté une observation qu'on lui a faite, elle doit dire sa coulpe.

40) Si une nonne en a effrayé une autre, elle doit dire sa coulpe.

41) Si une nonne n'est pas malade, un bain par quinzaine doit lui suffire. Si elle passe cette mesure, elle devra dire sa coulpe. Les raisons légitimes pour se baigner plus souvent, sont: la chaleur, la maladie, le travail, le vent, la pluie, un voyage.

42) Si une nonne qui n'est pas malade, a allumé du feu pour se chauffer (péril pour les insectes, et danger d'incendie), elle devra dire sa coulpe.

43) Si une nonne a caché l'écuelle, les habits, le carreau, ou l'étui à aiguilles d'une autre nonne, pour lui jouer un tour, elle devra dire sa coulpe.

44) Si une nonne ayant donné un habit, à un moine ou à une nonne, à un novice ou à une novice, le reprend ensuite, sans motif et sans l'avertir, elle devra dire sa coulpe.

45) Si une nonne a reçu en don un vêtement de couleur blanche (vêtement laïque), elle ne pourra le mettre qu'après l'avoir teint, en vert, en noir, ou en jaune d'ocre. Si elle le met non teint, elle devra dire sa coulpe.

46) Si une nonne a délibérément privé de la vie un être vivant, elle devra dire sa coulpe.

47) Si une nonne a bu de l'eau qu'elle savait contenir des insectes, elle devra dire sa coulpe.

48) Si une nonne qui s'est fâchée contre une autre, ne revient pas de sa colère après le premier moment passé, elle devra dire sa coulpe.

49) Si une nonne, sachant qu'une autre se conduit mal, a dissimulé la chose, elle devra dire sa coulpe.

50) Si une nonne remet délibérément sur le tapis un cas de conflit qui a été résolu en chapitre, elle devra dire sa coulpe.

51) Si une nonne fait route avec des gens qu'elle sait être des voleurs, elle devra dire sa coulpe.

52) Si une nonne prétend que l'impudicité n'empêche pas d'obtenir le fruit de la Loi, les autres nonnes devront la reprendre, et lui déclarer qu'elle est dans l'erreur. Si elle ne se rend pas après la troisième réprimande, cette laxiste devra dire sa coulpe.

53) Si une nonne, sachant qu'une laxiste avérée de l'espèce susdite persévère dans ses sentiments, loge ou fraie néanmoins avec elle, cette nonne devra dire sa coulpe.

如是語我今不學是戒乃至問有智慧持律者當難問波逸提若爲求解應當難問 56 若比丘
尼說戒時如是語大姊用是雜碎戒爲說是戒時令人惱愧懷疑輕毀戒故波逸提 57 若比丘
尼說戒時作如是語大姊我今始知是戒半月半月說戒經來餘比丘尼知是比丘尼若二若
三說戒中坐何泥多彼比丘尼無知無解若犯罪應如法治更重增無知法大姊汝無利得不
善汝說戒時不用心念不一心攝耳聽法彼無知故波逸提 58 若比丘尼共同羯磨已後作如
是說諸比丘尼隨親厚以衆僧物與者波逸提 59 若比丘尼僧斷事時不與欲而起去者波逸
提 60 若比丘尼與欲竟後更訶者波逸提 61 若比丘尼比丘尼共鬪諍後聽此語已欲向彼說
波逸提 62 若比丘尼瞋恚故不喜打彼比丘尼者波逸提 63 若比丘尼瞋恚故不喜以手搏比
丘尼者波逸提 64 若比丘尼瞋恚故不喜以無根僧伽婆尸沙法謗者波逸提 65 若比丘尼刹
利水澆頭王王未出未藏寶若入宮過門閾者波逸提 66 若比丘尼寶及寶莊飾具自捉若教
人捉除僧伽藍中及寄宿處波逸提若僧伽藍中若寄宿處若寶若以寶莊飾具自捉若教人
捉若識者當取如是因緣非餘 67 若比丘尼非時入聚落不囑比丘尼波逸提 68 若比丘尼作
繩牀木牀若木牀足應高佛八指除入梐孔上若截竟過者波逸提 69 若比丘尼持兜羅綿衍作繩
牀木牀若臥具坐具波逸提 70 若比丘尼噉蒜者波逸提 71 若比丘尼剃三處毛者波逸提 72
若比丘尼以水作淨應齊兩指各一節若過者波逸提 73 若比丘尼以胡膠作男根波逸提 74
若比丘尼共相拍者波逸提 75 若比丘尼比丘無病時供給水以扇扇者波逸提 76 若比丘尼

54) Si une novice soutient que l'impudicité n'empêche pas d'obtenir le fruit de la loi, la nonne qui le saura, devra la réprimander, et la congédier après la troisième réprimande restée infructueuse. Si alors une autre nonne s'attache sciemment cette novice laxiste, elle devra dire sa coulpe.

55) Si une nonne, reprise régulièrement, récuse la compétence de celles qui l'ont reprise, et demande le temps de s'informer, elle devra dire sa coulpe. (Comparez le cas 71 du formulaire des moines.)

56) Si une nonne a dit que la lecture du formulaire était ennuyeuse et inutile, elle devra dire sa coulpe.

57) Si une nonne ne prête pas à la lecture du formulaire l'attention convenable, sous prétexte que toutes les règles lui sont familières, et qu'ensuite il lui arrive de manquer à la règle, elle sera punie pour sa faute, et de plus censurée en cette manière « Ceci vous est arrivé, pour n'avoir pas écouté, quand on lisait le formulaire ».

58) Si, après un chapitre, une nonne dit des autres « Elles ont décidé, ou distribué, avec partialité » .. cette nonne devra dire sa coulpe.

59) Si, mécontente d'une décision, une nonne se lève et sort avec fracas, elle devra dire sa coulpe.

60 Si une nonne a cherché à faire revenir sur une décision, en empêchant qu'elle n'eût son effet, elle devra dire sa coulpe.

61) La nonne qui aura divulgué une dispute domestique, après la paix faite, devra dire sa coulpe.

62) Si une nonne en colère en a frappé une autre, elle devra dire sa coulpe.

63) Si une nonne en colère en a empoigné une autre, elle devra dire sa coulpe.

64) Si une nonne en colère a accusé calomnieusement une autre nonne d'un cas de pénitence, elle devra dire sa coulpe. (Voyez plus haut, page 265, le cas de pénitence 2.)

65) Si une nonne est entrée brusquement chez un roi adepte, avant que celui-ci soit venu à sa rencontre ou ait fait retirer ses femmes; pour peu qu'elle ait franchi le seuil, elle devra dire sa coulpe.

66) Si une nonne a ramassé des valeurs ou des bijoux, ailleurs que dans son couvent ou dans son gîte, elle devra dire sa coulpe. (Voyez l'histoire XV, 50.)

67) Si une nonne est entrée dans un village en temps défendu (de midi au matin), elle devra dire sa coulpe.

68) La nonne qui aura usé d'une chaise ou d'un lit, plus élevés de terre que huit doigts du Bouddha, devra dire sa coulpe.

69) La nonne qui aura rembourré sa chaise, ou son lit, ou sa literie, avec du fin duvet végétal, devra dire sa coulpe.

70) Si une nonne a mâché de l'ail, elle devra dire sa coulpe.

71) Si une nonne a rasé les parties poilues de son corps (comme font les courtisanes), elle devra dire sa coulpe.

72) Si, dans les soins de propreté intimes, une nonne s'est servie de plus de deux doigts et de plus d'une phalange, elle devra dire sa coulpe.

73) Si une nonne s'est servie d'un liṅga en gélatine (comme font les habitantes des harems), elle devra dire sa coulpe.

74) Si deux nonnes se sont tapotées, elles devront dire leur coulpe.

75) Si, sans l'excuse de maladie, un moine et une nonne se sont réciproquement désaltérés ou éventés, la nonne devra dire sa coulpe.

乞生穀者波逸提 77 若比丘尼在生草上大小便波逸提 78 若比丘尼夜大小便器中晝不看
墻外棄者波逸提 79 若比丘尼往觀看伎樂者波逸提 80 若比丘尼入村內與男子在屏處共
立共語波逸提 81 若比丘尼與男子共入屏障處者波逸提 82 若比丘尼入村內巷陌中遣伴
遠去在屏處與男子共立耳語者波逸提 83 若比丘尼入白衣家內坐不語主人捨去者波逸
提 84 若比丘尼入白衣家內不語主人輒坐牀座者波逸提 85 若比丘尼入白衣家內不語主
人輒自敷坐宿者波逸提 86 若比丘尼與男子共入闇室中者波逸提 87 若比丘尼不審諦受
師語便向人說波逸提 88 若比丘尼有小因緣事便呪詛墮三惡道不生佛法中若我有如是
事墮三惡道不生佛法中若汝有如是事亦墮三惡道不生佛法中波逸提 89 若比丘尼共鬪
諍不善憶持諍事椎胷啼哭者波逸提 90 若比丘尼無病二人共牀臥波逸提 91 若比丘尼供
一蓐同一被臥除餘時波逸提 92 若比丘尼知先住後至知後至先住爲惱故在前誦經問義
教授者波逸提 93 若比丘尼同活比丘尼病不瞻視者波逸提 94 若比丘尼安居初聽餘比丘
尼在房中安牀後瞋恚驅出者波逸提 95 若比丘尼春夏冬一切時人間遊行除餘因緣者波
逸提 96 若比丘尼夏安居訖不去者波逸提 97 若比丘尼邊界有疑恐怖處人間遊行者波逸
提 98 若比丘尼於界內有疑恐怖處在人間遊行者波逸提 99 若比丘尼親近居士居士兒共
住作不隨順行餘比丘尼諫此比丘尼言妹汝莫親近居士居士兒共住作不隨順行大姊可
別住若別住於佛法中有增益安樂住彼比丘尼諫此比丘尼時堅持不捨彼比丘尼應三諫
捨此事故乃至三諫捨此事善若不捨者波逸提 100 若比丘尼往觀王宮文師畫堂園林浴池

76) Si, au cours de ses quêtes, une nonne s'est fait une provision de grains, elle devra dire sa coulpe. (Les aliments reçus doivent être mangés; les grains grillés reçus doivent être partagés ; des grains non grillés ne doivent pas être reçus, parce qu'ils sont vivants.)

77) Si une nonne, en faisant ses besoins, a souillé des végétaux vivants, elle doit dire sa coulpe.

78) Si une nonne jette en plein jour, par-dessus la clôture, le contenu de son vase de nuit, elle devra dire sa coulpe. (Voyez l'histoire, XV, 60.)

79) Si une nonne est allée à la comédie, elle devra dire sa coulpe.

80) Si une nonne, étant entrée dans un village, s'est tenue et a parlé avec un homme dans un recoin, elle devra dire sa coulpe.

81) Si une nonne est entrée avec un homme dans un endroit pas en vue, elle devra dire sa coulpe.

82) Si une nonne, étant entrée dans un village, écarte sa compagne, puis parle avec un homme à l'écart, elle devra dire sa coulpe.

83) Si une nonne, ayant été reçue dans la maison d'un laïque, part furtivement sans avoir pris congé de la maîtresse de la maison (ce qui peut la faire soupçonner d'être une voleuse), elle devra dire sa coulpe.

84 et 85) Si une nonne s'assied ou se couche sur un divan, ou s'installe pour la nuit, dans une maison laïque, à l'insu du maître de la maison, s'exposant à être prise par lui pour sa femme, elle devra dire sa coulpe.

86) Si une nonne est entrée avec un homme dans un appartement retiré, elle devra dire sa coulpe. (Ce cas renchérit sur le cas 81.)

87) Si une nonne dépourvue de bon sens, rapporte inconsidérément les propositions de son instructrice (qu'elle a mal comprises), elle devra dire sa coulpe.

88) Si, pour une raison insignifiante, une nonne a éclaté en imprécations, disant par exemple : si j'ai fait cela, que je tombe dans les voies d'expiation et n'obtienne pas le fruit de la Loi!.. si tu as fait cela, que tu tombes dans les voies d'expiation et n'obtiennes pas le fruit de la Loi!.. elle devra dire sa coulpe.

89) Si, des nonnes s'étant disputées, celles qui ont le dessous se frappent la poitrine et se lamentent à la manière des femmes (indiennes), elles devront dire leur coulpe.

90) Si, aucune des deux n'étant malade et n'ayant besoin de soins, deux nonnes ont couché sur le même lit, elles devront dire leur coulpe.

91) Si, sauf le cas de nécessité, deux nonnes ont couché sur le même matelas et sous la même couverture, elles devront dire leur coulpe.

92) Si une nonne gêne et retarde les autres, pour la récitation, les explications, etc., elle devra dire sa coulpe.

93) Si une nonne ne soigne pas sa compagne ordinaire tombée malade, elle devra dire sa coulpe.

94) Si, durant la saison des pluies, une nonne expulse une autre nonne déjà installée, parce qu'elle lui déplaît, elle devra dire sa coulpe.

95) Si, sans raison majeure, une nonne a erré dehors durant la saison pluvieuse (gâtant ses effets et écrasant les insectes), elle devra dire sa coulpe.

96) Si, à la fin de la saison des pluies, une nonne ne s'en va pas, elle devra dire sa coulpe.

97 et 98) Si une nonne a erré aux environs d'un pays troublé, ou dans une région dangereuse (risquant de se faire enlever), elle doit dire sa coulpe.

者波逸提101若比丘尼露身形在河水泉水流水池水中浴者波逸提102若比丘尼作浴衣應
量作應量作者長佛六搩手廣二搩手半若過者波逸提103若比丘尼縫僧伽梨過五日除難
事起波逸提104若比丘尼過五日不著僧伽梨波逸提105若比丘尼與眾僧衣作留難者波逸
提106若比丘尼不問主便著他衣者波逸提107若比丘尼持沙門衣施與外道白衣者波逸提
108若比丘尼作如是意眾僧如法分衣遮令不分恐弟子不得者波逸提109若比丘尼作如是
意令眾僧今不得出迦絺那衣後當出欲令五事久得放捨波逸提110若比丘尼作如是意遮
比丘尼僧不出迦絺那衣欲令久得五事放捨波逸提111若比丘尼除比丘尼語言為我滅此
諍事而不與作方便令滅者波逸提112若比丘尼自手持食與白衣及外道食者波逸提113若
比丘尼為白衣作使者波逸提114若比丘尼自手紡縷者波逸提115若比丘尼入白衣舍內在
小牀大牀上若坐若臥波逸提116若比丘尼至白衣舍語主人敷座止宿明日不辭主人而去
波逸提117若比丘尼誦習世俗呪術者波逸提118若比丘尼教人誦習呪術者波逸提119若比
丘尼知女人姙娠與受具足戒者波逸提120若比丘尼知婦女乳兒與受具足戒者波逸提
121若比丘尼[illegible]年不滿二十與受具足戒波逸提122若比丘尼年十八童女不與二歲學戒年
滿二十便與受具足戒者波逸提123若比丘尼年十八童女與二歲學戒不與六法滿二十便
與受具足戒者波逸提124若比丘尼年十八童女與二歲學戒與六法滿二十眾僧不聽便與
受具足戒者波逸提125若比丘尼度曾嫁婦女年十歲與二歲學戒年滿十二聽與受具足戒
若減十二與受具足戒者波逸提126若比丘尼長他小年曾嫁婦女與二歲學戒年滿十二不

99) Si une nonne est trop intime avec un notable ou son fils, habite chez lui et se conduit trop librement, les autres nonnes devront l'exhorter à rompre ces relations dangereuses, en s'en allant ailleurs, sous peine de perdre le fruit de la Loi. Si elle ne se rend pas, après la troisième monition, elle devra dire sa coulpe.

100) Si une nonne a visité et admiré le palais d'un roi, ses décorations, ses peintures, ses jardins, ses parcs et ses bassins, elle devra dire sa coulpe.

101) Si une nonne s'est baignée nue, dans n'importe quelle eau, elle devra dire sa coulpe.

102) La pièce de toile qui sert à couvrir le corps durant le bain, doit avoir six empans de long, sur deux et demi de large; pas davantage, sous peine de coulpe.

103) Sauf raisons extraordinaires, une nonne ne devra pas mettre plus de cinq jours, à confectionner sa robe, sous peine de coulpe.

104) Elle devra la mettre aussitôt que finie, sous peine de coulpe.

105) Si la nonne chargée de faire la distribution du stock des habits et des étoffes, en conserve quelque chose, elle devra dire sa coulpe.

106) Si une nonne a mis l'habit d'une autre sans sa permission, elle devra dire sa coulpe.

107) Si une nonne donne l'habit d'un moine à un hérétique, ou à un laïque, elle devra dire sa coulpe. (Cas inepte formulé pour un fait unique, comme tant d'autres.)

108 à 110) Si une nonne, malignement et dans son intérêt propre, a empêché ou retardé la distribution des habits, elle devra dire sa coulpe.

111) Si une nonne, ayant prié les autres de la réconcilier après une dispute, ne fait pas de son côté ce qu'il faudrait pour que la réconciliation puisse aboutir, elle devra dire sa coulpe.

112) Si une nonne a donné de sa propre main des aliments à un laïque ou à un hérétique, elle devra dire sa coulpe.

113) Si une nonne a fait des travaux domestiques pour un laïque, elle devra dire sa coulpe.

114) Si une nonne a filé du fil, elle devra dire sa coulpe.

115) Si, dans la maison d'un laïque, une nonne s'est assise ou étendue sur un lit ou sur un divan, elle devra dire sa coulpe. (Comparez 84, 85.)

116) Si une nonne qui a reçu l'hospitalité dans la maison d'un laïque, part furtivement de grand matin sans prendre congé (se faisant soupçonner d'être une voleuse ou une incendiaire), elle devra dire sa coulpe.

117) Si une nonne récite, à la manière du vulgaire (sorciers védistes), des incantations et des conjurations, elle devra dire sa coulpe.

118) Item, si elle a enseigné à d'autres à les réciter.

119) Si une ancienne reçoit, comme novice ou comme nonne, une femme qu'elle sait être enceinte, elle devra dire sa coulpe.

120) Item, s'il s'agit d'une femme qui allaite encore son dernier enfant.

121) Item, si elle a reçu, comme nonne, une personne qui n'a pas vingt ans accomplis.

122) Item, si cette personne n'a pas fait intégralement le stage régulier de deux ans.

123) Item, si elle a reçu une personne qui a l'âge et qui a fait le stage, mais qui viole les règles fondamentales.

白衆僧便與受具足戒波逸提127若比丘尼知如是人與受具足戒者波逸提128若比丘尼多
度弟子不教二歲學戒不以二法攝取波逸提129若比丘尼不二歲隨和上尼者波逸提130若
比丘尼僧不聽而授人具足戒者波逸提131若比丘尼年未滿十二歲授人具足戒者波逸提
132若比丘尼年滿十二歲衆僧不聽便授人具足戒者波逸提133若比丘尼僧不聽授人具足
戒便言衆僧有愛有恚有怖有癡欲聽者便聽不欲聽者便不聽波逸提134若比丘尼父母夫
主不聽與受具足戒者波逸提135若比丘尼知女人與童男男子相敬愛愁憂瞋恚女人度令
出家受具足戒者波逸提136若比丘尼語式叉摩那言汝妹捨是學是當與汝受具足戒若不
方便與受具足戒波逸提137若比丘尼語式叉摩那言持衣來與我我當與汝受具足戒而不
方便與受具足戒波逸提138若比丘尼不滿一歲授人具足戒者波逸提139若比丘尼與人授
具足戒已經宿方往比丘僧中與受具足戒者波逸提140若比丘尼不病不往受教授者波逸
提141若比丘尼半月應往比丘僧中求教授若不求者波逸提142若比丘尼僧夏安居竟應往
比丘僧中說三事自恣見聞疑若不者波逸提143若比丘尼在無比丘處夏安居者波逸提144
若比丘尼知有比丘僧伽藍不白而入者波逸提145若比丘尼罵比丘者波逸提146若比丘尼
喜鬬諍不善憶持諍事後瞋恚不喜罵比丘尼衆者波逸提147若比丘尼身生癰及種種瘡不
白衆及餘人輒使男子破若裹者波逸提148若比丘尼先受請若足食已後食飯麨乾飯魚及
肉者波逸提149若比丘尼於家生嫉妬心波逸提150若比丘尼以香塗摩身者波逸提151若比
丘尼以胡麻滓塗摩身者波逸提152若比丘尼使比丘尼塗摩身者波逸提153若比丘尼使式

124) Item, si tout étant d'ailleurs en régle, le chapitre a fait opposition l'admission.

125) Les petites veuves (fiancées dont les fiancés sont morts, et que l'usage indien condamne au veuvage à vie) peuvent être reçues comme novices à l'âge de dix ans, et comme nonnes à douze. L'ancienne qui en aurait reçu quelqu'une plus tôt, et sans le stage de régle, devrait dire sa coulpe.

126) Item, si elle l'a reçue sans le consentement du chapitre des moines.

127) La nonne qui, ayant connaissance d'irrégularités de ce genre, ne les aurait pas dénoncées, devrait dire sa coulpe.

128) Si une ancienne, ayant reçu des novices, ne veille pas à les bien instruire durant les deux années de leur probation, ells devra dire sa coulpe.

129 et 130) Si une nonne incapable, et le chapitre s'y opposant à cause de son incapacité, reçoit néanmoins quelqu'un, elle devra dire sa coulpe.

131 à 133) Si une nonne de douze ans (petite veuve) se mêle de recevoir quelqu'un, et dit au chapitre qui s'y oppose « vous avez des préférences, vous n'êtes pas impartiales, je passe outre », elle devra dire sa coulpe.

134) Si une novice est reçue, malgré l'opposition de ses parents ou de son mari, celle qui l'a reçue devra dire sa coulpe.

135) Si une nonne, en la contristant ou en l'épouvantant, a poussé une jeune femme à quitter son jeune mari, pour se faire nonne, elle devra dire sa coulpe.

136) Si une nonne, ayant promis à une postulante que, si elle était docile, elle la ferait recevoir, ne tient pas sa promesse, elle devra dire sa coulpe.

137) Si une nonne, ayant promis à une postulante que, si elle lui procurait des habits, elle la ferait recevoir, ne tient pas sa promesse, elle devra dire sa coulpe.

138) Si une nonne imparfaitement formée, reçoit quelqu'un comme nonne, elle devra dire sa coulpe.

139) Si, après avoir reçu une postulante, l'ancienne laisse passer une nuit avant de la présenter au chapitre des moines (page 207) pour la ratification de son admission, elle devra dire sa coulpe.

140) Si, n'étant pas malade, une nonne s'est absentée de l'instruction, elle devra dire sa coulpe.

141) Si les nonnes ont omis de demander aux moines l'instruction de la quinzaine, elles devront dire leur coulpe.

142) Si les nonnes ont omis de faire part de la manière dont les choses se sont passées, de leurs observations et de leurs doutes, au chapitre des moines, à la fin de la saison des pluies, elles devront dire leur coulpe.

143) Si des nonnes se sont réunies, pour la saison des pluies, dans un district dans lequel il n'y a pas de moines, elles devront dire leur coulpe.

144) Si une nonne est entrée dans un couvent de moines, sans permission, elle devra dire sa coulpe.

145) Si une nonne a insulté un moine, elle devra dire sa coulpe.

146) Si une nonne d'humeur batailleuse a insulté les autres et provoqué une bagarre, elle devra dire sa coulpe.

147) Si une nonne atteinte d'abcès ou d'ulcères, se fait inciser ou panser par un homme (chirurgien), sans la permission de sa Communauté, elle devra dire sa coulpe.

148) Si une nonne qui a déjà mangé tout son soûl, accepte un nouveau repas, parce qu'il y a du poisson ou de la viande, cette gourmande devra dire sa coulpe.

叉摩那塗摩身者波逸提154若比丘尼使沙彌尼塗摩身者波逸提155若比丘尼使白衣婦女塗摩身者波逸提156若比丘尼著貯髁衣者波逸提157若比丘尼畜婦女莊嚴身具除因緣時波逸提158若比丘尼著革屣持蓋行除時因緣波逸提159若比丘尼無病乘乘行除時因緣波逸提160若比丘尼不著僧祇支入村者波逸提161若比丘尼向暮至白衣家先不被喚波逸提162若比丘尼向暮開僧伽藍門不囑授餘比丘尼而出者波逸提163若比丘尼日沒開僧伽藍門不囑授而出者波逸提164若比丘尼不前安居不後安居者波逸提165若比丘尼知女人常漏大小便涕唾常出與受具足戒波逸提166若比丘尼知二形人與受具足戒者波逸提167若比丘尼知二道合者與受具足戒波逸提168若比丘尼知負債難病難與受具足戒波逸提169若比丘尼學世俗技術以自活命波逸提170若比丘尼以世俗技術教授白衣波逸提171若比丘尼被擯不去者波逸提172若比丘尼欲問比丘義先不求而問者波逸提173若比丘尼知先住後至後至先住欲惱彼故在前經行若立若坐若臥者波逸提174若比丘尼知有比丘僧伽藍內起塔者波逸提175若比丘尼見新受戒比丘應起迎逆恭敬禮拜問訊請與坐不者除因緣波逸提176若比丘尼氐好牧襦身縱行者波逸提177若比丘尼作婦女莊嚴香塗摩身波逸提178若比丘尼使外道女香塗摩身波逸提

諸大姊我已說一百七十八波逸提法今問諸大姊是中清淨不（一如是至三）諸大姊是中清淨默然故是事如是持

149) Si une nonne en a jalousé une autre, elle dira sa coulpe.

150) Si une nonne s'est ointe ou parfumée, elle dira sa coulpe.

151) Si une nonne s'est frottée d'huile de lin, elle dira sa coulpe.

152 à 155) La nonne qui aura poussé une autre nonne, une probationnaire, une novice, une laïque femme ou fille, à s'oindre et à se parfumer, dira sa coulpe.

156) Si une nonne a mis un habit en gaze, elle dira sa coulpe.

157) Si une nonne s'est attifée avec les nippes d'une femme ou d'une fille, elle dira sa coulpe.

158) Si une nonne s'est montrée en public, avec des souliers en cuir aux pieds, et un parasol en main, elle dira sa coulpe.

159) Sauf maladie, si une nonne s'est fait porter en palanquin, elle dira sa coulpe.

160) Si une nonne entre dans un village, sans avoir jeté sa pèlerine sur ses épaules, elle devra dire sa coulpe.

161) Si une nonne va, vers le soir, à la maison d'un laïque, sans avoir été invitée, elle devra dire sa coulpe.

162 et 163) Si une nonne ouvre le soir, ou après le coucher du soleil, la porte de son couvent, et sort sans avoir averti les autres nonnes, elle devra dire sa coulpe.

164) Si une nonne s'est absentée d'une réunion à la saison des pluies, elle devra dire sa coulpe.

165) Si une ancienne a reçu comme nonne, une personne qu'elle savait atteinte d'un flux ou d'un catarrhe chronique, elle devra dire sa coulpe.

166) L'ancienne qui a reçu une hermaphrodite, dira sa coulpe.

167) L'ancienne qui a reçu une personne atteinte d'une fistule, dira sa coulpe.

168) L'ancienne qui a reçu une personne endettée ou infirme, dira sa coulpe.

169 et 170) Si une nonne a pratiqué, pour vivre, la divination a la manière des profanes, ou l'a enseignée à des laïques, elle dira sa coulpe.

171) Si une nonne congédiée ne s'en va pas, elle devra dire sa coulpe.

172) Si une nonne demande une explication à un moine, ex abrupto, sans lui en avoir préalablement demandé la permission, elle devra dire sa coulpe.

173) Si, pour ennuyer les autres et gêner leurs mouvements, une nonne s'est assise ou couchée dans leur chemin, elle dira sa coulpe.

174) Si des nonnes ont fait élever un monument à l'une d'entre elles (défunte) dans un couvent d'hommes, elles diront leur coulpe.

175) Si une vieille nonne, voyant un jeune moine, ne lui a pas donné toutes les marques de respect prescrites, elle dira sa coulpe.

176) Si, pour se faire remarquer, une nonne s'est dandinée en marchant, elle dira sa coulpe.

177) Si une nonne s'est costumée et ornée à la manière des femmes laïques, elle dira sa coulpe.

178) Si une nonne a poussé une fille hétérodoxe à s'oindre et à se parfumer, elle dira sa coulpe.

Grandes sœurs, voilà que j'ai fini de lire les 178 cas de coulpe. Maintenant je vous pose la question: Vous sentez-vous pures sur tous ces points?.. Une fois, deux fois, trois fois!.. Les grandes sœurs se jugent pures. C'est ainsi que j'interprète leur silence.

諸大姊是八波羅提提舍尼法半月半月說戒經中來 1 若比丘尼不病乞酥食者犯應懺悔可訶法應向餘比丘尼說言大姊我犯可訶法所不應爲我今向大姊懺悔是名悔過法 2 若比丘尼不病乞油食者犯應懺悔可訶法應向餘比丘尼說言大姊我犯可訶法所不應爲我今向大姊懺悔是名悔過法 3 若比丘尼不病乞蜜食者犯應懺悔可訶法應向餘比丘尼說言大姊我犯可訶法所不應爲我今向大姊懺悔是名悔過法 4 若比丘尼不病乞黑石蜜食者犯應懺悔可訶法應向餘比丘尼說言大姊我犯可訶法所不應爲我今向大姊懺悔是名悔過法 5 若比丘尼不病乞乳食者犯應懺悔可訶法應向餘比丘尼說言大姊我犯可訶法所不應爲我今向大姊懺悔是名悔過法 6 若比丘尼不病乞酪食者犯應懺悔可訶法應向餘比丘尼說言大姊我犯可訶法所不應爲我今向大姊懺悔是名悔過法 7 若比丘尼不病乞魚食者犯應懺悔可訶法應向餘比丘尼說言大姊我犯可訶法所不應爲我今向大姊懺悔是名悔過法 8 若比丘尼不病乞肉食者犯應懺悔可訶法應向餘比丘尼說言大姊我犯可訶法所不應爲我今向大姊懺悔是名悔過法　諸大姊我已說八波羅提提舍尼法　今問諸大姊是中淸淨不（一如是至三）諸大姊是中淸淨默然故是事如是持

諸大姊此衆學戒汝半月半月說戒經中來

諸大姊是七滅諍法半月半月說戒經中來

諸大姊我已說戒經序已說八波羅夷法已說十七僧伽婆尸沙法已說三十尼薩耆波逸提法已說一百七十八波逸提法已說八波羅提提舍尼法已說衆學戒法已說七滅諍法此是佛所說半月半月說戒經中來

Maintenant, grandes sœurs, je vais lire les huit cas de coulpe spéciale (comparez page 251), qui doivent être lus tous les quinze jours:

1) Si, n'étant pas malade, une nonne a demandé qu'on lui donnât du lait caillé, elle devra dire sa coulpe en ces termes: Grandes sœurs, j'ai fait affront à la Loi (par ma gourmandise); je vous en demande pardon.

2) Item, si elle a demandé de l'huile. — 3) du miel. — 4) du sucre. — 5) du lait frais. — 6) du petit lait. — 7) du poisson. — 8) de la viande. — La formule est textuellement la même pour les huit cas. Il paraît que la gourmandise était le péché mignon des nonnes.

Grandes sœurs, voilà que j'ai fini de lire les huit cas de coulpe spéciale. Maintenant je vous pose la question: Vous sentez-vous pures sur ces points?.. Une fois, deux fois, trois fois... Les grandes sœurs se jugent pures. C'est ainsi que j'interprète leur silence.

Suivent les cent petites règles, puis les sept règles pour l'extinction des différends, que je ne répéterai pas, parce qu'elles sont textuellement les mêmes que dans le formulaire des moines, pages 251 et 257.

Conclusion: Grandes sœurs, voici que j'ai fini de lire l'introduction, les huit cas de dégradation, les 17 cas de pénitence, les 30 transgressions de la pauvreté, les 178 cas de coulpe, les 8 cas de coulpe spéciale; enfin les cent petites règles, et les sept règles pour terminer les différends. Le Bouddha n'ayant pas prescrit de lire autre chose au chapitre bi-mensuel, je déclare le chapitre clos.

Les sentences des sept Bouddhas, et la pièce rythmée finale, étant aussi identiques à celles du formulaire des moines (pages 257 et 259), je ne les répéterai pas ici.

四分戒本緣起事義

雲栖弟子釋　廣莫　輯錄

○四波羅夷○一婬戒　起自須提那尊者其父既歿母乃要其捨戒還家尊者不肯母再三要尊者終却之母云如不肯回可為種子于時佛未制戒尊者遂諾母命其妻就尊者三成其事果得子遂以種子為名後亦出家成道號種子尊者佛因制戒　不捨戒者佛謂若比丘不樂淨行聽捨戒還家若不捨戒及戒羸弱不自悔過犯不淨行是比丘波羅夷不共住　共畜生者又一比丘林間習定一雌獼猴馴遶其前按行比丘伺見之白佛兼制故有此言○二盜戒　起自檀尼迦尊者為已造靜房不與取國王材木後事發攝此比丘國法盜五錢即論死王以比丘故但訶責而遣之故有驅出國之言○三殺戒　起自婆裘園中諸比丘因聞佛說不淨觀隨聞思修深厭色身求死不得覓刀欲自殺時有勿力迦難提比丘是外道種持刀入園有比丘請斷己命乃以衣鉢酬之因斷六十餘僧命適有居士遊觀見尸滿園疑是比丘相持故殺遂起譏嫌世尊知之故制○四妄語戒　起自時世饑荒諸比丘乞食難得佛命隨處安居時婆裘園中諸比丘竊議方便希易得食乃向居士家說我已得上人法等云云後安居竟至世尊所慰問及此故制除增上慢者及一比丘恥未得道故妄言得後以精進實證阿羅漢果疑前妄語是增上慢今雖實證未了犯與不犯因白佛決疑佛為開除云不犯除此餘皆犯故

○十三僧伽婆尸沙○一者　起自迦留陀夷尊者以婬欲意戲失精佛知之故戒又一比丘夢中失精疑犯此戒白佛決疑除為不犯故有除夢之言○二者　亦起前人於房門外伺諸女人引入香房便與身相觸摩佛知之故戒○三者　亦起前人引婦女入房麤惡語故制○

XIV. Précis historique

de l'institution des cas du formulaire bi-mensuel des moines.

四分戒本緣起事義 Seu-fenn kie-penn yuan k'i cheu i, par le moine 廣莫 Koang-mouo (page 141).

I. 四波羅夷法 les 4 cas de dégradation.

1) 大婬戒 Luxure consommée. — Le cas fut statué, à cette occasion: Su-t'i-na avait quitté ses parents et sa femme, pour se faire moine. Son père étant mort, sa mère le sollicita de revenir à la maison, pour gérer les biens de la famille. Su-t'i-na ayant refusé, sa mère lui demanda de donner du moins un fils à sa femme; ce qu'il fit. — Le fait d'avoir mentalement renoncé à la profession de moine, n'excuse pas du cas. — Il est encouru aussi, par tout rapport sexuel avec un animal. — Voyez les textes, XV 1, 2, 3.

2) 大盜戒 Vol de la valeur d'un demi-taël. — Le moine T'an-ni-kia s'adjuge des bois appartenant au roi Bimbisāra. — Voyez le texte, XV 4.

3) 大殺戒 Occision d'un homme. — Pour assurer leur continence, soixante moines se font volontairement égorger, par un certain Ou-li-kia-nan-t'i. — Texte, XV 5.

4) 大妄語戒 Allégation mensongère de dons transcendants. — En un temps de famine, les moines du couvent de P'ouo-k'iou avaient imaginé ce moyen, pour se faire nourrir quand même par les bienfaiteurs. — Texte, XV 6.

II. 十三僧殘法 les 13 cas de pénitence.

1) 漏失戒 Pollution volontaire. — Histoire de Kia-liou-t'ouo-I. — Texte, XV 7.

四者　亦起前人故制〇五者　起自迦羅尊者故制〇六者　佛在耆闍崛山聽諸比丘各
自作房有一比丘因作房自手斫樹彼樹神多諸子孫神念比丘斫樹我子孫無依欲打比丘
又念若打比丘得罪往白世尊具說其意佛歎善哉佛言汝今速往恒水邊有一大樹名曰娑
羅彼神始命終汝可居止佛因制戒〇七者　起自闡陀尊者與優塡王善友王欲作爲大房
闡陀倚有主故於拘睒彌城有大樹往來車馬行人常憩其下闡陀伐之人皆譏嫌佛知故戒
〇八者　佛在耆闍崛山時沓婆摩羅子尊者知衆臥具房舍次第差僧受食有慈地比丘後
至得惡房惡臥具惡食疑尊者有愛憎心託妹慈比丘尼以波羅夷謗彼尊者無根者言無根
據也見聞疑三中皆無根故尊者是阿羅漢具清淨行彼以嗔恚意欲壞淨行佛聞故制〇九
者　亦是前人慈地比丘前事治竟下耆闍崛山見羝羊與母羊交以羝羊比沓婆尊者以母
羊比慈尼遂以此復謗云親見也羊本異類故云異分中取片片者謂異中取少分相似耳非
實罪故云非波羅夷謗也凡與同姓同名同貌皆名異分〇十者　起自提婆達多初句是壞
和合僧之念以何法可壞故次句云然壞僧法彼有五事一盡形乞食二盡形着糞掃衣三盡
形露坐四盡形不食酥鹽五盡形不食魚肉此五行似爲善法良以立心破此而從彼故名壞
僧法也以此矯詐諸初學輩不辨眞僞誤信爲實而從之遊也如王莽謙恭下士是順乎是逆
乎佛以此故制〇十一者　餘黨者是前人餘黨也達多餘黨有四一名文陀達多二名騫荼
達多三名拘婆離四名迦留羅提舍〇十二者　起自二尊者一名阿濕婆二名富那婆娑在
羇連村舍行惡行者自種花木教人種花木自灌漑教人灌漑自摘花貫花教人摘花貫花自
持花鬘與人教人持花鬘與人共女人一坐食欲笑戲說及種種不律儀事俱名惡行汚他家

2) 摩觸戒 Tacts lascifs. 3) 麤語戒 Paroles lascives. 4) 歎身戒 Propos d'amour.	Histoire de la trappe à femmes du même Kia-liou-t'ouo-i. — Texte, XV 8.

5) 媒人戒 Défense de faire l'entremetteur en matière matrimoniale, le proxénète. — Histoire de l'ex-ministre Kia-louo. — Texte, XV 9.

6) 無主房戒 Quand un moine se construit une case, défense de se rendre importun, défense d'excéder les dimensions statuées, de bâtir sans inspection préalable du site. — Histoires, des moines du pays de K'oang-ie, de l'âme d'un arbre, etc. — Texte, XV 10.

7) 有主房戒 Quand un bienfaiteur bâtit une maison pour un moine, les dimensions sont libres; mais défense de commencer la construction, avant inspection du site par les délégués de la Communauté, qui jugeront s'il n'y a pas danger ou inconvenance. — Histoire du moine Tch'an-t'ouo et de l'arbre transcendant. — Texte, XV 11.

8) 無根謗戒 Imputation calomnieuse directe d'un cas de dégradation. — Histoire des menées du moine Ts'eu-ti et de la nonne Ts'eu, contre le pourvoyeur Ta-p'ouo. — Texte, XV 12.

9) 假根謗戒 Insinuation calomnieuse indirecte d'un cas de dégradation. — Encore le moine Ts'eu-ti, contre le pourvoyeur Ta-p'ouo. — Texte, XV 12 vers la fin.

10) 破僧戒 Instigation d'un schisme. — Menées de Devadatta, cousin germain du Bouddha, d'abord son disciple simulé, puis son ennemi acharné. Il fit schisme, sous prétexte d'une austérité plus grande, se rapprochant de celle des yogis. Il employa contre le Bouddha, dit l'auteur chinois, des procédés semblables à ceux que l'usurpateur Wang-mang employa contre la dynastie Han, l'hypocrisie et la fourberie (voir mes Textes historiques, pages 708 seq.). — Texte, XV 13 à 17.

11) 助破僧戒 Fauteurs et partisans d'un schismatique. — La clique de Devadatta. — Texte, XV 17 fin.

12) 汚家擯謗戒 Moines scandaleux tenus à déloger. — Histoire des deux moines A-cheu-p'ouo et Fou-na-p'ouo-cha, établis près du village de Ki-lien-ts'ounn, professeurs de libertinage. Ils semèrent aussi la discorde dans le village, en faisant des faveurs aux uns et pas aux autres, en usant de leur crédit pour les uns et pas pour les autres, etc. — Texte, XV 18.

13) 拒僧諫戒 Moines hargneux tenus à accepter les réprimandes. — Histoire du moine Tch'an-t'ouo. — Texte, XV 19.

者汚家有四種一依家汚家謂向彼家得物與此家與一家不與一家與者喜不與者嗔二依利養汚家謂比丘所得利養與一家不與一家與者喜不與者嗔三依親友汚家或比丘與王臣友善護一家不護一家護者喜不護者嗔四依僧寺汚家謂比丘取僧寺物與一家不與一家與者喜不與者嗔若種花供三寶者不犯○十三者　起自闡陀尊者

○二不定法○一者　佛在祇園時迦留陀夷在俗時一親友婦名曰齋優婆夷彼此情密尊者既出家猶與往來一日至彼屏處同坐說非法語有隣家正信優婆夷名毗舍佉聞知非法語又竊見同坐云云三法卽下所出○二者　亦是前人露坐故除波羅夷隨二法治

○三十尼薩耆波逸提○一者　佛在祇園不聽比丘畜長衣時六群比丘故畜長衣早時中時晡時更衣入衆知足比丘擧白世尊故制初句衣已竟者指比丘三衣已足也迦絺那此云功德凡淨施者皆稱功德謂所長衣已淨施也出卽施出故此指衆說得長衣經十日畜者佛制此戒時阿難因得貴價糞掃衣欲施大迦葉而迦葉行頭陀於外不在阿難疑畜此不施恐犯此戒往啓世尊佛問迦葉何時歸答云須十日佛又聽得十日畜也過十日不施則犯○二者　起自六群比丘以三衣寄親友比丘處去遊人間受寄比丘恐彼衣蟲指潤壞於日中晒他比丘見問曰佛制不聽畜長衣此何有耶受寄人答云云白佛故制○三者　起自一比丘大衣故壞更造新衣十日不能完辨故衣未能卽捨因此白佛故制聽畜得一月爲滿足故非時衣者非施衣時之衣也欲須便受受已疾成者謂欲須非時衣便受之受卽疾造成衣十日不及造復開一月爲其滿足造故○四者　起自蓮花色比丘尼所著上色衣見一比丘衣衲

III. 二不定法 les deux cas ambigus.

1) 屏處不定戒 Colloque clandestin d'un moine avec une femme, dénoncé par une autre femme. — Texte, XV 20.

2) 露處不定戒 Colloque public d'un moine avec une femme, dénoncé par une autre femme. — Le moine Kia-liou-t'ouo-i, et son ancienne amie la femme Tchai, dénoncés par la femme adepte laïque P'i-chee-k'ie-mou, témoin de leur colloque.

IV. 三十捨墮法 les 30 transgressions de la pauvreté monacale.

1) 長衣戒 Défense, en principe, d'avoir, de conserver, un autre habit que celui qu'on porte sur le corps. Permission de conserver un habit destiné à un absent, durant dix jours au plus. — La défense fut portée par le Bouddha, contre la bande des Six, lesquels se montaient des garde-robes. La permission fut accordée par le Bouddha à Ānanda, pour qu'il pût procurer un habit au grand Kāśyapa. Défense et permission particulières, devinrent loi générale. — Voyez XV 32, la note.

2) 離衣戒 Défense de se séparer d'aucune pièce de son unique habit, de la confier à un autre, de la laisser traîner, etc. — Elle fut portée, par le Bouddha, contre la bande des Six, et devint loi générale.

3) 月望衣戒 Quand un bienfaiteur a donné l'étoffe, la robe doit être faite et mise avant un mois révolu. Si l'étoffe ne suffit pas, le surplus nécessaire doit être trouvé, et la robe doit être faite, dans le même délai. — Le moine qui occasionna la première partie de la régle, n'est pas nommé. La seconde partie fut édictée contre la bande des Six, lesquels se montaient des magasins de chiffons. — Le Bouddha avait d'abord fixé un délai de dix jours seulement, qu'il étendit ensuite à un mois.

4) 取非親尼衣戒 Défense à tout moine, de recevoir un vêtement d'une nonne, qui n'est pas sa parente. Il est permis de recevoir un vêtement d'une parente. Il est permis aussi de vendre ou d'échanger, entre moines et nonnes, des vêtements reçus en aumône, lesquels, convenant à celui-ci, ne conviennent pas à celui-là. — Histoire de la nonne Lien-hoa-chee, qui donna par compassion sa bonne robe à un moine, et revêtit ses haillons. Le Bouddha interdit ce genre de charité, par crainte des coups de langue. — Texte, XV 21.

破弊生憐愍心脫已上衣易彼弊衣而自著之覲佛佛問何耆此弊衣耶尼叙前所以佛訶汝衣滿足有餘聽施何以故婦人著上衣猶有所憎況弊衣耶故制　佛制此已諸比丘以畏愼故不敢從親里尼取衣佛又更制非親里三字　時祇園中二部比丘比丘尼得施衣共分時男得女衣女得男衣尼持衣與比丘貿換比丘不敢與換佛又開除貿易也○五者　起自迦留陀夷與偷蘭難陀比丘尼婬意相看故有所汚尼與浣衣諸尼嫌之白佛故制　諸比丘因制不敢使親里尼浣染佛更制非親里之言○六者　起自跋難陀釋子尊者舍衞城中一長者與其友善至祇園中謁之尊者爲說妙法得法喜故欲有所施尊者却之彼固請云欲何所須者云唯當施汝所著衣此衣貴價彼云待回家則命送獻何以故入城無外飾故尊者即欲之彼不獲已脫而別去入城時守門卒云長者被劫耶何褻衣而歸長者詭云祇園門外被賊劫去門卒即欲追之長者因叙及之聞者譏嫌佛聞故制　諸比丘不敢從居士索衣佛因頁制加非親里之言　除餘時者制時有諸比丘夏安居竟來覲佛晝熱夜行被盜奪衣佛又開奪失燒漂等緣此爲居士乞衣不犯○七者　起自被盜比丘有多比丘爲盜劫衣赤身至祇園門上諸居士聞之多持好衣來施有他比丘冒取轉與六群比丘佛聞故制自恣請多與衣者謂諸居士先自恣意請願多施僧衣不限取一取二是故下云當知足受○八者　起自跋難陀跋難陀聞一居士爲其辦衣價次日即至彼家云云彼居士遂生嫌心云我私議未來恣請云何比丘先至說即佛聞故制○九者　亦起前人聞二居士家爲辦衣價云云佛聞故制○十者　亦起前人羅閱城中有一大臣與尊者友善遣使送衣價與尊者尊者即遣此使持送某長者代收之後大臣問前使云所送衣價曾潰衣否使答如上大臣重遣此使云如不遣

5) 浣故衣戒 Défense de faire laver, teindre, ou même battre sa robe, par une nonne non apparentée. Il est permis de la faire laver par une parente. — Aventure du moine Kia-liou-t'ouo-i avec la nonne T'eou-lan-nan-t'ouo. Intraduisible.

6) 乞衣戒 Défense de demander un habit à un notable non apparenté, excepté le cas d'absolue nécessité. — Le moine Pa-nan-t'ouo s'étant fait donner par un notable l'habit précieux qu'il portait, et le notable étant rentré en ville en déshabillé, les gardes de la porte crurent qu'il avait été dépouillé par des voleurs, l'affaire s'ébruita, le Bouddha censura vertement Pa-nan-t'ouo, et défendit de demander aucun vêtement à aucun notable. Il ajouta ensuite l'exception relative aux parents. Il ajouta enfin la restriction du cas de nécessité, un jour que des moines qui avaient voyagé pendant la nuit durant la chaude saison, lui arrivèrent tout nus, ayant été dépouillés par des brigands, et n'ayant pas osé quêter des vêtements à cause de la défense.

7) 過分取衣戒 Dans le cas de nécessité, défense de demander et d'accepter plus que l'habit de règle. — Une troupe de moines qui venaient visiter le Bouddha au couvent de Jetavana, ayant été dépouillés par des brigands, les notables de Śrāvastī leur apportèrent quantité d'habits, dont la bande des Six fit curée. Le Bouddha averti, les chapitra, puis légiféra.

8) 勸增衣價戒 Défense de spécifier au donateur quel don on désire de lui; de se faire servir par lui à souhait. — Pa-nan-t'ouo ayant appris qu'un notable mettait de côté de quoi l'habiller, prit l'initiative d'aller lui dire ce qu'il désirait au juste. Le notable trouva cet empressement déplacé. Le Bouddha jugea de même, et légiféra.

9) 勸二家增價戒 Même défense, si deux ou plusieurs donateurs se sont cotisés. — Encore Pa-nan-t'ouo. — Texte, XV 22.

10) 忽切索衣戒 Défense d'accepter de l'argent pour se faire une robe. Si un bienfaiteur l'a payée, défense de violenter celui qui doit la faire. — Encore Pa-nan-t'ouo. Un ministre, de ses amis, lui envoie de l'argent, pour se rhabiller. L'argent est remis à un tailleur, qui ne fait pas l'habit. Le ministre menace de réclamer son argent. Pa-nan-t'ouo presse le tailleur, au point de lui faire manquer une réunion obligatoire de sa corporation, ce pour quoi il encourt une forte amende. Finalement, Pa-nan-t'ouo a son habit, le public est malédifié, le Bouddha légifère. — Texte, XV 23.

衣可取原價回尊者聞此疾至長者處取價遣衣長者適有事出門聞取衣價乃云小待回時何故有約若去遲即輸五百金錢尊者同求之長者不獲已取與然後去以遲故遂輸五百金錢衆皆譏嫌白佛故制○十一者　佛在曠野國時六群比丘作新野蠶綿臥具至養蠶家買蠶家云蠶未熟小待彼比丘伺待其傍蠶家以急故日曝蠶璽蠶蛹煩熱作聲正信居士見而嫌之佛聞故制○十二者　毗舍離城諸年少者邪婬多欲因以純黑羺羊毛作氈被體夜行使人不見六群効之亦以純黑羺羊毛作臥具諸年少見而嫌之云我等好婬故作此汝等比丘亦復好婬耶佛聞故制○十三者　起自六群比丘又作純白羊毛新臥具諸居士譏嫌云比丘躭富樂如王如大臣佛聞故制○十四者　起自六群佛在祇園時六群比丘嫌臥具或重或輕或薄或厚欲作新臥具知足比丘嫌之白佛故制○十五者　佛在祇園一日佛不受請遣人請食世尊常規諸比丘受請後徧探諸房因見故坐具處處狼藉佛思所以用此故物之法爲壞色故者恐新者易壞其色故蓋舊者得以用新者不易壞故制此也○十六者　起自跋難陀因道上行杖頭多貫羊毛諸居士譏云如販羊毛客佛聞故制○十七者　起自六群比丘持羊毛使憍曇彌比丘尼浣染尼浣染尼因觀佛佛見手黑故問尼答如上佛因制此　諸比丘因制不敢使親里尼浣染佛因更制加非親里之言學者析也○十八者　起自跋難陀因羅閱城中一大臣與其友善留食待尊者至大臣之子因節會嬉戲還家索食母答無他食秪有爲跋難陀所留食在其子遺錢命買且借食之尊者至聞之索錢而去人聞而譏之他比丘以此白佛故制○十九者　亦起前人因以錢易錢諸居士見而譏言沙門猶以錢易錢善買賣耶佛聞故制○二十者　亦起前人因道路行不乞食將生薑入村易食既去舍利弗後至

11) 蠶綿袈裟戒 L'usage de la soie est absolument interdit aux moines. — Histoire des Six, si impatients d'en avoir, qu'ils obligèrent des magnaniers à surchauffer leurs cocons, au point de les faire gémir, dit le texte. Scandale du public, et prohibition radicale de la soie par le Bouddha.

12) 黑毛臥具戒 Défense d'avoir des carpettes toutes noires. — Les jeunes débauchés de Vaiśalī, couraient la ville, durant la nuit. Pour n'être pas vus dans l'obscurité, ils s'affublaient de tapis en laine noire. Les Six se firent faire des carpettes pareilles. On pensa qu'ils avaient les mêmes intentions. Le Bouddha interdit la couleur noire.

13) 白毛臥具戒 Les Six s'étant fait faire des carpettes blanc pur, grand luxe, s'attirèrent de nouveaux quolibets. Voilà, dit-on, qu'ils imitent les rois et les ministres. Le Bouddha ordonna que les carpettes seraient de trois couleurs, noir blanc et roux.

14) 六年臥具戒 La même carpette doit faire six années de service. — Les Six, toujours inventifs, transformaient ou changeaient sans cesse leur literie. Le Bouddha leur interdit ce passe-temps.

15) 不貼坐具戒 Un carreau neuf doit être couvert par un morceau de l'ancien. — Un jour que les moines étaient tous à la quête, le Bouddha fit une perquisition dans leurs cellules, et trouva partout des carreaux usés. Pour détruire les vieux et faire durer les neufs, il imagina d'obliger les moines, à fixer sur le nouveau carreau, un morceau découpé dans l'ancien.

16) 持羊毛戒 Défense de transporter de la laine. — Histoire de Pa-nan-t'ouo, qui portait un ballot de laine au bout d'un bâton. On le prit pour un colporteur. Le Bouddha trouva la chose mauvaise.

17) 浣染毛戒 Défense de faire laver, teindre, ou peigner de la laine, par une nonne non apparentée. — Les Six poussèrent l'impertinence, jusqu'à faire teindre leur laine par Gautamī Prajāpati. Le Bouddha remarqua les mains noircies de sa tante maternelle et mère nourricière, chapitra les Six, et porta ce décret.

18) 畜錢寶戒 Défense de recevoir, or, argent, ou espèces. — A Rājagriha un ministre donnait régulièrement son repas à Pa-nan-t'ouo. Un matin, le fils du ministre affamé, mangea ce repas, et laissa en place de l'argent, que Pa-nan-t'ouo accepta, quand il fut venu pour quêter. On rit de lui, et le Bouddha légiféra. A noter comme les plus importants préceptes, ont été formulés dans des circonstances futiles. Aucune prévision. Rien que des boutades. — Texte, XV 24.

19) 貿寶戒 Défense de trafiquer en objets précieux. — Encore Pa-nan-t'ouo. C'est le change et l'agiotage qui paraissent visés.

20) 販賣戒 Interdiction de tout commerce. — Histoire de Pa-nan-t'ouo, qui, ayant du gingembre, le troqua dans un village contre du riz. Śāriputra étant ensuite venu quêter dans le même village, on lui demanda ce qu'il

乞食至易食之家食家索飯價舍利弗答云比丘不易食彼云向者跋難陀比丘以生薑易食而去大德何故不易耶　又一外道得一貴價衣外道自念何用此貴衣爲當與人貿之遂往祇園適跋難陀打浣故衣如新便與貿之外道持皈餘外道誡是故衣彼外道因返皈跋難陀索其原衣跋難陀不與相爲諍直他比丘嫌之白佛故制○二十一　起自六群比丘喜持好鉢因多留鉢衆居士見而譏之佛聞故制　又阿難得貴價鉢欲奉大迦葉因出行不在阿難恐犯此制啓佛佛因開得十日畜也○二十二　起自跋難陀鉢破入城至居士家乞易新鉢居士買鉢與之如是歷多居士家乞易鉢皆買與之一日有他事衆居士集在一處偶言及此衆居士各說與買鉢以此嫌之他比丘聞此白佛故制是鉢往僧中捨者跋難陀所乞多鉢應往僧中捨也上座比丘取最下鉢與跋難陀持是罰意也○二十三　亦起前人欲縫僧伽黎入城乞線亦處處乞得多線自念比丘三衣難得令人織作衣自手牽緯督織衆居士嫌佛聞故制○二十四　舍衛城中一居士持線與織師織衣施跋難陀付線與織師即他往織師因持線往祇園報跋難陀跋難陀因囑要好織廣長堅緻織師云線少難陀遂至居士家更索線與織師彼又云工直少難陀云當益汝價彼居士他回問前事居士婦白如上因嫌之他比丘聞此白佛故制○二十五　難陀尊者一弟子善能勸化跋難陀喜之約同遊人間因與衣有他比丘私與弟子說跋難陀非法非律多所犯戒勿可從遊彼弟子因却之不與去跋難陀嗔奪取所與衣因高聲隣房比丘問所以云云因白佛故制○二十六　時祇園値秋月諸比丘

donnerait. Les moines mendiants ne payent pas, dit-il... Bah! lui dit-on, Pa-nan-t'ouo a bien donné du gingembre. — Autre histoire d'un moine hétérodoxe, qui, ayant reçu une robe trop belle pour qu'il la mît, alla l'offrir à Pa-nan-t'ouo. Celui-ci la lui troqua contre une vieille robe, qu'il avait empesée, et qu'il lui fit croire être neuve. Les confrères du moine hétérodoxe s'étant moqués de sa simplicité, il rapporta sa robe à Pa-nan-t'ouo, et réclama la sienne. Pa-nan-t'ouo refusa de revenir sur le marché conclu. Une dispute s'ensuivit. — Le Bouddha interdit toutes les formes de transactions. — Texte, XV 25.

21) 長鉢戒 Défense de conserver une écuelle de réserve, plus de dix jours. Comparez le cas 1, de cette série. — Les Six s'étaient monté un musée d'écuelles; de là la défense. Ānanda demanda l'autorisation d'en garder une, destinée à Kāsyapa; de là le délai.

22) 乞鉢戒 Défense de changer son écuelle, avant qu'elle soit hors d'usage. — Chaque fois que l'écuelle de Pa-nan-t'ouo ne lui plaisait plus, il en demandait une neuve à un notable, qui le satisfaisait aussitôt. Ce dévot ayant raconté la chose dans une réunion de notables, il se trouva que tous les autres avaient aussi donné des écuelles à Pa-nan-t'ouo, lequel en détenait un magasin. — Le Bouddha informé légiféra. — Texte, XV 26.

23) 乞縷戒 Défense de quêter du fil, pour en faire tisser de la toile. — Pa-nan-t'ouo ayant quêté du fil en beaucoup d'endroits, sous prétexte de coudre sa robe, finit par en avoir tant, qu'il le donna à un tisserand, pour en faire de la toile. Il surveilla le tisserand, pendant son travail, pour l'empêcher de lui voler son fil. On rit de lui. Le Bouddha averti légiféra.

24) 勸織戒 Défense de donner un pourboire au tisserand, pour se faire tisser une toile à son goût. — Un notable ayant remis à un tisserand le fil nécessaire pour tisser un vêtement à Pa-nan-t'ouo, dut s'absenter. Pa-nan-t'ouo alla donner ses instructions au tisserand. Le fil ne suffira pas, pour ce que vous désirez, dit le tisserand. Pa-nan-t'ouo alla demander un supplément de fil, à la femme du notable absent. On me paie trop peu, dit le tisserand. Pa-nan-t'ouo alla demander un supplément de paye, à la femme du notable absent. Quand celui-ci fut rentré, sa femme lui raconta l'histoire. Il fut malédifié. Le Bouddha aussi. D'où le texte.

25) 奪衣戒 Défense de reprendre, par esprit de vengeance, un habit une fois donné. — Un jeune moine, disciple de Sunanda, tournait bien les discours spirituels. Pa-nan-t'ouo voulut se l'attacher (les bons discours faisant les bonnes quêtes), et lui donna une robe. Les autres moines dirent au jeune moine: Ne sors pas avec celui-là; il n'a pas son pareil, pour manquer à la règle; il te portera malheur... Le jeune moine refusa donc d'accompagner Pa-nan-t'ouo. Furieux, celui-ci lui arracha sa robe. Une bataille s'ensuivit, entre les moines. Le voisinage s'émut. Le Bouddha aussi. D'où le texte.

患風疾瘡疥佛聽服五種藥先制不聽非時食今雖得藥不敢非時食服不以時病不愈因聽病比丘時非時服藥　又佛與千二百五十人遊摩竭國界時畢陵伽婆蹉在此城久住所識者多大得供養諸弟子儲積甚豐諸居士嫌之佛聞故制○二十七　舍衛城中毗舍佉優婆夷設食供佛及僧因遣婢至祇園唱時到其時正大雨佛聽諸比丘雨中浴皆倮形雨中俾窺見之歸白大家食後毗舍佉啓佛請願施僧雨浴衣佛因聽諸比丘畜雨浴衣　後六群比丘春夏冬時皆乞此衣諸比丘嫌之白佛故制春殘一月在者是三月十六日也　彼土一年分三時是故三月十六應求雨浴衣至四月初一聽用若過先求過先浴者俱犯○二十八　時舍衛國有民叛逆王遣大臣征之大臣念諸比丘安居未滿猶有十日在今出征未得歸當先施衣設供因至祇園慫請諸比丘云但設供安居未竟未敢受衣以此白佛佛聽受急施衣得畜至衣時○二十九　準彼土一年分三際每際得四月今文說夏三月者三月是安居制法餘一月作治衣遊行之際據此則以四月十六日爲始七月十五爲終故餘有一月在故云八月十五滿也迴遠等者因他比丘安居滿在阿蘭若住爲賊劫衣坐具針筒什物又打傷比丘以畏賊故皆來祇園寄住佛因更制云云時六群比丘聞佛聽離衣宿遂寄衣與親友比丘去遊人間久而不歸受寄比丘日中晒衣他比丘知之白佛故更制限六日過者犯也○三十舍衛城中一居士欲設供施衣至祇園請佛及僧時跋難陀先至彼家說眾比丘皆當足不必具衣食施眾僧衣可施我一人居士信之因不辦眾僧衣明日佛及眾僧時到彼家居士見諸比丘威儀德望悔不辦衣因說跋難陀事故制

26) 長藥戒 Permission de recevoir les aliments spéciaux aux malades; défense d'en faire provision. — Les moines du couvent de Jetavana étant tous tombés malades, le Bouddha leur permit d'user des cinq aliments spéciaux aux malades (lait caillé, huile, lait frais, miel, sucre candi), mais seulement aux heures où il était permis de manger. Comme ils ne guérissaient pas, il supprima la restriction. — Le moine Pi-lou-kia-p'ouo-tch'a s'étant fait dans le pays de Magadha de nombreux amis, recevait quantité de friandises, dont il faisait provision, pour son usage et celui de ses disciples. Cela fit parler. Le Bouddha interdit les provisions. — Texte, XV 27.

27) 雨浴戒 La toile pour douches et bains. — Histoire de la servante, qui prit pour des yogī les moines du Jetavana, lesquels, avec la permission du Bouddha, se faisaient doucher, tout nus, par la pluie, dans la cour de leur couvent. La maîtresse fit observer au Bouddha, qu'un peignoir serait plus décent. Le Bouddha concéda un lambeau de toile. Les Six abusérent de la concession, pour quêter de la toile à volonté. Le Bouddha ajouta les restrictions de temps. — Texte, XV 28.

28) 急施衣戒 Le moine qui a, pour raison pressante, reçu un habit neuf peu avant la distribution, doit ensuite renoncer à sa part de distribution. — Texte, XV 29.

29) 蘭若離衣戒 Dépôt des habits neufs permis durant six jours, pour n'être pas dépouillé par les brigands. — Les moines se dispersant tous le même jour, tout de neuf habillés, les brigands les traquaient pour les dépouiller. Le Bouddha permit de déposer provisoirement les habits neufs en lieu sûr. Puis les Six ayant abusé de la concession pour se faire des magasins, il la restreignit à six jours.

30) 迴僧物戒 Défense de frustrer la Communauté. — Un bienfaiteur ayant invité le Bouddha et ses moines, prépara un repas commun, et un habit pour chacun. La veille, Pa-nan-t'ouo passant par là, dit au bienfaiteur que, excepté lui, tous les moines étaient bien habillés. Il reçut un habit. Le lendemain, le Bouddha et ses moines ne reçurent qu'un repas. Ayant appris pourquoi, le Bouddha légiféra.

○九十波逸提法○一者　起自釋種象力尊者善能論議隨于沙門中或梵志中凡論議有不勝處卽反前論知而妄語衆僧嫌之白佛故制○二者　起自六群比丘斷諍事時以卑賤種類罵辱比丘令彼羞耻故制○三者　起自六群傳彼此屏處語使彼諍事不息故制○四者　起自阿那律陀尊者因遠道行至無比丘住處入村覓宿唯一婬女家常止宿行客尊者求宿室中先敷臥具又一長者亦投止宿與尊者同一室彼僕從多逼近尊者時婬女憐之白言我室中宿得不尊者云何逐與婬女同室宿至後夜婬女欲心起至尊者所說如此事尊者涌身空中婬女慚愧合掌求懺尊者還復本座旣歸祇園說如上事佛因制此○五者　佛在曠野城時六群比丘中一人與諸長者共宿此僧放意眠熟轉側裸形隣臥者以衣覆之少時又露諸同臥者譏嫌調弄佛聞故制諸比丘因制不聽未受大戒人共宿　時羅睺羅是佛之子未受大戒因還出房無處可容去厠中宿佛以天眼見之往厠上引歸佛所共止一宿明日因責諸僧無慈驅小兒出乃更制二宿三宿也○六者　亦起六群與諸長者共誦佛經如婆羅門讀書聲亂諸禪者故制○七者　佛在靈鷲山時有比丘行波利婆沙摩那埵者在下行坐六群比丘指彼下行比丘問諸白衣說如許人在下行坐者犯麤惡罪故罪使下行坐也彼下行比丘聞之慚愧譏嫌六群因白佛故制　除僧羯磨者時舍利弗爲衆所差向王臣長者居士陳白提婆達多破僧等逆舍利弗恐犯此戒以此白佛佛與羯磨故加除僧羯磨不犯○八者　起自婆裘園中有比丘向諸沙彌及居士輩說過人之法佛聞故制○九者　起自迦

V. 九十單提法 les 90 cas de coulpe.

1) 小妄語戒 Défense de blaguer, de hâbler. — Le Śākya Siang-li contait agréablement, le faux comme le vrai. On constata qu'il se contredisait. Son cas fut déféré au Bouddha, qui porta cette défense.

2) 行罵戒 Défense de démoraliser les autres, par mépris et injures. — Les Six décourageaient ainsi les autres moines. Pour les corriger, le Bouddha conta l'apologue du bœuf. — Texte, XV 30.

3) 出兩舌戒 Duplicité et traîtrise interdites. — Les Six ne cessaient de brouiller les moines, par leurs rapports mensongers. Pour les corriger, le Bouddha conta l'apologue du lion, du tigre et du renard. — Texte, XV 31.

4) 與女人宿戒 Défense de passer la nuit dans le même local qu'une femme. — Histoire de Anuruddha (cousin du Bouddha), qui voyageant, passa la nuit dans une auberge tenue par une courtisane de profession. Celle-ci le logea dans sa propre chambre, puis l'entreprit. Pour se tirer d'affaire, Anuruddha dut s'élever dans les airs, par son pouvoir transcendant. La courtisane se convertit. Anuruddha conta lui-même son aventure au Bouddha, qui légiféra, pour l'honneur de son Ordre.

5) 共未具宿戒 Défense de passer trois nuits, dans le même local, avec des laïques ou novices. — Un des Six ayant dormi avec des laïques, les malédifia par les gestes qu'il fit durant son sommeil. Le Bouddha l'ayant su, défendit absolument de passer la nuit avec quiconque n'était pas moine. — Alors les moines de son couvent, lui jouèrent le mauvais tour que voici: Quand la nuit fut venue, aucun d'eux ne voulut garder, dans sa cellule, Rāhula, le propre fils du Bouddha, qui n'était encore que novice. Celui-ci se réfugia dans les lieux d'aisance. Son père l'y trouva, et l'amena dans sa cellule. Le lendemain, il reprocha aux moines leur dureté, et ajouta la clause des trois nuits, pour rendre sa règle plus élastique.

6) 未具同誦戒 Défense de psalmodier en commun, à la manière des Brahmanes. — Les Six ayant imaginé ce passe-temps, les moines contemplatifs furent fort gênés. Le Bouddha édicta la défense.

7) 說麤罪戒 Défense de divulguer les déportements d'un moine, sans un ordre exprès du chapitre. — Dans le couvent du Mont des vautours, il arriva que, beaucoup de moines étant en pénitence, marchaient derrière les autres (page 227). Les Six les montrèrent aux laïques présents, en disant: Voyez tous ces moines qui marchent en queue; ils sont tous punis, pour avoir fait de vilaines choses. — Averti du fait, le Bouddha défendit absolument de divulguer les scandales intérieurs. Force lui fut plus tard, quand Devadatta eut fait schisme et intrigua contre lui, de faire connaître la situation aux laïques. Il ajouta alors la restriction «sans un ordre exprès du chapitre».

8) 實得道戒 Défense de se vanter de dons transcendants réels. — Portée contre un moine du couvent de P'ouo-k'iou. La jactance mensongère est un cas de dégradation; page 217, n. 4.

留陀夷入舍衞城一長者家在姑前爲兒婦就耳說法姑云說法當高聲說令我等得聞云何耳邊獨言耶佛聞故制　結此戒後諸女人請比丘說法諸比丘不敢爲說以此白佛佛聽與女人說法五六語若過五六語卽犯　若有智男子前爲女人說法過者不犯故云除也○十者　起自六群比丘爲佛修治講堂自手掘地諸長者嫌言自手掘地傷蟲命故佛聞故制○十一　起自曠野比丘以自手斫樹凡一切草木鬼神所依今斫樹者名壞鬼神村使無依居佛聞故制○十二　起自闡陀比丘闡陀犯罪治罪比丘問言汝犯此罪知否彼故支吾不以正答佛聞故制○十三　起自慈地比丘時沓婆摩羅尊者知僧坐具飲食慈地於屏處說尊者有愛憎心諸比丘嫌此訶責慈地慈地答言我但在屏處嫌之耳後猶嫌不已諸比丘重責彼答云不嫌但罵耳以此白佛故制○十四　時舍衞城中一長者設食飯僧時到十七羣比丘取僧坐具在露地敷坐時到不收而去爲風塵烏鵲所汚佛聞故制　十七羣者十二至十七歲者爲一類故名十七羣也○十五　時祇園中有客比丘語舊住比丘云我在邊僻房中敷臥具宿後時不語不收便去臥具爛壞舊住比丘白佛故制○十六　六羣與十七羣比丘遠行道中至無僧住處十七羣語六羣言長老汝等先去求止宿處六羣言何預汝事汝等允

9) 與女說法戒 Défense d'expliquer à une femme plus de cinq ou six phrases de texte, s'il n'y a pas de témoin masculin ayant l'âge de discernement. — Kia-liou-t'ouo-i parla à l'oreille d'une bru, devant sa belle-mère. Que t'a-t-il dit? demanda celle-ci. Il m'a expliqué un texte, dit la bru. Il aurait pu l'expliquer à voix haute, dit la belle-mère; nous en aurions toutes profité... Le Bouddha informé, défendit absolument d'expliquer des textes aux femmes. — Les femmes réclamèrent... Force fut au Bouddha de concéder cinq ou six phrases sans témoin, et tant qu'on voudrait pourvu qu'il y eût un témoin masculin ayant l'âge de discernement (mari, frère, fils, ou autre).

10) 掘地戒 Défense de creuser la terre. — Comme on creusait les fondations d'une salle de conférences à l'usage du Bouddha, les Six mirent la main à la besogne. Les spectateurs les blâmèrent; parce que, dirent-ils, quiconque creuse la terre, cause la mort de beaucoup d'insectes. Le Bouddha légiféra. — Le respect outrancier de la vie, est une idée pré-bouddhique. Les Bouddhistes l'adoptèrent; ils ne l'inventèrent pas.

11) 壞樹戒 Défense d'abattre les arbres. — Un moine de K'oang-ie avait abattu un arbre de sa propre main. Or les esprits logent dans les arbres. Détruire un arbre, c'est priver un esprit de son habitat. — L'histoire est racontée au long, XV 10, où le terme employé 神 chenn, ou 鬼 koei, désigne une âme. Ici, le terme employé est 鬼神 koei-chenn, âmes, mânes.

12) 餘語惱觸戒 Défense de contrarier les autres par ses répliques obstinées. — Le moine Tch'an-t'ouo ayant commis une faute, les autres moines l'avertirent. Il répliqua, disputa, s'obstina, fâcha tout le monde. Le Bouddha le reprit et légiféra.

13) 嫌罵知事戒 Défense d'user de termes méprisants ou injurieux. — Le moine Ts'eu-ti qui haïssait à mort le commissaire Ta-p'ouo, parlait de lui avec mépris. Repris, il parla de lui en termes injurieux. Il fut encore repris, et le Bouddha interdit ces deux sortes de termes. — Voyez XV 12.

14) 露敷僧物戒 Défense de laisser traîner en plein air les effets de la Communauté. — La bande des Moinillons, gamins de 12 à 17 ans, inconsidérément reçus dans l'Ordre (XV 44), laissaient les effets d'usage commun exposés au vent, à la poussière, aux corbeaux et aux pies. C'est contre eux que le Bouddha légiféra.

15) 屏敷僧物戒 Défense de laisser à l'abandon les effets prêtés. — Histoire d'un moine de passage, lequel laissa dans la dépendance où on l'avait logé, la literie qu'on lui avait prêtée. Personne ne l'ayant serrée, elle y pourrit. Le Bouddha légiféra.

16) 强敷坐戒 Défense d'empiéter sur les couchettes des autres. — La bande des Six et la bande des Moinillons voyageant ensemble, ceux-ci ayant installé leur quartier pour la nuit chez un bienfaiteur, les Six l'envahirent. Le Bouddha l'ayant su, fit ce décret.

夫時十七羣先求宿處先敷臥具六羣後來其中强敷臥具云云他比丘嫌之白佛故制○十
七　亦起六羣與十七羣比丘自曠野道中行至一小住處十七羣與六羣言長老先敷臥具
六羣不答十七羣閃先灑掃房舍敷好臥具六羣抵暮方至竟據靜房十七羣分說因嗔强驅
牽出十七羣高聲隣房比丘聞而嫌之白佛故制○十八　祇園中有諸比丘在重閣上坐脫
脚床臥不安庠閣下有比丘宿閣板朽爛床脚脫下打傷閣下比丘以此白佛故制○十九
起自闡陀因作大房以蟲水和泥諸長者譏嫌白佛故制○二十　亦起前人作大房覆有餘
草覆更重覆草尙有餘彼自念言我不能常求檀越既有餘草重重覆之屋上重故摧折破損
諸居士嫌之比丘白佛故制　二節三節卽兩層三層也○二十一　起自大愛道比丘尼往
世尊所乞願聽諸比丘教授尼衆佛因聽諸比丘隨次差上座大比丘教戒尼衆時六羣比丘
不差自去教授又不教授正法但言世諦大愛道比丘尼重白佛故制○二十二　起自難陀
尊者僧差教授比丘尼說諸妙法尼衆樂聞不覺日暮尼衆皈時舍衛城門已閉尼衆便就城
壍中宿次且門始開時尼得入城居士輩便譏尼衆從比丘處宿故早入城佛聞故制○二十
三　起自六群比丘以僧不差教授尼衆生嫉妬心因謗差者爲飲食故佛聞故制○二十四

17) 牽出房戒 Défense d'expulser un compagnon déplaisant. — Autre épisode du voyage de ces deux bandes de gamins. Cette fois les Moinillons ayant installé leur dortoir, les Six le trouvant à leur convenance, les expulsèrent de force. Les Moinillons criérent. Les voisins s'émurent. Le Bouddha légiféra.

18) 脫腳牀戒 Défense de laisser tomber son lit sur la tête des gens. — La chose étant arrivée au couvent de Jetavana, plusieurs furent blessés. Ce cas particulier fut l'occasion d'une règle générale.

19) 用蟲水戒 Défense de se servir d'une eau contenant des insectes, pour arroser, etc. — Le moine Tch'an-t'ouo qui se construisait une cellule, fit gâcher du mortier avec une eau pleine de larves. Cela malédifia. Le Bouddha légiféra. — Voyez ci-dessus 10.

20) 覆屋過限戒 Défense de charger le toit de sa hutte, jusqu'à le faire effondrer. — Quand le moine Tch'an-t'ouo eut achevé de construire sa hutte, ne pouvant pas garder le surplus du chaume, et ne voulant pas le restituer aux donateurs, il trouva ingénieux de tout monter sur son toit. La hutte s'effondra sous le poids. Le public rit de Tch'an-t'ouo, et le Bouddha fit passer son cas à la postérité, en en tirant cette règle.

21) 輙教尼戒 Défense de faire la conférence aux nonnes, sans avoir été délégué pour cela. — La tante du Bouddha, Prajāpati, obtint de lui que les moines iraient à tour de rôle exhorter les nonnes. Un moine fut désigné pour la première conférence. Puis les Six en donnèrent une mémorable, sans avoir été désignés. D'autres désordres suivirent. La tante dut avertir le Bouddha, qui institua la délégation formelle et solennelle, pour chaque fois. — Texte, XV 32.

22) 說法至暮戒 Défense d'instruire les nonnes après le coucher du soleil. — Sunanda enchanta tellement des nonnes qui étaient allées l'entendre (au couvent de Jetavana, hors des murs de Śravastī), qu'elles l'écoutèrent jusqu'après le coucher du soleil. Quand elles voulurent rentrer en ville, elles trouvérent les portes fermées, passèrent la nuit blotties dans le fossé, et entrérent au petit jour. Les mauvaises langues dirent qu'elles avaient passé la nuit avec les moines. Le Bouddha légiféra.

23) 譏教尼人戒 Défense de se moquer de ceux qui font la conférence aux nonnes, en disant, par exemple, que c'est pour le bon diner qu'ils y vont. — Un moine ne doit faire de discours, qu'après avoir reçu un repas. Les nonnes traitaient bien leur conférencier. Les moines qu'on ne députait jamais pour cet office, jalousèrent ceux qu'on en chargeait plus souvent, et dirent « oh! c'est pour le bon diner », et autres choses semblables. De là le decret. — D'après le texte XV 32, les premières fois du moins, les nonnes ne nourrissaient pas le conférencier, qui quêtait d'abord sa nourriture ailleurs. Mais cela changea bientôt.

起自祇園一比丘入城乞食威儀可觀尼眾起敬數數請彼比丘比丘不受後因祇園分衣
彼比丘得衣出祇園門見彼尼來自念此尼數數請我我雖不受亦見彼敬心我將所得衣送
彼彼必不受我以此可作相酬意耳念已即以衣送尼尼輒受之比丘心嫌故數向人說此尼
數數請我鉢中私致餘物與我我卻不受我送彼衣彼輒受之數數以此告人人聞此不堪因
白佛故制　結此戒已諸比丘因不敢與親里尼衣更加非親里之言　又祇園分衣時二部
得衣尼來貿衣比丘不與佛更制除貿衣也○二十五　起自迦留陀夷爲一尼縫衣戲作婬
欲之狀眾居士見而笑曰尼著婬衣耶尼主以此白佛故制○二十六　起自迦留陀夷與偷
蘭難陀比丘尼在門外共一處坐人見譏言如夫婦如鴛鴦佛聞故制○二十七　起自六群
比丘與六群比丘尼同遊人間人皆嫌之佛聞故制　結此戒已諸比丘不敢與尼同行比丘
前行尼眾後行爲賊劫衣以此白佛佛因更制除餘時也○二十八　六群比丘與六群尼共
乘船行上水下水諸居士譏嫌佛聞故制　渡恒河時比丘不敢喚尼同渡値夏月大雨河水
泛漲水面闊日暮尼不得渡在此岸宿爲賊所劫以此白佛故更制除直渡不犯○二十九
時舍衛城中一居士請舍利弗目犍連食於露地敷座時偷蘭難陀比丘尼與諸居士舊識偶
到彼家見設供具問居士請比丘耶請何等比丘居士報言請舍利弗目犍連等尼言後下賤
人若先語我我爲請龍中之龍居士問誰是龍中龍耶尼答云提婆達多等是也語時舍利弗
等已至尼語居士言龍中龍已至居士語尼言向言下賤今何言龍今而後汝不可復至我家
舍利弗等以此白佛故制　又因羅閱城中一長者欲飯黎師達尊者一尼在彼家聞此語故
時黎師達至此城尼即報長者長者遂設食往請云尼報乃知黎師達因不受請長者以先白

24) 與尼衣戒 Défense de faire don d'un habit à une nonne. — Un moine du couvent de Jetavana, plut à une nonne, qui lui fit souvent des avances tandis que tous deux quêtaient dans les rues de Ṡrāvastī, mais sans retour. Un jour le moine ayant reçu un habit neuf, se dit: Cette nonne m'a fait beaucoup d'avances; je vais lui offrir cet habit; elle refusera et nous serons quittes. Il fit ainsi. La nonne accepta. Très choqué de ce sans-gêne, le moine raconta toute l'histoire à qui voulut l'entendre. Elle vint aux oreilles du Bouddha, qui défendit de faire ce que ce moine avait fait, excepté pour une parente. — Les dons sont défendus, parce qu'ils font jaser. Les trocs d'habits convenant à l'un et non à l'autre, sont permis, parce qu'ils ne font pas jaser. Voyez page 297, cas 4.

25) 爲尼作衣戒 Défense de confectionner un habit pour une nonne. — Entre autres talents, Kia-liou-t'ouo-i était tailleur. Il confectionna, pour une nonne, une robe de forme indécente. Le public rit de la nonne. Le Bouddha censura Kia-liou-t'ouo-i une fois de plus.

26) 與尼坐戒 Défense de s'asseoir avec une nonne... dans la maison, dit le formulaire... devant la porte, dit le commentaire... le sens paraît être, ostensiblement, à la vue de tous. — Le moine Kia-liou-t'ouo-i s'étant assis devant la porte, pour causer avec son amie la nonne T'eou-lan-nan-t'ouo, les passants se moquèrent d'eux, en disant: Voyez donc! comme mari et femme! comme le canard et sa cane! — Le Bouddha averti légiféra.

27) 尼期行戒 Défense aux moines, de faire route avec des nonnes. — Les Six ayant voyagé de conserve avec des nonnes du même acabit, firent parler d'eux. Le Bouddha défendit aux moines de convoyer les nonnes. Alors des nonnes furent détroussées par des brigands. Le Bouddha ajouta la clause, sauf le cas de danger.

28) 尼同船戒 Défense, aux moines et aux nonnes, de monter dans le même bateau; permission de passer dans le même bac. — Les Six canotèrent avec des amies; d'où la défense. — Une nonne qui devait traverser le Gange au moment de la crue, n'ayant pas pu prendre le bac parce qu'un moine y était monté, fut surprise par la nuit sur la rive et enlevée par des brigands; d'où la permission.

29) 尼歎食戒 Défense de devoir son repas aux bons offices d'une nonne. — A Ṡrāvastī, un notable avait invité à dîner Ṡāriputra et Maudgalyāyana (les antagonistes de Devadatta). La nonne T'eou-lan-nan-t'ouo (du parti contraire) passa par là... J'attends des moines, dit le notable... Lesquels? demanda la nonne... Ṡāriputra et Maudgalyāyana, dit le notable... Oh! fit la nonne, menu fretin. Pourquoi n'avez-vous pas invité les grands dragons, Devadatta et ses amis?.. A ce moment, Ṡāriputra et Maudgalyāyana entrèrent. A leur vue, la nonne changea de ton. Voici les grands dragons, dit-elle... Le notable malédifié, défendit sa porte à cette nonne à double langue. Le Bouddha prit occasion de l'aventure, pour empêcher les nonnes d'intriguer en faveur de leurs amis. — A Rajagṛiha, un notable attendait la venue en cette ville du moine Li-cheu-ta, pour lui faire fête. Un jour il apprit par une nonne, que ce moine venait d'arriver. Le notable alla aussitôt le saluer, et

佛佛因更制故云除施食主先意不犯○三十 時毗舍離女嫁舍衛國人與姑共諍竊飯本
國時阿那律從舍衛國欲至毗舍離城彼女問尊者乞帶同去尊者諸與偕行後彼夫主追至
責阿那律有何字乎故帶人妻逃走耶那律辨之不信即打尊者瀕死尊者忍受在下道趺坐
入火光三昧其人惻然回善向尊者懺悔尊者受懺而去回祇園時自說其事佛因制戒○三
十一 時拘薩羅國一居士向無僧居處爲作居處接待衆僧但聽一食時六群比丘往彼得
好美食久住不去諸居士嫌之他比丘白佛故制 舍利弗在彼得病不敢過食扶病而去病
遂增劇佛知之因更制無病過食者犯○三十二 佛與千二百五十比丘遊行阿那頻頭國
界時有沙㝹波羅門車載飲食隨佛後行以伺無供之日當設食供衆隨日既久無有缺供之
日遂語阿難道其本意今供不及設離家日久欲將車載之物布在道上乞佛及僧脚蹈其上
即爲供養吾便別去阿難止彼代爲白佛佛命作粥便衆僧食粥已然後赴請 諸居士聞聽
先食粥後赴請家家作粥先送僧食 一大臣其日設供諸比丘先食美粥至大臣家食少大
臣嫌之以此白佛故制不聽展轉食餘時下皆有因緣不能備錄○三十三 時提婆達多教
人害佛惡名流布利養斷絶乃與餘黨之陀達多等家家乞食名爲別衆食 結此戒已諸病
比丘有請食處不敢別衆食佛因更制除餘時也 作衣是比丘自恣竟造衣時施衣是施主
施衣兼設供養故云施衣時 又比丘與同伴遠行中途乞食同伴云同我等食比丘答云不
敢別衆食因入村乞食同伴先行比丘後行爲賊所劫故聽行道時別衆食 船行同上說
又瓶沙王姊子名迦羅欲大集沙門施食比丘不敢赴食以此白佛故聽大會食時○三十四
時舍衛大村一女嫁鬱禪國人皈寧父母正信施食施乞食比丘正作食時夫家來接婦云

lui dit: j'ai appris votre arrivée, par telle nonne; veuillez venir manger chez moi. Rigoriste, Li-cheu-ta craignit que l'avis donné par la nonne, ne rentrât dans la catégorie des bons offices interdits. Il refusa d'aller manger chez le notable. Le Bouddha averti, ajouta à sa règle l'exception «à moins qu'il ne conste de la libre volonté de celui qui invite».

30) 與女期行戒 Défense de faire route, avec une femme ou une fille. — Une fille de Vaiṣalı, mariée à Śrāvastı, s'étant disputée avec sa belle-mère, résolut de retourner dans sa famille. Or justement le moine Anuruddha (cousin du Bouddha) devait se rendre de Śrāvastı à Vaiṣalī. La jeune femme le pria de la convoyer. Le moine, type de la simplicité irréfléchie, y consentit. Le mari les rattrapa sur la route, crut que Anuruddha avait enlevé sa femme, et le battit d'importance. Le moine s'absorba dans la contemplation. Ce que voyant, le mari revint à de meilleurs sentiments, et lui fit des excuses Anuruddha raconta lui-même son aventure au Bouddha, lequel légiféra comme dessus. Comparez page 307, cas 4.

31) 食過受戒 Défense d'accepter plus d'un repas, du même bienfaiteur. — Un notable du pays de Kosala, donnant un repas à tous les moines de passage, les Six ayant été bien traités par lui, s'installèrent et ne délogèrent plus. On dut avertir le Bouddha, qui porta la défense susdite. — Or Śāriputra passant par le Kosala, y tomba malade. Craignant de manquer à la règle, s'il retournait deux fois chez le seul bienfaiteur de l'endroit, il continua sa route, ce qui aggrava son mal. Le Bouddha averti, ajouta à sa défense l'exception «sauf le cas de maladie».

32) 背請戒 Défense d'accepter à manger en plusieurs endroits, sauf certains cas prévus. — Texte très important, XV 33, montrant l'institution successive du mode de mendicité bouddhique, l'empressement des bienfaiteurs, la vulgarité souvent ignoble des moines, les tâtonnements du Bouddha.

33) 別衆食戒 Défense de s'absenter des repas communs, sauf dans certains cas prévus. — Devadatta fut le premier à le faire, après qu'il eut rompu avec le Bouddha. La chose devint comme le signe du rejet de communion. Les exceptions furent ajoutées dans des occasions insignifiantes.

34) 歸婦賈客食戒 Les dons en nature, doivent être acceptés avec mesure, et partagés ensuite. — Le but du précepte est de protéger les bienfaiteurs contre les moines. — Une jeune femme étant revenue en visite à la maison de ses parents, les convertit au Bouddhisme, et leur persuada de nourrir les moines. Ceux-ci affluèrent. Le mari étant venu chercher sa femme,

作食竟同夫乞食僧相繼來不得去夫嗔別取妻　又一商人在中途造食乞食比丘至分已食與去乞食僧又至復分與去已食盡更造同件先去彼商後行爲賊所劫諸比丘聞此白佛故制結此戒已病比丘不敢過受食佛因更制無病語○三十五　佛在祇園說比丘一食法歎譽一食法諸比丘聞之便受一食法不更食故形體枯瘦　佛問阿難諸比丘何故形體枯瘦　阿難答如上　佛因聽諸比丘一座食飽滿由遇五種美食及藥不敢復食　形體尚瘦　佛問阿難阿難還答如上　佛又聽僧食五種食　五種食者飯麨乾餠魚肉　於此五種隨得令飽足　諸病比丘不能一座令飽所餘食不敢復食　佛又聽作餘食法　餘食法者彼比丘足食已又得食者彼比丘應食少許語他比丘言隨意取食此名餘食法　若不作餘食法更食者犯○三十六　舍衛城有一比丘貪食食不厭足他比丘說其貪食如此彼比丘懷慚恨在心異時遇食彼貪食比丘不作餘食法慇懃勸前說者令食彼說者即受食之貪食比丘亦復謂前說者貪食似轉羞恥其人耳彼受食比丘問云汝知我足食亦復勸我食耶彼比丘答云然然則知我足食而勸者故使我犯耶以此白佛故制○三十七　時羅閱城中節會作衆伎樂難陀跋難陀二比丘往看衆白衣人相語汝等空看當供給二比丘飲食彼人等即相與飲食二比丘食已看伎向暮回靈鷲山諸比丘問云何故至晚方回二比丘以此白之　又迦留陀夷向晚乞食一孕婦開門忽見驚謂是鬼即墮胎佛聞此事故制○三十八　靈鷲山迦羅尊者乞食時作念云何用日日乞食入城瘦苦今當所食之餘存於明日明日之餘存於後日時諸比丘於小食大食中不見迦羅因查問知此具白世尊故制○三十九　時祇園一比丘作是念言我當常乞食著糞掃衣便行此行乞食時見他男婦往河邊或城下

celle-ci n'en finissant pas de distribuer des aumônes à ces quémandeurs insatiables, son mari la planta là, et sa famille fut ruinée. — Un marchand s'étant attardé en voyage, pour satisfaire de même des moines mendiants, manqua sa caravane, et fut détroussé par des brigands. — Le Bouddha légiféra, pour prévenir pareils excès.

35) 足食戒 Défense de remanger, après avoir mangé son soûl; mais permission de s'accorder un supplément, si le repas a été insuffisant. — Le Bouddha ayant défendu de faire plus d'un repas, les moines dépérirent très fort. Le Bouddha en demanda la raison à Ānanda, lequel lui expliqua que, ce qu'on leur donnait, ne suffisait pas toujours, ni comme quantité, ni comme qualité. Alors le Bouddha permit d'accepter, comme qualité, tout grain cuit ou grillé, le pain, le poisson et la viande. Pour la quantité, il permit à tout moine qui en trouverait l'occasion, d'ajouter un supplément à son premier repas jugé insuffisant, mais défendit de donner à ce supplément les dimensions d'un second repas.

36) 勸足食戒 Défense d'exhorter celui qui a mangé son soûl, à manger de nouveau. — Un moine de Śrāvastī était famé pour sa gloutonnerie insatiable. Un autre moine lui fit une semonce à ce sujet. Le glouton lui garda rancune. S'étant ensuite rencontré avec lui chez un bienfaiteur, il s'abstint de manger, et exhorta l'autre qu'il savait déjà repu, à accepter ce qu'on lui offrait. L'autre céda. Alors le glouton lui répéta sa semonce. Pourquoi m'as-tu pressé? fit l'autre vexé. Pour faire constater, dit le malin, ta gloutonnerie et ma sobriété. — Le Bouddha ayant su l'histoire, porta ce décret.

37) 非時食戒 Défense de manger hors du temps permis. — A Rājagriha, Nan-t'ouo et Pa-nan-t'ouo quêtèrent leur repas fort tard, un jour de foire et de liesse, pour avoir un prétexte et le loisir de regarder les histrions et les baladins. — Kia-liou-t'ouo-i étant allé quêter sur le soir, une femme enceinte qui lui ouvrit la porte, l'ayant pris dans la demi-obscurité pour un démon, avorta de frayeur. — Le Bouddha fut mécontent et légiféra. — La quête doit être faite de grand matin, et le repas doit être pris avant midi.

38) 殘宿食戒 Défense de conserver des restes, et de les manger en cachette. — Au couvent du Mont des vautours, le moine Kia-louo se dit: C'est fatigant de devoir sortir chaque jour pour quêter... Il mit de côté une portion pour le lendemain, ce qui diminua le nombre de ses quêtes... Les autres moines avertirent le Bouddha, qui interdit ce manège.

39) 不受食戒 Défense d'user d'un aliment ou d'un médicament, qui n'ait pas été mendié. — Un moine du couvent de Jetavana, ayant vu des gens du peuple manger les offrandes faites aux morts, les imita. On se moqua de lui, la chose étant, sinon illicite, du moins inconvenante. Le Bouddha informé légiféra. — Texte, XV 34.

爲先亡祭祀設食彼比丘竟取食之不從人受者名不受食彼祭祀人見而嫌言比丘不與取
食佛聞故制若藥著口中者謂凡所有若酥若麨若藥不與取著口中者犯○四十 時跋難
陀尊者先有一商主爲檀越乞食時到至商主家云我欲雜美食食當爲我辦商主問云得何
患耶比丘答云無患商主云既無患比丘猶思美食我等作商勞苦尚不得美食食也他比丘
聞此向白世尊故制○四十一 佛與諸比丘從拘薩羅國向舍衛國途間諸檀越供養大得
餅 佛命阿難爲衆僧分餅有餘佛命分與乞兒乞兒中有一裸形外道女顏貌端正分餅至
女偶兩餅粘住阿難不覺分與之傍人相問知女得二傍人以謂阿難於女有情諸比丘白佛
故制○四十二 舍衛城中一長者因跋難陀兼請衆僧食衆僧已集跋難陀且往餘家食時
已到彼猶未來衆僧索食長者云待跋難陀至衆僧云食時過則食不足矣 又一居士因跋
難陀遣使持新果入祇園供僧囑使云待跋難陀分其日跋難陀又至餘家食時過方回使衆
僧不得食新果以此白佛故制 除餘時者有因緣如前說至餘家囑餘比丘者囑人令知
不待而食故也○四十三 起曰迦留陀夷至齋優婆夷家齋婦與食尊者食已久坐不去其
夫還次遣去故不去其夫見嫌佛聞故制○四十四 亦起前人至齋優婆夷家屛處坐故○
四十五 亦起前人亦是彼家○四十六 起自跋難陀與餘比丘共鬪欲與懺悔結恨在心
故邀彼僧入城與食周遍行遊食時至不與食而遣之彼比丘入祇園不得食跋難陀既遣彼
已往至食家足食而歸佛聞故制○四十七 佛在迦維羅國時摩訶男釋種供衆僧藥敬上
座故施與好藥求亦與不求亦與六群中相謂我等當至彼家求索既至索時偶乏藥當轉買
與六郡訶言汝家無藥何以供僧汝有愛憎又復妄語釋摩男云我先有誓家有當供無則買

40) 索美食戒 Permission d'accepter des aliments de choix; défense de les demander. — Pa-nan-t'ouo demanda un bon dîner, à un marchand de ses amis. Etes-vous malade? demanda celui-ci. Non, dit Pa-nan-t'ouo. Alors, dit le marchand, pourquoi vous, moine oisif, désirez-vous manger de bonnes choses, alors que moi qui travaille et peine, je m'en prive? — Le Bouddha ayant appris l'histoire, formula ce texte.

41) 與外道食戒 Défense de donner, de sa main, des aliments aux hétérodoxes. — Comme le Bouddha allait, avec une nombreuse escorte de moines, de Kosala à Śrāvastī, des bienfaiteurs lui apportèrent une grande quantité de galettes. Le Bouddha dit à Ānanda d'en donner aux moines autant que besoin, puis de distribuer le reste aux pauvres. Parmi ces derniers, une mendiante yogī nue, assez jolie, vint demander sa part. Quand il la servit, par hasard, Ānanda lui donna deux galettes accolées, au lieu d'une. Les malins soupçonnèrent une intention, dans le fait que cette femme nue avait reçu double ration. Ānanda fut très ennuyé. Le Bouddha formula son précepte, dont il dut rabattre ensuite. —Texte, XV 35.

42) 食前後入聚戒 Défense de faire manquer aux autres une aubaine, en se faisant attendre, ou autrement. — Un notable de Śrāvastī avait invité une bande de moines, en l'honneur de Pa-nan-t'ouo, lequel n'arriva pas, alors que tous les autres étaient réunis. Les moines durent demander qu'on ne l'attendît pas, afin de ne pas passer midi, ce qui déplut à leur hôte. Or Pa-nan-t'ouo était allé manger ailleurs. — Une autre fois, des fruits ayant été envoyés au même, les moines n'osèrent pas les partager avant son retour. Il rentra encore après le temps, frustrant ainsi les moines, manger en temps défendu et conserver des aliments étant également interdit. — Texte, XV 36.

43) 食家強坐戒 Ne pas s'attarder, après avoir mangé, là où il y a une belle femme... Comme fit Kia-liou-t'ouo-i, chez un bienfaiteur dont la femme était son ancienne amie, quoique le mari l'eût congédié plusieurs fois. — Texte, XV 37.

44) 屏與女坐戒 Le même étant retourné voir son amie, et s'étant assis avec elle derrière la porte, le Bouddha ajouta ce texte.

45) 與女露坐戒 Le même y étant encore retourné, et s'étant assis avec elle devant la porte, le Bouddha dut encore ajouter cette rallonge à son veto.

46) 驅他出聚戒 Défense de faire jeûner un autre moine, par vengeance. — Pa-nan-t'ouo joua à un moine, auquel il gardait rancune, le mauvais tour de le promener jusque vers midi, puis de le planter là, lui faisant manquer son repas, et l'obligeant à rester à jeûn jusqu'au lendemain. Le Bouddha la trouva mauvaise. — Texte, XV 38.

47) 過受樂戒 Défense d'accepter plus de médicaments qu'il n'en faut pour la saison, sauf le cas d'une fondation de ce genre. — A Kapilavastu, le Śākya Mahānāman avait promis de donner à tout moine qui s'adresserait à lui, les médicaments nécessaires pour la saison. Un jour les Six y étant

與何言我妄我今不供僧藥矣他比丘嫌六羣僧妄訶彼故使彼斷衆僧藥具白世尊故制聽僧四月受藥四月者三際中一際也　時病比丘過四月已不敢復受佛聞更制無病受者犯又有居士常請受藥釋摩男更請供藥又有分請施者又有盡形施者佛皆聽受故除云云○四十八　時波斯匿王行軍六羣往觀王心嫌之以石蜜一甕寄奉世尊佛因六群汝往觀耶故制　有督軍主師名黎師達欲見比丘遣使往請世尊聽往故除因緣往者不犯○四十九　時六群比丘有事往軍中宿見者嫌之他比丘白佛故制○五十　時六群有事軍中宿因看鬭戰一僧爲箭所射衣裹輿還人問及此衆皆嫌之佛聞故制○五十一　起自娑伽陀尊者本是六群中人至一梵志家借宿彼云有一空室不堪與宿尊者問何故彼答中有毒龍恐害汝故者云但宿無害卽敷坐具而坐中夜果有毒龍見僧宿此遂吐火烟娑伽陀入火光定亦放火龍怒甚大放火娑伽陀亦放大火彼此相然娑伽陀念言滅彼毒火龍火漸滅伽陀火愈熾遂降彼龍置鉢內明日示梵志　時拘睒彌王適在梵志家信敬尊者別時囑梵志若尊者再來報我當一供養異時娑伽陀再到梵志家梵志報王王自躬請六群比丘爲王說言所食易爲能持比丘難得者爲供可耳王問何者難得報言唯黑酒難得　明日時到娑伽陀至王所設種種美食過飮黑酒飯時爲酒所醉倒地而吐烏鵲食吐亂鳴佛知而故問阿難具白如上佛言癡人昔降大龍如今不能降小蛇矣故制○五十二　起自十七群比丘在阿耆跋提河中浴水中嬉戲順流逆流出沒抛擲時匿王與末利夫人高樓上望見之王與夫人相談年少出家佛法未深故耳夫人下樓遣那陵婆羅門致訊世尊具白此事故制○五十三　六群中一人擊攊十七群一人至死他比丘白佛故制○五十四　起自闡陀比丘欲犯戒諸比

allés, son stock se trouva épuisé. Ils ne le crurent pas, et l'accusèrent de manquer à sa parole. Mécontent, Mahānāman cessa pour un temps ses aumônes. Le Bouddha fulmina contre les Six. — Ensuite d'autres bienfaiteurs s'étant engagés à fournir toujours tous les médicaments nécessaires, le Bouddha excepta ces sortes de fondations.

48) 觀軍戒 Défense d'assister aux revues, pourvu que l'on puisse s'en excuser. — Cas des Six, que le roi Prasenajit dut envoyer porter ses compliments et du sucre au Bouddha, pour s'en débarrasser. — Texte, XV 39.

49) 軍中過宿戒 Défense de séjourner à l'armée, plus de deux ou trois jours. — Encore les Six.

50) 觀軍戰戒 Défense de s'intéresser de trop près aux exercices militaires. — Toujours les Six. L'un d'entre eux reçut une flèche, pour s'être mis où il ne devait pas. — Texte, XV 40.

51) 飲酒戒 Défense de boire aucune liqueur fermentée. — Le moine Cha-kia-t'ouo ayant demandé à un Brahmane l'hospitalité pour la nuit, celui-ci lui dit qu'il avait bien une chambre, mais qu'elle était hantée par un dragon... Peu m'importe! dit Cha-kia-t'ouo... De fait, vers minuit, le dragon apparut, se fâcha et souffla des flammes. Cha-kia-t'ouo s'étant concentré dans la contemplation, en souffla de plus ardentes. Le dragon ayant épuisé son feu, dut capituler. Cha-kia-t'ouo le mit dans son écuelle, et le livra au Brahmane, le lendemain matin. — Le roi de Kauśāmbī ayant appris cet exploit pas banal, donna ordre au Brahmane de l'avertir quand Cha-kia-t'ouo repasserait. En son temps, le Brahmane avertit le roi, qui invita le moine à dîner au palais le lendemain. Il s'informa aussi sous main, des aliments et boissons que les moines ne recevaient pas dans leurs quêtes, pour l'en régaler. Ils ne reçoivent jamais de vin noir, lui dirent de mauvais plaisants. — Le lendemain le roi traita le moine, et il y eut du vin noir. Le résultat fut que, revenu au couvent, Cha kia-t'ouo ne put plus se tenir sur ses jambes, et vomit son royal dîner, que les corbeaux et les pies se disputèrent. Les cris de ces volatiles attirèrent l'attention du Bouddha, qui demanda ce qu'il y avait. On le mit au courant. Cet imbécile de moine, dit-il, a vaincu jadis un grand dragon, et voilà qu'il s'est laissé vaincre par un petit serpent!.. Puis il porta défense absolue de goûter même aucune liqueur fermentée.

52) 水中戲戒 Défense de s'ébattre au bain. — En se baignant dans la rivière A-k'i-pa-t'i, les Moinillons s'amusèrent en règle, nageant, plongeant, se jetant de l'eau, etc. Le roi Prasenajit, et sa reine Mallikā, les virent du haut d'une tour. Comme ils étaient adeptes fervents, disposés à tout prendre en bonne part, ils se dirent: ce sont des enfants encore jeunes, dont la formation n'est pas complète... Cependant la reine envoya un Brahmane porter au Bouddha ses compliments, un paquet de sucre, et l'histoire susdite. D'où le décret.

53) 擊擽他戒 Défense de frapper de la main ou du pied. — L'un des Six ayant assommé l'un des Moinillons, le Bouddha défendit de frapper du poing ou du pied. Dignes gens et jolies mœurs! L'occision n'ayant pas été volontaire, le meurtrier ne fut pas dégradé. Il en fut quitte pour une semonce.

丘諫而不從白佛故制○五十五　佛在波羅黎毗國在經行處經行時那迦波羅尊者奉侍左右初夜請佛歸房以至中夜後夜天將明佛猶不飯那迦念言屢請不飯我當恐怖之使歸乃反被惡衣作恐怖聲佛不能怖佛誡勅已因制○五十六　佛在摩竭陀國王有溫泉恒施僧浴時六羣比丘於後夜時浴適王與彩女等來浴聞僧浴令莫驚待僧浴畢六羣入浴以至天明不去王竟不得浴而去故制　時諸比丘盛熱汗汚病比丘及風雨遠行俱不得浴以此白佛故更制聽餘時也○五十七　起自六羣佛在曠野城時六羣自相謂言我等在上座前不得隨意言語卽出房外露地拾野柴枝然火炙身不意朽樹中有毒蛇藏於內因火烟透入蛇驚出六羣逆走將火株散擲延燒講堂故制　此後病比丘及各色因緣俱不敢然火故除○五十八　佛在祇園有居士請食時十七羣比丘持衣鉢掛在一面於經行處經行以俟時到六羣比丘戲藏他衣閒白時到尋衣無獲六羣藏衣餘比丘見遂白六羣調弄故藏佛因制戒○五十九　時六羣比丘先以衣施人後又不問衣主取著佛聞故制○六十　時六羣比丘著白色新衣居士嫌之佛因制作三種色青黑木蘭者以三色互作非青非黑木蘭色故○六十一　起自迦留陀夷不喜聞鴉聲故作弓射死堆積諸居士譏嫌佛聞故制○六十二起自六羣取雜蟲水或飲或用居士見嫌故制○六十三　七十羣比丘請問六羣諸禪四果

54) 不受諫戒 Défense de se moquer des réprimandes. — Le moine Tch'an-t'ouo s'en moquait. Il fut censuré.

55) 怖比丘戒 Défense d'effrayer les autres. — Histoire amusante du moine Na-kia-p'ouo-louo, lequel voulant dégoûter le Bouddha de ses promenades nocturnes, se déguisa en diable pour lui faire peur. Ceci prouve que les familiers du Bouddha ne le jugeaient pas infaillible. Na-kia-p'ouo-louo n'obtint, en fait de succès, que de faire ajouter au formulaire ce paragraphe. — Texte, XV 41.

56) 半月浴戒 Sauf raisons spéciales, un bain tous les quinze jours doit suffire. — Dans le pays de Magadha, le roi permit aux moines de se baigner dans une source thermale qui lui appartenait. Les moines abusèrent de la permission. Les Six finirent par y aller la nuit, empêchant le roi et ses femmes de prendre leur bain. Le Bouddha dut prohiber ces abus.

57) 露地然火戒 Défense de faire du feu n'importe où, sans raison spéciale. — Les Six étaient sortis, pour se parler sans témoins. Comme il faisait froid, ils allumèrent du feu au pied d'un arbre creux, contigu au couvent. La fumée fit sortir de l'arbre, un cobra qui y hivernait. Les Six s'enfuirent, laissant flamber leur feu, lequel se communiqua au couvent et incendia la salle des conférences. Au danger d'incendie, les commentateurs ajoutent la destruction des insectes; double motif du décret.

58) 藏他衣物戒 Défense de cacher les effets des autres, pour s'amuser. — Les Six jouèrent un jour aux Moinillons le tour de cacher leurs habits, les empêchant ainsi de se rendre à une invitation à dîner.

59) 真實淨戒 Défense de reprendre en cachette un habit donné à un autre. — Encore un mauvais tour joué par les mêmes aux mêmes.

60) 著新衣戒 Tout habit de moine doit être teint. Défense de porter des habits blancs, réservés aux laïques, que les textes chinois appellent 白衣 pai i, les habits blancs. — Le Bouddha permit trois teintures, faciles et pas chères, en vert, noir, ou ocre. Les commentateurs chinois disent, qu'on teignait en vert avec du vert de cuivre (carbonate?), en noir avec une boue ferrugineuse, en jaune ocre avec l'extrait de rubia cordifolia; teintures faciles, qui se renouvelaient à chaque lessive.

61) 奪畜生命戒 Défense de tuer aucun être vivant. — Kia-liou-t'ouo-i n'aimait pas les corbeaux, si nombreux et si insolents dans l'Inde. Il se mit à leur faire une guerre d'extermination. Le Bouddha interdit ce sport. — Texte, XV 42.

62) 飲蟲水戒 Défense de boire de l'eau contenant des larves, des insectes. L'eau doit être filtrée d'abord. Ce filtrage n'est pas une invention bouddhique. Il se pratiquait avant le Bouddha, par souci de la vie des petits, en faisant passer l'eau à travers un petit sac ou bas en toile, qu'on portait sur soi. — Comparez ci-dessus, cas 19. — Texte, XV 43.

之法六羣答言汝等妄語得上人法犯波羅夷十七羣往上座處別問上座報言無犯上座以此白佛故制○六十四　起自跋難陀與一比丘親厚跋難陀數犯罪向親厚者云我犯如是如是罪勿向他說後與親厚僧共鬪彼僧即向餘比丘說除僧問言何時犯何時詺覆至於今以此白佛故制○六十五　佛在迦蘭陀竹園時羅閱城中有十七羣白衣童幼最大者十七最小者十二有富者貧者互相勉勵欲求出家時諸比丘度令出家受大戒諸童幼小習學不堪一食夜半患饑高聲啼哭佛知故問阿難答如上故制○六十六　時六羣比丘鬪諍滅已更發故制○六十七　祇園有多比丘欲往毗舍離城時有賈客欲漏關稅期僧同往既至稅處爲關人所捉關法倫稅當殺波斯匿王勅令放僧佛聞故制○六十八　時祇園有阿黎吒比丘作此惡見諸比丘三諫不止佛聞故制○六十九　亦是前人惡見不捨世尊令僧白四羯磨六羣猶故供給止宿共同羯磨言語故制○七十　時祇園跋難陀有二沙彌一名羯那二名摩睺迦共行不淨又自相謂言云云諸比丘嫌責二沙彌以此白佛故制滅去者即爲作滅擯羯磨遠遣滅跡而去故也時六羣僧誘引畜養止宿故制如此○七十一　時闡陀比丘餘比丘如法諫反發此言自不學戒又欲轉難餘比丘佛聞故制又開苦求解戒相問不犯○

63) 疑惱比丘戒 Défense d'inquiéter les consciences. — Les Moinillons demandèrent aux Six des renseignements sur les divers degrés de la contemplation. Pauvres gamins! ils s'adressaient bien. Les Six leur dirent: rien que pour avoir demandé pareille chose, vous avez déjà encouru le quatrième cas de dégradation (jactance spirituelle). Inquiets, les Moinillons interrogèrent les Anciens, qui les déclarèrent innocents, le désir de s'instruire étant licite.

64) 覆他麤罪戒 Défense de dissimuler complaisamment les méfaits d'autrui. — Pa-nan-t'ouo étant bien avec un autre moine, lui confia, dans l'intimité, quelques-unes de ses fredaines, en lui imposant de n'en rien dire. Ensuite les deux s'étant brouillés, l'ancien ami, devenu ennemi, parla. Le Bouddha légiféra.

65) 與年不滿戒 Défense d'admettre comme moine, un novice qui n'a pas vingt ans. — C'est le cas célèbre de l'admission des Moinillons, une bande d'enfants, dont l'aîné avait 17 ans, le plus jeune n'en ayant que 12. Le Bouddha venait de donner à l'Ordre le pouvoir de s'agréger de nouveaux membres. Les Anciens s'empressèrent de faire ce beau coup, à son insu. Les inconvénients apparurent dès la nuit suivante. Le Bouddha gronda, légiféra, mais ne renvoya pas les Moinillons, illicitement mais validement agrégés. — Texte, XV 44.

66) 發諍戒 Défense de raviver un conflit, une dispute. — Décret porté contre les Six, par le Bouddha, dont les contestations étaient la terreur.

67) 與賊期行戒 Défense de se joindre à une caravane interlope. — Des moines de Ṣrāvastī devant aller à Vaisalī, se joignirent à une bande de contrebandiers. Ceux-ci ayant été arrêtés, les moines furent arrêtés avec eux, comme complices présumés. Or la contrebande était punie de mort. Le roi Prasenajit leur fit grâce. Le Bouddha légiféra. — Texte, XV 45.

68) 惡見違諫戒 Défense de professer le laxisme, en matière de chasteté. — Cas du moine A-li-t'ouo, du couvent de Jetavana, qui soutint, même en présence du Bouddha, que celui-ci avait enseigné cette doctrine. Le mode de censure solennel, fut défini à cette occasion. — Texte, XV 46.

69) 隨舉比丘戒 Défense de faire cause commune avec les laxistes. — A-li-t'ouo ayant subi la censure, les Six le reçurent dans leur communion. C'est contre eux, que fut portée cette défense.

70) 隨擯沙彌戒 Défense de conserver, de s'attacher, un novice scandaleux, laxiste, renvoyé. — Au couvent de Jetavana, les deux novices de Pa-nan-t'ouo (parrain édifiant) se livrèrent à la sodomie, en se disant qu'il n'y avait pas de mal. Repris, ils prétendirent que cela n'était pas défendu. On les expulsa. Les Six les attirèrent à eux. Le Bouddha les censura.

71) 拒勸學戒 Défense de récuser une censure, en disant, je ne savais pas, attendez que je me sois informé, etc... comme fit le moine Tch'an-t'ouo.

七十二　時祇園有多比丘一處講法誦戒六羣比丘見彼誦戒自相謂言彼等誦戒迦利頻來擧罪我等止他不必誦此雜碎戒相若欲誦者當誦四重及十三僧殘足矣云云以此白佛故制○七十三　佛在祇園時六羣中有一比丘自知犯戒當說戒時故作癡呆欲免擧罪諸比丘以此白佛故制更增無知罪者治本犯罪外又加無知一罪○七十四　時沓婆摩羅尊者因知僧事無暇赴外請由是衣服破損諸比丘常赴外請一日得貴價衣皆發心施與沓婆尊者因於僧中白二羯磨如法施與時六羣僧故作此言以衣施所親僧諸比丘聞已嫌之白佛故制○七十五　時祇園中衆僧既集欲作羯磨六羣中自謂欲擧我等過犯不若先去令彼所擧不成言已即去諸比丘言汝等勿去有事故去耶以此白佛故　○七十六　時祇園中六羣中有犯事者恐衆僧擧因相隨逐竊獲衆僧見彼強恭暫止　異時六羣作衣衆僧乘須以他事喚彼六羣答云作衣不暇喚者云若無暇可令一二人持欲去便了因令一二人去即與白衆擧治後因不服更訶故制○七十七　時六羣比丘彼此鬪亂令諍事不息故制○七十八　六羣中有一人嗔打十七羣比丘故制○七十九　六羣嗔十七羣比丘故搏搏者扭撲也○八十　亦是六羣嗔十七羣妄加謗瀆故制○八十一　起自迦留陀夷入波斯匿王宮中王與末利夫人晝日共眠未起夫人遙見尊者即起披衣數座令坐夫人失衣墮地因蹲而不起迦留陀夷即出宮尊者還祇園中說如上事佛聞故制　刹利利是梵語具云刹帝利此云王種　水澆頭者輪王初紹位時金瓶盛四大海水王親執瓶灌太子項方授與王位故名水澆頭也　未藏寶者即夫人未避也○八十二　有外道從栢薩羅國中途止息遺却千兩金囊衆多比丘後行拾得共云待來尋者付還彼外道夫久方面尋覓比丘即付還原囊彼

72) 毀毗尼戒 Défense d'infirmer la discipline, de mal parler du formulaire, etc. — Les Six émirent l'avis qu'on devrait se borner à réciter, tous les quinze jours, les quatre cas de dégradation et les treize cas de pénitence; que le reste n'était bon qu'à embrouiller les idées et à embarrasser les scrupuleux. Ils furent rabroués, et insérés une fois de plus au formulaire.

73) 恐舉先言戒 L'ignorance du devoir rend doublement coupable. — Un des Six, ayant commis une faute, dit qu'il ne savait pas. Or il s'agissait d'un point du formulaire. Le Bouddha déclara qu'il devait être puni doublement, une fois pour sa faute, une fois pour son ignorance.

74) 同羯磨後悔戒 Défense d'accuser le chapitre de partialité ou d'injustice. — Le pourvoyeur Ta-p'ouo (XV 12) se dévouait sans relâche pour le bien de l'Ordre, sans aucun souci de ses propres intérêts. Un jour qu'il était vêtu de haillons, le chapitre ayant reçu un bon vêtement, le lui adjugea, dans les formes. Les Six qui haïssaient Ta-p'ouo, accusèrent le chapitre de partialité, et lui prêtèrent les plus vils motifs. Le Bouddha informé statua.

75) 不與欲戒 Défense d'empêcher la tenue d'un chapitre. — Au couvent de Jetavana, comme les moines allaient se réunir en chapitre, les Six se dirent: On va procéder contre nous. Sortons et ils ne pourront rien faire... Les moines essayèrent en vain de les retenir. Le chapitre fut empêché. Le Bouddha informé légiféra.

76) 與欲後悔戒 Défense d'empêcher l'exécution des décisions. — Craignant d'être censurés, les Six empêchèrent la tenue des chapitres. Un jour, appelés au chapitre, ils refusèrent d'obéir, sous prétexte d'habits à confectionner. Le chapitre exigea qu'ils envoyassent au moins l'un d'entre eux, auquel la semonce fut faite au nom de tous. Ils la déclarèrent nulle de plein droit, pour vice de forme. Le Bouddha les censura. — Texte, XV 47.

77) 屛聽四諍戒 Défense de divulguer les querelles des moines. Les Six ravivaient et envenimaient ainsi les discordes. — Texte, XV 48.

78) 瞋打比丘戒 Défense de frapper, portée à l'occasion des mauvais traitements que les Six faisaient subir aux Moinillons. — Texte, XV 49.

79) 搏比丘戒 Défense d'empoigner. Contre les mêmes.

80) 殘謗戒 Défense d'inquiéter par des accusations calomnieuses. Contre les mêmes. Comparez ci-dessus 63.

81) 突入王宮戒 Défense d'entrer brusquement chez un roi. — Histoire de Kia-liou-t'ouo-i qui entra ainsi dans le palais du roi Prasenajit, lequel faisait la sieste avec sa reine Mallikā (ci-dessus 52) Celle-ci passa vite une robe, mais n'eut pas le temps de la fixer. Il s'ensuivit une situation gênante, et Kia-liou-t'ouo-i dut battre en retraite.

82) 捉寶戒 Défense de ramasser, de serrer, de l'argent, des bijoux, des valeurs; excepté dans le couvent, ou dans le gîte préparé pour la nuit. — Un voyageur ayant perdu un sac d'argent, des moines le ramassèrent et le

反詐言金少以至經官鞫審情實外道理虧金囊入官諸比丘聞之嫌彼比丘多事拾遺以此白佛故制　後因節食毗舍佉優婆夷便道覲佛念云覲佛不必嚴飾如此故卸却置一樹下始入見佛去時忘取一比丘見之因制不取往白世尊故開云除僧伽藍中　又一比丘寄宿居士家室中有寶僧爲守護竟夜不眠以此白佛故幷開除○八十三　起自跋難陀非時入村與居士樗蒲比丘勝故居士嫉之便嫌比丘非時入村佛聞故制　樗蒲卽賭錢也○八十四　起自迦留陀夷預知佛從此道來卽於道中敷高廣座白佛云看我床座佛故制之○八十五　時六羣僧作兜羅綿臥具居士見嫌兜羅此云細輭律云白楊花蒲臺花等也佛聞故制○八十六　羅閱城中有信樂工師爲比丘作牙角針筒諸比丘皆令作故家業盡廢衣食缺之知足比丘白佛故制○八十七　佛在祇園一日不赴請施王送食世尊常規不受請時遍觀僧房見幽僻處以衆僧臥具敷在露地不淨所汚爲暴雨所漬故制聽作尼師壇障諸臥具　時六群僧便多作廣長尼師壇故更制此○八十八　時祇園中諸比丘患癰瘡故膿血汚身佛聽作覆瘡衣又衣麤毛著瘡舉衣患痛佛因命作細軟覆瘡衣　六羣便作廣長之衣他比丘以此白佛故制○八十九　時毗舍佉母乞願爲作雨浴衣　六羣便作廣大浴衣故制○九十　時難陀尊者身量短佛四指諸比丘遙見難陀來疑爲是佛皆起奉迎旣至乃是難陀諸僧以此白佛佛命難陀常著黑衣以別之　時六羣僧與如來等量作衣或過量作佛聞故制

lui rendirent. Il les accusa d'avoir détourné une partie de l'argent. Le Bouddha jugea qu'ils auraient dû laisser l'argent gisant sur la route. Il ajouta, à sa règle générale, deux restrictions, aux occasions suivantes: Un moine avait laissé gisants, les bijoux déposés par une visiteuse, dans la cour du couvent. Un autre, reçu pour la nuit chez un orfèvre, veilla, au lieu de serrer les bijoux épars dans la boutique. — Texte, XV 50.

83) 非時入聚戒 Défense d'entrer dans un village, en temps défendu. — Le moine Pa-nan-t'ouo étant allé le soir dans un village, joua avec les notables et gagna. Les perdants se vengèrent de lui en l'accusant. D'où le cas.

84) 過量牀足戒 Les pieds des chaises et des lits, ne doivent pas excéder huit doigts. — Kia-liou-t'ouo-i s'était fait une chaise et un lit très élevés. Le Bouddha ayant vu ce mobilier, statua comme dessus.

85) 兜羅綿褥戒 Défense de rembourrer siéges et lits, avec du duvet fin. — Les Six avaient introduit ce luxe.

86) 骨牙角鍼筒戒 Défense d'avoir des étuis à aiguilles en matière précieuse, gravés ou ciselés. — Un artisan de Rājagṛiha, tout dévoué à l'Ordre, crut bien faire en donnant gratis aux moines ces produits de son art. Les quémandeurs devinrent si nombreux, que le pauvre homme fut ruiné.

87) 過量臥具戒 L'enveloppe qui sert à serrer la literie, ne doit pas excéder ses dimensions. — Un jour que les moines étaient sortis pour quêter, le Bouddha furetant dans le couvent de Jetavana, trouva des literies mouillées par la pluie et souillées de boue (on dort en plein air durant les grandes chaleurs). Il prescrivit l'usage d'une sorte de housse ou d'enveloppe, dont il fixa les dimensions.

88) 過量覆瘡衣戒 Permission de se servir d'un linge de dimensions fixes, pour couvrir les plaies, éruptions, etc. — Des moines couverts d'ulcères qu'ils ne pouvaient pas panser, étaient dégoûtants et souffraient beaucoup. Le Bouddha leur concéda l'usage d'une toile fine et douce. Les Six recommencèrent à faire des provisions de toile. Le Bouddha fixa les dimensions du linge concédé.

89) 過量雨衣戒 Il dut fixer aussi, pour la même raison, les dimensions de la toile à bains et à douches (page 305, 27).

90) 過量三衣戒 Défense à tout moine, quelle que fût sa stature, de porter une robe plus longue que celle que porta le Bouddha, par respect. — Incidemment le commentateur raconte ce qui suit: Sunanda ayant à peu près la même taille que le Bouddha, fut souvent pris pour lui par les moines. Le Bouddha l'obligea à porter toujours une robe noire, lui-même portant une robe jaune.

○四波羅提提舍尼法○一者　時舍衛國世儉穀貴人民饑餓死者無限諸比丘乞食難得蓮花色比丘尼初日所得食施與比丘二日所得三日所得皆施比丘一時在道上乞食一長者來車從多蓮花色尼避著道傍以饑暈故墮落坑中深泥掩面長者見之急令扶起問得何患尼乃報言爲饑所患耳因問答如上結此戒後病比丘不敢受非親里尼食佛因更制無病之言○二者　時祇園諸比丘與六羣比丘同在白衣家受食有六羣尼爲六羣僧索羹索飯於此越役參互與食餘比丘以此白佛故制○三者　時羅閱城中有一居士夫婦皆正信樂施比丘乞食常相供養施無虛日以此貧乏諸居士說言彼家先時饒富因施僧食輙令貧乏比丘聞此往白世尊佛因聽僧與居士作學家白二羯磨作此羯磨不令比丘同他家乞食學家者謂學道而貧者之家也故爲結此戒　又有比丘先受學家請因制不敢復往病比丘亦不敢受學家食以此白佛佛乃更制故加先請及無病之言○四者　佛在迦維羅國尼拘類園中在城婦女持飯食往僧寺中途爲賊觸嬈佛聞故制謂若比丘在阿蘭若及迴遠恐怖處住故僧伽藍外不受食在僧伽藍內受食當向餘比丘悔過時病比丘因制不敢受持來食以此白佛故更制用無病之言

○一百衆學法　律藏云式叉迦羅尼法此云應當學又云突吉羅此云惡作此罪之至輕者下一百事皆是六羣比丘所爲文相可解不必繁引

○七滅諍法　以此七法能滅過去現在及諸未來一切諍事故○一者應與現前毗尼當與現前毗尼　現前即是現在毗尼此云滅惡上句是審實度量下句是與治息諍下倣此謂治

VI. 四提舍尼法 les quatre cas spéciaux de coulpe.

1) 從非親尼取食戒 Défense de recevoir des aliments d'une nonne. — La disette désolant Śrāvastī, les moines ne recevaient pas le nécessaire et souffraient de la faim. La nonne Lien-hoa-chee leur donna chaque jour le produit de sa quête. Elle jeûnait ainsi depuis plusieurs jours, quand, ayant dû se ranger au bord du chemin pour laisser passer un notable, elle tomba épuisée dans le fossé. Le notable la fit retirer, et lui demanda avec intérêt si elle était malade. Non, dit-elle, j'ai faim. Le notable ayant su pourquoi, s'indigna contre les moines. Le Bouddha porta ce décret, pour empêcher les moines d'exploiter les nonnes.

2) 食尼指授食戒 Défense de se laisser avantager par une nonne. — Des moines du couvent de Jetavana, s'étant rencontrés chez un bienfaiteur avec les Six, une nonne sympathique à ces derniers, s'employa pour les faire servir plus vite et mieux que les autres moines. Son dévouement malédifia. Le Bouddha formula cette censure.

3) 學家受食戒 Défense de ruiner les familles en aumônes. — Une famille de Rājagṛiha, qui tenait table ouverte pour les moines chaque jour, fut réduite, par ces largesses, à la pauvreté. Ces pauvres gens ont été dévorés par les moines, dirent les notables de la ville, peu édifiés. La chose vint aux oreilles du Bouddha, lequel défendit d'abord absolument d'aller quêter dans cette famille. Il ajouta ensuite la restriction « sauf invitation », sur ses instances. Enfin le cas fut généralisé.

4) 蘭若受食戒 Défense d'exposer la vie des bienfaiteurs. — Des femmes qui portaient des aliments à un ermitage isolé, furent détroussées par des brigands. D'autres donateurs furent attaqués par des bêtes féroces. De là le décret. Sauf le cas de maladie, le moine doit aller quêter lui-même au domicile du bienfaiteur, et non se faire apporter sa pitance.

事上座比丘審實此事應與現在滅惡當與四目對首懺悔則諍事滅矣○二者應與憶念毗尼當與憶念毗尼　憶念是過去事或有比丘先時作惡後時方舉作者忘之則令憶念有則對衆懺悔豈彼無而妄舉耶然或以無根妄舉亦有之故念憶念有則改之無則如勉則諍事息矣○三者應與不痴毗尼當與不痴毗尼　不痴者謂有比丘顛狂心亂多犯衆罪後狂疾已愈諸比丘舉其所犯罪問言汝憶念否答言我不憶念但我顛狂時誤犯衆罪此非故作諸比丘猶舉不止因白佛佛令與作不痴毗尼白四羯磨衆中作法白竟諍事遂滅名不痴也○四者應與自言治當與自言治　自言者犯罪比丘自言罪相如有比丘所行惡事或波羅夷或僧殘或捨墮等彼能據犯言罪如自言治謂犯罪比丘應至清淨比丘所偏袒露頂禮足合掌自說罪名自說罪種從長老懺悔不覆藏衆僧受懺悔已則諍事滅也○五者應與多覓罪相當與多覓罪相　按四分律藏五應與覓罪相當與覓罪相六應多人覓罪相當與多人覓罪相坊本以第六作第五也多罪相即多人覓罪相也按事細審確實之意或有比丘作事在疑貳之間則與按實所以多人細審究其罪相輕重使其心腹於所治無辭則諍事滅矣○六者應與覓罪相當與覓罪相　按四分律四十八中卽現前受懺悔者是也覓罪相者對衆說罪意也謂若比丘所作顯實無疑乃與按事治罪以顯實故不必多覓故刪多字治事有衡則諍事滅矣○七者應與如艸覆地當與如艸覆地　此約喻說按四分律四十八云謂比丘多犯衆罪非沙門法惡言無度出入非儀犯罪者自念多犯罪等恐罪深重不如佛教令大衆住止不安因至長老上座前陳白己罪望諸長老忍聽甘作如艸覆地懺悔已罪是名如艸覆地法則諍事滅也又如艸覆地是隨順服下之美何者良

Les 百眾學法 cent petites règles, n'ont pas d'histoire qu'on puisse raconter. Les 七滅諍法 sept moyens pour prévenir ou apaiser les dissensions, pas davantage. Mais voici l'excellente exposition de ce texte très obscur et très difficile, par notre commentateur. Il s'agit moins, selon lui, des griefs entre particuliers, que des griefs de l'Ordre contre tel ou tel particulier. Soit une affaire pour laquelle on en veut à un moine. Qu'on la vide au plus tôt

1 ou en s'expliquant avec lui, à l'amiable;

2 ou en lui permettant de s'excuser, par exemple par oubli, ou erreur de mémoire;

3 ou en lui permettant de plaider « involontaire », d'alléguer par exemple une folie passagère;

4 ou en acceptant simplement son aveu et ses regrets;

5 ou en faisant examiner son cas par un jury, qui pèsera impartialement la faute et le droit;

6 ou en confiant cet examen à un seul enquêteur bien disposé pour l'inculpé. Le commentateur remarque, avec raison, que 5 et 6 doivent avoir été intervertis, l'ordre primitif ayant été probablement, d'abord un arbitre, puis un jury.

7 ou bien enfin, en passant l'éponge, par une amnistie en règle. Dans certains cas, dit la glose; quand il y a eu beaucoup de fautes et d'offenses réciproques, il n'y a guère que ce moyen; condonation réciproque, amnistie générale, et oubli. Le moyen doit alors être employé, pour le bien de la paix. Il faut aider alors « l'herbe à couvrir la terre ». Comparez page 257.

1 爾時世尊在毗舍離時迦蘭陀村須提那子於彼村中饒財多寶持信牢固出家爲道時世穀貴乞求難得時須提那子作是思惟今時世穀貴諸比丘乞求難得我今寧可將諸比丘詣迦蘭陀村乞食諸比丘因我故大得利養得修梵行亦使我宗族快行布施作諸福德住是念已即將諸比丘詣迦蘭陀村　須提那母聞其子將諸比丘還歸本村即往迎到彼子所語其子言可時捨道還作白衣何以故汝父已死我今單獨恐家財物沒入於官但汝父財既多況祖父已來財物無量甚可愛惜是以汝今應捨道就俗即答母言我不能捨道習此非法今甚樂梵行修無上道如是至三其子亦答言不能捨道還俗其母便捨之而去詣其婦所語言汝取初嫁時嚴身衣服盡著面來即如其教便自莊嚴與母共俱至其兒所今正是時便可捨道就俗何以故汝若不捨道者我財物當沒入於官兒答母言我不能捨道母如是再三語子言汝婦今日便可安子使汝種不斷子白母言此事甚易我能爲之時迦蘭陀子佛未制戒前不見欲穢便捉婦臂將至園中屏處三行不淨時園中有鬼命終即處其胎處胎九月生男顏貌端政與世無雙字爲種子　爾時須提那行不淨已來常懷愁憂諸同學見已問汝何愁憂耶汝久修梵行威儀禮節無事不知何所愁爲不樂梵行耶須提那言我甚樂梵行近在屏處犯惡行與故二行不淨故愁耳諸比丘言須提那汝云何乃作如是惡事於如來清淨法中於欲

XV. Cas principaux des deux formulaires. Texte de la Somme Dharmagupta

四分律 Seu-fenn-lu,

traduite en 405 par Buddhayaśas (page 134); 姚秦罽賓三藏佛陀耶舍共竺佛念等譯。

Premier cas de dégradation des moines.

1) En ce temps-là, comme le Bouddha séjournait à Vaiśalī, un certain Su-t'i-na, du village de Kia-lan-t'ouo, très riche et croyant fervent, quitta sa famille et se fit moine. Survint une famine, qui rendit les quêtes des moines difficiles. Alors Su-t'i-na se dit: La disette est grande; bientôt les moines ne trouveront plus leur subsistance; le mieux sera que je les conduise au village de Kia-lan-t'ouo, où ils seront bien accueillis pour l'amour de moi; en les nourrissant, mes proches leur permettront de continuer leur vie pieuse, et se feront du bien à eux-mêmes... Il alla donc, avec les moines, au village de Kia-lan-t'ouo. — Sa mère profita de cette visite, pour lui tenir le discours suivant: Mon fils, ne pourrais-tu pas reprendre l'état laïque? Ton père est mort. Je reste seule. Ce serait grand dommage, que les richesses amassées par tes ancêtres, fussent dévolues au fisc. Tu devrais quitter l'état de moine, et rentrer chez toi. — Mère, dit Su-t'i-na, je ne puis pas faire cela. Ce ne serait pas bien. Et puis, j'aime la vie ascétique, et suis épris de la perfection. — Trois fois la mère revint à la charge, trois fois le fils refusa, toujours dans les mêmes termes. — Sentant qu'elle n'obtiendrait pas sa défection, la mère s'avisa d'un autre moyen. Elle s'entendit avec sa bru, l'épouse que Su-t'i-na avait abandonnée, lui dit de se parer comme au jour de ses noces, puis alla trouver son fils, qu'elle adjura encore une fois d'abandonner l'état de moine, pour éviter l'extinction de la famille et la confiscation de ses biens. — Mère, dit le fils, je ne puis pas faire cela. — Alors, dit la mère, voici ton épouse; laisse-nous au moins de la graine. — Ceci, dit Su-t'i-na, je puis le faire... Car le Bouddha n'avait pas encore édicté les articles du formulaire. Pris au dépourvu, Su-t'i-na ne vit aucun mal à ce qu'il allait faire. — Il conduisit sa femme dans un pavillon du parc. Or tout juste une âme[1], ayant terminé ses expiations, attendait là l'occasion de redevenir un homme. La femme conçut aussitôt, et mit au monde, neuf mois après, un beau garçon, qui fut appelé la Graine[2]. — Cependant, après coup, Su-t'i-na perdit sa gaieté d'autrefois, et devint mélancolique. — Qu'as-tu? lui demandèrent ses compagnons. Toi, si bien formé, si éclairé, regretterais-tu de t'être fait moine? — Oh non! dit

1. Le terme chinois employé, est koei, l'âme personnelle survivante et permanente. — 2. Il devint, en son temps, un arhan célèbre, sous le nom de Vénérable Graine.

無欲於垢無垢能斷渴愛破於巢窟除眾結縛愛盡涅槃汝今云何於此清淨法中與故二共行不淨行耶　爾時諸比丘往至世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊世尊爾時以此因緣集諸比丘世尊知而問知而不問時而問時而不問義合問義不合不問爾時世尊知時義合問須提那汝實與故二行不淨行耶如是世尊我犯不淨行爾時世尊以無數方便訶責言汝所爲非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所不應爲汝須提那云何於此清淨法中行乃至愛盡涅槃與故二行不淨耶告諸比丘寧持男根著毒蛇口中不持著女根中何以故不以此緣墮於惡道若犯女人身壞命終墮三惡道何以故我無數方便說斷欲法斷於欲想滅欲念除欲熱越度愛結我無數方便說欲如火如把草炬亦如樹果如毒蛇頭如輪轉刀如在尖標可穢惡佛所須提那於我清淨法中乃至愛盡涅槃與故二行不淨行爾時世尊無數方便訶責已告諸比丘須提那癡人多種有漏處最初犯戒自今已去欲說戒者當如是說若比丘犯不淨行行婬欲法是比丘波羅夷不共住（四分律卷一）

2 爾時有跋闍子比丘愁憂不樂淨行即還家共故二行不淨行彼作是念世尊與諸比丘結戒若比丘犯不淨行行婬欲法是比丘波羅夷不共住然我愁憂不樂淨行還家與故二共行不淨行我將不犯波羅夷耶我今當云何善哉長老爲我以此事白佛隨佛所教我當奉行爾時諸比丘往至世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊爾時世尊以此因緣集比丘僧無數方便訶責跋闍子比丘汝所爲非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所不應爲云

Su-t'i-na; j'aime l'état de moine; mais la crainte d'avoir mal agi, me tourmente... et il leur raconta son histoire. — Comment as-tu pu faire cela? lui dirent ses compagnons, alors que la voie monacale est une voie de pureté, de renoncement au plaisir même licite, d'oubli de toute soif d'amour, de toute attache à un nid [1], de tout lien d'affection; extinction dans laquelle consiste le nirvāṇa. — Et les moines allèrent trouver le Bouddha, le saluèrent à l'ordinaire, se rangèrent de côté, et lui exposèrent le cas de Su-t'i-na. — Le Bouddha qui agissait toujours d'après les circonstances, comprit que, cette fois, il fallait donner de la solennité à sa décision. Il fit réunir tous les moines, et devant eux tous, demanda à Su-t'i-na: est-il vrai que, étant moine, tu as eu des rapports avec ton ancienne femme? — C'est vrai, dit Su-t'i-na. — Alors le Bouddha chapitra Su-t'i-na du haut en bas, avec chaleur et véhémence. Ce que tu as fait, lui dit-il, c'est mal, c'est contre la règle, c'est contraire à la loi monacale, c'est une chose qu'un homme pur et réglé ne doit pas faire. Comment, ô Su-t'i-na, as-tu pu oublier la pureté et le nirvāṇa, au point de retourner à ta femme? — Puis, s'adressant aux moines, le Bouddha dit: Pour un moine, mieux vaut avoir affaire à un cobra, qu'à une femme; car le serpent ne peut que tuer, tandis que la femme plonge dans les voies d'expiation. Que de fois je vous ai dit, avec toute l'énergie dont j'étais capable, qu'il vous faut retrancher ce genre de convoitises, éteindre cette sorte de pensées, car l'amour peut enlacer de ses liens tous ceux dont les passions sont encore chaudes. Que de fois je vous ai dit, avec nombre de comparaisons, que l'amour est dangereux pour l'homme, autant que le feu est dangereux pour la paille; comme un fruit vénéneux, comme un serpent venimeux, comme un sabre brandi, comme le pal aigu duquel on ne peut se dégager. Il souillerait de plus mon Ordre, vous ai-je dit. Et voilà que ce Su-t'i-na, étant moine, a oublié la pureté et le nirvāṇa, jusqu'à retourner à sa femme! — Quand le Bouddha eut terminé ses invectives, il dit aux moines: Les imbéciles de l'espèce de ce Su-t'i-na ne sont pas rares. Il a été le premier à commettre ce méfait, mais d'autres pourraient l'imiter dans la suite. Je prescris donc, que désormais soit inséré dans le formulaire bi-mensuel, le texte suivant: Le moine qui aura fait œuvre de chair, sera dégradé et retranché de la Communauté.

---

2) Alors arriva l'histoire suivante... Le moine Pa-tchee ayant conçu du dégoût pour sa profession, retourna chez lui, et vécut avec son ancienne épouse (sans avoir notifié sa renonciation par aucune formalité). Son ancien attrait pour la profession monacale s'étant ensuite réveillé en lui, il se dit: Le Bouddha a déclaré, en pleine assemblée, que le moine qui ferait œuvre de chair, aurait encouru la dégradation et serait retranché de la Communauté. Mais moi, quand j'ai fait œuvre de chair, je n'étais plus moine, ayant renoncé à l'être, par ennui. Donc je n'ai pas encouru la dégradation... Et il chargea quelques anciens, d'exposer son cas au Bouddha, promettant de remplir les conditions qu'on lui poserait pour le recevoir de nouveau. — Les anciens ayant abordé le Bouddha, le saluèrent à l'ordinaire, se rangèrent de côté, et lui exposèrent le cas de Pa-tchee. — Le Bouddha fit réunir tous les moines, chapitra Pa-tchee (absent) du haut en bas, et conclut: Il a mal agi, contre

1. Il y a dans le texte, mot-à-mot, oubli de tout nid ou terrier; termes de mépris usités, parmi ces détachés, pour désigner un foyer de famille.

何疑人不樂淨行還家與故二行不淨行初入便波羅夷汝癡人得波羅夷不共住是故比丘若有餘人不樂淨行聽捨戒還家若復欲出家於佛法中修淨行應度令出家受大戒自今已去當如是說戒若比丘共比丘同戒若不捨戒若戒羸不自悔犯不淨行行婬欲法是比丘波羅夷不共住（一四分律卷一）

3 爾時有一乞食比丘依林中住有一雌獼猴先在彼林中時乞食比丘到村乞食還在林中食食已餘食與此獼猴如是漸漸調順逐比丘後行乃至手捉不去此比丘即捉獼猴共行不淨 時有衆多比丘案行住處次至彼林中時彼獼猴在比丘前迴身背之現其婬相時諸比丘作是念此獼猴往我等前迴身現其婬相將無與餘比丘作不淨行耶咸共相告在屏處伺之彼比丘乞食還在林中食已以餘食與彼獼猴獼猴食已便共行不淨諸比丘見已即來語言如來不制言比丘不得行不淨行耶彼比丘報言如來所制男犯婦女不制畜生 諸比丘聞此語已往至佛所頭面作禮以此因緣具白世尊 世尊爾時以此因緣即集比丘僧無數方便訶責彼乞食比丘言云何比丘與獼猴共行不淨行耶初入波羅夷欲說戒者當如是說若比丘共比丘同戒若不還戒戒羸不自悔犯不淨行乃至共畜生是比丘波羅夷不共住（一四分律卷一）

4 爾時世尊遊羅閱城耆闍崛山中時羅閱城中有比丘字檀尼迦陶師子在閑靜處止一草屋彼比丘入村乞食後有取薪人破其草屋持歸比丘乞食還作是念我今獨在閑靜處自取草木作屋入村乞食後取薪柴人破我屋持歸我今自有技藝寧可和泥作全成瓦屋時彼比丘即便和泥作全成瓦屋取柴薪牛屎燒之屋成色赤如火爾時世尊從耆闍崛山下遙見此舍色赤如火見已知而故問諸比丘此是何等赤色諸比丘白佛言世尊有一比丘名檀尼迦

la régle, contre la loi monacale; il a fait une chose qu'un homme pur et réglé ne doit pas faire. Et cet imbécile croit que (parce qu'il avait renoncé dans son cœur, il n'était plus moine, et n'a par conséquent) pas encouru le cas de dégradation! Il l'a encouru, bel et bien (et ne peut plus être reçu). Quand un moine est las de sa profession et veut la quitter, qu'il le déclare (et sorte en paix). Si ensuite il veut rentrer, qu'il soit reçu comme novice (et recommence par le commencement. Mais un moine sorti furtivement, et qui, étant dehors, a fait œuvre de chair, ne sera plus reçu.) Je prescris qu'on modifie la formule du premier cas de dégradation, en cette manière: Si un moine, membre d'une Communauté, et n'ayant pas déclaré renoncer à l'Ordre, viole la régle effrontément, en faisant œuvre de chair; ce moine aura encouru la dégradation, et sera retranché de la Communauté.

---

3) Alors arriva l'histoire suivante... Un moine mendiant s'était établi en ermite dans une forêt. Une guenon gîtait au même lieu. Aprés sa quête journalière et son repas, l'ermite lui donnait les restes. Petit à petit, la guenon devint trés familière, s'attacha à l'ermite, se laissa caresser par lui, et le reste. — Un jour d'autres moines passant par là, (trompée par leur costume), la guenon vint à eux, et leur offrit par gestes ses services. Ce que voyant, les moines dirent: Si cette bête agit ainsi, c'est qu'un moine l'a ainsi dressée... Voulant en avoir le cœur net, ils s'embusquèrent. Quand l'ermite fut revenu de sa quête, ils le virent donner à la guenon les reliefs de son repas, et le reste. — Sortant alors de leur cachette, ils dirent à l'ermite: Ne sais-tu pas que le Bouddha a défendu aux moines de faire œuvre de chair? — Avec les femmes et les filles, repartit l'ermite; mais pas avec les animaux. — Les moines allérent trouver le Bouddha, le saluèrent à l'ordinaire, se rangèrent de côté, et lui exposèrent le cas de l'ermite. — Le Bouddha convoqua tous les moines, chapitra l'ermite du haut en bas, puis dit: Je prescris qu'on ajoute à la formule du premier cas de dégradation, les mots suivants: «fût-ce avec un animal».

Deuxième cas de dégradation des moines.

4) En ce temps-là, le Bouddha alla au Mont des vautours, dans le pays de Rājagṛiha. — Or le moine T'an-ni-kia, fils d'un potier de Rājagṛiha, s'était construit, dans un lieu solitaire, une petite hutte en branchages. Un jour qu'il était allé quêter, un individu qui cherchait du combustible, avisa la hutte, la démolit, et en emporta les matériaux. Quand T'an-ni-kia, revenu de sa quête, eut constaté le désastre, il se dit: Si je construis une nouvelle hutte en branchages, la même chose peut m'arriver encore. Mieux vaut que, potier de mon métier, je me construise une case en pisé, que je ferai cuire ensuite... Aussitôt dit, aussitôt fait. Quand la case en pisé fut construite, T'an-ni-kia la couvrit d'un mélange d'herbes sèches et de bouse de vache, auquel il mit le feu. Il résulta de cette opération, une case en terre cuite, d'un

陶師子獨處閑靜住一草屋乞食後諸取薪人破其屋持歸彼還見舍破卽作是念我自有技藝今寧可作全成瓦屋於中止住卽便作之是其屋色赤如是　爾時世尊以無數方便訶責彼比丘言汝所爲非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所不應爲云何檀尼迦比丘陶師子自作此屋大集柴薪牛屎而燒之我常無數方便說慈愍衆生云何癡人自作泥屋聚積柴薪牛屎而燒之自今已去不得作赤色全成瓦屋作者突吉羅爾時世尊敎諸比丘汝等共集相率速詣檀尼迦屋所打破時諸比丘卽如佛教往詣打破時檀尼迦見諸比丘破屋已便作是語我有何過而破我屋諸比丘答曰汝無有過亦不憎汝我向受世尊敎故來破汝屋耳檀尼迦比丘言若世尊敎敕者正是其宜　爾時摩竭國瓶沙王有守材人與此檀尼迦比丘少小親厚知識時檀尼迦比丘往至守材人所語言汝知不耶王瓶沙與我材木我今須材便可與我彼人言若王與者好惡多少隨意自取王所留要材比丘輒取斫截持去　時有一大臣統知城事至材坊見王所留要材斫截狼藉見已卽問守材人言此王所留要材誰斫截持去守材人言是檀尼迦比丘來至我所而作是言王與我材今須材用便可見與我尋報言王與汝材恣意取之時比丘卽入材坊斫截持去　時大臣聞此語已卽嫌王言云何以此要材與比丘幸自更有餘材可以與之而令此比丘斫截要材持去　時大臣卽往至王所白言大王先所留要材云何乃與比丘令斫截持去幸自更有餘材可以與之何故壞此好材　王報言我都不自憶以材與人若有憶者語我　時大臣卽攝守材人來將詣王所　時守材人遙見檀尼迦比丘語言大德以汝取材故今攝我去汝可來爲我決了慈愍故　比丘報言汝但去我正爾往　時檀尼迦比丘後往王所在前默然而住　王卽問言大德我實與汝材不　比丘答言實與我材　王言我不憶與汝材汝可爲我作憶念　比丘報言王自憶不初登位時口自

beau rouge. — Le Bouddha qui passait par là, la vit de loin. Qu'est-ce que cette chose rouge? demanda-t-il aux moines qui l'accompagnaient. — C'est, lui dirent-ils, la case de T'an-ni-kia. Il s'était construit une hutte en branchages. Un individu qui cherchait du combustible, la lui a démolie. Alors, potier de son métier, il s'est construit une case en pisé, qu'il a fait cuire; de là sa couleur rouge. — Alors le Bouddha s'échauffant, chapitra T'an-ni-kia (absent) du haut en bas, et dit: Ce qu'il a fait là, c'est mal, c'est contre la règle, c'est contraire à la loi monacale, c'est une chose qu'un homme pur et réglé ne doit pas faire. Ne vous ai-je pas dit souvent, et avec quelle insistance, de ne nuire à aucun être vivant? Et voilà que ce T'an-ni-kia a fait cuire sa case (opération dans laquelle une multitude d'insectes ont péri)! Désormais quiconque fera pareille chose, sera en faute. Et maintenant allez tous démolir sa case, pour faire un exemple dont on se souvienne. — Obéissant à l'ordre du Bouddha, les moines allèrent démolir la case de T'an-ni-kia. — Quel mal ai-je fait, pour que vous me traitiez de la sorte? demanda celui-ci; pourquoi m'en voulez-vous? — Tu n'as fait aucun mal, dirent les moines, et nous ne t'en voulons pas. C'est le Bouddha qui nous a envoyés pour démolir ta case. — Tout ce que le Bouddha fait, est bien fait, dit T'an-ni-kia. — — Cependant il fallait un logis à ce moine. Or, en ce temps-là, le gardien des matériaux du roi Bimbisāra de Magadha, était un ami d'enfance de T'an-ni-kia. Celui-ci alla le trouver, et lui dit: Sache que le roi m'a accordé des matériaux pour bâtir; donne-les-moi! — Si le roi te les a accordés, prends-les, dit le gardien. — Aussitôt T'an-ni-kia coupa dans les meilleurs bois, ce qu'il lui fallait pour construire une hutte, et l'emporta. — Or le préfet de la police ayant inspecté le dépôt des matériaux, s'aperçut que du bois avait disparu, et en demanda compte au gardien. — C'est, dit celui-ci, le moine T'an-ni-kia qui l'a emporté, avec la permission du roi. — Si le roi lui avait permis de prendre des bois de peu de valeur, passe encore, dit le préfet; mais comment a-t-il pu lui permettre de tailler ainsi dans les bois de choix? — Mécontent, le préfet de la police se rendit au palais, et dit au roi: Grand roi! si encore vous aviez permis à ce moine de prendre du bois de rebut; mais du bois de choix! — Je n'ai rien permis de semblable à personne, que je sache, dit le roi; cette affaire est à examiner. — Le préfet envoya aussitôt arrêter le gardien des matériaux. Celui-ci fit savoir au moine, qu'il était arrêté à cause de lui, et le pria de venir le justifier au plus tôt. — J'y vais, dit T'an-ni-kia, qui se rendit au tribunal, et se tint devant le roi, modeste et silencieux. — Est-il vrai, Vénérable, que je t'aie accordé des bois? lui demanda le roi. — Certainement, dit T'an-ni-kia. — Je ne m'en souviens pas, dit le roi; quand était-ce? — O roi, dit T'an-ni-kia, quand vous êtes monté sur le trône, n'avez-vous pas prononcé solennellement les paroles suivantes: je concède à tous les moines et brahmes de mes états, qui sont modestes et réguliers, le libre usage des herbes, des bois et des eaux. — J'ai prononcé ces paroles, dit le roi, mais en parlant des bois sur pied, qui n'appartiennent à personne, (et non des bois façonnés, déposés dans les magasins royaux). Malheureux! tu mérites la mort. — Cependant le roi Bimbisāra se dit en lui-même: Que moi, un roi de la caste des kshatriyas, ayant reçu l'ablution réservée aux protecteurs insignes, j'ôte la vie à ce moine pour quelques morceaux de bois, cela ne conviendrait pas... Il se contenta donc de dire son fait à T'an-ni-kia, puis ordonna qu'on le laissât s'en aller libre. — Les officiers obéirent, puis murmurèrent contre le roi. Une simple réprimande, pour un

發言若我世時於我境內有沙門婆羅門知慚愧樂學戒者自今已去聽沙門婆羅門草木及水隨意用　王言大德我初登位時實有如是語大德我說無主物不說有主物大德應死王自念言我刹利王水澆頭種云何以少材而斷出家人命是所不應　爾時王以無數方便訶責比丘已敕諸臣放此比丘去　即如王教放去　後諸臣皆高聲大論不平王意云何如此死事但爾訶責而放也　時羅閱城中有諸居士不信樂佛法衆者皆譏嫌言沙門釋子無有慚愧無所畏懼不與而取外自稱言我知正法如是何有正法尚取王材何況餘人我等自今已往勿復親近沙門釋子禮拜問訊供養恭敬無使入村勿復安止　時諸比丘聞諸少欲知足行頭陀知慚愧樂學戒者嫌責檀尼迦云何偷瓶沙王材木耶　爾時諸比丘往至佛所頭面禮足已在一面坐以此因緣具白世尊　世尊爾時以此因緣集比丘僧知而故問檀尼迦比丘汝審爾王不與材而取不　答言實爾世尊　世尊爾時以無數方便訶責檀尼迦比丘言汝所為非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所不應為云何檀尼迦王不與材而取我無數方便稱歎與者當取取者當用汝今云何王不與材而取耶　爾時復有一比丘名曰迦樓本是王大臣善知世法去世尊不遠在衆中坐　爾時世尊知而故問迦樓比丘言王法不與取幾許物應死　比丘白佛言若取五錢若直五錢物應死云何檀尼迦比丘王不與材而取　爾時世尊以無數方便訶責檀尼迦比丘已告諸比丘檀尼迦比丘癡人多種有漏處最初犯戒自今已去與比丘結戒集十句義乃至正法久住欲說戒者當如是說若比丘若在村落若閑靜處不與盜心取隨不與取法若為王王大臣所捉若殺若縛若驅出國汝是賊汝癡汝無所知是比丘波羅夷不共住（四分律卷一）

5 爾時世尊遊毗舍離獼猴江邊請堂中以無數方便與諸比丘說不淨行歎不淨行時諸比

délit digne de mort, c'est trop peu, dirent-ils entre eux. — Les notables de Rājagriha prirent la chose plus mal encore. Voyez un peu ces disciples du Bouddha, dirent-ils. Sont-ils assez sans peur et sans vergogne! Ne voilà-t-il pas qu'ils prennent ce qu'on ne leur a pas donné! Et ils prétendent nous enseigner ce qui est bien et ce qui est mal. S'ils volent ainsi le roi, ne nous voleront-ils pas plus encore? Nous n'avons qu'une chose à faire; rompons avec eux, ne les saluons plus, fermons-leur nos villages, ne les recevons plus. — Les moines modérés et morigénés qui quêtaient, ayant subi les conséquences de cet ostracisme, dirent à T'an-ni-kia: qu'as-tu fait?.. et ils portèrent son nouveau cas, à la connaissance du Bouddha. — Celui-ci rassembla tous les moines, et demanda à T'an-ni-kia: est-il vrai que tu as pris au roi, ce que le roi ne t'avait pas donné? — C'est vrai, fit T'an-ni-kia. — Alors le Bouddha adressa à T'an-ni-k'a la plus verte des mercuriales. Ce que tu as fait là, lui dit-il, c'est mal, c'est contre la règle, c'est contraire à la loi monacale, c'est indigne d'un homme pur et réglé. Comment as-tu pu faire cela, alors que j'ai tant de fois défendu de prendre ce qui n'est pas donné. — Or le moine Kia-leou, était assis dans l'assemblée, pas loin du Bouddha. C'était un ancien ministre du roi de Magadha, légiste expert, qui s'était fait moine. Quoiqu'il le sût fort bien[1], pour inspirer à son monde une crainte salutaire, le Bouddha demanda à Kia-leou: d'après la loi civile, pour quelle somme un voleur est-il mis à mort? — Pour un demi-taël, ou la valeur d'un demi-taël, répondit Kia-leou; or T'an-ni-kia a pris plus que cela. — Alors le Bouddha déversa sur T'an-ni-kia un nouveau torrent d'imprécations, puis dit aux moines: Cet imbécile est le premier de son espèce, mais d'autres pourraient venir après lui. J'ordonne donc que le texte suivant soit inséré dans le formulaire: Si un moine, que ce soit dans un lieu habité, ou dans un lieu solitaire, s'approprie furtivement ce qu'on ne lui a pas donné, commettant ainsi ce que la loi civile qualifie de vol, ce pourquoi le roi ou ses ministres font saisir un homme, le font tuer, ou lier, ou exiler, en le traitant de voleur et d'être sans conscience... Si un moine commet un acte pareil, il aura encouru la dégradation, et devra être retranché de la Communauté.

Troisième cas de dégradation des moines.

5) En ce temps-là, comme le Bouddha parcourait le pays de Vaiśalī, dans le couvent près de la Rivière des singes, il parla avec énergie et insistance, à tous les moines réunis, contre l'impureté. Les moines s'appliquèrent donc de toutes leurs forces, à réprimer leur appétit charnel, l'amour du corps et de plaisir, se figurant à cet effet, dans leurs méditations, qu'un être aimé n'est qu'un serpent ou un chien crevé suspendu au cou, un objet puant et malpropre. A force de méditer ainsi, plusieurs en vinrent à souhaiter la mort, fin de la vie charnelle, à la chercher même, à en dire du bien, à y exhorter les autres[2]. — Or, comme les moines du couvent de P'ouo-k'iou étaient

1. En théorie, vu son illumination, sa science transcendante, le Bouddha n'ignore rien. Chaque fois qu'il interroge, censément pour l'instruction des autres, le texte ajoute donc « ce n'est pas qu'il ne le sût pas », ou « quoiqu'il le sût parfaitement ». J'ai omis, le plus souvent, cette incise fastidieuse.

2. Vu le genre de la « vocation » bouddhique, les fous doivent avoir abondé dans l'Ordre, durant les premiers temps, surtout parmi les ermites. La vie conventuelle en diminua le nombre, plus tard.

丘即無數方便習不淨觀厭患身命愁憂不樂譬如自喜男子女人以死蛇死狗繫其頸甚厭患臭穢便求刀欲自殺歎死讚死勸死　時有比丘字勿力伽難提手執利刀入婆裘園中見有一比丘厭患身命穢汙不淨遙見勿力伽難提比丘來語言大德斷我命來我以衣鉢與汝彼即受其雇衣鉢已便斷其命於彼河邊洗刀心生悔恨言我今無利非善彼比丘無罪過而我受雇斷他命根時有一天魔知彼比丘心念即以神足而來在勿力伽難提比丘前於水上立而不陷沒勸讚言善哉善哉善男子汝今獲大功德度不度者時難提比丘聞魔讚已悔恨即滅便作是念我今獲大功德度不度者即復持刀入園中而問言誰未度者我今欲度之時勿力伽難提比丘或日殺一比丘或殺二三四五乃至六十人時彼園中死屍狼藉臭處不淨狀如塚間　時有諸居士禮拜諸寺漸次至彼園中見已皆共驚怪譏嫌言此園中乃有是變沙門釋子無有慈愍共相殺害自稱言我修正法如是何有正法共相殺害此諸比丘猶自相殺況於餘人我等自今勿復敬奉承事供養沙門釋子即告諸村邑勿復容止往來　爾時毗舍離比丘集在一處世尊觀諸比丘衆減少諸大德比丘有名聞者皆不復見爾時世尊問阿難言衆僧何故減少諸名聞大德者今爲所在皆不見耶爾時阿難白佛言世尊先以無數方便廣爲諸比丘說不淨行時諸比丘聞已厭患身命求人斷命是以少耳　佛告阿難今可集諸比丘會講堂時阿難受佛教即集諸比丘會講堂集比丘僧已往世尊所頭面禮足在一面住白世尊言今衆僧已集願聖知時爾時世尊即詣講堂在衆中坐告諸比丘有阿那般那三昧寂然快樂諸不善法生即能滅之永使不生譬如秋天降雨之後無復塵穢又如大雨能止猛風阿那般那三昧亦復如是寂靜快樂諸不善法生即能滅之　爾時世尊以此因緣集比丘僧無數方便訶責婆裘園中比丘汝所爲非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所不應爲

dans ces dispositions, un certain Ou-li-kia-nan-t'i (un ermite forestier probablement) y vint, portant un sabre bien affilé. Un moine las des impuretés de l'existence, lui dit aussitôt: Vénérable tue-moi! Je te lègue, pour ta peine, mes habits et mon écuelle. — Ou-li-kia-nan-t'i accepta, et égorgea le moine. — Comme il lavait son sabre au bord de la rivière voisine, il éprouva comme un remords. A ce moment un démon du ciel de Māra[1], sachant ce qui se passait dans son cœur, vint se poser devant lui sur les eaux de la rivière, et se mit à le louer. «Ou-li-kia-nan-t'i, dit-il, ce que tu as fait, est très bien. Excellent homme, tu as acquis aujourd'hui un grand mérite, en aidant ce moine a sortir de la vie» — A ces mots, le remords que ressentait Ou-li-kia-nan-t'i, s'évanouit, et l'envie lui prit d'acquérir de plus grands mérites. Reprenant son sabre, il retourna au couvent, et dit aux moines: «Ceux qui veulent sortir de la vie, n'ont qu'à le dire!» — Depuis lors, Ou-li-kia-nan-t'i égorgea chaque jour un moine, ou deux, ou davantage. Il en tua soixante en tout, que personne n'ensevelit. Le couvent devint un charnier infect. — Enfin des gens venus pour faire leurs dévotions, s'aperçurent de ce carnage. Ils en furent scandalisés, et dirent: Ces disciples du Bouddha sont si féroces, qu'ils se tuent les uns les autres. Et ils prétendent être les dépositaires de la vraie loi! S'ils tuent leurs amis, que ne feront-ils pas aux autres? Rompons avec ces gens-là! Désormais nous ne les saluerons plus, nous n'aurons plus de rapports avec eux... Et le mot d'ordre fut répandu dans le pays, d'interdire aux moines les villes et les villages[2]. — — Cependant les moines du pays de Vaiśali ayant été convoqués par le Bouddha à une assemblée générale, celui-ci s'aperçut que leur nombre avait grandement diminué. Il constata spécialement l'absence de ceux qui étaient les plus avancés et les plus famés, et demanda à Ānanda: Pourquoi les moines sont-ils si peu nombreux? pourquoi les principaux manquent-ils à l'appel? — Alors Ānanda dit au Bouddha: Vous avez si fortement parlé contre l'impudicité, que tous ces moines ont pris en dégoût les impuretés de l'existence, et se sont fait tuer. — Le Bouddha ordonna à Ananda de convoquer les moines dans la salle des conférences. Quand ils furent tous réunis, le Bouddha alla s'asseoir au milieu d'eux, et leur expliqua familièrement, que les mauvaises pensées devaient être réprimées (non par le suicide, mais) par la méditation[3], laquelle pacifie et purifie l'âme, comme la pluie abat la poussière et le vent. — Quand il les vit éclairés, persuadés et remontés, le Bouddha fit convoquer le chapitre. Là il flétrit, en termes énergiques, la conduite des moines du couvent de P'ouo-k'iou. Ils ont mal agi, dit-il. Ce qu'ils ont fait, est contre la règle, contraire à la loi monacale, indigne d'un homme pur et réglé. Peut-on être bête, au point de se faire ainsi égorger, à plusieurs?! — Quand il eut épuisé la kyrielle de ses invectives, le Bouddha conclut: Ce que ces imbéciles ont fait, d'autres pourront être tentés de le refaire. J'ordonne donc que désormais le texte suivant soit inséré dans le formulaire: Si un moine, délibérément, de sa propre main, prive un homme de la vie... Si, tenant un sabre, il vante à un autre le bonheur de mourir, pour lui faire désirer la mort; en lui disant, que

1. Dixième ciel, selon les uns; ciel intermédiaire entre les cieux sensuels et les cieux contemplatifs, selon les autres, plus justement. Mara et ses devas, les 天 魔 t'ien-mouo démons célestes, sont des devas, mais jouent, à l'égard du Bouddha et de ses disciples, le rôle de démons, étant toujours occupés à les duper et à traverser leurs entreprises.

2. L'autorité indienne ne s'occupait des assassinats, que quand plainte était portée; sinon, l'assassin, fût-ce un parricide, restait impuni.

3 Méditation affective encourageante et consolante, et non pas crainte stérile et découragée seulement. Mais de quel sujet les disciples du Bouddha pouvaient-ils tirer ces affections? Je traiterai cette question en son lieu.

云何婆裘園中比丘癡人而自共斷命世尊無數方便訶責已告諸比丘婆裘園中比丘癡人多種有漏處最初犯戒自今已去與諸比丘結戒集十句義乃至正法久住欲說戒者當如是說若比丘故自手斷人命持刀與人歎譽死快勸死咄男子用此惡活爲寧死不生作如是心思惟種種方便歎譽死快勸死是比丘波羅夷不共住（一四分律卷二一）

6 爾時世尊遊於毗舍離獼猴江邊高閣講堂時世穀貴人民饑餓乞食難得時世尊告阿難諸有在毗舍離比丘盡令集在講堂阿難即承佛教勅諸比丘集會講堂衆僧集已頭面禮佛足却住一面白佛言毗舍離比丘已集講堂唯聖知時爾時世尊即詣講堂在大衆中坐告諸比丘汝等當知今時世穀貴人民饑餓乞食難得汝等諸有同和上同師隨親友知識各共於此毗舍離左右隨所宜安居我亦當於此處安居何以故飲食難得令衆疲苦時諸比丘聞世尊教已即各隨同和上同師親友知識於毗舍離左右安居世尊於毗舍離城內安居　時有衆多比丘於婆裘河邊僧伽藍中安居者作是念如今此國穀貴人民饑餓乞食難得我等作何方便不以飲食爲苦尋即念言我今當至諸居士家語言我得上人法我是阿羅漢得禪得神通知他心并復歎彼某甲得阿羅漢得禪得神通知他心中有信樂居士所有飲食不敢自噉不與妻子當持供養我等彼諸居士亦當稱歎我等此諸比丘眞是福田可尊敬者我等於是可得好美飲食可得安樂住不爲乞食所苦爾時婆裘河邊諸比丘作是念已即往至諸居士家自說我得上人法是阿羅漢得禪得神通知他心并復歎彼某甲比丘得阿羅漢得禪得神通知他心時諸信樂居士信受其言即以所有飲食妻子之分不食盡持供養諸比丘言此是世間可尊敬者　此諸比丘受諸居士供養顏色光澤和悅氣力充足　諸餘比丘在毗舍離安居者顏色憔悴形體枯燥衣服弊壞安居竟攝持衣鉢往世尊所頭面作禮在一面坐爾

mieux vaut en finir avec la vie... Ce moine aura encouru la dégradation, et devra être retranché de la Communauté. (Comparez le texte du formulaire, page 217.)

Quatrième cas de dégradation des moines.

6) En ce temps-là, comme le Bouddha se trouvait dans le pays de Vaiśalī, la famine vint à sévir. Les grains devinrent très chers, et le peuple souffrit de la faim. Naturellement les quêtes des moines se ressentirent de cet état de choses. Ce que voyant, le Bouddha dit à Ānanda de réunir tous les moines du district. Quand ils furent tous assemblés, le Bouddha reçut leurs salutations, s'assit au milieu d'eux, et leur dit: Vu la famine, le produit des quêtes va baisser. Ne restez pas tous ici. Dispersez-vous par petits groupes, les jeunes moines et les novices suivant leur parrain et leur maître, et cherchez un refuge et votre subsistance, durant cette saison des pluies, parmi vos anciens amis et connaissances. Pour moi, je resterai ici. — Les moines se dispersèrent donc dans le pays, par petits groupes, et le Bouddha resta à Vaiśalī. — Or les moines d'un couvent situé au bord de la rivière P'ouo-k'iou, éprouvés eux aussi par la diminution des aumônes, suite de la famine, tinrent conseil et imaginèrent un expédient. Vantons-nous devant les notables, dirent-ils, d'être des arhans, qui possèdent les pouvoirs transcendants, qui pénètrent le secret des cœurs, etc. Vantons-nous aussi les uns les autres, en disant, un tel est un arhan, qui possède les pouvoirs transcendants, qui pénètre le secret des cœurs, etc. Les notables dévots nous croiront, et nous donneront leurs aliments, plutôt qu'à leur femme et à leurs enfants. — Ils firent ainsi, avec le succès prévu. Il s'ensuivit que, quand les autres moines n'eurent plus que la peau et les os, ceux de la rivière P'ouo-k'iou étaient dodus et vermeils. — Quand la saison des pluies fut passée, les petits groupes des dispersés rentrèrent, maigres, hâves et déguenillés. Quand ils eurent salué le Bouddha, celui-ci leur adressa les paroles de bienvenue, qu'il adressait à tout arrivant: Avez-vous subi des contradictions? Avez-vous obtenu votre subsistance sans trop de difficultés?.. Les moines répondirent: Nous n'avons subi aucune contradiction. Mais, à cause de la famine, nous avons souffert de la faim. — Les moines de la rivière P'ouo-k'iou arrivèrent à leur tour, dodus et vermeils. Quand ils eurent salué le Bouddha, celui-ci leur adressa son salut ordinaire: Avez-vous subi des contradictions? Avez-vous obtenu votre subsistance, sans trop de difficultés?.. Les moines répondirent: Nous n'avons subi aucune contradiction. Nous avons aisément obtenu notre subsistance. — Comment cela se peut-il, alors que tout le pays est affligé par la famine? demanda le Bouddha. — Tout fiers, les moines lui dirent le truc dont ils avaient usé. —

時世尊慰問諸比丘言汝等住止和合安樂不不以飲食爲苦耶諸比丘白佛言我等住止和合安樂時世穀貴人民饑餓乞食難得以此爲苦　在婆裘河邊僧伽藍中安居諸比丘顏色光澤和悅氣力充足安居竟攝衣持鉢往世尊所到已頭面作禮在一面坐時世尊慰問諸比丘汝等住止和合安樂不不以飲食爲苦耶諸比丘白佛言我等住止和合安樂不以飲食爲苦佛問言今世穀貴人民饑饉乞食難得汝等以何方便不以飲食爲苦耶諸比丘即以上因緣具白世尊以是故不以飲食爲苦　世尊問諸比丘汝等有實不　答言或有實或無實佛告諸比丘汝等愚人有實尙不應向人說況復無實而向人說　時世尊告諸比丘世有二賊一者實非淨行自稱淨行二者爲口腹故不眞實非已有在大衆中故作妄語自稱言我得上人法是中爲口腹故不眞實非已有於大衆中故妄語自稱言我得上人法者最上大賊何以故以盜受人飲食故　時世尊以無數方便訶責婆裘河邊僧伽藍中安居諸比丘已告諸比丘此愚人多種有漏處最初犯戒自今已去與諸比丘結戒集十句義乃至正法久住欲說戒者當如是說若比丘實無所知自稱言我得上人法我知是我見是彼於異時若問若不問欲自清淨故作是說我實不知不見言知言見虛誑妄語是比丘波羅夷不共住（四分律卷二）

7 爾時世尊遊舍衞城時迦留陀夷欲意熾盛顏色憔悴身體損瘦於異時獨處一房敷好繩牀木牀大小褥被枕地復敷好敷具戶外別安湯水洗足具飲食豐足欲意熾盛隨念憶想弄失不淨諸根悅豫顏色光澤　諸親友比丘見已問言汝先時顏色憔悴身形損瘦如今顏色和悅光澤爲是住止安樂不以飲食爲苦耶云何得爾　答言我欲意熾盛隨念憶想弄失不淨我以是故住止安樂顏色和悅光澤　諸比丘言汝所爲甚苦何以言安樂耶所爲不安而

Le Bouddha n'en crut pas ses oreilles. Possédez-vous vraiment les dons dont vous vous êtes vantés? demanda-t-il. — Peu importe! répondirent les moines. — Alors les écluses oratoires du Bouddha s'ouvrirent toutes grandes, et déversèrent sur ces menteurs un déluge d'imprécations... Imbéciles! Si vous possédiez vraiment des dons transcendants, vous devriez les taire, les cacher. Et vous vous vantez faussement de ceux que vous ne possédez pas! — Ensuite, s'adressant à tous les moines, le Bouddha dit: Deux sortes d'hypocrites sont particulièrement détestables. D'abord, ceux qui prétendent être chastes, alors qu'ils ne le sont pas. Puis ceux qui se donnent des qualités qu'ils n'ont pas, pour le bien de leur bouche et de leur ventre. Ce que ceux-là acquièrent, par leurs mensonges, est volé (car si le donateur avait su la vérité, il ne leur aurait rien donné). Ils sont voleurs au premier chef. — Puis, revenant aux moines dodus, le Bouddha les chapitra encore une fois du haut en bas, et conclut en ces termes: Ce que ces imbéciles ont fait, d'autres pourront être tentés de le refaire. Je prescris donc que désormais soit inséré dans le formulaire le texte suivant: Si un moine imbécile s'est vanté en ces termes: Moi je possède des dons transcendants, j'ai acquis la science supérieure des Sages, j'ai eu telle révélation telle vision... Si ensuite, par contrainte ou librement, il se rétracte et convient avoir menti... Que ce moine soit dégradé, et retranché de la Communauté[1].

Premier cas de pénitence des moines.

7) En ce temps-là le Bouddha circulait dans le pays de Śrâvastī. Or un moine, nommé Kia-liou-t'ouo-i, était habituellement si tourmenté par des désirs charnels, que les fatigues de la lutte l'avaient rendu maigre et hâve. S'étant bâti une case particulière, il y installa un bon siège, un lit commode, une baignoire pour ses ablutions. Le produit de ses quêtes devenant de plus en plus considérable, dans cette abondance ses désirs charnels s'enflammèrent davantage, naturellement. Après y avoir bien pensé, il ne trouva rien de mieux, que de s'adonner à la masturbation. Bientôt il se trouva apaisé, et devint gras et vermeil. — D'autres moines, ses amis, étant allés le voir, remarquèrent sa bonne mine, et le complimentèrent en disant: Jadis tu étais maigre et hâve, maintenant tu es gras et vermeil; on voit bien que tu habites en paix, et n'as pas à souffrir de la faim. — Il n'y a pas que cela, répondit Kia-liou-t'ouo-i. Jadis j'étais très tourmenté. Maintenant je suis soulagé. Voilà pourquoi, au lieu d'être maigre et hâve, je suis devenu gras et vermeil. — Les autres moines lui dirent: Ce que tu as fait, devrait te chagriner plus que ne faisaient tes anciennes difficultés. Ta paix est un leurre. Ne devons-nous pas, par état, repousser les mauvaises pensées par des pensées meilleures, éteindre la soif de l'amour, et rompre tous les liens,

1. L'incise exceptant ceux qui ont agi par simplicité, fut ajoutée, à cause d'un cas, lequel fait suite au précédent dans la Somme, mais n'est pas assez intéressant pour que je le rapporte en entier. Un simplot avoua qu'il s'était vanté de dons qu'il croyait avoir. Le Bouddha prononça 增上慢者不犯 que, puisqu'il croyait les avoir, il n'avait pas menti, donc pas encouru la censure. Sa sentence fut insérée dans le formulaire.

言安耶此正法中說欲除欲說慢除慢滅除渴愛斷諸結使愛盡涅槃汝云何欲意熾盛隨念憶想弄失不淨耶　爾時諸比丘往至世尊所以此因緣具白世尊　世尊爾時以此因緣集比丘僧知而故問迦留陀夷汝審爾欲意熾盛隨念憶想弄陰失精耶　報言實　爾世尊以無數方便訶責汝所爲非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所不應爲汝今云何於我清淨法中出家作穢汙行弄陰失精耶汝今愚人舒手受人信施復以此手弄陰墮精　爾時世尊以無數方便訶責已告諸比丘此愚人多種有漏處最初犯戒自今已去與諸比丘結戒集十句義乃至正法久住欲說戒者當如是說若比丘故弄陰失精僧伽婆尸沙○如是世尊與比丘結戒時有一比丘亂意睡眠於夢中失精有憶念覺已作是念我今當云何　即共向同意比丘說大德可以此因緣爲我白佛若佛有所教敕我當修行　爾時諸比丘往至世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊　世尊以此因緣即集諸比丘告言亂意睡眠有五過失一者惡夢二者諸天不護三者心不入法四者不思惟明相五者於夢中失精是爲五過失善意睡眠有五功德不見惡夢諸天衞護心入於法繫意在明相不於夢中失精是謂五功德於夢中失精不犯自今已去當如是說戒若比丘故弄陰失精除夢中僧伽婆尸沙（四分律卷二）

8 佛在舍衞國時迦留陀夷聞佛所制不得弄陰墮精便手執戶鑰在門外立伺諸婦女居士家婦女童女來語言大妹可來入房看將至房中捉捫摸嗚口樂者便笑其所作不樂者便瞋恚罵詈出房語諸比丘言大德當知不善非法非宜不得時我常謂是安隱處無患無災變無怖懼處今更於中遭遇災變恐懼本謂水能滅火今更水中生火迦留陀夷將我等至房中牽捉嗚口捫摸我等夫主在本房中牽挽作如是事猶不堪忍況今沙門釋子乃作此事　時諸

pour arriver au nirvāṇa? Et toi, tout au contraire, tu te procures la paix en satisfaisant tes passions! — Sur ce, les moines allèrent trouver le Bouddha, et lui racontèrent cette affaire. — Le Bouddha convoqua le chapitre, et dit à Kia-liou-t'ouo-i: Examine-toi! Est-il vrai que, tourmenté par des désirs charnels, tu as employé tel moyen pour recouvrer la paix? — C'est vrai, dit Kia-liou-t'ouo-i. — Alors le Bouddha chapitra Kia-liou-t'ouo-i du haut en bas, avec chaleur et véhémence. Ce que tu as fait, lui dit-il, c'est mal, c'est contre la règle, c'est contraire à la loi monacale, c'est indigne d'un homme pur et réglé. Tu as sali mon Ordre. Imbécile, tu tends publiquement la main pour recevoir des aumônes (à titre de moine continent), et puis, avec la même main, tu commets des horreurs! — Quand le torrent de ses invectives fut tari, le Bouddha dit aux moines assemblés: De peur que cet imbécile n'ait plus tard des imitateurs, je prescris que désormais le texte suivant soit inséré dans le formulaire: Si un moine, en touchant ses parties génitales, a fait écouler le sperme, ce moine doit confesser sa faute devant le chapitre, et être soumis à la pénitence canonique.

Or ces paroles du Bouddha inquiétèrent un moine, lequel avait éprouvé des pertes durant son sommeil. Il se demanda s'il n'avait pas encouru la pénitence. S'étant ouvert de son inquiétude à des amis, il les chargea d'exposer son cas au Bouddha, se soumettant d'avance à sa décision. — Les amis du moine informèrent le Bouddha. Celui-ci convoqua le chapitre, et fit le discours suivant: Il y a cinq inconvénients à s'endormir, alors qu'on rumine de mauvaises pensées; durant le sommeil qui suit, on fait de mauvais rêves, on n'est pas protégé par les devas, le cœur se détache de la loi, la contemplation est éteinte par des imaginations, le corps subit des pollutions. Il y a cinq avantages, au contraire, à s'endormir, en ruminant de bonnes pensées; durant le sommeil qui suit, pas de mauvais rêves, protection des devas, le cœur adhère à la loi, la contemplation persiste, le corps ne subit pas de pollutions. Cependant le fait d'avoir éprouvé une pollution durant le sommeil, ne tombe pas sous la censure que j'ai portée. J'ordonne donc qu'on ajoute, au premier cas de pénitence, la restriction suivante «à moins que ce ne soit durant le sommeil».

Deuxième, troisième, quatrième cas de pénitence des moines.

8) Cependant Kia-liou-t'ouo-i s'avisa d'un moyen nouveau. Se tenant devant la porte de sa case, il invitait les femmes et les filles qui passaient, à la visiter. Quand elles étaient entrées, il leur fermait la bouche, puis les caressait et les tripotait. — La chose plut à certaines, qui se contentèrent de rire. Mais d'autres, indignées, se répandirent en invectives, et dirent aux autres moines: Nous ne nous défiions pas de cette case, et voilà que c'est une case de malheur. Il sort du feu de cette eau. Kia-liou-t'ouo-i nous a fait entrer, nous a fermé la bouche, nous a caressées et tripotées, comme nos maris ne font pas. Et cet homme est un moine, un fils du Bouddha! — Scandalisés, les moines de mœurs réglées firent d'abord des reproches à Kia-liou-t'ouo-i, puis portèrent son cas à la connaissance du Bouddha. — Celui-ci convoqua le chapitre, et interrogea Kia-liou-t'ouo-i, qui avoua sa nouvelle

比丘聞中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者訶責迦留陀夷言世尊制戒不得弄陰失精汝今云何手執戶鑰於門外立伺諸婦女若居士家婦女來將入房看便捉捫摸嗚口耶　如是訶責已往至世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊　世尊以此因緣集諸比丘知而故問迦留陀夷云何汝實爾不　答言爾　世尊爾時訶責迦留陀夷言汝所爲非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所不應爲　以無數方便訶責已告諸比丘此癡人多種有漏處最初犯戒自今已去與比丘結戒集十句義乃至正法久住欲說戒者當如是說若比丘婬欲意與女人身相觸若捉手若捉髮若觸一一身分者僧伽婆尸沙（四分律卷二）

9 佛在羅閱祇耆闍崛山中時羅閱城中有一比丘名迦羅本是王大臣善知俗法彼作如是媒嫁向男說女向女說男時羅閱城中諸居士欲有所嫁娶盡往諮問迦羅迦羅答言須我至彼家先當觀視觀視已往諸居士家語言汝欲與某甲爲婚者隨意時諸居士即如其言與作婚娶時諸男女婚娶得適意者便歡喜供養讚歎言令迦羅常得歡樂如我今日何以故由迦羅故使我得如此歡樂令迦羅及餘比丘亦得供養若彼男女婚娶不得適意者便作是言當令迦羅常受苦惱如我今日何以故由迦羅令我嫁娶受如是苦令迦羅及諸比丘亦受苦惱不得供養　時羅閱城中不信佛法僧諸居士自相謂言汝等若欲得與大富多財饒寶爲婚者可往沙門釋子中問之隨時供養親近恭敬可得如意何以故此沙門釋子善知媒嫁此男可娶彼女彼女可與此男　時諸比丘聞其中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者訶責迦羅比丘云何媒男與女媒女與男　訶責已往世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊　世尊以此因緣集諸比丘僧知而故問迦羅汝審爾媒嫁不　答曰實爾　世尊以無數方便訶責汝所爲非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所不應爲我以無數方便與諸比丘

invention. —. Alors le Bouddha l'invectiva avec son ardeur (et sa faiblesse) ordinaire. Ce que tu as fait là, dit-il, c'est mal, c'est contre la régle, c'est contraire à la loi monacale, c'est indigne d'un homme pur et réglé. — Ensuite, s'adressant au chapitre, le Bouddha dit: Pour empêcher que cet imbécile ne trouve des imitateurs, je prescris qu'on insère dans le formulaire, le texte suivant: Si un moine, mû par une intention lascive, met sa personne en contact avec celle d'une femme, touche sa main ou ses cheveux, ou une partie quelconque de son corps; ce moine doit confesser sa faute devant le chapitre, et être soumis à la pénitence canonique.

Nous n'en avons pas fini, avec ce vaurien de Kia-liou-t'ouo-i. Ne pouvant plus toucher les femmes, il leur parla, et s'attira une nouvelle censure, qui devint le troisième cas de pénitence. Puis il noua des amourettes, qui lui valurent une nouvelle censure, laquelle devint le quatrième cas de pénitence. Nous le retrouverons encore, dans d'autres cas. Si ce personnage n'est pas un type fictif, il faut convenir qu'il donna au Bouddha du fil à retordre, moins pourtant que les «Six gamins» avec lesquels nous ferons connaissance bientôt.

Cinquième cas de pénitence des moines.

9) Alors que le Bouddha séjournait au Mont des vautours dans le pays de Rājagriha, il y avait, dans la ville de Rājagriha, un moine nommé Kia-louo[1], ancien ministre du roi. Très versé dans les intrigues mondaines, il excellait à combiner les mariages, tel garçon avec telle fille, telle fille avec tel garçon. Dans la ville de Rājagriha, il ne se faisait pas de mariage riche, dont il n'eût été l'entremetteur. A la prière des intéressés, il allait dans les familles pour examiner les personnes, puis renseignait et conseillait les uns et les autres. La cérémonie faite, ceux qui avaient trouvé leur compte, lui étaient très reconnaissants, et le louaient en disant, c'est Kia-louo qui a fait notre bonheur; ils faisaient aussi des largesses aux moines. Mais ceux qui n'avaient pas trouvé leur compte, lui en voulaient, et récriminaient contre lui en disant, c'est Kia-louo qui a fait notre malheur; ils fermaient aussi leur porte aux moines. — Les membres des autres sectes jasaient aussi sur les bonnes œuvres de Kia-louo. Ils disaient malicieusement, à qui voulait l'entendre: Si vous désirez faire un mariage riche et bien assorti, adressez-vous aux moines disciples du Bouddha. Ils sont vraiment doués d'un flair particulier, pour apparier les gens, tel garçon avec telle fille, telle fille avec tel garçon. — Ces propos étant venus aux oreilles des moines morigénés, ils en furent ennuyés, grondèrent Kia-louo, puis portèrent son cas à la connaissance du Bouddha. — Celui-ci convoqua le chapitre, et demanda à Kia-louo, si ce qu'il avait appris de lui, était vrai. — C'est vrai, dit Kia-louo. — Alors le Bouddha le chapitra, avec chaleur et véhémence. Ce que tu as fait là, lui dit-il, c'est mal, c'est contre la régle, c'est contraire à l'esprit monastique, c'est une chose qu'un homme pur et réglé ne doit pas faire. Que de fois n'ai-je pas dit, qu'un moine doit éteindre ses convoitises? et voilà que toi tu attises celles des autres! — Ensuite le Bouddha dit au chapitre: Pour que personne n'imite par la suite cet imbécile de Kia-louo, j'ordonne qu'on

1. C'est le Kia-leou du numéro quatre de cette série. Variante de translittération.

說離欲事汝今云何乃作和合欲事　訶責已告諸比丘此迦羅愚人多種有漏處最初犯戒自今已去與比丘結戒集十句義乃至正法久住欲說戒者當如是說若比丘往來彼此媒嫁持男意語女持女意語男若爲成婦事若爲私通乃至須臾頃僧迦婆尸沙（一四分律卷三）

10 佛在羅閱祇耆闍崛山中爾時世尊聽諸比丘作私房舍時有曠野國比丘聞世尊聽諸比丘作私房舍彼卽私作大房舍彼作大房舍功力煩多常行求索爲務言與我工匠巧人給我車乘幷將車人給我材木竹草繩索以比丘乞求煩多故時諸居士遙見比丘迴車遠避或入諸里巷或入市肆或自入舍或低頭直去不與比丘相見何以故恐比丘有所求索故　時復有一曠野比丘欲起房舍自斫樹時彼樹神作是念此樹我所依止爲我覆護而此比丘斫截壞我今寧可打此比丘彼鬼復作是念我今不先檢校便打恐違道理今寧可至世尊所以此因緣具白世尊若世尊有所敎敕我當奉行念已卽往世尊所頭面禮足在一面立以上事具白世尊世尊讚歎言善哉乃能不打持戒比丘若打薄罪無量汝今速往恒河水邊有一大樹名曰娑羅有神始命終汝可居止時彼神頭面禮世尊足繞三帀已卽沒不現　時尊者摩訶迦葉從摩竭國將大比丘衆五百人俱來至曠野城止宿明旦至時著衣持鉢入城乞食行步端嚴視瞻不斜屈伸俯仰與衆有異時城中諸居士遙見比丘便避入里巷及入市肆或自入舍或低頭直去不與比丘相見迦葉見此事已便問一人言此諸居士何故見比丘各逃避不與相見耶彼人答言迦葉世尊聽諸比丘作私房舍乞求煩多以是故諸人逃避耳時迦葉聞此語已悵然不樂　爾時世尊從羅閱城將諸比丘千二百五十人詣曠野城各敷座而坐時迦葉往世尊所頭面禮足在一面立偏露右臂胡跪合掌白佛言向者入城乞食見諸居士遙見諸比丘各自逃避不與相見廣說如上已頭面禮足遶三帀而去出曠野城何以故恐曠野

ajoute au formulaire le texte suivant: Si un moine, allant et venant, fait l'office d'entremetteur, parle à une fille au nom d'un homme, fait à un homme les commissions d'une fille, que ce soit en vue d'un mariage régulier, ou d'un concubinage irrégulier, ou seulement d'une courte entrevue; ce moine doit confesser sa faute au chapitre, et être soumis à la pénitence canonique.

Sixième et septième cas de pénitence des moines.

10) En ce temps-là, comme le Bouddha résidait au Mont des vautours dans le pays de Rājagṛiha, il permit aux moines de se construire chacun sa case particulière. — Les moines du pays de K'oang-ye ayant appris la chose, se construisirent de grandes maisons, exigeant avec importunité, de l'un son travail, de l'autre des charrois, pour ne pas parler des matériaux, perches, cordes, etc. Tant et si bien, que, harassés par leurs exigences insatiables, les notables du pays se mirent à les éviter du plus loin qu'ils les voyaient venir, prenant un autre chemin, entrant dans quelque maison, usant de divers stratagèmes. — Un jour, l'un de ces moines s'avisa d'abattre un grand arbre, pour en tirer les matériaux d'une cabane. L'âme [1] de l'arbre se dit: cet arbre est mon asile, et voilà que ce moine l'abat; n'est-il pas juste que je l'écrase en tombant?.. Cependant, s'étant ravisée, elle se dit: ce serait pécher contre la loi qui défend de tuer; mieux vaut que j'aille me plaindre au Bouddha... L'âme de l'arbre abattu par le moine, alla donc trouver le Bouddha, le salua à l'ordinaire, se rangea de côté, et lui exposa son cas. Le Bouddha la loua fort, de n'avoir pas écrasé le moine. C'eût été très mal, lui dit-il. Maintenant, va vite au bord du Gange; tu y trouveras un grand sāla [2], dont l'âme va passer sous une autre forme [3]; entre dans cet arbre, et tu seras dédommagée... L'âme salua le Bouddha, fit trois fois le tour de sa personne [4], et s'en alla. — Cependant le grand Kāśyapa, traversant avec une bande de 500 moines le pays de K'oang-ye, passa la nuit près de la ville. Le lendemain de grand matin, lui et ses moines y entrèrent, les vêtements en bon ordre et l'écuelle à la main, pour faire leur quête. Tout le monde les éconduisit. Etonné de cette froideur, Kāśyapa en demanda la raison à un passant. C'est, lui dit celui-ci, que, le Bouddha ayant permis aux moines de se construire des cases particulières, ceux-ci se sont rendus insupportables à tout le monde, par leurs exigences. — Or le Bouddha, accompagné de 1250 moines, étant lui aussi venu dans ce pays, Kāśyapa se

1. Il y a dans le texte, d'abord 神 chenn, puis 鬼 koei; en philosophie chinoise, l'être subsistant, permanent; l'âme.
2. Shorea robusta, grand et bel arbre.
3. Métempsycose végétale; à noter.
4. Marque indienne de respect, au départ.

諸比丘生瞋恚心故　世尊以此因緣集比丘僧告言我憶昔日在此羅閱祇耆闍崛山中時有一神來詣我所頭面禮足已在一面立白我言世尊曠野比丘作私房舍多所乞求廣說如上我今問汝等寧爾私作房舍多所乞求不　答言寧爾　世尊以無數方便呵責諸比丘汝云何以我聽作私房舍而便作大房舍多所乞求非法而乞此物難受呵責彼比丘已告諸比丘○往昔此恒水側有一螺髻梵志常居此水邊顏貌憔悴形體羸瘦時我詣彼與共相見問言汝何以形體羸瘦顏貌憔悴彼即報我言此河水中有一龍王名曰摩尼犍大自出其宮來至我所以身遶我頭覆我上時我作是念龍性暴急恐害我命我以此憂患致使形體羸瘦顏貌憔悴耳時我語彼梵志言汝欲使此龍常在水中不出至汝所汝意任不梵志答言實欲使此龍不來至我所我即問梵志彼龍有瓔珞不梵志答言頸下有好珠瓔珞佛語梵志若此龍出水來至汝所時當起迎語言龍王且止持汝頸下珠瓔珞與我　時彼梵志受我語已後龍王從水中出至梵志所遙見即起往迎語言止止龍王願持汝頸下珠瓔與我而說偈言

我今須如此　頸下珠瓔珞　汝以信樂心　施我嚴好珠

爾時龍王復以偈報梵志言

我所致財寶　緣由此珠故　汝是乞求人　不復來相見

於是龍王即時還宮止不復還

爾時世尊即說偈言

多求人不愛　過求致怨憎　梵志求龍珠　便不復相見

汝等比丘當知乃至畜生尚不喜人乞而況於人多求無厭而不憎惡云何曠野比丘癡人私作大房舍多所乞索○廣說如上已世尊復告諸比丘吾昔一時在舍衞國祇樹給孤獨園時有一比丘來至我所頭面禮足在一面坐我慰勞問訊汝曹住止安樂不不以乞食爲苦耶答我言我等住止安樂不以乞食爲苦我所住林間正患眾鳥於夜半後悲鳴相呼亂我定意以此爲患佛告諸比丘言欲令此鳥不復還林止宿不耶比丘白佛言大德我等實不欲令此鳥還林止

présenta devant lui, se prosterna d'abord, puis, l'épaule droite découverte et les mains jointes, il dit au Bouddha: Maintenant, dans cette ville, du plus loin qu'ils nous voient, tous les notables nous évitent, tandis que jadis ils nous témoignaient respect et affection; je pense qu'ils doivent avoir été offensés par des moines. — Le Bouddha réunit tous les moines en chapitre, et leur dit: Quand j'étais au Mont des vautours, dans le pays de Rājagṛiha, l'âme d'un arbre est venue me trouver, pour porter plainte contre les moines de K'oang-ye, leurs violences et leurs extorsions, exercées sous prétexte de constructions. Examinez-vous! Vous sentez-vous coupables de méfaits de ce genre?.. Oui, dirent les moines... Alors le Bouddha les invectiva fortement. Pourquoi, leur dit-il, avez-vous abusé de la permission accordée par moi, de vous bâtir d'humbles cases, au point de vous construire de grandes maisons? En quêtant, vous avez dépassé la mesure, et excédé les bienfaiteurs! — — Puis le Bouddha raconta aux moines l'histoire suivante: Jadis un vieux Brahmane vivait en ermite au bord du Gange. Passant par là, je lui fis visite. Pourquoi, lui demandai-je, es-tu si maigre et si hâve?.. C'est, me dit-il, qu'un énorme serpent qui habite ce fleuve, en sort parfois, s'enroule autour de moi, et me fait grand'peur; c'est la crainte de cet animal, qui m'a rendu si maigre et si hâve... Voudrais-tu en être délivré? demandai-je au Brahmane... Bien sûr, dit-il; mais comment faire?.. Le serpent a-t-il un collier[1]? demandai-je... Oui, dit-il, il porte un collier de belles perles... Alors ami, voici un moyen infaillible de te délivrer de ses obsessions; la première fois qu'il reviendra, demande-lui son collier. — Le Brahmane fit ainsi. La première fois que le serpent sortit de l'eau, il lui adressa la strophe suivante: J'ai justement besoin d'un collier.., comme celui qui pend à ton cou... donne-moi par dévotion... ton collier de belles perles. — Très froissé de ce sans-gêne, le serpent répondit par cette strophe: Tout mon trésor... c'est ce collier de perles... et tu oses me le demander!.. Je ne viendrai plus te voir! — Et le Bouddha conclut par cette strophe: Quand on demande beaucoup, les hommes ne sont pas contents... quand on demande trop, les hommes se fâchent... et ils rompent avec les quémandeurs... comme fit le serpent avec le Brahmane.. Retenez bien ceci! Quiconque demande trop, s'aliène les donateurs. C'est ainsi que ces imbéciles de moines de K'oang-ye, se sont fait fermer toutes les portes. — — Ecoutez encore cette histoire: Jadis, quand j'étais dans le pays de Srāvastī, au couvent de Jetavana, un moine vint me trouver, me salua, puis s'assit de côté. Je lui demandai, à l'ordinaire, s'il éprouvait des contradictions, s'il trouvait aisément sa subsistance... Tout va bien, dit-il, excepté une chose. Dans le bocage que j'habite, vers le matin les oiseaux font tant de bruit, que la méditation m'est presque impossible... Et tu voudrais être délivré de cet ennui? demandai-je... Bien sûr, dit le moine; mais comment faire?.. Alors je lui dis: ami, voici un moyen infaillible; demande-leur leurs ailes... Je le ferai, dit le moine. — Quand il fut retourné à son bocage, les oiseaux ayant recommencé leur tapage: Hé! leur dit-il, j'ai besoin de vos ailes; donnez-les-moi, deux ailes chacun!.. Trouvant sa demande exorbitante, les oiseaux délogèrent tous... Retenez bien ceci! Il n'en est pas autrement des hommes. Eux aussi s'offensent des exigences immodérées et inciviles. C'est par là que ces imbéciles de

1. Collier de perles au cou, pierres précieuses sur la tête, etc. Dans les légendes indiennes, les «rois» des serpents et crocodiles, c'est-à-dire les grands serpents et crocodiles, portent des bijoux, comme leurs homologues les rajas humains.

宿佛告諸比丘汝伺彼鳥還林宿時語鳥言與我兩翅來我今急須用比丘報言爾時彼比丘受我教已便伺彼鳥還林宿時夜欲過半至彼鳥所語言我今急須汝兩翅與我來時諸鳥心自念言此比丘從我乃乞如是即出林去更不復還　佛告諸比丘汝等當知乃至鳥獸猶尚不喜乞索況復於人多所求索而不憎惡曠野比丘癡人私作大房舍多所求索廣說如上已

○復告諸比丘昔有族姓子名賴吒婆羅出家爲道乃至父母家終不乞求時父語賴吒婆羅言汝知不我自省察希有人不從我乞者汝親是我子何不從我乞耶時賴吒婆羅爲父說偈言

多求人不愛　不得懷怨恨　是故我不乞　恐生憎減故

比丘當知賴吒婆羅自於父母家尚不從乞況汝等比丘乃在諸居士家多所求索令彼不喜　爾時世尊以無數方便訶責諸比丘非時乞求不耎乞求不正乞求世尊無數方便稱讚知時乞求柔軟乞求正乞求已告諸比丘曠野比丘癡人多種有漏處最初犯戒自今已去與比丘結戒集十句義乃至正法久住欲說戒者當如是說若比丘自求作屋無主自爲已當應量作是中量者長佛十二磔手內廣七磔手當將餘比丘指授處所彼比丘當指示處所無難處無妨處若比丘有難處妨處自求作屋無主自爲已不將餘比丘指授處所若過量作者僧伽婆尸沙一四分律卷三一

11 爾時世尊在拘睒彌國瞿師羅園中時優塡王與尊者闡陀親友知識語言欲爲汝作屋隨意所好何處有好地堪起房舍亦任意作報言大佳　爾時近拘睒彌城有尼拘律神樹多人往反象馬車乘止息其下時尊者闡陀往伐此樹作大屋時諸居士見皆譏嫌言沙門釋子無有慚愧斷衆生命外自稱言我知正法如是何有正法有如是好樹多人往反象馬車乘止息其下而斫伐作大屋　時諸比丘聞中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者嫌責闡陀言有如是好樹多人往反象馬車乘止息其下云何斫伐作大屋爾時諸比丘訶已往世尊所頭面

moines de K'oang-ye, se sont aliéné tous leurs anciens bienfaiteurs. — — Ecoutez encore cette histoire: Lai-t'ouo-pouo-louo, issu d'une riche et noble famille, la quitta pour se faire moine. Quand il rencontrait son père ou sa mère, jamais il ne leur demandait rien. — Un jour son père lui dit: C'est étrange, le seul homme qui ne m'ait jamais rien demandé, c'est toi, mon fils; pourquoi cela? — Lai-t'ouo-pouo-louo répondit à la question paternelle, par cette strophe: Celui qui demande trop, offense les gens... et quand il n'obtient pas ce qu'il a demandé, il s'afflige lui-même... voilà pourquoi moi je ne demande rien à personne... pour avoir la paix, en moi, et avec les autres. — Le Bouddha conclut: Ce Lai-t'ouo-pouo-louo craignait d'importuner ceux qui étaient ses parents. Combien plus devez-vous craindre d'importuner des bienfaiteurs, qui ne vous sont rien. — Enfin le Bouddha invectiva vigoureusement contre les moines qui demandent à contretemps, effrontément, malhonnêtement. Puis il loua les moines réservés et modestes. Enfin il déblatéra une fois encore sur « ces imbéciles de moines de K'oang-ye », puis dicta le sixième cas de pénitence, ainsi conçu: Si un moine veut se construire une petite case, au moyen de matériaux obtenus en quêtant, il doit s'en tenir aux mesures suivantes, 12 empans du Bouddha en longueur, et 7 en largeur, mesurés à l'intérieur. Avant de construire, il doit montrer aux autres moines l'emplacement qu'on lui a concédé, pour leur faire constater qu'il n'y a ni danger ni inconvenance. S'il bâtit sans cette constatation préalable, s'il excède les dimensions susdites, il devra confesser sa faute devant le chapitre, et sera soumis à la pénitence canonique.

---

11) En ce temps-là, comme le Bouddha séjournait dans le pays de Kauśāmbi, au couvent de Kuśinagara, le roi You-tien (Udayana-rāja), très lié avec le moine Tch'an-t'ouo, offrit de lui bâtir une maison. Choisis un site à ta convenance, lui dit-il; je bâtirai où tu voudras. — Or il y avait alors, près de Kauśāmbī, un arbre magnifique et réputé transcendant[1]. Le peuple y allait en pélerinage. Il était toujours entouré d'éléphants, de chevaux, de chars et de palanquins. — Le site ayant plu au moine Tch'an-t'ouo, il fit abattre l'arbre. — Indignés, les notables du pays dirent: Vraiment ces moines, disciples du Bouddha, sont sans pudeur! Quel dommage pour ce bel arbre! Et ces gens-là veulent nous apprendre à distinguer ce qui convient, de ce qui ne convient pas! — Les moines morigénés ayant appris cet événement, firent à Tch'an-t'ouo de vifs reproches, puis portèrent son cas à la connaissance du Bouddha. — Celui-ci convoqua le chapitre, et interrogea Tch'an-t'ouo, qui confessa sa faute. — Il reçut un savon de première force. Ce que tu as fait là, c'est mal, c'est contre la règle, c'est contraire à l'esprit monastique, c'est une chose que jamais un homme pur et réglé n'aurait faite. Abattre un si bel arbre, un arbre transcendant, pour se loger à sa place, est-ce assez inconvenant?! — Enfin, quand le torrent fut écoulé, le Bouddha dicta le septième cas de pénitence, conçu en ces termes: Quand un moine a trouvé

1. Un être supérieur l'habitant. Ces arbres sont l'objet d'un culte, en Chine également. On leur demande des faveurs. On y colle ou suspend des ex-voto.

禮足在一面坐以此因緣具白世尊　世尊爾時以此因緣集諸比丘知而故問闡陀汝實爾不　答曰實爾　世尊以無數方便訶責汝所爲非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所不應爲云如是好樹多人往返象馬車乘止息其下云何斫伐作大屋汝不應斫伐神樹若斫伐得突吉羅　世尊以無數方便訶責已告諸比丘闡陀癡人多種有漏處最初犯戒自今已去爲諸比丘結戒集十句義乃至正法久住欲說戒者當如是說若比丘欲作大房有主爲已作當將餘比丘往指授處所彼比丘應指授處所無難處無妨處若比丘有難處妨處作大房有主爲已作不將餘比丘往看指授處所僧伽婆尸沙（四分律卷三）

12 爾時佛在羅閱祇耆闍崛山中時尊者沓婆摩羅子得阿羅漢在靜處思惟心自念言此身不牢固我今當以何方便求牢固法耶復作是念我今宜可以力供養分僧臥具差次受請飯食耶　時沓婆摩羅子晡時從靜處起整衣服往至世尊所頭面禮足在一面坐白世尊言我向在靜處心作是心是身不牢固以何方便求牢固法我今寧可以力供養分僧臥具及差次受請飯食耶　世尊告諸比丘差沓婆摩羅子分僧臥具及差次受請飯食　時尊者沓婆摩羅子即爲僧分臥具同意者共同共同唄匿唄匿共同多聞多聞共同法師法師共同持律持律共同坐禪坐禪共同時羅閱祇有客比丘來沓婆摩羅子即隨次第所應得臥具分與時世尊讚言我弟子中分僧臥具者沓婆摩羅子最爲第一　時有慈地比丘來至羅閱城中時沓婆摩羅子爲客比丘分臥具隨上座次第隨應得處與時彼慈地比丘衆中下座得惡房惡臥具便生瞋恚言沓婆摩羅子有愛隨所喜者與好房好臥具不愛者與惡房惡臥具不愛我等故與我惡房惡臥具衆僧云何乃差如此有愛者分僧臥具耶　時尊者沓婆摩羅子夜過已明日差僧受請飯食時羅閱城中有檀越常爲僧一[illegible]再作肥美飯食時慈地比丘彼差次至

un bienfaiteur, qui veuille lui construire une grande maison, le moine devra montrer d'abord aux autres moines l'emplacement en vue, pour leur faire constater qu'il n'y a ni danger ni inconvenance. Si la maison est bâtie sans cette inspection préalable, le moine aura à confesser sa transgression devant le chapitre, et sera soumis à la pénitence canonique.

Huitième et neuvième cas de pénitence des moines.

12) En ce temps-là, le Bouddha se trouvant au Mont des vautours dans le pays de Rājagṛiha, le vénérable arhan Ta-p'ouo, du clan Mouo-louo (Malla), se dit dans sa méditation: Ma vie ne durera plus longtemps. Comment pourrais-je la rendre plus méritoire? Peut-être en me dévouant au bien de la Communauté; en pourvoyant au logement, à la nourriture, etc. — Quand il eut achevé sa méditation, vers le soir, le vénérable Ta-p'ouo se leva, arrangea ses habits, et alla trouver le Bouddha, qu'il salua à l'ordinaire. Ses salutations terminées, il lui exposa l'idée qui lui était venue, durant sa méditation. — Le Bouddha l'approuva, le proposa pour l'office d'intendant des logements et de la nourriture, (puis le fit élire canoniquement par le chapitre). — Le vénérable Ta-p'ouo se mit aussitôt à l'œuvre. Il introduisit plusieurs innovations heureuses, par exemple celle de loger ensemble ceux qui avaient les mêmes goûts ou les mêmes occupations, afin qu'ils pussent s'entr'aider et ne fussent pas gênés par les autres. Ceux qui apprenaient à réciter, ceux qui recevaient l'explication, les maîtres, les surveillants, les contemplatifs, formèrent autant de catégories séparées. Quand un moine de passage recevait l'hospitalité, il était logé dans la section de sa spécialité. — Le Bouddha trouva cela très pratique, et loua le vénérable Ta-p'ouo, en disant: c'est le premier des intendants. — Cependant le moine Ts'eu-ti étant venu à Rājagṛiha un jour que tous les bons logements étaient occupés, le vénérable Ta-p'ouo dut lui assigner un logement médiocre. Mécontent, ce moine se dit: Cet intendant a des préférences. Les bons logements sont pour ceux qu'il aime. Comment a-t-on pu confier cet office à un homme si partial? — De grand matin, les moines allaient à la quête. Or il y avait, dans la ville de Rājagriha, une famille notable, laquelle, plusieurs fois par an, préparait un bon repas pour quelque moine, qu'on lui envoyait du couvent. Cette fois le moine Ts'eu-ti fut désigné pour y aller. Dédaignant ce moine étranger, le notable lui fit servir devant

其家彼檀越聞慈地比丘次來受食便於門外敷弊坐具施設惡食時慈地比丘得此惡食僧
復瞋恚言沓婆摩羅子有愛隨所喜者與好房好臥具所不喜者與惡房惡臥具不愛我等故
與惡房惡臥具今日以不愛我等故復差與惡食云何眾僧乃差如是有愛比丘為僧分臥具
差次受請也　時羅閱城中有一比丘尼名曰慈是慈地比丘妹聞慈地比丘來至羅閱城中
即至慈地比丘所在前立問訊遠行勞耶不疲極耶作如是善言問訊時慈地比丘默然不答
比丘尼言大德我有何過而不見答彼答言何須與汝語為沓婆摩羅子觸嬈我而不能助我
比丘尼言欲使我作何等方便令沓婆摩羅子不觸嬈大德慈地比丘言汝伺佛比丘僧會時
便往眾中作如是言大德此非善非宜非好不隨順所不應不合時我本所憑無有恐懼憂惱
云何今日更生怖懼憂惱云何水中生火此沓婆摩羅子乃來犯我眾僧即應和合為作滅擯
如是便不來嬈我比丘尼言此有何難便可作之時慈比丘尼往至僧中如上所說　時尊者
沓婆摩羅子去佛不遠世尊知而故問汝聞此比丘尼所說不　答言聞唯世尊當知之　世
尊告言今不應作如是報我若實當言實若不實當言不實　時沓婆摩羅子聞世尊教已即
從座起偏露右臂右膝著地合掌白佛言我從生已來未曾憶夢中行不淨況於覺悟而行不
淨　世尊報曰善哉善哉沓婆摩羅子汝應作是說　時世尊告諸比丘汝等應檢問此慈地
比丘莫以無根非梵行謗此沓婆摩羅子比丘清淨人若以無根非梵行謗者獲大重罪　諸
比丘答言如是世尊　諸比丘從佛受教尋至慈地比丘所檢問本末此事云何為實爾不莫
以無根非梵行謗此沓婆摩羅子清淨梵行人若以無根非梵行謗清淨梵行人得大重罪
時慈地比丘得諸比丘詰問已報言我知沓婆摩羅子清淨梵行人無是事我來到羅閱城彼
為僧分房臥具與我等惡房惡臥具我即生不忍心言沓婆摩羅子有愛隨所喜者與好房好

sa porte un repas plus que médiocre. Le moine Ts'eu-ti se persuada, que Ta-p'ouo le Malla avait secrètement fait avertir le notable. Ceux que l'intendant aime, sont bien reçus et bien nourris, se dit-il; tant pis pour ceux qu'il n'aime pas. Comment a-t-on pu confier cet office, à un homme aussi partial? — Survint la nonne Ts'eu, propre sœur du moine Ts'eu-ti. Elle alla faire visite à son frère, lui demanda s'il allait bien, s'il n'avait rien à souffrir, et le reste... Le moine Ts'eu-ti gardait un morne silence... Qu'ai-je fait, que tu ne me parles pas? demanda la nonne à son frère... Que te dirai-je? fit celui-ci. Ta-p'ouo le Malla me persécute. Ne pourrais-tu pas m'aider à me débarrasser de lui?.. Comment cela? demanda la nonne... Voici, dit le moine. Accuse-le, en plein chapitre, de t'avoir fait outrage. Tu diras ainsi: « Que le vénérable chapitre daigne m'entendre. Cela n'est pas bien! Cela n'est pas juste! Je ne m'attendais pas à pareille chose! Il est sorti du feu de l'eau! Ta-p'ouo le Malla m'a outragée. » Sur cette accusation, le chapitre devra le dégrader, et je serai débarrassé de lui. — Pas difficile, dit la nonne; je ferai ainsi. — Elle se rendit donc au chapitre, et porta plainte contre Ta-p'ouo le Malla, dans les termes que son frère lui avait enseignés. — Or Ta-p'ouo était assis non loin du Bouddha. Entends-tu ce qu'elle dit? lui demanda celui-ci. — Je l'ai entendu, dit Ta-p'ouo; mais vous savez ce qui en est. — Dans ces conjonctures, dit le Bouddha, cette réponse ne peut pas suffire. Parle catégoriquement. — Alors Ta-p'ouo le Malla s'étant levé, découvrit son épaule droite, fléchit le genou, joignit les mains, et dit devant le Bouddha, avec solennité: Depuis ma naissance, même en rêve, je n'ai eu affaire à aucune femme. Je n'ai pas fait, ce que cette nonne dit. — Bien, bien! dit le Bouddha. Tu as parlé comme il fallait parler, Ta-p'ouo... Puis, s'adressant au chapitre, le Bouddha dit: Examinez sévèrement le moine Ts'eu-ti[1]. Voyez s'il n'a pas fait calomnier délibérément un homme irréprochable. S'il l'a fait, il est coupable d'une grande faute. — Les moines interrogèrent Ts'eu-ti, comme le Bouddha leur avait dit. N'aurais-tu pas fait calomnier délibérément cet homme irréprochable? Si tu l'as fait, tu es coupable d'une grande faute. — Ils le pressèrent tant et si bien, que le moine Ts'eu-ti dut entrer dans la voie des aveux. Quand je vins à Rājagriha, dit-il, je fus mal logé. Là où j'allai quêter, je fus mal traité. J'imputai au vénérable Ta-p'ouo ces mécomptes. Si j'étais de ses amis, me dis-je, les choses se passeraient autrement. Je sais bien qu'il n'a pas fait, ce dont il a été accusé. — Les moines réglés furent très scandalisés de cette révélation. Tu l'as donc vraiment fait calomnier, par esprit de vengeance, lui dirent-ils; et ils portèrent le résultat de leur enquête à la connaissance du Bouddha. — Celui-ci convoqua le chapitre, et couvrit Ts'eu-ti d'imprécations. Ce que tu as fait là, lui dit-il, c'est mal, c'est contre la règle, c'est contraire à l'esprit monastique, c'est une chose qu'un homme pur et réglé ne fait pas. Homme sans vertu, tu as vilement calomnié un homme de vertu! — Puis, s'adressant aux moines, le Bouddha dit: Deux sortes d'hommes descendent aux enfers la tête en bas; à savoir, les hypocrites qui simulent la vertu qu'ils n'ont pas, et les calomniateurs qui dénigrent la vertu qu'ont les autres. — Revenant ensuite au moine Ts'eu-ti, le Bouddha le couvrit à nouveau des pires invectives, puis dit à l'assemblée: De peur que plus tard il ne s'en trouve qui osent imiter cet imbécile, j'ordonne qu'on insère dans le formulaire le texte suivant: Si un moine, par ressentiment et

1. Le texte chinois ne dit mot du sort de la nonne. Le texte pali dit qu'elle fut immédiatement dégradée, puis qu'on procéda contre son frère.

臥具不喜者與惡房惡臥具以不愛我故與惡房惡臥具差次受請與我惡食處由此倍增瞋恚言衆僧云何差此有愛人爲僧分房舍臥具差次受請飯食也而此沓婆摩羅子淸淨梵行人無如是事 時諸比丘聞中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者嫌責慈地比丘汝云何以無根非梵行謗沓婆摩羅子梵行人耶 時諸比丘往世尊所頭面作禮在一面坐以此因緣具白世尊 世尊爾時以此因緣集諸比丘以無數方便訶責慈地比丘汝所爲非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所不應爲云何以無根非梵行謗淸淨梵行人耶 世尊告諸比丘有二種人一向入地獄何謂二若非梵行自稱梵行若眞梵行以無根非梵行謗之是謂二一向入地獄 世尊以無數方便訶責慈地比丘已告諸比丘言此慈地比丘癡人多種有漏處最初犯戒自今已去與諸比丘結戒集十句義乃至正法久住欲說戒者當如是說若比丘瞋恚所覆故非波羅夷比丘以無根波羅夷法謗欲壞彼淸淨行若於異時若問若不問知此事無根說我瞋恚故作是語若比丘作是語者僧伽婆尸沙（四分律卷四）

43 爾時佛在彌尼搜國阿奴夷界時諸豪族釋子執信牢固從世尊求出家時有釋種子兄弟二人一名阿那律次名摩訶男阿那律者其母愛念常不離目前其母與設三時殿春夏冬使與諸彩女五欲自恣共相娛樂時摩訶男釋子語阿那律言今諸釋種豪族子孫盡以信堅固從世尊求出家而我一門都無出家者兄可知家業公私之事一以相付弟欲出家若不能者弟當持家業兄可出家阿那律言我今不能出家卿能可去摩訶男語阿那律言若不能出家者我今當白兄持家業事應典領作人修治屋宅泰望貫勝及諸知親出入王所威儀禮節其事如是耕出種作務及時節阿那律報言卿之所說極爲繁碎我所不堪卿自爲之我欲以信從世尊求出家摩訶男報言兄可往辭母時阿那律即詣母所白言聽子所說當知諸釋種子

pour se débarrasser de lui, porte calomnieusement contre un moine innocent une accusation pouvant causer sa dégradation, et que ensuite, forcément ou spontanément, il rétracte son accusation et avoue l'avoir portée par esprit de vengeance, ce moine devra confesser sa faute devant le chapitre, et sera soumis à la pénitence canonique.

Le neuvième cas étend la même peine, à ceux qui auraient calomnié, par insinuation indirecte, non par accusation directe. — La haine que le moine Ts'eu-ti portait à Ta-p'ouo le Malla, lui endommagea, paraît-il, le cerveau. Il appela « moine Ta-p'ouo » un bélier, et « nonne Ts'eu » une brebis. Puis, quand il eut vu le bélier folâtrer avec la brebis, il affirma avoir vu le moine Ta-p'ouo en rapports avec la nonne Ts'eu. L'examen juridique révéla que le fait était réel, mais que les acteurs étaient un bélier et une brebis, que le moine Ts'eu-ti avait ainsi nommés. Le Bouddha fit, à cette occasion, insérer au formulaire le neuvième cas de pénitence, qu'il est inutile de répéter ici (voyez page 223). — Certains auteurs se sont extasiés sur « le nombre de belles âmes » qui illustrèrent le Bouddhisme à ses débuts. Y en eut-il de vraiment belles? et furent-elles nombreuses? Dieu le sait. Par contre il est évident qu'il y en eut, et beaucoup, de hideusement laides. Dans leur simplicité naïve, les petites histoires du Vinaya, en disent long sur ce sujet, et en font penser plus encore.

Dixième et onzième cas de pénitence des moines.

13) Ce long document est l'un des plus importants et des plus instructifs de toute la littérature bouddhique. La première partie est pour montrer, que Devadatta, le cousin du Bouddha, se fit moine par entrainement, sans vraie vocation, ce qui explique pourquoi il devint dans l'Ordre la source du mauvais esprit, et finit par faire schisme. — En ce temps-là, le Bouddha séjournant à Anupiyā, de nombreux membres du clan Śākya embrassèrent la Loi, et demandèrent à entrer dans l'Ordre. — Il y avait alors deux frères de ce

皆共出家而我居門獨無出家者我今欲往詣世尊所求出家若母聽許便當出家修淸淨行其母報言吾正有汝等二人愛念情深初不欲離目前今云何令汝出家也乃至於死猶不欲相離況當生別時阿那律如是再三白母欲求出家其母亦再三答終不放汝時阿那律再三從母求出家母即自思念當以何方便令子不出家尋復念言釋種子跋提其母甚愛念必不聽出家當語阿那律言若跋提母放子出家我亦放汝出家念已即語阿那律時阿那律聞母此言已往跋提所語言卿今知不諸釋子盡出家然我等未有出家者我等二人可共出家跋提報言我不堪出家卿欲出家任意阿那律如是再三勸之跋提亦再三報言我不出家阿那律報言我今日出家之事一以由汝彼報言卿云何以出家之事一以見由阿那律報言我辭母出家母報我言汝若能令跋提出家者當放汝出家是以相由耳跋提報言卿且止須我往白母時跋提釋子即往母所長跪白母言母今知不諸釋種子盡出家唯我一門獨無我今信樂欲從世尊求出家願母見聽其母報言我不聽汝出家何以故我正有汝一子心甚愛念不欲須臾離目前乃至於死猶不欲相離而況生別跋提如是再三白母唯見聽許其母亦再三報子不聽出家其母見兒心至竊自念言我當作何方便令子不出家時母思惟阿那律母甚愛其子彼終不聽令出家若彼聽出家者我亦當放子出家念已即語跋提言若阿那律母聽子出家我當放汝時跋提釋子往阿那律所語言我母已聽我出家我等今可且復自停更在家七年五欲極意共相娛樂然後出家阿那律報言七年極遠人命無常跋提復言若不能七年者寧可六年若五四三二一年在家五欲自娛耶阿那律報言一年極遠我不堪忍人命無常跋提言若不堪一年可七月中五欲自娛耶阿那律報言七月極遠我不堪忍人命無常跋提言若不堪七月可六五四三二一月共相娛樂耶阿那律言一月極遠我不堪忍人命無常

clan, Anuruddha et Mahānāman. Anuruddha était le préféré de sa mère veuve, qui lui avait donné trois palais, où il passait les trois saisons (chaleur, pluies, fraîcheur) avec nombre de filles, s'amusant et satisfaisant toutes ses passions. Un jour son frère Mahānāman lui dit: Voici que tous les jeunes gens de notre clan embrassent la Loi et entrent dans l'Ordre. Notre famille n'a encore donné à l'Ordre aucun de ses membres. Si tu veux te faire moine, je resterai pour gérer la fortune familiale; sinon, je te laisserai ce soin, et me ferai moine. — Moi je ne puis pas me faire moine, dit Anuruddha; toi fais comme tu voudras. — Alors, dit Mahānāman, je te passe le soin de l'administration. Labour, semailles, travaux des trois saisons, entretien des bâtiments, soin des hôtes, cour à faire au roi, tout cela te regarde désormais. — Ça c'est trop d'ennuis, dit Anuruddha; garde cette charge; je me fais moine. — Alors, dit Mahānāman, fais tes adieux à notre mère. — Anuruddha alla trouver sa mère, et lui dit: Veuillez m'accorder ce que je vais vous demander. Tous les jeunes gens de notre clan entrent dans l'Ordre. Notre famille ne lui a encore fourni aucun membre. Je désire m'offrir au Bouddha. Je vous demande la permission de quitter la vie de famille, pour me consacrer à une vie de pureté. — La mère répondit: Je t'aime trop, pour te permettre cela. Moi vivante, tu ne quitteras pas la maison. — Anuruddha renouvela plusieurs fois sa demande, mais toujours sans succès. Comme il revenait sans cesse à la charge, sa mère s'avisa de l'expédient suivant, pour se délivrer de ses importunités. Bhadrika de notre clan, se dit-elle, est très aimé de sa mère, qui ne lui permettra jamais de se faire moine; je vais promettre à Anuruddha de se faire moine, quand la mère de Bhadrika lui aura donné la permission d'en faire autant... Elle fit ainsi. — Anuruddha alla aussitôt trouver son parent Bhadrika, et lui dit: Voici que tous les jeunes gens de notre clan entrent dans l'Ordre. Seules nos deux familles ne lui ont encore fourni aucun membre. Viens te faire moine avec moi. — Je ne puis pas me faire moine, dit Bhadrika; mais toi, fais ce que tu voudras. — Je ne puis pas faire ce que je voudrais, dit Anuruddha; et cela à cause de toi. — Comment cela? demanda Bhadrika. — Ma mère, dit Anuruddha, a mis à son consentement cette condition, que nous nous fassions moines ensemble. — Alors, dit Bhadrika, je vais demander la permission à ma mère. — De ce pas, Bhadrika alla trouver sa mère, se prosterna devant elle, et lui dit: Voici que tous les jeunes gens de notre clan entrent dans l'Ordre. Notre famille ne lui a encore fourni aucun membre. Je désire m'offrir au Bouddha. Veuillez m'en donner la permission. — Non, dit la mère, je ne te permettrai pas de te faire moine. Je n'ai que toi. Moi vivante, tu ne me quitteras pas. — Bhadrika renouvela plusieurs fois sa demande, mais toujours sans succès. Enfin, lasse de ses importunités, sa mère lui dit: Je te permettrai de te faire moine, quand la mère de Anuruddha aura permis à son fils d'en faire autant. — Aussitôt Bhadrika alla trouver Anuruddha, et lui dit: Ma mère a consenti [1]. Dans sept ans, nous nous ferons moines. — Sept ans, dit Anuruddha, c'est un trop long délai. La vie de l'homme est si incertaine. — Alors, dit Bhadrika, rabattant successivement; dans six, cinq, quatre, trois, deux ans; dans un an, si tu veux. — Un an, dit Anuruddha, c'est un trop long délai. La vie de l'homme est si incertaine. — Alors, dans (même

1 Les traducteurs chinois paraissent penser que, dans le cas, deux négations valent une affirmation, deux refus une autorisation. En réalité ils ont misérablement gâté ce beau texte. D'après le pali, Bhadrika est le raja d'alors, le chef du clan Sakya. La mère de Anuruddha pense que cet homme ne renoncera jamais à sa dignité et à ses richesses. Or il y renonce, par affection pour Anuruddha. La mère de celui-ci est obligée de tenir sa parole.

跋提子言若不能一月者可七日之中共相娛樂耶阿那律報言七日不遠若七日竟能出家
者善若不出家我當出家時諸釋子七日之中極意五欲共相娛樂滿七日已時阿那律釋子
跋提釋子難提釋子金毗羅釋子難陀釋子跋難陀釋子阿難陀釋子提婆達釋子優波離剃
髮師第九各淨洗浴已以香塗身梳治鬚髮著珠瓔珞乘大象馬出迦毗羅衛城時國人民見
諸釋子自相謂言此諸釋子先洗浴其身著瓔珞具乘大象馬入園遊觀亦如今日時諸釋子
乘大象馬齊其界內下象脫衣服瓔珞具幷象與優波離語言汝常依我等以自存活我等今
者出家以此寶衣幷大象與汝用自資生活時諸釋子卽前進至阿㝹夷彌尼國優波離在後
心自思念我本由此釋子得自存活今日以信樂捨我從世尊出家我今寧可隨逐出家若彼
有所得我亦當得時優波離卽以所得寶衣瓔珞以白㲲裹之懸著高樹念言其有來取者與
之於是便往詣諸釋子所白諸釋子言汝等來後我卽生念我常依諸釋子得自生活今日諸
釋子以信樂從世尊求出家而況我不隨逐出家耶諸釋子所得我亦當得時諸釋子及優波
離相將詣世尊所頭面禮足却住一面白佛言世尊我等父母已聽出家願大德聽我出家唯
願世尊先度優波離何以故我等多有憍慢欲除憍慢故爾時世尊卽先度優波離次度阿那
律次跋提釋子次難提釋子次金毗羅釋子次難陀釋子優波離受大戒最爲上座時有大上
座名毗羅茶別度釋子阿難陀餘次上座度跋難陀提婆達多爾時世尊度諸釋子已還詣占
波國爾時諸釋子受世尊及諸上座教授已往詣彼國各自思惟證增上地提婆達得神足證
時跋提釋子獨在阿蘭若處樹下塚間思惟於夜過已高聲稱言甚樂甚樂其邊諸比丘聞念
言此跋提比丘本在俗時恒五欲以自娛樂捨彼榮樂出家爲道獨在阿蘭若處樹下塚間於
夜過已而自稱言甚樂甚樂此跋提釋子將無自念本在家時五欲自娛而自稱言甚樂耶時

marchandage sur les mois) un mois, dit Bhadrika. — Un mois, dit Anuruddha, c'est un trop long délai. La vie de l'homme est si incertaine. — Dans sept jours, dit Bhadrika. — Va pour sept jours, dit Anuruddha. — Les jeunes gens du clan Śākya décidés à entrer dans l'Ordre, employèrent ces sept jours à épuiser tous les plaisirs. Enfin, quand le moment fut venu, Anuruddha, Bhadrika, Nandi, Kimbila, Sunanda, Bhananda, Ānanda, Devadatta, et leur barbier Upāli,neuf en tout [1], s'étant baignés parfumés et vêtus magnifiquement, montèrent sur des éléphants et des chevaux, et sortirent de la ville de Kapilavastu. En les voyant passer, le peuple se dit: Ils vont s'amuser dans le parc. — Cependant les jeunes Śākya étant arrivés à la frontière, descendirent de leurs montures, ôtèrent leurs riches parures, et donnèrent le tout à Upāli, en lui disant: Nous allons nous séparer. Prends ceci. Tu as là de quoi vivre en paix le reste de tes jours... Cela dit, les jeunes Śākya passèrent la frontière. — Cependant Upāli pensa en lui-même: Avec ces dons, j'aurais de quoi vivre en paix le reste de mes jours. Mais j'ai toujours été attaché à ces jeunes gens. Ils vont se donner au Bouddha par esprit de foi. Pourquoi n'en ferais-je pas autant? Ce qu'ils obtiendront, je l'obtiendrais aussi [2]. — Cela dit, Upāli enveloppa les riches parures dans une toile, qu'il suspendit à une branche d'arbre, en disant: Que ces objets soient à qui les trouvera!.. Il alla ensuite rejoindre les Śākya, et leur dit: J'ai toujours vécu avec vous. Vous quittez le monde par esprit de foi; je veux faire comme vous. Ce que vous désirez obtenir, moi aussi je le désire. — Ils allèrent donc tous les neuf se présenter au Bouddha, se prosternèrent à ses pieds, puis s'étant rangés de côté, ils lui dirent: Vénérable, nos parents nous ont permis de quitter le monde. Nous vous demandons de nous retirer du monde. Veuillez recevoir Upāli le premier, pour humilier notre orgueil. — Le Bouddha accéda à leurs désirs. Il reçut d'abord Upāli, puis les autres, et passa avec eux la saison des pluies, durant laquelle tous atteignirent des degrés supérieurs de contemplation, Devadatta obtenant aussi des pouvoirs transcendants. — Or Bhadrika qui s'était retiré dans un lieu désert, où il vivait dans un creux sous un arbre, cria un jour, dans sa méditation matinale «ô mon bonheur! ô mon bonheur!» — Les moines qui l'entendirent, se dirent: Cet homme était très heureux dans le monde. Maintenant, dans sa solitude, il regrette son bonheur passé. — Ils allèrent trouver le Bouddha, le saluèrent d'après les règles, puis lui firent leur rapport sur Bhadrika. Le Bouddha députa un moine, pour l'appeler en son nom. Le moine s'étant rendu à l'ermitage de Bhadrika, lui dit: le Vénérable t'appelle. Bhadrika se rendit aussitôt à l'appel du Bouddha. Après l'avoir salué, il se rangea de côté. — Le Bouddha qui connaissait le fond de son cœur, lui demanda: Est-il vrai, Bhadrika, que, dans ta solitude, avant le jour, tu as crié «ô mon bonheur! ô mon bonheur!» — C'est vrai, répondit Bhadrika. — Pourquoi cela? demanda le Bouddha. — Voici pourquoi, dit Bhadrika. Jadis, quand j'étais riche et puissant, il me fallait vivre entouré d'une garde armée, malgré laquelle je n'étais pas tranquille, craignant toujours qu'un ennemi n'attentât à ma vie. Maintenant, dans ma solitude, dans un creux, sous un arbre, je vis dans la paix la plus profonde, sans que la moindre inquiétude fasse hérisser un seul poil de mon corps. C'est le souvenir de tous les soucis dont je suis délivré, qui m'a fait crier «ô mon bonheur! ô mon bonheur!» — C'est bien, Bhadrika, dit le Bouddha. Dans notre

1. Il y a dans le pali, sept en tout. — 2. Le pali est tout différent.

諸比丘明旦詣世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊世尊勑一比丘汝可速喚跋提比丘來比丘受教即便往喚跋提比丘言世尊喚汝來時跋提比丘即詣世尊所頭面禮足在一面坐世尊知而故問云何跋提汝實獨在阿蘭若處塚間樹下至中夜自稱言甚樂甚樂耶跋提答言實爾世尊佛言跋提汝觀察何義而自稱言甚樂甚樂耶跋提白佛言我本在家時內外常以刀仗而自衞護如是衞護猶有恐怖懼有外怨賊而來侵奪我命今我獨在阿蘭若處塚間樹下至於中夜無有恐懼身毛不竪大德我念出離之樂是故自稱言甚樂甚樂耳世尊告言善哉善哉族姓子是汝所應以信出家樂淸淨行

14 爾時世尊在羅閱祇耆闍崛山時瓶沙王無子時王即集能相婆羅門令占相諸夫人語言汝占此諸夫人何者應生子婆羅門占相言此少壯夫人當生子而是王怨王聞是語已於其夜與此夫人交會即便有娠後生男顏容端正未生子時婆羅門記言當是王怨因此立字名未生怨然此王子年漸長大提婆達以神通力使王子信樂提婆達念言我欲畜徒衆爾時世尊在拘睒毗國時彼國中有人名迦休拘羅子命終未久生化自在天中時迦休天子中夜時來至大目犍連所頭面禮足在一面立白目連言提婆達心欲爲惡而生念言我欲畜徒衆時迦休天子作此語已頭面作禮遶竟即沒不現時目連夜過已往世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊世尊問目連言汝意云何如迦休天子所言實爾無錯耶目連白佛言實爾世尊世尊告目連莫作是說我不見諸天世人諸魔梵王沙門婆羅門所說如實無違唯除如來言不虛也○爾時提婆達往至太子阿闍世所以神通力飛在空中或現身說法或隱身說法或變身作嬰孩身著瓔珞在太子抱上時太子阿闍世見此變恐懼身毛爲竪時提婆達知太子恐懼即語言勿懷恐懼勿懷恐懼太子問曰汝是何人答言我是提婆達太子言汝實

race, c'est toi qui étais prédestiné à mon Ordre; ta foi et ta joie le prouvent. (Sous-entendu, ce n'était pas Devadatta, qui n'est qu'un faux moine.)

---

14) Or jadis le roi Bimbisāra n'avait pas de fils. Il consulta les devins brahmanes, en vue d'en obtenir un. Laquelle de mes femmes me donnera un fils? leur demanda-t-il. Celle-ci, répondirent-ils, en désignant une des plus jeunes; mais ce sera pour votre malheur. Le roi passa la nuit avec cette femme, qui conçut et mit au monde un enfant mâle, qu'on appela (pour annuler le mauvais présage) Ajātaśatru (ne cause pas de malheur). A l'époque où nous sommes, ce prince devenait adulte. Il était Bouddhiste, Devadatta l'ayant gagné à la foi par ses prestiges. — Or Devadatta conçut cette pensée: C'est moi qui devrais être à la tête de l'Ordre, à la place du Bouddha. — Le Bouddha était alors à Kauśāmbī. Or, dans ce pays, un certain Kakuda de la tribu Kola, venait de mourir et de renaître dans le ciel d'Indra. Il apparut durant la nuit à Maudgalyāyana, le salua et lui dit: Devadatta nourrit des intentions perverses. Il a conçu cette idée, que lui devrait être à la tête de l'Ordre. Je vous en avertis... Cela dit, le deva Kakuda salua et disparut. — De grand matin, Maudgalyāyana alla trouver le Bouddha, et lui raconta l'apparition qu'il avait eue. — Es-tu certain, lui demanda le Bouddha, que ce deva ne t'a pas menti? — J'en suis certain, dit Maudgalyāyana. — Pas moi, dit le Bouddha. Je ne me fie à la parole de personne, ni deva, ni homme, ni démon, ni brahmane, ni moine. Seuls les Bouddhas sont infaillibles[1]. — — Pour arriver à ses fins, Devadatta commença donc à influencer le prince Ajātaśatru, par l'exhibition de ses dons transcendants. Il se transportait chez lui à travers les airs, et lui parlait, visible ou invisible. Une fois il se plaça dans son giron, sous la forme d'un enfant orné de bijoux[2]. Le prince fut très effrayé, et tous ses poils se hérissèrent. N'ayez pas peur, lui dit Devadatta. — Qui êtes-vous? demanda le prince. — Je suis Devadatta. — Alors veuillez reprendre votre véritable figure. — Devadatta reprit aussitôt sa vraie figure. La foi du prince s'accrut notablement par suite de ce prodige, et il prodigua ses dons à Devadatta. Il allait chaque jour, matin et soir, avec une escorte de 500 chars[3], prendre de ses nouvelles,

1. Malgré les éclairs prophétiques qu'ils lui prêtent parfois, le fond des textes anciens indique clairement que le Bouddha s'illusionna jusqu'à la fin, sur le compte de son cousin Davadatta. Les légendes qui expliquent l'antagonisme de ces deux êtres, furent inventées plus tard.
2. Il y a, dans le pali, ceint de serpents. Sivaïsme.
3. 500 veut dire beaucoup. Ici il a fallu conserver le chiffre, à cause de l'enchère 700, plus bas.

是提婆達者還復汝身尋復其身見已即增信樂既信樂已更增所供養時阿闍世日日將從五百乘車朝暮問訊并供五百釜飲食時諸比丘聞阿闍世日從五百乘車朝暮問訊提婆達并供養五百釜飲食即至世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊世尊爾時告諸比丘汝等各自攝心莫生貪著提婆達利養也提婆達惡心譬如男子打惡狗鼻而令彼狗更增兇惡比丘當知此亦如是正使阿闍世日日從五百乘車朝暮問訊提婆達并供五百釜飲食正可增提婆達惡心耳 時摩竭國王瓶沙聞阿闍世日日從五百乘車朝暮問訊提婆達并供五百釜飲食時王瓶沙日將從七百乘車朝暮問訊世尊并供七百釜飲食爾 時提婆達聞瓶沙王將從七百乘車朝暮問訊世尊并供七百釜飲食聞已以利養故生嫉妬心即失神通便作是念我今當伺候佛大眾集時往至佛所求哀請言世尊年已老邁壽過於人學道亦久宜居閑靜默然自守世尊是諸法之主宜可以僧付囑於我我當將護 爾時提婆達伺大眾集即如所念具白世尊佛告言我尚不以僧付舍利弗目連況汝癡人涕唾之身豈可付囑

時提婆達生此念今世尊於大眾中乃言我愚癡涕唾之身即生不忍心此是提婆達於此生中最初於世尊所生不忍心

時提婆達往阿闍世所語言王以正法治者得長壽汝父死後乃得作王年已老耄不得久在五欲中而自娛樂汝可殺父我當殺佛於摩竭國界有新王新佛治國教化不亦樂耶王子報言可爾即問提婆達汝須何等答言我須人眾即便與人時提婆達即遣二人往欲害佛教言汝往殺佛已更從餘道來遣二人去後復更遣四人語言汝逆彼二人若得便殺更從餘道來後復更遣八人語言汝逆彼四人若於道路得便殺之更從餘道來如是轉倍遣人乃至六十四人如是根本斷滅不可分別不知誰害世尊 世尊爾時在賭坎窟中坐從此窟出於山

et lui offrir 500 chaudronnées d'aliments. Témoins de cette faveur, les autres moines jaloux s'adressèrent au Bouddha. N'enviez pas, leur dit celui-ci, la faveur de Devadatta. Si le cœur de cet homme n'est pas bon, les présents le rendront plus méchant. Tel un chien hargneux, auquel on frapperait sur le nez[1]. — Cependant Bimbisāra roi du Magadha, ayant appris que son fils allait chaque jour avec 500 chars faire sa cour à Devadatta et lui offrir 500 chaudronnées d'aliments, voulut lui aussi manifester sa vénération pour le Bouddha. Chaque jour donc, matin et soir, il alla prendre de ses nouvelles, avec une escorte de 700 chars, et 700 chaudronnées d'aliments. Ce qu'ayant appris, Devadatta se livra à la jalousie, et perdit du coup ses pouvoirs transcendants[2]. — Alors il résolut de recourir à la politique. Essayons d'obtenir, se dit-il, que le Bouddha démissionne en ma faveur. — Profitant d'une assemblée plénière des moines, Devadatta dit publiquement au Bouddha: Vous êtes vieux. Vous avez vécu plus que l'âge ordinaire. Vous avez enseigné assez longtemps. Il est temps de vous recueillir et de vous reposer. Restez le maître de la Loi, mais confiez-moi l'Ordre. Je le garderai bien. — Je ne le confierai même pas à Śāriputra, ni à Maudgalyāyana, dit le Bouddha; combien moins à toi, imbécile, être vil et impur![3] — Alors Devadatta se dit: Le Bouddha m'a appelé publiquement imbécile, être vil et impur. Je ne puis pas supporter cela. — C'est ainsi que, durant cette existence[4], Devadatta rompit avec le Bouddha.

---

15) Devadatta alla trouver le prince Ajātaśatru, et lui tint ce discours: Les rois qui gouvernent bien, obtiennent de vivre longtemps. Cela ne vous arrivera pas, car, votre père n'en finissant pas de vivre, vous serez déjà vieux quand vous monterez sur le trône, et n'aurez pas le temps de mériter une grande longévité. Vous plaît-il d'user ainsi votre vie dans les loisirs de l'expectative? Tuez plutôt votre père. Moi je tuerai le Bouddha. Donnons au pays de Magadha, un nouveau roi (vous), et un nouveau Bouddha (moi). Ne sera-ce pas un plaisir, pour vous et pour moi, de régner et de prêcher? — Bon! dit le prince. Que vous faut-il? — Des hommes, dit Devadatta. — Le prince lui donna des hommes. — Devadatta en choisit deux, et les envoya, avec ordre de tuer le Bouddha, et de revenir par tel chemin. Puis il en envoya quatre autres, avec ordre de tuer les deux à leur retour. Puis huit autres, pour tuer les quatre; et ainsi de suite; soixante-quatre hommes en

1. Il y a dans le pali, auquel on ferait respirer du fiel. Cette odeur est censée exaspérer la férocité naturelle.
2. Toute passion consentie anéantit ces dons.
3. Il y a dans le pali, être fait de larmes et de glaires.
4. Ses conflits avec le Bouddha, dans ses existences antérieures, sont racontées dans les légendes dites jataka.

巖下經行佛自念言昔我所作緣對期在今日時二人受提婆達教卽著鎧執持刀仗往趣世尊彼二人心念我欲害佛適生此念卽時不能得前念言世尊有大神德威力無量正使弟子亦有神力我等豈能得害世尊適生此念卽便得往遙見世尊顏貌端正諸根寂定得上調伏第一寂滅諸根堅固如調龍象意不錯亂猶水澄清內外清徹見已發歡喜心卽捨刀仗置在一處前詣世尊所頭面作禮在一面坐世尊漸漸爲二人說微妙法使發歡喜勸令修善說施說戒說生天福訶欲不淨讚歎出離二人卽於座上諸塵垢盡得法眼淨見法得法白佛言自今已去受三自歸歸依佛歸依法歸依僧作優婆塞自今已去盡形壽不殺生乃至不飮酒時世尊告二人言汝欲還者乃更從彼道去莫從此道卽從坐起頭面禮佛遶三帀而去到提婆達所語言世尊有大神力威力無量弟子亦有神力我等豈能害世尊耶時提婆達報言汝出去滅去何用汝爲云何二人不能殺一人○提婆達乘此恚意自往耆闍崛山手執大石遙擲世尊時有天卽接石置山頂上從彼石邊有小迸石片來打佛足指傷皮血出時世尊卽右顧猶如大龍作如是言未曾有瞿曇乃作是事時世尊卽還入窟目襞僧伽梨四疊右脇臥猶如師子腳腳相累極患疼痛一心忍之時衆多比丘聞提婆達遣人害佛各各皆執杖石遶窟高聲大喚佛從窟出語諸比丘汝等何爲執此杖石遶窟大喚如捕魚者得魚喚聲諸比丘白佛言向聞提婆達欲來害佛是故我等手執杖石來至窟所恐怨家來害世尊佛告比丘汝等各還所止專意修道諸佛常法無所覆護何以故已勝諸怨故○時世尊告諸比丘汝等可差舍利弗使告諸白衣大衆若提婆達所爲事者則非佛法僧事是提婆達所作時舍利弗聞此語已心疑卽往至世尊所頭面禮足在一面坐白佛言世尊我當云何在白衣衆中說其惡何以故我本向諸白衣讚歎其善言大姓出家聰明有大神力顏貌端正佛告舍利弗汝先讚歎提

tout. Ainsi, se dit-il, on ne saura pas qui a fait le coup[1]. — Or le Bouddha se tenait à l'entrée d'une caverne, au pied du Mont des vautours. Il sentit qu'il allait expier[2] une faute commise dans quelqu'une de ses existences, et ne chercha pas à éluder son destin. — Comme les deux premiers sicaires envoyés par Devadatta approchaient, ces hommes se dirent entre eux: nous allons le tuer. Aussitôt ils furent comme cloués au sol. S'il est si puissant que cela, se dirent-ils, nous ne le tuerons pas. Aussitôt ils retrouvèrent la liberté de leurs mouvements. — Quand ils virent le Bouddha calme et majestueux comme un dragon ou un éléphant au repos, l'esprit limpide comme une eau filtrée, ils furent émerveillés, déposèrent leurs sabres, se prosternèrent à ses pieds, puis se rangèrent de côté pour écouter ses instructions. Le Bouddha leur fit un excellent discours, les réjouit, les encouragea à la bienfaisance et à l'observance, leur promit qu'ils renaîtraient dans les cieux des devas s'ils se préservaient des convoitises et de l'impureté. Les deux sicaires furent convertis sur place, purifiés de leurs souillures, illuminés d'esprit et échauffés de cœur. Ils embrassèrent la foi; mirent leur confiance dans le Bouddha, sa Loi, son Ordre; se déclarèrent adeptes, renonçant pour toujours à tuer et à s'enivrer. Quand il les congédia, le Bouddha leur dit: retournez, non par le chemin qu'on vous a dit, mais par celui par lequel vous êtes venus. — Ils firent ainsi, évitèrent les meurtriers apostés pour les tuer, revinrent trouver Devadatta, et lui dirent: Le Bouddha est doué d'une telle puissance, que nous n'avons pas pu le mettre à mort. — J'ai eu tort de me fier à vous, fit Devadatta; comment, à deux, vous n'avez pas pu tuer un homme?!. Après beaucoup d'injures, il les chassa de sa présence. — — Emporté par sa haine, Devadatta se rendit lui-même au Mont des vautours, escalada la cime, et détachant une roche, la fit rouler sur le Bouddha. Elle allait l'écraser, quand un deva la saisit et la replaça sur la cime[3]. Mais un éclat détaché de la roche, atteignit un orteil du Bouddha, qui fut blessé et saigna[4]. Levant la tête, le Bouddha cria à Devadatta: Personne n'a jamais fait pareil outrage à Gautama. Puis il rentra dans la caverne, étendit par terre sa robe pliée en quatre, se coucha dessus sur le flanc droit et joignit les pieds, comme un lion blessé, étouffant sa douleur. — Craignant que Devadatta ne renouvelât sa tentative, les moines s'armèrent de bâtons et de pierres, et firent des patrouilles devant la caverne, en poussant de grands cris. Le Bouddha se leva, sortit et les fit taire, en leur disant: ne hurlez pas ainsi, comme des pêcheurs qui rabattent le poisson. — Devadatta en veut à votre vie, dirent les moines; c'est pour vous défendre, que nous montons la garde. — Rentrez chez vous, leur dit le Bouddha. Jamais un Bouddha ne s'est fait garder. Car le destin d'un Bouddha, est au-dessus de tous les attentats. — — Cependant, au chapitre, le Bouddha dit aux moines: Députez Śāriputra pour dire aux laïques (de Rājagṛiha), que Devadatta n'a plus rien de commun avec le Bouddha, et que ceux qui adhéreront à lui, sont ses disciples et non ceux du Bouddha. — Comment pourrai-je leur dire cela, fit Śāriputra; moi qui leur ai tant de fois fait, de Devadatta, les plus pompeux éloges; qui ai loué la sortie du monde de ce noble personnage, son intelligence de la Loi, ses dons transcendants, sa modestie, sa vertu? — Tu diras, lui dit le Bouddha, que Devadatta fut vraiment ce que tu as dit de lui,

1. Le texte pali diffère notablement. — 2. Par la blessure de son orteil.
3. Le pali est tout différent. — 4. Expiation pour une faute commise dans une précédente existence.

婆達聰明有大神力大姓出家實爾以不答言大德實爾是故舍利弗汝今應往至白衣大眾中語言提婆達先時如是今日如是當知提婆達所作非佛法僧是提婆達所作爾時舍利弗承佛教已往白衣大眾中語言提婆達先時如是今日如是當知提婆達所作者非佛法僧是提婆達所作時大眾中忍可提婆達者卽言沙門釋子以供養故生嫉妬心不喜提婆達得供養故便於大眾中說言提婆達所作非佛法僧是提婆達所作耳中有信樂佛者便作此言提婆達或能已作或方當作

16 時阿闍世密自衣裏帶刀疾疾入宮欲害其父時守門者發覺搜求身上得刀問言執此刀欲作何等報言我欲入宮害王守門者問言誰教汝乃生此心耶答言提達婆教我時守門者卽將詣諸大臣所語言阿闍世欲害王時諸大臣問言誰教汝答言提婆達教我時卽衞守將詣瓶沙王所白王言此阿闍世欲害於王王問誰教汝耶答言是提婆達中有大臣言沙門釋子一切皆惡盡應殺之王聞此言心甚不悅中有臣言沙門釋子不盡爲惡不應盡殺但提婆達阿闍世所作王應殺之王聞此言心亦不悅中有大臣言沙門釋子不盡爲惡不應盡殺是提婆達阿闍世所作今雖應死不應殺何以故王是法王恐聞必不悅時王瓶沙悅可此語告諸臣言此一切沙門釋子不必皆惡是故不應盡殺何以故佛先命舍利弗在大眾中說言提婆達所作者非佛法僧是提婆達所作耳是故不應殺　時父王訶責太子阿闍世已告諸大臣可恕太子阿闍世尋卽放去時諸大臣皆共高聲言阿闍世所爲事大應死云何小爾訶責便放去耶

17 爾時提婆達旣教人害佛復教阿闍世害父惡名流布利養斷絕時提婆達通已五人家家乞食諸比丘以此因緣具白世尊世尊卽集大眾以無數方便訶責提婆達　時提婆達卽往

mais qu'il ne l'est plus maintenant. Il faut qu'ils sachent, que cet homme ne m'est plus rien, et que ses adhérents ne sont pas mes disciples. — Śāriputra parcourut donc la ville de Rājagṛiha, et fit sa commission. — Les laïques amis de Devadatta dirent: les moines du Bouddha lui en veulent, parce qu'il recevait plus de dons qu'eux. Les laïques favorables au Bouddha dirent: ce que le Bouddha fait dire de Devadatta, doit être vrai.

---

16) Or le prince Ajātaśatru, poussé par Devadatta à assassiner son père, cacha un sabre sous sa robe, et entra brusquement au palais, pour faire son coup. Les gardes conçurent des soupçons, le saisirent, le fouillèrent, et découvrirent le sabre caché sous sa robe. Que prétendiez-vous faire avec cette arme? lui demandèrent-ils... Tuer le roi, répondit-il... Et qui vous a poussé à ce parricide?.. Devadatta. — Les gardes avertirent les ministres. Ceux-ci interrogèrent le prince, qui répéta sa déposition dans les mêmes termes. — Les ministres informèrent le roi. Ajātaśatru a voulu vous assassiner, dirent-ils, à l'instigation du moine Devadatta. — On devrait exterminer, avec le prince, tous les disciples du Bouddha, opina un ministre... Le roi fut très peiné de cette parole. — Il suffira de mettre à mort le prince et Devadatta, opina un autre ministre... Le roi fut aussi affligé de cette parole. — Même ces deux-là, quoiqu'ils soient dignes de mort, il ne faut pas les tuer, opina un troisième ministre, parce que le roi a embrassé la Loi... Cette parole réjouit le roi Bimbisāra, qui dit à ses ministres: Il n'y a pas lieu de sévir contre les disciples du Bouddha, puisque le Bouddha a fait savoir officiellement que Devadatta n'est plus son disciple, n'a plus rien de commun avec lui. — Alors le roi gronda son fils le prince Ajātaśatru, puis ordonna aux ministres de lui rendre la liberté. Ceux-ci obéirent, en protestant. Une simple réprimande, pour un pareil attentat, est-ce convenable? dirent-ils.

---

17) Cependant sa double tentative d'assassiner le Bouddha et le roi, avait discrédité Devadatta. Celui-ci quêtait néanmoins sa nourriture dans les maisons de la ville, avec ses quatre principaux adhérents, comme s'il était encore de l'Ordre. Pour mettre une différence extérieure entre ses disciples et cette bande schismatique, le Bouddha statua que les moines ne quêteraient jamais

伴比丘所語言我等今可共破彼僧輪我等死後可得名稱言沙門瞿曇有大神力智慧無礙
而提婆達能破彼僧輪時提婆達伴名三聞達多智慧高才即報言我等何能得破彼僧輪提
婆達言如來常稱說頭陀少欲知足樂出離者我今有五法亦是頭陀勝法少欲知足樂出離
者盡形壽乞食盡形壽著糞掃衣盡形壽露坐盡形壽不食酥鹽盡形壽不食魚及肉我今持
此五法教諸比丘足令信樂當語諸比丘言世尊無數方便歎譽頭陀少欲知足樂出離者我
等今有五法亦是頭陀勝法盡形壽乞食乃至不食魚及肉可共行之年少比丘必多受教上
座比丘恐不信受由此方便故得破其僧輪時提婆達即以五法教諸比丘言世尊無數方便
歎譽頭陀少欲知足樂出離者我等今有五法亦是頭陀少欲知足樂出離勝法我等盡形壽
乞食盡形壽著糞掃衣盡形壽露坐盡形壽不食酥鹽魚及肉爾時眾多比丘聞提婆達以五
法如是教諸比丘令其信樂廣說如上諸比丘聞已往至世尊所頭面禮足在一面坐以此因
緣具白世尊時世尊以此因緣集比丘僧知而故問提婆達言汝審欲以五法教諸比丘對曰
如是世尊世尊爾時以無數方便訶責汝云何以五法教諸比丘提婆達汝今莫方便破和合
僧莫方便受破和合僧堅持不捨汝當與僧和合不鬪諍同一水乳於佛法中安樂住是故提
婆達當知破和合僧甚惡艱難得大重罪破和合僧在泥犁中一劫受罪不可救時世尊以無
數方便令提婆達破僧心暫息以無數方便訶責提婆達已告諸比丘聽自今已去欲說戒者
當如是說若比丘欲壞和合僧方便受壞和合僧法堅持不捨彼比丘應諫是比丘大德莫壞
和合僧莫方便壞和合僧莫受壞僧法堅持不捨大德應與僧和合與僧和合歡喜不諍同一
師學如水乳合於佛法中有增益安樂住是比丘如是諫時堅持不捨彼比丘應三諫捨此事
故乃至三諫時捨者善不捨者僧伽婆尸沙○時諸比丘語提婆達言汝莫破和合僧莫住破

僧法堅持不捨何以故與僧和合歡喜不諍同一水乳於佛法中有增益安樂住時提婆達伴黨方便助破和合僧比丘語諸比丘言汝莫訶提婆達所說提婆達是法語比丘律語比丘提婆達所說我等忍可諸比丘聞中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者嫌責提婆達伴黨比丘汝等云何言提婆達是法語比丘律語比丘提婆達所說我等忍可諸比丘嫌責已往世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊世尊以此因緣集比丘僧無數方便訶責提婆達伴黨比丘已告諸比丘聽自今已去欲說戒者當如是說若比丘有餘伴黨若一若二若三乃至無數彼比丘語是比丘大德莫諫此比丘此比丘是法語比丘律語比丘此比丘所說我等喜樂此比丘所說我等忍可彼比丘言大德莫作是說言此比丘法語比丘律語比丘此比丘所說我等喜樂此比丘所說我等忍可然此比丘非法語比丘非律語比丘大德莫欲破壞和

à plus de trois ensemble. — Constatant que, sans un programme, ses partisans n'augmenteraient pas, Devadatta imagina de détacher les disciples du Bouddha et de se les attacher, en affectant une plus haute perfection. Il s'ouvrit de son projet, à ses amis, en ces termes: Le Bouddha parle sans cesse de modération dans les désirs, de complaisance dans le détachement. Statuons les cinq règles fondamentales suivantes, et nous pratiquerons modération et détachement mieux que les siens... Ne manger que des aumônes reçues (pas de repas chez les bienfaiteurs, ni de repas communs)... Ne revêtir que des haillons ramassés (pas d'habits reçus ou distribués)... Pour tout abri, les arbres (pas de maisons)... Prohibition de tout aliment lacté ou salé... Défense de manger du poisson ou de la viande... Proposons ce programme aux moines croyants et fervents. Son austérité plaira à beaucoup de jeunes moines, qui viendront peut-être à nous. En tout cas nous aurons disloqué l'Ordre. — Puis Devadatta exécuta son plan. Il dit aux moines: Le Bouddha parle sans cesse de modération et de détachement. Pratiquement ces discours restent sans effet. Voyez combien nous pratiquons mieux la règle. Pas de repas, pas d'habits, pas de couvents. Ni lait, ni sel, ni poisson, ni viande. — De fait ce programme séduisit bon nombre de moines fervents et austères. Le Bouddha convoqua une assemblée plénière. Devadatta s'y présenta effrontément. Le Bouddha lui demanda publiquement: persistes-tu à vouloir introduire des règles nouvelles? — Oui, répondit Devadatta. — Alors le Bouddha le chapitra avec véhémence. Pourquoi, dit-il, mets-tu la discorde dans mon Ordre? Vivons unis comme l'eau et le lait. Cherchons tous notre bien en paix. Malheur aux fauteurs de schismes! Ils agissent très mal.

合僧汝等當樂欲和合僧大德與僧和合歡喜不諍同一師學如水乳合於佛法中有增益安樂住是比丘如是諫時堅持不捨彼比丘應三諫捨是事故乃至三諫捨者善不捨者僧伽婆尸沙（一四分律卷五）

18 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時羇連有二比丘一名阿濕婆二名富那婆娑在羇連行惡行汙他家自摘華教人摘華自作華鬘教人作華鬘自以綫貫繫若教人綫貫繫自持華教人持華若彼村落中有婦女若童女共同一牀坐起同一器飲食言語戲笑或自歌舞倡妓或他作已唱和或俳說或彈鼓簧吹貝作孔雀音或作衆鳥鳴或自作弄身或受雇戲笑時有衆多比丘從迦尸國漸漸遊行至羇連止宿晨朝著衣持鉢入村乞食法服齊整行步庠序低目直前不左右顧視以次乞食時諸居士見已自相謂言此是何人低目而行不左右顧視亦不言笑亦不周接亦不善言問訊我等不應與其飲食我等阿濕婆富那婆娑二人亦不低目而行左右顧視與人周接善言問訊應與飲食供養時彼比丘在羇連乞食困乃得之彼自念言此住處惡惡比丘在此住彼作如是惡乃至受雇戲笑時諸比丘即從羇連往至舍衛城到世尊所頭面禮足在一面坐爾時世尊慰問客比丘言汝等住止安樂不衆僧和合不不以飲食爲苦耶諸比丘白世尊大德住止安樂衆僧和合我曹從迦尸國遊行至羇連以上因緣具白世尊世尊爾時以無數方便遙訶責阿濕婆富那婆娑二比丘汝所爲非云云時世尊以無數方便訶責已告舍利弗目連汝等二人往羇連與阿濕婆富那婆娑作羯磨爾時舍利弗目連聞佛教已即從坐起禮佛足遶三帀而去舍利弗目連著衣持鉢與五百大比丘衆俱從迦尸國遊行至羇連時阿濕婆富那婆娑聞舍利弗目連將五百大比丘衆俱從迦尸國遊行來至羇連必爲我等作擯羯磨彼二人即往詣諸居士所語言今有二比丘來一名舍利弗二名目

Leur péché est très grand. Ils seront torturés dans les enfers durant des milliers de siècles, sans que rien puisse les en retirer. — C'est ainsi que le Bouddha essaya de retenir encore son cousin Devadatta. Puis, pour prémunir contre lui sa Communauté, il dicta et fit insérer au formulaire le dixième cas de pénitence (page 223). — Or comme les moines fidèles au Bouddha exhortaient Devadatta à outrance, les partisans de celui-ci leur dirent: Laissez-le tranquille! Il a raison! Ses opinions nous plaisent! etc... Alors le Bouddha édicta contre ces brouillons, et fit insérer au formulaire, le onzième cas de pénitence (page 223)[1].

Douzième cas de pénitence des moines.

18) Les deux moines A-cheu-p'ouo et Fou-na-p'ouo-cha s'étaient établis près du village de Ki-lien. Ils se conduisaient mal, et donnaient mauvais exemple. Ils s'ornaient la tête de fleurs et le corps de guirlandes, et faisaient faire la même chose aux gens du village. Puis ils s'asseyaient, ainsi fleuris, avec les femmes et les filles, sur les mêmes sièges; buvaient et mangeaient dans les mêmes vases; folâtraient et riaient, chantaient et dansaient, faisaient de la musique, imitaient le cri des paons et le chant des oiseaux, et se permettaient toute sorte de libertinage. — Or une bande de moines venant du pays de Kia-cheu, passa par là. De grand matin, ils entrèrent dans le village pour y quêter leur nourriture, les vêtements bien en ordre, marchant posément, les yeux baissés, sans regarder à droite ni à gauche, graves et modestes. — Les habitants du village, qui ne connaissaient de moines que A-cheu-p'ouo et Fou-na-p'ouo-cha, trouvèrent ces nouveau-venus très singuliers. Qu'est-ce, dirent-ils, que ces gens-là, qui marchent ainsi la tête baissée, sans parler ni rire? Ils ont tout l'air d'être des espions. Ne leur donnons rien! — Les moines eurent beaucoup de mal à obtenir quelque nourriture. Ils se dirent: si ces gens-là n'aiment pas les bons moines, ce doit être à cause du mauvais exemple que leur ont donné les bouffons qui vivent ici. — Quand ils furent arrivés à Śrāvastī et eurent salué le Bouddha, celui-ci leur posa ses questions habituelles: la paix règne-t-elle chez vous? obtenez-vous votre subsistance? — Les moines de Kia-cheu lui racontèrent comment ils avaient été traités à Ki-lien, et pourquoi. Le Bouddha s'échauffa contre A-cheu-p'ouo et Fou-na-p'ouo-cha, et donna ordre à Śāriputra et à Maudgalyāyana de se rendre à Ki-lien, pour mettre ordre à cette affaire. Ces députés partirent aussitôt, avec une bande considérable de moines. Bientôt A-cheu-p'ouo et Fou-na-p'ouo-cha reçurent la nouvelle de leur approche. Se doutant de ce qui les attendait, A-cheu-p'ouo et Fou-na-p'ouo-cha dirent aux notables de l'endroit: Défiez-vous de ceux qui vont venir; l'un est grand magicien, l'autre est beau parleur; prenez vos précautions pour n'être pas ensorcelés par eux. — Cependant Śāriputra et Maudgalyāyana étant arrivés à Ki-lien avec leur suite,

1. Devadatta consomma son schisme, en s'érigeant, avec ses adhérents, en Communauté séparée. Sariputra et Maudgalyayara ramenèrent ensuite le plus grand nombre des moines fervents séduits par l'austérité de sa réforme. Devadatta mourut bientôt après, de rage disent certaines légendes, englouti vivant en enfer d'après d'autres légendes. On place son schisme et sa mort, vers la trente-septième année de la prédication du Bouddha, probablement.

連其一比丘善能幻術第二比丘自能說法汝等好自觀察莫爲彼所惑時舍利弗目連從迦尸國漸漸遊行來至羇連止宿晨朝著衣持鉢入村乞食大目連現神足踊身空中舍利弗親自說法令諸居士得信樂時尊者舍利弗目連食訖洗鉢還至住處以此因緣集比丘僧集僧已舍利弗在衆中即作羯磨時阿濕婆富那婆娑僧爲作羯磨時作是言衆僧有愛有恚有怖有癡更有餘同罪比丘是驅者有不驅者而獨驅我時舍利弗目連在羇連爲阿濕婆富那婆娑作羯磨已還舍衞國祇樹給孤獨園至世尊所頭面禮足在一面坐一面坐已白佛言我等已於羇連與阿濕婆富那婆娑作擯羯磨已衆僧作擯羯磨時阿濕婆富那婆娑作如是言衆僧有愛有恚有怖有癡有如是同罪比丘有驅者有不驅者爾時世尊以無數方便遙訶責阿濕婆富那婆娑汝所爲非云云世尊以無數方便訶責彼阿濕婆富那婆娑已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘依聚落若城邑住汙他家行惡行汙他家亦見亦聞行惡行亦見亦聞諸比丘當語是比丘言大德汙他家行惡行汙他家亦見亦聞行惡行亦見亦聞大德汝汙他家行惡行今可遠此聚落去不須住此是比丘語彼比丘作是語大德諸比丘有愛有恚有怖有癡有如是同罪比丘有驅者有不驅者諸比丘報言大德莫作是語有愛有恚有怖有癡有如是同罪比丘有驅者有不驅者而諸比丘不愛不恚不怖不癡大德汙他家行惡行汙他家亦見亦聞行惡行亦見亦聞是比丘如是諫時堅持不捨者彼比丘應再三諫捨此事故乃至三諫捨者善不捨者僧伽婆尸沙（四分律卷五）

19 爾時佛在拘睒毗國瞿師羅園時尊者闡陀比丘惡性不受人語語諸比丘言汝莫語我若好若惡我亦不語諸大德若好若惡諸大德止莫有所說何用教我爲我應教諸大德何以故我聖主得正覺故譬如大水初來漂諸草木積在一處諸大德亦復如是種種姓種種名種種

entrèrent dans le village, vêtus correctement et portant leur écuelle, pour quêter leur nourriture. Maudgalyāyana s'éleva dans les airs. Śāriputra fit un beau discours. Tous les notables de Ki-lien furent gagnés. — Après que Śāriputra et Maudgalyāyana eurent pris leur repas et lavé leur écuelle, ils réunirent en chapitre les moines venus avec eux, et citèrent A-cheu-p'ouo et Fou-na-p'ouo-cha, qu'ils censurèrent comme il convenait. Oh! dirent ceux-ci, on aime les uns et on hait les autres, on tolère les uns et on persécute les autres; bien d'autres sont supportés; supportez-nous de même. — Śāriputra et Maudgalyāyana n'ayant pas obtenu d'autre résultat, revinrent à Śrāvastī, et rendirent compte au Bouddha en ces termes: Nous avons prononcé le ban contre A-cheu-p'ouo et Fou-na-p'ouo-cha, lesquels n'en ont tenu aucun compte, disant qu'on en tolérait bien d'autres, et qu'on n'avait qu'à les tolérer aussi. — Le Bouddha s'enflamma contre ces deux récalcitrants, et édicta, à leur occasion, le douzième cas de pénitence (page 225).

Treizième cas de pénitence des moines.

19) Un jour le moine Tch'an-t'ouo, qui avait mauvais caractère, répliqua ainsi à une remarque qui lui avait été faite: Ne me dites plus rien! Laissez-moi tranquille! Et moi aussi je ne vous dirai rien, je vous laisserai tranquilles. Vénérables, bien ou mal, ne disons rien, taisons-nous, ne nous occupons pas les uns des autres. Le hasard nous a réunis dans l'Ordre, comme les grandes eaux amassent les arbres charriés de divers lieux, comme les ouragans entassent les herbes arrachées de-ci de-là. Nous ne nous sommes rien ; laissons-nous donc mutuellement tranquilles. Vénérables, ma formation est achevée; inutile que vous prétendiez y ajouter un supplément. — Les autres moines n'ayant pas trouvé cette réplique de leur goût, avertirent le Bouddha, qui verbalisa contre Tch'an-t'ouo, et édicta le treizième cas de pénitence (page 225).

Premier cas ambigu.

20) Le Bouddha séjournait au couvent de Jetavana près Śrāvastī, quand arriva le fait suivant. Alors que le moine Kia-liou-t'ouo-i était encore laïque, il avait une amie nommée Tchai. Kia-liou-t'ouo-i était bien fait, et Tchai était jolie. Elle fut mariée. Lui se fit moine. Ils ne s'oublièrent pas. — Un jour Kia-liou-t'ouo-i alla quêter chez son ancienne amie. Elle était seule à la maison. Ils s'assirent ensemble dans une chambre retirée, et causèrent intimement. — Or la mère P'i-chee-k'ie (Viśākhā) fervente adepte, ayant affaire à madame Tchai, entra dans la maison. De la cour, il lui sembla entendre la voix du moine Kia-liou-t'ouo-i. Probablement, se dit-elle, qu'il fait un discours spirituel... Désireuse d'en avoir sa part, elle appliqua son oreille à la cloison. Mais les paroles qu'elle entendit, se trouvèrent n'être pas de la spiritualité. Alors, se dit-elle, ce ne peut pas être un moine; voyons!.. Elle mit donc l'œil à une fente, et vit Kia-liou-t'ouo-i assis sur un divan avec madame Tchai, et conversant avec elle de choses quelconques. — Ce moine, se dit-elle, est où il ne devrait pas être, et dit ce qu'il ne devrait pas dire. Si le

家出家集在一處亦如大風吹諸草木集在一處諸大德亦如是種種姓種種名種種家出家集在一處是故諸大德不應教我我應教諸大德何以故我聖主得正覺故時諸比丘聞中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者嫌責闡陀比丘云何惡性不受人語諸比丘往到世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧以無數方便訶責闡陀比丘汝所爲非云云時世尊訶責闡陀已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘惡性不受人語於戒法中諸比丘如法諫已自身不受諫語言諸大德莫向我說若好若惡我亦不向諸大德說若好若惡諸大德且止莫諫我彼比丘諫是比丘言大德莫自身不受諫語大德自身當受諫語大德如法諫諸比丘諸比丘亦如法諫大德如是佛弟子眾得增益展轉相諫展轉相教展轉懺悔是比丘如是諫時堅持不捨彼比丘應三諫捨是事故乃至三諫捨者善不捨者僧伽婆尸沙(四分律卷五)

20 爾時世尊在舍衛國祇樹給孤獨園迦留陀夷先白衣時有親友婦名曰齋優婆私顏貌端正迦留陀夷亦顏貌端正迦留陀夷繫意在彼彼優婆私亦繫意在迦留陀夷時迦留陀夷到時著衣持鉢詣齋優婆私家與共獨屏覆處坐時迦留陀夷與齋優婆私語時有毗舍佉母有小緣事往彼舍遙聞迦留陀夷語聲此優婆私有信樂之心聞內比丘語聲作是念或能說法卽就倚壁而聽但聞說非法語聲復念言聞此丘聲而說非法言比丘不應作如是語卽闚看之見迦留陀夷與齋優婆私共牀坐作非法語見已便作是念此比丘在非法處坐又說非法言若此夫主見當訶罵其婦生不信心時優婆私卽還出其舍疾疾往世尊所頭面禮足在一面立以此因緣具白世尊白世尊已頭面禮足遶三帀而去時世尊集比丘僧知而故問迦留陀夷言汝審與齋優婆私獨在屏覆處坐耶答言實爾世尊世尊以無數方便訶責汝所爲非

mari rentrait, il ferait une scène à sa femme, et concevrait contre l'Ordre des préventions qui empêcheraient son salut. — Et la mère P'i-chee-k'ie étant sortie, alla tout droit chez le Bouddha, le salua, raconta ce qu'elle avait vu, salua encore et s'en alla. — Quand Kia-liou-t'ouo-i fut rentré, le Bouddha convoqua le chapitre, et demanda au délinquant: Est-il vrai que tu t'es assis avec une femme, dans une chambre retirée? — C'est vrai, di Kia-liou-t'ouo-i. — Le Bouddha déversa sur lui un flot d'arguments péremptoires, puis édicta le premier cas ambigu (page 229), qui met le moine imprudent à la merci de la dénonciatrice.

Quatrième cas de transgression de la pauvreté monacale.

21) Il y avait un jour une fille nommée Lien-hoa-chee (Padmāvatī), que ses parents marièrent à un homme du pays de U-tch'an. Etant devenue enceinte, elle revint, pour ses couches, à la maison paternelle (usage indien). conduite par son mari, et accoucha d'une fille. Son mari eut des rapports avec sa mère. Une servante en avertit la jeune femme. Celle-ci se dit: je ne puis pas avoir le même mari que ma mère... et, abandonnant sa petite fille, elle prit la fuite. Elle arriva aux portes de P'ouo-louo-nai (Bénarès), couverte de poussière et de boue, et les pieds tout en sang. — Or tout juste un notable dont la femme venait de mourir, sortait de la ville en voiture, pour aller à sa villa. Il vit la jeune femme, fut charmé de sa beauté, descendit de sa voiture, et lui demanda: à qui appartiens-tu? — A personne, répondit-elle. —

云云時世尊以無數方便訶責迦留陀夷已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘共女人獨在屏覆處障處可作婬處坐說非法語有住信優婆私於三法中一一法說若波羅夷若僧伽婆尸沙若波逸提是坐比丘自言我犯是罪於三法中應一一治若波羅夷若僧伽婆尸沙若波逸提如住信優婆私所說應如法治是比丘是名不定法（四分律卷五）

21 爾時佛在羅閱城迦蘭陀竹園中時有女人名蓮華色其父母嫁與鬱禪國人後遂懷妊彼欲產還父母家產一女顏貌端正彼蓮華色與其女共在屋內時蓮華色夫與蓮華色母私通時蓮華色有婢見之便語蓮華色蓮華色聞已內自思惟咄云何女與母同一夫即捨抱上女著屋內而去往至波羅奈城住城門外立身蒙塵土塗跣足破　時城中有長者其婦命終乘車將從出波羅奈城至園遊看見此蓮華色在門外立顏貌端正而身蒙塵土塗跣破足便繫

意在彼即至女前問言汝屬誰蓮華色報言我無所屬長者復問若無所屬能爲我作婦不答言可爾即呼上車同載而歸爲婦　後於異時蓮華色夫大集財寶從波羅奈往至鬱禪國治生時倩彼國童女節會戲笑之日蓮華色所生女著好服飾亦在其中此女端正長者見之即繫念在心便問傍人此是誰女報言此某甲女即往其家問其父言此是汝女耶答曰是我女復問能嫁與我不報曰可爾長者問索幾許物耶其父報言與我百千兩金即便與之其父便莊嚴其女從鬱禪國還至波羅奈　時蓮華色與女梳頭問言汝是何國人誰家女耶答言我是鬱禪國人我家在某處父名某甲復問汝母何姓女報言我不識母但聞人言母名蓮華色少捨我去時蓮華色心自念言此即是我女便自怨咄云何今日母子復共一夫即捨彼家而去往至羅閱城迦蘭陀竹園　爾時世尊與無數大眾圍遶說法遙見世尊顏貌端正諸根寂定得上調伏如調龍象如水澄清無有塵穢見已發歡喜心至世尊所頭面禮足在一面立時世尊漸爲說微妙法說施說持戒生天之福訶欲不淨讚歎出離復說四諦苦集盡道具足分別時蓮華色即於座上得法眼淨譬如新淨白氎無有塵垢易以爲色蓮華色得法白佛言願世尊聽我出家於佛法中修清淨行佛告阿難言汝將此蓮華色到摩訶波闍波提所令度之彼於異時思惟日進逮得阿羅漢有大神力　時有眾多比丘尼在空閑處住時蓮華色比丘尼別在一林中坐思惟蓮華色住處有賊帥常在中住蓮華色比丘尼執持威儀禮節庠序彼賊見已即生善心後異時賊帥大得猪肉食噉之餘裹之懸著樹枝而心爲蓮華色比丘尼時蓮華色比丘尼天耳聞聲天眼清淨即見以白氎裹猪肉懸著樹枝上夜過已語式叉摩那沙彌尼汝往彼某處樹上有白氎裹猪肉取來即往取來與蓮華色比丘尼蓮華色比丘尼敕令煮至食時自往耆闍崛山上與諸上座比丘食之　時有一比丘尼著弊故補納僧伽梨蓮華色

Alors, dit le notable, veux-tu être ma femme? — Volontiers, dit Lien-hoa-chee. — Le notable la fit monter dans sa voiture, la conduisit à son logis et l'épousa. — Ce nouveau mari de Lien-hoa-chee, devint très riche. Bien des années plus tard, il dut, pour ses affaires, aller dans le pays de U-tch'an. Or tout juste l'on célébrait la fête d'une déesse quelconque, et les jeunes filles s'étaient réunies pour s'amuser. Parmi elles se trouvait la fille de Lien-hoa-chee, devenue nubile. Le notable la vit, s'éprit de sa beauté, et prit des renseignements sur son compte. Il alla trouver son père et lui demanda: c'est bien là votre fille? — Oui, dit le père. — Voulez-vous me la céder? — Pourquoi pas. — Pour combien? — Cent mille taëls. — Le notable paya la somme. Le père orna sa fille et la lui donna. Le notable la ramena à Bénarès. — Or comme Lien-hoa-chee faisait sa toilette avec la nouvelle concubine, elle lui demanda: d'où es-tu? — Du pays de U-tch'an, dit l'autre. — De quel village et de quelle famille? demanda Lien-hoa-chee. — De tel village et de telle famille, dit la concubine; un tel est mon père. — Et ta mère? demanda Lien-hoa-chee. — On m'a dit qu'elle s'appelait Lien-hoa-chee, dit la concubine. Je ne l'ai pas connue. Elle m'a abandonnée, alors que j'étais à peine née. — Je ne puis pas avoir le même mari que ma fille, se dit Lien-hoa-chee. Elle prit donc la fuite, et arriva au pays de Kia-lan-t'ouo (Karaṇḍa) près de Rājagṛiha. Le Bouddha y prêchait alors à une foule innombrable. Quand Lien-hoa-chee l'eut vu, beau et calme, majestueux comme un dragon ou un éléphant, limpide comme une eau filtrée, un sentiment de bonheur la pénétra. S'étant prosternée aux pieds du Bouddha, elle le pria de l'instruire. Le Bouddha lui parla de choses élevées, de la bienfaisance et de l'observance, du bonheur de renaître dans les cieux des devas, du malheur d'être asservi par ses passions et des convoitises impures. Il l'exhorta et l'anima à se délivrer des quatre maux (roue de la métempsycose). — A ce discours, les yeux de l'âme de Lien-hoa-chee s'ouvrirent, et son esprit devint net comme une toile qui sort de la lessive. Séance tenante, elle demanda au Bouddha de la recevoir comme nonne. Le Bouddha chargea Ānanda de la conduire à Prajāpati la maîtresse des nonnes, avec ordre de la recevoir. Avec le temps, Lien-hoa-chee atteignit au degré d'arhane, et obtint les dons transcendants. Elle vécut en solitaire, dans la forêt, et eut de nombreuses disciples. — Elle convertit aussi un fameux chef de brigands (lequel continua tout de même à brigander, paraît-il). Un jour que celui-ci s'était emparé d'une grande quantité de viande de porc, après qu'il en eut mangé son soûl, il noua le reste dans une toile, qu'il suspendit, durant la nuit noire, à un arbre de la forêt, en l'offrant mentalement à la nonne Lien-hoa-chee. L'oreille transcendante de la nonne entendit cette offrande mentale; son œil transcendant vit le paquet suspendu à l'arbre. Au point du jour, elle dit à ses disciples: Allez à tel endroit; vous trouverez un paquet de viande de porc suspendu à un arbre. — Quand les disciples eurent rapporté la viande, la nonne Lien-hoa-chee l'ayant fait cuire, en porta une partie aux moines du couvent du Mont des vautours. A cette occasion elle remarqua que la robe d'un moine était en très mauvais état. Touchée de compassion, elle ôta sa bonne robe, et la lui tendit en disant: Vénérable, je vous fais don de cet habit; donnez-moi le vôtre... Le moine consentit à l'échange. — Quelque temps après, Lien-hoa-chee étant allée trouver le Bouddha, celui-ci lui demanda pourquoi elle était si déguenillée. La nonne lui raconta l'histoire. Le Bouddha la désapprouva. Une femme, lui dit-il, doit être bien couverte. Même bien habillé, un corps de femme

比丘尼見已發慈愍心著一貫價僧伽梨語比丘言大德我持此衣與大德大德所著衣可與我不比丘答言可爾即脫僧伽梨與比丘尼彼取比丘弊故衣著之後於異時蓮華色著此弊衣往世尊所頭面禮足在一面立世尊知而故問言汝所著衣何以弊故蓮華色比丘尼即以因緣具白世尊世尊告言汝不應如是蓮華色聽汝畜持五衣完堅者餘衣隨意淨施若與人何以故婦人著上衣服猶尚不好何況弊衣世尊以此因緣集比丘僧告諸比丘言自今已去欲說戒者當如是說若比丘從比丘尼取衣者尼薩耆波逸提（四分律卷六）

22 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時乞食比丘時到著衣持鉢入舍衛城乞食以次行乞到居士家聞居士夫婦二人共議跋難陀釋子是我等知舊當買如是衣與復聞異處居士夫婦二人共議跋難陀是我等知舊當買如是衣與　時彼乞食比丘乞食已還出舍衛城往到僧伽藍中見跋難陀釋子語言尊者大福德人跋難陀問言汝以何事稱我大福德人報言我向者入舍衛城乞食以次行乞到一居士家聞夫婦二人共議跋難陀釋子是我知舊當買如是衣與復聞異居士家夫婦共議跋難陀是我知舊當買如是衣與　跋難陀問言為實爾不報言實爾復問居士家在何處門戶那向報言在某處門戶向某方　跋難陀語彼比丘言此諸居士實是我檀越常供養供給我　明日晨朝著衣持鉢入舍衛城到彼二居士家語言汝等諸人實欲與我作衣耶居士報言屏處有如是語跋難陀語言若欲與我作衣者可共作一衣與我極使廣大堅緻中我受持若不中受持非我所須　居士聞之即共議嫌跋難陀釋子不知厭足無有慚愧外自稱言我知正法如是貪求不知止足何是正法施者雖無厭而受者應知足屏處言語而來求索　時乞食比丘聞之還出城至僧伽藍中以此因緣向諸比丘說諸比丘聞中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者嫌責跋難陀釋子汝云何強從人索衣訶已往

est un objet honteux ; combien plus, s'il n'est vêtu que de haillons (incomplètement couvert). Ne donne plus à personne, désormais, ton propre habit. — Et le Bouddha édicta le quatrième cas de transgression de la pauvreté (page 231), en termes assez larges pour empêcher toute charité imprudente ou inconvenante.

Neuvième cas de transgression de la pauvreté monacale.

22) Alors que le Bouddha séjournait dans le pays de Śrāvastī, au couvent de Jetavana, un moine qui quêtait dans la ville, entendit, dans une famille notable, le mari et la femme qui se disaient: le moine Pa-nan-t'ouo (Bhananda) du clan Śākya, est notre ami depuis longtemps; payons-lui un habit de telle et telle sorte. — Le même moine étant allé dans une autre famille notable, entendit encore le mari et la femme qui se disaient: le moine Pa-nan-t'ouo du clan Śākya, est notre ami depuis longtemps; payons-lui un habit de telle et telle sorte. — Ce moine étant rentré au couvent, dit à Pa-nan-t'ouo: Vénérable, quel bonheur vous avez! — Pourquoi dites-vous cela? lui demanda Pa-nan-t'ouo. C'est que, dit le moine, dans deux familles notables, j'ai appris qu'on se proposait de vous payer un habit neuf. — Est-ce bien vrai? demanda Pa-nan-t'ouo intéressé. — Tout à fait vrai, dit le moine. — Alors Pa-nan-t'ouo demanda l'adresse de ces deux familles. Le moine les lui donna. Pa-nan-t'ouo reconnut deux de ses bienfaiteurs ordinaires. — Le lendemain de grand matin, vêtu correctement et portant son écuelle, Pa-nan-t'ouo entra dans la ville de Śrāvastī, et se rendit droit chez le premier notable. Vous voulez m'offrir un habit, lui dit-il. — J'ai bien cette intention, dit le notable; mais comment le savez-vous? je ne l'ai dit à personne. — Peu importe, dit Pa-nan-t'ouo. Telle famille a la même intention. Joignez votre don au sien, afin que j'aie un bon habit, ample et solide; autrement je n'en voudrai pas. — Il alla ensuite chez le second notable, auquel il tint le même discours. — On sut l'histoire, et les notables se moquèrent de Pa-nan-t'ouo en particulier, et des moines bouddhistes en général. Voyez ces hommes, dirent-ils, qui prétendent être les dépositaires de la vraie loi! Sont-ils avides et

世尊所頭面禮足具白世尊世尊以此因緣集比丘僧訶責跋難陀釋子汝所爲非云云世尊以無數方便訶責已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘二居士居士婦欲與比丘辦衣價我曹辦如是衣價與某甲比丘是比丘到二居士家作如是言善哉辦如是如是衣價與我共作一衣爲好故若得衣者尼薩耆波逸提（四分律卷七）

23 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時羅閱城中有一大臣與跋難陀釋子親友數數往來遣使持衣價語言跋難陀釋子是我知舊常所敬重持是衣價買如是衣與時彼使持衣價至僧伽藍中到跋難陀所如是言善哉汝是大福德人問言汝以何事言我福德人報言羅閱城中有一大臣遣我持此衣價來買如是衣與汝跋難陀言此是我知舊檀越常供養承事我　時舍衛城中復有一長者與跋難陀親舊數數來往時跋難陀釋子即將此使入舍衛城詣彼長者家語言羅閱城中有一大臣遣此使持衣價來與我作衣願爲掌之居士即爲掌之　大臣於異時間使人言我前遣使持衣價與跋難陀作衣竟爲與我著不使人報言不著大臣更遣使語跋難陀言我先遣使送衣價與汝竟不著我衣何用爲今可送來　時跋難陀聞此語已即疾疾至彼長者家語言我前所寄衣價我今須衣可與我作衣　時舍衛城中諸長者集會先有制其有不至者罰錢五百長者報言此大會法有制其有不至者罰錢五百我今暫往赴之大德小待我赴會還勿令我輸錢五百跋難陀報言不得爾先持衣價與我作衣時長者持衣價爲作衣竟會坐已能時衆人以其不到即罰錢五百　時長者譏嫌言沙門釋子乃令衆人罰我錢五百時舍衛城中有諸居士不信佛法衆者盡共譏嫌言沙門釋子不知止足無有慚愧外自稱言我知正法如是何有正法乃令居士不起集會輸錢五百自今已去不應親近禮拜問訊承事供養　諸比丘聞中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者訶責跋難陀往至

effrontés?! Au lieu d'attendre qu'on leur donne quelque chose et de s'en contenter, ils prennent les devants et font leurs conditions. — Ces propos des notables de la ville, furent rapportés au couvent par les moines quêteurs. Le Bouddha se fâcha, chapitra Pa-nan-t'ouo, et édicta le neuvième cas de transgression (page 231), lequel interdit à tout moine de spécifier aux bienfaiteurs ce qu'il désire d'eux.

Dixième cas de transgression de la pauvreté monacale.

23) Alors que le Bouddha séjournait à Śrāvastī, au couvent de Jetavana, il y avait à Rājagṛiha un ministre très lié avec Pa-nan-t'ouo (Bhananda) le Śākya. Un jour le ministre envoya au moine, par un député, l'argent nécessaire pour se faire faire un bon habit. — Le député s'étant présenté au couvent, dit à Pa-nan-t'ouo : Vénérable, vous avez de la chance ! — Quelle chance ? demanda Pa-nan-t'ouo. Je viens, dit le député, de Rājagṛiha, envoyé par le ministre votre ami, et vous apporte de sa part l'argent nécessaire pour vous faire faire un bon habit. — Je reconnais là, dit Pa-nan-t'ouo, mon bienfaiteur fidèle. — Or Pa-nan-t'ouo ne pouvait pas recevoir cet argent (cas 18), et ne voulut pas le confier au pourvoyeur du couvent. Il conduisit donc l'envoyé porteur de l'argent, chez un tailleur de Śrāvastī, auquel l'habit fut commandé et le prix compté d'avance. — A quelque temps de là, le ministre s'informa, apprit que Pa-nan-t'ouo n'avait pas encore son habit, et renvoya son messager, avec ordre de réclamer l'argent, si l'habit n'était pas livré. — Voyant son aubaine lui échapper, Pa-nan-t'ouo courut chez le tailleur et lui dit : Il me faut tout de suite l'habit pour lequel on t'a payé d'avance. — Or il se tenait alors à Śrāvastī une réunion périodique des corporations, à laquelle le tailleur devait assister, sous peine d'une forte amende. Il eut beau demander à Pa-nan-t'ouo le délai nécessaire. Celui-ci ne voulut rien entendre. Tu as accepté l'argent, dit-il ; il me faut ma robe à l'instant... Le tailleur dut s'exécuter. Pa-nan-t'ouo eut sa robe, et le tailleur paya l'amende. Il raconta l'histoire.

世尊所頭面禮足具白世尊　世尊以此因緣集比丘僧以無數方便訶責跋難陀言汝所爲非云云（四分律卷七）

24 爾時佛在羅閱城耆闍崛山中時城內有一大臣與跋難陀親舊知識彼於異時大得猪肉卽敕其婦跋難陀釋子是我親友爲其留分其婦卽與留分時王舍城世人節會日作衆伎樂竟夜不眠時大臣兒亦在其中竟夜不眠饑乏問其母言有殘肉不母報言肉盡唯有跋難陀釋子肉在兒卽與母錢語言持此錢更市肉與跋難陀此肉與我母卽取錢與肉跋難陀釋子晨朝著衣持鉢詣大臣家就座而坐時大臣婦語言近者大得肉長者敕我言跋難陀釋子是我知舊爲其留分我卽受敕爲大德留分我兒以節會日戲竟夜不眠饑乏來從我索肉以五錢與我言更市肉與跋難陀此肉與我我卽便與之今有此錢正爾市肉大德可小留待跋難陀問言彼爲我故與錢耶答言爾若爲我故可與我錢不須肉時卽置錢於地與時跋難陀得此錢已持寄市肆上而去諸居士見皆共嫌之沙門釋子販賣錢財持錢來置肆上而去　時王及諸大臣集會共作是言沙門釋子得捉金銀若錢沙門釋子不捨金銀若錢珍寶珠瓔生像爾時座中復有一大臣名曰珠髻卽語諸大臣言莫作是言沙門釋子得捉金銀若錢不捨珍寶珠瓔何以故我自從如來聞沙門釋子不得捉金銀若錢沙門釋子捨離珍寶珠瓔時珠髻大臣有威勢有能善說令諸人歡喜信解卽往詣世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊我向所說於法無有違失耶佛告大臣如汝所說於正法中多有所益無有違失何以故沙門釋子不得捉持金銀若錢沙門釋子捨離珍寶珠瓔不著飾好汝今當知若應捉金銀若錢不離珠瓔珍寶亦應受五欲若受五欲非沙門釋子法大臣汝今當知若見沙門釋子以我爲師而捉金銀若錢珍寶則決定知非沙門釋子法大臣當知日月有四患不明不淨不能

Tous ceux qui, à Śrāvastī, étaient hostiles au Bouddhisme, en firent des gorges chaudes. On maudit l'avarice des moines, qui allait jusqu'à faire subir une grosse perte à un pauvre artisan. On parla de leur défendre l'accès des maisons, de ne plus les saluer, etc. — Les bons moines s'affligèrent, grondèrent Pa-nan-t'ouo, déférèrent son cas au Bouddha, lequel se fâcha et légiféra. Ainsi fut ajouté au formulaire le dixième cas de transgression (page 233).

Dix-huitième cas de transgression de la pauvreté monacale.

24) Alors que le Bouddha résidait près de Rājagṛiha, au couvent du Mont des vautours, il y avait dans la ville un ministre du roi, depuis longtemps ami intime de Pa-nan-t'ouo (le même que dans le numéro précédent, probablement). Quelqu'un lui ayant fait don d'un beau quartier de porc, le ministre dit à sa femme d'en réserver une part, pour son ami le moine Pa-nan-t'ouo, quand il viendrait quêter le lendemain. — Or il y avait alors fête à Rājagṛiha. On chantait la comédie durant toute la nuit, le peuple se privant de dormir et de manger, pour assister au spectacle. Le fils du ministre rentra vers le matin, harassé et affamé. Reste-t-il de la viande? demanda-t-il. — Il ne reste, dit la mère, que la part mise de côté pour Pa-nan-t'ouo le Śākya. — Voici de l'argent, dit le fils; quand il fera jour, fais acheter de la viande pour ce moine; donne-moi ce qui reste. — La mère prit l'argent, et lui donna ce qui restait de viande. — Or Pa-nan-t'ouo arriva de très grand matin. La femme du ministre lui dit: Vénérable, mon mari m'avait fait mettre de côté une part de viande pour vous; mon fils l'a mangée, au retour du théâtre; il m'a remis cette pièce d'argent (demi-taël), pour vous acheter d'autre viande; attendez un instant, je vais envoyer au marché. — Ne prenez pas cette peine, dit Pa-nan-t'ouo. Puisque l'argent m'a été destiné, donnez-le-moi. Je ferai l'achat moi-même. — La femme du ministre déposa l'argent par terre[1]. Pa-nan-t'ouo le ramassa, alla le placer dans une boutique, puis s'en fut quêter ailleurs. — La chose fut ébruitée, et fit beaucoup parler (étant contraire aux usages des ascètes de toutes les sectes). — Or le roi tenait justement son conseil. Il paraît, dit un ministre, que les nouveaux moines, les disciples du Bouddha, acceptent de l'or, de l'argent, du billon, des objets précieux; ils n'ont donc pas renoncé à ces choses. — Ne dites pas cela, dit un autre ministre; je sais pertinemment, pour l'avoir entendu de sa bouche, que le Bouddha a interdit à ses disciples d'accepter de l'or, de l'argent, du billon, des objets précieux, et les a obligés à renoncer à toutes ces choses. — Après la séance, le ministre qui avait défendu le Bouddha, alla le trouver, lui raconta l'histoire de Pa-nan-t'ouo, les propos tenus au conseil royal, et son apologie de l'Ordre. Grâce à moi, dit-il, ce fait n'aura pas de conséquences fâcheuses. — Merci, lui dit le Bouddha; j'espère qu'il aura même des conséquences heureuses, en faisant mieux connaître ma règle. Sachez qu'il est absolument

1. C'est ainsi que l'on fait en Chine, le rituel défendant absolument à un homme et à une femme, de se passer quoi que ce soit, de la main à la main. La coutume indienne est-elle identique, ou avons-nous ici un cas d'adaptation par les traducteurs chinois? Je ne sais.

有所照亦無威神云何爲四阿脩羅煙雲塵霧是日月大患若遇此患者不明不淨不能有所照亦無威神沙門婆羅門亦有四患不明不淨不能有所照亦無威神亦復如是云何爲四若沙門婆羅門不捨飲酒不捨婬欲不捨手持金銀不捨邪命自活是謂沙門婆羅門四大患能令沙門婆羅門不明不淨不能有所照亦無威神　世尊爾時以此因緣集比丘僧以無數方便訶責跋難陀汝所爲非云云訶責已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘自手捉錢若金銀若教人捉若置地受者尼薩耆波逸提（四分律卷八）

25 時舍衞城中有一外道得一貴價衣心自念言我何用此貴價衣爲我今寧可易餘衣復念言我當何處貿易衣唯有沙門釋子喜著好衣彼必能易即持衣至僧伽藍中語諸比丘言我欲貿易此衣誰欲易者共易之跋難陀見已語言汝明日來當與汝易衣　跋難陀善能治衣即其夜浣故衣擣治光澤如新衣彼外道晨朝持衣至僧伽藍中語諸比丘言誰欲易衣共貿易之時跋難陀便出衣示語外道言我以此衣與汝即便共易衣　外道得衣已還所止園中示諸外道言當知我已所著衣易得此衣外道中有智慧者語言汝爲他所欺何以故汝所著衣新好廣大堅緻此衣是故衣直更擣治光澤似如新耳　此外道即持衣還至僧伽藍中語跋難陀言我還汝衣汝還我衣跋難陀言已共汝貿易竟不得相還外道言我衣新好廣大堅緻汝衣弊故更擣治光澤如似新耳跋難陀報言我貿易已終不相還彼外道譏嫌言自是我衣求不可得耶我衣新好廣大堅緻汝衣弊故云何俱共出家共貿易衣不得還悔　諸比丘聞其中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者嫌責跋難陀以此因緣具白世尊云云（四分律卷八）

26 爾時世尊在舍衛國祇樹給孤獨園時跋難陀釋子鉢破入舍衛城語居士言知不我鉢破

interdit à mes moines, de toucher de l'or, de l'argent, du billon, des objets précieux; ils doivent renoncer à toutes ces choses, qui sont les aliments des passions. Ceux qui manqueraient à cette régle, je déclare que, quoi qu'ils puissent dire, ils ne sont pas mes disciples... L'éclat du soleil et de la lune est obscurci par quatre choses; par les Asuras (génies qui causent les éclipses), par les nuages et le brouillard, par la fumée, par la poussière. L'exemple des moines est aussi terni par quatre choses; par l'usage des liqueurs fermentées, par l'impudicité, par le contact de l'or et de l'argent, par toute action tendant au lucre. — Enfin le Bouddha convoqua l'assemblée des moines, chapitra Pa-nan-t'ouo à fond, dicta le dix-huitième cas de transgression (page 233), et ordonna de l'insérer au formulaire.

Vingtième cas de transgression de la pauvreté monacale.

25) Dans la ville de Śrāvastī, un moine d'une autre secte (probablement un yogī) ayant reçu un bel habit, se dit en lui-même: Cet habit est trop beau pour mon usage. Je le troquerai contre un habit qui puisse me servir. Mais à qui m'adresser? Aux moines du Bouddha. Eux aiment les bons habits. Ils me changeront volontiers celui-ci contre un autre. — Prenant donc son habit, ce moine alla au couvent de Jetavana, aborda les moines et leur dit: Je voudrais échanger cet habit. — Pa-nan-t'ouo ayant examiné l'objet, lui dit: reviens demain, et je te l'échangerai. — Or Pa-nan-t'ouo était très entendu en cette matière. Durant la nuit, il lava un vieil habit si proprement, et l'empesa si habilement, qu'il lui donna l'air d'un habit neuf. Au matin, quand l'autre revint avec son habit, Pa-nan-t'ouo lui offrit le produit de son industrie, et l'échange fut conclus. — Quand le moine fut retourné à son couvent, et eut montré son habit à ses confrères, ceux-ci, plus malins que lui, lui dirent: on t'a trompé; ce qu'on t'a donné pour ta robe neuve ample et solide, c'est une vieille loque retapée. — Le moine retourna au Jetavana, et dit à Pa-nan-t'ouo: je te rapporte ta robe; rends-moi la mienne. — L'échange est fait, dit Pa-nan-t'ouo; il n'y a pas à y revenir. — Ma robe était neuve et solide; ceci est une vieille robe fripée, dit le moine. — L'affaire est conclue, dit Pa-nan-t'ouo; il n'est plus temps de réclamer. — Convient-il que, entre moines, on se joue de pareils tours? fit le pauvre dupé. — Les confrères consciencieux trouvèrent aussi la chose mauvaise, blâmèrent Pa-nan-t'ouo et le dénoncèrent au Bouddha, lequel édicta et fit inscrire au formulaire le vingtième cas de transgression (page 233).

Vingt-deuxième cas de transgression de la pauvreté monacale.

26) Alors que le Bouddha séjournait dans le pays de Śrāvastī, au couvent de Jetavana, Pa-nan-t'ouo le Śākya ayant cassé son écuelle, alla trouver un notable de la ville, et lui dit: mon écuelle est cassée, veuillez m'en procurer

汝爲我辦之時彼居士即市鉢與復全餘居士家言我鉢破汝爲我辦之彼諸居士即復市鉢
與彼破一鉢求衆多鉢畜時諸居士於異時共一處集有一居士語諸居士言我今獲福無量
諸居士問云何獲福無量答言尊者跋難陀鉢破我買鉢與是故獲福無量諸居士各各自言
我等亦得福無量餘居士問言汝何因緣得福無量諸居士答言跋難陀鉢破我等亦市鉢與
之諸居士皆譏嫌言沙門釋子不知慚愧求欲無厭外自稱言我知正法如是何有正法破一
鉢求衆多鉢畜檀越雖施無厭而受者應知足　諸比丘聞其中有少欲知足行頭陀樂學戒
知慚愧者嫌責跋難陀以此因緣具白世尊云云（四分律卷九）

27 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時諸比丘秋月風病動形體枯燥又生惡瘡世尊在閑靜
處念言此諸比丘今秋月風病動形體枯燥又生惡瘡我今寧可方宜使諸比丘得服衆藥令
有五種藥世人所識酥油生酥蜜石蜜聽諸比丘服此五種藥當食當藥如食飯乾飯不令麤
現時世尊從靜室起以此因緣集比丘僧告言我於靜室中作是念今諸比丘秋月風病動形
體枯燥又生惡瘡我今寧可方宜使諸比丘得服衆藥今有五種藥世人所識酥油生酥蜜石
蜜聽諸比丘服當食當藥如食飯乾飯不令麤現是故聽服五種藥若比丘病因緣時應服
時諸比丘得肥美飯食得肉肉羹不能及時食盡與看病人看病人足食已不食便棄之衆鳥
諍食鳴喚爾時世尊知而故問阿難衆鳥何故鳴喚阿難白佛言諸病比丘得肥美飲食得肉
肉羹不能及時食盡與看病人看病人足食已不食便棄之衆鳥諍食是故鳴喚佛告阿難自
今已去聽諸病人食殘看病人足食不足食自恣食之　爾時尊者舍利弗風病動醫教服五
種脂熊脂魚脂驢脂猪脂摩羯魚脂聽服此五種脂時受時煑時漉如服油法〇爾時世尊從
舍衛國遊行人間與大比丘衆千二百五十人俱時世穀貴人民饑餓乞食難得時有五百乞

une autre. — Le notable lui acheta une écuelle neuve. — Pa-nan-t'ouo alla trouver un autre notable, et lui fit la même confidence, avec le même résultat. Et ainsi de suite, tous les notables, un à un. Pour son écuelle cassée, Pa-nan-t'ouo se procura tout un stock d'écuelles neuves. — Or, lors d'une réunion des notables, l'un d'entre eux dit: aujourd'hui j'ai fait une œuvre méritoire. — Laquelle? demandèrent les autres. — J'ai payé une écuelle neuve au moine Pa-nan-t'ouo. — Et moi aussi, dit un autre notable. — Et moi aussi, dirent tous les notables, un à un. — Voyez un peu ces disciples du Bouddha, dirent-ils, moitié plaisantant, moitié mécontents. Sont-ils cupides et insatiables? Et ils prétendent nous apprendre la droite voie. Convient-il que, pour une écuelle cassée, on en quête tout un stock? — Les moines consciencieux ayant appris le fait, se fâchèrent contre Pa-nan-t'ouo, et le dénoncèrent au Bouddha, qui édicta le vingt-deuxième cas de transgression (page 233), et le fit insérer dans le formulaire.

Vingt-sixième cas de transgression de la pauvreté monacale.

27) Alors que le Bouddha séjournait à Śrāvastī, au couvent de Jetavana, la plupart des moines furent atteints de la maladie si commune en automne (malaria), pâlirent, maigrirent, et eurent la fièvre. A d'autres il vint de mauvais ulcères. — Dans sa méditation solitaire, le Bouddha se dit: Voici que les moines sont affligés de fièvres et d'ulcères. Il faut que je leur permette de quêter des remèdes. Mais quels remèdes leur permettrai-je? Ceux qui sont à la fois des aliments et des médicaments; car, dans l'état dans lequel ils sont, ils ne peuvent pas digérer le riz sec (avec du carry seulement, la pitance ordinaire). Les laïques usent, dans ce cas, de lait caillé, d'huile, de lait frais, de miel, et de sucre candi. Je vais autoriser les moines à user de ces cinq substances, lesquelles leur permettront de digérer le riz. — Sur ce, le Bouddha étant sorti de sa méditation et de sa cellule, réunit tous les moines en chapitre, leur fit part de ses réflexions, et permit aux malades de quêter et de consommer les cinq substances susdites. — Or il arriva que des bienfaiteurs généreux, donnèrent à des moines malades, des aliments ou des assaisonnements de choix, viande, etc. Ceux-ci ne pouvant, ni les consommer en temps permis (parce qu'ils avaient leur accès de fièvre), ni les conserver (parce que c'était défendu), les abandonnèrent aux gardes-malades. Ceux-ci ayant déjà mangé, et ne pouvant pas les conserver, les jetaient en pâture aux corbeaux (si nombreux dans l'Inde), qui se les disputaient avec de grands cris. — Le Bouddha ayant entendu ce bruit, demanda à Ānanda: pourquoi les corbeaux se battent-ils ainsi? — Ānanda répondit: On a

人隨逐世尊後行時世尊往一樹下坐時有私訶毗羅㖯象師五百乘車載黑石蜜從彼道來時象師見世尊在一樹下坐容顏端正諸根寂定得上調伏已得自在如調龍象亦如澄淵內外淸淨見已發歡喜心於如來所前至世尊所頭面禮足在一面坐時世尊無數方便爲象師說微妙法使發歡喜心時象師聞如來說法發歡喜心已供養諸比丘人別一器石蜜諸比丘不敢受之語言如來未聽比丘受黑石蜜以此因緣具白世尊世尊告言自今已去聽諸比丘受黑石蜜佛語象師但一器量石蜜與諸比丘時象師受如來教已一器量石蜜與諸比丘已故有遺餘佛語象師汝更再三隨意滿足與之時彼象師受佛教即再三行之故有遺餘佛語象師汝今可持此殘石蜜與彼乞兒即與之故有遺餘佛復語象師汝可持此殘石蜜冉三行與乞兒令滿足即復再三行故復有遺餘佛語象師汝今持此殘石蜜著淨地無蟲水中時象師即持此殘石蜜著淨地無蟲水中時水中聲響震動烟出火然猶如燒大熱鐵著水中聲響震烈烟出火然以殘石蜜瀉著水中亦復如是時象師見此變已身毛皆竪心懷恐怖往至世尊所頭面禮足在一面坐世尊爾時見象師恐怖即與說微妙法布施持戒生天之福訶欲不淨讚歎出離即於座上諸塵垢盡得法眼淨見法得法得果證已白佛言自今已去歸依佛法僧唯願世尊聽爲優婆塞盡形壽不殺生乃至不飲酒時象師聞佛說法得歡喜開解已從座起禮佛足遶三帀而去○爾時世尊從摩竭國界人間遊行至羅閱城時畢陵伽婆蹉在此城中住多有知識亦多徒衆大得供養酥油生酥蜜石蜜與諸弟子諸弟子得便受之積聚藏舉滿大甕君持危中篋中大鉢小鉢或絡囊中漉水囊中或著橛上處處懸舉溢出流漫房舍臭穢時諸長者來入房看見如是儲積衆藥狼藉皆譏嫌言沙門釋子不知止足多求無厭外自稱言我知正法如是何有正法乃作如是儲積諸藥如王瓶沙庫藏無異時諸比丘聞中有少

donné aux malades de bons aliments, qu'ils n'ont pas pu manger sur le moment. Ils les ont abandonnés aux infirmiers, lesquels ayant déjà mangé, les ont jetés aux corbeaux, qui se les disputent maintenant. — Alors le Bouddha permit aux malades de conserver des aliments, s'ils ne pouvaient pas les consommer de suite. Il permit aussi aux gardes-malades de manger leurs restes, quoiqu'ils eussent déjà mangé, et même en temps défendu. — Un médecin ayant prescrit à Śāriputra un mélange de cinq graisses, à savoir, d'ours, de poisson, d'âne, de porc, de dauphin ; le Bouddha assimila ces graisses à l'huile, dont il avait permis l'usage aux malades. — — Le Bouddha ayant quitté Śrāvastī avec ses 1250 moines convalescents, traversait un pays désolé par la famine. Environ 500 mendiants se mirent à la suite des moines, espérant recevoir l'aumône sous leur couvert. Comme le Bouddha se reposait assis au pied d'un arbre, Seu-ho-p'i-louo-tch'a chef royal des éléphants vint à passer, avec un convoi de 500 chars chargés de sucre brut. Cet officier fut charmé de la contenance recueillie, calme et forte, du Bouddha, majestueux comme un dragon ou un éléphant, limpide comme une eau filtrée. Il s'approcha, le salua, et se rangea de côté. Selon son invariable habitude, le Bouddha lui adressa de bonnes paroles qui le mirent en joie. Voulant lui témoigner sa reconnaissance, l'officier offrit aux moines un pot de son sucre brut. Ceux-ci n'osèrent pas l'accepter, le sucre brut n'étant pas au nombre des cinq substances permises par le Bouddha. Celui-ci ayant été consulté, assimila le sucre brut au sucre candi, et dit à l'officier : distribuez-leur vous-même votre don. — L'officier donna une portion de sucre à chacun des 1250 moines. Le pot ne désemplit pas. — Le Bouddha lui dit de leur en donner à tous, une seconde, puis une troisième portion. Le pot était toujours plein. — Donne le reste aux 500 mendiants qui nous suivent, dit le Bouddha... L'officier leur en donna, à tous, une, deux, trois portions. Le pot était toujours plein. — Maintenant, dit le Bouddha, vide ton pot dans cet étang qui ne contient pas d'insectes (s'il y en avait eu, le sucre aurait pu leur nuire). L'officier obéit. Aussitôt l'eau de l'étang foisonna et entra comme en ébullition. Elle siffla, comme si on y avait plongé un fer rouge. Il en sortit des flammes et de la fumée. — Epouvanté, l'officier se prosterna aux pieds du Bouddha. N'aie pas peur, lui dit celui-ci ; j'ai voulu seulement te montrer ma puissance... Et il lui prêcha la doctrine, l'exhorta à la bienfaisance et à l'observance, lui parla du bonheur de renaître dans les cieux des devas, de l'extinction des passions et des vices, du détachement et de la délivrance. Séance tenante, l'officier fut purifié de ses souillures, ouvrit les yeux à la doctrine, se déclara adepte, promit de ne plus tuer ni boire. Il remercia le Bouddha avec effusion, le salua avec de grandes démonstrations de respect, et reprit son chemin. — — Or quand le Bouddha fut arrivé à Rājagṛiha, il apprit ce qui suit : Le moine Pi-lou-kia-p'ouo-tch'a établi dans cette ville, avait, par sa science et sa sagesse, attiré de nombreux disciples et acquis de nombreux bienfaiteurs. On lui donnait en quantité, pour lui et ses élèves, les cinq substances récemment permises par le Bouddha, lait caillé, huile, lait frais, miel et sucre candi. Il en remplit des jarres, des pots, des paniers, des écuelles, des sacs, des bas à filtrer l'eau ; le tout fermentant, se corrompant et puant. Des notables étant allés visiter ce moine, virent ces amas, se moquèrent de lui et dirent : Sont-ils gourmands et insatiables, ces Bouddhistes ! On dirait les magasins du roi Bimbisāra. Et ces gens-là prétendent nous apprendre à nous contenter de peu ! — Le Bouddha trouva mauvais l'abus fait par

欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者嫌責畢陵伽婆蹉弟子以此因緣具白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧無數方便訶責畢陵伽婆蹉弟子訶責已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘有病殘藥酥油生酥蜜石蜜齊七日得服若過七日服者尼薩耆波逸提一四分律卷十一

28 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時毗舍佉母請佛及比丘僧明日食即其夜辦具甘饍種種飲食明日晨朝遣婢往至僧伽藍中白時到　時天大雨如象尿下爾時世尊告諸比丘汝等今日盡出在雨中浴時諸比丘聞佛教已各出屋倮形雨中浴時彼婢往僧伽藍門外遙見諸比丘盡倮形洗浴見已作是念無有沙門盡是倮形外道婢還白毗舍佉母言大家當知僧伽藍中盡是倮形外道無有沙門毗舍佉母聰明智慧即作是念向者天雨諸比丘等或脫衣倮形雨中洗浴婢無知謂爲倮形外道復更敕速詣僧伽藍中白諸比丘今時已到即往僧伽藍門外時諸比丘浴訖著衣還入靜室坐思惟婢在門外立見僧伽藍寂空無人復作是念今僧伽藍空無有比丘即還歸語毗舍佉母言大家當知僧伽藍中空無有比丘時毗舍佉母智慧聰明即作念言諸比丘浴訖必入靜室思惟而婢無知謂爲僧伽藍中無有比丘復重敕之速往僧伽藍中高聲白言今時已到婢即至僧伽藍中高聲白言今時已到時世尊從靜室出語彼婢言汝並前去我正爾往世尊語諸比丘著衣持鉢今時已到諸比丘受世尊教各持衣鉢世尊與大比丘僧千二百五十人俱譬如力士屈申臂頃從祇桓精舍忽然不現在毗舍佉母舍就座而坐衣服不濕及比丘僧悉皆如是時婢在後晚乃到舍見世尊及比丘僧先已至舍次第而坐衣服不濕見已作是念世尊甚奇甚特有大神力在我後來而先我至　時毗舍佉母以種種多美飲食供養佛及比丘僧食訖捨鉢更取卑牀在前而坐白佛言唯願世尊當

ce moine de ses concessions. A cause de lui, il limita à sept jours la permission de conserver les cinq substances, et fit insérer au formulaire le vingt-sixième cas de transgression (page 235).

Vingt-septième cas de transgression de la pauvreté monacale.

28) Comme le Bouddha séjournait à Śrāvastī, au couvent de Jetavana, la mère P'i-chee-k'ie (que nous connaissons, page 383) l'invita à venir, avec tous ses moines, prendre son repas chez elle le lendemain. Durant la nuit, elle prépara toute sorte de bons aliments et de bons breuvages. Le lendemain de grand matin, elle envoya sa bonne au couvent, pour avertir que tout était prêt. — Or la pluie tombait à flots, comme quand un éléphant urine (sic). Le Bouddha avait dit aux moines de se faire doucher par cette averse. Ils se tenaient tous dans la cour, absolument nus, recevant la rafraîchissante ondée. — Quand la bonne, arrivée au couvent, eut regardé dans la cour et vu tous ces hommes nus, elle se dit: Ma maîtresse s'est trompée; ce ne sont pas là des śramaṇa; ce sont des yogī. — Elle s'en retourna donc, et dit à la mère P'i-chee-k'ie: Madame, dans ce couvent, ce sont des yogī, non des śramaṇa. — La mère P'i-chee-k'ie, qui était une femme de sens, se dit: Sans doute qu'ils se font doucher par la pluie; c'est pour cela que cette sotte les a pris pour des yogī... Puis elle dit à la bonne: Retourne vite au couvent, et dis-leur que tout est prêt. — Or, leur douche prise, tous les moines s'étaient retirés dans leurs cellules, et se livraient à la contemplation. La cour était absolument déserte. Quand la bonne fut arrivée, ne voyant personne, elle se dit: voilà qu'ils sont tous partis. — Elle s'en retourna donc, et dit à sa maîtresse: Madame, le couvent est abandonné. — La mère P'i-chee-k'ie, qui était une femme intelligente, se dit: Sans doute qu'ils méditent dans leurs cellules; c'est pour cela que cette sotte a cru que le couvent est abandonné... Puis elle dit à la bonne: Retourne vite, et crie devant la porte: L'heure est venue! Tout est prêt! — La bonne obéit. Arrivée au couvent pour la troisième fois, elle cria de toutes ses forces: L'heure est venue! Tout est prêt! — Le Bouddha sortit aussitôt de sa cellule et lui dit: Retourne! Nous te suivrons dans un instant. — La bonne s'en retourna. — Or il pleuvait toujours à torrents. — Le Bouddha dit à ses 1250 moines, de mettre leur robe et de prendre leur écuelle. Puis, par son pouvoir transcendant, les enlevant tous aussi aisément qu'un lutteur replie et étend son bras, il les transporta, à travers les airs, chez la mère P'i-chee-k'ie, et les déposa sur les sièges préparés pour eux, sans qu'une goutte de pluie eût mouillé leurs

與我願佛告毗舍佉母如來不與人過願毗舍佉母復白佛言大德若清淨可辦願與我佛告
言隨意毗舍佉母白世尊言或有諸客比丘從遠方來不知所趣願世尊聽我與客比丘食盡
形壽供給復白世尊言欲遠行比丘或以食故而不及伴願世尊聽我與遠行比丘食盡形壽
供養復白世尊言諸病比丘若不得隨病食便命終若得隨病食便得除差唯願世尊聽我與
病比丘食盡形壽供給復白世尊言諸病比丘不得隨病藥便命終若得隨病藥病得差願世
尊聽我與病比丘隨病藥盡形壽供給復白世尊言瞻病比丘自求食故使闕看病願世尊聽
我與看病人食盡形壽供給復白佛言世尊聽阿那頻頭國諸比丘食粥若世尊當聽比丘食
粥者我當盡形壽供給復白世尊言我晨朝遣婢至僧伽藍中白時到諸比丘盡露形雨中浴
願世尊聽我盡形壽供給比丘雨浴衣復白世尊言我有小因緣至阿夷羅跋提河邊見諸比
丘尼盡形洗浴時有諸賊女婬女往至比丘尼所語言汝等年少顏貌端正及今年壯何不習
愛欲老乃修習梵行於二宜無失其中年少比丘尼便生不樂心願世尊聽我盡形壽與比丘
尼浴衣爾時世尊歎言善哉善哉毗舍佉母此事如實何以故汝是聰明智慧信樂檀越時世
尊爲毗舍佉母而說頌曰　歡喜施飲食　持戒佛弟子　布施於眾人　降伏慳嫉心　依
樂受樂報　永得安隱樂　得天上處所　得無漏聖道　心樂於福德　快樂無可喻　得
生於天上　長壽常安樂　爾時世尊與毗舍佉母種種方便說法勸令歡喜即從坐起而去
還至僧伽藍中時六羣比丘聞佛聽比丘畜雨浴衣即一切時春夏冬常求雨浴衣不捨雨
衣便持餘用現有雨衣猶倮形而浴時諸比丘聞其中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者
嫌責六羣比丘以此因緣具白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧訶責六羣比丘汝所為非
云云（四分律卷十）

habits. — Quand la bonne revint à la maison, après avoir bien pataugé, elle trouva tous les moines déjà installés. Vraiment, se dit-elle, ce Vénérable est puissant. Parti après moi, il est arrivé avant moi, avec tout son monde. — La mère P'i-chee-k'ie régala de son mieux le Bouddha et tous ses moines. Quand ils furent bien repus, elle s'assit sur un siège bas, devant le Bouddha, et lui dit: Veuillez m'accorder ce que je vais vous demander. — Je n'ai pas l'habitude, dit le Bouddha, d'accorder avant de savoir. — Si mes demandes sont raisonnables, me les accorderez-vous? — Dites d'abord, fit le Bouddha. — Alors la mère P'i-chee-k'ie dit: Je vous fais huit demandes. — Je demande que, quand il arrivera des hôtes au couvent de Jetavana, on cherche chez moi leur pitance, tant que je vivrai. — Je demande que, quand il passera des voyageurs, on prenne chez moi ce qu'il faudra pour les traiter. — Je demande que, quand il y aura des malades, ayant besoin, pour pouvoir guérir, d'aliments spéciaux, on prenne ces aliments chez moi. — Je demande que, quand il faudra, pour les malades, des médicaments extraordinaires, on s'adresse à moi. — Je demande, que l'on prenne chez moi la nourriture des gardes-malades, afin que, n'ayant pas à quêter, ils puissent s'acquitter de leur office plus à loisir. — Je demande à fournir le gruau, pour ceux (vieillards ou infirmes) qui ont la permission de boire du gruau. — S'il faut en croire ma bonne, il paraît que, quand les moines se font doucher par la pluie, ils se mettent tout nus. Permettez-moi de leur fournir à tous un sarrau de bain, ma vie durant. — Enfin, en passant près de la rivière, j'ai vu de mes propres yeux des nonnes, qui s'y baignaient toutes nues. De mauvaises filles, des courtisanes qui se baignaient aussi, s'approchèrent d'elles et leur dirent: Vous êtes encore jeunes et pas laides. Consacrez plutôt votre jeunesse à l'amour, et vos vieux ans à la dévotion... Ces paroles firent impression sur quelques jeunes nonnes. Je demande à fournir, ma vie durant, un peignoir de bain, à toutes les nonnes... Voilà mes huit demandes. — Bien! dit le Bouddha, très bien, mère P'i-chee-k'ie. Vous êtes une femme pratique et une adepte zélée. Je vous accorde vos huit demandes. — Et le Bouddha encouragea la mère P'i-chee-k'ie par la strophe suivante: Ceux qui, avec joie, ont fourni leur subsistance au disciples du Bouddha, et fait du bien à tous, supérieurs à l'avarice et à la partialité; ceux-là recevront joie pour joie, paix et bonheur éternels, dans les demeures célestes. Ils obtiendront le fruit complet de la voie sainte, le bonheur et la vertu, une félicité parfaite. Ils renaîtront dans les cieux, pour y être toujours paisiblement heureux. — Après avoir ainsi encouragé la mère P'i-chee-k'ie, le Bouddha se leva, et rentra au couvent avec ses moines. — Or les Six abusèrent aussitôt de la permission d'avoir une toile pour le bain. Ils quêtèrent de la toile, sous ce prétexte, en toute saison, et en firent ce qui leur plaisait. De plus, quoiqu'ils eussent des toiles, ils se faisaient encore doucher nus par la pluie, quand cela leur convenait. — Les moines consciencieux informèrent le Bouddha, qui chapitra les Six une fois de plus, et fit insérer au formulaire le vingt-septième cas de transgression (page 235), lequel oblige à se servir d'une toile, et défend de la quêter hors du temps fixé. — Le Bouddha dut encore revenir sur cette fameuse toile, pour en régler mathématiquement les dimensions (cas 89 de coulpe, page 249).

29 爾時佛在毗蘭若夏安居佛告阿難汝往語毗蘭若婆羅門我受汝夏安居訖今欲人間遊
行阿難承佛教往至毗蘭若婆羅門所語婆羅門言如來語汝我受汝請夏安居訖今欲人間
遊行時毗蘭若婆羅門聞世尊如是語即憶念我無利無善利我無得無善得何以故我請沙
門瞿曇及僧九十日中竟不供養時毗蘭若婆羅門與阿難俱往世尊所禮佛足却住一面時
世尊漸與毗蘭若婆羅門說微妙法發歡喜心即白佛言唯願世尊及比丘僧受我明日請世
尊默然受請婆羅門見世尊默然受請即從坐起禮佛足三遶而去還其家即夜辦具種種好
食明日白佛時到世尊著衣持鉢及比丘僧五百人俱往詣其家到已就座而坐時婆羅門行
種種好食飯佛及比丘僧悉令滿足食訖各自收鉢婆羅門以三衣施佛諸比丘各施二衣為
夏安居故時諸比丘不受衣即語施主言世尊未聽受夏衣時諸比丘以此因緣具白世尊佛
告諸比丘聽受夏衣 時六羣比丘聞世尊聽受夏衣春夏冬一切時常乞衣安居未竟亦乞
衣亦受衣 時跋難陀釋子在一處安居竟聞異處夏安居比丘大得利養衣即往彼安居處
問諸人言所得夏安居衣為分未耶答言未持來我與汝分復更至餘處如是非一皆問言汝
得安居衣分未耶答言未持來我與汝分時跋難陀處處分衣大得衣分持來入祇桓精舍諸
比丘見已語跋難陀言世尊聽畜三衣三衣外不聽畜長衣此是誰衣耶跋難陀答言處處有
夏安居得衣我於彼得以得是分來諸比丘聞已中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者訶責六
羣比丘跋難陀釋子以此因緣具白世尊世尊以無數方便訶責六羣比丘跋難陀釋子已告
諸比丘不得一切時春夏冬常乞衣亦不得安居未竟亦乞衣亦受衣不得異處安居異處受
夏衣分○爾時世尊在舍衛國時波斯匿王境內人民有反叛者時王遣二大臣名利師達多
富羅那王敕便征時二大臣作是念我等今當征未知為得還不我等常眾僧夏安居竟為僧

Vingt-huitième cas de transgression de la pauvreté monacale.

28) Le Bouddha avait passé la saison des pluies chez le Brahmane P'i-lan-jao. La saison étant terminée, il dit à Ānanda: Va dire de ma part au Brahmane P'i-lan-jao: merci de votre hospitalité; je vais reprendre la vie errante. — Ānanda fit au Brahmane la commission dont le Bouddha l'avait chargé. Alors P'i-lan-jao se dit: Je n'ai pas bien fait; pas aussi bien que j'aurais pu faire. Après avoir invité Gautama et ses moines à passer chez moi les 90 jours de la saison des pluies, je ne leur ai donné aucun repas... Et le Brahmane P'i-lan-jao alla avec Ānanda trouver le Bouddha, qui lui adressa de bonnes paroles. Tout réjoui, le Brahmane dit au Bouddha: Veuillez, vous et vos moines, accepter de moi un repas demain. — Le Bouddha accepta l'invitation par son silence[1]. — Alors le Brahmane le salua, se retira, et fit les préparatifs d'un grand repas. — Le lendemain, dès le matin, le Bouddha s'habilla, prit son écuelle, et, accompagné de 500 moines, se rendit chez le Brahmane. Celui-ci les fit tous asseoir, par ordre; puis il leur distribua d'excellents aliments, dont tous mangèrent tout leur soûl. De plus, le Brahmane remit trois vêtements complets au Bouddha, et deux à chacun de ses moines. Le cas n'étant pas prévu, les moines n'osèrent pas accepter. Je vous permets d'accepter, dit le Bouddha. Ces habits seront votre part de la distribution annuelle. — Dès que les Six surent que le Bouddha avait permis d'accepter des habits offerts, ils en quêtèrent en toute saison et se les approprièrent sans scrupule. — Le moine Pa-nan-t'ouo, qui avait passé la saison des pluies dans un endroit (et y avait reçu sa part de vêtements neufs), alla vite dans un autre endroit où des moines passaient la saison des pluies, et leur demanda: avez-vous partagé les habits?.. Pas encore, dirent les moines... Alors, dit Pa-nan-t'ouo, je vais vous rendre ce service. Et il fit pour eux le partage, réservant sa part, bien entendu. Il fit de même, successivement, pour plusieurs autres groupes; si bien qu'il finit par rentrer à son couvent, avec une charge d'habits neufs. — Les moines consciencieux portèrent le cas des Six, et celui de Pa-nan-t'ouo, à la connaissance du Bouddha. Celui-ci blâma, et les Six, et Pa-nan-t'ouo. Il n'est pas permis, dit-il de quêter des habits en n'importe quelle saison (mais seulement vers la fin de la saison des pluies). Il n'est pas permis non plus, à la fin de la saison des pluies, de prélever sa part sur plusieurs distributions. — — Comme le Bouddha se trouvait dans le pays de Śrāvastī, une révolte éclata parmi les sujets du roi Prasenajit. Celui-ci chargea deux officiers fervents Bouddhistes, d'aller étouffer ce mouvement. Nous partons pour la guerre, se dirent ces officiers, et ne savons

1. En ne refusant pas. C'est le mode d'acceptation bouddhique. Si l'invité manifestait sa satisfaction, il montrerait un désir, une attache. S'il manifestait quelque reconnaissance, il diminuerait le mérite de celui qui l'invite, lequel se fait du bien, en lui en faisant. Donc, acceptation par le silence, par le non-refus.

設食及施衣今者安居未竟寧可辦食具幷諸衣物如安居法施僧衣耶諸長者自往僧伽藍中白諸比丘如是言明日欲設飯食幷施安居衣願各屈意諸比丘報長者言但施食不須衣施何以故夏安居未竟不得受衣不得乞衣長者白言我等今爲波斯匿王遣征我等自念未知當得還不欲如先法夏安居訖飯食衆僧幷施衣今者亦欲設食幷施衣時諸比丘以是事往白佛佛言自今已去聽諸比丘受急施衣諸比丘若知是急施衣應受自今已去欲說戒者當如是說若比丘十日未竟夏三月諸比丘得急施衣比丘知是急施衣當受受已乃至衣時應畜若過畜者尼薩耆波逸提（四分律卷十）

30 六羣比丘斷諍事種類罵比丘使慚愧忘失前後不得語爾時世尊告諸比丘往古世時得刹尸羅國婆羅門有牛晝夜養飤刮刷摩捫時得刹尸羅國復有長者於城市街巷遍自唱言誰有力牛與我力牛共駕百車賭金千兩時婆羅門牛聞唱聲自念此婆羅門晝夜餧飤我刮刷摩捫我今宜當盡力自竭取彼千兩金報此人恩時彼牛即語婆羅門言汝今當知得刹尸羅國中有長者作是唱言誰有牛與我牛共駕百車賭金千兩主今可往至彼長者家語言我有牛可與汝牛共駕百車賭金千兩時婆羅門即往至長者家語言我有牛可與汝牛共駕百車賭金千兩長者報言今正是時婆羅門即牽己牛與長者牛共駕百車賭金千兩時多人觀看婆羅門於衆人前作毀呰語一角可牽時牛聞毀呰語即懷慚愧不肯出力與對諍競於是長者牛勝婆羅門牛不如輸金千兩時婆羅門語彼牛言我晝夜餧飤摩捫刮刷望汝當與我盡力競彼牛云何今日反更使我輸金千兩耶牛語婆羅門言汝於衆人前毀呰我言一角可牽使我大慚愧於衆人是故不能復出力與彼競駕若能改往言更不名字形相毀我者便可往語彼長者言能更與我牛共駕百車者更倍出二千兩金婆羅門語牛言勿復令我更輸二

quand nous reviendrons. En tout cas nous ne serons pas de retour avant la fin prochaine de la saison des pluies. Nous ne pourrons donc pas faire aux moines, à l'époque ordinaire, la distribution d'habits que nous avons coutume de leur faire. Il faut donc avancer le terme de cette distribution. — Les deux officiers ayant fait dire aux moines, qu'ils leur donneraient un grand repas et des habits neufs le lendemain; le temps n'étant pas venu, les moines n'osèrent pas accepter. — Les officiers leur dirent qu'il leur fallait partir pour la guerre, pour un temps indéterminé. — Les moines consultèrent le Bouddha, lequel jugea la raison valable, permit d'accepter repas et habits, et composa, de tous les cas ci-dessus énumérés, le vingt-huitième cas de transgression « Si, pour un motif pressant, des vêtements lui sont offerts dix jours avant la fin de la saison des pluies, le moine peut et doit les accepter. Ces habits seront sa part de la distribution annuelle. Il ne lui sera pas permis d'en demander, d'en accepter d'autres ».

Deuxième cas de coulpe, des moines.

30) Les Six maltraitaient les autres moines, et les décourageaient par leur brutalité. Le Bouddha stigmatisa leur conduite, par l'apologue suivant: Un Brahmane du pays de Tch'a-cheu-louo, avait un bœuf, qu'il nourrissait et soignait jour et nuit de son mieux. Or un notable du même pays, fit crier sur le marché et par les rues, qu'il donnerait mille onces d'argent, à celui dont le bœuf tirerait, comme le sien, cent chariots à la fois. — Le bœuf du Brahmane ayant entendu le crieur public[1], se dit: Voilà l'occasion de prouver ma reconnaissance au maître, qui me nourrit et me soigne si bien... Il dit au Brahmane: On vient d'annoncer, que le propriétaire du bœuf qui tirera cent chariots, recevra mille onces d'argent. Acceptez le défi. Attelez-moi, et je gagnerai pour vous cette prime. — Le Brahmane accepta donc le défi. Devant une foule immense, il attela son bœuf, pour le concours. Mais, tout en l'attelant, il crut devoir lui adresser quelques termes de mépris (comme le veut la politesse orientale, quand on parle de soi ou de ses propriétés). Ces insultes brisèrent le courage du bœuf, qui ne tira pas, et fut vaincu. Le Brahmane perdit mille onces d'argent. — Il en fit, à son bœuf, de sanglants reproches. Je t'ai toujours si bien nourri, si bien soigné, lui dit-il; pourquoi m'as-tu fait perdre tant d'argent? — Pourquoi, dit le bœuf, as-tu brisé mon courage, par tes injures immotivées? Veux-tu que je te prouve, que c'est cela uniquement qui t'a fait perdre? Va provoquer ton vainqueur à une revanche. Propose

1. Les animaux bouddhiques, sont doués de raison, et peuvent parler quand ils le veulent, étant de même nature que l'homme, des âmes qui expient. Ils se taisent d'ordinaire, par honte.

千兩金牛報婆羅門言汝勿復在衆人前毀呰我言一角可牽於衆人前當讚歎我好牽端嚴好角時婆羅門至彼長者家語言能更與我牛共駕百車者賭二千兩金長者報言今正是時時婆羅門牛與長者牛共駕百車賭二千兩金多人共看時婆羅門於衆人前讚歎牛言好牽端嚴好角牛聞此語即便勇力與彼競駕婆羅門牛得勝長者牛不如婆羅門得二千兩金爾時佛語諸比丘凡人欲有所說當說善語不應說惡語善語者善惡語者自熱惱是故諸比丘畜生得人毀呰猶自慚愧不堪進力況復於人得他毀辱能不有慚愧耶此六羣比丘癡人斷諍事種類罵諸比丘使慚愧忘前失後使不得語爾時世尊以無數方便訶責六羣比丘已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘種類毀呰語者波逸提（四分律卷十一）

31 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園爾時六羣比丘傳彼此語傳此屏語向彼說傳彼屏語向此說如是不息遂至衆中未有鬪事而生鬪事已有鬪事而不滅　諸比丘自知此六羣比丘傳彼此語遂至僧中鬪諍先未有諍事而生諍事已有諍事而不能滅時諸比丘往至世尊所頭面禮足在一面坐以此因緣具白世尊　世尊以此因緣集比丘僧呵責六羣比丘已告諸比丘汝等當聽古昔有兩惡獸爲伴一名善牙師子二名善髆虎晝夜伺捕衆鹿時有一野干逐彼二獸後食其殘肉以自全命時彼野干竊自生念我以何方便鬪亂彼二獸時野干即往善牙師子所如是語善牙善髆虎有如是語言我生處勝覆姓我日日得好美食善牙師子逐我後食我殘肉以自全命即說偈言

形色及所生　大力而復勝　善牙不能善　善髆如是語

爾時野干竊語善牙已便往語善髆虎言汝知不善牙有如是語而我今日種姓生處我常食好肉善髆虎食我殘肉而自活命即說偈言

形色及所生　大力而復勝　善髆不能善　善牙如是語

後二獸共集一處瞋眼相視善牙師子便作是念我不應不問便先下

deux mille taëls de prime. Quand tu m'attelleras, loue-moi, et tu verras! — Le Brahmane fit ainsi. Le notable accepta le défi. La foule accourut pour voir la lutte. — Tandis qu'il attelait son bœuf, le Brahmane le combla d'éloges et d'encouragements. Ainsi stimulé, l'animal tira de toutes ses forces, défit son adversaire, et gagna pour son maître la prime de deux mille taëls. — Voyez-vous, conclut le Bouddha. Quand un homme parle, fût-ce à un animal, il doit dire ce qui stimule le courage, et non ce qui l'abat. Ces imbéciles de Six font tout le contraire, et démoralisent leurs confrères. Qu'on insère au formulaire l'article suivant « Quiconque aura, par ses paroles, démoralisé les autres, devra dire sa coulpe ».

Troisième cas de coulpe, des moines.

31) Alors que le Bouddha séjournait à Śrāvastī, au couvent de Jetavana, les Six aboutirent, par leurs rapports, à brouiller tous les moines. Ceux-ci finirent par se dire: Jadis nous vivions en paix et bonne entente; maintenant ce ne sont plus que disputes interminables; et cela à cause des Six. — Ils portèrent le cas au Bouddha. Celui-ci convoqua le chapitre, et conta aux moines l'apologue suivant... Jadis le lion Bonne-dent, et le tigre Bonne-griffe, vivaient en bon accord, et croquaient les antilopes de concert. Un renard les suivait, vivant des restes laissés par eux. — Un jour il prit fantaisie à ce renard, de brouiller ceux qui le faisaient vivre. Il alla d'abord trouver le lion Bonne-dent et lui dit: Vous ne savez pas ce que le tigre Bonne-griffe dit de vous. Il dit, moi je suis le premier des animaux, je mange mon soûl tous les jours, et le lion Bonne-dent mange mes restes. Il ne mérite pas son nom, c'est moi Bonne-griffe qui le dis. — Puis le renard alla trouver le tigre Bonne-griffe et lui dit: Vous ne savez pas ce que le lion Bonne-dent dit de vous. Il dit, moi je suis le premier des animaux, je mange mon soûl tous les jours, et le tigre Bonne-griffe mange mes restes. Il ne mérite pas son nom, c'est moi Bonne-dent qui le dis. — Par suite de ce manège, quand le lion et le tigre se rencontrèrent, ils se regardèrent de travers. Cependant le lion se dit: Avant de tomber sur lui, demandons-lui des explications... Et s'adressant au tigre, il lui demanda: Est-il vrai que tu as dit de moi, que je mange tes restes? — Reconnaissant la phrase du renard, le tigre devina le manège de cet intrigant. Non, dit-il au lion, je n'ai pas dit cela. Quelqu'un a voulu nous brouiller, en

手打彼爾時善牙師子向善搏虎而說偈問　形色及所生　大力而復勝　善牙不如我
善搏說是耶　彼自念言必是野干鬪亂我等　善搏虎說偈答　善牙師子言　善搏不說是
形色及所生　大力而復勝　善牙不能善　若受無利言　信他彼此語　親厚自破壞
便成於冤家　若以知眞實　當滅除瞋惱　今可至誠說　令身得利益　今當善降伏
除滅惡知識　可殺此野干　鬪亂我等者　即打野干殺之　二獸還和合　爾時佛告諸比
丘此二獸爲彼所破共集一處相見不悅況復於人爲人所破心能不惱　爾時世尊以無
數方便呵責六羣比丘已告諸比丘此自今已去欲說戒者當如是說若比丘兩舌語波逸提
（四分律卷十一）

32 爾時世尊在舍衛國祇樹給孤獨園與大比丘衆五百人俱於中夏安居　爾時五百比丘
尼大愛道爲首於舍衛國王園中夏安居　爾時大愛道往至世尊所頭面禮足在一面坐坐
已白世尊言唯願世尊聽諸比丘與比丘尼教誡說法佛告大愛道瞿曇彌今聽諸比丘與比
丘尼教誡與比丘尼說法爾時大愛道頭面禮足而去　爾時世尊告阿難曰自今已去聽隨
次差上座大比丘教誡比丘尼爲說法　爾時阿難聞世尊教即往般陀比丘所語言長老爲
比丘尼教誡說法　般陀報阿難言我所誦唯一偈耳云何教誡比丘尼云何說法　阿難復
重語般陀長老教誡比丘尼爲說法　般陀復報阿難言我所誦者唯一偈耳云何教誡比丘
尼爲說法　阿難第三語般陀比丘世尊有教差上座比丘教誡比丘尼爲說法長老應教誡
比丘尼爲說法　時尊者般陀默然受教　時六羣比丘尼聞尊者般陀比丘明日當次來教
授自相謂言此愚闇般陀唯誦一偈耳說已當默然更何所說　爾時尊者般陀明日淸旦著
衣持鉢入舍衛城乞食已還入剔伽藍中整衣服將一比丘往詣王園中比丘尼安居所　爾

nous insinuant des paroles perfides. Expliquons-nous franchement. La franchise prévient les brouilles. Oublions ses calomnies, et exterminons ce renard qui a voulu nous rendre ennemis. — Ainsi dirent le lion et le tigre. Ils tuèrent le renard, et furent amis comme devant. — Il en est des hommes, conclut le Bouddha, comme de ces animaux. Ceux qui se regardent de travers, ont d'ordinaire été indisposés par les rapports des autres. — Et le Bouddha chapitra les Six avec véhémence. Puis il édicta, et fit insérer au formulaire, le troisième cas de coulpe, qui interdit la duplicité et les propos perfides (page 239).

Vingt-et-unième cas de coulpe, des moines.

32) Le Bouddha passant la saison des pluies, avec 500 moines, au couvent de Jetavana près Śrāvastī, sa tante Prajāpati, qui passait la saison des pluies, avec 500 nonnes, dans le parc royal de la même ville, alla le trouver et lui dit: Veuillez permettre que les moines donnent des conférences aux nonnes. — Volontiers, dit le Bouddha. — Prajāpati le salua et se retira. — Le Bouddha dit à Ānanda: J'ai permis que les anciens moines soient députés, à tour de rôle, pour donner une conférence aux nonnes. — Chargé de députer le premier ancien qui irait, Ānanda s'adressa au moine Pan-t'ouo (Bhaṇḍa). Vénérable, lui dit-il, vous irez faire la conférence aux nonnes. — Je ne sais par cœur qu'une seule strophe, dit Pan-t'ouo; comment voulez-vous que je fasse la conférence aux nonnes? que leur dirai-je? — Allez-y, dit Ānanda. — Mais, insista Pan-t'ouo, que leur dirai-je? Je ne sais vraiment par cœur qu'une seule strophe. — Le Bouddha m'a dit de députer un ancien, pour exhorter les nonnes; je vous député, dit Ānanda. — L'ancien Pan-t'ouo ne dit plus rien. — Cependant les six nonnes[1] parvinrent à savoir, que ce serait l'ancien Pan-t'ouo qui leur donnerait la première conférence. Ce vieux-là, se dirent-elles! Il ne sait qu'une seule strophe. Quand il l'aura récitée, nous lui demanderons la suite. Ce sera amusant. — Le lendemain de grand matin, le vénérable Pan-t'ouo alla quêter sa nourriture dans la ville de Śrāvastī, prit son repas, puis revint au couvent. Quand l'heure fut venue, il mit sa robe, et, accompagné par un socius, se

1. Les Six, boute-en-train de toutes les fredaines parmi les moines, étaient réellement six gamins, dont les noms sont connus. A l'instar des six moines, on appela les Six, parmi les nonnes, un groupe de gamines, qui jouaient le même role dans la communauté féminine. Leur nombre et leurs noms ne sont pas connus.

時諸比丘尼遙見尊者般陀來各前往迎有楖拭衣服者有捉鉢敷坐具者有辦淨水洗足器
者爾時尊者般陀即就座而坐諸比丘尼等前禮足已在一面坐　爾時大愛道白尊者般陀
言今正是時可爲諸比丘尼教誡說法　爾時般陀即說偈言　入寂者歡喜　見法得安樂
世無恚最樂　不害於衆生　世間無欲樂　出離於愛欲　若調伏我慢　是爲第一樂
爾時尊者般陀說此偈已即入第四禪　時六羣比丘尼各相向調戲言我先有此語般陀
比丘癡人唯誦一偈若來爲我等說已更何所說今者默然果如所言　時諸羅漢比丘尼聞
般陀所說皆大歡喜知般陀有大神力　時大愛道復語尊者般陀爲諸比丘尼教誡說法
爾時般陀比丘即重說向者偈已入第四禪默然無言　時大愛道復重請尊者般陀爲諸比
丘尼教誡說法　般陀比丘即復重說向者偈已還入第四禪默然而住　時六羣比丘尼復
自相謂言尊者般陀闍塞唯誦一偈若來爲我等說者一說則已如今默然果如所言　唯有
阿羅漢比丘尼知般陀是阿羅漢有大神力　時尊者般陀觀諸比丘尼心或有喜者或有不
喜者即於空中而去　爾時六羣比丘尼言我等次當與比丘尼教誡說法
時六羣比丘尼即白比丘尼僧六羣比丘次當教授說法　爾時六羣比丘夜過已明日淸
旦著衣持鉢入舍衛城乞食乞食已還僧伽藍中更整衣服攝持威儀往詣王園至比丘尼安
居所就座而坐　時諸比丘尼禮足已各就座而坐　時六羣比丘教誡比丘尼乃說餘事不
說戒定智慧解脫少欲知足進業捨離十二因緣論但說王者論人民論軍馬論鬪諍論大臣
論婦女論酒會論婬女論美飲食論浴池娛樂論入海論中或笑或儛或鼓脣彈鼓簧或嘯或
鼓口作吹貝聲或作孔雀鳴或作鶴鳴或並走或一脚跛行或干戰　時六羣比丘尼見如是
事極大歡喜言六羣比丘作如是教授最是其宜　羅漢比丘尼以恭敬心故默然無言　爾

rendit au couvent des nonnes. — Du plus loin qu'elles le virent venir, celles-ci accoururent à sa rencontre, pleines de prévenances. Tandis que les unes l'époussetaient, d'autres le débarrassaient de son écuelle, d'autres apportaient le bassin pour se laver les pieds, etc. Enfin elles le firent asseoir. Puis toutes prosternées, se relevèrent et s'assirent de côté. — Vénérable, dit Prajāpati, nous voici prêtes à vous entendre. — Alors Pan-t'ouo récita lentement sa strophe: « Dans la retraite réside la joie... dans l'observance se trouve la paix... Ne haïr personne, ne nuire à aucun être... n'avoir plus de désirs, avoir renoncé à toute attache... s'être soumis et réglé ainsi, voilà le bonheur. ».. Quand il eut achevé sa récitation, le vénérable Pan-t'ouo se plongea dans le quatrième degré de contemplation (celui où l'on perd conscience de l'entourage). — Ça y est, se dirent les Six; c'est tout ce qu'il sait; il n'en dira pas davantage. — Les arhanes, au contraire, furent satisfaites des paroles courtes mais substantielles de Pan-t'ouo. — Cependant Prajāpati, tirant Pan-t'ouo de sa contemplation, lui demanda un supplément. Pan-t'ouo répéta sa strophe mot à mot, puis se replongea dans le quatrième degré. — Prajāpati s'étant encore efforcée d'en obtenir davantage, il répéta sa strophe une troisième fois; puis, trouvant que cela suffisait, il s'éleva dans les airs par son pouvoir transcendant, et retourna à son couvent. — Or, de leur propre chef, les six moines donnèrent avis aux six nonnes, qu'ils iraient leur faire la conférence. Les six nonnes communiquèrent la nouvelle à leur Communauté. — Le lendemain, les Six ayant quêté leur nourriture de grand matin, prirent leur repas, firent leur toilette, se donnèrent l'air le plus modeste qu'il leur fut possible, se rendirent au couvent des nonnes, et s'assirent sur les siéges préparés. Les nonnes se prosternèrent devant eux, puis se rangèrent de côté, s'assirent, et la conférence commença. — Elle ne ressembla pas du tout à celle du vénérable Pan-t'ouo. Pas trace de règle, de détachement, de progrès spirituel, des douze causes de la douleur. Par contre, des choses fort intéressantes, sur le gouvernement, la politique, la guerre, les officiers et le harem, le vin, le plaisir, la bonne chère, les bains, les voyages, et le reste. Le tout accompagné de rires, de pantomimes, d'imitation du son des tambours et des conques, cris de paon et de héron, évolutions, escrime, courses à cloche-pied, rien n'y manquait. — Transportées d'enthousiasme, les six nonnes dirent: voilà une conférence instructive! — Les arhanes ne dirent rien, par respect pour le caractère des moines. — Prajāpati alla trouver le Bouddha, et lui fit son rapport en ces termes: Les Six nous ont donné la conférence. Ils n'ont pas dit un mot de la règle, du détachement, des douze causes, et autres sujets ordinaires. Ils n'ont parlé que de choses profanes, avec accompagnement de pantomimes, d'escrime, et de sauts sur un pied... Cela dit, sans en dire davantage, Prajāpati salua le Bouddha et se retira. — Le Bouddha convoqua les moines en chapitre, déversa sur les Six un déluge d'invectives, puis statua ce qui suit: Désormais, n'iront donner la conférence aux nonnes, que ceux des moines qui, ayant été jugés capables, seront députés par le chapitre, avec le rituel de la double monition. — Alors les Six se dirent: dans ces conditions, on ne nous députera plus... et ils imaginèrent l'expédient suivant, pour y aller quand même. Etant sortis des limites de la juridiction du chapitre de leur couvent, et s'étant constitués en groupe, ils donnèrent avis aux six nonnes, que le chapitre des six moines leur députerait successivement l'un d'entre eux. — Les six nonnes firent la commission. Mais la tante Prajāpati ne se laissa pas prendre. Elle alla trouver le Bouddha,

時大愛道往世尊所頭面禮足已在一面立須臾白世尊言六羣比丘次當教授比丘尼乃說餘事亦不與說戒論定論乃至十二因緣論但爲說王者論乃至思惟俗事入海論乃復戲笑或歌儛乃至一脚跛行干戰　爾時大愛道白世尊說此事已頭面禮足而去　爾時世尊以此因緣集比丘僧呵責六羣比丘言汝所爲非云云爾時世尊以無數方便呵責六羣比丘已告諸比丘自今已去當衆僧中差教授比丘尼人白二羯磨當差堪能羯磨者　時六羣比丘作是言僧不差我等教授比丘尼卽出在界外更互相差教授比丘尼遣使語六羣比丘尼爲我白尼僧言六羣比丘僧差當來教誡比丘尼時六羣比丘尼卽爲白比丘尼僧時大愛道聞此語已往至世尊所頭面禮足在一面立以此因緣具白世尊已頭面禮足而去世尊爾時集比丘僧以無數方便呵責六羣比丘汝所爲非云云世尊呵責已告諸比丘自今已去若有比丘成就十法者然後得教授比丘尼不爲佛出家而披法服犯重法者如此不可與比丘尼教授自今已去欲說戒者當如是說若比丘僧不差教誡比丘尼者波逸提（四分律卷十二）

教誡比丘尼法（僧說戒時誦戒者應問誰遣比丘尼來受教尼囑授者爲白僧言）　大德僧聽比丘尼僧某甲等和合禮大德僧足求教授（如是三說衆中若有教授人應差若無上座應設教授敕法）

差教授比丘尼人羯磨文　大德僧聽若僧時到僧忍聽差比丘某甲教授比丘尼白如是
大德僧聽僧差比丘某甲教授比丘尼誰諸長老忍僧差比丘某甲教授比丘尼者默然誰不忍者說僧已忍差比丘某甲教授比丘尼竟僧忍默然故是事如是持　（被差人往尼寺中應教集尼僧已）　先爲說八不違法　何等爲八　一者雖百歲比丘尼見新受戒比丘應

lui fit part de la nouvelle, et se retira discrètement. — Nouveau chapitre, nouveaux anathèmes contre les inconfusibles Six. On ne députera aux nonnes, déclara le Bouddha, que les moines qui sont parfaits observateurs de la règle. Quant à ceux qui ont quitté le monde pour d'autres motifs que l'amour de la perfection; ceux qui, portant l'habit de moine, violent la loi en matière grave; ceux-là ne seront pas députés aux nonnes, pour leur servir d'instructeurs. Ceci posé, il suffira d'insérer au formulaire le texte que voici: Quiconque aura instruit les nonnes, sans une députation expresse du chapitre, sera tenu de dire sa coulpe.

De plus, pour éviter que d'autres moines ne fussent réduits à se plonger, comme le vénérable Pan-t'ouo, dans le quatrième degré de contemplation; pour refroidir la verve des improvisateurs, et rabattre le caquet des nonnes, le Bouddha fixa le texte, en huit points, de l'instruction qu'on ferait aux Communautés de femmes. Voici toute la procédure de la députation pour la conférence, tirée du Rituel (page 134).

Au chapitre bi-mensuel des moines, avant la lecture du formulaire, si des nonnes envoyées par leur Communauté demandent la conférence (elles sont tenues de la demander, page 287, n°141), le chapitre députe les instructeurs, pour cette seule fois, de la manière suivante. — Le Cérémoniaire lit: Vénérable chapitre, veuillez m'entendre. Telle communauté de nonnes, salue la communauté des moines, et lui demande la conférence. — Cette phrase ayant été répétée trois fois, l'Ancien qui préside propose un moine. Le Cérémoniaire récite alors la double monition: Vénérable chapitre, veuillez m'entendre. Si le chapitre le juge opportun, si le chapitre y consent, le moine un tel sera envoyé pour instruire les nonnes... Vénérable chapitre, veuillez m'entendre. Le chapitre députe le moine un tel, pour faire la conférence aux nonnes. Que ceux qui sont pour, se taisent; que ceux qui sont contre, parlent. Personne ne disant rien, la députation est ratifiée; c'est ainsi que je l'entends. — Ensuite, le moine député s'étant rendu au couvent des nonnes, celles-ci se réunissent en chapitre, et le député leur expose les huit points, en ces termes: 1. Eût-elle atteint l'âge de cent ans, une nonne devra se lever et saluer un moine, quelque jeune qu'il soit. Cette règle ne doit jamais être violée, sous aucun prétexte. — 2. Une nonne ne doit jamais injurier ni gronder un moine, ni médire de lui, ni dire qu'il manque aux préceptes ou aux règles. —

起迎逆禮拜與敷請坐此法應尊重讚歎盡形壽不得違　二者比丘尼不應罵比丘呵責比丘不應誹謗言破戒破見破威儀此法應尊重讚歎盡形壽不得違　三者比丘尼不應爲比丘作舉作憶念作自言不應遮他覓罪説戒自恣不應呵比丘比丘應呵比丘尼此法應尊重讚歎盡形壽不得違　四者式叉摩那學戒已從比丘僧乞受大戒此法應尊重讚歎盡形壽不得違　五者比丘尼犯僧殘罪應在二部僧中半月行摩那埵此法應尊重讚歎盡形壽不得違　六者比丘尼半月半月從僧乞教授此法應尊重讚歎盡形壽不得違　七者比丘尼不應無比丘僧處夏安居此法應尊重讚歎盡形壽不得違　八者比丘尼僧安居竟應比丘僧中求三事自恣見聞疑此法應尊重讚歎盡形壽不得違　（說八不可違已然後隨意爲說法廣教法也）（羯磨）

33 爾時世尊在羅閲祇迦蘭陀竹園中世尊從羅閲城出遊行人間與大比丘衆千二百五十人倶爾時國界田殖不收米穀勇貴乞食難得人皆飢色時有五百乞人隨逐世尊後時有婆羅門名曰沙㝹有五百乘車載滿飲食經冬涉夏隨逐世尊後伺候空缺無食之日便欲設供爾時世尊從摩竭國界漸漸教化至阿那頻頭國界彼國人民競與供具飯佛及比丘僧無有空日　時婆羅門終日伺候無有空缺不得設供即便往阿難所語阿難言我沙㝹有五百乘車載滿飲食經冬涉夏隨逐世尊伺候空缺無食之日使欲設供然我今者不得次供我等處俗多諸難故屬官役使至於斷事之日當應往赴兼復料理家業復供官財穀公私驅馳初無停息唯願尊者爲我白佛佛若有教我當奉行若佛及僧不得次食者我當以此五百乘車飲食布在道中令佛及僧脚蹈而過者則爲受我供養已　阿難報言且小住我下爾當爲白佛

3. Une nonne ne doit jamais se mêler de la faveur ou de la défaveur d'un moine, des offices qu'on lui confie ou qu'on ne lui confie pas. Les moines ont le droit de censurer les nonnes, les nonnes n'ont pas le droit de censurer les moines. — 4. Après ses deux années de probation spéciale, une postulante ne peut être reçue définitivement, qu'avec l'agrément du chapitre des moines. — 5. La nonne qui aura encouru un cas de pénitence, dira sa coulpe, puis sera relevée, au chapitre bi-mensuel des deux communautés, nonnes et moines. — 6. Tous les quinze jours, les nonnes enverront demander leur conférence, à la communauté des moines de laquelle elles dépendent. — 7. Défense aux nonnes de se grouper, pour passer la saison des pluies, dans un pays où il n'y a pas de moines. — 8. A la fin de la saison des pluies, avant de se séparer, les nonnes demanderont aux moines les observations qu'on aurait à leur faire. — Après lecture et explication de ces huit points, le moine député pourra exposer et développer aux nonnes la doctrine qu'il voudra.

Trente-deuxième cas de coulpe, des moines.

33) En ce temps-là, le Bouddha étant sorti, avec 1250 moines, du pays de Magadha, prit le chemin du pays de Anāpiṇḍa. Or, dans la région qu'il traversait, les récoltes ayant manqué, la disette sévissait, et par suite les moines trouvaient difficilement leur subsistance. D'autant qu'une bande de 500 mendiants qui s'était mise à leur suite, grossissait encore leur nombre. Ce que voyant, le Brahme Cha-neou, tout dévoué au Bouddha et à son Ordre, suivit cette caravane, conduisant un convoi de 500 chars chargés de vivres. Chaque jour il fournissait aux moines, ce que ceux-ci n'avaient pu obtenir en quêtant.— Quand le Bouddha et sa troupe furent arrivés dans le pays de Anāpiṇḍa où le peuple était dans l'abondance, les moines trouvèrent chaque jour ce qu'il leur fallait pour leur subsistance. Alors le Brahme Cha-neou voyant que son assistance était devenue désormais inutile, dit à Ānanda: Voilà longtemps que je suis le Bouddha et les moines, avec un convoi de vivres, pour suppléer à l'insuffisance de leurs quêtes. Il me paraît qu'ils n'ont plus besoin de mes services. Il me faut retourner dans mon pays, où des affaires et des litiges m'appellent. Veuillez faire part au Bouddha de mon intention. S'il me retient, je continuerai à vous suivre. S'il me donne congé, je partirai. Mais, pour prouver mon entier désintéressement, je ne remporterai rien des provisions qui restent sur mes chars. Je les jetterai sur le chemin, pour que le Bouddha et ses moines les foulent aux pieds en passant. Ainsi mon offrande aura été complète. — Attends un peu, dit Ānanda au Brahme; je vais faire ta commission.. Et il rapporta au Bouddha, mot à

時阿難往世尊所頭面禮足在一面立以此因緣具白世尊言沙㝹婆羅門來至我所作定說有五百乘車載滿飲食經冬涉夏隨逐世尊伺候空缺無食之日便欲設供然我今日不得次供我等處俗多諸難故屬官使役至難斷事之日當復往赴兼復料理家業公私無停唯願尊者爲我白佛佛若有教我當奉行若不得次供者發當以此五百乘車飲食布在道中令佛及僧脚蹈上而去者則爲受我供養我向者報言可小住正爾當附白佛是故敬尊

爾時世尊告阿難汝可往語羅婆門明旦以此飲食具用作粥與諸比丘使食後當受時食

爾時阿難受佛教即往婆羅門所語婆羅門言汝可以此飲食具用作粥與諸比丘使食後當受時食

時婆羅門觀諸供養之者皆無有餅即其夜供辦種種美味酥油胡麻子乳淨朮薑椒蓽茇作種種粥及餅夜過已以此粥供養佛及比丘僧然諸比丘不敢受語婆羅門言世尊未聽比丘受酥油乃至三種藥作種種粥爾時諸比丘以此因緣具白世尊世尊爾時告諸比丘自今已去聽諸比丘受酥油乃至三種藥作種種粥食之食粥有五事善除飢除渴消宿食大小便調適除風患食粥者有此五善事時婆羅門復行辦比丘不敢受語婆羅門言世尊不聽比丘受餅即往白佛佛言自今已去聽諸比丘受餅食

時阿那頻頭國諸居士聞世尊聽諸比丘食粥及辦皆大歡喜自相謂言我等快得作福供養已復有一少信大臣見佛及僧大得供養如是言此非是少福田者乃於饑饉中佛及比丘僧至如是供養我今寧可辦具種種肥美飲食人別一器肉爾時即遣人至僧伽藍中白言大德僧願受我明日請食即其夜辦種種肥美飲食明日清旦往白時到爾時世尊自往僧伽藍中遣人請食時阿那頻頭諸居士先聞佛聽諸比丘食粥即其夜辦具種種粥如上明日送至僧伽藍中與諸比丘諸比丘先已受他請食復食此種種濃粥然後往彼大臣家食爾時少信大臣與諸比丘僧種種飲食諸比丘言止止檀

mot, ce que le Brahme lui avait dit... Il attend votre réponse, conclut-il. — Dis-lui, dit le Bouddha, qu'il fasse cette nuit une bouillie de toutes les provisions qui restent. Demain matin je permettrai aux moines de la manger. — Ānanda rapporta au Brahme les paroles du Bouddha. Celui-ci se mit aussitôt à l'œuvre. Il prépara d'abord des pains, avec le reste de la farine. Ensuite il fit de tout le reste, beurre, lait, huile, sésame, gingembre, etc., une bouillie substantielle, qui fut prête de grand matin — Quand ils virent de quels ingrédients elle était faite, les moines n'osèrent pas l'accepter... Je vous permets d'accepter désormais n'importe quelle bouillie, dit le Bouddha, sans vous occuper de quoi elle est faite. — Les moines n'ayant pas osé accepter les pains, le Bouddha leur permit aussi d'accepter n'importe quel pain. — Quand les bonnes âmes du pays de Anṭpiṇḍa eurent appris que le Bouddha n'avait pas condamné ses moines au seul riz arrosé de carry, mais qu'il leur avait permis de manger du pain et n'importe quelle bouillie, elles furent très contentes. Nous pourrons ainsi, se dirent ces bonnes gens, acquérir de plus grands mérites. Et il se mirent à préparer, à l'envi, des bouillies plus substantielles les unes que les autres. — Or un fonctionnaire dont la foi n'avait pas jusque là été très ferme, se prit aussi du désir de travailler à son bonheur par l'aumône. Pour faire mieux que les autres, au lieu de bouillie, il prépara un ragoût de viandes, une écuellée pour chaque moine, puis les fit tous inviter à venir manger chez lui. Les moines qui avaient déjà accepté pour ce jour-là les bouillies des autres bienfaiteurs, acceptèrent encore le ragoût de ce fonctionnaire. — De grand matin, ils se bourrèrent de pain, et de divers amalgames, épais et substantiels. Puis ils allèrent chez le fonctionnaire. Celui-ci leur servit son ragoût. — Mais toute puissance a ses limites. Impossible d'y faire honneur. — N'y comprenant rien, le fonctionnaire vanta sa cuisine. Ce que je vous offre, dit-il, c'est un ragoût de première qualité Il y en a une pleine écuellée pour chacun. N'allez pas me refuser, parce que j'ai eu jusqu'ici la réputation de n'être pas très dévot. Si vous mangez bien, je le serai davantage. — Ne vous méprenez pas, gémirent les moines. C'est que nous n'en pouvons plus, tant nous avons déjà absorbé de bouillie. Ce n'est pas dédain, c'est impuissance. Excusez-nous! — Le fonctionnaire trouva la chose peu édifiante, et ne se gêna pas pour le dire. Il alla même trouver le Bouddha, qui était resté au couvent, et lui demanda, de très mauvaise humeur: Somme toute, nourrir vos moines, est-ce une bonne œuvre ou non? — Nourrir les moines, dit le Bouddha, c'est toujours bien faire. Cette aumône est très méritoire. Elle fait renaître dans les cieux. Chaque bouchée offerte à un moine, te rapportera un bonheur sans mesure... Et, partant de là, le Bouddha prêcha le fonctionnaire, lui exposa la vertu des bonnes œuvres, les félicités célestes, la rémission des fautes, l'extinction des désirs, la délivrance et le salut. — A ce discours, la colère du fonctionnaire se calma, son cœur fut purifié, son aveuglement fut dissipé. D'adepte tiède, il devint adepte fervent; donna sa foi au Bouddha, à sa Loi, à son Ordre; promit de ne plus, ni tuer, ni boire; et s'en retourna. — Cependant le Bouddha convoqua les moines en chapitre, et leur dit leur fait. En vous gorgeant ainsi, dit-il, vous avez mal agi, contre la règle, et contre la décence monacale. Imbéciles! Comment avez-vous osé, après vous être bourrés de bouillie, accepter encore une invitation à dîner? Désormais que personne n'accepte plus un second repas, après en avoir ingéré un premier. J'ordonne qu'on insère au formulaire le texte suivant « Si un moine, après avoir mangé ici, mange

越稍稍著大臣語比丘僧言我故為比丘僧辦具肥美飲食人別一器肉莫以我信心薄少故而不飽食諸大德但食我有信心耳諸比丘報言不為此故不食城中人民聞佛聽諸比丘食粥及餅即於其夜辦具種種酥油胡麻子乳淨水薑椒蓽茇作粥明日送至僧伽藍中與諸比丘我等先食彼粥故今者不能復多食耳莫怪也時少信大臣即嫌之言我故為眾僧作此種種好食人別一器肉者欲使眾僧盡食云何先食濃粥已方受我食時大臣瞋恨即便留種種餅肉美味唯施設羹飯往世尊所頭面禮足在一面坐坐已白佛言向者所設供養眾僧者福多耶罪多耶佛告大臣汝所設供養者得福極多乃是生天之因諸比丘乃至受汝一摶食者其福無量爾時世尊漸與說法布施持戒生天之法呵欲過惡及上有漏稱讚出離增益解脫為說此法已即於坐上諸塵垢盡得法眼淨見法得法修於正法得增上果白佛言自今已去歸依佛法僧聽為優婆塞盡形壽不殺生乃至不飲酒爾時世尊食後以此因緣集比丘僧知而故問諸比丘言汝等清旦食他濃粥已然後受大臣請耶答言實爾爾時世尊以無數方便呵責諸比丘言汝所為非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所不應為云何汝等愚癡先食彼濃粥然後受他請耶世尊以無數方便呵責諸比丘已告諸比丘不應先受他請食已然後受請也自今已去與比丘結戒集十句義乃至正法久住欲說戒者當如是說若比丘展轉食者波逸提 如是世尊與比丘結戒時諸病比丘所請食處無有隨病食隨病藥若有隨病美食及藥畏慎不敢食恐犯展轉食爾時諸比丘以此事往白佛佛告言自今已去聽病比丘展轉食自今已去當如是說戒若比丘展轉食除異時波逸提異時者病時 如是世尊與比丘結戒爾時有一居士請佛及比丘僧欲設飲食供養復有一居士亦請佛及僧欲設飲食及衣供養即往僧伽藍中語諸比丘言我欲請佛及比丘僧供養飲食比丘報言我等先以受請居

士白言大德我欲施好飲食及衣唯願衆僧受我請爾時諸比丘畏愼往白世尊世尊告言自今已去聽諸比丘布施衣時展轉食自今已去當如是說戒若比丘展轉食除餘時波逸提餘時者病時施衣時是謂餘時 — 四分律卷十三 —

34 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園爾時舍衛城中有一比丘作是念我今寧可常乞食著糞掃衣彼即如所念便行爾時舍衛城中諸居士爲命過父母及兄弟姊妹於四衢道頭或門下或河邊樹下或在廟中作飲食祭祀供養時彼乞食比丘自取食之諸居士見皆共嫌之沙門釋子不知慚愧犯不與取外自稱言我修正法如是有何正法我等爲命過父母及兄弟姊妹作飲食祭祀供養而取食之如以我曹故爲沙門釋子飲食供養置如是處而我等乃爲命過父母及兄弟姊妹故設此飲食祭祀而自取食之　時諸比丘聞其中有少欲知足行頭陀樂

encore là, il devra dire sa coulpe ». — Or, quand le Bouddha eut porté cette loi, il arriva que des moines malades, n'ayant pas reçu dans un endroit assez des aliments compatibles avec leur état de santé, n'osèrent plus quêter ailleurs le supplément nécessaire, et souffrirent de la faim. Le Bouddha l'ayant su, ajouta à sa règle l'exception « sauf le cas de maladie ». — Il arriva encore que, à la fin de la saison des pluies, un premier notable ayant offert un repas sans habits, on avait accepté son invitation. Or voici qu'un second notable offrit un repas et des habits. Impossible de se dédire, auprès du premier notable. Impossible d'accepter l'invitation du second, vu la nouvelle règle. Alors pas d'habits!.. Le Bouddha informé s'attendrit, et ajouta à sa règle la deuxième exception « sauf le cas où l'on offrirait des habits », la grande aubaine des moines. A ceux-là de s'arranger, de manière à pouvoir encore faire honneur au second repas. — Combien tout cela est intéressé et vulgaire.

Trente-neuvième cas de coulpe, des moines.

34) Alors que le Bouddha séjournait au couvent du Jetavana à Śrāvastī, un moine de ce couvent se dit: Puisque je puis ramasser des haillons pour m'en vêtir (page 201), pourquoi ne ramasserais-je pas aussi des aliments pour m'en nourrir (au lieu de quêter)? — C'est que les Brahmanes de Śrāvastī faisaient des offrandes d'aliments à leurs défunts, parents, frères et sœurs, dans les carrefours, sur le seuil de leur porte, sous les arbres au bord des cours d'eau, enfin dans les temples. C'est à ces aliments-là, que le moine en question songeait. Trouvant plus commode de les ramasser, que de quêter,

學戒知慚愧者嫌責乞食比丘以此因緣具白世尊世尊以此因緣集諸比丘僧以無數方便呵責彼比丘汝所為非云云世尊以無數方便呵責彼乞食比丘已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘不受食若藥著口中波逸提　如是世尊與比丘結戒時諸比丘於中生疑不敢自取楊枝淨水佛言比丘自取楊枝淨水不犯自今已去當如是說戒若比丘不受食若藥著口中除水及楊枝波逸提（四分律卷十五）

35 爾時佛將千二百五十弟子從拘薩羅國遊行來至舍衛國爾時諸檀越供養佛及眾僧大得餅食時世尊告阿難汝與眾僧分此餅阿難即受教以餅分與眾僧分已故有餘在世尊復告阿難以此餘餅與乞人阿難即受教人與一餅時彼乞兒眾中有一裸形外道家女顏貌端正時阿難賦餅餅黏相著謂是一餅與此女人此女人即問傍人言汝得幾餅時彼報言我得一餅彼即復還問汝得幾餅報言我得二餅時彼婦女即語此女言彼與汝私通何得不與汝二餅也時阿難聞此語即懷愁憂諸比丘聞亦復不樂以此因緣白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧告言自今已去欲說戒者當如是說若比丘與裸形外道若男若女食者波逸提　如是世尊與比丘結戒諸餘外道等皆有怨言一二外道有過我曹復有何過而不得食耶諸比丘白佛佛言自今已去若諸比丘欲與食者當置地與若使人與自今已夫當如是說戒若比丘外道男外道女自手與食者波逸提（四分律卷十五）

36 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時舍衛城中有一豪族長者與跋難陀釋子知舊親友彼作如是念言若跋難陀釋子來入此城者當為跋難陀故飯食眾僧於異時跋難陀釋子來入城中長者聞來至即遣人詣僧伽藍中語諸比丘明日請食即於其夜辦具種種甘饌飲食明日清旦往白時到時諸比丘到時著衣持鉢詣長者家就座而坐諸比丘語長者言眾僧已集

il commença à s'en nourrir. — Les notables l'ayant vu, ne dissimulèrent pas leur mépris. Voyez, dirent-ils, ces hommes qui prétendent nous apprendre les convenances; voilà qu'ils dérobent les offrandes faites à nos défunts! — Ennuyés de ces propos, les moines morigénés avertirent le Bouddha, lequel flétrit en plein chapitre la conduite de ce corbeau, et fit insérer au formulaire la défense absolue de mettre dans sa bouche aucun aliment ou médicament qui n'eût pas été quêté. — Alors il arriva que des moines scrupuleux n'osèrent plus, ni boire, ni se curer la bouche. Pour les tranquilliser, le Bouddha ajouta à sa défense, la permission de boire de l'eau et de faire usage du cure-bouche à volonté.

Quarante-et-unième cas de coulpe, des moines.

35) Le Bouddha se rendant, avec 1250 moines, du pays de Kosala dans celui de Śrāvastī, sur le chemin, des bienfaiteurs lui offrirent une forte provision de galettes (minces feuilles de pâte rondes, cuites sur une tôle graissée). Le Bouddha ordonna à Ānanda, de les distribuer aux moines. Tous en ayant reçu ce qu'il leur fallait, il en resta. Le Bouddha dit à Ānanda de les distribuer aux mendiants, qui suivaient habituellement les moines, comptant précisément sur des aubaines de cette sorte. Ānanda fit cette distribution, comme la précédente, de sa propre main. Or, parmi les mendiants, hommes et femmes, qui se présentèrent, vint une nonne yogī, nue et jolie. Ānanda lui tendit sa part, comme aux autres. Or, par hasard, elle reçut deux galettes accolées l'une à l'autre, sans que Ānanda l'eût remarqué. — Qu'as-tu reçu? se demandèrent les mendiants et les mendiantes. — Une galette, dit l'un. — Une galette, dit l'autre. — Moi, deux galettes, dit la nonne yogī. — Elle lui a plu, dirent les mendiantes. — Ānanda entendit ce propos, et en fut très vexé. Le Bouddha informé, fit insérer au formulaire la défense de donner aucun aliment, à un moine ou à une nonne d'une autre secte. — Or il arriva que des hétérodoxes, ainsi rebutés, se plaignirent en ces termes: Quel mal avons-nous commis? est-il juste que nous pâtissions tous, à cause de l'un ou de l'autre?.. Le Bouddha informé, trouva leur plainte fondée. Il modifia sa formule, défendant seulement de faire l'aumône aux hétérodoxes, de la main à la main.

Quarante-deuxième cas de coulpe, des moines.

36) Alors que le Bouddha séjournait au couvent du Jetavana près Śrāvastī, un officier militaire lié de longue date avec le moine Pa-nan-t'ouo, ayant appris la prochaine venue de ce moine, fit intérieurement ce vœu: Quand Pa-nan-t'ouo le Śākya sera venu, je lui offrirai un repas, et inviterai les autres moines pour lui tenir compagnie. — Pa-nan-t'ouo étant arrivé, l'officier lui prépara un festin, auquel il invita aussi les moines. A l'heure dite, ceux-ci se trouvèrent tous réunis chez l'officier. Seul Pa-nan-t'ouo, qui était d'abord allé faire une autre visite, n'arrivait pas. Le temps passait. On approchait de midi (limite du temps permis). — Nous n'aurons pas le temps de manger notre soûl, pensèrent les moines. Et ils dirent à l'hôte: servez votre repas! —

飲食辦者可時施設長者報言諸尊小留待須跋難陀釋子至諸比丘報言衆僧已集若飲食已辦者便可施設何須留待日時晚過恐諸比丘不得具足滿食時長者白諸比丘我先自誓願若跋難陀釋子來入此城者我當爲跋難陀釋子飯食衆僧願諸尊小留待跋難陀爾時跋難陀乃更詣餘家時欲過方來時諸比丘見時欲過雖得飲食竟不滿足其中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者嫌責跋難陀釋子以此因緣具白世尊世尊以此因緣集比丘僧以無數方便呵責跋難陀釋子汝所爲非云何跋難陀釋子使諸比丘不得滿足食耶世尊以無數方便呵責跋難陀釋子已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘先受請至餘家者波逸提（四分律卷十五）

37 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園爾時尊者迦留陀夷本處俗時有同友白衣婦顏貌端正名曰齋迦留陀夷亦復顏貌端正時迦留陀夷繫意在彼齋優婆私所齋優婆私亦繫意在迦留陀夷所時迦留陀夷到時著衣持鉢往至齋優婆私家就座而坐時齋優婆私洗浴莊嚴其身夫主心極愛敬未曾相離夫主問迦留陀夷言欲須何等耶報言我須食其夫即語婦言出食與之婦即如言與食迦留陀夷食已坐住不去其夫語迦留陀夷言汝向者言須食食已何故不去更欲作何等我今捨汝出去隨汝在後欲何所作時彼夫主瞋恚作是語已便出去時有乞食比丘來至其家嫌責迦留陀夷還出舍衛城到僧伽藍中以此因緣向諸比丘說諸比丘以此因緣具白世尊世尊以此因緣集比丘僧以無數方便呵責迦留陀夷呵責已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘在食家中有寶強安坐者波逸提（四分律卷十五）

38 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時跋難陀釋子與餘比丘共鬭欲求懺悔跋難陀結恨在心後於異時跋難陀釋子語彼比丘言汝隨我行到村中當與汝食比丘報言爾時跋難陀到

Veuillez attendre, dit celui-ci; Pa-nan-t'ouo n'est pas encore arrivé. — Peu importe, dirent les moines, la Communauté est au complet; il se fait tard! — Veuillez attendre, insista l'officier; car j'ai fait vœu d'offrir un repas à Pa-nan-t'ouo principalement, et à vous accessoirement. — Enfin Pa-nan-t'ouo arriva. Les moines n'eurent plus le temps de se bourrer à souhait. — Ils se plaignirent au Bouddha. Celui-ci embrassa leur cause, blâma Pa-nan-t'ouo, et décréta qu'il ne serait permis à personne de frustrer les autres, en se mettant en retard (page 243). — L'historique des restrictions et exceptions ajoutées ensuite à la règle, est sans intérêt.

Quarante-troisième cas de coulpe, des moines.

37) Alors que Kia-liou-t'ouo-i était encore dans le siècle, il y avait eu pour amie une femme nommée Tchai. Lui et elle, étaient bien faits, de leur personne. Leur amitié persévéra, après que lui fut devenu moine, et que elle eut été mariée. — Un jour donc Kia-liou-t'ouo-i mit ses habits en ordre, prit son écuelle, et alla quêter sa nourriture au logis de son ancienne amie. — Or le mari de celle-ci, la gardait jalousement. Il lui dit cependant de donner à manger à ce moine; mais sa présence empêcha les deux de se parler. — Quand Kia-liou-t'ouo-i eut fini de manger, il ne prit pas congé. — Que désirez-vous encore? demanda le mari... Et, devinant la vérité, il ajouta: Si je vous gêne, je vais sortir, pour vous mettre à l'aise. — Cette histoire s'ébruita. Les moines morigénés en furent scandalisés, tancèrent Kia-liou-t'ouo-i, et portèrent son cas à la connaissance du Bouddha, lequel édicta, à cette occasion, le quarante-troisième cas de coulpe, défendant à tout moine de stationner dans la maison où se trouve une belle femme.

Quarante-sixième cas de coulpe, des moines.

38) Le moine Pa-nan-t'ouo, du clan Sākya, s'étant disputé avec un autre moine, avait dû dire sa coulpe. Il garda au fond du cœur un vif ressentiment contre cet autre moine, et chercha l'occasion de se venger de lui. — Viens quêter avec moi aujourd'hui, lui dit-il un jour. — Volontiers, dit le moine. —

時著衣持鉢與彼比丘俱入舍衛城中將至無食處周迴遍行餘有少時在跋難陀念言若此
比丘出舍衛城至祇桓中日時已過跋難陀語彼比丘言未曾有汝是大惡人比丘問言我作
何等過跋難陀報言今由汝故幷使我不得食長老速去我共汝若坐若語不樂我獨坐獨語
樂跋難陀語此比丘已便入舍衛城中有食處而食時彼比丘出舍衛城到祇桓精舍日時已
過不得食乏極諸比丘嫌責跋難陀釋子以此因緣具白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧
呵責跋難陀釋子告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘語餘比丘如是語大德共
至聚落當與汝食彼比丘竟不教與是比丘食語言汝去我與汝一處若坐若語不樂我獨坐
獨語樂以此因緣非餘方便遣他去波逸提（四分律卷十五）

39 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時王波斯匿土境民人反叛時王自領六軍征罰時六羣
比丘往至軍中觀看軍陣時王波斯匿語言諸尊住此軍中欲何所爲六羣報言我無所作來
看軍陣耳時波斯匿王聞已心甚不悅王復問言今者欲何所至耶六羣報言我等欲詣舍衛
國見佛時王語言若至舍衛國者持我名禮拜問訊世尊言起居輕利遊步康強教化有勞耶
今持此一裹石蜜奉上世尊　爾時六羣比丘即往舍衛國詣祇桓精舍禮世尊足已住一面
坐即稱波斯匿王名言禮拜問訊世尊起居輕利遊步康強教化有勞耶以此一裹石蜜奉上
世尊時世尊爾時以此因緣呵責六羣比丘汝所爲非非威儀非沙門法非淨行非隨順行所
不應爲云何汝等癡人乃觀王者軍陣勢力耶　世尊以無數方便呵責六羣比丘已告諸比
丘此癡人多種有漏處最初犯戒自今已去與比丘結戒集十句義乃至正法久住欲說戒者
當如是說若比丘往觀軍陣波逸提（四分律卷十五）

40 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園爾時六羣比丘聞世尊制戒聽比丘有時因緣二宿三宿

Quand l'heure fut venue, tous deux sortirent ensemble du couvent, et entrèrent dans la ville de Śrâvasti. Pa-nan-t'ouo conduisit son compagnon à toutes les maisons où il savait qu'ils seraient rebutés. Il fit durer ce manège, depuis le matin, jusque près de midi. Ça y est, se dit-il alors... Et, apostrophant le moine : tu dois être un bien grand pécheur ! lui dit-il. — Pourquoi dis-tu cela ? fit le moine. — Parce que, aujourd'hui, personne ne me donne de nourriture, tandis que, ordinairement, j'en reçois aussitôt. Cela ne peut être, que parce que tu m'accompagnes. Va-t-en vite ! Je ne veux plus, ni parler, ni rester avec toi. — Cela dit, Pa-nan-t'ouo alla chez un de ses bienfaiteurs ordinaires, et y dîna copieusement. Le moine congédié, ne connaissant aucune maison amie, retourna au couvent, où il arriva quand le temps de manger était passé, dut rester à jeun jusqu'au lendemain, et faillit en faire une maladie. — Mais la chose ayant été portée à la connaissance du Bouddha, celui-ci chapitra ce parent vindicatif, et édicta le quarante-sixième cas de coulpe (page 245), qui défend aux moines de faire méchamment jeûner leurs confrères.

Quarante-huitième cas de coulpe, des moines.

39) Une rébellion ayant éclaté dans les états du roi Prasenajit, celui-ci envoya une armée contre les rebelles. Avant qu'elle entrât en campagne, le roi la passa en revue. Les Six allèrent voir ce spectacle. Le roi les aperçut. Pourquoi êtes-vous venus ici ? leur demanda-t-il. — Pour voir, répondirent-ils. — Peu édifié de cette curiosité déplacée, le roi leur demanda : où irez-vous ensuite ? — Trouver le Bouddha, à Śrâvastî, dirent-ils. — Allez-y tout de suite, leur dit le roi, pour porter au Bouddha ce sac de sucre, avec mes compliments. — Etant chargés d'un message royal, les Six durent s'en aller sur-le-champ. Ils remirent le sucre au Bouddha, et lui présentèrent les compliments du roi. — Quand et comment vous en a-t-il chargés ? demanda celui-ci. — Les Six lui racontèrent l'histoire. — Le Bouddha devina que le roi les lui avait envoyés pour les faire déguerpir. Il chapitra les Six, dans son style accoutumé. Vous avez mal agi ! Imbéciles ! Qu'aviez-vous à faire à cette revue ? Etc... Et le Bouddha édicta le quarante-huitième cas de coulpe (page 245), qui interdit aux moines d'aller à l'armée. — Une autre fois, le roi ayant invité des moines à une revue, le Bouddha dut excepter le cas « où l'on ne peut pas refuser ».

Cinquantième cas de coulpe, des moines.

40) Dès que le Bouddha eut ajouté cette exception à sa règle, les Six l'interprétèrent dans le sens le plus large, à leur ordinaire. Ils allèrent voir les

軍中住彼在軍中住觀軍陣鬪戰觀諸方人象馬時六羣比丘中有一人以看軍陣故爲箭所射時同伴比丘即以衣裹之舁還諸居士見已問比丘言此人何所患耶報言無患向往觀軍陣鬪爲箭所射時諸居士皆共譏嫌言我等爲恩愛故與此軍陣汝等出家人往軍中何所作耶諸比丘聞已以此因緣具白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧呵責六羣比丘言汝所爲非云云（四分律卷十六）

41 爾時佛在波羅梨毗國爾時尊者那迦波羅比丘常侍世尊左右供給所須佛語那迦波羅汝取雨衣來我欲至經行處經行即受教取雨衣授與世尊爾時受雨衣已至經行處經行　爾時釋提桓因化作金經行堂已合掌在世尊前白言我世尊經行我善逝經行諸佛常法若經行時供養人在經行道頭立　爾時那迦波羅比丘在經行道頭立知前夜已過白世尊言初夜已過可還入房爾時世尊默然　時那迦波羅知中夜後夜過明相已出衆鳥覺時天欲明了白世尊言初中後夜已過明相出衆鳥覺時天欲明了願世尊還入房爾時世尊默然　時那迦波羅心自念言我今寧可恐怖佛使令入房爾耶時那迦波羅即反被拘執來至佛所作非人恐怖聲沙門我是鬼　世尊報言當知此愚人心亦是惡　時釋提桓因白佛言衆中亦有如此人耶佛告釋提桓因言衆中有如是人語釋提桓因言此人於此生中當得清淨之法　爾時釋提桓因以偈讚佛　聖獨步不放逸　若毀譽不移動　聞師子吼不驚如風過草無礙　引導一切諸衆　決定一切人天　爾時世尊以偈報言　天帝謂我怖故說此言耶　爾時釋提桓因即禮佛足隱形而去　爾時世尊夜過已清旦集比丘僧以此因緣具向諸比丘說之此那迦波羅疑人乃欲恐怖我爾時世尊以無數方便呵責那迦波羅比丘已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘恐怖他比丘者波逸提（四分律卷

manœuvres, s'intéressèrent aux exercices des éléphants et des chevaux, enfin examinèrent le tir à l'arc de si près, que l'un d'entre eux fut atteint par une flèche. — Les autres l'enveloppèrent vite de leurs robes, et l'emportèrent. — Qu'est-il arrivé à ce moine? demandèrent les passants. — Quand ils surent qu'il avait été atteint par une flèche sur le terrain des manœuvres, les laïques rirent et demandèrent aux Six ce qu'ils avaient été faire là. — Averti par les autres moines, le Bouddha dut de nouveau chapitrer et légiférer. Il édicta à cette occasion le cinquantième cas de coulpe, qui interdit aux moines de se passionner pour les exercices militaires.

Cinquante-cinquième cas de coulpe, des moines.

41) Alors que le Bouddha séjournait dans le pays de P'ouo-louo-li-p'i, le Vénérable Na-kia-p'ouo-louo était attaché à sa personne, pour lui rendre tous les services. Un soir d'été, au lieu de se coucher dans sa cellule, le Bouddha dit à ce moine de prendre son sarrau à douches (pour s'en servir dans le cas où il pleuvrait la nuit), et alla se promener sous la grande véranda du couvent. Là Indra vint le visiter, et s'entretenir avec lui. — Cependant le Vénérable Na-kia-p'ouo-louo, accoté au bout de la véranda, finit par trouver la veillée longue. Quand minuit fut passé, il aborda le Bouddha et lui dit: vous feriez peut-être bien de rentrer. — Le Bouddha ne répondit pas. — Vers le premier chant du coq, le Vénérable Na-kia-p'ouo-louo renouvela son avertissement, avec le même insuccès. — Il ne rentrera, se dit-il alors, que si je lui fais peur... Et s'affublant de sa couverture retournée (la doublure blanche en dehors), le Vénérable Na-kia-p'ouo-louo se présenta soudain au Bouddha, poussa un cri terrible, puis dit: Moine! je suis le diable! — Tu n'es qu'un méchant imbécile, lui dit le Bouddha. — Se peut-il, demanda Indra, que, parmi vos moines, il y ait d'aussi sottes gens? — Pourquoi pas? fit le Bouddha; durant cette existence, cet imbécile obtiendra l'illumination. — Alors Indra loua le Bouddha par la strophe suivante: Le Saint marche dans sa voie sans dévier... sans s'en laisser détourner par personne... Le rugissement du lion ne l'effraie pas... pas plus que le murmure du vent dans les herbes... Inébranlable dans sa résolution, il s'occupe du bien de tous les êtres... il tâche d'affermir les hommes et les devas. — Le Bouddha répondit au compliment d'Indra, par le distique suivant: Il paraît qu'Indra a eu plus peur que moi... qu'il me donne tant de louanges. — Alors Indra, s'étant prosterné devant le Bouddha, prit congé de lui, et disparut. — Mais le Bouddha n'avait pas goûté la farce du Vénérable Na-kia-p'ouo-louo. De grand matin, il convoqua le chapitre, raconta toute l'histoire, chapitra Na-kia-p'ouo-louo, l'appela imbécile, et le reste. Enfin il édicta le cinquante-cinquième cas de coulpe (page 245), qui défend aux moines de se faire peur les uns aux autres. — Les commentaires de ce cas, sont bien amusants. Défense de s'effrayer, en se déguisant en diable, en éléphant, en cheval; en imitant le son des tambours et des trompes, les hurlements des bêtes féroces; en produisant des odeurs ou des puanteurs extraordinaires; etc. — Il est clair que les loustics ne manquaient pas dans l'Ordre. Le fait qu'ils osaient jouer des tours, même au Bouddha, me paraît significatif du peu de foi qu'ils avaient dans sa transcendance. La figure de cet homme, modeste dans les anciens textes, grandit par le recul des temps.

十六）

42 爾時佛在舍衞國祇樹給孤獨園爾時尊者迦留陀夷不喜見烏作弓射烏射之不已大殺眾烏僧伽藍中遂成大積時諸居士來入僧伽藍禮拜見此大積死烏各共嫌之自相謂言沙門釋子不知慚愧無有慈心殺眾生命外自稱言我修正法如今觀之何有正法射殺眾烏乃成大積時諸比丘聞其中有少欲知足行頭陀樂學戒知慚愧者嫌責迦留陀夷言云何汝射殺眾烏乃成大積耶時諸比丘以此因緣具白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧以無數方便呵責迦留陀夷汝所爲非云云告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘斷畜生命者波逸提　如是世尊與比丘結戒時諸比丘坐起行來多殺細小蟲中或有作波逸提懺或有畏愼者諸比丘往白佛佛言不知者不犯自今已去當如是說戒若比丘故殺畜生命者波逸提（四分律卷十六）

43 爾時世尊在舍衞國祇樹給孤獨園時六羣比丘取雜蟲水而飲用諸居士見已皆嫌責言此沙門釋子無有愛心殺害蟲命外自稱言我修正法如今觀之何有正法乃取雜蟲水用時諸比丘以此因緣具白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧呵責六羣比丘已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘飲用雜蟲水者波逸提　如是世尊與比丘結戒爾時諸比丘不知有蟲無蟲後乃知或作波逸提懺或有畏愼者白佛佛言不知者無犯自今已去當如是說戒若比丘知水有蟲飲用者波逸提　是謂爲犯不犯者若漉水飲者無犯（四分律卷十六）

44 爾時世尊在羅閱城迦蘭陀竹園爾時羅閱城中有十七羣童子先爲親厚最大者年十七最小者年十二　中有一童子名優波羅離父母唯有此一子愛念未曾離目前父母念言我

Soixante-et-unième cas de coulpe, des moines.

42) Le Vénérable Kia-liou-t'ouo-i n'aimait pas les corbeaux. Il se fabriqua un arc et des flèches, déclara la guerre à ces volatiles, et en fit un grand carnage. Les cours du couvent, étaient jonchées de leurs cadavres. — Des notables venus pour faire leurs dévotions, ayant vu ce spectacle, en furent malédifiés et dirent entre eux: Voyez comme ces moines sont cruels! Et ils prétendent nous enseigner à bien faire! — Les moines morigénés ayant ouï ces propos, en furent ennuyés, et déférèrent au Bouddha le cas de Kia-louo-t'ouo-i, qui fut chapitré fortement. Puis le Bouddha édicta le soixante-et-unième cas de coulpe (page 245), qui défend à tout moine de tuer aucun être vivant. — Quand ce décret eut été promulgué, les moines timorés n'osèrent plus ni marcher ni s'asseoir, de peur d'écraser des insectes. Le Bouddha dut ajouter cette restriction, que ceux-là seuls encourraient le cas, qui auraient tué sciemment et délibérément.

Soixante-deuxième cas de coulpe, des moines.

43) Un jour les Six burent de l'eau, qui contenait des insectes. Les notables qui les virent, en furent malédifiés, et dirent: Ces disciples du Bouddha sont sans charité. Voyez quel cas ils font de la vie des êtres[1]. Et ils prétendent nous apprendre à bien vivre! — Les moines morigénés déférèrent les Six au Bouddha. Celui-ci les censura en plein chapitre, édicta le soixante-deuxième cas de coulpe (page 245) qui défend de boire de l'eau contenant des insectes, et le fit insérer au formulaire. — Sur ce, les moines timorés n'osèrent plus boire. Ils n'en finirent plus d'examiner, si l'eau contenait encore quelque insecte ou non. Le Bouddha dut ajouter à sa règle, la restriction, que ceux-là seuls seraient en faute, qui auraient englouti des insectes, sciemment et délibérément. Il statua de plus que, si l'eau avait été passée à travers le bas à filtrer, on devait se tenir tranquille.

Soixante-cinquième cas de coulpe, des moines.

44) Il y avait, dans la ville de Rājagṛiha, une bande de garçons, tous amis intimes. Le plus âgé avait 17 ans; le plus jeune n'en avait que 12. On les appelle communément, dans la littérature bouddhique, la bande des Dix-sept (ou des Moinillons). — Parmi eux figurait un certain Upāli, fils unique,

1. Le respect pour toute vie, fût-ce la plus humble, est un principe prébouddhique, et non bouddhique, comme on le croit parfois à tort.

等教此兒當學何伎術我等死後令快得生活無所乏短即自念當教先學書我等死後快得生活無所乏短不令身力疲苦復作是念教兒書亦有身力疲苦耳更當學何伎術我等死後令兒快得生活無所乏短身力不疲苦念言今當教兒學算數伎術我等死後快得生活無所乏短身不疲苦父母念言今教兒學算數亦有身力疲苦耳今當更教此兒學何伎術我等死後令快得生活無所乏短身力不疲苦今當教此兒學畫像伎術我等死後令快得生活無所乏短復念今教學畫恐令兒眼力疲勞當教此兒更學何伎術我等死後令快得生活無所乏短眼不疲苦即自念言沙門釋子善自養身安樂無眾苦惱若當教此兒於沙門釋子法中出家為道我等死後令快得生活無所乏短身不疲苦

後於異時十七羣童子語優波離童子言可共出家為道來何以故如我等今共相娛樂於彼亦當如是共相娛樂嬉戲時優波離童子語諸童子言汝等小待須我往白父母優波離童子即往父母所白言我今欲出家為道願父母見聽父母便作是念我等先已有此意唯有沙門釋子善自養身身無眾苦惱若令此兒在中出家者快得生活無有眾苦時父母即報兒言今正是時聽汝出家

時優波離童子還至十七羣童子所語言我父母已聽我出家汝等欲去者今正是時

時諸童子即往僧伽藍中白諸比丘言大德我等欲出家學道願諸尊見度為道

爾時諸比丘即度令出家受大戒

時諸童子小來習樂不堪一食至於夜半患飢高聲大喚啼哭言與我食來與我食來

諸比丘語言小兒待須天明若眾僧有食當共食若無食者當共乞食何以故此間先都無作食處

爾時世尊夜時在靜處思惟聞小兒啼聲知而故問阿難何等小兒夜半啼聲爾時阿難以此因緣具白世尊世尊告阿難不應授年未滿二十者大戒何以故若年未滿二十者不堪忍寒熱飢渴暴風蚊虻毒蟲及不忍惡言若身有種種苦痛不能堪忍又復不堪持戒不堪一

que ses parents chérissaient à l'excès... Quelle carrière ferons-nous embrasser à notre enfant? se demandaient-ils. Que lui ferons-nous apprendre, afin que, après notre mort, il vive longtemps et agréablement? L'étude des lettres use la santé. Les mathématiques épuisent les forces. La peinture fait perdre la vue. Et ainsi des autres professions. Seule, celle des moines, disciples du Bouddha, est une profession paisible, exempte de tous les maux, et n'usant pas son homme. Si notre garçon l'embrassait, après notre mort il vivrait longtemps et agréablement. — Ils dirent cela entre eux, sans en parler à leur fils. — Or l'idée vint spontanément à Upāli, d'entrer dans l'Ordre du Bouddha. Quand ses petits amis le surent, ils se dirent entre eux: Nous avons toujours joué ensemble. Entrons tous avec lui dans l'Ordre. Nous continuerons à nous y amuser ensemble. — Upāli alla trouver ses parents, et leur confia son désir d'entrer dans l'Ordre du Bouddha. — Ses parents se dirent entre eux: n'est-ce pas là ce que nous désirions? Seule la profession des moines, disciples du Bouddha, est une profession paisible, exempte de tous les maux, et n'usant pas son homme. — Et ils dirent à leur fils Upāli: A la bonne heure! Va! Nous te permettons de te faire moine. — Upāli ayant averti ses petits amis, tous ensemble allérent au couvent de Karaṇḍa, et dirent aux moines: Vénérables, nous voulons tous être moines comme vous; veuillez nous recevoir. — Sans consulter le Bouddha, le chapitre reçut comme moines (sans noviciat préalable), cette bande de gamins. — Or tous avaient été élevés délicatement, et ne savaient pas ce que c'est, que de manger à heure fixe. Quand ils eurent été reçus moines, ils durent, d'après la règle, s'abstenir de toute nourriture, depuis midi jusqu'au jour suivant. — Dès le milieu de la première nuit, tourmentés par la faim, ils se mirent tous à crier lamentablement « donnez-nous à manger! donnez-nous à manger! » — Les Anciens leur dirent: Attendez jusqu'au jour. Il n'est pas permis aux moines de manger en particulier, et en temps défendu. Dès le matin, vous irez quêter. En attendant, prenez patience!.. et les moinillons de crier de plus belle « nous mourons de faim! donnez-nous à manger! » — Cependant, durant sa méditation nocturne, le Bouddha avait entendu les cris de ces enfants. Quand le matin fut venu, il demanda à Ānanda: Qu'est-ce que j'ai entendu cette nuit? — Ānanda raconta au Bouddha l'admission des Dix-sept. — Le Bouddha dit: Le chapitre a mal agi. Désormais on n'admettra plus, comme moine, aucun sujet qui n'ait pas vingt ans accomplis. Quiconque n'a pas cet âge, est incapable de supporter le froid et le chaud, la faim et la soif, les intempéries de l'air, les piqûres des insectes, les injures des hommes. Toute peine est insupportable dans un âge tendre. Comment des enfants pourraient-ils observer la règle d'un unique repas par jour? — Et le Bouddha ayant convoqué le chapitre, édicta le soixante-cinquième cas de coulpe (page 247), lequel interdit de recevoir sciemment, comme moine, un sujet âgé de moins de vingt ans. — Inutile de dire, que les Anciens qui avaient reçu les moinillons, furent chapitrés du haut en bas, traités d'imbéciles, etc. Mais, la réception étant valide, le Bouddha ne put pas se défaire de ces enfants, comme il ne put jamais se défaire des Six. La littérature bouddhique primitive est pleine des exploits de ces deux bandes.

食阿難當知年滿二十者堪忍如上眾事　爾時世尊夜過已集比丘僧以此因緣告諸比丘
自今已去欲說戒者當如是說若比丘年滿二十當受大戒若年未滿二十受大戒此人不得
戒彼比丘可呵責癡故波逸提不知者無犯（四分律卷十七）

45 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園有眾多比丘從舍衛國欲至毗舍離時有賈客伴欲私度
關不輸王稅時賈客問諸比丘言大德欲何所至比丘報言欲至毗舍離賈客人言我等可得
與諸尊共伴不諸比丘報言可爾爾時諸比丘與此賊賈客共伴行私度關時守關人捉得已
即將至波斯匿王所白王言此人等私度關而不輸稅王即問言此賈客私度關不輸稅此沙
門復有何事守關人報言與此人為伴王復問諸比丘言大德實與此賈客為伴耶報言實爾
復問言諸尊知此人不輸王稅不報言知王言若實知者法應死時王自念言我今作水澆頂
王種豈當殺沙門釋子耶時王無數方便呵責諸比丘已於眾人前即救傍人放比丘令去受
教即放時王眾中皆大聲稱言沙門釋子犯王重法罪應入死然王自小小呵責而放時諸比
丘聞以此因緣具白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧呵責諸比丘言汝等云何與賊賈客
共伴行耶以無數方便呵責諸比丘已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘共賊
伴同道行乃至一村間者波逸提不知者不犯（四分律卷十七）

46 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園爾時有比丘字阿梨吒有如是惡見生我知世尊說法其
有犯婬欲非障道法時諸比丘聞阿梨吒比丘有如是惡見生我知世尊說法犯婬欲非障道
法時諸比丘聞欲除去阿梨吒比丘惡見即往阿梨吒所恭敬問訊已在一面坐諸比丘語阿
梨吒比丘言汝實知世尊說法犯婬欲非障道法耶阿梨吒報言我實知世尊說法犯婬欲非
障道法時諸比丘欲除阿梨吒惡見即殷懃問之阿梨吒莫作如是語莫謗世尊謗世尊者不

Soixante-septième cas de coulpe, des moines.

45) Une bande de moines devait se rendre de Śrāvastī à Vaiśalī. Des marchands qui devaient faire la même route, jugèrent l'occasion bonne pour passer leurs marchandises en fraude, sans payer la taxe considérable de la douane royale[1]. Ils s'entendirent avec les moines, pour faire route ensemble. Mais, au passage de la frontière, les douaniers saisirent ces contrebandiers, et les moines présumés complices. Le cas fut évoqué au tribunal du roi, qui appliqua aux contrebandiers la peine légale, mort et confiscation. Puis, espérant tirer les moines d'affaire, le roi leur demanda: Vous avez voyagé en compagnie de ces gens-là. Vous ignoriez sans doute que c'étaient des contrebandiers? — Les moines n'osèrent pas mentir. Nous le savions, dirent-ils. — Malheureux! dit le roi; vous avez encouru la peine de mort. — Cependant le roi se dit en lui-même: Moi, prosélyte de la Loi, je ne puis pas faire mettre à mort ces moines. — Il les tança donc, en plein tribunal, très vertement, puis ordonna de les lâcher. — L'entourage du roi protesta vivement, réclamant pour les moines complices la même peine, que pour les marchands contrebandiers. Mais le roi maintint sa sentence. — Cependant le cas ayant été porté à la connaissance du Bouddha, celui-ci chapitra à son tour ces moines imprudents, puis édicta le soixante-septième cas de coulpe (page 247), lequel interdit à tout moine de s'adjoindre sciemment à une caravane de gens interlopes, fût-ce d'un village au village suivant. Le cas fut inséré dans le formulaire.

Soixante-huitième cas de coulpe, des moines.

46) Alors que le Bouddha résidait au couvent du Jetavana près de Śrāvastī, le moine A-li-t'ouo conçut cette mauvaise opinion « le Bouddha a dit que l'impudicité n'est pas un obstacle au fruit de la Loi ». — Les autres moines l'ayant su, voulurent tirer A-li-t'ouo de son erreur. Ils allèrent le trouver, le saluèrent avec respect, s'assirent de côté et lui demandèrent: Vénérable, êtes-vous bien sûr que le Bouddha a dit ce que vous prétendez? — J'en suis absolument certain, répondit A-li-t'ouo. — Quand et comment? demandèrent les moines. — Et, comme A-li-t'ouo ne répondait pas clairement à cette question, les moines lui dirent: Vénérable, ne dites plus cela.

1. Ils espéraient qu'on ne visiterait pas un convoi escorté par ces saintes gens.

善世尊不作是語阿梨吒世尊無數方便說法教斷欲愛知欲想欲除愛欲斷愛欲想除愛欲
所燒度於愛結世尊無數方便說欲欲如大火坑欲如炬火亦如利刀亦如毒蛇世尊作如是說
欲阿梨吒世尊如是善說法斷欲毋欲夫垢無垢調伏渴愛滅除巢窟出離一切諸結縛愛盡
涅槃佛如是說法汝云何言犯婬欲非障道法　時諸比丘般動問阿梨吒如是說時阿梨吒
比丘堅持惡見實定而言此是眞實餘皆虛妄　爾時諸比丘不能除阿梨吒比丘惡見便往
世尊所頭面禮足已在一面坐以此因緣具白世尊世尊爾時告一比丘汝持我言往速喚阿
梨吒比丘來彼比丘受教即往阿梨吒比丘所語言世尊有教喚汝時阿梨吒比丘聞世尊喚
即往世尊所頭面禮足在一面坐佛問阿梨吒比丘言汝實有是語我知佛所說法行婬欲非
障道法耶阿梨吒答言大德實有如是言佛告阿梨吒汝云何知我所說如是我無數方便說
斷欲愛法如上所說　爾時世尊以無數方便呵責阿梨吒比丘已告諸比丁聽眾僧為阿梨
吒比作呵諫捨此事故白四羯磨呵諫應如是諫眾中應差堪能羯磨者如上作如是白大德
僧聽此阿梨吒比丘作如是語我知佛所說法行婬欲非障道法若僧時到僧忍聽僧今與阿
梨吒比丘作呵諫捨此事故阿梨吒汝莫作是語莫謗世尊謗世尊者不善世尊不作是語世
乇尊無數方便說婬欲是障道法若犯婬欲即是障道法無諸長老忍僧為阿梨吒比丘作呵
諫捨此事者默然誰不忍者說是初羯磨第二第三亦如是說僧已忍為阿梨吒比丘作呵諫竟
僧忍默然故是事如是持　佛言若有餘比丘作是言眾僧亦應呵諫白四羯磨彼比丘諫此
比丘時堅持不捨彼比丘乃至三諫捨此事故若三諫捨者善不捨者波逸提一四分律卷十
七一
47 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時六羣比丘聽諸比丘鬪諍言語已而向彼人說令僧未

C'est inexact. Cessez de calomnier le Bouddha. Il n'a pas dit ce que vous prétendez. Tout au contraire, il a enseigné maintes fois, qu'il faut renoncer à toute attache, à toute convoitise; que l'amour est un feu qui ravage le monde, une chaîne qui lie les humains. Il a comparé cette passion, à un gouffre embrasé, à une torche incendiaire, à un glaive acéré, à un reptile venimeux, etc. Ces comparaisons sont-elles conciliables avec l'opinion que vous soutenez? Certainement non!.. Le Bouddha nous ayant tant exhortés à éteindre la soif de l'amour, à renoncer à tout lien de famille (littéralement nid-terrier; voyez la note, page 337), à toute affection, pour obtenir le nirvāṇa, comment peux-tu prétendre qu'il ait dit, que la luxure n'est pas un obstacle au fruit de la Loi? — Mais les moines eurent beau l'exhorter; A-li-t'ouo persista mordicus dans son opinion. Toutes vos raisons, dit-il, n'infirment pas le fait. — Alors les moines portèrent le cas de A-li-t'ouo, à la connaissance du Bouddha, dans les formes ordinaires. Le Bouddha envoya quérir A-li-t'ouo. Celui-ci se présenta aussitôt, salua, puis s'assit de côté. — Est-il vrai, ô A-li-t'ouo, lui demanda le Bouddha, que tu as prétendu m'avoir entendu dire, que la luxure n'est pas un obstacle au fruit de la Loi? — Vous l'avez dit, répondit A-li-t'ouo. — Quand et comment? demanda le Bouddha; moi qui ai exigé tant de fois, et avec tant de véhémence, que l'on renonçât à tout amour et à toute attache. — A-li-t'ouo n'ayant pu spécifier, ni le temps, ni les circonstances, le Bouddha l'accabla d'un torrent d'invectives, puis institua, à son occasion, le rit de la censure publique et solennelle. — Voici comment vous procéderez, dit-il aux moines. Que le chapitre députe un moine sachant parler avec autorité. Celui-ci dira ainsi: Vénérable chapitre, veuillez m'entendre! Cet A-li-t'ouo a prétendu, que le Bouddha aurait dit, que la luxure n'est pas un obstacle au fruit de la Loi. Si le chapitre le juge opportun, si le chapitre l'a pour agréable, la censure suivante est prononcée contre ce moine: « O A-li-t'ouo, ne répète plus ce que tu as dit. Ne calomnie plus le Bouddha. Il n'a jamais dit, ce que tu prétends. Il a dit très souvent le contraire ». Que les membres du chapitre qui sont pour, se taisent; que ceux qui sont contre, le disent. Une fois, deux fois, trois fois! Le chapitre a consenti; c'est ainsi que j'interprète son silence. La censure est infligée. — Enfin le Bouddha dicta le soixante-huitième cas de coulpe (page 247), et ordonna de l'insérer au formulaire.

Soixante-seizième cas de coulpe, des moines.

47) Les moines s'étant disputés, les Six le surent. Quand l'affaire fut arrangée, ils la ravivèrent, par leurs rapports. Ainsi plusieurs fois de suite. —

有諍事而有諍事已有諍事而不除滅諸比丘作如是念以何因緣令僧未有諍事而有諍事已有諍事而不除滅諸比丘卽察知之是六羣比丘聽諸比丘鬭諍語言已而向彼說故耳爾時諸比丘聞以此因緣具白世尊云云（四分律卷十八）

48 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時六羣比丘中有犯事者恐衆僧彈舉六人便共相隨至大食小食上若衆僧大集說法時若說戒時六人共具不相離使諸比丘無由得與作羯磨後於異時六羣比丘作衣諸比丘自相謂言此六羣比丘今在此作衣欲作羯磨者今正是時卽遣使喚言汝等來衆僧有事六羣比丘報言僧有何等事我等停作衣不得往僧報言汝等若不得來可令一二比丘持欲來六羣比丘卽令一比丘受欲來爾時衆僧卽與此一比丘作羯磨作羯磨已卽還至彼六羣比丘所彼問言衆僧何所作爲此比丘報言於我身無利問言以何事於汝身無利耶報言衆僧與我作羯磨六羣比丘前與欲已後便誨言彼作羯磨者非爲羯磨羯磨不成我以彼事故與欲不以此事時諸比丘以此因緣具白世尊云云（四分律卷十八）

49 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園爾時六羣比丘中有一比丘瞋恚打十七羣比丘其被打人高聲大喚言止止莫打我時比房比丘聞卽問言汝何故大喚時被打比丘言向爲彼比丘所打時諸比丘聞以此因緣具白世尊云云（四分律卷十八）

50 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園爾時有外道弟子居士從拘薩羅國在道行道邊止息忘千兩金囊而去時有衆多比丘亦從彼道行後來亦止息道邊見此金囊在地自相謂言爲且持去若有主識者當還卽持而去時彼居士忘此金囊前行數里乃憶疾疾而還諸比丘遙見自相謂言此人來者行疾必是金主諸比丘卽問言欲何所至居士報言汝自去何須問我爲

Les moines finirent par s'apercevoir, que c'étaient les Six qui entretenaient la discorde. Ils les dénoncèrent au Bouddha, qui les chapitra, et légiféra.

Soixante-dix-septième cas de coulpe, des moines.

48) Les Six ayant mainte histoire à leur passif, résolurent d'empêcher la Communauté de procéder contre eux. Ils ne se quittèrent plus. Repas, séances, examens bi-mensuels, ils étaient toujours ensemble, prêts à faire opposition collective et à se défendre mutuellement. — Une jour qu'ils étaient occupés à confectionner leurs habits, les autres moines jugèrent l'occasion propice pour leur dire leur fait. Ils s'assemblèrent en chapitre, et firent citer les Six. — Pour quel motif? demandèrent ceux-ci. Nous sommes pressés. Impossible maintenant! — Le chapitre leur fit dire qu'ils envoyassent l'un d'entre eux, s'ils ne pouvaient pas venir tous ensemble. Il fallut obtempérer. Le chapitre censura les Six, en la personne de leur député. Quand celui-ci leur eut raconté la chose, les Six en firent des gorges chaudes. Bah! dirent-ils, cette censure par procureur, n'a aucune valeur canonique... et ils n'en tinrent aucun compte. — Les moines morigénés furent scandalisés de ce mépris de l'autorité du chapitre. Ils dénoncèrent les Six au Bouddha, qui les gronda, et ajouta leur cas au formulaire.

Soixante-dix-huitième cas de coulpe, des moines.

49) Alors que le Bouddha résidait au couvent de Jetavana à Śrāvastī, l'un des Six se mit à battre l'un des Dix-sept. — Ne me frappe pas! ne me frappe pas! cria le moinillon. — Les moines accoururent. Pourquoi le battre ainsi? demandèrent-ils. — Parce qu'il m'a battu jadis, dit l'autre. — Le Bouddha averti légiféra.

Quatre-vingt-deuxième cas de coulpe, des moines.

50) Un notable, adepte d'une autre secte, qui passait par le pays de Kosala, perdit un sac contenant mille taëls d'argent. Une bande de moines bouddhistes qui suivait, ramassa le sac perdu, pour le remettre au propriétaire, qu'ils jugeaient devoir revenir sur ses pas. Il revint en effet, cherchant son sac. Les moines le lui restituèrent. Alors ce notable essaya de leur jouer un mauvais tour. C'est bien là le sac que j'ai perdu, dit-il; mais il y manque de l'argent. — Nous n'en avons rien détourné, dirent les moines. — Le notable les conduisit au tribunal. Il se trouva que, tout juste, le roi Prasenajit siégeait en personne. Vénérables, leur demanda-t-il, qu'est-ce que cette affaire? — O roi, dirent les moines, nous avons ramassé ce sac qui gisait sur la route, et l'avons rendu tel quel à son propriétaire. — Il y avait plus d'argent, dit le notable. — Combien? demanda le roi. — Tant, dit le notable. — Le roi envoya un officier au trésor, pour vérifier si le sac pouvait contenir la somme dite par le notable. Il se trouva que non. — Alors, dit le roi au notable, ce sac et cet argent n'étaient pas à toi; je les confisque donc. De plus, pour te punir d'avoir calomnié des innocents, je confisque aussi le reste de tes biens. — Le fait fut rapporté au Bouddha, qui s'affligea du malheur de ce notable, dont ses moines avaient été la cause involontaire. Pour empêcher que pareille

諸比丘言見語所往處何苦耶報言我乃於某處止息忘千兩金囊故今往彼取之諸比丘即出金囊示之言是汝物非居士報言是我囊但此中物何故少諸比丘言我等實正得爾許耳居士即詣官了之時王波斯匿身自坐斷事遣信喚諸比丘諸比丘往問言諸大德此事云何如彼人語不諸比丘白王言我等所得正有此耳更無時居士言我所有物者乃有若干王即敕人如彼所說斤兩取庫中金來盛著此囊中即如教取金盛之其囊不受王語居士言此非汝物汝更自求夫即治其罪更稅家財物幷此金一切入官爾時諸比丘聞以此因緣具白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧呵責諸比丘言汝所爲非云何汝等自手捉金銀便王罰謫居士幷財物沒入於官世尊以無數方便呵責諸比丘已告諸比丘言自今已去欲說戒者當如是說若比丘若寶若寶莊飾自捉若教人捉者波逸提

如是世尊與比丘結戒爾時舍衛城中世俗常法婦女節會日毗舍佉母自莊嚴瓔珞從祇桓邊過而彼得信樂心復作是念我何用女人飾會爲我今寧可往世尊所禮拜問訊彼即迴還入祇洹精舍心自念言我不宜著瓔珞莊嚴具往見世尊今當先脫却然後乃見禮拜世尊時將從在一樹下脫身寶衣瓔珞積置樹下乃成大積往世尊所頭面禮足在一面立爾時世尊即與方便說法開化歡喜時毗舍佉母聞如來說法甚大歡喜前禮佛足遶已而去心存於法直出祇桓門忘取瓔珞寶衣嚴身具還家乃憶作是念言若我還遣信往取衣脫不得便能辱諸比丘即止不還便往取有一比丘見毗舍佉母入祇桓詣樹下時又見出時竟不詣此樹下彼比丘便往樹所見諸寶衣瓔珞積在一處見已心疑不敢取念言世尊制戒若比丘捉寶若寶莊飾自捉若教人捉波逸提彼比丘往白世尊世尊告言自今已去聽在僧伽藍內見有遺物爲不失堅牢故當取舉之自今已去當如是說戒若比丘捉金寶若寶莊嚴自捉若教人捉除僧伽藍中波逸提

如是世

尊與比丘結戒爾時有眾多比丘從拘薩羅國在道行下道至一無住處村問彼人言此中何
處有空房舍可止宿處諸人語言此有某甲巧師家有空房舍可往止宿諸比丘往巧師舍語
言我欲寄宿可爾不報言可爾諸比丘即入其舍內敷草蓐而坐正身正意繫念在前爾時巧
師自已成金未成金已成未成金已成銀未成銀已成未成銀置舍內而捨去時諸比丘爲守
護故竟夜不眠恐人盜此金銀去夜過已巧師來入屋問訊諸比丘言諸尊夜得安眠不比丘
報言不得眠即問言何故不得眠比丘報言汝留此雜物置屋中我等竟夜爲守護故不得眠
時諸比丘以此因緣具白世尊世尊告曰自今已去聽諸比丘在他家止宿時若屋中有物爲
不失堅牢故應收舉自今已去當如是說戒若比丘若寶及寶莊飾自捉若教人捉除僧伽藍
中及寄宿處波逸提若比丘在僧伽藍中若寄宿處捉寶若以寶莊嚴自捉教人捉當作是意

chose n'arrivât de nouveau, il défendit de ramasser des valeurs ou des bijoux trouvés. — Alors arriva le fait suivant. A l'occasion d'une fête populaire où les femmes mettaient tous leurs bijoux, la mère P'i-chee-k'ie (que nous connaissons, pages 383, 401) mit aussi tous les siens. Tandis que les autres femmes s'amusaient, cette fervente adepte se dit: Mieux vaut que j'aille faire visite au Bouddha; ce sera ma fête à moi. — Elle alla donc au couvent du Jetavana, et se préparait à entrer chez le Bouddha, quand elle se dit: Je ne puis pas me présenter devant lui, ainsi ornée... Ayant donc défaché ses bijoux, elle les déposa au pied d'un arbre dans la cour du couvent, puis entra chez le Bouddha, qui l'instruisit, l'exhorta, l'encouragea et la consola, comme il savait faire. Quand elle sortit, dans l'ivresse de la joie, la mère P'i-chee-k'ie oublia de ramasser ses bijoux. Rentrée chez elle, elle s'aperçut de l'oubli, mais se dit: Si je les faisais réclamer, ce serait une sorte d'affront fait aux moines; mieux vaut en faire le sacrifice. — Or un moine ayant vu les bijoux gisants au pied de l'arbre, se rappela la défense du Bouddha et les y laissa. Cependant il alla prévenir le Bouddha de l'événement. Celui-ci ajouta à son veto, la restriction « si ce n'est dans l'intérieur du couvent », pour empêcher un vol éventuel. — Alors arriva le fait suivant: Des moines qui traversaient le pays de Kosala, arrivèrent sur le soir à un village, et demandèrent s'il y avait quelque local où ils pussent passer la nuit ensemble. Un orfèvre leur offrit de passer la nuit dans son atelier, laissa tout en état, étendit des nattes, et se retira. Or l'atelier était plein de métaux précieux, en barres, façonnés, à demi façonnés, etc. Par respect pour la règle, les moines n'osèrent pas ranger ces objets. De peur que quelqu'un ne les

若有主識者當取作如是因緣非餘（四分律卷十八）

51 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時有居士請衆僧供設飯食卽夜辦具種種甘饍晨朝往白時到時諸比丘到時著衣持鉢往居士家就座而坐居士手自斟酌種種飲食及羹時居士下飯已入內取羹比取羹還六羣比丘食飯已盡居士問言飯在何處比丘報言我已食盡時居士與羹已復還取飯比取飯還食羹已盡居士問言羹在何處報言我已食盡時居士卽嫌言沙門釋子不知慚愧受無厭足外自稱言我知正法如是有何正法飯至羹未至飯已盡羹至飯未至羹已盡似如饑餓之人諸比丘以此因緣具白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧呵責六羣比丘云云（四分律卷二十）

52 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時六羣比丘携手在道行或遮他男女諸居士見已皆譏嫌言沙門釋子不知慚愧外自稱言我知正法如是有何正法携手在道行如似王王大臣豪貴長者諸比丘以此因緣具白世尊云云（四分律卷二十一）

53 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時有一比丘在大樹上受夏安居於樹上大小便下爾時諸比丘聞嫌責已往白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧如上訶責此一比丘言汝所爲非自今已去不得上樹大小便　如是世尊與比丘結戒爾時諸比丘回拘薩羅國遊行於道中値惡獸恐怖上樹齊人自念言世尊制戒不得上樹不敢過上卽爲惡獸所害爾時諸比丘以此因緣往白佛佛言自今已去當如是說戒不得上樹過人除時因緣不犯者或時有如是病或命難梵行難上樹過人無犯（四分律卷二十一）

volât et ne leur imputât le vol, ils veillèrent toute la nuit pour les garder. Le lendemain, quand leur hôte leur demanda s'ils avaient bien dormi... Hélas non! dirent-ils; le souci de garder vos richesses, nous a empêchés de fermer l'œil. Leur cas vint à la connaissance du Bouddha, lequel ajouta à son veto la seconde restriction « si ce n'est dans le local où l'on passe la nuit ».

Vingt-neuvième petite règle des moines.

51) Un jour un notable de Śrāvasti ayant invité les moines du couvent de Jetavana à prendre leur repas chez lui, ceux-ci s'y rendirent, les habits en ordre et tenant leur écuelle. — Le notable donna à chacun sa part de riz, puis alla à la cuisine chercher le carry. Quand il revint, les écuelles des Six étaient vides. — Où est le riz? demanda-t-il étonné. — Nous l'avons mangé, répondirent les Six. — Le notable leur versa le carry, et retourna à la cuisine pour rapporter du riz. Quand il revint, les écuelles étaient encore vides. — Où est le carry? demanda-t-il? — Nous l'avons mangé, dirent les Six. — Alors le notable se moqua ouvertement de ce manque absolu de savoir-vivre. Vous êtes des malappris, leur dit-il, et voulez-vous en remontrer, vous qui ne savez même pas que le riz et le carry se mangent ensemble! — Le Bouddha ayant appris cette histoire, chapitra les Six, et fit insérer ce cas dans les petites règles.

Quatre-vingt-treizième petite règle des moines.

52) Un jour que le Bouddha séjournait à Śrāvasti, il prit fantaisie aux Six de parcourir les rues de la ville, en faisant la chaîne, empêchant la circulation, arrêtant les hommes et les femmes qu'ils rencontraient. Les notables trouvèrent la chose inconvenante, et murmurèrent, à l'ordinaire. Le Bouddha informé, gronda les Six une fois de plus, et fit insérer au formulaire la 93e petite règle.

Quatre-vingt-quatorzième petite règle des moines.

53) Un moine imagina de s'installer sur un grand arbre, pour y passer la saison des pluies (90 jours). Il faisait ses besoins, grands et petits, perché sur une maîtresse branche. Le spectacle était pittoresque. Les moines mieux élevés, le trouvèrent indécent. Le Bouddha averti, défendit absolument de monter sur aucun arbre. — Alors arriva le fait suivant. Des moines qui traversaient le pays de Kosala, rencontrèrent un tigre Par respect pour la règle, ils ne grimpèrent pas sur les arbres. Le tigre en déchira quelques-uns. Le Bouddha l'ayant appris, tempéra sa règle trop absolue. Permission, désormais, de grimper sur les arbres, en cas de danger. — Une note curieuse ajoute que ceux qui, pour avoir été singes jadis, ont encore la manie de grimper aux arbres, n'ont pas manqué à la règle, s'ils ont agi sous cette impulsion irrésistible[1].

1. Rapprochez le fait suivant. Un moine ruminait. Les autres s'en offusquèrent Le Bouddha déclara qu'il était excusable, ce tic lui étant resté, du temps jadis où il fut bœuf.

54 爾時世尊在舍衛國祇樹給孤獨園時有大豪貴長者名大善鹿樂顏貌端政偷羅難陀比丘尼亦顏貌端政長者鹿樂繫心於偷羅難陀所偷羅難陀亦繫心於長者所後於異時爲偷羅難陀故請諸比丘尼及偷羅難陀設食即於其夜辦具種種飲食清旦往白時到偷羅難陀知長者爲己故請僧彼即自往寺不往諸比丘尼到時著衣持鉢詣長者家就坐已時長者偏觀尼眾不見偷羅難陀即問偷羅難陀何處而不來耶答言在寺不來於是長者疾疾行食已即往寺中至偷羅難陀所偷羅陀難遙見長者來即臥床上長者前問阿姨何所患苦答言無所患苦我所欲者而彼不欲彼言我欲非不欲時長者即前抱臥以手摩捉鳴長者還坐問言阿姨所須何物答言我欲得酸棗長者言欲得者明日當送時有守房小沙彌尼見作如此事諸尼食竟已具向說之諸比丘尼白諸比丘諸比丘往白世尊世尊即以此因緣集比丘僧云

云（四分律卷二十二）

55 爾時世尊在舍衛國祇樹給孤獨園有比丘尼在阿蘭若處住有一居士於此處作一精舍施與比丘尼僧住後異時阿蘭若處比丘尼有惡事出諸比丘尼捨此精舍去居士後命終時居士兒即耕此精舍地諸比丘尼見語言此是眾僧地莫耕居士兒答言實爾我父在時作此精舍與比丘尼僧比丘尼僧捨去我父命終我今自由何爲空此處地彼此無用即時居士兒如故耕之諸比丘尼即往斷事官所言爾時諸斷事官即喚居士兒依法決斷其財貨盡入於官爾時諸比丘尼白諸比丘諸比丘往白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧訶責彼比丘尼已告諸比丘自今已去欲說戒者當如是說若比丘尼言人若居士居士兒若奴若客作人若晝若夜若一念頃若彈指頃若須臾頃是比丘尼犯初法應捨僧伽婆尸沙○如是世尊與比丘尼結戒爾時拘薩羅國波斯匿王小婦作一精舍施與比丘尼彼比丘尼受住已後捨入

Cinquième cas de dégradation, des nonnes.

54) Il y avait à Śrāvastī un notable de haute caste, fort bien fait de sa personne. Au couvent des femmes, il y avait une nonne, elle aussi fort jolie. Les deux s'éprirent l'un de l'autre. — Dans le but de voir sa Dulcinée, un jour le notable invita les nonnes à venir manger chez lui. Toutes y allèrent, excepté la nonne en question, qui, feignant d'être malade, resta couchée dans sa cellule. — Le notable constatant son absence, demanda où elle était. — Elle est restée au couvent, indisposée, dirent les autres. — Jugeant l'occasion favorable, tandis que les nonnes dînaient chez lui, le notable se déroba, courut au couvent, et pénétra dans la cellule de la nonne. — Vous êtes malade? lui demanda-t-il. — Oui, dit-elle. — De quoi? — D'amour non payé de retour. — Ne dites pas cela, fit le notable; et il la caressa à son aise. Puis il demanda: quel cadeau voulez-vous que je vous fasse? — Je mangerais volontiers des jujubes aigres, dit-elle. — Je vous en enverrai dès demain, dit le notable; et il s'en alla. — Quand les autres nonnes furent rentrées, la petite novice de la fausse malade jasa. Les nonnes avertirent les moines, lesquels informèrent le Bouddha. Celui-ci édicta le cinquième cas de dégradation des nonnes (page 263), et le fit insérer au formulaire.

Quatrième cas de pénitence, des nonnes.

55) Près de Śrāvastī, une nonne habitait en ermite, dans un lieu écarté. Un notable y bâtit une cabane, dont il lui fit don. La nonne tourna mal et partit. Sa communauté ne réclama pas la cabane. — Quand le notable fut mort, son fils reprit ce terrain et le laboura. Alors la communauté réclama, et prétendit que le terrain lui appartenait. — Je sais, dit le fils du notable défunt, que, du vivant de mon père, ce terrain avait été donné à l'une d'entre vous; mais elle l'a abandonné depuis longtemps; la donation est périmée. — Les nonnes portèrent l'affaire aux juges du lieu. Charmés d'avoir l'occasion de plumer un richard, ceux-ci citèrent le fils du notable, le condamnèrent, et confisquèrent tous ses biens. — Les autres nonnes ayant appris cet événement, trouvèrent mauvais que leurs consœurs eussent ruiné cet homme par leur accusation. Elles avertirent les moines, lesquels informèrent le Bouddha. Celui-ci défendit aux siens et aux siennes, toute sorte de litige par devant les autorités. — — Il arriva alors qu'une concubine du roi Prasenajit, fit construire une case qu'elle donna à une nonne. Celle-ci l'habita un certain temps, puis reprit la vie errante. Voyant la cabane délaissée, la concubine la donna à une brahmine, qui s'y installa. — Un beau jour la nonne revint, et dit à la brahmine: Va-t-en vite! ne reste pas un instant de plus dans ma case! — Cette

間遊行時王小婦聞比丘尼捨精舍人間遊行輒復以此精舍轉與女梵志時彼比丘尼聞已言我行不在輒以我精舍與人時彼比丘尼即還精舍語女梵志言避我去莫住我精舍彼女梵志答言此實是汝精舍施主爲汝作汝出人間遊行持用與我我今不能出去時彼比丘尼瞋即牽曳令出時女梵志即詣斷事官言時諸斷事官喚比丘尼比丘尼疑難不去自念世尊制戒不得詣斷事官相言爾時比丘白諸比丘諸比丘往白世尊世尊告諸比丘自今已去若有喚應往　時彼比丘尼即往斷事官所諸斷事官問言阿姨此事云何好說比丘尼答言此一切地皆屬王家事屬居士房舍床座臥具亦爾修治房舍令衆僧住止得福多何以故由其施我得安住故說斷事官答言如阿姨所說一切地屬王家事屬居士屋舍屬施主床座臥具亦爾修治房舍令僧住止得福多何以故由其施我得安住故今此精舍應與女梵志令住爾時諸比丘往白世尊世尊告諸比丘此比丘尼不善說斷事官亦不善答何以故前施是法後施非法　爾時波斯匿王聞比丘尼如是說諸斷事官如是答世尊作如是語時王罰諸斷事官財物盡入官諸比丘聞往白世尊世尊爾時告諸比丘自今已去當如是說戒若比丘尼詣官言居士若居士兒若奴若客作人若晝若夜若一念頃若彈指頃若須臾頃是比丘尼犯初法應捨僧伽婆尸沙一（四分律卷二十二）

56 爾時世尊在毗舍離獼猴江側在樓閣堂上時有離奢婦女出外遊戲時有賊女在是衆中共行伺其作樂戲時偷彼財物逃走時諸婦女遣使往告離奢此自賊女取我財物走去願與我求覓時諸離奢遣人求覓得便當殺之時賊女聞此語道人求覓得便殺即捨毗舍離逃走詣王舍城至比丘尼僧伽藍中語諸尼言我有信心貪樂出家諸尼聞已即便度出家受具足戒時諸離奢聞此賊女逃走詣王舍城即往告摩竭國瓶沙王此有賊女取我婦女財物逃走

case m'a été donnée par la concubine du roi, dit la brahmine, parce que tu l'avais abandonnée; maintenant elle est à moi — Pour toute réponse, la nonne la tira dehors, de force. — La brahmine recourut aux juges. Ceux-ci citèrent la nonne, qui refusa d'aller au tribunal, sous prétexte que le Bouddha avait défendu tout litige par devant les autorités. Son cas fut déféré au Bouddha, qui permit d'aller au tribunal, pour cause de citation par les autorités. — La nonne s'y étant rendue, les juges lui dirent: Exposez vos raisons; parlez! — La nonne abusa de la permission, pour disserter sur le droit. Toute propriété, dit-elle, est, ou au roi, ou à un notable; à un propriétaire enfin, lequel peut la donner à qui il veut. Or cette case m'a été donnée par la propriétaire. Elle est donc à moi. — Vos raisons valent également pour la brahmine, dirent les juges; avec cette différence en sa faveur, que la case lui a été donnée par la propriétaire, après vous; en dernier lieu, par conséquent... Et ils adjugèrent la case à la brahmine, décidant que la seconde donation avait annulé la première. — Leur décision vint aux oreilles du Bouddha, qui déclara que la nonne avait mal parlé, et que les juges avaient mal jugé; que la première donation valait, et que la seconde était nulle. — Le roi Prasenajit vit, dans cette parole du Bouddha, l'occasion d'une bonne aubaine. Il cassa les juges, et confisqua tous leurs biens. — De son côté le Bouddha, revenant sur sa précédente concession, défendit de nouveau tout rapport avec les autorités, capable de nuire à qui que ce fût, directement ou indirectement.

Cinquième cas de pénitence, des nonnes.

56) Alors que le Bouddha séjournait à Srâvastî, une femme Licchavi (le clan régnant à Vaisâlî) étant sortie à l'occasion d'une réjouissance publique, ornée de tous ses bijoux, une voleuse lui en enleva une partie et prit la fuite. La femme avertit son clan, les Licchavi, lesquels mirent aussitôt leurs gens en campagne, avec ordre de mettre à mort le coupable, dès qu'ils l'auraient saisi. — La voleuse ayant appris ce qui l'attendait, s'enfuit à Râjagriha, et se présenta aux nonnes, en leur disant: j'ai un vif désir de quitter le monde, d'embrasser votre genre de vie. — Sans en demander

來此願王與我求覓時瓶沙王即敕左右檢校求之左右白王言有賊女已在尼僧伽藍中出家爲道時瓶沙王聞有賊女來此比丘尼已度出家爲道即遣信語諸離奢聞自賊女在尼僧伽藍中已出家爲道我不能語時諸離奢皆共譏嫌言諸比丘尼不知慚愧皆是賊女外自稱言我知正法云何度賊女其罪應死多人所知度令出家受具足戒如是何有正法時諸比丘尼白諸比丘諸比丘往白世尊世尊以此因緣集諸比丘訶責彼比丘尼云云（四分律卷二十二）

57 爾時佛在舍衞國時世穀米勇貴乞食難得時有比丘尼入城乞食空鉢而還時提舍難陀比丘尼到時著衣持鉢入城乞食漸次到一販賣人家默然而立是提舍比丘尼顏貌端政販賣人見已便繫心在彼即前問言阿姨何所求索報言我欲乞食彼言授鉢來即便與鉢彼盛滿鉢羹飯授與提舍比丘尼提舍比丘尼後數數著衣持鉢詣販賣家人默然而立彼復問言阿姨何所求索報言我欲乞食彼即復益滿鉢羹飯授與諸比丘尼見已便問言如今穀米勇貴乞求難得我等諸人入城乞食空鉢而還汝日日乞食滿鉢而來何由得爾報言諸妹乞可得耳提舍比丘尼復於異日到時著衣持鉢詣販賣人家彼人遙見比丘尼來便自計念如我前後與此比丘尼食計價可五百金錢足直一女人即前捉比丘尼欲行婬比丘尼即喚言莫爾莫爾比近販賣者即問言向者何故大喚答言此人捉我彼問言汝何故捉比丘尼耶販賣人答言我前後與此比丘尼食計其價可五百金錢足直一女人若此比丘尼意不貪樂我者何以受我食時諸比丘尼白諸比丘諸比丘往白世尊云云（四分律卷二十三）

58 爾時婆伽婆在毗舍離獼猴江側高閣堂上時異處有蒜園偷羅難陀比丘尼去園不遠而行園主問言阿姨欲須蒜耶報言須蒜即持蒜與此比丘尼得蒜已後數數復往去彼不遠而

davantage, les nonnes la reçurent. — Les émissaires des Licchavi suivirent la trace de la voleuse, jusqu'au couvent où elle venait d'être reçue. Ils avertirent le roi Bimbisāra, demandant qu'elle leur fût livrée. Le roi ayant fait faire une enquête, la chose se trouva vraie. — Alors on parla fort mal des nonnes. Certains dirent: ce sont toutes des voleuses, puisqu'elles reçoivent des voleuses, etc. — Le fait ayant été porté à la connaissance du Bouddha, celui-ci édicta le cinquième cas de pénitence des nonnes.

Huitième cas de pénitence, des nonnes.

57) Alors que le Bouddha séjournait à Śrāvastī, durant un temps de famine qui rendait les quêtes difficiles et souvent infructueuses, une nonne s'arrêta à la porte d'un marchand. Celui-ci la voyant bien faite, lui demanda ce qu'elle désirait. De quoi manger, dit-elle. — Donne ton écuelle, lui dit-il... et il lui remplit son écuelle de riz et de carry. — Encouragée par ce bon accueil, la nonne retourna souvent à cette maison, toujours avec le même succès. Les autres nonnes s'en étonnèrent et lui demandèrent: que fais-tu donc pour toujours obtenir, alors que nous sommes souvent rebutées? — Un jour que la nonne se présenta de nouveau à la porte du marchand, celui-ci se dit: Cette femme vaut 500 pièces d'argent. Or elle a mangé de mon riz, plus que pour cette somme. Donc elle m'appartient... Et il s'empara d'elle. — Lâchez-moi! lâchez-moi! cria la nonne. — Les voisins accoururent, demandant ce qu'il y avait. — Cet homme m'a saisie, dit la nonne. — Elle est à moi, dit le marchand; car elle a mangé de mon riz, plus qu'elle ne vaut. D'ailleurs, si elle n'avait pas voulu m'appartenir, elle ne serait pas venue chez moi si souvent. — Ce fait ayant été porté à la connaissance du Bouddha, celui-ci édicta le huitième cas de pénitence des nonnes.

Soixante-dixième cas de coulpe, des nonnes.

58) Alors que le Bouddha séjournait dans le pays de Vaiśālī, près de la rivière des singes, un fermier des environs avait planté un grand champ d'ail. La nonne T'eou-louo-nan-t'ouo ayant passé par là, s'arrêta devant le champ. Le fermier lui demanda: que désires-tu? — De l'ail, dit-elle; cela m'aidera à digérer. — Le fermier lui en donna. — La nonne retourna souvent à ce

行其人見已復語言阿姨更須蒜耶報言須我若得蒜便能食即復與蒜與蒜已敕守園人言從今日給比丘尼人各五枚蒜時園主留一人守園自持蒜詣毗舍離賣偸羅難陀比丘尼還至僧伽藍中語諸比丘尼言汝等知不某處某甲檀越日給比丘尼人各五枚蒜可往迎取時偸羅難陀將沙彌尼式叉摩那即往蒜園問守蒜人言園主何處報言詣毗舍離賣蒜時守蒜人言何故問耶答言園主日給比丘尼人各五枚蒜今可與我守蒜人言小住須園主來我不得自在我正可守視而已耳比丘尼語言大家見施奴不肯與偸羅難陀即敕沙彌尼拔取蒜數知多少此與上座次座和上阿闍黎此與同和上同阿闍黎親厚知識此今日食此明日食此後日食即時現園蒜取盡蒜主還見蒜盡問守園者言蒜何故盡答言大家先信樂故日給比丘尼僧人各五枚蒜向有沙彌尼式叉摩那來至我所語我言蒜主今爲所住我答言入毗舍離賣蒜我問言何故問答毋言蒜主日與我人各五枚蒜今可與我我答言小住待園主還我正守視而已耳不得自由比丘尼言大家與我蒜而奴不肯與我時即敕沙彌尼拔取蒜已數知多少言此與上座此與次座此與和上此與阿闍黎此與同和上同阿闍黎此與親厚知識此今日食此明日食此後日食并復敁噉以是故園蒜盡園主即譏嫌言此比丘尼無有慚愧受無厭足外自稱言我知正法如是何有正法正使檀越施與猶應知足況不見主而取盡時諸比丘尼往白諸比丘諸比丘往白世尊世尊以此因緣集比丘僧云云（四分律卷二十五）

59 爾時婆伽婆在舍衛國祇樹給孤獨園去比丘尼精舍不遠有好結縷草生時有諸居士數來在中坐臥調戲或唄或歌或舞或有啼哭音聲亂諸坐禪比丘尼諸比丘尼患之居士去後以大小便糞掃置草上諸居士還來在中戲時諸不淨汙身及衣服以此不淨汙草草遂枯死

champ, et reçut chaque fois de l'ail. — Obligé de s'absenter pour son commerce, le fermier ordonna à l'homme qui gardait son champ, de donner chaque fois cinq bulbes d'ail, à la nonne qui lui en demanderait. — T'eou-louo-nan-t'ouo ayant su la chose, interpréta *la* nonne dans le sens de *toute* nonne. Elle dit donc aux nonnes de son couvent, et même aux novices et aux postulantes: En tel endroit, à tel champ, toute nonne qui se présentera, recevra chaque fois cinq bulbes d'ail. — Elles y allèrent toutes. — Le gardien fut étonné de cette invasion et protesta. — Le maître ne t'a-t-il pas dit de donner cinq bulbes d'ail à chaque nonne? dit la nonne T'eou-louo-nan-t'ouo. Et elle ordonna aux novices d'arracher l'ail. Cinq bulbes pour l'Ancienne, cinq pour une telle, cinq pour une telle, et ainsi de suite. On en fit même provision pour les jours suivants. Bref tout le champ fut récolté. — Le fermier étant revenu, constata que son ail avait disparu, et demanda compte au gardien du champ Ne m'avez-vous pas ordonné, dit celui-ci, de donner cinq bulbes d'ail à chaque nonne? Elles sont toutes venues. J'ai en vain protesté. S'appuyant sur votre parole, elles ont arraché l'ail, cinq bulbes pour chacune. Tout le champ y a passé. — Alors le fermier s'indigna contre ces nonnes avides, qui pillaient leur bienfaiteur durant son absence. Cela ne lui rendit pas son ail. — L'histoire étant venue à la connaissance du Bouddha, celui-ci la trouva mauvaise, et édicta le 70e cas de coulpe, qui interdit absolument aux nonnes de manger de l'ail [1].

Soixante-dix-septième cas de coulpe, des nonnes.

59) Le fait suivant arriva, alors que le Bouddha séjournait à Śrâvastî, au couvent du Jetavana. Près du couvent des nonnes, se trouvait une jolie prairie. Les notables de la ville s'y donnaient rendez-vous pour leurs pique-nique. Ils y faisaient de la musique, chantaient, dansaient, criaient, etc. Tout ce bruit gênait les nonnes dans leurs méditations. Pour dégoûter les

1. En Chine, les Bouddhistes s'abstiennent de toutes les alliacées, qui jouent un rôle si considérable dans l'alimentation de la nation.

時諸居士以此事故皆譏嫌言此諸比丘尼受取無厭不知慚愧外自稱言我知正法如是有何正法我等數來在此戲笑歌舞云何比丘尼乃以大小便汙壞淨草復汙我身及衣服時諸比丘尼往白諸比丘諸比丘往白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧云云一四分律卷二十五一

60 爾時婆伽婆在羅閱祇耆闍崛山中時有一六羣比丘尼夜大小便器中明旦不看牆外棄之時有不信樂大臣清旦乘車欲問訊缾沙王路由比丘尼精舍邊過尼所棄大小便墮此大臣頭上汙身衣服時大臣念言我當向官斷事人說此事時有篤信知相婆羅門言欲何所詣大臣答言比丘尼以大小便汙辱我我欲向官斷事人言知相婆羅門諫言且止勿以此事向官言或不成事更得其罪時此大臣隨語便還彼知相婆羅門即詣比丘尼精舍問何等比丘尼夜以器盛大小便不看牆外棄之諸比丘尼答言我等不知諸比丘尼言何故問此事時婆羅門以此因緣具向諸比丘尼說我已訶諫此大臣令止自今已去後莫復爾諸比丘尼即自相檢校誰為此事即知六羣比丘尼中有作此事者時諸比丘尼往白諸比丘諸比丘往白世尊世尊以此因緣集比丘僧云云一四分律卷二十五一

61 爾時婆伽婆在舍衛國祇樹給孤獨園時有比丘尼到時著衣持鉢詣一居士家到已居士婦敷一獨坐床令坐已捨入屋內此比丘尼坐須臾不語主人便捨座去適出門有一摩納來入其家四顧不見人便作是念此床座於我有益即取持去居士婦出不見比丘尼亦不見獨坐床即遣信問比丘尼獨坐床為何所在比丘尼答言我不知當我出時有一摩納來入汝家或彼持去可從彼推求即往推求還得床座時諸居士皆共譏嫌言比丘尼不知慚愧外自稱言我知正法如是有何正法云何坐主人床座不語便捨去如似婬女賊女無異諸比丘尼往

notables de cette prairie, elles la souillèrent de leurs excréments. Ne trouvant plus où s'asseoir sans salir leurs vêtements, les notables renoncèrent à la prairie; mais ils glosèrent sur les nonnes et sur leurs procédés. — Le Bouddha l'ayant su, édicta le 77ᵉ cas de coulpe, qui défend, en général, de souiller avec des excréments les plantes vivantes.

Soixante-dix-huitième cas de coulpe, des nonnes.

60) Alors que le Bouddha séjournait à Rājagriha, au couvent du Mont des vautours, il arriva qu'une nonne de la bande des Six, jeta un matin, par dessus la clôture, le contenu de son vase de nuit. Un haut fonctionnaire, déjà peu favorable aux disciples du Bouddha, passait à ce moment même. Il reçut le dit contenu sur la tête, et en fut souillé du haut en bas. De ce pas, il alla au tribunal, pour porter plainte. En route, il rencontra un noble Brahmane qui lui demanda où il allait. Le fonctionnaire lui dit qu'il allait demander une enquête, sur l'accident malpropre qui venait de lui arriver. — Ne faites pas cela, lui dit le Brahmane; on rira de vous; ce sera pire. — Craignant les quolibets, le fonctionnaire se désista de son projet. — Le Brahmane alla au couvent des nonnes, et demanda aux Anciennes: laquelle d'entre vous a jeté, ce matin, par dessus la clôture, le contenu de son vase de nuit?.. et il leur raconta les suites que cette vidange avait failli avoir, son intervention auprès du haut fonctionnaire qui allait porter plainte contre elles, etc. Ne faites plus pareille chose, conclut-il. — Les nonnes ayant fait une enquête, découvrirent celle des Six qui avait commis ce méfait. Elle fut chapitrée comme il faut, bien entendu, et le Bouddha édicta à son occasion le 78ᵉ cas de coulpe, qui défend de vider son vase de nuit par dessus le mur.

Quatre-vingt-troisième cas de coulpe, des nonnes.

61) Alors que le Bouddha résidait au couvent du Jetavana près Śrāvastī, une nonne alla quêter en ville. La femme d'un notable la reçut, et la fit asseoir sur un siège particulier (pas sur le divan commun), d'après la règle. Un instant après, elle dut la quitter, pour affaires. La nonne partit durant son absence. Or tout juste une voleuse, s'étant glissée dans la maison, emporta le siège. Quand la femme du notable rentra, elle constata l'absence de la nonne, et la disparition du siège. Elle envoya aussitôt au couvent, pour réclamer à la nonne son meuble. — Je ne sais ce qu'il est devenu, dit celle-ci. Une femme entrait quand je sortis. Peut-être l'a-t-elle emporté. Courez après. —

白諸比丘諸比丘往白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧訶責此比丘尼告諸比丘自今已去汝設戒者當如是說若比丘尼入白衣家內坐不語主人捨去者波逸提（一四分律卷二十五）

62 爾時婆伽婆在舍衛國祇樹給孤獨園時提舍難陀比丘尼是識摩比丘尼弟子師語汝取衣鉢尼師檀針筒必時提舍比丘尼受師教不審諦語諸比丘尼言師教我偷衣鉢尼師檀針筒時諸比丘聞此語已即問識摩比丘尼汝實教弟子偷衣鉢尼師檀針筒耶答言諸妹我豈當有此意教弟子偷衣鉢尼師檀針筒耶我直語取衣鉢尼師檀針筒來不教偷也　時諸比丘尼往白諸比丘諸比丘往白世尊世尊爾時以此因緣集比丘僧訶責提舍難陀比丘尼告諸比丘自今已去與比丘尼欲說戒者當如是說若比丘尼不審諦受語便向人說波逸提（一四分律卷二十六）

63 爾時婆伽婆在舍衛國祇樹給孤獨園時六羣比丘尼春夏冬一切時人間遊行時遇暴雨河水汎漲漂失衣鉢尼師檀針筒蹋殺生草時諸居士見皆共譏嫌言此比丘尼不知慚愧斷衆生命外自稱言我知正法如是有何正法云何比丘尼春夏冬一切時人間遊行遇天暴雨河水汎漲漂失雜物又蹋殺生草斷衆生命時諸比丘尼往白諸比丘諸比丘白佛云云（一四分律卷二十六）

64 爾時世尊在舍衛國祇樹給孤獨園時六羣比丘尼營理家事舂磨或炊飯或炒麥或煑食或敷床臥具或掃地或取水或受人使令諸居士見已皆共嗤笑言如我婦營理家業舂磨炊飯乃至受人使令此六羣比丘尼亦復如是時諸居士皆生慢心不復恭敬爾時諸比丘尼往白諸比丘諸比丘白佛云云（一四分律卷二十七）

De fait, le siège fut récupéré. Mais on se moqua de cette nonne, qui, par son départ furtif, s'était fait soupçonner de vol. — Le Bouddha l'ayant su, édicta ce cas, qui défend de partir sans avoir pris congé.

Quatre-vingt-septième cas de coulpe, des nonnes.

62) Un jour la nonne Tch'an-mouo dit à sa disciple la nonne T'i-chee-nan-t'ouo: A toi, désormais, de me procurer habits, écuelle, carreau, étui à aiguilles, et le reste. —La nonne T'i-chee-nan-t'ouo dit aux autres: Figurez-vous que ma maîtresse, la nonne Tch'an-mouo, m'a ordonné de voler pour son compte, habits, écuelle, carreau, étui à aiguilles, et le reste. — Est-ce vrai? demandèrent les anciennes, à la nonne Tch'an-mouo. — Pas possible! s'exclama celle-ci. J'ai dit à cette sotte, qu'elle avait à me procurer les objets nécessaires, (en quêtant) comme font les disciples pour leurs maîtresses. — Le Bouddha ayant appris cette histoire, édicta le 87e cas, lequel interdit aux nonnes de rapporter ce qu'elles ont mal compris.

Quatre-vingt-quinzième cas de coulpe, des nonnes.

63) Les Six nonnes couraient le pays, durant toutes les saisons et par tous les temps. Pluies, inondations, rien ne les arrêtait; mais leurs habits et objets étaient dans l'état qu'on peut penser; de plus, elles écrasaient insectes et herbes. — Les notables se moquèrent d'elles. Voyez, dirent-ils, combien elles font peu de cas de la vie des vivants? — Le Bouddha l'ayant su, édicta ce cas, qui défend d'errer durant la saison des pluies, époque où les insectes pullulent, et où la végétation envahit tout. (Comparez XV, 71.)

Cent-treizième cas de coulpe, des nonnes.

64) Les Six nonnes qui s'ennuyaient, s'avisèrent de faire (pour des laïques) des travaux domestiques. Elles pilèrent le riz pour l'écorcer, s'occupèrent du moulin, firent la cuisine, grillèrent du grain, balayèrent, tirèrent de l'eau, firent des commissions, etc. — Tout comme nos femmes! dirent les notables... et ils méprisèrent les nonnes. — Le Bouddha l'ayant appris, interdit ces exercices, par la 113e règle.

65 爾時婆伽婆在舍衛國祇樹給孤獨園時有衆多比丘尼向拘薩羅國在道行至一無住處村語其舍主於舍內敷敷具而宿至明日清旦不辭主人而去後村舍失火燒舍時彼燒居士謂舍內有人便不往救火火燒舍盡即問比丘尼在何處答言已去諸居士皆共譏嫌言此比丘尼等不知慚愧外自稱言我修正法如是有何正法云何語主人在舍內止宿明日不辭主人而去我等謂舍內有人而不救火使燒舍盡時諸比丘尼往白諸比丘諸比丘往白佛云云（四分律卷二十七）

66 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時有一比丘尼名婆羅度他妊娠女人受具足戒已後便生男兒自抱入村乞食時諸居士見已皆譏嫌言此比丘尼不知慚愧犯不淨行外自稱言我修正法如是何有正法看此出家人新生兒時諸比丘尼往白諸比丘諸比丘白佛云云（四分律卷二十七）

67 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時有比丘尼度他乳兒婦女留兒在家後家中送兒還之此比丘尼抱兒入村乞食時諸居士見已皆共譏嫌言此比丘尼不知慚愧犯不淨行外自稱言我修正法如是何有正法看此出家人生兒抱行乞食時諸比丘尼往白諸比丘諸比丘白佛云云（四分律卷二十七）

68 爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時諸比丘尼聞佛制戒得度人輒度小年童女不知有欲心無欲心後便與染汙心男子共立共語調戲　時諸比丘尼往白諸比丘諸比丘白佛云云（四分律卷二十七）

Cent-seizième cas de coulpe, des nonnes.

65) Une bande de nonnes allant à Kosala, reçut l'hospitalité, pour la nuit, dans un village. On les logea dans une maison vide. Le lendemain, de très grand matin, elles partirent, sans rien dire à personne. Peu après, le feu prit à cette maison, qui fut consumée; car, croyant que les nonnes y étaient encore, personne n'osa essayer d'éteindre l'incendie[1]. Quand la maison fut réduite en cendres, on constata que les nonnes étaient parties. — Le Bouddha informé, édicta le 116e cas.

Cent-dix-neuvième cas de coulpe, des nonnes.

66) L'Ancienne P'ouo-louo ayant reçu, comme nonne, une femme enceinte, celle-ci accoucha au couvent d'un garçon. Après ses couches, quand elle allait quêter, elle emportait l'enfant naturellement. Naturellement aussi, les laïques jasèrent. Elle n'a pas honte! dirent-ils. Cette nonne s'est mal conduite, et voilà qu'elle ose se montrer avec l'enfant, preuve palpable de son inconduite! — Le cas ayant été porté à la connaissance du Bouddha, celui-ci édicta la 119e règle, qui défend de recevoir une femme enceinte.

Cent-vingtième cas de coulpe, des nonnes.

67) Une femme fut reçue comme nonne, qui n'avait pas encore sevré son dernier enfant. Elle l'abandonna. La famille du mari n'arrivant pas à le nourrir, l'envoya au couvent. La nonne dut le porter et l'allaiter durant ses quêtes. On rit de cette nonne-mère, et le Bouddha édicta le 120e cas.

Cent-vingt-et-unième cas de coulpe, des nonnes.

68) Quand le Bouddha eut permis de recevoir des novices et d'agréger à son Ordre, les nonnes reçurent de très jeunes filles, lesquelles ignoraient encore ce que c'est que la passion. Avec le temps, elles cessèrent de l'ignorer, et recherchèrent les garçons, non sans malédification. Le Bouddha l'ayant su, édicta la 121e règle.

1. Par crainte de se faire accuser de viol, de rapt, etc. Quiconque veut éviter des accusations parfois très dangereuses, se garde d'avoir affaire aux femmes, dans l'Inde et en Chine.

69 爾時佛在羅閱城時城中諸外道梵志月三時集會月八日十四日十五日眾人大集來往
周旋共為知友給與飲食極相愛念經日供養　時瓶沙王在閣堂上遙見大眾往詣梵志聚
會處即便問左右人言今此諸人為欲何所至答言王今知之此城中梵志月三集會八日十
四日十五日眾人來往周旋共為知友給與飲食極相愛念是故眾人往詣梵志聚集處　時
瓶沙王即下閣堂往詣世尊所頭面禮足已在一面坐白佛言今此羅閱城中諸梵志月三時
集會八日十四日十五日周旋往返共為知友給與飲食善哉世尊今敕諸比丘令月三時集
會八日十四日十五日亦當便眾人周旋往來共為知友給與飲食我及羣臣亦當來集　時
世尊默然受瓶沙王語　王見世尊默然受語已即從座起頭面禮足遶已而去　時世尊以
此因緣集比丘僧告言今此羅閱城中諸梵志月三時會八日十四日十五日共相往來周旋
共為知友給與飲食極相愛念汝亦月三時會八日十四日十五日集亦使眾人來往周旋共
為知友給與飲食瓶沙王及羣臣亦當來集合言如是世尊時諸比丘受教已月三時集八日
十四日十五日時大眾集周旋往來共為知友給與飲食瓶沙王亦復將諸羣臣大眾來集
時諸比丘來集已各各默然而坐諸長者白諸比丘言我等欲聞說法諸比丘不敢說以此事
白佛佛言聽汝等與說法既聽已不知當說何法佛言自今已去聽說契經　時諸比丘欲分
別說義當說義時不具說文句各自生疑佛言聽說義不具說文句　時二比丘共一高座說
法佛言不應爾彼因說義共相逼切佛言不應　時請說彼不肯說佛言不應爾聽極少下
至說一偈一偈者諸惡莫作諸善奉行自淨其意是諸佛教若不肯者當如法治　時諸比丘
夜集欲說法佛言聽時諸比丘睡眠佛言比坐者當覺之若手不相及者當持戶鑰若拂柄覺
之若與同意者當持革屣擲之若猶故睡眠當持禪杖覺之中有得禪杖覺已訶不受佛言不

Institution de l'examen bi-mensuel.

69) Alors que le Bouddha résidait à Rājagṛiha, les Brahmanes et les membres des autres sectes se réunissaient trois fois par mois, à savoir, le 8, le 14 (dernier jour de la lune croissante), et le 29 quinzième et (dernier jour de la lune décroissante) de chaque mois. Ces réunions avaient pour résultat, que tous se connaissaient et s'aimaient les uns les autres. Ils récitaient des textes en commun, banquetaient, recevaient les hommages et les offrandes de leurs adhérents. — Un jour, à la vue de tout ce mouvement, l'idée vint à Bimbisāra roi du Magadha, que cette institution manquait aux disciples du Bouddha, et qu'il y aurait avantage à l'introduire dans le nouvel Ordre. — Le roi Bimbisāra sortit donc de son palais, alla trouver le Bouddha, le salua avec vénération, s'assit de côté, et lui dit: Dans cette ville de Rājagṛiha, les Brahmanes et autres se réunissent trois fois par mois, les 8, 14 et 29, de chaque lunaison. Grâce à ces réunions, ils se connaissent et s'aiment. Ils reçoivent aussi beaucoup d'offrandes des fidèles. Vous devriez aussi introduire cet usage dans votre Ordre. Je viendrais à vos réunions, avec mes ministres. — Le Bouddha ne répondit pas (signe qu'il acceptait; page 405, note 1). — Voyant que sa demande était agréée, le roi Bimbisāra se leva, salua, et se retira, avec le rituel accoutumé. — Le Bouddha convoqua aussitôt les moines en chapitre, et leur dit: Dans cette ville, les Brahmanes et autres se réunissent, les 8, 14 et 29, de chaque lunaison. Grâce à ces réunions, ils sont tous amis, et reçoivent plus d'offrandes. J'institue le même usage pour mon Ordre. — A partir de cette proclamation du Bouddha, les réunions se tinrent aux jours fixés. Mais, aucun emploi du temps n'ayant été déterminé, quand les moines étaient réunis, ils restaient assis en silence, plongés chacun dans sa méditation. Les notables avaient beau les prier de leur adresser quelques paroles d'édification. Le Bouddha n'ayant rien prescrit de semblable aucun moine n'ouvrit la bouche. Mécontents, les notables s'adressèrent au Bouddha, qui statua que les moines expliqueraient, à ceux qui voudraient les entendre, les textes écrits[1]. — Cette décision mit les moines dans l'embarras. Devraient-ils expliquer la lettre (ce dont les illettrés étaient incapables), ou gloser sur le sens?.. Le Bouddha décida que ceux qui ne pourraient pas expliquer la lettre, gloseraient sur le sens. — Alors les moines s'y mirent avec trop d'enthousiasme. Ils déclamèrent à deux ou plus, du haut d'une même chaire. Le Bouddha leur dit: pas ainsi! — Ils se contredirent dans leurs explications, et polémisèrent les uns contre les autres. Le Bouddha leur dit: pas ainsi! — D'autres refusèrent de prendre la parole. Le Bouddha leur dit: pas ainsi. Dites au moins aux laïques le minimum que voici « ne faites aucun mal, pratiquez tout bien, purifiez vos intentions, voilà le résumé de la doctrine de tous les Bouddhas ». — Alors les moines demandèrent au Bouddha de tenir des réunions nocturnes. Le Bouddha le leur permit. Mais, à ces réunions, beaucoup s'endormirent. Alors le Bouddha édicta les règles suivantes: On s'asseoira coude à coude, afin que, si quelqu'un s'endort, son voisin puisse lui donner des coups de coude, ou des coups de pointe avec la clef de sa

1. Il y en avait donc, dès cette époque. Comparez page 93, note 2. Les caractères chinois, employés par les traducteurs, sont formels.

應爾若訶不受者當如法治若復睡眠佛言聽以水灑之其中有得水灑者若訶不受亦當如法治若故復睡眠佛言當技眼若以水洗面時諸比丘猶故復睡眠佛言當自摘耳鼻若摩額上若復睡眠當披張鬱多羅僧以手摩捫其身若當起出戶外瞻視四方仰觀星宿若至經行處守攝諸根令心不散　爾時世尊在閑靜處思惟作是念言我與諸比丘結戒說波羅提木叉中有信心新受戒比丘未得聞戒不知當云何學戒我今寧可聽諸比丘集在一處說波羅提木叉戒　爾時世尊從靜處出以此因緣集諸比丘告言我向者在靜處思惟心念言我與諸比丘結戒及說波羅提木叉戒有信心新受戒比丘未得聞戒不知當云何學戒復自念言我今寧可聽諸比丘集在一處說波羅提木叉以是故聽諸比丘共集在一處說波羅提木叉戒作如是說諸大德我今欲說波羅提木叉戒汝等諦聽善心念之若自知有犯者即應自懺悔不犯者默然默然者知諸大德清淨　時諸比丘欲歌詠聲說戒佛言聽歌詠聲說戒　時諸比丘日日說戒疲倦佛言不應日日說戒自今已去聽布薩日說戒　時諸長者問比丘言今日是何日比丘言不知皆慚愧時諸比丘以此因緣白佛佛言自今已去當數日既數日而多忘佛言當作數法時諸比丘以寶作數法佛言不應爾聽以骨牙角若銅鐵鉛錫白鑞石泥丸作諸比丘患數法零落佛言聽作孔以繩縷貫置　時諸長者來問比丘言今日是黑月是白月耶諸比丘不知皆懷慚愧以此事往白佛佛言聽作三十數法十五屬黑月十五屬白月
時諸比丘用數法錯亂黑月數法墮白月數法中白月數法墮黑月數法中佛言自今已去聽黑月數法染使黑白月數法染使白　時諸比丘不知為今日說戒為明日說戒往白佛佛言聽上座布薩日唱言今日眾僧說戒（四分律卷三十五）

cellule (sorte de grosse cheville, en bois ou en fer). Si on ne peut pas atteindre celui qui ronfle, qu'on lui jette ses souliers, qu'on le frappe avec une gaule préparée pour cet usage, qu'on l'asperge avec de l'eau. Si ceux qui auront été ainsi réveillés réclament, ils seront de plus punis... Prévenez le sommeil, par les moyens suivants: frottez-vous les yeux, lavez-vous le visage, tirez-vous les oreilles ou le nez, pincez votre peau sous votre robe; au besoin, sortez un instant pour prendre l'air, regardez les astres, faites un tour sous les vérandas, pour vous remettre le cœur en place. — Cependant le Bouddha finit par se rendre compte, que l'intérêt de ces réunions était trop médiocre. Comment leur ferai-je employer ce temps? se demanda-t-il. Voici! Je leur ferai lire le formulaire. Cela les occupera utilement. Au moins ne pourront-ils plus dire, qu'ils ignoraient la règle. — Le Bouddha convoqua donc les moines en chapitre, et leur dit: J'ai résolu que désormais, aux réunions, on lira le formulaire. Ainsi les nouveaux seront mieux instruits. Personne ne pourra plus dire, qu'il ne savait pas. L'ancien qui présidera, commencera par annoncer le but de la réunion; puis il déclarera que les coupables aient à se dénoncer, pour être redressés et effacer leur faute; puis il lira les diverses séries de cas (voyez le formulaire, page 215 seq). — Des moines pieux ayant demandé au Bouddha, que quelques chants fussent ajoutés à la lecture du formulaire, le Bouddha le permit (de là les strophes initiales et finales, et les sentences). — Quelques exagérés s'étant imaginés qu'il fallait réciter le formulaire au petit chapitre tenu par les moines présents chaque jour, le Bouddha déclara qu'on ne le lirait que deux fois par mois, à savoir, le quatorzième jour de la lune croissante, et le quinzième jour de la lune décroissante. (Les réunions du huit de la lune, paraissent avoir cessé de très bonne heure.) — Désormais les moines errants durent compter les jours de la lunaison, pour ne pas manquer le jour du grand chapitre avec lecture du formulaire. Or il arriva qu'ils se trompèrent. Les laïques rirent d'eux. Alors le Bouddha imposa aux moines de toujours porter sur eux une série de boules en os, ivoire, corne, cuivre, fer, étain ou pierre, enfilées sur un cordon. Cet appareil leur servirait à compter les jours (origine de ce qu'on a appelé le chapelet bouddhique). — Il arriva que les moines se trompèrent encore, confondant les jours de la lune croissante avec ceux de la lune décroissante. Le Bouddha ordonna donc que le chapelet fût fait de trente grains, divisés en deux séries de quatorze et de quinze, affectées aux deux phases de la lune. — Les moines ayant confondu les deux séries, le Bouddha ordonna que les quatorze grains de la lune croissante seraient blancs, et les quinze de la lune décroissante noirs. — Il arriva encore que, dans les couvents, les contemplatifs oubliaient quel jour c'était Le Bouddha statua que, chaque jour de chapitre, l'annonce de la lecture du formulaire serait criée par l'Ancien dans tout le couvent.

70 〇爾時佛在釋翅搜迦維羅衛城尼拘律園時世尊時到著衣持鉢入迦維羅衛城乞食乞食已還出城於時羅睺羅母與羅睺羅在高閣上見佛來語羅睺羅言彼來者是汝父爾羅時睺羅疾疾下樓全如來所頭面禮足在一面立時世尊以手摩羅睺羅頭羅睺羅自念從生已來未曾得如是細滑柔輭樂佛問言汝能出家學道不答言我能出家爾時佛舒一指與羅睺羅捉將至僧伽藍中告舍利弗言汝度此羅睺羅童子爾時輪頭檀那王聞佛度羅睺羅出家悲泣來僧伽藍中至世尊所到已頭面禮足在一面坐一面坐已白世尊言世尊出家我有少望心而難陀童子當爲家業而世尊復度令出家難陀既出家已我復有少望心羅睺羅當爲家業紹嗣不絶而今世尊復度出家父母於子多所饒益乳養瞻視逮其成長世人所觀而諸比丘父母不聽輒便度之唯願世尊自今已去敕諸比丘父母不聽不得度令出家爾時世尊默然受王語王見世尊默然受語已卽從坐起頭面禮足遶三帀而去爾時世尊以此因緣集比丘僧告諸比丘父母於子多所饒益養育乳哺冀其長大世人所觀而諸比丘父母不聽輒便度之自今已去父母不聽不得度令出家若度當如法治〇爾時佛遊拘睒毗瞿師羅園中時有巧師家兒來至僧伽藍中求諸比丘出家爲道諸比丘輒與出家度爲道時其父母啼泣來僧伽藍中問諸比丘頗見如是如是小兒來不不見者報言不見卽便於諸房中求覓得時諸長者皆共譏嫌言沙門釋子不知慚愧而作妄語外自稱言我修正法如是有何正法今度我小兒已皆言不見時諸比丘以此因緣往白世尊世尊言汝等善聽自今已去若欲在僧伽藍中剃髮當白一切僧若不得和合房房語令知已與剃髮僧若和合當作白白已然後與剃髮〇爾時與無衣鉢者出家受具足戒諸比丘語言汝入村乞食彼言我無衣鉢時諸比丘以此事往白佛佛言自今已去無衣鉢者不得受具足戒〇爾時有長老比丘將兒出家已將入

Anecdotes relatives à l'admission

des novices masculins. Empêchements. Voyez page 197.

70) Le Bouddha passant par Kapilavastu, quêta sa nourriture dans la ville. Or Rāhula (le fils du Bouddha), et sa mère (Yaśodhara), le virent du haut d'une terrasse. Cet homme est ton père, dit la mère à l'enfant. — Rāhula descendit en hâte de la terrasse, courut au Bouddha, et se prosterna devant lui. Celui-ci lui tapota paternellement la tête, et l'enfant éprouva un contentement intérieur, comme jamais de sa vie il n'en avait ressenti. — Peux-tu sortir du monde et te faire moine? demanda le Bouddha. — Je le puis, dit l'enfant. — Le Bouddha lui tendit un doigt de sa main. L'enfant s'y attacha, et le suivit au couvent. Là le Bouddha dit à Śāriputra: reçois ce garçon, qui s'appelle Rāhula. — Cependant Śuddhodana, le père du Bouddha, apprit que son petit-fils venait encore de l'abandonner. Il vint au couvent, tout en larmes, se prosterna devant le Bouddha et lui dit: Vénérable, après que je t'eus perdu, j'espérai que Nanda (frère du Bouddha, né de la sœur de sa mère) serait mon bâton de vieillesse; or il m'a quitté, pour te suivre. Je reportai ensuite toutes mes espérances sur mon petit-fils Rāhula: or lui aussi vient de me quitter, pour te suivre. C'en est fait de notre lignée. Après tous les soucis et toutes les peines que l'éducation d'un enfant leur a coûtés, c'est dur pour les parents de les perdre ainsi. Pour éviter que beaucoup de familles n'aient à souffrir autant que j'ai souffert, édicte, je te prie, cette règle, que personne ne sera reçu désormais parmi tes moines, qu'avec le consentement de ses parents. — Le Bouddha ne répondit rien. — Voyant sa requête agréée, le père salua son fils, et se retira. — Le Bouddha convoqua les moines en chapitre, et édicta que, vu les peines prises par les parents pour l'éducation d'un enfant, il faudrait désormais la permission des parents, pour recevoir un enfant comme novice.

Au couvent de Kosala, le fils d'un artisan vint furtivement au couvent, demandant à être moine. Quelques Anciens le reçurent et le cachèrent. Ses parents le cherchèrent partout, jusqu'au couvent. Nous ne l'avons pas vu, dirent les moines qu'ils interrogèrent (et qui ne l'avaient de fait pas vu). Les parents firent eux-mêmes une perquisition dans le couvent, et le découvrirent. Ils traitèrent les moines de voleurs d'enfants et de menteurs. — Le Bouddha informé, ordonna que, désormais, pour la réception d'un novice, outre la permission des parents, il faudrait la connaissance et l'approbation de tous les moines du couvent, obtenue, soit en plein chapitre, soit en parcourant toutes les cellules. Il ne serait loisible de raser la tête du novice, qu'après cette formalité.

村乞食若到諸市肆前見有餅飯舒手言與我餅與我飯時諸長者見已皆共嫌之沙門釋子不知慚愧犯梵行外自稱言我知正法云何出家故生兒而將自隨如是有何正法時諸比丘以此因緣往白世尊世尊言自今已去不得度年減十二者○爾時阿難有檀越家死盡唯有一小兒在將至佛所頭面禮足在一面坐佛知而故問此是何等小兒阿難以此因緣具白世尊世尊告言何故不度令出家答言世尊先有制不得度年減十二者是以不度佛問阿難此小兒能驅烏能持戒能一食不若能如是者聽令出家阿難報言此小兒能驅烏能持戒能一食佛告阿難若此小兒盡能爾者聽度令出家○爾時跋難陀有二沙彌無慚無愧更互犯不淨行時諸比丘白佛佛爾時呵責跋難陀已告諸比丘自今已去不得畜二沙彌○爾時有一比丘兒來至僧伽藍中看時比丘即為說法言當知地獄苦畜生苦餓鬼苦佛出世難値如優曇鉢華時乃一出耳汝何不出家為道彼報言若大德即為作和尚者我當出家而彼比丘先有沙彌心言世尊制戒不得畜二沙彌彼疑不畜二沙彌時諸比丘以此因緣往白佛佛言若能教持戒增心增慧學問諷誦聽畜○爾時佛遊波羅奈國時國土飢儉米穀勇貴乞求難得人民飢色時佛及衆僧多得供養有一年少外道見佛衆僧多得供養見已便自剃髮著袈裟出家受戒後僧供養斷諸比丘語言汝往入村乞食問言衆僧無食耶報言無彼言我當云何比丘報言汝當乞食彼言若乞食此亦乞彼亦乞我當彼間乞食具人即休道爾時諸比丘以此因緣往白佛佛言自今已去聽先與四依○爾時復有一年少外道來詣僧伽藍中語諸比丘言我欲出家諸比丘即與出家先與四依法彼外道報言大德我堪受二依乞食依樹下坐我堪此二事納衣腐爛藥我不堪此二事何以故不能自屬己物即便休道不出家諸比丘以此因緣往白佛佛言此外道不出家大有所失若出家者當得道諸佛言自今已去先受戒已

Un moine ayant été reçu sans le trousseau nécessaire, les trois pièces du vêtement et l'écuelle, ne put pas aller à la quête, quand le moment fut venu. Le Bouddha défendit qu'on reçût désormais aucun postulant, sans qu'il apportât ce trousseau. Quiconque voulait être reçu, devait se procurer d'abord l'habit et l'écuelle, ou de son propre bien, ou de la libéralité d'un bienfaiteur.

Un homme d'un âge déjà mûr, fut reçu moine, avec son fils encore tout jeune. Le père et le fils allaient quêter ensemble, dans les rues et sur le marché. Quand il voyait un marchand de pain ou de soupe, l'enfant criait: donnez-moi du pain! donnez-moi de la soupe! — On se moqua du moine. Est-il éhonté! dirent les notables. Il s'est mal conduit, a eu un enfant, et voilà qu'il le promène, au grand jour! — A cette occasion, le Bouddha édicta la défense de recevoir au noviciat des enfants au-dessous de douze ans. — Mais, comme cela lui arrivait souvent, il manqua bientôt à sa propre règle. La famille d'un bienfaiteur s'étant éteinte, il ne resta qu'un tout jeune enfant. Ānanda le présenta au Bouddha, en lui disant: Il n'a pas douze ans, et ne peut donc pas être reçu. — Le Bouddha s'attendrit. Pourra-t-il se contenter d'un seul repas par jour, se bien conduire, et se rendre utile en chassant les corbeaux qui infestent le couvent? demanda-t-il. — Je pense que oui, dit Ānanda. — Alors reçois-le comme novice, dit le Bouddha.

Le moine Pa-nan-t'ouo était parrain de deux novices, lesquels perdirent toute pudeur, jusqu'à s'adonner ensemble à la sodomie. Le Bouddha averti, chapitra Pa-nan-t'ouo pour son manque de vigilance, et défendit que désormais aucun parrain eût plus d'un novice à la fois. — Il viola bientôt sa propre règle. Le fils d'un moine étant venu au couvent pour voir son père, celui-ci lui parla avec tant de force de l'enfer, de la renaissance parmi les animaux ou parmi les pretas, du bonheur de la vie monacale, de la renaissance dans les cieux, que le jeune homme lui dit: Je voudrais moi aussi être moine, pourvu que vous consentiez à être mon parrain. — Or le moine, ayant déjà un novice, refusa. — Le Bouddha informé, lui permit d'accepter son fils comme second novice, à condition qu'il se sentît capable de bien éduquer les deux.

Comme le Bouddha pérégrinait dans le pays de Bénarès en un temps de disette, un jeune hétérodoxe remarqua que, sans avoir besoin de quêter, lui et ses moines ne manquaient de rien, dans cette contrée où le Bouddha était connu et estimé de tous. Il se coupa donc la chevelure, se fit recevoir comme novice, et suivit les moines. Quand on fut arrivé dans un autre pays, les offrandes ne venant plus d'elles-mêmes, les moines durent se remettre à quêter. Le novice refusa de mendier, et quitta l'Ordre. Le Bouddha informé, prescrivit de bien expliquer aux novices, avant de les recevoir, les quatre assises (page 201). — Il revint sur sa décision. Un autre jeune hétérodoxe ayant demandé à être reçu, les Anciens lui expliquèrent les quatre assises le plus brutalement qu'il leur fut possible. Je veux bien mendier et dormir sous un arbre, dit le postulant; mais me vêtir de haillons ramassés dans les balayures, et prendre du purin pour toute médecine, cela je ne le pourrai pas. — Au lieu de lui dire que ces deux prescriptions étaient pratiquement lettre morte, les moines le congédièrent. — Le Bouddha informé, regretta la perte de cet homme, qui avait touché au port. Il ordonna que désormais on n'exposerait aux postulants les quatre assises (dont la première, qui oblige à quêter sa nourriture, est seule pratiquée), qu'après leur admission.

後受四依○爾時佛在舍衛國祇樹給孤獨園時有一勇健大將來至僧伽藍中語諸比丘言我欲出家爲道時諸比丘即與出家受具足戒於異時波斯匿王土界人民反叛即遣軍往伐逆爲彼所破重遣軍往復爲彼所破王即問言我健將某甲今爲所在報言從沙門釋子出家爲道時王即譏嫌言沙門釋子不知慚愧多欲無厭外自稱言我知正法云何度我勇健大將出家爲道如是何有正法以此推之沙門釋子盡是官人時諸比丘以此因縁具白佛佛言自今已去不得度官人若度者當如法治○爾時世尊遊羅閱城時摩竭王瓶沙告語國人言欲於沙門釋子中能出家學道者聽如來法中善修梵行盡諸苦際時有一奴來詣僧伽藍中語諸比丘言我欲出家作比丘時諸比丘即與出家爲道漸漸人間乞食爲本主所捉擧聲喚言止莫捉我止莫捉我左右諸居士問言何故喚耶報言此人捉我即問彼人言何故捉耶報言是我家奴諸居士語言汝放去不應捉汝或不能得此人或爲官所罰何以故知摩竭王瓶沙先有教令若有能於沙門釋子中出家學道者聽如來法中善修梵行得盡苦際莫有惱難其主即放大喚瞋恚言禍哉不是我奴而不得自由如今觀之沙門釋子盡是奴聚時諸比丘以此事往白佛佛言自今已去不得度奴若度者當如法治○爾時有賊因突獄逃走來至園中語諸比丘言我欲出家學道時諸比丘輒度出家與受具足時監獄官檢校名籍問守獄者言某甲賊因今爲所在守獄者報言某甲賊因突獄逃走從沙門釋子出家時監獄官皆譏嫌言沙門釋子不知慚愧外自稱言我知正法如是何有正法今觀此沙門釋子盡是賊聚爾時諸比丘以此事往白佛佛言自今已去不得度賊若度者當如法治○爾時有負債人逃避債主來至園中語諸比丘言度我出家爲道時諸比丘輒與出家受具足已人間乞食爲財主所捉高聲喚言止莫捉我止莫捉我左右諸居士聞即問言何故喚耶報言此人捉我問其人言汝何故

Alors que le Bouddha séjournait au couvent du Jetavana près Śrāvastī, le meilleur général du roi Prasenajit se présenta comme postulant, et fut reçu par les moines. Ensuite une révolte ayant éclaté dans les états du roi, celui-ci envoya contre les rebelles une armée qui fut défaite. Une seconde eut le même sort. — Qu'est devenu mon meilleur général? demanda alors le roi. — Il s'est fait moine du Bouddha, fut la réponse. — Le roi, pourtant si favorable à l'Ordre, s'emporta cette fois contre ces moines, qui accaparaient tout, hommes et choses. — Le Bouddha l'ayant su, défendit d'admettre désormais les gens du roi.

Le Bouddha ayant passé par la ville de Rājagriha, le roi du Magadha, Bimbisāra, fit savoir à tout son peuple, que ceux de ses sujets qui voudraient embrasser la loi du Bouddha, pour se tirer de la métempsycose, étaient libres de le faire. — Un esclave ayant ouï la proclamation, se présenta comme postulant et fut reçu. Un jour qu'il quêtait, son maître le reconnut et l'appréhenda. — Lâchez-moi! cria le moine. — La foule s'attroupa. — C'est mon esclave, criait le maître. — Je suis moine, criait l'esclave. — Lâche-le, dirent les notables au maître; car, si tu le réclames devant les juges, ceux-ci te donneront tort, à cause de la proclamation du roi, laquelle est conçue en termes généraux. — Le maître lâcha donc l'esclave, mais en lançant des imprécations et en hurlant de rage. — L'affaire ayant été portée à la connaissance du Bouddha, celui-ci défendit de recevoir aucun esclave, pour éviter que pareil esclandre ne se renouvelât.

Un voleur ayant réussi à s'échapper de la geôle, alla droit à un couvent, et s'offrit comme postulant. Il fut reçu. Les limiers royaux qui cherchaient partout le fugitif, finirent par découvrir qu'il était moine dans tel couvent. Les juges avertis ne l'inquiétèrent pas, mais ils parlèrent en termes méprisants des moines du Bouddha, qui recevaient pareilles gens. Qui se ressemble s'assemble; ces moines doivent être tous des voleurs, dirent-ils. — Le Bouddha informé, défendit de recevoir aucun voleur.

Un débiteur poursuivi pour dettes, se réfugia dans un couvent, et s'y fit recevoir moine. Un jour qu'il quêtait, son créancier le reconnut et le saisit. Quand on sut ce dont il s'agissait, on l'obligea à le lâcher, encore à cause de la généralité des termes de la proclamation du roi Bimbisāra, qui n'avait excepté aucune sorte de personnes. Mais le Bouddha averti, défendit de recevoir à l'avenir des sujets endettés.

Un eunuque s'étant présenté comme postulant, fut reçu par les moines. Bientôt ses ignobles passions se réveillèrent[1]. Il tenta les moines. Ceux-ci l'ayant repoussé avec horreur, il s'adressa aux novices, aux gardiens du couvent, sans plus de succès. Enfin, portant l'habit de moine, il alla se satisfaire avec des bergers, qui gardaient un troupeau près du couvent. On le vit, et on parla de l'événement, bien entendu. — L'affaire ayant été portée à la connaissance du Bouddha, celui-ci déclara qu'un eunuque ne pouvant pas faire honneur à son Ordre, ne devait pas être reçu, et qu'il fallait même expulser ceux qui auraient déjà été reçus.

1. Quoique, dans l'Inde et dans la Chine, la castration soit totale, le sens génésique n'est pas éteint chez les eunuques, qui ont le plus souvent été opérés après la puberté. Ils se livrent à la sodomie, jouant le rôle passif

捉即報言負我財物諸人語言汝放去莫捉汝既不得財或爲官所罰何以故摩竭國王瓶沙先有教令若有能出家學道者聽善修梵行得盡苦際隨意莫有留難財主即便放之而生瞋恚言負我財物而不能得以此推之沙門釋子盡是負債人時諸比丘以此事往白佛佛言自今已去不得度負債人出家若度者當如法治○爾時有黃門來至僧伽藍中語諸比丘言我欲出家受具足戒諸比丘即與出家受具足戒受具足戒已語諸比丘言共我作如是如是事來比丘答言汝滅去失去何用汝爲彼復至守園人及沙彌所語言共我作如是如是事來守園人沙彌語言汝滅去失去何用汝爲彼黃門出寺外共放牛羊人作婬欲事時諸居士見已譏嫌言沙門釋子幷是黃門中有男子者共作婬欲事時諸比丘以此因緣白佛佛言黃門於我法中無所長益不得與出家受具足戒若已出家受具足戒應滅擯○爾時佛遊波羅奈國善現龍王壽極長生厭離心而作是念今生此長壽龍中何時得離此身復作是念此沙門釋子修淸淨行我今寧可就彼求出家爲道可得離此龍身即變身作一年少外道形往至僧伽藍中語諸比丘言我欲出家受具足戒時諸比丘不觀其本輒與出家授具足戒與一比丘同一房住時彼比丘出外小行善現龍王放身睡眠諸龍常法有二事不離本形若眠時若婬時不離本形時龍王身脹滿房中窗戶嚮孔中身皆凸出時彼比丘還以手排戶手觸龍身覺內有異即便高聲唱言蛇蛇比房比丘聞其聲便問言何故大喚即以此事具爲說之時彼龍王亦聞比丘喚聲即還覺結跏趺坐直身正意繫念在前時比丘即入問言汝是誰答言我是善現龍王我生長壽龍中厭離此身作此念我何時當得離此龍身復生此念沙門釋子修淸淨行我今寧可從其出家學道免此龍身時諸比丘以此因緣往白佛佛言畜生者於我法中無所長益若未出家不得與出家受具足戒若已與出家受具足戒者當滅擯○爾時有一年少

外道故殺母既殺已常懷愁憂念言誰能爲我除此憂者卽復念言此沙門釋子多修善法我今寧可從其出家學道得滅此罪卽來詣僧伽藍中語諸比丘我欲出家學道時諸比丘見已復謂是善現龍王卽問言汝是何等人答言我是某甲外道我故殺母既殺已常懷愁憂念言誰能爲我除此憂苦復作是念沙門釋子多修善法我今寧可從其出家學道得滅此罪是故來求出家時諸比丘以此事往白佛佛言殺母者於我法中無所長益若未出家不得與出家受具足戒若與出家受具足戒應滅擯○時復有一外道故殺父既殺已常懷愁憂念言誰能爲我除此憂苦卽念言沙門釋子多修善法我今寧可從其出家學道可得滅此罪卽往僧伽藍中語諸比丘言我欲出家爲道諸比丘見已謂爲善現龍王問言汝是何等人答言我是某甲外道故殺父既殺已常懷愁憂念言誰能爲我除此憂苦卽復念言沙門釋子多修善法我

Comme le Bouddha passait par le pays de Bénarès, le roi des serpents (nāga) Chan-kien, ennuyé de cette forme inférieure, pensa à ce qu'il pourrait bien faire pour s'élever dans l'échelle des êtres. Il ne vit rien de mieux, que de se faire moine du Bouddha. S'étant donc donné l'apparence d'un jeune homme, il alla au couvent et se présenta comme postulant. Les moines le reçurent, et il fut logé dans une cellule, avec un autre moine. — Or tous les êtres transformés (serpents, renards, et autres), reprennent leur forme naturelle, quand ils dorment profondément. Le compagnon du nāga étant sorti, celui-ci en profita pour faire un somme. Dès qu'il fut endormi, il redevint serpent énorme. Les replis de son corps emplirent la cellule, refoulèrent la porte et la fenêtre. — Quand le compagnon revenu voulut rentrer, il se trouva en présence de cette masse. Epouvanté, il cria: au serpent! au serpent! — Ces cris firent accourir les autres moines, mais réveillèrent aussi le nāga, qui reprit aussitôt l'apparence d'un jeune moine assis et méditant. Entrevoyant le mystère, les Anciens lui demandèrent: qui es-tu? — Il déclina franchement son identité, et exposa son but et son espoir. — Les moines interrogèrent le Bouddha. Celui-ci répondit: ceux qui expient dans des corps de bêtes, sont provisoirement impropres à mon Ordre. Qu'on n'en reçoive jamais, et qu'on renvoie ceux qui auraient déjà été reçus.

Un jeune laïque ayant délibérément tué sa mère, était dévoré de remords. Comme il se demandait avec anxiété comment il pourrait se délivrer de l'anathème qui pesait sur lui par suite de ce crime, la pensée lui vint de se faire moine du Bouddha. Il se présenta donc. Les Anciens l'ayant examiné, il avoua franchement

今寧可從其出家學道可得滅此罪是故來求出家時諸比丘以此事往白佛佛言殺父者於我法中無所長益者未出家不得與出家受具足戒若與出家受具足戒應滅擯○時有衆多比丘從拘薩羅國在道行見有阿蘭若處自相指示言此是某甲阿蘭若處於中殺阿羅漢中有一人言此實是阿羅漢何以故當殺時心無有異有人問言云何知答言我即是其人之一數時諸比丘以此事具白佛佛言殺阿羅漢人於我法中無所長益若未出家不得與出家受具足戒若與出家受具足戒當滅擯○時尊者優波離從坐起偏露右肩脫革屣右膝著地合掌白佛問惡心出佛身血者當云何佛言如提婆達比若未出家受具足戒者不得與出家受具足戒若與出家受具足戒應滅擯○爾時有一比丘變爲女形諸比丘念言應滅擯不佛言不應滅擯聽即以先受具足戒年歲和向阿闍黎送置比丘尼衆中○爾時有一比丘尼變爲男子形諸比丘尼念言應滅擯不佛言不應滅擯聽即以先受戒年歲和向阿闍黎當安置比丘衆中○爾時有一比丘變爲男女二形諸比丘念言應滅擯不佛言應滅擯○爾時有一比丘尼變爲男女二形諸比丘尼念言應滅擯不佛言應滅擯○（四分律卷三十四）

71 佛在舍衛城爾時諸比丘春夏冬一切時遊行蹈殺蟲草擔衣物重疲弊道路諸居士見譏訶言此諸外道沙門婆羅門尙知三時夏則安居衆鳥猶作巢窟住止其中而諸比丘不知三時應行不行常說少欲慈愍護念衆生而今踐蹈無仁惻心無沙門行破沙門法　諸長老比

son crime, et déclara son but et son espoir. — Les moines crurent devoir prendre l'avis du Bouddha. Celui-ci leur dit: quiconque a tué sa mère, n'est pas apte pour mon Ordre. Je défends de recevoir pareilles gens. — Un autre jeune laïque, qui avait délibérément tué son père, et qui s'était présenté comme postulant dans le même espoir que le précédent, fut évincé de même.

Comme une bande de moines revenait de Kosala, ils passèrent près d'un ermitage délaissé. L'un des moines, le montrant du doigt, dit aux autres: ici demeura jadis l'ermite un tel, un arhan, qui fut assassiné par des brigands; je le sais bien, car j'en fus. — Les moines, ayant porté le cas de cet assassin à la connaissance du Bouddha, celui-ci le fit expulser, et défendit de recevoir quiconque aurait versé le sang d'un arhan.

Après que Devadatta eut fait schisme avec la Communauté, (sans doute pour empêcher qu'il ne fût reçu de nouveau par les intrigues de ses secrets partisans), le Vénérable Upāli se leva en plein chapitre, salua le Bouddha d'après le rituel le plus solennel, et lui posa la question suivante: Un homme qui a méchamment versé le sang d'un Bouddha (Devadatta, page 375), peut-il être reçu dans l'Ordre? — Non, dit le Bouddha; un pareil postulant ne doit absolument pas être reçu; le moine qui aurait commis ce crime, devrait être expulsé.

Il arriva qu'un moine se trouva changé en femme. — Faut-il l'expulser? demandèrent les Anciens. — Non, dit le Bouddha. Faites-le passer dans la communauté des nonnes, où les années qu'il a passées comme moine, lui compteront pour l'ancienneté. — Même solution pour une nonne qui se trouva changée en homme. Le Bouddha la fit passer chez les moines.

Il arriva qu'un moine se trouva transformé en un être hermaphrodite, ni homme ni femme, homme et femme tout ensemble. — Qu'en faire? demandèrent les Anciens. — Renvoyez-le, dit le Bouddha. — Il donna la même solution, pour une nonne qui avait subi une transformation semblable. — Car ces êtres anormaux, ne pouvaient être casés dans aucune des deux communautés.

Institution de la vie sédentaire et commune obligatoire, durant les 90 jours de la saison des pluies

Varshā-vasana, en pāli Vassa.

71) Le Bouddha n'avait d'abord déterminé aucune règle pour les pérégrinations de ses moines mendiants. Les moines erraient par le pays, en toute saison, usant leurs effets, écrasant les insectes et les herbes. — Les notables s'indignèrent de ce mépris pour la vie des petits. Les Brahmanes, et membres des autres sectes, ne font pas ainsi, dirent-ils; ils ne sortent pas, durant toute la saison des pluies. Même les oiseaux ont un temps durant lequel ils

丘聞種種訶責以是白佛佛以是事集比丘僧告諸比丘不應一切時遊行從今聽夏結安居
（彌沙塞部五分律卷十九）

72 爾時世尊還歸舍夷未至迦維羅衛城止尼拘類樹下淨飯王出迎前禮佛足却坐一面佛爲說種種妙法乃至見法得果從坐起偏袒右肩胡跪合掌白佛言世尊願與我出家受具足戒佛即觀之見王出家更無所得便白王言莫放逸次第自當得此妙法於是求受三歸五戒受五戒已佛更爲說種種妙法示教利喜還歸所住　王還宮已庭中三唱若欲於如來正法律中出家者聽　時摩訶波闍波提瞿曇彌聞王此唱即與五百釋女前後圍遶持二新衣出到佛所頭面禮足白佛言世尊我自織此衣今以奉上願垂納受佛言可以施僧得大果報復如上白佛言可以施僧我在僧數復如上白佛言我受一以一施僧然後受教施佛及僧　瞿曇彌復白佛言願聽女人於佛正法出家受具足戒　佛言止止莫作是語所以者何往古諸佛皆不聽女人出家諸女人輩自依於佛在家剃頭著袈裟衣勤行精進得獲道果未來諸佛亦復如是我今聽汝以此爲法　瞿曇彌如上三請佛亦如上三不聽許　於是瞿曇彌便大啼哭禮足而退

佛從迦維羅衛與大比丘衆千二百五十人俱遊行人間瞿曇彌與五百釋女自共剃頭著袈裟衣啼泣隨後恒於世尊宿處而宿　佛漸遊行到舍衛城住於祇洹　瞿曇彌及五百釋女

habitent leur nid. Le vagabondage incessant de ces gens-là, n'est pas édifiant. — Ces critiques ayant été portées à la connaissance du Bouddha, celui-ci institua l'obligation de se réunir, par petits groupes, dans l'asile prêté par un bienfaiteur, pour y passer chaque année les 90 jours de la saison des pluies. (Comparez page 455.)

Institution des nonnes.

72) Premier acte. — En ce temps-là, le Bouddha étant retourné vers Kapilavastu le pays où il était né, s'arrêta non loin de la ville, sous un grand arbre (ficus indica). Son vieux père (Śuddhodana) ayant appris son arrivée, sortit à sa rencontre et se prosterna devant lui. Le Bouddha le réconforta et l'illumina par ses excellentes instructions. Alors son père lui demanda à être reçu comme adepte. Séance tenante, le Bouddha lui permit d'embrasser les cinq préceptes (page 147). Puis il l'encouragea et le consola encore, par ses pieux discours. — Quand Śuddhodana fut rentré dans son palais, il fit crier par trois fois, que tout membre de sa maison qui voudrait embrasser la loi du Bouddha, était libre de le faire. — Alors Prajāpati Gautamī, femme du roi Śuddhodana, sœur de la mère du Bouddha (Māyā) et mère nourricière de celui-ci, résolut d'embrasser la Loi avec toutes ses femmes. Prenant deux habits neufs, elle alla trouver le Bouddha, se prosterna, et lui dit: Vénérable, voici deux habits que j'ai tissés moi-même; veuillez les accepter. — Donnez-les à mon Ordre, dit le Bouddha; le mérite de votre don sera ainsi plus grand. — Prajāpati ayant insisté pour que le Bouddha les acceptât, celui-ci dit: Donnez-les à la Communauté, dont je fais partie. — Prajāpati ayant insisté une troisième fois, le Bouddha accepta pour lui-même l'un des deux vêtements, et fit donner l'autre à sa Communauté. — Après le présent, vint la requête (c'est la mode orientale). Je vous prie, dit Prajāpati au Bouddha, d'admettre les femmes dans votre Ordre. — Le Bouddha sursauta. Plus un mot! plus un mot! dit-il. Jamais aucun Bouddha passé, n'a admis des femmes dans son Ordre. Que les femmes soient adeptes dans leur particulier, cela se peut; mais qu'elles soient nonnes vivant en communauté, cela ne s'est jamais vu. Je t'admets au rang d'adepte. N'en demande pas davantage! — Prajāpati réitéra sa prière trois fois de suite. Le Bouddha refusa trois fois de suite. Enfin Prajāpati se retira, en pleurant à chaudes larmes.

Deuxième acte. — Le Bouddha étant reparti de Kapilavastu avec 1250 moines (après la mort de son vieux père), Prajāpati (maintenant veuve) se

泣涕在門　阿難晨出見其如此即問其故答言大德世尊不聽女人出家受具足戒我等是以自悲悼耳願爲啟白令得從志　阿難即還頭面禮足具以白佛佛止阿難亦如上說　阿難復白佛言佛生少日母便命終瞿曇彌乳養世尊至于長大有此大恩如何不報　佛言我於瞿曇彌亦有大恩其依我故識佛法僧而生敬信若人依善知識識佛法僧生信敬者於彼人所若以衣食醫藥盡壽供養所不能報　阿難復白佛言若女人出家受具足戒能得沙門四道果不　佛言能得　阿難言若得四道世尊何爲不聽出家受具足戒　佛言今聽瞿曇彌受八不可越法便是出家得具足戒何謂八比丘尼半月應從比丘眾乞教誡入比丘尼不應於無比丘處夏安居比丘尼自恣時應從比丘眾請三事見聞疑罪式叉摩那學二歲戒已應在二部僧中受具足戒比丘尼不得罵比丘不得於白衣家說比丘破戒破威儀破見比丘尼不得舉比丘罪而比丘得訶比丘尼比丘尼犯麤惡罪應在二部僧中半月行摩那埵半月行摩那埵已應各二十僧中求出罪比丘尼雖受戒百歲故應禮拜起迎新受戒比丘　阿難受教即出語瞿曇彌汝諦聽我說佛所教瞿曇彌更整衣服遙禮佛足長跪合掌一心而聽阿難具說如上瞿曇彌言猶如年少男女淨潔自喜沐浴身體著新淨衣有人惠與瞻婆華鬘婆師華鬘優鉢羅華鬘阿提目多伽華鬘其人歡喜兩手捧取舉著頭上我今頂受世尊法教亦復如是

復白阿難願更爲我入白世尊云我已頂受八法於八法中欲乞一願願聽比丘尼隨大小禮比丘如何百歲比丘尼禮新受戒比丘　阿難復爲白佛佛告阿難若我聽比丘尼隨大小禮

mit à sa suite, avec 500 femmes et filles (concubines de feu Śuddhodana, suivantes, etc... y compris Yaśodhara, la femme abandonnée du Bouddha, mère de Rāhula). Toutes s'étaient rasé la tête, et avaient revêtu l'habit. Elles suivirent la troupe des moines, à pied et en pleurant, étape par étape. — Le Bouddha s'arrêta dans un couvent près de Śrāvastī. Prajāpati et les femmes qui l'accompagnaient, se couchèrent à la porte du couvent, et pleurèrent toute la nuit. — Le lendemain, au jour, quand Ānanda sortit et vit cette bande de femmes éplorées, il leur demanda ce qu'elles voulaient .. Être nonnes, dirent-elles. Hélas! le Bouddha ne veut pas de nous. Voilà pourquoi nous pleurons. Ayez la bonté d'intercéder pour nous. — Ānanda alla trouver le Bouddha, le salua, et lui présenta la requête de Prajāpati et de ses femmes. — Tais-toi, Ānanda! lui dit le Bouddha. — Mais Ānanda ne se tut pas... Quand vous n'aviez encore que quelques jours, dit-il au Bouddha, votre mère (Māyā) mourut. Prajāpati sa sœur, vous nourrit de son lait. Avez-vous le droit de rebuter une bienfaitrice aussi insigne? — Je l'ai reçue comme adepte, dit le Bouddha. Je l'ai mise ainsi dans la voie de la délivrance. N'est-ce pas là avoir assez payé ses bienfaits?.. C'est tout ce que je puis faire pour elle. Je ne veux pas de nonnes. — Les femmes peuvent-elles, par les exercices des moines, obtenir comme ceux-ci le fruit de la Loi? demanda Ānanda. — Elles le peuvent, dit le Bouddha. — Si elles peuvent obtenir le fruit de la Loi comme les moines, repartit Ānanda, je ne vois pas pourquoi vous ne voulez pas de nonnes. — Le Bouddha était vaincu. Avant de consentir, il édicta les huit points, qui seraient une barrière, pensa-t-il, contre les empiètements qu'il prévoyait; à savoir, l'exhortation bi-mensuelle par un moine (page 411, contradiction)... la défense de passer la saison des pluies dans un district dépourvu de moines, et le redressement des nonnes par les moines à la fin de cette saison... le stage de deux ans avant la réception comme nonne, et l'admission par les deux chapitres des nonnes et des moines... la défense à toute nonne d'insulter ou de dénigrer aucun moine; la défense à toute nonne de censurer aucun moine, avec l'obligation d'accepter les censures de tout moine... l'infliction de la pénitence canonique, et le relèvement de cette pénitence, par les deux chapitres des nonnes et des moines. . l'obligation, pour toute nonne, eût-elle cent ans, de saluer comme son supérieur le plus jeune des moines. (Comparez la forme définitive de ces huit points, dans le Rituel, page 415.) — Ānanda porta ces conditions à Prajāpati, qui les accepta avec enthousiasme. Elle revêtit aussitôt l'habit de nonne qu'elle avait préparé d'avance, entra dans le couvent, salua le Bouddha, et le remercia en ces termes: Je me sens heureuse, comme si j'étais plongée dans un bain délicieux, ou couronnée de fleurs suaves... Puis, posant ses deux mains sur sa tête, elle ajouta: Avec joie, ô Vénérable, je m'impose votre Loi.

Troisième acte. — Après cette démonstration officielle, Prajāpati dit en particulier à Ānanda: Dites donc au Vénérable, que c'est tout de même un peu fort, qu'une nonne centenaire doive révérence à un tout jeune moinillon. Demandez-lui, de ma part, que le degré d'ancienneté règle les hommages entre membres des deux communautés, comme il les règle dans chacune des deux communautés. — Le bon garçon qu'était Ānanda, accepta et fit la commission de la tante. — Non! dit le Bouddha, il n'en sera pas ainsi. Il y a une distinction essentielle, une barrière infranchissable, entre la femme

比丘者無有是處女人有五礙不得作天帝釋魔天王梵天王轉輪聖王三界法王若不聽女人出家受具足戒佛之正法住世千歲今聽出家則減五百年猶如人家多女少男當知其家衰滅不久　又告阿難若女人不於我法出家受具足戒我般泥洹後諸優婆塞優婆夷當持四供隨比丘後白言大德憐愍我故受我供養若出門見便當牽臂言大德於我有恩乞暫過坐使我獲安若道路相逢皆當解髮拂比丘足布令蹈上今聽出家此事殆盡　阿難聞已悲恨流淚白佛言世尊我先不聞不知此法求聽女人出家受具足戒若我先知豈當三請　佛告阿難勿復啼泣魔蔽汝心是故爾耳今聽女人出家受具足戒當應隨順我之所制不得有違我所不制不得妄制　阿難即出具以佛教語瞿曇彌　瞿曇彌歡喜奉行即成出家受具足戒復白阿難此五百釋女今當云何受具足戒願更為白　阿難即以白佛佛言即聽波闍波提比丘尼為作和尚在比丘十眾中白四羯磨受具足戒聽一時羯磨三人不得至四　既受戒已摩訶波闍波提比丘尼與五百比丘尼俱到佛所頭面禮足白佛言世尊我等云何著衣佛言如比丘法　又白云何食答言聽乞食（彌沙塞部五分律卷二十九）

et l'homme. Je le prouve. Une femme ne peut pas renaître dans les cieux, comme Indra, Māra, ou Brahmā; ni sur la terre, comme Roi universel, ou comme Bouddha[1]. Ah! Ānanda, ceci n'est que le commencement de leurs prétentions. Si je n'avais pas admis de nonnes, ma Loi aurait duré intacte durant mille ans. Puisque je les ai admises, dans cinq siècles ma Loi tombera en décadence. Jamais une famille ayant beaucoup de filles n'a prospéré. Il en sera de même de mon Ordre. Les nonnes seront le principe de sa décadence et de son extinction..... Oui, reprit le pauvre homme, quand il eut repris haleine, si je n'avais pas admis de nonnes, après mon nirvāṇa (décès), les bienfaiteurs et bienfaitrices auraient été nombreux et généreux. Ils auraient couru après les moines, en criant: Vénérables, ayez pitié de nous, permettez-nous de nous faire du bien, en vous en faisant, en vous nourrissant, en vous habillant... Ils les auraient tirés par le bras, comme de force, dans leurs maisons, en leur disant: Vénérables, faites-moi la charité de vous asseoir chez moi, de loger chez moi; que ma maison jouisse du bonheur de votre présence!.. A la vue d'un moine, ils auraient défait leur chevelure, se seraient prosternés, l'auraient étendue, et auraient contraint le moine à marcher dessus (suprême témoignage indien de vénération)... Avec l'admission des femmes dans l'Ordre, c'en est fait de tout cela. Elles jetteront sur nous le discrédit et le déshonneur. — Atterré de ces révélations, Ānanda dit en sanglotant: Quand j'ai intercédé pour elles, je ne me doutais pas de cela. Si j'avais su, je m'en serais bien gardé. — Ne pleure plus, lui dit le Bouddha. Le mal est fait. Il est irréparable. C'est Māra qui t'a aveuglé et fait tomber dans ce piège. Désormais les nonnes sont instituées, il n'y a pas à y revenir. Mais qu'on ne leur fasse jamais aucun rabais sur les règles que j'ai posées pour elles! — Force fut à Prajāpati rebutée, d'être contente quand même. Elle demanda à Ānanda: qui recevra les femmes qui sont venues avec moi? — Ānanda ayant interrogé le Bouddha, celui-ci chargea Prajāpati reçue par lui-même, de leur servir de marraine et d'instructrice, successivement, par groupes de trois à la fois, au plus. Les premières seraient présentées par elle seule au chapitre des moines. Ensuite, la Communauté des femmes étant constituée, tout fonctionnerait d'après les huit points. — Comment feronsnous pour nous vêtir? demandèrent les nonnes au Bouddha... Vous quêterez comme les moines, dit celui-ci. — Et pour nous nourrir? demandèrent-elles encore... Vous mendierez comme les moines, dit le Bouddha.

1. D'après la tradition, Suddhodana mourut à l'âge de 97 ans. Quand elle devint nonne, sa veuve Prajapati ne devait plus être très loin de la centaine. — Les dieux bouddhiques sont soumis à la métempsycose. Leur divinité est une charge, une fonction, dans le cosmos bouddhique. Il y a toujours un Indra, un Mara, un Brahma. Mais ce n'est pas toujours le même être. C'est un titulaire qui change. — L'état féminin est inférieur à l'état masculin; c'est un état de punition relative, pour cause de démérites passés. Jamais une femme n'est élevée directement à une haute charge, soit terrestre, soit céleste. Elle doit d'abord mériter de renaître homme, avant de pouvoir s'élever davantage.

POSTFACE.

Les textes *hinayana* traduits dans ce Tome I, expriment l'idée que les Chinois se sont faite, sur documents indiens anciens, du Bouddha historique, et de la physionomie primitive de son Ordre. L'*Ascète des Sakya* nous est dépeint comme un bonhomme, sans plan bien défini, mû par les hommes et les événements, procédant par boutades et improvisations. Les *Fils du Bouddha* entrent dans son Ordre, pour divers motifs peu relevés; intérêt de clan, lassitude des devoirs familiaux ou sociaux, penchant à la fainéantise et au vagabondage. Il s'égara sans doute, dans ce milieu, quelques *belles âmes*; il y eut des moines *morigénés*, les textes nous l'assurent; mais l'ensemble paraît avoir été un ramassis d'assez vilaines gens, sujets à tous les vices qu'engendrent l'oisiveté et la flânerie. — La grande affaire de ces *détachés*, fut la quête de leur pitance et de leur vêtement. Avec quelle industrieuse insistance ils s'en préoccupaient, nombre de passages, dans ce tome, l'ont montré surabondamment. — Quant à leurs mœurs, si je les avais racontées, on m'aurait accusé de charge. J'ai donc laissé parler les textes, ceux du moins que j'ai pu traduire. C'est presque trop, d'avoir dit ces choses une fois; je ne les répéterai pas. — Que leur méditation, faite après leur repas, et qu'on a qualifiée de *rumination*, n'ait guère amendé ces moines, cela n'étonnera pas quiconque possède l'abc de l'ascétisme. Le pouvoir coercitif de l'Ordre, singulièrement faible, ne put aussi que peu de chose, contre leurs grossiers déportements.

A ceux qui ont voulu comparer ce monachisme bouddhique au monachisme chrétien, manquait évidemment l'intelligence de l'un des deux termes mis en comparaison, ou peut-être celle de tous les deux. Rien de plus précis, de plus pratique, que les *Règles* chrétiennes, toutes tirées de l'Evangile. Chacune d'elles impose, à qui l'embrasse, la chasteté, la pauvreté, l'obéissance, la prière, et une occupation professionnelle spéciale nettement définie. Elle avertit de plus le moine, qu'un jour Dieu comptera avec lui plus sévèrement que ses Supérieurs, et le jugera selon sa conscience. Pour ce qui est des désordres, s'il venait à s'en produire, l'autorité, vigilante et forte, aurait tôt fait d'y remédier. — Impossible de mettre en parallèle, avec ces choses positives et fermes, les *Sommes* bouddhiques, amas de propos incohérents, dont quelques vérités de sens commun, des apologues parfois charmants, et un vernis de sentimentalisme vague, n'arrivent pas à dissimuler le manque de fond, la faiblesse morale, le vide triste et désolé. Spleen des vies passées, spleen de la vie présente, spleen des vies futures, aspiration à je ne sais quelle apathie comateuse, qui ne sera ni l'être ni le non-être, voilà, en définitive, le *bhikshu* bouddhiste et sa prédication. Tandis que le moine chrétien, non seulement vit sa propre vie, mais s'efforce encore de faire vivre la leur aux autres; dans l'espoir, pour tous, d'une vie à venir surélevée, d'un exercice perpétuel plus intense des facultés perfectionnées, mises en possession de toute vérité et de tout bien, dans le royaume de Dieu.

TABLE DU TOME I.

Introduction

Bibliographie

Textes

Formulaire des moines.

Formulaire des nonnes.